

Avril 2008

Diagnostic territorial du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Révision de la Charte, sur un périmètre élargi à 77 communes



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



Diagnostic territorial du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Révision de la Charte, sur un périmètre élargi à 77 communes

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France
15, Rue Falguière - 75740 Paris cedex 15 – tel. 01 53 85 53 85 – télécopie 01 53 85 76 02
Directeur général : François Dugény
Division Environnement Urbain et Rural – Directeur : Christian Thibault

Pilotage: Marie Bourgeois, Bernard Cauchetier, Julie Missonnier
Coordination, animation : Emmanuel Blum, Valérie Constanty, Bernard Cauchetier, Carole Delaporte, Emilie Jarousseau, Estelle Kessler, Cécile Mauclair, Manuel Pruvost-Bouvattier, Laure Thévenot
SIG, Cartographie : Cécile Mauclair, Laetitia Pigato, Indira Sisvasoubramaniane, Laurie Cransac, Pascale Guéry.
Travail collectif IAURIF :
DEUR : Laure de Biasi, Marie Bourgeois, Bernard Cauchetier, Erwan Cordeau, Ludovic Faytre, Jean-Jacques Lange, Christophe Magdelaine, Cécile Mauclair, Laetitia Pigato, Manuel Pruvost-Bouvattier, Christian Thibault.
DDHEGL : Sandrine Beauvils, Emmanuel Blum, Estelle Kessler, Hélène Joinet,
DEDL : Carole Delaporte, Laure Thévenot,
DTI : Dany Nguyen-Luong, Denis Verrier,
DUAT : Leire Arbelbide Lete, Valérie Constanty, Amélie Darley, Emilie Jarousseau
DIDM : Philippe Montillet

En collaboration avec :
l'équipe du Parc naturel régional de Haute Vallée de Chevreuse
la mission PNR du Conseil Régional d'Île-de-France : Fabien Paquier.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, créé en décembre 1985, est actuellement en phase de révision de sa Charte, document contractuel établi avec l'ensemble des communes concernées, qui détermine les actions à entreprendre pour tout Parc naturel régional pour une période de 12 ans.

Aujourd'hui la deuxième Charte, établie en 1999, arrive à échéance : le processus de renouvellement est engagé et doit aboutir à une approbation d'ici janvier 2011.

Le processus de révision comprend, préalablement à la rédaction d'un nouveau projet de Charte, la réalisation d'un bilan évaluatif des actions du Parc sur son territoire et d'un diagnostic de territoire sur un périmètre d'étude qui pourrait être amené à devenir le nouveau périmètre du Parc.

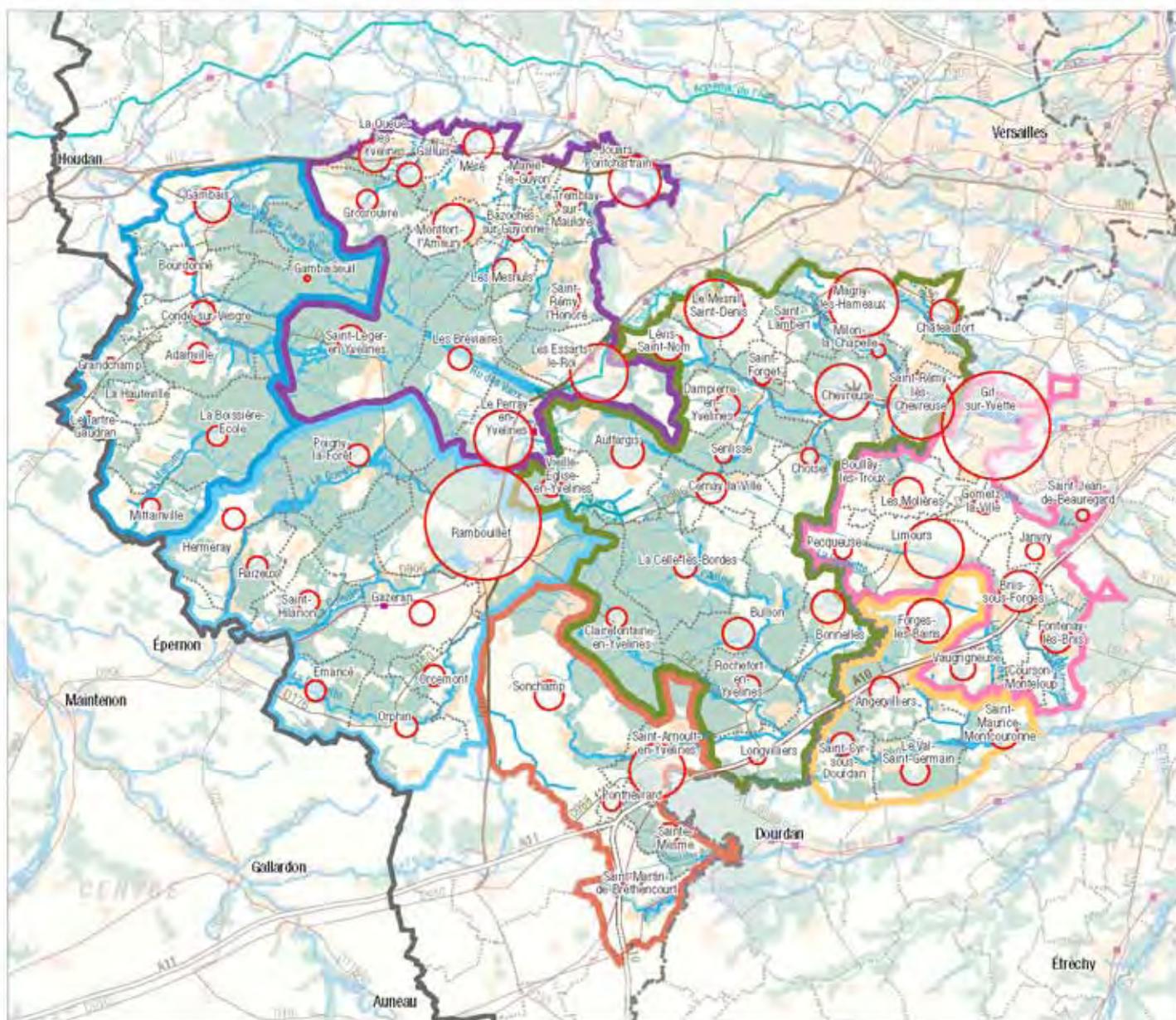
La Région Île-de-France a confié à l'IAURIF la réalisation du diagnostic de territoire, sur un périmètre d'étude qui multiplierait par quatre la surface actuelle du Parc Naturel Régional de Haute Vallée de Chevreuse.

En effet, le territoire d'étude arrêté par le Conseil Régional en juin 2007 comprend 77 communes, avec des extensions dans les Yvelines et dans l'Essonne, alors que le Parc avait jusqu'à présent regroupé de 19 à 23 communes des Yvelines. Il est donc proposé un véritable changement d'échelle.

Le diagnostic territorial dresse un état des lieux général du territoire pressenti et caractérise ses évolutions depuis la première révision de Charte de 1999, par une approche thématique. Il met en lumière les forces, faiblesses et les éléments renforçant la cohérence ou l'identité. Le diagnostic propose aussi, à l'issue de chaque fiche thématique, une liste d'axes déterminants pour le devenir du territoire, déclinés sous forme de pistes d'actions possibles. Ces éléments n'ont pas tous vocation à être repris dans la future charte mais plus à éclairer les enjeux sur lesquels l'ensemble des acteurs du territoire peuvent avoir à se pencher.

Ce diagnostic a pour objectif de donner des éléments d'appréciation sur la pertinence du territoire au regard de la notion de Parc naturel régional et de fournir aux rédacteurs de la future Charte, en complément avec le bilan évaluatif - effectué par la société EDATER - les bases de connaissance de territoire, afin d'ancrer les actions qu'ils pourraient s'engager à réaliser au cours des 12 prochaines années.

Présentation de la zone d'étude



- limite actuelle du Parc
 - limite régionale
 - - - limite départementale
 - limite communale
 - réseau routier
 - voie ferrée, gare
 - hydrographie
 - canal (au sol, souterrain)
 - ✱ maison du Parc
- Les extensions potentielles en sous entité du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse**
- Massif de S^t Léger et ses lisières, côté nord
 - Massif de S^t Léger et ses lisières, côté ouest
 - Massif de S^t Léger et ses lisières, côté sud
 - Plateau de Limours
 - Rémarde aval
 - Sources de la Rémarde et de l'Orge

Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse dans le contexte francilien



Nombre d'habitants en 2005



Sources : IGN Recensement 2005, AURIF, INSEE ASP 1993, PEN CLC2000 © AURIF 2007

Un périmètre d'étude étendu

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'est créé dans un contexte bien particulier : contrairement à de nombreux Parcs naturels régionaux, dont le périmètre correspond à un terroir particulier ou encore à un pays historique, celui de Chevreuse s'est davantage établi en réaction à la construction de la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

À sa création en 1985, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse comportait 19 communes. Une extension conséquente du périmètre avait déjà été envisagée dans le cadre de la première révision : elle concernait au total 59 communes, réparties sur 5 cantons du département des Yvelines (sources : étude de faisabilité pour l'extension du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse – juillet 1995). Cette option n'avait pas été retenue et la première révision de la Charte avait porté sur 23 communes. Le nouveau projet de territoire avait finalement concerné 21 communes. Aujourd'hui, le périmètre d'étude envisagé reprend globalement les secteurs considérés en amont de la première révision (60 communes des Yvelines), et inclut des secteurs nouveaux (17 communes de l'Essonne). Ce périmètre bouleverse considérablement la vision du territoire et crée un contexte proche de la création d'un nouveau Parc régional.

Compte tenu de l'ampleur du territoire proposé au regard du périmètre actuel, il n'est guère possible d'analyser les extensions commune par commune. Aussi, pour cette analyse, le territoire a été découpé en différents secteurs *a priori* homogènes du point de vue de la morphologie, du paysage, de l'occupation du sol (voir carte de présentation de la zone d'étude). Par contre chaque commune est intégralement incluse dans un secteur, ce qui peut perturber à la marge la cohérence de ce découpage.

Outre le Parc actuel, quatre secteurs ont été distingués :

- **Les sources de la Rémarde et de l'Orge** (5 communes des Yvelines).

Ce secteur fait la transition avec la Beauce par la commune de Sonchamp, la troisième commune d'Île-de-France par sa surface.

- **La Rémarde aval** (5 communes de l'Essonne) correspond à la partie de la vallée de la Rémarde en aval du Parc actuel ainsi que les bordures du massif forestier.

- **Le plateau de Limours** (12 communes de l'Essonne).

La commune de Gif-sur-Yvette a été incluse dans ce secteur, bien que faisant partie principalement de la vallée de l'Yvette. Toutefois, elle se termine sur le plateau et se serait autrement retrouvée isolée.

- **Le massif de Saint-Léger** (34 communes des Yvelines) comprend toutes les communes situées à l'ouest de la RN 10. Il s'agit soit de communes forestières, soit de communes aux marges du massif et fortement liées à lui. Le cœur du massif comprend trois grandes communes forestières incluses dans la forêt domaniale, Saint-Léger-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt et Gambaiseuil, dont la majorité du territoire est gérée par l'ONF. Compte-tenu de l'importance relative de ce secteur, trois sous-secteurs ont été différenciés, afin de ne pas déséquilibrer les statistiques et l'analyse du territoire.

- Le **sous-secteur nord** est délimité à l'est par le Parc actuel et à l'ouest par la forêt des Quatre-Piliers. Il comprend quinze communes et fait la transition avec le Mantois.
- Le **sous-secteur ouest**, dont la frontière sud correspond à la limite entre les bassins-versants de la Maltorne - qui fait partie de ce secteur - et de la Guesle. Il comprend dix communes.
- Enfin le **sous-secteur sud** qui comprend neuf communes dont Rambouillet, correspond à peu près aux têtes de bassins-versants des « Trois rivières », à savoir, la Guesle, la Guéville et la Drouette.

Une analyse thématique

L'analyse menée dans le cadre du diagnostic repose en grande partie sur des ressources disponibles à l'IAURIF (bases de données régionales, statistiques nationales INSEE...). Ces données ont été complétées et actualisées grâce à des enquêtes réalisées auprès des intercommunalités ou des communes le cas échéant, des sorties sur le terrain (patrimoine vernaculaire, paysages...), des échanges avec l'équipe technique du Parc (réunions de travail), des échanges avec les élus du Parc et différents acteurs du territoire au cours des commissions thématiques organisées par le Parc.

Le choix des thématiques développées dans le diagnostic s'est fondé sur :

- les grandes missions dévolues aux Parcs naturels régionaux,
- le plan de la Charte actuelle,
- les problématiques apparues en cours d'application de cette Charte et les problématiques émergentes.

Le diagnostic est organisé autour de quatre **grands pôles** :

- Ressources et patrimoine : protection et valorisation,
- Développement socio-économique : population et activité,
- Accueil du public, vie culturelle, loisirs et tourisme, éducation,
- Gestion, planification de l'espace et identité.

Ces pôles se déclinent en **53 fiches thématiques**, dans lesquelles sont mis en avant :

- les forces et faiblesses du territoire,
- les axes déterminants pour le territoire et leurs déclinaisons en propositions d'actions.

Une synthèse générale regroupe les principaux éléments de caractérisation du territoire : forces et faiblesses dans les principales thématiques abordées, spécificités des différents secteurs, ainsi que les axes déterminants pour le territoire et leurs déclinaisons, pouvant alimenter la future Charte du Parc.

PREMIERE PARTIE

RESSOURCE ET PATRIMOINE PROTECTION ET VALORISATION :



PAYSAGE

- ▶ Fiche 1 Paysage et structure du territoire ----- 18
- ▶ Fiche 2 Éléments caractéristiques et emblématiques du paysage----- 24



RESSOURCES ET PATRIMOINE NATUREL

- ▶ Fiche 3 Climat ----- 30
- ▶ Fiche 4 Relief, géologie et pédologie----- 34
- ▶ Fiche 5 Masses d'eau : eau souterraine, eau superficielle -- 40
- ▶ Fiche 6 Milieux et organisation des milieux ----- 52
- ▶ Fiche 7 Espèces, inventaires, protections ----- 62
- ▶ Fiche 8 Ressources en matériaux : gisements et exploitation ----- 70
- ▶ Fiche 9 Sylviculture multifonctionnelle ----- 76
- ▶ Fiche 10 Agriculture : diversité, terroirs et multifonctionnalité----- 84
- ▶ Fiche 11 Air et énergie : le potentiel éolien et l'énergie solaire----- 88
- ▶ Fiche 12 Sol et énergie : la ressource biomasse ----- 94
- ▶ Fiche 13 Eau et énergie : la ressource géothermique et la petite hydraulique -----100



PATRIMOINE HISTORIQUE, BÂTI ET CULTUREL

- ▶ Fiche 14 Patrimoine bâti et paysager protégé-----106
- ▶ Fiche 15 Patrimoine bâti vernaculaire -----112
- ▶ Fiche 16 Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions -----122



DEUXIEME PARTIE

DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE : POPULATION ET ACTIVITE :



DEMOGRAPHIE, MOBILITES ET EQUIPEMENTS

Fiche 1	Démographie – habitat -----	130
Fiche 2	Migrations alternantes et taux de motorisation-----	140
Fiche 3	Niveau d'équipements, éducation et santé, commerces-----	146



EMPLOI ET ACTIVITES

Fiche 4	Tissu économique local et emplois offerts, branches d'activité économique-----	156
Fiche 5	Accueil des entreprises en zones d'activités économiques -----	166
Fiche 6	Filière agricole : caractérisation des structures d'exploitation et des systèmes de production --	172
Fiche 7	Filière agricole : organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture -----	180
Fiche 8	Filière agricole : politiques contractuelles de prise en compte de l'environnement -----	188
Fiche 9	Activité équestre -----	192
Fiche 10	Filière sylvicole -----	196
Fiche 11	Activités économiques, construction et aménagement durables -----	200
Fiche 12	Nouvelles filières énergétiques -----	206



TROISIEME PARTIE

ACCUEIL DU PUBLIC, VIE CULTURELLE, LOISIRS ET TOURISME, EDUCATION



VIE CULTURELLE ET EDUCATION AU TERRITOIRE

- Fiche 1 Activités culturelles : pratiques, diffusion, valorisation -----214
- Fiche 2 Education au territoire, a l'environnement, au patrimoine-----220



TOURISME ET LOISIRS

- Fiche 3 Relais de l'information touristique : offices du tourisme, syndicats d'initiative, villes-portes, communes associées -----226
- Fiche 4 Tourisme vert et de loisirs, activités en lien avec l'espace rural-----230
- Fiche 5 Circulation douces -----234
- Fiche 6 Liaisons vertes ou voies vertes -----240



OFFRE D'ACCUEIL, HEBERGEMENT (HOTELLERIE) ET RESTAURATION

- Fiche 7 Hébergement : analyse de l'offre (campings, gîtes, chambres d'hôte, hôtels) -----244
- Fiche 8 Cafés - restaurants: analyse de l'offre -----248



QUATRIEME PARTIE

ORGANISATION, PLANIFICATION ET GESTION DE L'ESPACE



ORGANISATION ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Fiche 1	Armature urbaine et bassins de vie-----	254
Fiche 2	Structures intercommunales-----	260
Fiche 3	Routes-----	264
Fiche 4	Transports en commun-----	268

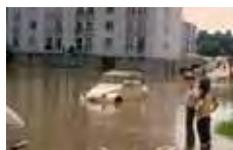
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION

Fiche 5	Grands équilibres de l'occupation du sol en 2003 et rétrospective du développement urbain-----	274
Fiche 6	Evolution des formes et qualité du développement urbain actuelles-----	282
Fiche 7	PLU : Etat d'avancement, contenu et zonage----	286
Fiche 8	Schémas directeurs : SCOT et SDRIF-----	292
Fiche 9	Marchés fonciers-----	298
Fiche 10	Outils fonciers-----	306
Fiche 11	Outils de valorisation paysagère-----	312



GESTION DES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS L'AMENAGEMENT

Fiche 12	Maîtrise de l'énergie et émissions de gaz à effet de serre-----	316
Fiche 13	Déchets ménagers et assimilés-----	324
Fiche 14	Assainissement et pollutions ponctuelles-----	332
Fiche 15	Nuisances sonores et pollutions atmosphériques-----	342
Fiche 16	Sites et sols pollués-----	348
Fiche 17	Risques naturels et technologiques-----	350



SYNTHESE-----355

BIBLIOGRAPHIE-----381

Liste des organismes contactés-----393

Index des cartes

- ▶ *Intro* *Présentation de la zone d'étude*

PARTIE 1

- ▶ *Fiche 1* *Les grandes entités du paysage*
- ▶ *Fiche 2* *Les sous-entités du paysage*
- ▶ *Fiche 4* *Relief de la zone d'étude*
Pédopaysages
- ▶ *Fiche 5* *Les zones humides et les petits cours d'eau*
Etat prévisionnel des masses d'eau
Alimentation en eau potable
Protection réglementaire des ressources en eau des réseaux de distribution
Les nitrates
Origine de l'eau des réseaux de distribution
Qualité des eaux
- ▶ *Fiche 6* *Les noyaux de biodiversité et les continuités écologiques*
Les continuités écologiques (trame arborée, herbacée, ongulés, humide, aquatique)
Les milieux naturels (Ecomos, niveau 3)
- ▶ *Fiche 7* *Les zones naturelles de forte diversité en Île-de-France*
Les milieux naturels : inventaires et protections
- ▶ *Fiche 8* *Les gisements et l'exploitation de matériaux de carrières*
- ▶ *Fiche 9* *Forêt et sylviculture : les régions forestières – les types de boisement*
- ▶ *Fiche 10* *Les régions agricoles et les potentialités agricoles*
- ▶ *Fiche 11* *Le potentiel éolien et les principales contraintes*
- ▶ *Fiche 12* *La ressource biomasse*
- ▶ *Fiche 13* *La ressource géothermique*
- ▶ *Fiche 14* *Les protections du patrimoine architectural et paysager*
- ▶ *Fiche 15* *Les villages de caractère*
Les types d'habitats et de villages
- ▶ *Fiche 16* *Le réseau des étangs, rigoles et aqueducs, d'après la Carte des Chasses du Roi*

PARTIE 2

- ▶ *Fiche 1* *La population et son évolution*
- ▶ *Fiche 2* *La motorisation des populations*
- ▶ *Fiche 3* *Le niveau d'équipement du territoire*
Les équipements commerciaux
Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur
- ▶ *Fiche 4* *Les établissements et les emplois*
Les artisans et commerçants
- ▶ *Fiche 5* *Les ZAE existantes et en projets*
- ▶ *Fiche 6* *Les structures d'exploitations et systèmes de production agricole*
Les exploitations – l'emploi agricole – les orientations agricoles – les types d'agriculture
Les surfaces fourragères – l'élevage bovin – l'élevage ovin – l'élevage équin
- ▶ *Fiche 11* *Activités économiques et environnement*
- ▶ *Fiche 12* *Les nouvelles filières énergétiques*

PARTIE 3

- ▶ *Fiche 1 Le tourisme culturel*
- ▶ *Fiche 3 Le réseau d'information et d'accueil touristique*
- ▶ *Fiche 4 Le tourisme vert et de loisirs*
- ▶ *Fiche 5 Les circulations douces :
Équipements de randonnée pédestre – réseau cyclable – circuits de randonnée équestre*
- ▶ *Fiche 6 Le réseau cyclable structurant à terme*
- ▶ *Fiche 7 Les hébergements chez l'habitant – hôtellerie de plein air et de loisirs – hôtellerie homologuée tourisme*
- ▶ *Fiche 8 L'offre de restauration*

PARTIE 4

- ▶ *Fiche 1 Les bassins de vie
Les principaux équipements*
- ▶ *Fiche 2 Les intercommunalités*
- ▶ *Fiche 3 Le réseau routier structurant*
- ▶ *Fiche 4 Le réseau ferré*
- ▶ *Fiche 5 Le mode d'occupation du sol en 10 postes*
- ▶ *Fiche 7 Etat d'avancement des PLU
Les zonages POS/ PLU*
- ▶ *Fiche 8 Etat d'avancement des SCoT
Le Schéma Directeur de l'Île-de-France de 1994*
- ▶ *Fiche 9 Le marché des maisons individuelles 2003-2005*
- ▶ *Fiche 10 Les outils fonciers : les Espaces Naturels Sensibles (ENS)*
- ▶ *Fiche 12 Approvisionnement et la maîtrise de l'énergie*
- ▶ *Fiche 13 La collecte et les unités de traitement des déchets ménagers et assimilés*
- ▶ *Fiche 14 L'assainissement : intercommunalités – capacité des STEP et assainissement autonome*
- ▶ *Fiche 15 Les nuisances sonores
La qualité de l'air*
- ▶ *Fiche 17 Les risques naturels et technologiques
Les Plans de prévention des risques naturels (PPR)*

PREMIERE PARTIE

RESSOURCE ET PATRIMOINE PROTECTION ET VALORISATION :



PAYSAGE

- ▶ Fiche 1 Paysage et structure du territoire
- ▶ Fiche 2 Éléments caractéristiques et emblématiques du paysage



RESSOURCES ET PATRIMOINE NATUREL

- ▶ Fiche 3 Climat
- ▶ Fiche 4 Relief, géologie et pédologie
- ▶ Fiche 5 Masses d'eau : eau souterraine, eau superficielle
- ▶ Fiche 6 Milieux et organisation des milieux
- ▶ Fiche 7 Espèces, inventaires, protections
- ▶ Fiche 8 Ressources en matériaux : gisements et exploitation
- ▶ Fiche 9 Sylviculture multifonctionnelle
- ▶ Fiche 10 Agriculture : diversité, terroirs et multifonctionnalité
- ▶ Fiche 11 Air et énergie : le potentiel éolien et l'énergie solaire
- ▶ Fiche 12 Sol et énergie : la ressource biomasse
- ▶ Fiche 13 Eau et énergie : la ressource géothermique et la petite hydraulique



PATRIMOINE HISTORIQUE, BÂTI ET CULTUREL

- ▶ Fiche 14 Patrimoine bâti et paysager protégé
- ▶ Fiche 15 Patrimoine bâti vernaculaire
- ▶ Fiche 16 Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions

1. Paysage et structure du territoire

Un paysage de rencontre

Le territoire constitue la terminaison nord de la plate-forme de Beauce qui s'étend jusqu'à la Loire. À partir de Sonchamp vers le nord, elle est de plus en plus déchiquetée par les talwegs affluents de la Seine dont la vallée constitue la limite septentrionale.



Les influences paysagères sur le territoire

De ce positionnement naît un paysage de rencontre qui se traduit par une diversité d'unités, qui chacune à sa façon exprime ces influences.

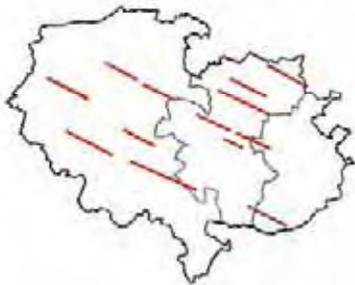
Une approche par grands types paysagers

Le territoire du Parc est l'expression regroupée de la superposition de trames fondatrices : les alignements géologiques, le réseau hydrographique, le réseau de bois, les plateaux détachés...

Les alignements géologiques

Ils strient le territoire selon un axe tectonique ouest-nord-ouest-est-sud-est.

Cette trame du sol est révélée par le réseau hydraulique (Étangs de Hollande et Vaux de Cernay) et les boisements qui s'y implantent. La trame géologique favorise la présence de versants Sud raides et réguliers et de versants Nord plus doux et irréguliers, liés aux alternances de gel et dégel lors des périodes froides.



Les principaux alignements géologiques

Le grand Canal de Versailles est construit dans cette direction, qui symboliquement traduit la force de cette construction paysagère.

Le réseau viaire et la trame du parcellaire sont également construits selon cette influence.

Le chevelu des vallées

Le plateau argileux, humide, du massif de Saint-Léger donne naissance à de nombreux cours d'eau qui rayonnent à l'entour en suivant la direction tectonique majeure ou sa perpendiculaire. Aussi le

territoire est-il souvent comparé à un château d'eau naturel.

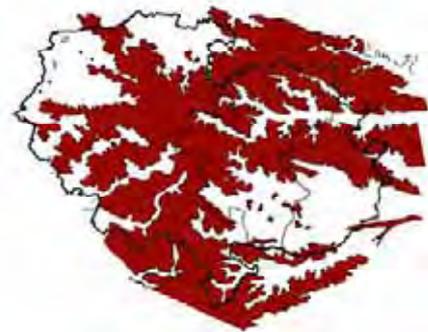


Le chevelu des vallées

La ligne des partages des eaux suit l'axe de la RN 10. À partir de là, à l'ouest les cours d'eau rejoignent l'Eure (puis la Seine en aval de Paris) ; à l'est les cours se dirigent vers l'Orge et la Seine en amont de Paris.

La structure des plateaux

Depuis le Sud, venant de la Loire, l'immense plateau de Beauce avance en direction de la Seine. Au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Seine, le plateau se trouve entaillé par de multiples vallées et disséqué en petits plateaux isolés ou en petites buttes (vallée de la Rémarde).



Les zones de plateaux (surface colorée correspond à la zone d'altitude supérieure à 175 m)

Le réseau de bois

Il souligne le relief : buttes, coteaux... Le moindre accident topographique, très visible dans le paysage horizontal, est mis en exergue par un accompagnement végétal.

La forêt occupe les sols les plus acides, les plus pauvres, délaissés par l'agriculture, qui a quant à elle privilégié l'utilisation des sols les plus riches et faciles à travailler, principalement les plateaux recouverts de limons.



Les zones boisées

Une approche contemporaine les traces d'usages de l'Homme

Les composantes paysagères décrites précédemment ont été mises en place par des processus naturels, fonctionnant sur des temps très longs (processus géologiques, écologiques).

Puis, le développement des activités humaines a imprimé des traces nouvelles, modifiant la perception de ces grands ensembles paysagers.

Le réseau des déplacements et la cohérence paysagère

Sur ces mêmes territoires, la lecture des ensembles paysagers pose parfois problème, notamment à cause des infrastructures routières et ferroviaires qui tracent des lignes sans respecter les lieux traversés.



Voies ferrées Routes - Les infrastructures+

Ainsi, l'A 10 – A 11 et la ligne TGV Atlantique traversent le sud-ouest du territoire et marquent des tranchées sur leurs passages. Ces voies en déblais remblais sont souvent en désaccord visuel avec le paysage environnant mais surtout s'imposent comme des barrières physiques au sein d'une cohérence paysagère. L'impact paysager de l'A11 au niveau de Sonchamp est également très fort.

La RN 10, une voie de desserte plus ancienne et proche du terrain, souffre des déviations en déblais remblais parfois accolées aux anciennes villes et des extensions urbaines autour de ces infrastructures (notamment les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines).



Les infrastructures qui traversent les grandes unités paysagères

Ainsi, se rajoute à cette « griffure » une épaisseur urbaine, construite de manière incohérente, qui

accentue d'autant plus la perception de coupure paysagère et dégrade l'image de qualité urbaine.

Le découpage par grands types paysagers

Les vallées

La vallée de Chevreuse : les Vaux-de-Cernay, l'Yvette, les vallées de la Guyonne, la Drouette, la Guéville, la Guesle, la Maltorne, la Vesgre, le ru du Perray, la Mauldre et ses affluents

Descriptif des grands types de paysages

Les vallées traversent le plateau qu'elles entaillent, de façon très franche en vallée de Chevreuse (pouvant atteindre jusqu'à 80 m de dénivelé) ou plus douce sur la Rémarde.

En contraste avec le plateau, les vues y sont très rapprochées, intimistes mais très variées.

L'implantation de l'habitat

Les composantes rivières, espaces humides, fonds de vallées, plaines cultivées, boisements de versant et urbanisations s'agencent le long des axes qui constituent les vallées. Ils donnent un rythme à ce paysage, alternant espaces ouverts et cloisonnés.

Dans les fonds de vallées, les zones urbaines se sont fortement développées, à partir de noyaux préexistants. Ces extensions, en plein essor depuis les années 60, n'ont cessé de s'étendre, les contraintes topographiques faisant seules office de limites.

Les coteaux

Les abords de la plaine de Neauphle, de la vallée de la Rémarde

Descriptif des grands types de paysages

Ce sont les paysages de transition entre les vallées et les plateaux.

Ils s'expriment de part et d'autre des deux ensembles précédents. Ils sont à la fois les limites et les belvédères vers les plaines ouvertes (par exemple, coteau faisant la transition entre le plateau de Saint-Léger et la plaine de Neauphle).

L'implantation de l'habitat

Les villages en rebord de plateaux.

Les villages à flanc de coteaux se sont implantés de manière à se protéger des contraintes climatiques (vents), tout en étant proches du plateau, des espaces cultivés et des vallées humides.

Cette stratégie d'implantation est le résultat d'une valorisation des terres agricoles et d'une recherche de la proximité de l'eau (en fond de vallée, les plateaux étant très secs, à l'exception des buttes).

Les plaines

La plaine de Neauphle, la plaine de Houdan

La plaine fait partie de la cohérence visuelle du Parc sans toutefois faire partie de son territoire.

Elle est perceptible depuis le haut des coteaux.

Les plateaux

Plateau de Sonchamp, plateau de Magny, plateau du Mesnil-Saint-Denis, plateau de Saint-Hubert, plateau des Essarts-le-Roi, plateau de Vieille-Église-en-Yvelines, plateau de Limours

Descriptif des grands types de paysages

Sur ces grandes étendues cultivées, les lisières boisées, les coteaux et les crêtes font office de limite. Sur certains plateaux et plaines, la présence

végétale très ponctuelle laisse à voir de très grandes étendues ouvertes rappelant les paysages beaucerons du sud.

L'implantation de l'habitat

Ces étendues sont caractérisées par un habitat isolé (grande ferme ou hameau). Le regroupement du bâti permet à la fois de s'implanter à proximité des terres fertiles, et de faire face aux contraintes climatiques peu clémentes (voir fiche patrimoine vernaculaire .)

Dans ces grandes étendues horizontales ces unités de corps de fermes sont visuellement très imposantes. Ainsi, toute modification de bâti et toute extension doit être faite avec le plus grand soin afin de respecter les lignes de construction de ces grands horizons.

Les massifs forestiers

Forêt de Rambouillet, forêt d'Yvelines, massif Saint-Léger

Descriptif des grands types de paysages

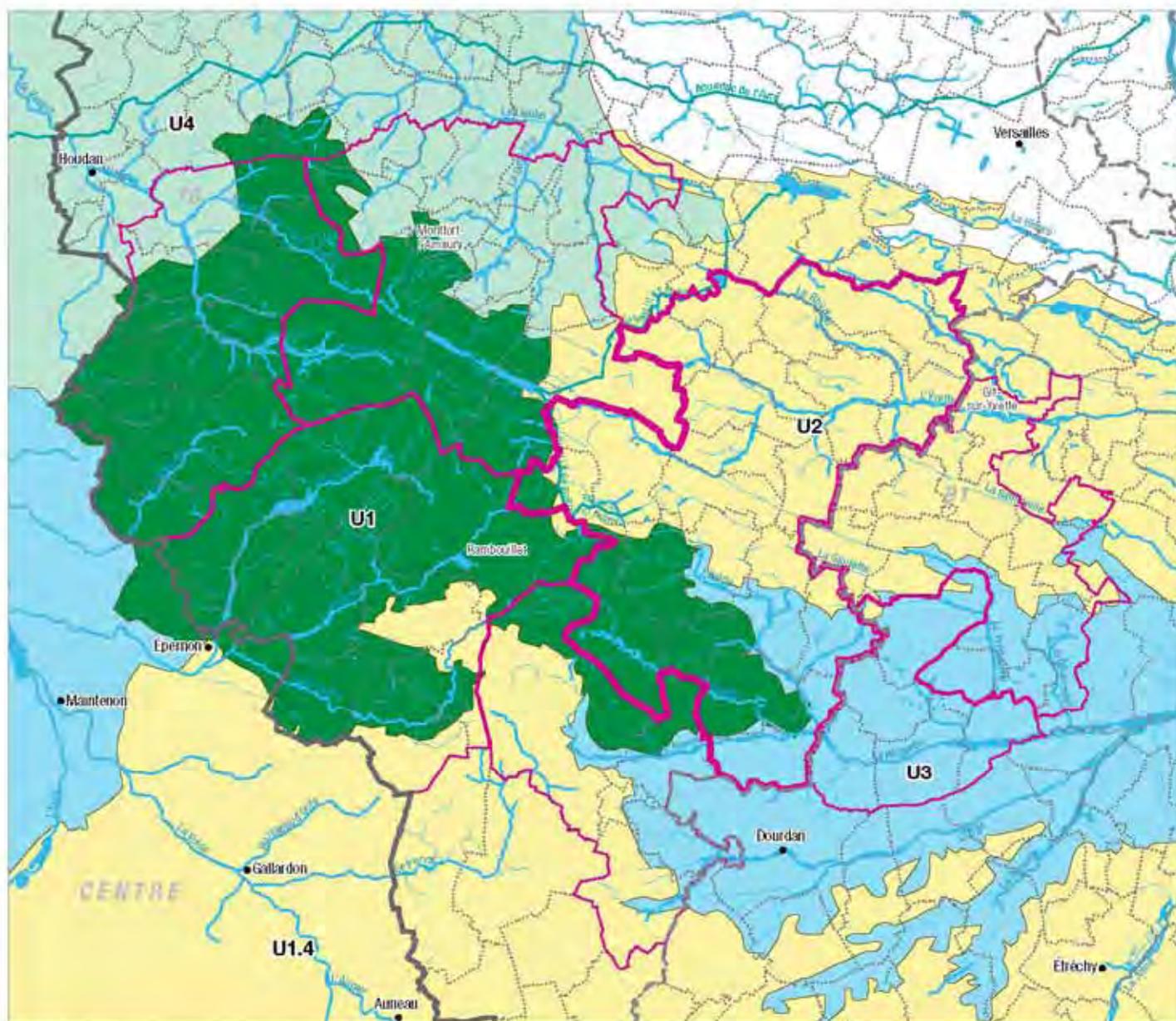
C'est le paysage emblématique du territoire. Le massif boisé recouvre les argiles, les sables et grès là où les plateaux ont été érodés, laissant apparaître des sols plus acides et moins favorables à l'exploitation par l'agriculture.

L'implantation de l'habitat:

Les villages répondent à deux typologies d'implantations.

Les villages de clairières (Poigny-la-forêt, Saint-Léger-en-Yvelines, Gambaiseuil) prennent des formes urbaines très dessinées et les villages des franges forestières (Les Mesnuls, Grosrouvre...) s'organisent accolés à la lisière.

Les grandes entités du paysage



Entités paysagères

massif forestier
 U1 : Massif forestier des Yvelines-
 Rambouillet

plaine
 U4 : Plaine du Mantois

plateau
 U1.4 : Petite Beauce
 U2 : Le Harepoix

vallée
 U3 : Vallée de la Rémarde, de l'Orge et de la Renarde

limite actuelle du Parc
périphérie élargie

limite régionale
limite départementale
limite communale

hydrographie
canal (au sol, souterrain)

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Grande diversité des paysages, grâce à la situation en zone de transition, entre plateau de Beauce et vallée de la Seine (plateau entaillé par des vallées).</p> <p>Diversité des perceptions : ambiances intimistes dans les vallées, vues ouvertes sur les plateaux, fermées dans le massif forestier.</p> <p>Renforcement de la cohérence des paysages du parc actuel dans le cadre de l'extension du périmètre : prise en compte de l'ensemble du massif forestier à l'ouest (qui constitue le paysage emblématique du territoire), poursuite du plateau du Hurepoix à l'est.</p> <p>Renforcement de la logique des paysages par une meilleure prise en compte des paysages environnants avec l'extension du périmètre : ouverture d'une porte d'entrée sur la vallée de la Seine avec la plaine du Mantois au nord, et d'une porte d'entrée sur la Beauce avec le plateau de Sonchamp au sud.</p>	<p>Effacement de certains éléments structurants du paysage dans les espaces agricoles, du fait du développement de pratiques agricoles plus intensives (moins de bosquets, de haies de bords de berge...).</p> <p>Régression de l'agriculture au détriment des zones urbaines et forestières.</p> <p>Enrichissement des prairies et des fonds de vallée dans certaines communes, qui amène à une fermeture des paysages.</p> <p>Perte de cohérence paysagère, à cause des infrastructures routières, des extensions urbaines qui ne respectent pas les unités paysagères.</p> <p>Grande sensibilité des plateaux et coteaux au niveau des paysages (vues étendues des plateaux).</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Diversité des paysages	<p>Poursuivre les actions de réouverture des fonds de vallée, en mettant en place une méthode plus transversale des problématiques paysagères (voir fiche « Outils de valorisation paysagère »).</p> <p>Accompagner l'agriculture dans son rôle d'entretien des paysages et inciter à des modes de productions plus respectueux de l'environnement et des paysages.</p> <p>Limiter l'étalement urbain (notamment sous forme de mitage) et coordonner son développement avec le maintien des espaces agricoles et naturels.</p>
Lisibilité et cohérence paysagère	<p>Lors des nouveaux aménagements, mener des études d'insertion paysagère, prenant en compte l'ensemble des paramètres de relief et de composition, afin de préserver la cohérence des ensembles paysagers (voir fiche « Outils de valorisation paysagère »).</p> <p>Concevoir et aménager le développement urbain dans le respect des logiques de composition (trames, vues...) et d'insertion paysagère.</p>

Du fait des mutations urbaines et agricoles auxquelles les paysages du parc sont soumis, des stratégies précises ont été mises en place (incitation, réglementation, mise en œuvre) pour préserver le caractère et l'identité de certains sites. L'agrandissement de ce territoire va dans un certain sens conforter les logiques paysagères mais également susciter des questionnements sur de nouveaux facteurs et/ou composantes.

Les unités paysagères du territoire

Elaborées à partir du descriptif des grands types de paysages, les unités paysagères se déclinent à des échelles plus petites en réponse à une cohérence paysagère plus précise et à l'action décisionnelle et opérationnelle des acteurs de cette unité.

Les unités sont fondées sur une grille de lecture géographique, paysagère, historique et culturelle. Ainsi déclinées elles décrivent un cadre de vie plus proche des résidents et de ses acteurs.

Les différentes entités paysagères doivent à la fois faire partie de l'identité du territoire et conserver leur identité propre.

La cohérence de ce territoire n'est pas synonyme d'unicité. L'enjeu est de réussir la coordination des identités repérées pour chaque motif au sein de la vision globale de la dynamique du territoire du Parc en extension.

L'analyse qui suit a été réalisée à partir de la carte des entités paysagères de l'IAURIF, de la carte IGN, de l'étude portée par le CAUE 78 « Atlas des pays et des paysages des Yvelines », réalisée en 1992 par Alain Mazas et Alain Freytet et des observations terrains.

Elle a permis d'identifier cinq unités paysagères au sein du périmètre élargi (numérotées U1 à U5 – voir carte des « sous-entités du paysage »).

U1 Massif Yvelines- Rambouillet

Cette unité comprend 4 sous-unités : le Massif de Saint-Léger, la Forêt de Rambouillet, la Forêt d'Yvelines, La zone de transition avec le Drouais.

u 1.1 Massif de Saint Léger

Ce massif de plateaux allongés selon la direction E/SE-O/NO, à 175m d'altitude moyenne s'avance vers l'ouest jusqu'à border la plaine de Houdan.

La chaîne des étangs de Hollande reprend cette direction armoricaine et devient le site emblématique de ce massif.



La Forêt de Saint-Léger - S. Rossi/ IAURIF

u 1.2 Forêt de Rambouillet

Elle se rattache au nord au massif de Saint-Léger. Elle est séparée de la Forêt d'Yvelines par l'urbanisation de Rambouillet et la RN10 (forte césure qui sépare le Parc de ses extensions).

La direction des vallées est perpendiculaire à l'axe géologique armoricain dans leur partie amont, avant de reprendre cette orientation dans leur partie aval, à proximité de l'Eure.

Les trois rivières de la Maltorne, la Guesle, et la Guéville aux versants irréguliers ajoutent une complexité à la lecture du paysage de ce site.

Cette unité se trouve quasiment couverte de bois mais est percée çà et là de clairières dans lesquelles se sont installés des villages (Saint-Léger, Gambaiseuil, Poigny-la-Forêt).

u 1.3 Forêt d'Yvelines

Enfermée à l'ouest par la Plaine de Sonchamp et Rambouillet, au sud par la Rémarde, à l'est par la vallée de l'Aulne et au nord par le plateau de Vieille-Église, cette zone forestière occupe les terres les plus pauvres.

C'est un relief plus vallonné où se jouxtent des buttes et des zones humides (nombreuses mares autour de la Rabette)

L'ancienne clairière de Clairefontaine-en-Yvelines a disparu au profit d'une urbanisation par grandes parcelles.

u 1.4 La zone de transition avec le Drouais

C'est un paysage de transition entre la forêt et la plaine agricole rattachée à la vallée de l'Eure, caractérisé par la présence de buttes.

Sur les plateaux doucement ondulés, la présence de bois vient tantôt ponctuer, tantôt cloisonner les cultures.

Les sols plus pauvres des vallées sont occupés par des prairies. Au nord les sols sablonneux remontent jusqu'aux sommets boisés des buttes. Les flancs de ces reliefs ponctuels se trouvent ainsi tramés de bois et de prairies.

U2 Hurepoix



De nombreuses typologies de lotissements sont visibles dans cette unité. Ici, lotissement du « Claireau », à Chevreuse - S. Rossi/ IAURIF

Cette unité se divise en 2 sous-unités :

- les vallées de Chevreuse (vallée de Chevreuse, mais aussi des Vaux-de-Cernay, de la Haute-Yvette, du Rhodon, de la Mérantaise)
- les plateaux isolés (Plateau du Mesnil-Saint-Denis, de Saint-Hubert, des Essarts, de Vieille-Église-en-Yvelines, de Limours)

L'unité Hurepoix représente une moitié du parc actuel.

Le substrat acide de ce territoire est ponctué de quelques affleurements calcaires qui s'accom-

pagent d'un cortège floristique et d'ambiances particulières.

u2.1- Les vallées de Chevreuse : des Vaux-de-Cernay, de l'Yvette, du Rhodon, de la Mérantaise

Elles sont une des composantes caractéristiques du Hurepoix. Elles entaillent le plateau de façon abrupte sur une profondeur qui peut vite atteindre les 80 m.

La dissymétrie des versants s'explique par des processus « mécaniques » différents entre les flancs ombragés et ensoleillés lors des périodes glaciaires :

Sur les flancs exposés au sud et à l'ouest qui étaient soumis à des gels et dégels fréquents, les pentes sont fortes. Sur ceux exposés au nord et à l'est, le dégel était moins fréquent et les reliefs sont plus doux et modelés. C'est au pied des premiers que se sont implantés les villages, accentuant d'autant plus la perception de dissymétrie entre les deux coteaux.

L'urbanisation s'est implantée préférentiellement en fond de vallées, comme on peut le voir à Dampierre, Chevreuse, ou Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Cependant cette urbanisation a eu tendance à ignorer les contraintes géomorphologiques du site et le paysage de vallée s'efface peu à peu face à cet étalement urbain qui envahit de nombreuses communes.

u2.2- Plateau de Magny, du Mesnil, de Saint-Hubert, des Essarts, de Vieille-Église-en-Yvelines, de Limours

Comprimés par la ville nouvelle de Saint-Quentin, les plateaux sont en mutation et leurs espaces agricoles sont souvent grignotés par des extensions urbaines nouvelles.

Le plateau de Limours, le plus grand, est dédié aujourd'hui à la céréaliculture intensive. Cette activité a fini par réduire à son minimum l'ensemble des structures et logiques paysagères qui la constituent telles que les berges plantées (Ru de Prédécelle) et les petits bosquets.

U3 Sources de la Remarde et de l'Orge

On retrouve dans cette unité les vallées de la Remarde, de la Celle et la source de l'Orge.

Le plateau de Beauce est entaillé ici par une succession de vallées ouvertes, qui se rejoignent rapidement pour constituer un système de buttes isolées et réparties de façon aléatoire.

Sur ces paysages moins marqués, les boisements s'appliquent par tâches irrégulières. Ces composantes boisées, aux formes très géométriques, alternent avec des couloirs de cultures céréalières sur un relief doucement ondulé. De cette scénographie naît le charme de ces paysages.

L'unité Mantois regroupe la plaine de Jouars et la plaine de Houdan.

u4.1- La plaine de Jouars

Comme un vaste bassin la plaine rassemble des eaux de l'ouest par le Lieutel, du sud par la Guyonne et Mauldre, de l'est par le ru d'Élancourt.

La plaine agricole est enserrée d'ouest en est par le plateau boisé. La pente est souvent recouverte de bois débordant du plateau, dont les lisières sont ponctuellement bâties. Les espaces de coteaux

laissés ouverts offrent ainsi des belvédères sur les horizons de la Plaine.

L'agriculture céréalière et le dessin de ses sillons qui recouvre ces grandes étendues marque le moindre mouvement topographique.



Chemin rural vers Hauteville - S. Rossi / IAURIF

U4 Le Mantois



La vallée Cotereil vue d'avion - S. Rossi / IAURIF

u4.2- La Plaine de Houdan

Elle ressemble à un vaste amphithéâtre, dont Houdan serait le centre et les boisements contigus la périphérie.

U5 La petite Beauce

La petite Beauce est constituée du plateau de Sonchamp

u 5.1 Plateau de Sonchamp

C'est l'image du plateau beauceron qui rentre sur le massif boisé. Ici les grands horizons typiques de la Beauce sont boisés et la perception paysagère y est plus contenue.



Les grandes étendues de champs céréalières à Sonchamp - C. Lecorps / IAURIF

Quelques vues paysagères du territoire...



Une zone humide au cœur de la forêt de Rambouillet (unité U1 Massif Yvelines- Rambouillet) - M Bourgeois/ IAURIF



Les franges ouest de la Forêt de Rambouillet (unité U1 Massif Yveline- Rambouillet) - JJ Lange/ IAURIF



Le plateau de Limours (unité U2 Hurepoix) – M Bourgeois/ IAURIF



La vallée de la Mérantaise (unité U2 Hurepoix) – JJ Lange/ IAURIF



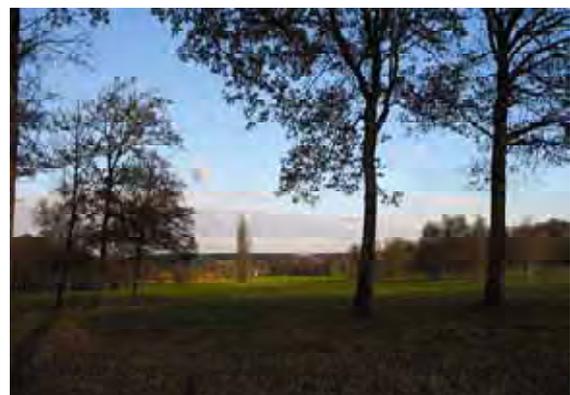
La vallée de la Rémarde près de Saint-Arnoult (unité U3 Vallée de la Rémarde et Source de l'Orge) - JJ Lange/ IAURIF



Paysage rural à Forges les Bains (unité U3 Vallée de la Rémarde et Source de l'Orge) - M Pruvost-Bouvattier/ IAURIF



Paysage de lisière à la sortie de Montfort (unité U4 Le Mantois) - M Bourgeois/ IAURIF



Le val Cotereil (unité U4 Le Mantois) - M Bourgeois/ IAURIF

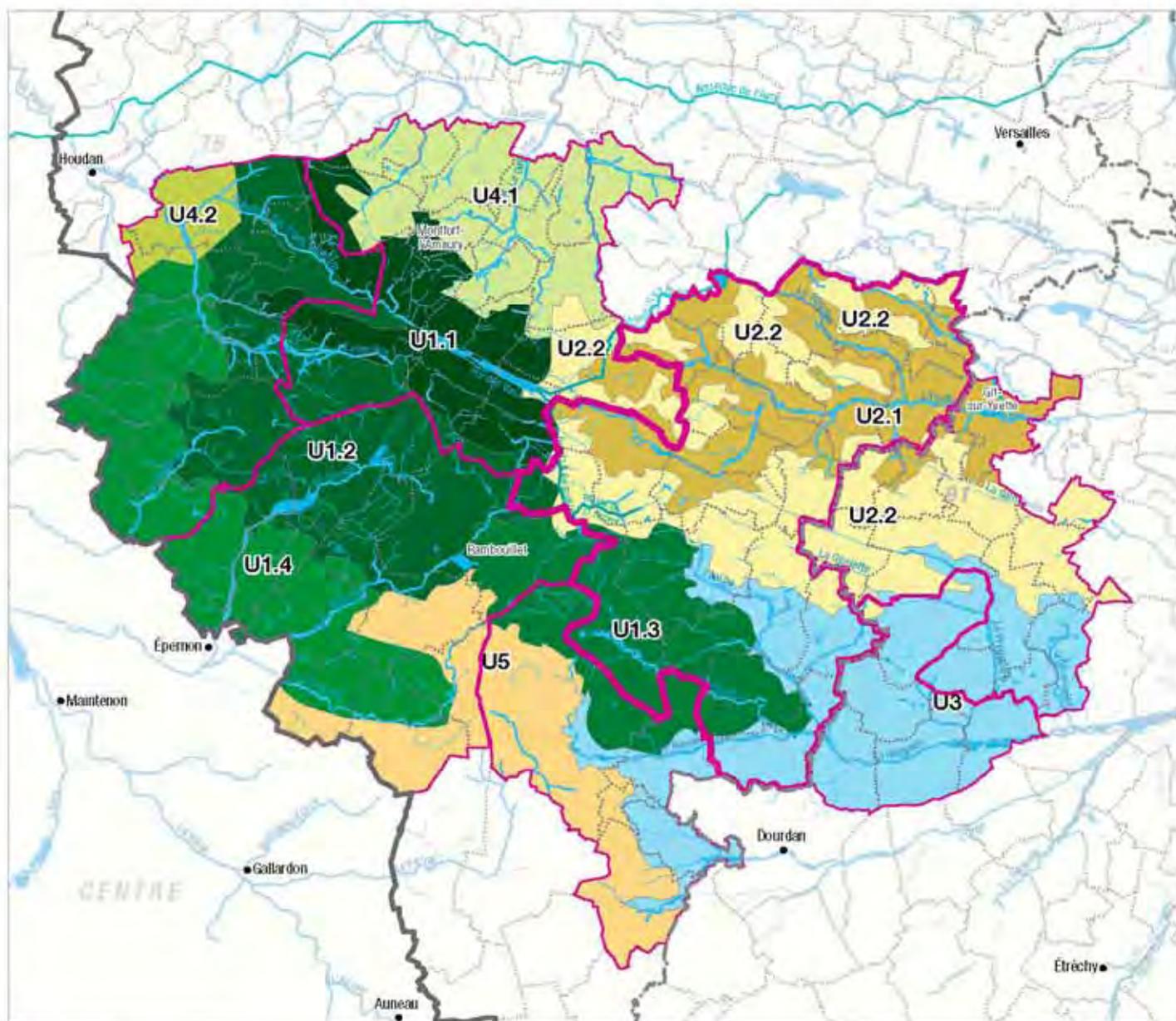


Plateau de Sonchamp (unité U5 La petite Beauce) – M Pruvost-Bouvattier/ IAURIF



Plateau de Sonchamp (unité U5 La petite Beauce) - JJ Lange/ IAURIF

Les sous-entités du paysage



Unités paysagères

U1 : Massif Yveline-Rambouillet

- U1.1 : Massif Saint-Léger
- U1.2 : Forêt de Rambouillet
- U1.3 : Forêt d'Yvelines
- U1.4 : Zone de transition avec le Drouais

U2 : Hurepoix

- U2.1 : Vallées de Chevreuse
- U2.2 : Plateaux isolés

U.3 : Vallée de la Rémarde et source de l'Orge

- Vallée de la Rémarde, de la Celle et Source de l'Orge

U.4 : Le Mantois

- U4.1 : Plaine de Jouars
- U4.2 : Plaine de Houdan

U.5 : Petite Beauce

- Plateau de Sonchamp

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Source : "Atlas des pays et paysages de Yvelines", 1992 -
 "Inventaire des patrimoines - les paysages", 1995 -
 IGN, StatGeo, 2005 - FEN, CLC2001 - IGN, Ruché5000, 2005 - AURIF
 © AURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Grande variété des paysages du massif d'Yveline-Rambouillet (plateaux, étangs de Hollande, bois percés de clairières, relief vallonné, alternance forêt-prairies), marqué par une forte présence forestière et concernant la majeure partie du Massif de Saint-Léger ainsi que la moitié sud du Parc actuel.</p> <p>Le nord du Massif de Saint-Léger offre deux situations de belvédères intéressantes : sur la plaine de Houdan, sur la plaine de Jouars.</p> <p>Une grande variété des paysages et un charme des ambiances dans les entités de la Rémarde</p> <p>Une diversité du jeu des entailles du plateau du Hurepoix par les vallées de Chevreuse, qui génère des occupations et des perceptions paysagères diversifiées.</p> <p>Charme des paysages dans l'entité des Sources de la Rémarde et de l'Orge, créé par la multitude de buttes boisées.</p>	<p>Toutes les sous-entités sont traversées par des infrastructures conséquentes, qui coupent les unités paysagères identifiées de manière brutale : RN 10 doublée par la voie ferrée au centre du périmètre, N12 au nord, le TGV, A11 et A10 au sud.</p> <p>Présence de nombreuses extensions urbaines, en particulier dans le nord du Parc actuel, sur le plateau de Limours et le nord du massif de Saint-Léger, qui s'insèrent difficilement dans le paysage, et diminuent de ce fait la qualité visuelle des espaces naturels et agricoles environnants.</p> <p>Diminution des structures et logiques paysagères sur le plateau de Limours, du fait du développement de l'agriculture céréalière intensive : bords de berge, bosquets, mares, mouillères...</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Cohérence des paysages</p>	<p>Mener des études d'insertion paysagère dans le cadre des nouveaux projets d'extensions urbaines et d'infrastructures, en développant des approches complémentaires, alliant analyses paysagère, urbaine et écologique (voir fiche « Outils de valorisation paysagère »)</p> <p>Accompagner le monde agricole dans une meilleure prise en compte de la question paysagère</p>

Le climat de la région du Parc se place dans une situation moyenne par rapport au reste de l'Île-de-France.

Les précipitations

Les précipitations moyennes sur la dernière décennie sont proches de 700 mm par an (station de Trappes). Ces moyennes progressent de façon continue :

Evolution des précipitations¹

Période	Moyenne annuelle (mm)
1961 - 1970	642
1971 - 1980	671
1981 - 1990	706
1991 - 2000	709
1995 - 2004	742

Ces moyennes décennales montrent une croissance de la pluviométrie mais il reste difficile de mettre en avant une tendance évolutive lourde car la variabilité annuelle peut être très forte avec des cumuls annuels pouvant varier dans un facteur de 1 à 3.

Variations des précipitations selon la localisation¹

Villes /lieux	Moyenne annuelle entre 1951 et 1980 (mm)
Trappes	639
Rambouillet	635
Versailles	660
Gometz-le-Chatel	661

Aucune différence significative n'apparaît sinon que le climat serait légèrement plus sec à l'approche de la Beauce.

Les températures

Ces données montrent des températures moyennes annuelles de la région de Trappes proches de celles de Melun et donc sans doute assez représentatives aussi d'une moyenne régionale.

Des comparaisons sur les années 1980 à 1990 entre Trappes et une station temporaire sur Rambouillet montrent une température systématiquement inférieure de quelque 0,5°C sur Rambouillet. Ce phénomène est sans doute dû au microclimat local induit par le massif forestier

Les températures moyennes annuelles de Trappes et de Rambouillet (en °C)¹

Mois / station	Trappes	Rambouillet
Janvier	3,2	2,7
février	3,8	3,5
mars	6,7	6,4
avril	9,2	8,8
mai	13,1	12,9
juin	16,1	15,8
juillet	18,6	18,1
août	18,3	17,8
septembre	16,3	14,9
octobre	11,8	11,4
novembre	6,7	6,4
décembre	4,4	4,0
année	10,7	10,2

Les évolutions climatiques

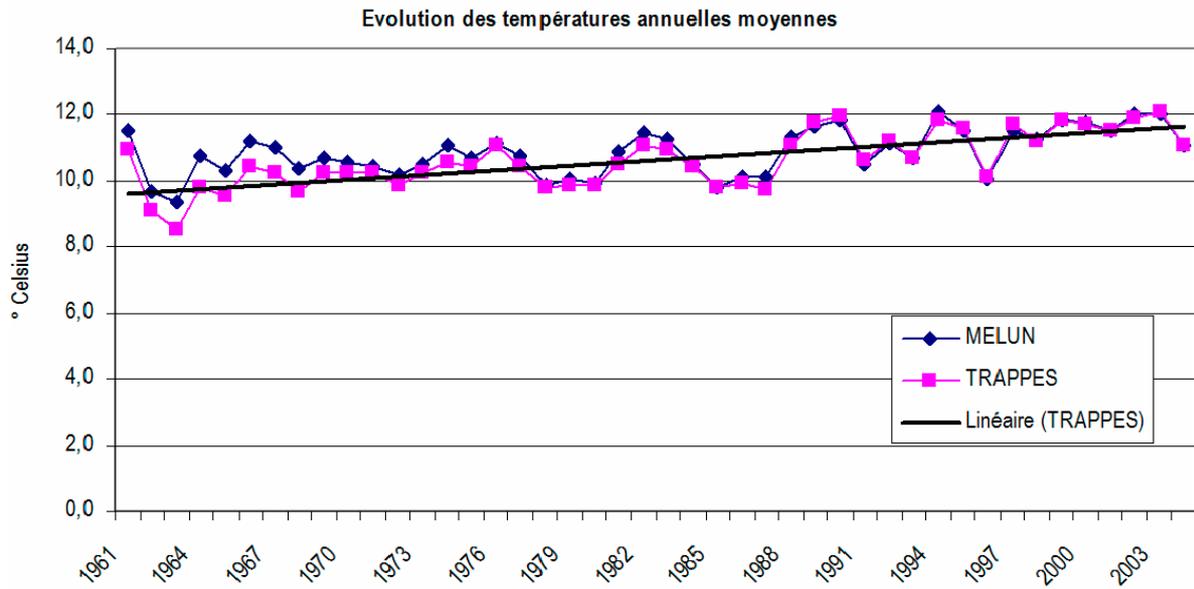
Par ailleurs les courbes de lissage montrent très nettement une évolution temporelle significative, de 2°C sur 40 ans, conforme aux tendances indiquées par les travaux du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Cette croissance s'est développée tout particulièrement les vingt dernières années.

Les modèles d'évolution élaborés par les experts internationaux du GIEC indiquent, outre l'intensification des températures moyennes une évolution des distributions saisonnières de pluie avec une croissance des pluies hivernales et une diminution des pluies printanières et estivales, soit un développement de l'aridité.

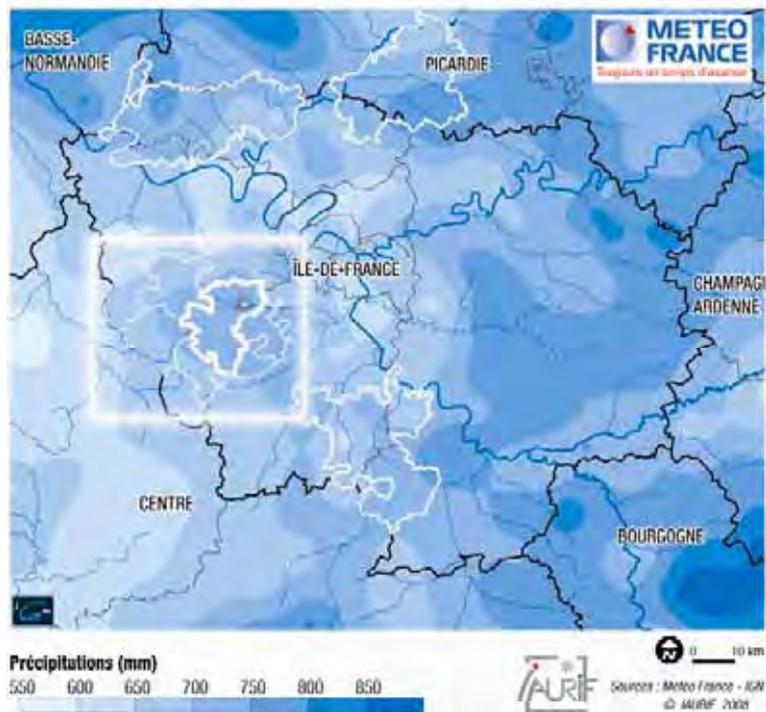
Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien constate déjà l'arrivée sur le territoire régional d'espèces végétales nouvelles dont l'aire de répartition traditionnelle est méditerranéo-atlantique. Ceci s'explique par le fait que les régions de plus forte aridité du Bassin Parisien s'étendent de Paris vers le sud-ouest, en passant par la Beauce, région où les précipitations sont les plus faibles. Tandis que les évolutions fauniques montrent plutôt un développement ou l'arrivée d'espèces plus typiquement méridionales.

Par ailleurs, les phénomènes de type exceptionnel se multiplient (augmentation de la fréquence des tempêtes, des pluies intenses - donc des inondations -), ce qui peut entraîner une augmentation de la vulnérabilité des sols à l'érosion et des dérèglements de réserves en eau des sols, tout particulièrement en période végétative.

¹ Les données sont issues de la Météorologie Nationale. Certaines ont été traitées par l'IAURIF (moyennes et sommes)



Précipitations annuelles sur la Région Île-de-France – normales 1996-2005



Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Un climat tempéré à pluviométrie modérée et bien répartie au cours des saisons, avec une tendance un peu plus humide que la périphérie immédiate du territoire, liée semble-t-il à l'effet « massif » (les seules variations micro-climatiques internes au territoire que l'on peut mettre en évidence sont celles liées à la forêt).	Des manifestations possibles du changement climatique au niveau du territoire, étant donné l'augmentation progressive assez nette des températures et la croissance de la fréquence des événements extrêmes : intensité des précipitations, canicules, etc., donc un amortissement du caractère tempéré.

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour le Parc. Les différents scénarios d'évolution climatique prévoient au minimum une augmentation des températures moyennes de 2°C pour le XXI^e siècle. Si les effets régionaux sont encore difficiles à préciser, une tendance semble toutefois s'imposer qui est celle de la croissance de la fréquence des événements extrêmes (inondations, canicules et sécheresse).

Au niveau local, le changement climatique peut engager divers phénomènes, qui sont autant d'enjeux pour le territoire :

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Augmentation des effets de gonflement-retrait des argiles, avec dommage aux constructions, risques de glissements de terrain</p> <p>Qualité des sols et des milieux écologiques, évolution de certaines caractéristiques du sol et de leur qualité agronomique ; changement des conditions écologiques pour la végétation et pour la faune et des conditions de croissance de certaines essences importantes localement).</p>	<p>Sensibiliser les acteurs pour une meilleure prise en compte des risques potentiels liés à l'évolution des caractéristiques des sols dans les documents d'urbanisme et réglementaires.</p> <p>Travailler sur les risques de déstabilisation des essences forestières, l'évolution des caractéristiques des terroirs agricoles en fonction du changement climatique.</p> <p>Mener des actions de diversification des peuplements forestiers.</p>
<p>Prévention des risques d'inondations (en particulier sur la vallée de l'Yvette).</p>	<p>Mettre en œuvre des actions permettant de limiter le ruissellement : diminution de l'imperméabilisation des sols, notamment en développant la rétention à la parcelle.</p> <p>Sensibiliser les acteurs pour une meilleure prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.</p>

Le relief

L'ensemble du territoire d'étude fait partie d'un plateau qui s'étend de la Beauce à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'altitude de ce plateau varie entre 165 et 170 m au sud (Sonchamp) et 180-185 m au nord-ouest (Méré, Montfort-l'Amaury).

- Les bordures ouest et est sont largement entaillées par la partie amont de plusieurs vallées :
 - Au nord-est, l'Yvette et ses affluents faisaient déjà partie du Parc actuel et seule l'extension sur Gif-sur-Yvette compléterait quelque peu la vallée vers l'aval. Cette vallée est très encaissée puisque l'Yvette sort du périmètre à 60 mètres d'altitude.
 - Au sud-est, la Rémarde et ses affluents. Seule la Celle faisait partie du périmètre du Parc. L'extension intégrerait l'ensemble de la partie amont de la Rémarde et ses affluents. Si la Rémarde quitte le périmètre à l'altitude de 55 mètres, ses flancs sont beaucoup plus ouverts que ceux de l'Yvette.
 - A l'ouest ce sont plusieurs vallées, Guesle, Guéville, Drouette, Maltorne et Vesgre, toutes affluentes de l'Eure qui entaillent avec de larges flancs le plateau central.
 - Enfin au nord, la Mauldre et ses affluents entaillent aussi fortement le plateau pour continuer leur parcours dans la plaine de Neauphle, avant de rejoindre la Seine. Elle quitte le territoire à une altitude de 70 mètres.

Aussi le territoire d'étude forme t'il un ensemble morphologique cohérent constitué d'un plateau central et ceinturé de tous cotés par les vallées rayonnant dans tous les directions. On peut le qualifier de château d'eau.

Les formations géologiques

La principale formation constituant le substrat du plateau central est celle du Stampien supérieur (-25 millions d'années) qui est représenté sur la majeure partie du territoire par les Argiles à Meulière de Montmorency, formation imperméable.



Formation de meulière - B Cauchetier/ IAURIF

Parfois des dépôts de Sables de Lozère prennent place sous forme de placages sur ces argiles. Vers le sud, ces argiles passent au Calcaire de Beauce et sont recouvertes par le Limon des Plateaux, ce qui détermine un sol plus perméable et beaucoup plus fertile, occupé par les grandes cultures de la Beauce. On retrouve le Limon des Plateaux sur les interfluvies les plus larges, en particulier le plateau de Cernay-Limours.

Sous les Argiles à Meulière, se développe une très puissante couche de sable, les Sables de Fontainebleau (de -33 à -25 millions d'années) qui peuvent atteindre une épaisseur de 70 mètres. Au sommet de ces sables de grandes dalles de grès issues de la cimentation du sable, disposées en alignements, se retrouvent principalement à l'est de la RN 10 (les Vaux-de-Cernay).



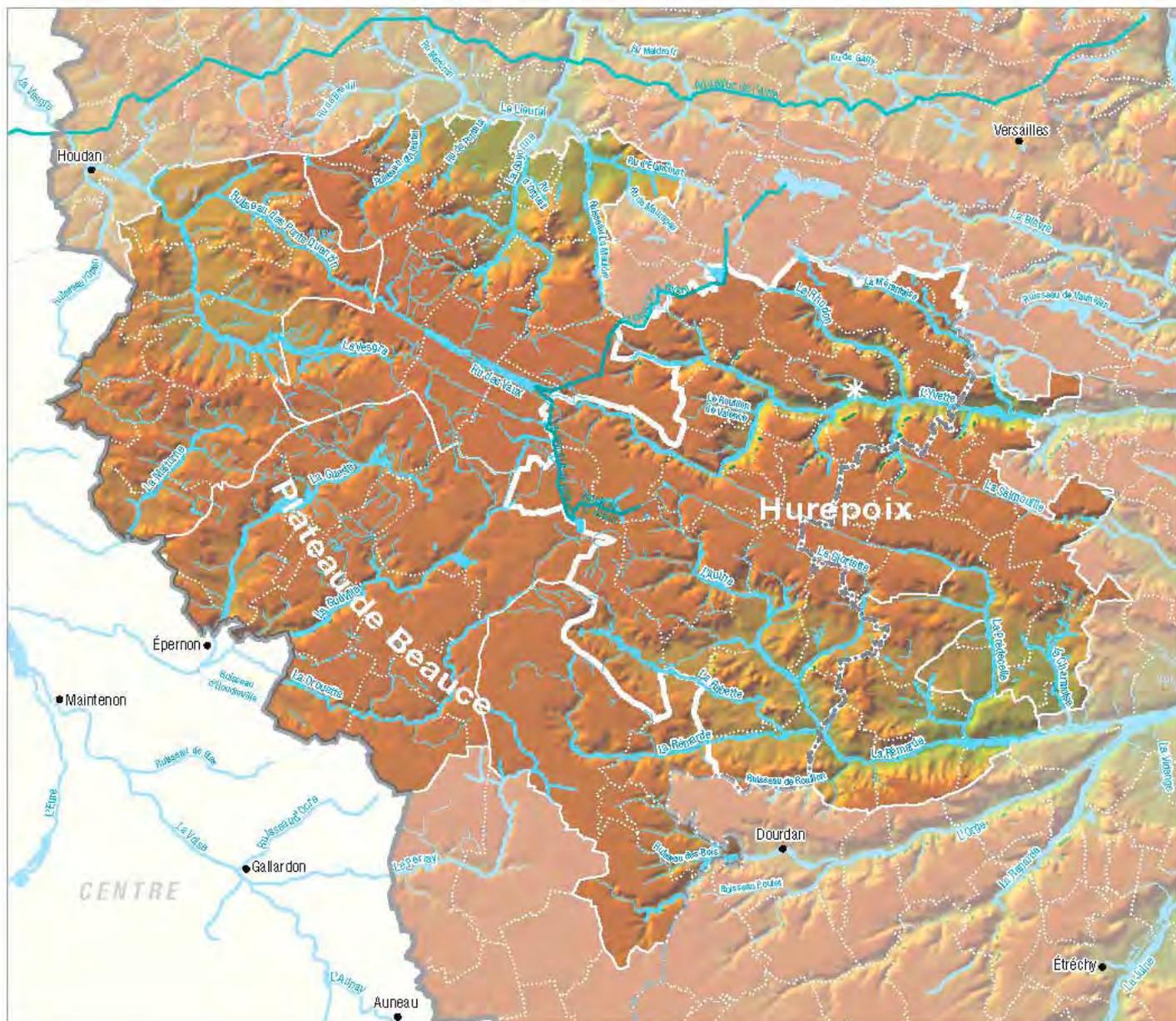
Formation de grès - B Cauchetier/ IAURIF

Cette couche forme le principal affleurement de tous les flancs de vallées entaillant le plateau. Il s'agit d'un sable très fin, siliceux presque pur, en général très blanc, très peu propice aux cultures. Ces sables masquent une grande hétérogénéité géologique entre le nord et le sud du territoire.

Dans tout le sud jusqu'à l'axe formé par l'ensemble ru des Ponts-Quentins, chaîne des étangs de Saint-Hubert, Vaux-de-Cernay et Prédécelle, les argiles sparnaciennes (de -53 à - 50 millions d'années) provenant de la dissolution de la craie sont directement au contact des sables.

Au nord de cette ligne, toutes les transgressions marines de l'Eocène (entre -50 et -35 millions d'années) ont déposé leurs sédiments, dont les derniers en date, les Marnes vertes, imperméables, visibles sur les flancs de la vallée de la Vesgre, à Adainville, forment le niveau de base de nombreuses sources. En effet, un grand anticlinal, localement nommé Anticlinal de la Rémarde, s'est mis en place en corrélation avec la surrection de la chaîne pyrénéenne. Cet anticlinal a porté la partie supérieure de la craie à une altitude d'environ 100 m vers le Perray-en-Yvelines, 110 m vers Clairefontaine-en-Yvelines et 90 vers Briis-sous-Forges alors qu'il se situe vers 0 m à Chevreuse ou -10 m aux Essarts-le-Roi. C'est ainsi que la craie affleure dans la vallée de la Rémarde et dans certaines mares du Domaine de la Claye (Bullion).

Relief de la zone d'étude



0 2 4 6 km

-  limite actuelle du Parc
-  périmètre élargi
-  maison du Parc

-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  hydrographie
-  canal (au sol, souterrain)

Le patrimoine géologique

Si celui-ci n'est pas comparable à d'autres secteurs de la région francilienne, quelques éléments méritent d'être soulignés et valorisés :

- La capture du ru des Vaux par l'Yvette,
- Les chaos de la cascade des Vaux de Cernay
- Les anciennes carrières de grès pour pavés où l'on trouve encore quelques vestiges industriels (Lévis-Saint-Nom, Les Maréchaux à Cernay-la-Ville, Magny-les-Hameaux).
- Les carrières d'argile réfractaire (argiles sparnaciennes) qui ont été fortement exploitées près de Bajolet (commune de Forges-les-Bains).

Les sols et la pédologie

Les sols de l'ensemble du territoire sont très variés, en fonction de leur position topographique, mais restent dans une gamme sableuse ou limoneuse acide.

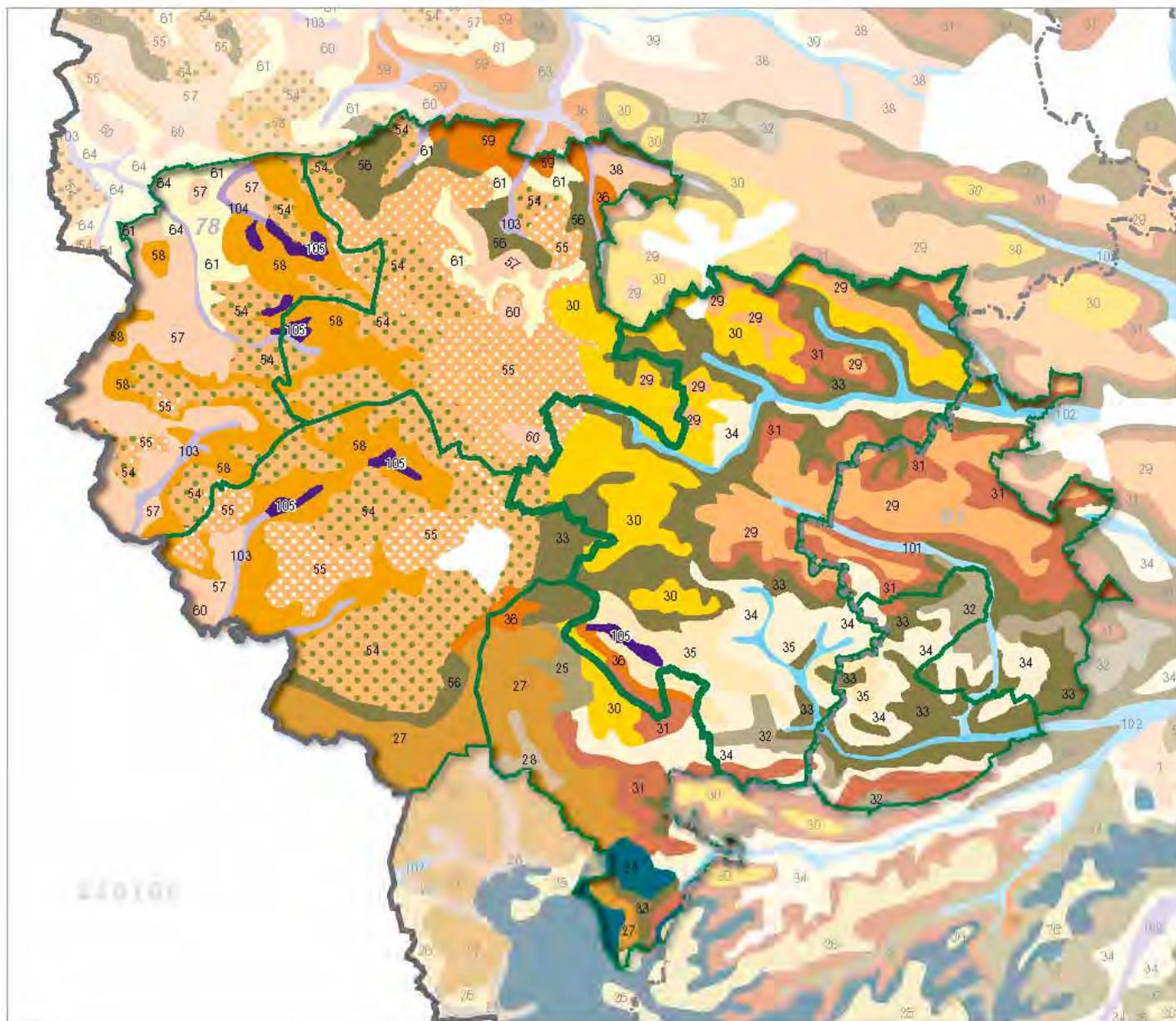
Ils sont le plus souvent sableux, acides comme dans la partie sud du Parc actuel, mais aussi de la Rémarde amont et aval ainsi que de l'ensemble du massif de Saint-Léger. Humides sur les plateaux et à proximité des fonds de vallées, ils sont par contre secs sur les pentes.

Mais sur certains plateaux ils deviennent limoneux :

- soit limoneux acides et humides comme sur les plateaux du nord de Parc actuel et de Limours ou encore des bordures de la Beauce (Orphin, Emancé, Gazeran et Sonchamp),
- soit plus ou moins calcaires sur les abords de la plaine de Neauphle (Méré, Jouars-Pontchartrain) ou l'amont de l'Orge (Saint-Martin-de-Bréthencourt).

Enfin dans certains fonds de vallées, se trouvent des ensembles tourbeux, comme dans le sud du Parc actuel et dans les différentes vallées de l'extension du massif de Saint-Léger-en-Yvelines.

Pédopaysages



0 2 4 6 km

LA BRIE

- Les plateaux limoneux sur calcaire de Brie
- 1, sols limoneux, bessiques des bordures sud et ouest des plateaux briards.
- Les plateaux limoneux sur argile à meulière de Brie
- 5, sols limoneux très humides moyennement épais sur argile à meulière.
- Les vestiges sableux stampiens entre l'Ornain et Seine
- 9, sols limoneux sableux épais sur argile des bombements de plateaux.

LA BEAUCHE

- Le large plateau limono-argileux sur calcaire de Beauche et ses enclaves calcaires
- 24, sols limono-argileux moyennement épais sur calcaire dur des plateaux d'Alainville, Rommerville, Champroux et d'Etampes.
- 25, sols limono-argileux caillouteux peu épais sur calcaire dur, versants d'ymetiques de vallons secs.
- La bordure limoneuse du plateau de Beauche
- 26, sols limoneux épais, enlèn des plateaux de marais, boisés secs et de mauchamps.
- Le plateau limoneux humide des confins de la Beauche sur argile à meulière de Montmorency
- 27, complexe des sols limoneux humides moyennement épais à substrat d'argile impermeable du plateau de Sonchamps et d'Abilis.
- 28, complexe de sols très humides peu épais caillouteux à substrat d'argile impermeable des bords de la Remarde.

LES PLATEAUX ET LES COLLINES DU HUREPOIX

- Les plateaux limoneux humides sur argile à meulière de Montmorency
- Les éléments de plateaux limoneux sur calcaire d'Etampes
- 32, sols limoneux épais à substrat de calcaire.
- Les pentes sabilleuses de la région d'Arpajon, sur argile à meulière de Montmorency et calcaires d'Etampes
- 33, sols sablo-limoneux graveleux très humides, peu épais sur pentes assez fortes.
- 34, sols sableux plus ou moins acides épais sur pentes douces.
- 35, sols sableux très acides sur pentes fortes à replat de la forêt de Rambouillet et de Clairefontaine.
- Les pentes argileuses et marneuses
- 36, complexe de sols très argileux calcaires parfois vertiques et humides, épais sur marne supra-gypseuse et argile verte.

- Les pentes de l'Essonne, le Juine, la Remarde et les replats de la plaine de Versailles
- 37, complexes de sols sableux épais, limoneux épais humides et argilo-calcaires plus ou moins sur calcaire de Champigny.
- La plaine de Versailles
- 38, sols limoneux épais sur substrat de calcaire fissuré de la plaine de Versailles.
- Les pentes de la Mauldre
- 39, sols limono-caillouteux très calcaire sur craie.

LE PLATEAU BOISÉ DES YVELINES ET LE PLATEAU DU MANTOIS

- Le plateau sableux humide sur argile de Montmorency
- 54, association de sols très sableux et de limons, humides, moyennement épais à substrat d'argile du plateau forestier de Rambouillet.
- 55, sol limono-sableux parfois caillouteux, très humides, plus ou moins épais à substrat d'argile ; lambeaux de plateau.
- 56, séquence de sols à texture très hétérogène, assez humides ; épaisseur, substrat, et pentes variables.
- Les sables profonds stampiens de la forêt de Rambouillet
- 57, complexe de sols sableux épais des plateaux de combe sur vesgres, de la forêt gaudran et des buttes de Villiers-Septautil.
- 58, sols sablo-argiles, épais de la bordure ouest de la forêt de Rambouillet.
- Les plateaux limoneux sur marnes, argiles et calcaires de Brie
- 59, sols limoneux épais à substrat de calcaire dur du plateau crétacé de Mantes la Jolie.
- 60, sols limoneux humides épais à substrat d'argiles, larges plages du plateau du mantois et des îlots des Yvelines.
- Les pentes calcaires des vallées de la Voucouleurs, la Seine, la Mauldre et le Yésgre
- 61, sols très argileux, humides, localement calcaires, épais sur marnes du Juddin, pentes fortes à abruptes.
- 63, sols limoneux très calcaires, peu épais sur craie, pentes fortes boisées.
- 64, sols limono-caillouteux calcaires et/ou calcaiques, peu à moyennement épais sur craie, pentes moyennes ou faibles.

LES COLLUTIONS ET ALLUVIONS

- 101, sols limoneux généralement peu à moyennement humides, épais, à dominante non calcaire, colluvions et/ou alluvions
- 102, sols limono-argileux, localement graveleux, humides, calcaires ou calcaiques, alluvions ; prairies et peupleraies
- 103, sols limoneux, très humides à nappe temporaire profonde, calcaiques ; alluvions, prairies et quelques peupleraies
- 104, sols limoneux puis argileux à nappe temporaire proche et nappe permanente profonde ; alluvions, nombreuses peupleraies
- 105, sols très organiques à tourbe proche, rarement calcaiques ; alluvions hydromorphes à sphagnes, prairies et carex.

Sources : INRA Unité de Recherche de Science du Sol SESCF - URIF 2007
© URIF 2008

Eau souterraine

Des ressources aquatiques diverses, mais altérées et plus ou moins exploitables.

Les aquifères exploités sont l'Oligocène, l'Eocène et la Craie. L'aquifère profond captif de l'Albien est réservé à l'adduction d'eau potable en ultime recours

Le système nappe de Beauce au Sud du territoire s'arrête à l'anticlinal de la Rémarde. C'est un aquifère multi-couche oligocène (Calcaire de Beauce, d'Étampes, Sables de Fontainebleau et Calcaire de Brie).

En revanche, tout le territoire est concerné par des **Argiles à meulière** de Montmorency avec localement des Sables de Lozère. Sous-jacents, mais bien plus puissants, **les Sables de Fontainebleau présentent un aquifère plus difficile à exploiter que celui des calcaires de Beauce**, avec une transmissivité¹ plus faible. En revanche ces sables sont **moins pollués** par les traitements agricoles. Ils peuvent exprimer du **fer** en zone lessivée et du **sélénium** en zone réductrice.

C'est principalement dans ces deux formations que prennent naissance les cours d'eaux, avec un **linéaire intermittent très important** dans la première formation, au niveau des argiles.

Les Calcaires de Brie, présents au Nord de l'anticlinal de la Rémarde sont de transmissivité²

¹ La transmissivité permet d'évaluer le débit que peut capter un forage. C'est un paramètre qui régit le débit d'eau qui s'écoule par unité de largeur de l'aquifère, sous l'effet de du gradient hydraulique. Elle correspond en représentation bi-dimensionnelle, au produit de la conductivité par l'épaisseur de l'aquifère.

² Ibid 1

supérieure et drainent les sables sus-jacents. Ils **permettent des exploitations à hauts débits** (300 m³/h) d'eau de bonne qualité et sont **réservés à l'alimentation en eau potable**.

La nappe est à son niveau le plus haut sur un axe Nord-Sud passant par Rambouillet en direction d'Ablis. Elle se vidange vers l'Est par la Rémarde et l'Orge et vers l'Ouest par la Drouette et autres affluents de l'Eure.

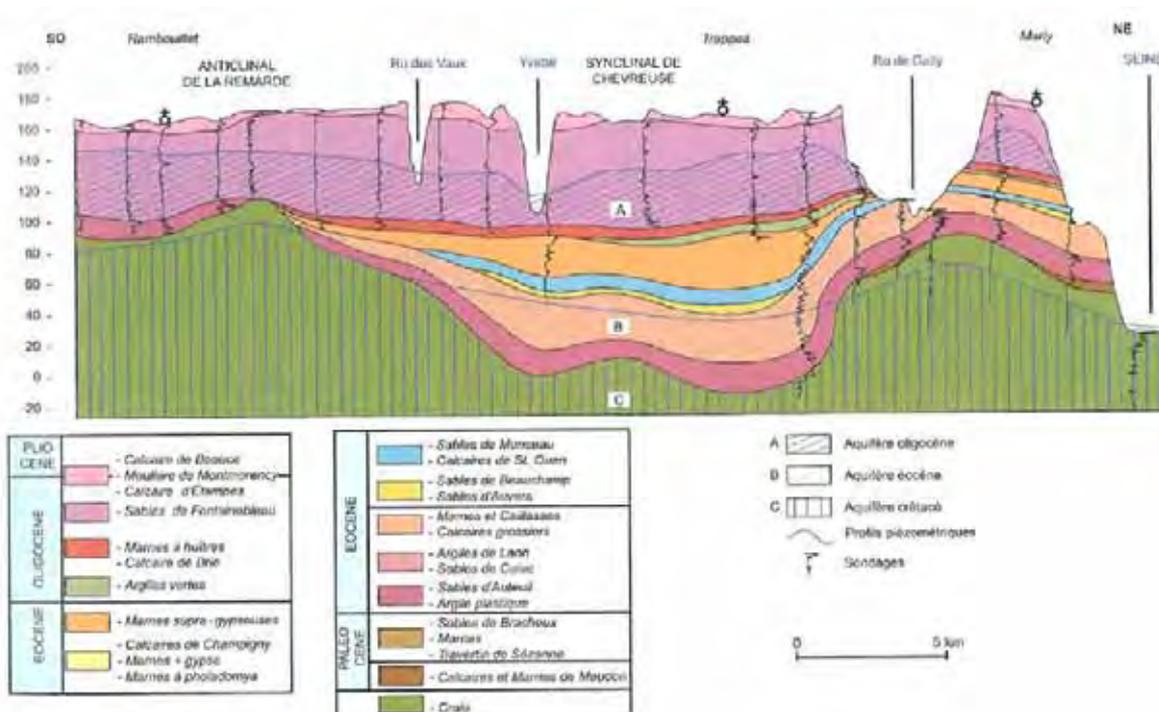
Les pluies efficaces annuelles sont comprises entre 100 et 150 mm. **La faible recharge locale est un facteur de tension sur la ressource en eau au nord de la Beauce et de l'Hurepoix, entre les usages agricoles et l'alimentation en eau potable.**

À partir du ru des Vaux jusqu'au Nord-Est **l'ensemble hydrogéologique Eocène** est présent. Il est constitué des calcaires de Saint-Ouen, de sables auversiens, de marnes et caillasses et de calcaires grossiers, reposant sur les Sables d'Auteuil et l'argile plastique.

La Craie n'affleure qu'au niveau de la Rémarde sur le territoire étudié et à l'extrême limite sud-ouest. Elle affleure en revanche à l'extérieur du territoire à partir du confluent de la Guesle, de la Guéville et de la Drouette, vers l'ouest de la Vesgre et de la Drouette ainsi qu'au Nord du territoire dans la vallée de la Mauldre et le ru de Gally.

L'aquifère de la Craie n'est productif qu'au voisinage des vallées, humides ou sèches et des zones fracturées et de karst. À Saint-Arnoult-en-Yvelines, au niveau de la Rémarde, la faible productivité a nécessité le percement de galeries pour que le forage soit exploitable.

Coupe hydrogéologique de l'Hurepoix



Sources : Aquifères et eaux souterraines en France.- brgm éditions.

Du point de vue des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), les eaux souterraines du Parc étendu sont divisées en trois masses d'eau. La masse d'eau 4092 « Beauce » de 4 616 km² ne concerne que la frange sud-est du territoire.

La masse d'eau 3102 « Sables et calcaires des Yvelines » de 2 239 km² concerne la majeure partie du territoire.

La masse d'eau 3211 « Craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine St-André » de 5 105 km² concerne les trois rivières : Guesle, Guéville et Drouette.

Du point de vue qualitatif, ces masses d'eau souterraines sont altérées par les nitrates et pesticides et parfois des organo-halogénés volatils, avec une tendance à la hausse de l'altération. (voir la Carte de l'état prévisionnel des masses d'eau en 2015).

C'est pourquoi le bon état qualitatif risque de ne pas être atteint en 2015. De plus, tout le territoire d'extension potentiel du Parc est classé en zone vulnérable (eutrophisation).

Du point de vue quantitatif, les « Sables et calcaires des Yvelines » sont en déséquilibre plus ou moins prononcé, alors que la « Beauce » est en situation de déséquilibre potentiel.

La nappe de Beauce est classée en Zone de Répartition des eaux (décret 2006-881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret 2003-869 du 11 septembre 2003), ce qui implique de soumettre :

- à autorisation tous les prélèvements à partir de 8 m³/h (au lieu de 80 m³/h),
- à déclaration tous les prélèvements inférieurs à 8 m³/h.

Le bon état quantitatif de la nappe (annexes de la DCE) est atteint si les prélèvements ne dépassent pas, y compris sur le long terme, la ressource disponible. De plus, les eaux de surface et les écosystèmes terrestres en relation avec les eaux souterraines ne doivent pas être affectés.

Eau de surface

La densité forte d'un réseau hydrographique d'amont aux débits faibles

L'eau de surface est très présente sur le périmètre du Parc, ce que montre le tableau suivant : densité de cours d'eau de 0,6 km/km² dans le Parc actuel (et même 1,1 km/km² en intégrant le linéaire intermittent) contre 0,4 km/km² en moyenne régionale. Cette présence de l'eau restera forte dans un périmètre étendu, avec une concentration plus forte de cours d'eau intermittents (0,7 km/km²) dans l'extension Nord du Massif de Saint-Léger et ses lisières.

Le territoire du Parc actuel est drainé par 2 rivières : **l'Yvette et la Rémarde**. Les extensions font prendre en compte **la Mauldre amont et le Lieutel** (son affluent), **la Vesgre, la Guesle, la Guéville et la Drouette** (dites « 3 rivières »), la Maltorne, le ru de la Borne (affluent du ruisseau du Perray situé à l'extérieur du territoire, dans le bassin versant de l'Eure), l'extrême **amont de l'Orge** avec le ruisseau des bois. Ces extensions **complètent l'Yvette amont ainsi que la Rémarde** (à sa source et au Val St-Germain), ainsi que ses affluents la Prédécelle et la Charmoise ; **la Salmouille** n'est pratiquement pas concernée.

Globalement ce sont **plus de 6 bassins-versants** qui sont concernés, partant en étoile, entre les Bréviaires, Rambouillet et la Celle-les-Bordes ce qui correspond aux trois nappes principales qui affluent.

Les débits sont faibles, en raison de la situation de plateau du territoire, limitant les possibilités d'apports par les nappes aux seules rivières entaillées profondément, et d'une situation de tête de bassin versant, conjuguée à une pluviométrie plutôt plus faible que la moyenne régionale, malgré un effet local de la forêt (voir fiche « Climat »), ce qui limite également les apports superficiels.

Ces cours d'eau sont un patrimoine naturel mais aussi anthropique, qui valorise le lien existant entre l'eau et les populations riveraines, comme en témoignent de nombreux biefs, moulins, lavoirs...

Densité des cours d'eaux permanents

cours d'eau (km)	Parc actuel	Massif de St-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	Total extensions	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
permanent	139,5	82,0	57,2	60,6	35,6	31,3	36,3	302,9	442,3
intermittent	134,5	116,5	69,7	108,4	33,3	11,6	41,6	381,2	515,7
Total	274,0	198,5	126,9	168,9	68,9	43,0	77,9	684,1	958,1
superficie totale (ha)	24 298,4	16951,4	12 547,7	16 769,5	9 835,3	5 545,3	8 674,7	70 323,9	94 622,3
superficie totale (km ²)	243,0	169,5	125,5	167,7	98,4	55,5	86,7	703,2	946,2

Densité 8km/km²

permanent	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,5
intermittent	0,6	0,7	0,6	0,6	0,3	0,2	0,5	0,5	0,5
Total	1,1	1,2	1,0	1,0	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0

Source : laurif, 2007

La qualité dégradée de la majorité des cours d'eau

La qualité des rivières est dégradée. Pourtant l'eau du territoire avant dégradation se caractérise par sa pauvreté en éléments minéraux, ce qui constitue un intérêt pour les milieux aquatiques oligotrophes.

Au sens de la DCE sur l'eau, les masses d'eau superficielles du territoire sont les suivantes :

R232A : Le Lieutel et la Mauldre (unité allant de la source de la Mauldre au confluent du Maldroit, représentée sur le territoire d'étude, excepté la rive Est de la Mauldre et l'aval à partir de La-Queue-les-Yvelines/Jouars-Pontchartrain).

Les affluents présents sur le territoire sont la Guyonne (avec le Guyon et le ruisseau des Gaudigny) et pour partie le ruisseau d'Élancourt, ainsi que la confluence avec le ruisseau de Maurepas.

La présence active de l'équipe du CoBaHMa permet un suivi particulier de ces rivières du territoire du SAGE Mauldre.

Malgré un problème chronique de phosphore sur le bassin versant de ces rivières, les travaux sur l'assainissement collectif ont permis une diminution de l'ammoniac (encore très problématique en 2005 sur le ruisseau des Gaudigny, affluent de la Guyonne) sur la dernière décennie et les efforts pour déphosphater les eaux résiduaires urbaines commencent à porter leurs fruits. En 2005, le ruisseau des Gaudigny et la Guyonne cumulaient les problèmes de très mauvaise qualité en matières organiques et oxydables, en matières azotées hors nitrates et en phosphore. Le ruisseau d'Élancourt et de Maurepas étaient également en très mauvaise qualité sur le phosphore. Le Guyon et le ruisseau de la Mauldre, avec des qualités passables à bonnes, étaient les seuls à apparaître moins perturbés par ces pollutions. Les reconstructions des stations d'épuration de Méré et Montfort l'Amaury permettront de réduire encore l'apport de phosphore (notamment par temps sec). Au regard des objectifs de qualité des eaux par temps sec, le Sage Mauldre a identifié le traitement poussé du phosphore et de l'azote par les stations d'épuration de Montfort l'Amaury et Galluis comme prioritaire (objectif bonne qualité sur le Lieutel et la Guyonne), et celui par les stations de Maurepas et d'Élancourt (à l'extérieur du territoire) comme à étudier prochainement (objectif qualité passable sur le ruisseau Mauldre, le ru d'Élancourt et de Maurepas).

Des problèmes locaux de ruissellement ont été identifiés. Enfin les pesticides sont un problème majeur sur le Bassin versant de la Mauldre : la Carte de Qualité des eaux établie par la DIREN en 2006 indique une contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires.

Les actions définies par l'avant projet du programme de mesure (commission géographique des Rivières d'Île-de-France juin 06) portent sur :

- la protection et la restauration des milieux aquatiques ;
- l'amélioration de l'assainissement des collectivités ;
- la réduction des pollutions diffuses ;
- la gestion du ruissellement et du risque inondation.

Le risque de non-atteinte du bon état est élevé. La masse d'eau aval est classée en « fortement

modifiée » du fait du risque de contamination chimique.

HR99A : L'Yvette (unité hydrographique allant de sa source au confluent de la Mérantaise, représentée sur le territoire d'étude excepté les franges Nord et Est du bassin-versant).

Hydromorphologie

L'Yvette est une petite rivière assez encaissée, de pente moyenne assez forte, faisant une quarantaine de kilomètres de long, qui prend sa source aux Essarts-Le-Roi et se jette dans l'Orge (à l'extérieur du territoire) au niveau d'Épinay-sur-Orge dans l'Essonne. Elle possède de nombreux affluents : les **rus du Pommeret et des Gandines** dès la source, suivis du **ru des Vaux-de-Cernay, d'Écosse Bouton, de Montabet, du Rhodon et de la Mérantaise** (en limite de l'extension du plateau de Limours).

Son cours amont est sinueux et bordé de zones humides, creusé dans la couche des sables et des grès de Fontainebleau pour atteindre ensuite les marnes vertes. L'Yvette et ses affluents sont donc en relation avec la nappe des sables de Fontainebleau, ce qui renforce l'enjeu d'amélioration de la qualité de son eau.

La réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orge-Yvette (SAGE), arrêté en juin 2006, apporte une approche globale et intégrée de la gestion du bassin.

La morphologie des cours d'eau est contrainte par les activités humaines présentes ou passées. L'ensemble de cette tête de bassin est très marquée par l'urbanisation proche et par des rejets importants par rapport aux débits. Il faut donc souligner l'inadaptation de l'hydromorphologie naturelle de ces cours d'eau aux contraintes subies, en terme hydraulique et de qualité d'eau.

Le ru du Pommeret est alimenté à l'amont par des eaux de ruissellement et de drainage agricole, le long du versant boisé du Mesnil-Saint-Denis et du vallon du même nom, puis d'une vallée humide. Il reçoit donc des phytosanitaires. Puis il reçoit les eaux pluviales de la zone industrielle de Coignières, ce qui est déterminant pour les débits et la qualité des eaux en aval. En effet, le bassin de rétention des eaux pluviales du Val Favry apporte des à-coups hydrauliques violents à l'origine d'une érosion intense et massive du lit et des berges, et génère des pollutions chimiques fréquentes d'hydrocarbures et autres agents moussants. Ses habitats aquatiques sont médiocres du fait de cette érosion permanente et des fortes pollutions chimiques ponctuelles.

La source du Rhodon est la station d'épuration du Mesnil-Saint-Denis et de la Verrière.

L'Yvette récolte très rapidement les eaux épurées de la station du SIASY (les Essarts-le-Roi et Lévis-Saint-Nom).

Des moulins hydrauliques, vestiges du passé, sont à l'origine de biefs parfois non entretenus ou devenus rivière principale au détriment du cours d'eau naturel et ne sont pas calibrés pour les débits actuels.

D'autre part, la régression des zones naturelles de rétention des eaux de surface tels les mares, zones humides et fossés, altère la régulation hydraulique des écoulements superficiels.

Enfin, les surfaces agricoles cultivées participent à l'accélération du ruissellement des eaux pluviales et à l'apport de sédiments et de substances polluantes.

Qualité du milieu

Il résulte des différents impacts anthropiques en tête de bassin, plusieurs dysfonctionnements majeurs : dénaturation de lits mineurs, intense érosion du lit et des berges, déconnexion du lit majeur par rapport au lit mineur, médiocre qualité de l'eau et des milieux, ainsi qu'une augmentation du risque d'inondation en aval.

La qualité physico-chimique de l'Yvette est en amélioration réelle, notamment sur le paramètre phosphore, (qui atteint le niveau 1B en 2004 sur la station de mesure de Chevreuse), mais ponctuellement la teneur est élevée en matières organiques et les nitrates restent déclassants (en 2002, 25,5 mg/l à l'amont de la station du SIASY, puis en aval 17 mg/l, l'auto-épuration de la rivière et de ses zones humides et la dilution par la station et les affluents ont amélioré les résultats).

Les améliorations en cours de la qualité des eaux de l'Yvette et ses affluents, sont déjà significativement amorcées, grâce à des **réalisations et des projets imminents en matière d'équipement d'épuration des eaux usées** :

- construction, dans les années 90, d'une nouvelle station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Sources de l'Yvette (SIASY) qui traite efficacement (traitement poussé du phosphore) les eaux des Essarts et de Levis St-Nom, contribuant localement à 25 % du débit de la rivière par temps sec (comme pour toutes les stations, des by-pass peuvent cependant avoir un impact certain par temps de pluie et lors des opérations de maintenance des ouvrages) ;
- remplacement des stations d'épuration défectueuses par la construction de neuves (Auffargis) ;
- mises aux normes européennes (SIA le Mesnil/la Verrière, SIASY...) ;
- projets de reconstruction (STEP de Dampierre-en-Yvelines/Senlisse/Saint-Forget) ;
- projets de raccordement sur un collecteur qui alimente une station intermédiaire (Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Forget), ou bien système mixte d'assainissement non collectif et de petite STEP (Milon-la-Chapelle).

Manifestement, les caractéristiques des rivières de tête de bassin versant (petits débits, petites sections) font que l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières approche probablement de son maximum potentiel avec les efforts consentis sur l'épuration primaire (STEP et ANC). L'Yvette est un milieu fragile, et **malgré cette amélioration en cours de l'assainissement des eaux usées, la qualité biologique de l'Yvette reste médiocre** et la recolonisation par des espèces plus sensibles est lente. L'un des facteurs explicatif peut être **l'ombrage excessif** par endroit, mais il faut également se préoccuper **des pollutions par les phytosanitaires et d'autres produits chimiques**, ainsi que de **l'ensablement et de la turbidité**.

En effet, la carte de contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires éditée

par la DIREN en 2005-2006 montre que le bassin versant de l'Yvette est en qualité médiocre.

Enfin, les petites rivières de tête de bassin de l'Yvette sont toutes impactées par des écoulements soudains, violents et chargés de pollutions, liés aux fortes pluies. L'impact est physique sur les substrats des lits et berges et la turbidité, chimique sur l'eau et les sédiments, avec en résultante des deux, l'impact sur la biocénose.

Actions

L'action future devra par conséquent se porter à la fois sur :

- le traitement des effluents des STEP (traitements sur zones humides artificielles) pour gagner les derniers points de qualité, et sur la préservation du milieu naturel avec la rétention des eaux usées lors des opérations de maintenance des STEP.
- la diminution des pollutions diffuses.
- la régulation hydraulique et chimique des affluents d'origine anthropique, par la mise en place de « zones ou d'ouvrages tampon ».

L'étude du bassin d'alimentation, de l'hydromorphologie, de l'état des berges, et la recherche de micro-polluants permettrait encore d'améliorer la compréhension des obstacles aux améliorations (à suivre par IBGN).



Barrage de nettoyage sur l'Yvette avant le bassin de retenue de Couprières (Gif sur Yvette) - B. Raoux/IAURIF

HR97 : La Rémarde

Hydromorphologie

La Rémarde présente un débit permanent dès sa source, en amont de Sonchamp, drainant les eaux des massifs forestiers environnants et du plateau agricole de la Hunière. Boisée sur les premiers kilomètres, elle s'inscrit après Saint-Arnoult-en-Yvelines dans de larges prairies pâturées par des chevaux. Elle passe l'autoroute A10 et atteint 3 mètres de large et 20 cm de profondeur moyenne en arrivant en Essonne avant de se jeter dans l'Orge à l'extérieur du territoire.

Son riche passé industriel avec une quinzaine de moulins, la plupart inactifs, est à l'origine de fortes modifications de son faciès, causées par de nombreuses dérivations, biefs forcés et vannages dont la succession entraîne un ralentissement du courant et une artificialisation du linéaire.

La Rémarde est alimentée par plusieurs affluents importants sur les deux départements : la Gloriette, l'Aulne et son affluent la Rabette en Yvelines, la Prédécelle et son affluent le Fagot et la Charmoise en Essonne.

La Rémarde est en contact direct avec les sables de Fontainebleau, ce qui lui apporte un débit provenant d'une couche perméable facilement

rechargée par les précipitations, mais également vulnérable aux pollutions de surface.

Les différentes ZNIEFF et ENS humides, ainsi que sites classés et inscrits, du bassin versant de la Rémarde, permettent de préserver son intérêt écologique et sa fonctionnalité hydraulique en limitant les risques d'inondation en aval.

Qualité du milieu

Les objectifs de la Rémarde à l'horizon 2010 sont précisés dans les travaux du SAGE Orge-Yvette, en intégrant les exigences de la DCE et celles de protection des captages en eau potable de la Seine qui se situent en aval de l'Orge. Ils visent une « bonne qualité » biologique et physico-chimique, sauf sur le plateau de Limours où un objectif de qualité « passable » est retenu.

La qualité biologique de la Rémarde est moyenne, due principalement au **manque d'habitats et à l'envasement d'une grande partie du linéaire** causé par les vestiges de son passé industriel.

Celle de l'**Aulne** est moyenne à médiocre à l'amont, malgré son caractère préservé. L'Aulne est sensible aux baisses de son niveau qui peuvent limiter la diversité des habitats et concentrer les polluants.

L'amont de la **Gloriette** est pénalisé par un débit faible et des apports organiques domestiques et agricoles. L'aval voit sa qualité s'améliorer sur un lit minéral grâce à des vitesses de courant hétérogènes, ce qui est favorable à l'accueil d'une faune diversifiée.

La **Rabette** commence son parcours au sortir d'une zone humide avec des habitats diversifiés et une bonne qualité des eaux. Toutefois, à l'aval, le substrat sableux limite l'implantation des végétaux aquatiques. Le couvert forestier réduit l'éclairement et le développement de plantes aquatiques, il apporte des matières organiques et des sels humiques rougissant les eaux.

Pollutions en baisse

D'après la CATER, la tendance est à l'amélioration de la qualité physico-chimique. Les matières phosphorées sont stables depuis leur baisse jusqu'en 2000 et grâce à la modernisation des STEP, on peut être optimiste sur ce paramètre. Sur la **Rémarde**, le remplacement en 2004 de l'ancienne STEP de Saint-Arnoult par une unité de traitement plus poussée et de plus forte capacité permet d'espérer une amélioration de la qualité biologique du cours d'eau.

Les nitrates sont encore en mauvaise qualité en 2005-2006 en stagnant à 18 mg/l mais l'ammonium baisse et les améliorations de STEP vont dans ce sens. En revanche, la Demande Chimique en Oxygène (DCO), en hausse sur 2000-2002, serait due aux fines agricoles ou aux acides humiques forestiers. L'Aulne et la Rabette rencontrent en 2005-2006, un problème d'altération par des matières organiques et oxydables.

HR355 : La Vesgre et le ruisseau des Ponts Quantins ont une vitesse d'écoulement faible, ce qui nuit à la teneur en oxygène dissout. Malgré une qualité biologique satisfaisante et une qualité d'eau acceptable avec des teneurs en nitrates et pesticides limitées sur ce linéaire, la DCO et le manque d'oxygène dissous posent problème en période estivale. **Sur ce secteur, la morphologie est donc un enjeu important pour diversifier les vitesses d'écoulement.** La masse d'eau entière devrait atteindre les objectifs de bon état en

2015, mais on peut noter qu'elle connaît des problèmes de nitrates et pesticides à l'aval, en dehors du territoire d'extension potentielle du Parc, ainsi que des problèmes de ruissellement sur sols battants.

HR 250 : La Maltorne (UH Eure amont UHR 250 Maltorne jusqu'au confluent de l'Eure), pour la partie qui concerne le territoire du Parc étendu, prend sa source en zone humide forestière, puis elle draine un territoire relativement plat de lisière forestière (non domaniale) et agricole à dominante de prairies. Sa vitesse est faible à cause des ralentissements par les plans d'eaux de la Boissière-École et des vannages qui permettent également de réguler le débit.

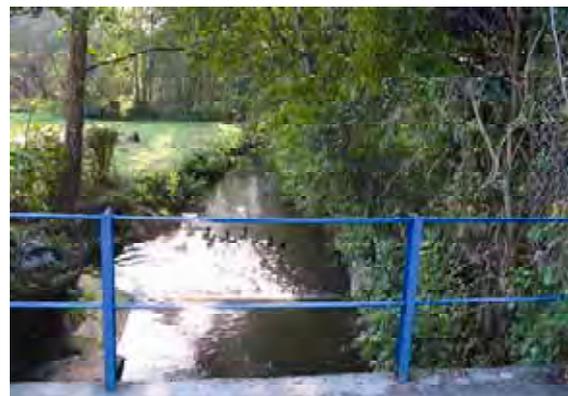
Les travaux de la commission géographique Seine-Aval montrent des facteurs de risque de non atteinte du bon état en 2015 pour la masse d'eau : le ruissellement (moins problématique sur le secteur qu'en Eure-et-Loir grâce aux couverts des prairies), **la morphologie, l'érosion et les pollutions diffuses** (nitrates, pesticides). L'amont du secteur qui nous concerne est plus particulièrement impacté par une DCO forte, qui s'atténue à l'aval. A l'inverse, ce sont **les nitrates et matières phosphorées** qui atteignent des **teneurs déclassantes** à Mittainville avec une **altération en matières phosphorées hors classe en 2005-2006**.

La renaturation du lit mineur, l'amélioration de l'éclairement, l'effacement des ouvrages et l'amélioration de la gestion des vannages et du ruissellement sont des pistes d'actions pour améliorer les habitats, en parallèle aux efforts à apporter sur la qualité de l'eau (pollutions diffuses et rejets urbains phosphorés). **La mutualisation des moyens par une structure territoriale fédératrice** permettrait de revaloriser ce cours d'eau à dominante forestière.

Les Trois rivières : Guesle, Guéville et Drouette

HR248 : La Guesle, est la moins soumise aux pressions anthropiques des trois rivières. Sa **qualité biologique intéressante** est cependant vulnérable à d'éventuels **rejets directs**, défaut d'assainissement autonome ou débordements de réseaux d'eaux usées ainsi **qu'au rejet de la STEP de Poigny**, qui connaissait en 2006 des problèmes de performances en raison d'infiltrations d'eaux claires dans le réseau. Les paramètres limitants l'expression optimum du milieu de la Guesle sont **les nitrates et pesticides** à l'aval (Hermeray et Raizeux) ainsi que **des ruissellements locaux** ou une **morphologie** à optimiser.

HR 247 : La Guéville et la Drouette



La Guéville à Saint-Hilarion – M. Bourgeois/ IAURIF

La Guéville est sérieusement altérée par des déversements d'eaux usées (**mauvaise qualité phosphore 2005-2006**), un **envasement** très excessif en lien avec des problèmes de **morphologie** et de **turbidité (mauvaise qualité matières organiques et oxydables)**.

La turbidité est favorisée par des rejets d'eaux pluviales et le ruissellement agricole. Les **sérieux problèmes de nitrates (mauvaise qualité nitrates 2005-2006) et pesticides** sont imputables aux élevages de volatiles et au ruissellement agricole. L'**assainissement** de Rambouillet doit être amélioré.

La Drouette prend sa source au niveau de l'étang de la Tour et présente un faciès intéressant dans sa partie forestière, avec des zones humides annexes, mais elle est sensible aux manœuvres de la vanne de l'étang d'Or et **présente des à-secs** jusqu'à la RN10.

Les rejets locaux peuvent avoir un impact important sur cette partie à faible débit et la CATER souligne l'intérêt de créer une zone tampon entre ceux-ci et la rivière, ce qui constituerait également une zone refuge pour la faune aquatique lors des à-secs. Dans sa partie agricole, la Drouette est protégée par des bandes enherbées, mais il peut subsister un problème de drainage agricole, qui se conjugue aux rejets de la STEP de Sonchamp et aux eaux pluviales de la ZAC du Bel-Air. La morphologie, **les nitrates (mauvaise qualité 2005-2006) et pesticides** sont déclassants et les **matières organiques et oxydables sont en « Hors classe » sur tout l'amont** puis en « mauvaise qualité ». Vers Orphin, les pollutions des hameaux locaux et la charge en temps de pluie semblent pénalisantes. A Émancé, la maîtrise de la Renouée du Japon ainsi que la mise en conformité des branchements d'eaux usées seraient des facteurs d'amélioration de l'état général de la rivière qui paraît déjà satisfaisant d'un point de vue biologique.

HR 244 : Le ru de la Borne (affluent du ru du Perray) est altéré par les nitrates et très altéré par les matières organiques et oxydables.

L'objectif de bon état écologique ne sera pas atteint pour toutes ces masses d'eau à l'horizon 2015 (voir la carte de l'état prévisionnel des masses d'eau en 2015).

La qualité piscicole

La connaissance des poissons ne semble pas encore au niveau de celle d'autres vertébrés sur le massif de Rambouillet élargi. Des observations ponctuelles, plus ou moins régulières et récentes existent cependant et ont été répertoriées : le Conseil supérieur de la pêche actualise chaque année ses données sur l'Yvette à Chevreuse et sur la Rémarde à Saint-Cyr-sous-Dourdan, la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le Parc contribuent également régulièrement aux connaissances, enfin le CERF a réalisé un inventaire ponctuel en 2002. Trente-six espèces ont été observées dans les dernières décennies, soit moins de la moitié des poissons d'eau douce français (83, y compris les poissons d'estuaires et les espèces endémiques aux lacs de montagne).

En revanche, les apports anarchiques d'espèces allochtones d'intérêt halieutique artificialisent cette faune comme cela est souvent le cas en France.

Sur les étangs et les ruisseaux attenants et dans quelques rivières comme l'Yvette ou la Drouette, et parfois la Guesle, les espèces d'eaux lentes et stagnantes dominant (Brème, Gardon, Perche, Grémille, Tanche, Rotengle, Carpe et Brochet qui se nourrit principalement de Cyprinidés). On peut aussi citer la probable présence du Carassin, typique des eaux marécageuses encombrées de végétation, qui s'enfouit dans la vase lorsque le plan d'eau s'assèche et résiste bien au déficit en oxygène, au gel et aux pollutions.

Les espèces de cours d'eau froids et bien oxygénés sont plus rares. Le Chabot a été repéré jusqu'en 2001 sur le ru des Ponts-Quentin et en quelques autres points par le Parc.

Il faut noter l'intérêt de la présence et de la reproduction d'une ichthyofaune indigène et parfois exigeante :

- quant à sa reproduction, comme la Bouvière qui nécessite la présence d'un bivalve comme l'Anodonte des Cygnes et est présente sur l'Yvette, ou le Brochet qui est vulnérable à la chenalisation des rivières et doit frayer entre avril et mai, par exemple dans des prairies inondées ;
- quant à l'éclaircissement, comme le Goujon (ru des Ponts-Quentin, Yvette, ru des Vaux de Cernay, Guesle, étang de Saint-Hubert et Drouette)
- quant à la qualité de l'eau, comme sur la Vesgre (Loche franche), la Guesle (Loche franche, petite Lamproie) le ru des Vaux-de-Cernay (Truite fario), localement l'Yvette (Truite fario) et surtout le ru des Ponts-Quentin (Chabot, Vairon, Loche franche, Truite fario, petite Lamproie) après Gambaiseuil où le brassage de l'eau sur des kilomètres permet une auto-épuration intéressante alors que l'amont, au départ de l'étang de Hollande, est plus pollué ; enfin la Lamproie est présente sur le Parc actuel.

Le patrimoine remarquable constitué par les zones humides, les réseaux de mares et le réseau d'étangs, réservoirs et rigoles

L'eau de surface est très présente sur le territoire. En effet, outre la densité du réseau hydrographique soulignée en supra, on rencontre sur ce territoire imperméable et régulièrement arrosé, la concentration la plus importante de zones humides et de mares d'Île-de-France. Ces zones humides présentent des biotopes d'un très grand intérêt, comme de petites tourbières, et assurent des fonctions de première importance d'auto-épuration des eaux, de maîtrise du ruissellement ou bien d'expansion des crues dans les vallées.



Les zones humides des étangs de Hollande – M. Pruvost-Bouvattier / IAURIF

Ces zones humides sont très fragiles du fait de leur sensibilité au drainage, aux apports en nutriments,

aux pollutions, aux fluctuations climatiques, (pour celles qui sont alimentées par ruissellement), ou à l'abaissement du niveau de la nappe (pour celles qui sont alimentées par affleurement).

Aujourd'hui, les impacts du drainage et des pollutions diffuses ou le rejet direct ou mal épuré d'eaux usées altèrent considérablement les qualités de ces milieux. Seuls certaines mares et quelques étangs ont pu rester préservés à l'intérieur du massif. (voir fiche « Les Milieux et organisation des milieux »).

Dans les vallées, de nombreux marais se sont développés et ont un fonctionnement hydraulique en lien avec les rivières.

En dehors des vallées, les réseaux de mares et les étangs oligotrophes sont un patrimoine naturel ou anthropique très important. Outre les nombreux étangs d'anciennes abbayes, il faut souligner l'intérêt du fameux réseau d'alimentation des eaux de Versailles (voir la configuration d'origine cartographiée dans la fiche « Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions »).

Ce réseau d'étangs et rigoles a été créé à partir de 1683 pour alimenter les jets d'eau de Versailles. Il correspond au système des « étangs supérieurs » créé après qu'un autre système en aval, « le système des étangs inférieurs » a donné satisfaction.



Vue des étangs de Hollande, avec au loin la digue Napoléon - L. Thévenot / IAURIF

Prenant sa source à l'étang de la Tour, il alimentait les réservoirs de Montbaoron à Versailles. Depuis 1977, l'aqueduc de Trappes qui permettait cette desserte est supprimé. Le système se termine maintenant dans l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines qui se déverse dans la Bièvre. Ce sont au total 15 étangs, 8 retenues, 70 km de rigoles et 34 km de cours principal (dont les deux tiers en aqueduc), qui constituent ce réseau.

En partie centrale, la chaîne des six étangs de Saint-Hubert (ou de Hollande), constitue un réservoir de 200 à 300 m de large sur cinq kilomètres de long dont le fonctionnement est réglable en fonction de l'ouverture des vannes. Situé en position de col inondé, l'eau de ce château d'eau peut donc s'écouler à l'est comme à l'ouest dans des bassins versants différents.

Ce réseau est en relation avec les rivières ce qui implique une gestion cohérente assurée par le SMAGER. En effet, ce système peut alimenter pour partie toutes les rivières qui prennent leur source de part et d'autre : l'Yvette et ses affluents, la Drouette, le ru des Ponts-Quentin, la Bièvre, La Mauldre (ru d'Élancourt). De ce fait, **les exutoires des rigoles**

vers les rivières naturelles constituent des contraintes qualitatives et quantitatives en matière de flux, avec les mêmes conséquences que tout bassin d'eaux pluviales.

Des problèmes de ruissellement affectant les masses d'eau

Le ruissellement lors des épisodes pluvieux est susceptible d'accentuer la teneur en matières en suspension. Il affecte la qualité des eaux de surface avec un envasement potentiel, ou bien de façon transitoire en augmentant la turbidité. Les eaux souterraines du territoire étudié ne présentent pas de sensibilité à cette turbidité (contrairement à des zones de karsts actifs), mais, l'érosion des sols limono-argileux peut décaper une zone de protection de l'aquifère sous-jacent. Enfin le ruissellement peut être localement facteur de risque pour des biens, des activités et des personnes. C'est pourquoi il est nécessaire de le maîtriser.

(Voir fiche « Assainissement et pollutions ponctuelles », le paragraphe sur « Les eaux pluviales et le ruissellement » et fiche « Risques naturels et technologiques »).

L'équilibre entre les usages et la production d'eau potable

Les conséquences des pollutions de la ressource souterraine sont problématiques pour l'adduction en eau potable.

L'origine de l'eau du robinet distribuée sur le territoire du Parc est souterraine, à l'exception des communes d'Auffargis, Cernay-la-Ville, Chateaufort, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Magny-les-Hameaux, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Senlis, qui sont alimentées en eau de surface par les usines essonniennes de Morsang-sur-Seine et de Viry-Châtillon. À l'est de ces communes, la distribution de l'eau est mixte, mais conserve une part d'eau souterraine (voir Carte « Origine de l'eau des réseaux de distribution »).

Or en raison de la dégradation de la ressource souterraine, des captages ont déjà dû être fermés, notamment autour de Cernay-la-Ville, de Magny-les-Hameaux, du Mesnil-Saint-Denis. L'état de la protection des captages est encore très partiel (Voir Carte « protection réglementaire des ressources en eau des réseaux de distribution »)

Des non-conformités concernant la teneur en pesticides de l'eau distribuée ont été relevées en 2006 à Rambouillet.

Outre les usages de prélèvements d'eau souterraine pour les collectivités, l'industrie et l'irrigation, l'eau sert en surface à la pêche, et même encore à des moulins.

D'autre part, on a **vu l'importance de l'équilibre entre les usages dans la préservation des milieux humides et aquatiques.**

Du point de vue de l'alimentation en eau potable, la majeure partie du territoire est couverte par des syndicats intercommunaux, comme le montre la carte de l'alimentation en eau potable.

La majorité des collectivités est en délégation de service public pour l'adduction et la distribution de l'eau potable, le plus souvent avec un affermage. Les communes non syndiquées sont plus nombreuses en Essonne : 8 sur les 14 communes au total, qui sont en régie communale (Bonnelles, Bullion, Chateaufort, le Mesnil-Saint-Denis, Rambouillet, Saint-Rémy-lès-Chevreuse dans les

Yvelines et Boullay-les-Troux, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Janvry, Limours, Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard dans l'Essonne - voir carte « L'alimentation en eau potable »).

Amonts de rivières : un périmètre élargi à l'ensemble des sources des rivières du plateau forestier de Rambouillet

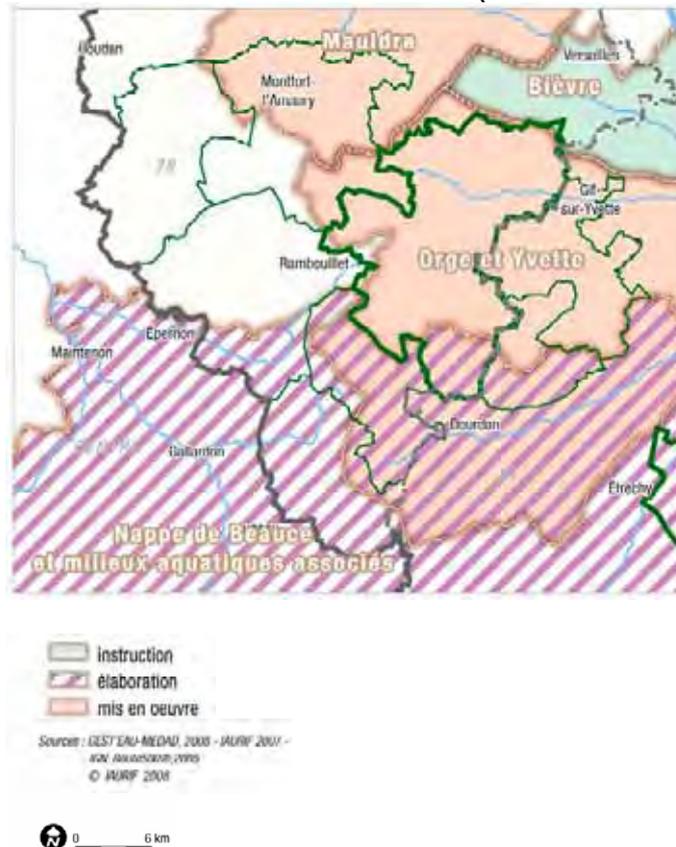
Un territoire à la cohérence renforcée par les extensions concernant les problématiques d'amont de rivières.

Le Parc actuel est déjà à cheval sur 2 bassins versants : l'Yvette amont (bien couvert) et la Rémarde (la moitié du bassin versant).

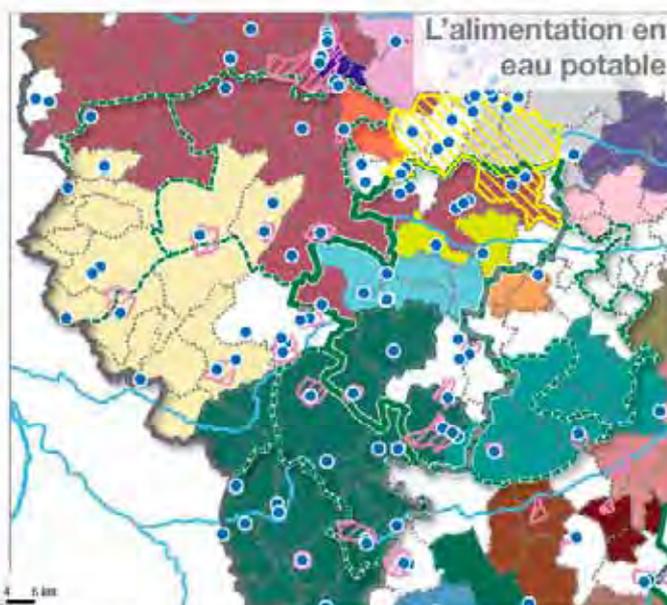
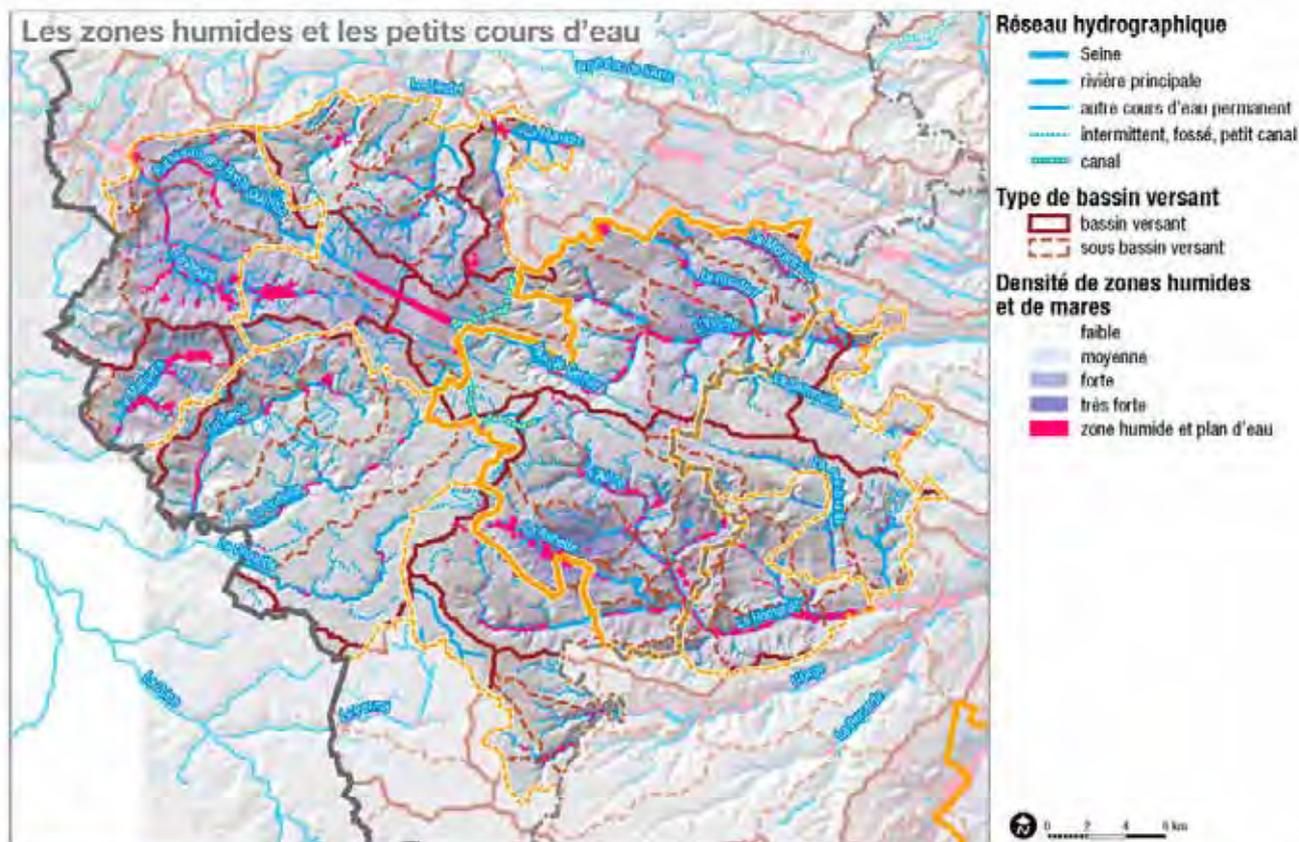
Les extensions du Parc viennent compléter le « château d'eau » formé par les parties amont des bassins-versants de rivières qui partent en étoile de la Chaîne des étangs et rigoles au nord et des ruisseaux entre Rambouillet, La-Celle-les-Bordes et Clairefontaine-en-Yvelines au sud. Ces bassins sont donc reliés entre eux par le réseau des étangs et rigoles.

Enfin, il faut citer à propos des sources, l'exploitation au cœur du parc actuel, de la source des eaux de Saint Lambert, embouteillée depuis 1934. Cette source est réputée pour sa composition faiblement minéralisée, bicarbonatée et calcique. Un deuxième forage à moins de 600 m est venu plus récemment compléter l'exploitation de cette ressource.

État d'avancement des SAGE au 13 mars 2008 – (Bassin Seine Normandie)



Ressources et patrimoine aquatique (1)



Atteinte du bon état qualitatif des eaux souterraines

- très improbable
- Paramètres en cause
- pesticides
- nitrates
- tendance à la hausse pour les nitrates et triazines

Déséquilibre quantitatif des nappes

- plus ou moins prononcé potentiel
- limite de masse d'eau souterraine

Risque d'écart aux objectifs pour les rivières

- faible ou doute
- avéré
- Masse d'eau fortement modifiée
- avec présence d'un risque
- avec un risque fort

Captage AEP

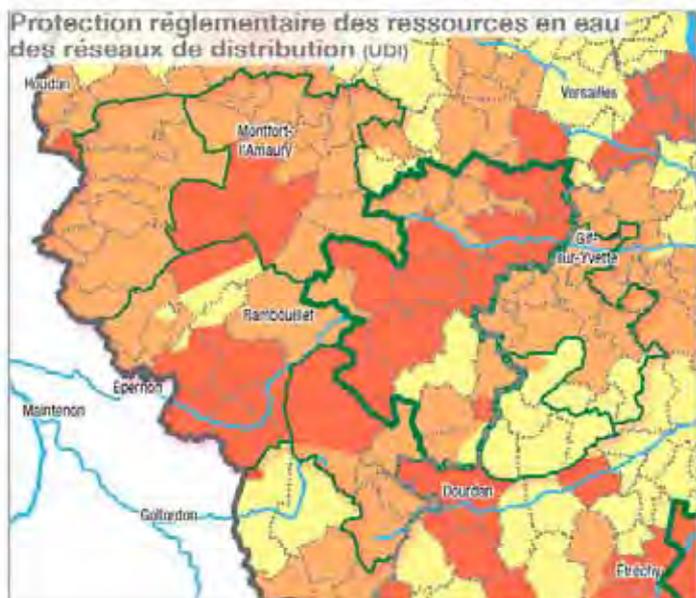
- eau souterraine
- périmètre de protection de captage étendu

Intercommunalité en eau potable

- SIE Région de Cernay
- SIE d'Ablis
- SIE Dampierre-en-Yvelines
- SIE/SIAEP d'Angervilliers
- SIE Région d'Yvelines
- SIE de Feucherolles
- Syndicat de la forêt de Rambouillet
- SIE de la Vaucoileurs
- SIE Mauldre moyenne
- SIE Jouars_Pontchartrin
- SIF de Plaisir-Thivernal
- Syndicat d'agglomération nouvelle de St-Quentin
- SIE d'Ile de France
- SIE SEVESC
- SIAEP Plateau de Saclay
- SIAEP Région de Cernay
- SIAEP Communes du Nord-Est de l'Essonne
- SIAEP Région du Hurepoix
- SIAEP de Souzy, Mauchamps, Torfou et de Chauffour
- SIAEP Lavenelle
- SIAEP Roi
- SIAEP Région du Plessis-St Antoine
- SIAEP Plateau de Beauce

Sources : FSV, DREN, DRASS, CG Essonne - CG YS, DDASS78 - INR, Bruit-Sonno, 2005 - INURP - BRP, CG2000 et MAIRIE 2010

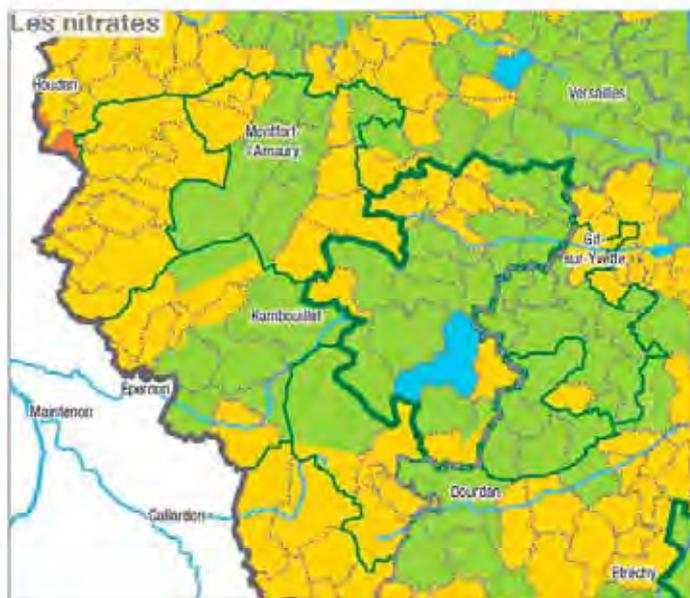
Ressources et patrimoine aquatique (2)



État de la protection*

- protégés
- partiellement protégés
- non protégés

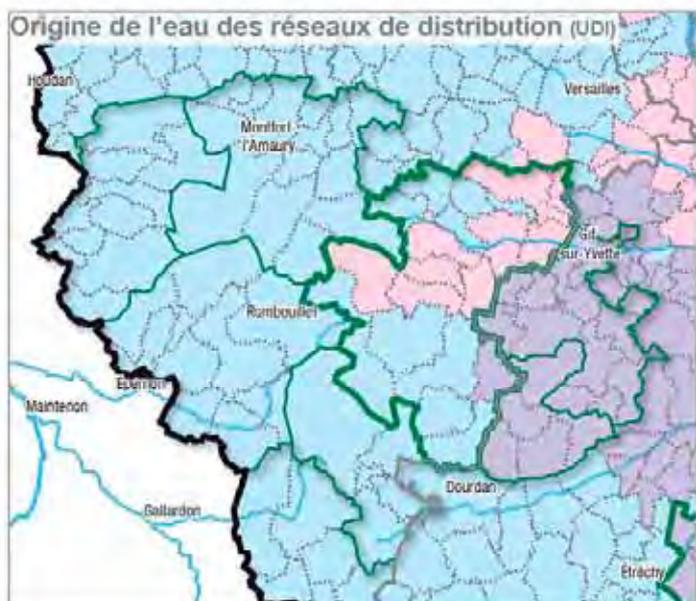
*Protégés : tous les ouvrages qui alimentent l'un des réseaux de distribution sont protégés par déclaration d'utilité publique
Partiellement protégés : une partie seulement des ouvrages est protégée par DUP
Non protégés : aucun des ouvrages n'est protégé par DUP



Teneur en nitrates

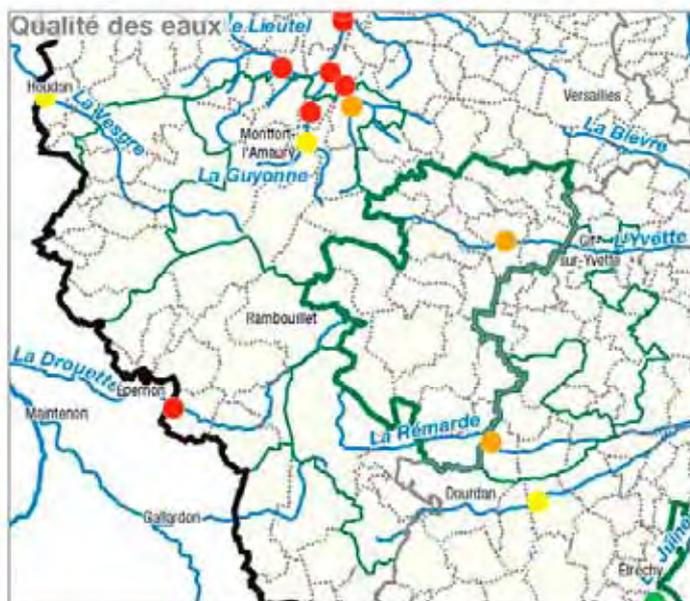
(moyenne annuelle en mg/l)

- | | | |
|-------------------|----------------------|---|
| non
contaminés | moins de 3 | ■ très peu élevée |
| | de 3 à moins de 25 | ■ peu élevée |
| | de 25 à moins de 50 | ■ élevée |
| | de 50 à moins de 100 | ■ très élevée |
| | 100 et plus | ■ excessivement élevée |



Les types d'eau

- eau souterraine
- eau de surface
- eau mixte



Contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires

(Qualité globale, source SFO-EAU)

- bonne qualité
- qualité moyenne
- qualité médiocre
- mauvaise qualité



0 2 4 6 km

Sources : AESN - DREIF - DEASS, DRASS 14 2000 - MARS 2007 - IGN, Roseau5000/2006
© MARS 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Des ressources en eau souterraine relativement importantes et de vulnérabilité variable.</p>	<p>Une situation géographique qui restreint l'approvisionnement en eau potable aux ressources souterraines (exception faite de la frange Est). Des ressources en eau souterraine (et de surface) majoritairement dégradées par les pollutions diffuses, nitrates et pesticides. Une exploitation difficile des ressources souterraines pour une grande partie. Une tension entre les usages sur la quantité disponible déjà perceptible.</p>
<p>Une présence de zones humides et de plans d'eaux en lien avec un réseau hydrographique de surface très dense, atout pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, l'auto-épuration de certaines rivières, et la qualité de la biodiversité qui leur est liée et des paysages.</p> <p>Une capacité d'amortissement relative des épisodes pluvieux par ce réseau de milieux aquatiques et humides : effet « éponge » ; utilisation des vannages existants sur le réseau des étangs et rigoles.</p> <p>La situation de tête de bassin, un potentiel certain pour la faune et la flore inféodée aux milieux humides et aquatiques oligotrophes.</p> <p>La présence du réseau des étangs et rigoles, patrimoine anthropique ayant acquis une grande qualité naturelle.</p> <p>Les réalisations et les projets imminents d'équipements d'assainissement, concourant à l'amélioration de la qualité des cours d'eau, notamment sur la Mauldre, l'Yvette et la Rémarde, sans pour autant suffire à atteindre les objectifs de qualité fixés.</p>	<p>Fragilité du patrimoine constitué par ce réseau de cours d'eau à faible débit et de zones humides et plans d'eau. Inadéquation de l'hydro-morphologie naturelle des cours d'eau (petits débits, petites sections) aux pressions anthropiques sur le fonctionnement hydraulique et la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faibles débits en tête de bassin ; - des apports d'eaux épurées de STEP dès l'amont, voire à la source des cours d'eau ; - des dysfonctionnements de biefs de moulins non entretenus ou détournant la rivière naturelle ; - des ruissellements agricoles et parfois forestiers apportant des sédiments et substances exogènes ; - un ruissellement urbain apportant des à-coups hydrauliques et des polluants ; - la régression des zones humides, mares et fossés qui régulent les ruissellements et tamponnent les apports exogènes aux cours d'eaux (effacement ou drainage) ; - l'évolution météorologique vers des épisodes extrêmes (sécheresses affectant les sources, les parties intermittentes des cours d'eau et le débit, et ruissellement d'orages sur les espaces imperméabilisés et dans les talwegs). - des pollutions chroniques (STEP, dysfonctionnement d'assainissement autonome, activités agricoles, industrielles...) ; - des pollutions accidentelles (ZAC...), directes (dysfonctionnement de réseau, by-pass,...) ou diffuses (agricoles ou espaces verts). <p>Une gestion des populations et habitats piscicoles encore perfectible (manque de données permettant d'adapter leur gestion).</p>
<p>Une grande cohérence du projet d'extension du Parc à l'ouest du point de vue du réseau hydrographique, car ce projet se centre sur des hautes vallées qui partent en étoile du réseau des étangs et rigoles, ce dernier faisant le lien entre elles, au centre du système et en position de château d'eau. De même, à l'Est, la vallée de la Rémarde qui recouvre une intégrité territoriale.</p> <p>Le fonctionnement des SAGE Mauldre et Orge-Yvette, atouts pour la gestion intégrée de l'eau sur ces bassins</p>	<p>Un manque de structures fédératrices sur certaines rivières comme la Maltorne.</p>

Axes déterminants pour le territoire	Déclinaisons
Qualité de la ressource	Protéger la ressource souterraine (et superficielle) des pollutions, en particulier des pollutions diffuses par les phytosanitaires (défi en lien avec pratiques urbaines, activités économiques, Z.I. ; agriculture, choix des cultures, pratiques agricoles ...)
Quantité de ressource en eau	<p>Garantir l'accès à la ressource : développer les usages alternatifs (eau de pluie, réutilisation d'eaux grises...- défi en lien avec les pratiques urbaines) ; réfléchir à des interconnexions locales et éventuellement étudier l'opportunité d'interconnexions avec les usines de traitement de l'eau de Seine (en lien avec les intercommunalités).</p> <p>Contribuer à une gestion équilibrée et globale des prélèvements (défi en lien avec l'eau potable/agriculture, les activités économiques).</p> <p>Préserver les niveaux de nappes nécessaires au maintien des milieux humides de tête de bassin associés aux cours d'eau intermittents (défi en lien avec la biodiversité, la participation aux SAGE).</p>
Qualité du patrimoine aquatique de surface	<p>Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux superficielles entamée au niveau de l'assainissement primaire : STEP et ANC.</p> <p>Compléter ces efforts par le traitement complémentaire des effluents de STEP sur des zones humides artificielles et la rétention des eaux usées lors des opérations de maintenance de STEP.</p> <p>Garantir la pérennité du patrimoine aquatique de surface. Lutter contre le drainage des zones humides, le comblement de mares et fossés, la baisse du niveau de la nappe, suivre et prévoir les effets du changement climatique sur le niveau des sources et des écoulements intermittents.</p> <p>Préserver et reconquérir les zones humides (notamment les réseaux de mares et les biotopes de tête de bassin) qui contribuent à tamponner les épisodes pluvieux, à auto-épurer, à produire de la biodiversité, à qualifier le paysage (défi en lien avec les risques, la biodiversité, le paysage, l'agriculture, les pratiques urbaines, l'éducation au territoire).</p> <p>Préserver le patrimoine du réseau des étangs et rigoles. Poursuivre et améliorer sa gestion hydraulique en veillant à limiter ses effets délétères sur les rivières naturelles qui partent en étoile de ce château d'eau (défi en lien avec le paysage, la biodiversité, le tourisme et les loisirs durables, l'éducation au territoire, le patrimoine historique et vernaculaire).</p> <p>Articuler lorsque cela est possible, la préservation et la valorisation du patrimoine lié aux moulins hydrauliques en veillant à hiérarchiser cet enjeu avec la renaturation nécessaire des cours d'eau et des biefs (défi en lien avec le patrimoine vernaculaire et la biodiversité).</p> <p>Améliorer la qualité piscicole et la qualité hydrobiologique : améliorer la connaissance des populations et habitats piscicoles, renaturer les cours d'eau, diversifier les milieux (défi en lien avec la biodiversité).</p>
Maîtrise du ruissellement	<p>Limiter l'urbanisation qui imperméabilise les sols et qui consomme de l'espace naturel. Intégrer le traitement des ruissellements urbains en intra-muros, sans consommation supplémentaire d'espace naturel, en ne restituant au milieu naturel que l'équivalent en ruissellement de ce qu'une même surface naturelle générerait.</p> <p>Maîtriser l'urbanisation dans les talwegs et sur les bords de plateaux pentus (défi en lien avec l'urbanisme).</p> <p>Mettre en place des zones ou ouvrages tampons pour la régulation hydraulique et chimique des effluents d'origine anthropique.</p> <p>Gérer les problèmes liés au ruissellement sur les espaces ouverts par des assolements, éléments fixes du paysage ... (défi en lien avec l'agriculture, les milieux, les corridors biologiques)</p>

Le territoire d'étude forme l'un des ensembles les plus riches de la région en terme de biodiversité. Il se caractérise, au regard de la région, comme un territoire marqué par les tendances atlantiques et le nombre et la diversité des milieux acides et humides. Les milieux boisés couvrent une forte proportion de la surface. Nous décrivons ci-après les milieux les plus remarquables.

Les types de milieu

Les milieux boisés

Il s'agit principalement du massif forestier de Rambouillet, deuxième massif d'Île-de-France avec près de 30 000 ha. Ce massif déjà bien présent dans les limites du Parc actuel se développe encore plus largement dans les extensions ouest (massif de Saint-Léger).

Si les parties est et ouest du massif en premier abord se ressemblent, ils diffèrent cependant par certains aspects :

Le massif ouest présente en général des caractéristiques de sol plus humides. La tendance y est aussi plus strictement acide, sauf très localement au nord-ouest à proximité des Marnes Vertes.

Sur l'ensemble du massif les précipitations sont plus faibles que celles du massif de Fontainebleau (environ 10 % de moins). Aussi la hêtraie qui constitue la série végétale dominante à Fontainebleau est ici limitée aux stations à l'ambiance plus fraîche (certaines vallées). Sur les sols humides la chênaie pédonculée domine tandis que sur les sols plus drainants, la série dominante est la chênaie sessiliflore.

Les sols les plus humides, voire tourbeux, en fond de vallées offrent des peuplements d'aulnaies, en général plus acides à l'ouest de la RN10.



Aulnaie marécageuse – B. Cauchetier/ IAURIF

Les conifères ont été aux XIX^e et XX^e siècles assez largement implantés, en particulier en forêt domaniale. Si le pin sylvestre a, semble t'il, toujours été présent spontanément sur le territoire, il n'en est pas de même du Pin laricio qui a été implanté par l'homme et ne se régénère pas de lui-même. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle a aussi été planté dans des stations acides et assez humides le Chêne rouge d'Amérique, dont le pouvoir de régénération est assez fort. La tempête de 1999 a très largement détruit les plantations de conifères, souvent dans des lieux occupés autrefois par des landes.

Ce qui caractérise les boisements de ce territoire, au regard du reste de l'Île-de-France, c'est surtout

l'abondance de boisements humides très acides, en particulier les chênaies pédonculées à molinie et des boisements tourbeux acides.

Les tourbières

Comparativement au reste de la région, le territoire de diagnostic abrite de nombreuses tourbières. Elles occupent toutefois une surface très faible. On y trouve des tourbières de deux types, les tourbières acides et les tourbières neutro-alcalines. Les premières peuvent être considérées comme une particularité du massif de Rambouillet au niveau régional. En effet l'acidité du substrat et l'humidité importante y favorisent le développement de ce type de tourbière dans des dépressions qui par ailleurs sont le lieu d'un microclimat particulièrement frais. Il arrive que certaines nuits d'été le gel s'y installe (il a été relevé des températures de -2°C en pleine nuit de mois d'août !) Ces tourbières peuvent être considérées comme des reliques glaciaires et abritent quelques espèces très rares comme les *Drosera rotundifolia* et *intermedia*, la canneberge *Vaccinium oxycoccus*, etc.

Les secondes trouvent beaucoup plus leur équivalent sur d'autres secteurs du territoire régional. Elles se retrouvent plus particulièrement à l'est de la RN10, dans le périmètre du Parc actuel, souvent à la faveur de percolation d'eaux enrichies en calcaire lors d'un parcours dans les chenaux de calcaire d'Étampes.

Les landes

La région de Rambouillet se prête particulièrement au développement de landes acides. Ses sols acides, souvent sableux, sa position occidentale en font un secteur avancé des tendances biogéographiques atlantiques. Au début du XIX^e siècle, les landes étaient très développées, sur les sols les plus ingrats et tout particulièrement sur les vallées de la Vesgre et de la Guesle. D'ailleurs certaines espèces y trouvent leur limite orientale de répartition (*Myrica gale* Piment royal, *Erica ciliaris* Bruyère ciliée).

On distingue :

Les landes sèches à Callune et Bruyère cendrée, qui se développent tout particulièrement sur les podzols, autrefois entretenues par des parcours d'animaux qui éliminaient les repousses d'arbres feuillus. Ces landes ont souvent été plantées en pins (sylvestre ou laricio). D'anciens grands secteurs de ces anciennes landes plantées ont subi de plein fouet la tempête de 1999 et ont fait place à de vastes clairières. Aujourd'hui le Bouleau verruqueux les colonise.

Les landes humides sont le domaine, soit de la Bruyère à quatre angles et de l'Ajonc nain, soit, plus souvent, de la Molinie. Elles aussi ont très largement tendance à se boiser, d'abord par le Piment royal, dans certaines stations, puis par le Bouleau pubescent.

Ces milieux landiques sont d'intérêt patrimonial (habitat de la directive européenne sur Natura 2000) et nécessitent pour leur maintien un entretien régulier. Souvent on observe une imbrication forte des deux types de landes dans les secteurs les plus humides, à cause de la présence des touradons de Molinie qui à leur sommet développent des conditions très sèches.

Les prairies oligotrophes

Les bordures du massif forestier, sur les pentes nord et ouest, sont occupées par les sables acides légèrement enrichis de colluvions. Trop pauvres pour permettre de correctes cultures, ils sont depuis longtemps voués à l'élevage, notamment bovin et ovin, et occupés par des prairies. Dans les vallées, ces prairies prennent un faciès humide et parfois moins acide à proximité des affleurements de marnes vertes. Les prairies acides ont subi une forte régression depuis l'intensification des pratiques agricoles, par leur mise en culture avec apport d'engrais, et par drainage pour certaines prairies humides. Aujourd'hui cette mise en culture diminue mais fait place souvent à l'élevage équin qui change la nature de ces prairies à cause de la sélectivité des animaux. Il reste toutefois encore une densité de prairies importante pour la région d'Île-de-France et leur nature oligotrophe en fait un milieu remarquable.



Pâtûre sur prairie oligotrophe - B. Cauchetier/ IAURIF

On y trouve en particulier des cortèges d'insectes souvent disparus du reste de la région. Les pratiques cynégétiques sont aussi à l'origine de « prairies à gibier » à l'intérieur du massif forestier. Quant aux prairies humides, dans leur ensemble, elles restent toutes aussi menacées, mais plutôt par abandon du pâturage et enrichissement. Elles sont principalement localisées dans les vallées. Certaines se maintiennent, en particulier dans la vallée de la Vesgre où l'élevage au pré reste actif ou encore dans le Parc actuel grâce à des interventions spécifiques.

Les « pelouses » acides

Ces pelouses sont les milieux de première colonisation des sables nus. Le couvert végétal n'y est que partiel. Elles sont aujourd'hui limitées à des bords de route et leurs talus.



Prairie acide – B. Cauchetier/ IAURIF

Elles renferment pourtant des espèces herbacées de petite taille mais de grand intérêt patrimonial, du

groupement dit du « Corynephorion ». Le territoire étendu reste le secteur majeur pour ce type de milieu.

Les eaux oligotrophes, mares et étangs

Si le territoire connaît historiquement une grande réputation botanique, c'est en particulier pour ses mares et étangs oligotrophes. Le substrat imperméable et acide, la pluviométrie bien répartie sur l'année en font le secteur le plus riche en zones humides de la région. Par ailleurs les moines, au Moyen-âge, ont créé de nombreux étangs pour élever des poissons et les travaux du XVII^e siècle pour alimenter les eaux de Versailles ont aussi abouti à la réalisation de dizaines d'étangs et réservoirs. Le plus célèbre de tous est la chaîne des étangs de Saint-Hubert (ou de Hollande), vaste couloir de six étangs sur 200 à 300 m de large et cinq kilomètres de long. La pauvreté de l'eau en éléments minéraux en fait une particularité remarquable pour la région et de nombreuses espèces végétales et animales (en particulier libellules et batraciens) y sont inféodées. Sur les plus grands on peut voir les ceintures de végétation qui se succèdent en fonction de la profondeur de l'eau (joncaies, caricaies, roselières, ...). Toutefois le drainage et l'engraissement des terres agricoles en périphérie et le déversement dans les étangs de rejets d'eaux usées non ou mal épurées en transformant totalement la nature et ont déjà abouti à la disparition de nombreuses espèces végétales rares. Seules certaines mares et quelques étangs à l'intérieur du massif ont pu, en partie, échapper à cette banalisation. Ils en sont d'autant plus précieux.

Les groupements de grèves

Il s'agit de formations autrefois très banales en bordure de rivière mais qui, aujourd'hui, à la faveur de la régulation quasi-systématique des cours d'eau de la région sont limitées à des bords de mares et de quelques étangs. Il s'agit en effet des bords d'eau qui subissent des immersions et émergences saisonnières plus ou moins régulières et qui de ce fait ne sont colonisées que par des espèces végétales à cycle végétatif court et que l'on peut qualifier de plantes à « éclipses » car elles peuvent résister plusieurs années sous forme de graines pour attendre les conditions favorables (bon niveau d'eau à bonne saison) pour se développer. Ce type d'espèce se rencontre aussi sur les mouillères présentes surtout sur le plateau de Cernay, dans le Parc actuel et un peu dans son extension vers le plateau de Limours.

Le Parc entreprend un complément d'inventaire des milieux qui viendra enrichir ce diagnostic d'ici la fin de l'année 2008.



Chêne sessiliflore à fougères aigle - B. Cauchetier / IAURIF



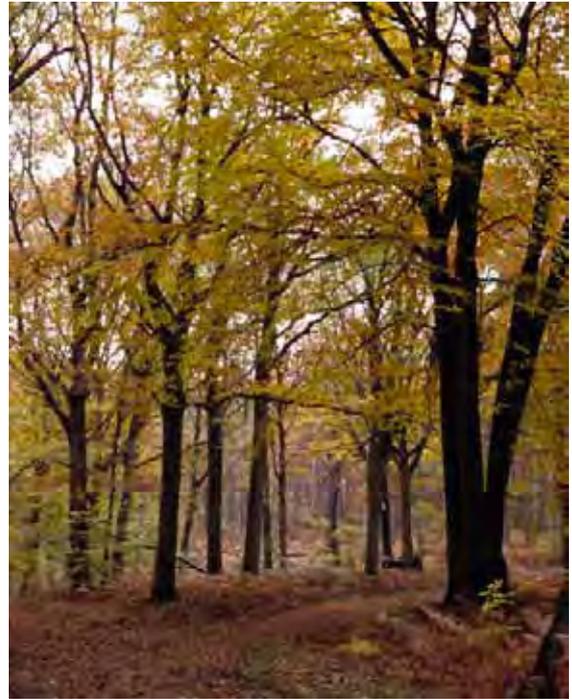
Futaie régulière de Pin laricio - B. Cauchetier / IAURIF



Mare tourbeuse - B. Cauchetier / IAURIF



Lande sèche au premier plan, lande humide au fond - B. Cauchetier / IAURIF



Hêtre - B. Cauchetier / IAURIF



Ceintures de végétation sur l'étang de Pourras – B. Cauchetier / IAURIF

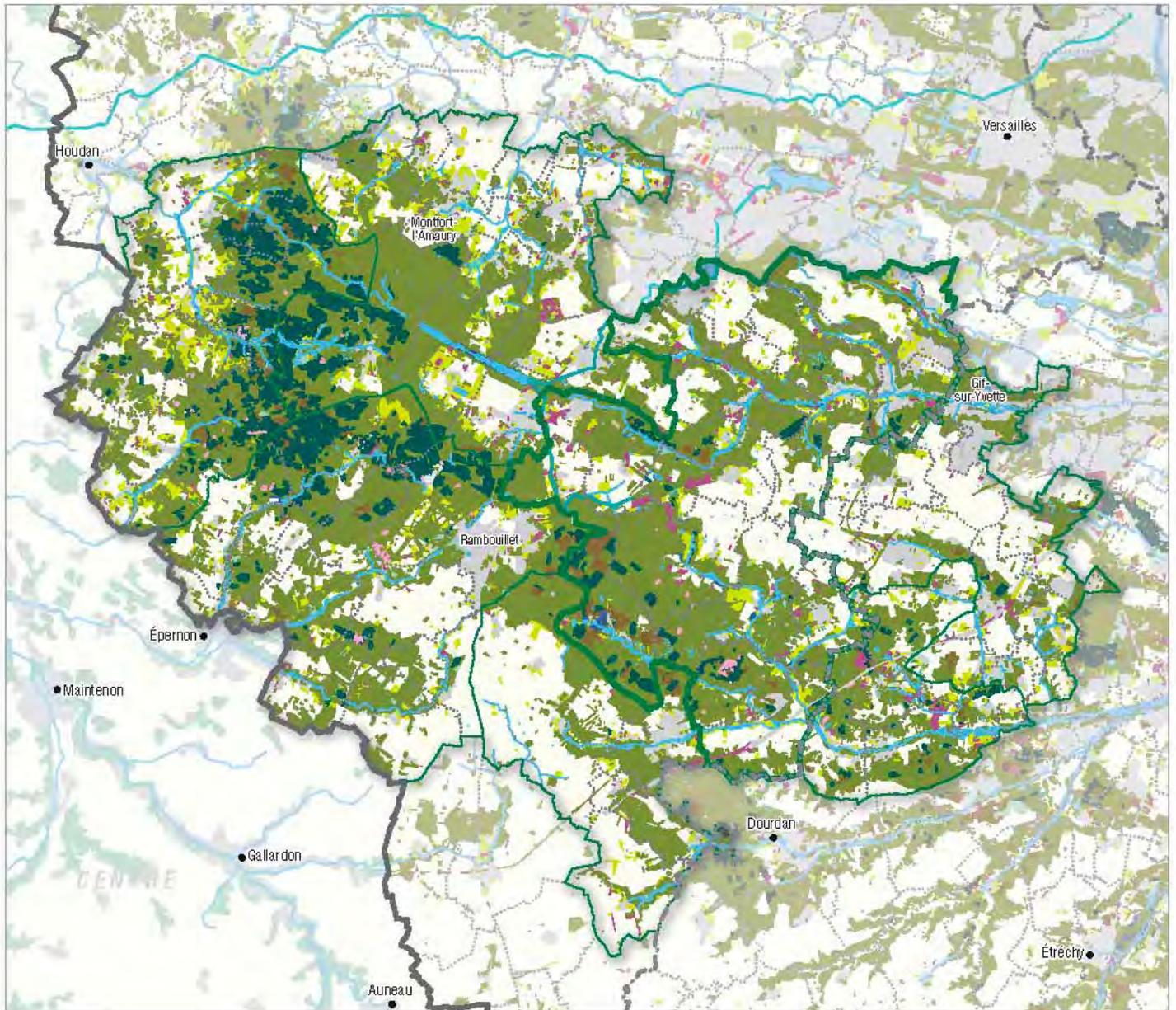


Légende: roselière sur l'étang de Corbet – B. Cauchetier / IAURIF



Tourbière à linaigrette - B. Cauchetier / IAURIF

Les milieux naturels



0 2 4 6 km

Ecomos, niveau 3

- verger et petits fruits
- prairie
- territoire principalement occupé par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle
- forêt de feuillus
- forêt de conifères
- forêt mélangée
- pelouse et pâturage naturel
- lande et broussaille
- forêt et végétation arbustive en mutation
- roche nue
- végétation clairsemée
- marai intérieur
- tourbière
- plan d'eau

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- - - limite départementale
- · · · · limite communale
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

L'organisation des milieux

Situé à la croisée de nombreuses vallées reliant la Seine amont (de Paris) et la Seine aval, sur une « exception » géologique, peu favorable aux grandes cultures, il n'est pas étonnant que le patrimoine naturel de ce territoire soit un des plus riches de la région. Il forme un nœud du grand arc de la biodiversité francilienne. Mais pour conserver cette biodiversité encore faut-il que les différentes espèces animales et végétales présentes puissent diffuser, recevoir et transmettre des individus pour maintenir et développer leur diversité génétique.

Dans le cadre des évolutions climatiques attendues, l'optimum écologique d'un certain nombre d'espèces peut évoluer dans l'espace, de nouvelles espèces devront être accueillies et certaines migrer pour trouver en d'autres lieux des conditions propices à leur survie.

Tout ceci implique la nécessité de garder une perméabilité maximum des territoires vis-à-vis de tous ces échanges entre les réservoirs de biodiversité.

Un réseau écologique

Puisque les différentes espèces animales et végétales ont des besoins et des modes de déplacement différents, plusieurs types de connexions sont à envisager. Dans le cadre du schéma régional des connexions, cinq types différents ont été retenus :

- réseau aquatique
- réseau des mares et zones humides
- réseau arboré
- réseau herbacé
- réseau grande faune.



Un corridor multiple (continuités aquatique, herbacée et latéralement boisée) - B. Cauchetier/IAURIF

On peut noter que de nombreuses espèces se déplacent essentiellement par la voie des airs (oiseaux, nombreux insectes, plantes à graines légères ou ailées) et le réseau qui leur est nécessaire se réduit alors à un semis plus ou moins dense de milieux attractifs, sans nécessité de continuité terrestre stricte.

Le réseau aquatique

Ce réseau correspond aux besoins en déplacement d'espèces purement aquatiques comme les poissons, en particulier les migrateurs, mais aussi d'espèces terrestres inféodées aux rives et rivières, telles que le Castor, la Loutre ou à moindre dépendance, le Putois. Ce réseau intervient également dans le transport des végétaux (graines). Concernant le Castor et la Loutre, ils ne sont pas actuellement présents en Île-de-France mais dans

les régions limitrophes et il serait souhaitable d'être en mesure de les accueillir.

La position du territoire élargi est tout à fait particulière car si l'axe majeur que constitue la Seine est en partie obéré par l'artificialisation des berges dans l'agglomération centrale, il met en connexion pour certaines espèces l'amont de la Seine et l'aval par l'intermédiaire de l'Orge et ses affluents, le réseau des étangs et rigoles et les rivières affluentes de l'Eure.

Le réseau humide

Il concerne, entre autres, les amphibiens qui sont des animaux se reproduisant dans les eaux calmes (mares, petits plans d'eau, marais, cressonnières) et nécessitant pour se déplacer un milieu frais. Les milieux artificialisés (béton, macadam) et la terre nue ne leur sont supportables que sur des petits tronçons. Leurs capacités de déplacement sont faibles (jusque 2 à 3 km pour le Crapaud commun et environ 500 m pour les tritons). Pour que les mares constituent un réseau, il faut donc une distance inférieure à 500 m entre elles, avec un itinéraire de milieu naturel, herbacé ou arboré. Le territoire est particulièrement riche en mares et points d'eau et constitue un « hot-spot » régional de la biodiversité liée à ces milieux, et donc une zone source susceptible d'alimenter des recolonisations périphériques. De ce fait il fait partie des axes d'intérêt majeur.

Le réseau herbacé

Il concerne de nombreuses espèces, en particulier des insectes (criquets, papillons, ...), et tout particulièrement les insectes non-volants, mais aussi les amphibiens et des reptiles. Il peut être constitué de prairies, de pelouses, de coteaux herbacés, de lisières forestières (écotones, transitions des strates herbacées à arborescentes), de chemins enherbés ou de bas côtés routiers ou ferroviaires couverts de végétation herbacée. Comme il concerne en particulier des espèces à très faible capacité de déplacement (espèces rampantes), sa densité doit être forte afin d'assurer des relais entre tous les petits noyaux de milieux de vie favorables aux espèces concernées. Toutefois les priorités restent, y compris pour ce type de réseau, de relier prioritairement les plus grands ensembles naturels, et le territoire est un centre essentiel pour les milieux herbacés. Mais si les prairies sont surtout implantées en périphérie du massif, il est nécessaire de les relier aux quelques prairies internes au massif, en particulier par des chemins et bords de route forestière enherbés et de les garder en communication avec les autres grands réservoirs régionaux et extra-régionaux, notamment par des bords de route et chemins enherbés au travers des grandes plaines agricoles. Il est tout particulièrement souhaitable de profiter des réseaux de fossés et cours d'eau pour en maintenir des berges naturelles (herbacées et boisées).

Le réseau arboré

Il concerne des espèces inféodées aux arbres ou aux lisières : chiroptères, reptiles, nombreux insectes et oiseaux etc. Dans la région, où l'agriculture est très majoritairement orientée vers les grandes cultures, le paysage bocager est peu fréquent et souvent ce sont les plantations ligneuses de bord de route et les bosquets qui jouent ce rôle de connexion. Un gros investissement

reste à faire pour parvenir à un réseau arboré (bocager) cohérent pour la région. Le territoire élargi est concerné par cette insuffisance actuelle, sur les secteurs de la plaine de Beauce, de la plaine de Jouars et du plateau de Limours.

Le réseau grande faune

Il concerne prioritairement le Cerf, mais aussi le Chevreuil, le Sanglier et une grande partie des mammifères de taille moyenne.

Il s'agit d'espèces qui s'alimentent soit en forêt soit en milieu herbacé (voire au détriment des cultures) et qui se remettent en forêt, mais sont capables de parcourir des distances assez importantes à découvert, surtout de nuit.

Le Cerf est présent sur tout le périmètre élargi. Mais il est en fait séparé en trois « sous-populations », l'une à l'ouest, entre la RN12 et la RN10, une autre entre la RN10 et l'axe TGV-A10, et enfin une plus dispersée à l'est de cet axe. Les liaisons entre ces sous-populations sont à ce jour limitées : quelques passages au travers de la RN10 au sud du territoire, dans les bois au nord d'Ablis et quelques passages très limités sous le TGV à la Bâte. La mise en voie rapide de la RN10 risque de couper totalement cette

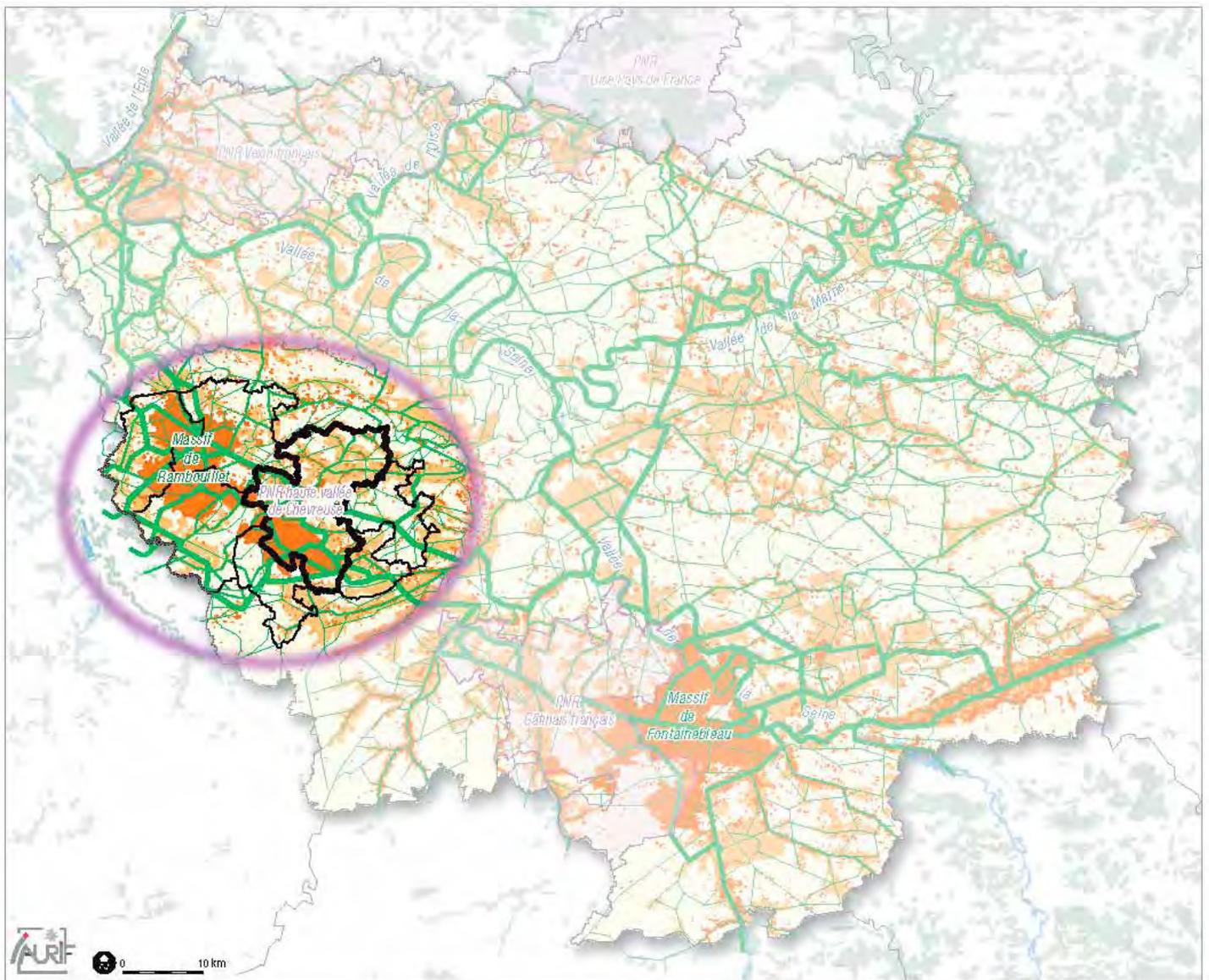
communication épisodique et pourtant ces deux sous-populations forment sans aucun doute la plus importante population d'Île-de-France.



L'effet de coupure de la RN10 - B. Cauchetier/ IAURIF

Les cinq réseaux montrent tous l'importance primordiale des connexions biologiques à conserver ou développer sur le territoire. Le territoire du Parc est un véritable nœud de communications écologiques sur l'axe majeur (Bassée, Fontainebleau, Rambouillet, Seine aval).

Les noyaux de biodiversité et les continuités écologiques



Continuités écologiques

Préserver des axes de circulation des espèces animales et végétales entre les noyaux de biodiversité

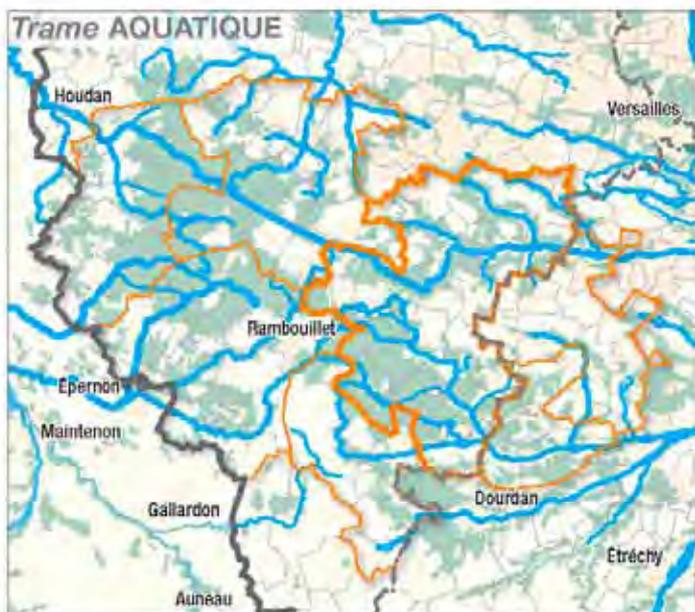
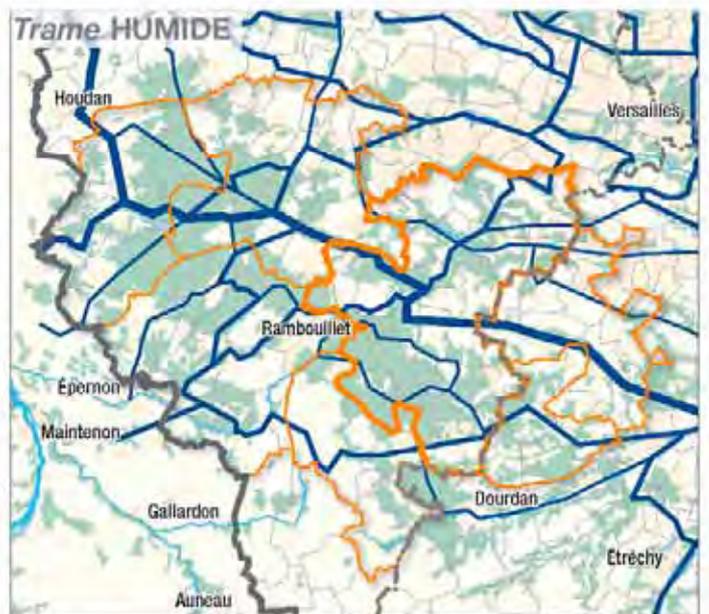
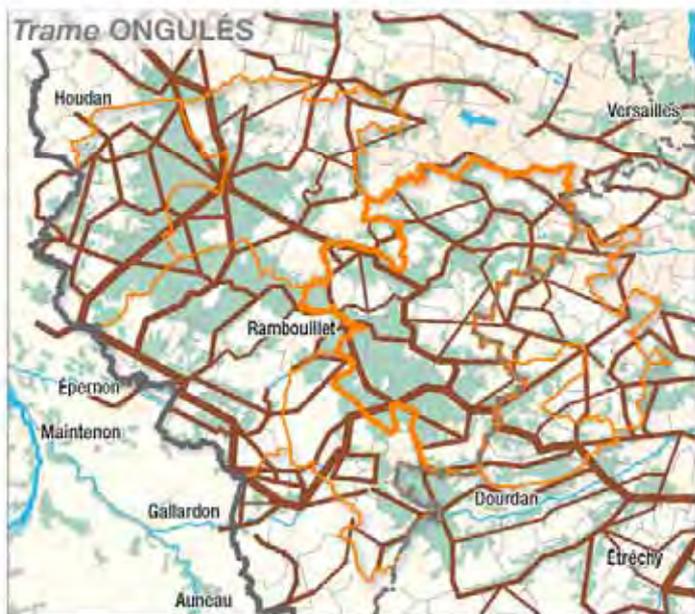
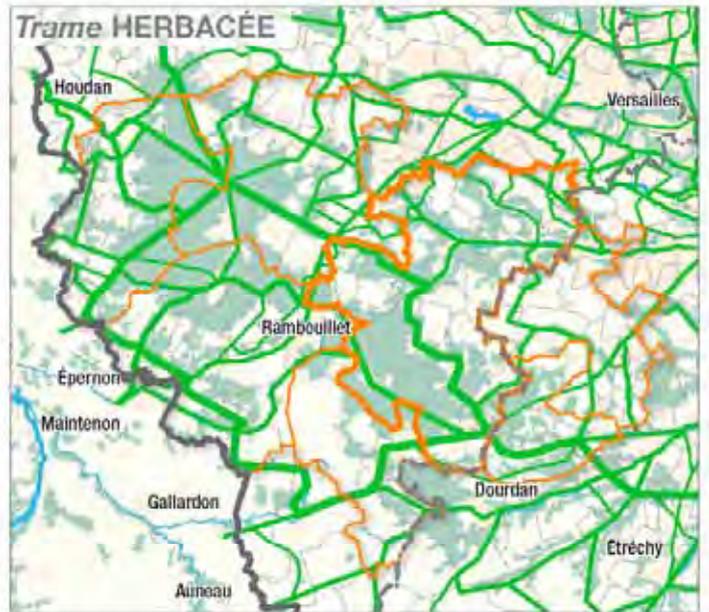
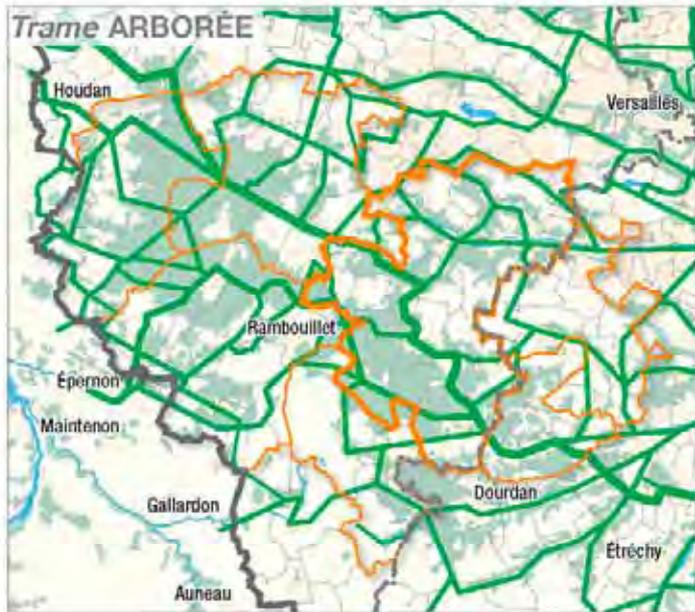
- intérêt national
- intérêt interrégional
- intérêt régional
- intérêt local

Noyaux de biodiversité

- réservoir de biodiversité
- zone tampon à maintenir en zone naturelle ou agricole

- limite actuelle du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie

Les continuités écologiques



Continuités

- Trame**
- arborée
 - herbacée
 - ongulés
 - humide
 - aquatique

- Hierarchie**
- national
 - interrégionale
 - régionale
 - locale

- Occupation du sol**
- espace boisé
 - espace agricole
 - eau
 - espace urbanisé

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie



Source : AURIF 2007 - IFEM, CLC2000
 IGN, Recensement 2005
 © AURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Prise en compte, avec l'extension du Parc sur le Massif de Saint-Léger et ses lisières, de l'ensemble de l'éco-complexe¹ du Massif de Rambouillet, ce qui renforce la cohérence écologique du Parc.</p> <p>L'extension vers l'est permet de reconsidérer la vallée de la Rémarde amont dans son intégrité d'ensemble naturel homogène.</p>	<p>Fragilité des milieux humides et acides vis à vis des risques d'eutrophisation et de banalisation.</p> <p>Une cohérence écologique moins évidente lorsque l'on considère l'extension vers le Plateau de Limours, par ailleurs moins bien connu.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Sauvegarde de milieux représentatifs (humides et acides), confortement (restauration de landes et prairies), réhabilitation éventuelle</p> <p>Homogénéiser les pressions d'observation sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Améliorer la qualité des eaux.</p> <p>Maintenir et renforcer les divers réseaux de liaisons écologiques.</p> <p>Développer les réseaux de vieux bois.</p> <p>Maintenir des ruptures d'urbanisation le long de la RN10, et effacer les principales barrières écologiques (rétablissements ad hoc sur les RN12, RN10, A10 et TGV).</p> <p>Accentuer les observations et suivis en particulier sur la partie essonnoise.</p>

¹ Écocomplexe : désigne un ensemble d'habitats (ou d'écosystèmes) qui se répètent régulièrement sur une grande surface. Ici le massif forestier constitue avec ses mares, ses clairières, etc. un écocomplexe.

7. Espèces, inventaires, protections

Le territoire d'étude est, comme l'a montré la caractérisation des milieux, un des « hot spots »¹ de la biodiversité régionale. Il a commencé à être étudié depuis très longtemps par des naturalistes. L'association des Naturalistes Parisiens, créée en 1904, a souvent eu pour terrain d'investigation la forêt de Rambouillet. Aujourd'hui les acteurs naturalistes sont divers entre les associations (ANY, CERF, Bonnelles-Nature, CORIF, etc.), l'Office National des Forêts (ONF), le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), etc. Le problème essentiel reste, malgré une forte accélération des connaissances depuis les années 70, qu'il n'existe pas de synthèse globale cohérente pour l'ensemble des espèces sur le territoire. Les données restent en partie dispersées et inégales selon les groupes. Le Parc entreprend un complément d'inventaire des espèces qui viendra enrichir ce diagnostic d'ici la fin de l'année 2008

Les espèces patrimoniales

La flore vasculaire (fougères et plantes à fleurs)

La base de données Flora du CBNBP permet d'approcher de manière assez précise les espèces de la flore vasculaire. On peut ainsi relever sur le territoire d'étude (travail effectué par J. Guittet) la présence confirmée récemment (depuis 1990) de 1 011 espèces, soit 70 % de la flore supérieure de la Région. Parmi elles :

Le périmètre abrite 72 espèces protégées (13 protégées nationales et 59 protégées régionales, sur un total de 202 espèces potentielles dans la région). Les données anciennes indiquent la présence antérieure de 42 autres espèces protégées, non revues depuis 1990.

Par ailleurs on note aussi la présence de 91 autres espèces patrimoniales (déterminantes pour la désignation de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique -ZNIEFF) et de 53 autres non revues depuis 1990. L'ensemble du territoire se présente donc comme très riche pour le patrimoine floristique.



Fruit de canneberge - B Cauchetier/ IAURIF

¹ Hot spot : zone géographique représentative de la biodiversité mondiale représentant une grande richesse en espèces. On compte actuellement 35 hotspots dans le monde. Par extension ici zones les plus représentatives de la biodiversité régionale.

Parmi les plantes supérieures protégées, 54 sont des espèces de zones humides ou de plans d'eau et 47 sont des espèces de milieux acides. Seules 10 d'entre elles ne sont spécifiques ni de l'un ni de l'autre.

Pour 45 de ces espèces protégées, le territoire d'étude porte une responsabilité majeure (plus de la moitié des stations connues en Île-de-France) ou pour 21, une responsabilité exclusive. Il s'agit pour toutes, sauf une, d'espèces relatives à ces deux types de milieux.

Les champignons²

Le massif de Rambouillet est sans doute le territoire francilien le plus parcouru par les amateurs de champignons, que ce soit pour des récoltes gastronomiques ou pour la découverte des espèces. Ainsi entre les observations notifiées par J. Montégut (†) ou le CERF, ce sont environ 1 000 espèces qui ont été inventoriées, dont près de la moitié sont des espèces mycorrhiziennes, c'est-à-dire vivant en symbiose avec les racines des espèces végétales. Le massif comporte d'ailleurs une ZNIEFF à justification mycologique, autour de l'Étang d'Or. Parmi ces espèces, J. Montégut distinguait un peu plus de 15% d'espèces remarquables (rares ou justifiant un suivi dans le temps) et quelque 5 % d'espèces vulnérables. Un quart des espèces remarquables et plus d'un tiers des espèces vulnérables sont des espèces fongiques atlantiques ou boréales, acidophiles et hygrophiles. On retrouve donc des caractéristiques proches de celles de la flore supérieure.

Les bryophytes³

Un travail important a été réalisé, depuis une vingtaine d'années, sur le massif de Rambouillet, en particulier par Jacques Bardat. Ce sont environ 300 espèces qui ont été répertoriées (sur le millier que compte la bryoflore de France). Parmi ces espèces une majorité (environ 60 %) sont des acidophiles et un grand nombre est inféodé aux milieux humides. Parmi ces dernières 40% vivent dans des contextes tourbeux. Les groupes des espèces atlantiques et des espèces montagnardes représentent chacun environ 15 % de l'ensemble. Et plus de 50% des espèces appartiennent au cortège circumboréal⁴. On retrouve donc aussi sur la flore bryologique les tendances majeures exprimées par la flore vasculaire et la fonge. La valence montagnarde y est par contre mieux développée. Enfin quelque 20 % des espèces sont rares à très rares à l'échelle régionale.

Les mammifères

Haut-lieu cynégétique traditionnel le massif de Rambouillet et ses abords abrite la plus belle population de cerfs de la région. L'ensemble du territoire d'étude est colonisé par l'espèce où l'on peut distinguer en particulier deux sous-populations différentes séparées par la RN10. Une troisième

² Champignons : les champignons ne sont plus considérés comme des végétaux, mais forment un embranchement à part (la fonge) ou feraient même partie des plusieurs embranchements différents

³ Bryophyte : groupe de plantes dépourvues de vaisseaux, comprenant les mousses et les hépatiques

⁴ Circumboréal : relatif aux hautes latitudes de l'hémisphère Nord

sous-population plus diffuse réside à l'est de l'axe autoroute A10 – TGV. Les échanges entre ces sous-populations existent mais sont réduits. L'élargissement sans rétablissement de la RN10 affectera ces échanges. Chevreuils et sangliers sont aussi très bien représentés sur la totalité du territoire et les derniers sont en surnombre, en particulier depuis la tempête de 1999 et provoquent de nombreux dégâts.

Les six espèces régionales de mustélinés sont représentées (blaireau, martre, fouine, putois, hermine et belette), ainsi que le renard. La petite Beauce accueille de belles populations de lièvre, grâce à une gestion cynégétique attentionnée de l'espèce. L'ensemble des petits mammifères de la région sont assez bien représentés (lapin, loir, muscardin, lérot, écureuil, hérisson, taupe, rat d'eau, etc.

Les chauves-souris sont très bien représentées avec au moins 19 espèces présentes sur le massif forestier ; ce qui en fait le massif le plus riche de la région, mais peut-être est-ce en partie dû à la bonne pression d'observation de la part de spécialistes (en particulier L. Tillon). Il sera noté, en particulier, la forte densité du Murin de Bechstein, espèce typiquement forestière.

Quelques espèces exotiques vivent en enclos (Daim, Cerf sika), ou échappées (Wallaby de Bennett), voire naturalisées avec des risques de devenir invasives (Rat musqué, Ragondin).

Les amphibiens et reptiles

Les amphibiens sont très bien représentés sur le territoire d'études. Sur les 17 espèces répertoriées en Île-de-France, 16 sont présentes sur le territoire élargi. Seul le Sonneur à ventre jaune est absent. Le statut de la Grenouille de Lessona, difficilement distinguable de la Grenouille verte est ambigu.

Péloodyte ponctué et Crapaud calamite sont rares et localisés dans la partie est (plateau de Cernay). La Reinette verte est répartie sur l'ensemble du territoire souvent en petites populations mais il existe certaines grandes concentrations (Mittainville). Mais un des éléments marquants du territoire est la présence des cinq tritons et l'observation régulière de l'hybride entre le Triton marbré (de répartition atlantique, rare dans la région et abondant sur le massif de Saint-Léger) et le Triton crêté, protégé mais bien répandu sur la région. La Salamandre tachetée, abondante au nord du massif est presque absente au sud, comme le Triton alpestre. On retrouve ici le rôle essentiel de ce territoire pour tout ce qui concerne les habitats humides et la complémentarité, pour la diversité des amphibiens, entre le massif forestier et les espaces ouverts périphériques avec leurs mares et mouillères.

Les reptiles sont moins bien représentés en Île-de-France en général et sur le territoire en particulier. Sur les 11 espèces présentes en Île-de-France on en retrouve 7 sur le territoire. Il s'agit des 4 lézards (des murailles, agile, vivipare et vert), de l'orvet et de deux couleuvres (couleuvre à collier et coronelle lisse). Si le Lézard vert est localisé sur les stations chaudes et peu en forêt de Rambouillet, celle-ci présente la particularité d'une présence forte du Lézard vivipare qui fréquente en particulier les zones humides.

La Vipère péliade, présente tout autour, y compris en forêt de Dourdan, n'est pas signalée sur le

territoire pourtant favorable, sans doute disparue suite aux élevages de faisans. Un individu de Vipère aspic a été trouvé en forêt sur le territoire du Parc. Et les Couleuvres vipérine et d'Esculape sont signalées en Essonne à proximité du territoire. On trouve aussi des individus de Tortue de Floride, relâchées par des particuliers dans des étangs.

Les oiseaux

Le territoire présente une grande richesse ornithologique grâce à la présence de milieux variés et en particulier du massif de Rambouillet et des étangs de Saint-Hubert. Une désignation en site Natura2000 au titre de la directive oiseaux concerne l'ensemble du massif. Depuis de nombreuses années des observateurs de plusieurs associations (CERF, CORIF, Bonnelles-Nature) suivent régulièrement l'avifaune du secteur, réalisant chaque mois une liste des espèces observées. Une synthèse a été rédigée par le CORIF en avril 2007 qui indique l'observation de 288 espèces, soit 263 espèces en retirant les échappées de captivité, ce qui représente 73 % de l'avifaune francilienne (360 espèces). Parmi ces 263 espèces, 159 sont observées de façon régulière.

Parmi les espèces remarquables, nicheuses régulières, citons celles pour lesquelles le territoire abrite au moins 10 % des effectifs franciliens :

- le Blongios nain (en moyenne 3 couples), le Fuligule milouin (3 couples), le Faucon hobereau (1 à 2 couples), le Torcol fourmilier (environ 5 couples), le Busard Saint-Martin (2 à 3 couples) qui sont très rares en Ile-de-France,
- la Bécasse des bois (abondante avec une centaine de couples), le Pic mar (120 couples) et la Bergeronnette des ruisseaux (15 couples) qui sont rares,
- le Rougequeue à front blanc (80 couples) et le Pouillot de Bonelli (50 couples) qui sont assez rares.

Parmi ces dix espèces 5 caractérisent les milieux forestiers, 2 les zones humides (Blongios nain et Fuligule milouin) 2 les landes et 3 d'entre elles sont en limite de leur aire de répartition.



Blongios nain - A. Pernet

Notons enfin l'importance de la chaîne des étangs de Saint-Hubert, seul site où nichent les 2 espèces citées inféodées à l'eau et le Phragmite des joncs, autre espèce rare.

Sur la chaîne des étangs de Saint-Hubert, ont été observées 257 espèces (hors échappées) dont une centaine de nicheuses. Les trois quarts de ces dernières nichent régulièrement sur le site. Parmi les nicheuses 12 espèces sont des nicheuses

aquatiques régulières et 12 des nicheuses aquatiques occasionnelles.

Les coléoptères

Ce groupe d'insectes, le plus diversifié des groupes animaux au monde et en France, est assez peu connu encore sur la région de Rambouillet. Secteur délaissé par les entomologistes jusqu'à ces dernières années, le massif de Rambouillet et le Parc actuel font l'objet aujourd'hui d'attentions particulières. Un atlas des coléoptères de ce secteur a été réalisé en 2000, par l'OPIE sous la direction de P. Zagatti, qui note la présence de 850 espèces.



Carabe doré - B Cauchetier/IAURIF

Les traits marquants de cette première synthèse sont la présence d'espèces inféodées aux milieux humides (en particulier des carabes) et qu'on retrouve peu à pas ailleurs. Il faut noter aussi la présence d'espèces fréquentant les milieux secs de landes et pelouses maigres, mais le cortège correspondant a souffert de la forte régression de ces milieux comme celle des bousiers a souffert des traitements vermifuges infligés aux animaux domestiques. Une autre caractéristique est la faiblesse de la représentation des espèces xylophages liés aux vieux bois, fait que l'on peut rapprocher de la surexploitation historique dont le massif de Rambouillet a fait l'objet jusqu'au milieu du XIX^e siècle et du « nettoyage » trop systématique du bois mort en forêt jusque ces toutes dernières années.

Les libellules

Ce groupe longtemps méconnu fait l'objet depuis 1982 d'un inventaire national et des sollicitudes de la Société Française d'Odonatologie⁵ (SFO), installée dans les Yvelines depuis 1991. Les données encore peu nombreuses en 1994 se sont multipliées depuis. Ainsi le massif de Rambouillet et ses abords abrite au moins 45 espèces répertoriés ce qui représente 70 % de la faune régionale et 50 % de la faune française. On y trouve deux espèces protégées au niveau national et sept au niveau régional. Cette richesse, qui fait de ce territoire le plus riche de la région, s'explique par la diversité des milieux humides rencontrés (eaux stagnantes, rus et rivières, milieux tourbeux) et par une qualité généralement bonne de l'eau de ces milieux dans le massif forestier. Toutefois à une exception près, toutes les espèces peuvent se rencontrer en d'autres parties du territoire régional.

⁵ : Odonates : ordre d'insectes constitué des libellules et demoiselles.

Les papillons

Pour ce groupe comme pour les autres insectes, les travaux d'inventaire n'ont commencé que tardivement sur la région de Rambouillet. Ce n'est que depuis environ vingt-cinq ans que les choses commencent à changer. Un état des lieux sur le massif de Rambouillet et l'actuel Parc en 2000 listait 546 espèces de macro-lépidoptères répartis en 62 espèces de diurnes et 484 nocturnes, soit au total 60 % de la faune connue en Île-de-France et 30 % de la faune française. Ce sont aussi une espèce protégée nationale et 13 espèces protégées régionales.

Les espèces remarquables de papillons diurnes bien représentées sur le territoire sont celles des milieux intraforestiers frais à graminées, ou de milieux humides (prairies humides et mégaphorbiaies⁶, saulaies). Celles de papillons nocturnes sont caractéristiques des marais ou de forêts caducifoliées humides ou encore à affinités montagnardes. Une petite quinzaine d'entre elles sont quasi exclusives de ce territoire pour l'Île-de-France.

Les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons)

Pour ce groupe aussi, les données disponibles sur le territoire sont récentes et relatives principalement au Parc actuel et la forêt domaniale. Sur les 53 espèces de la faune régionale, 34 étaient connues de ce territoire en 2000, dont 3 espèces protégées. Sur cet ensemble, 15 % des espèces sont aujourd'hui vulnérables. Deux cortèges principaux sont distinguables, celui des espèces de milieu thermophile⁷, inféodées notamment aux landes sèches qui est sans doute sous-représenté du fait de la régression de ces milieux par reboisement et celui des milieux mésophiles⁸ et humides, relativement mieux représenté, mais dont certaines espèces, liées aux milieux humides ouverts, ne se maintiennent que dans quelques stations. Ce groupe principalement attaché à des milieux ouverts est sans doute sous-inventorié sur le territoire et, en particulier sur la périphérie nord et ouest du massif qui compte encore une quantité remarquable de prairies.

Nous ne disposons pas à ce jour de bilan sur les autres groupes animaux ou végétaux.

Les espèces envahissantes

Parmi les vertébrés, quelques espèces introduites peuvent avoir un comportement négatif pour l'équilibre de la biodiversité locale. On notera sur le territoire :

Plusieurs populations de Tortue de Floride, relâchées dans différents étangs,

- le Ragondin qui est apparu dans les Yvelines depuis quelques années,
- le Rat musqué présent depuis plus longtemps,
- le Wallaby de Bennett, une espèce de kangourou, dont certains individus se sont échappés du Parc du Sauvage à Émancé. Une population se maintient sur le sud du massif dont l'incidence n'a jamais été étudiée,

⁶ Mégaphorbiaie : formation végétale de milieu humide faite de grandes plantes herbacées.

⁷ Thermophile : qui aime la chaleur

⁸ mésophile : qui apprécie la situation intermédiaire, ni trop sèches ni trop humides

- Le Faisan de Colchide est peut-être à l'origine de l'absence de vipères localement,
- La Bernache du Canada se développe d'année en année.

Beaucoup de mares et étangs recèlent des populations d'écrevisses américaines, de Perche soleil, qui, comme la Tortue de Floride sont de grands prédateurs concurrents des espèces locales. Parmi les insectes, les coccinelles asiatiques commencent à s'installer en masse. On ne sait pas encore les risques qu'elle peut entraîner sur la faune locale.

Parmi les espèces végétales les Jussies sont présentes ainsi que l'Ambroisie.

En forêt, le Chêne rouge d'Amérique présente une dynamique qui peut devenir concurrentielle vis à vis des essences autochtones.

Si aujourd'hui, aucune de ces espèces ne semble avoir pris une tournure franchement invasive une surveillance renforcée semble nécessaire.

Les inventaires et protections

L'ensemble du territoire est très riche en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et

Floristique (ZNIEFF). Ce sont surtout l'ensemble du massif forestier et les vallées pour les ZNIEFF de type 2 et tout un semis de ZNIEFF de type 1 bien réparties, bien que majoritairement liées à celles de type 2.

Dans le cadre du réseau Natura2000, l'ensemble de la forêt domaniale de Rambouillet a été classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS – pour les oiseaux) et quelques parties du massif en Zones Spéciales de Conservation (ZSC – pour les habitats et les autres espèces). Ces derniers ensembles recouvrent en grande partie les Réserves Biologiques domaniales Dirigées ou Intégrales (RBD et RBI) qui représentent respectivement environ 1 100 ha et 200 ha.

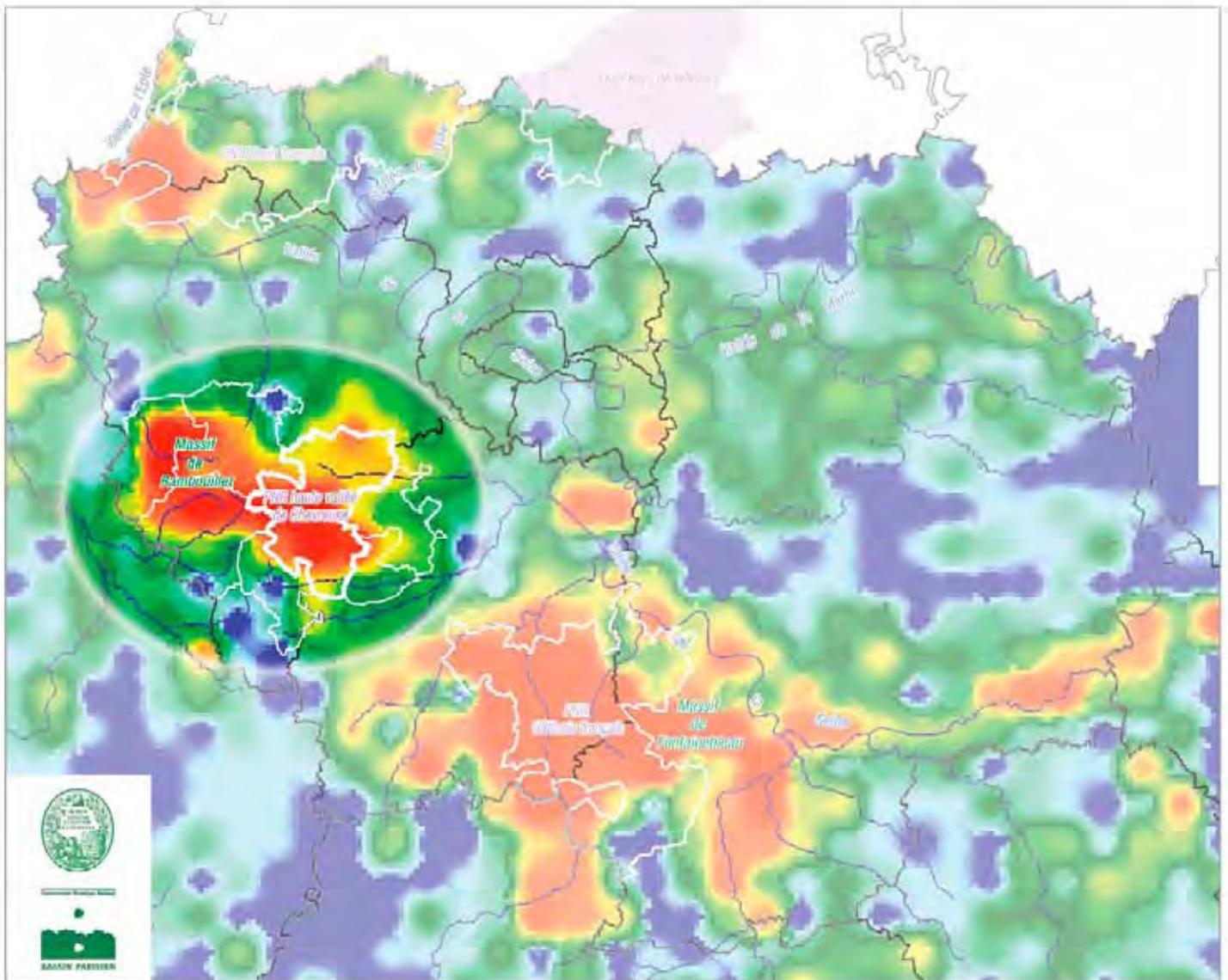
Il n'existe sur le territoire aucune réserve naturelle nationale mais deux réserves volontaires en cours de transformation en réserves régionales. Il existe aussi plusieurs autres projets de réserves régionales. L'ensemble de ces protections reste artificiellement localisé aux espaces publics ; ce qui montre un biais systématique vis à vis d'un objectif de protection qui ne devrait être lié qu'à des critères scientifiques de contenu patrimonial.

Les surfaces d'inventaires et de protections

Inventaires et protection des milieux naturels (ha)	Parc actuel	Massif Saint-Léger			Plateau Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	Total extensions	%	Périmètre élargi	%
		Nord	Ouest	Sud							
ZICO	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	
Forêt de protection projet	10 694	9 156	5 915	7 569	0		2 255	24 895	35,4	35 589	37,6
ZNIEFF1 + ZNIEFF 2	11 748	5 802	5 224	5 303	640	1 513	2 071	20 554	29,2	32 301	34,1
ZNIEFF1	1 560	832	1 151	490	76	142	483	3 175	4,5	4 735	5,0
ZNIEFF2	11 214	5 763	5 155	5 242	625	1 469	2 014	20 268	28,8	31 482	33,3
ZNPROT	22					51		51	0,1	74	0,1
ZPS	4 303	4 144	2 867	4 532		321	622	12 486	17,8	16 790	17,7
ZSC	807	372	1 432	186			12	2 001	2,9	2 808	3,0
PROTOT	4 345	4 147	2 882	4 535		372	622	12 558	17,9	16 903	17,9
Zones protégés + projets de forêt de protection	11 838	9 156	5 915	7 569	0	372	2 255	25 267	35,9	62 372	65,9
Superficie totale	24 298	16 951	12 548	16 770	9 835	5 545	8 675	70 324		94 622	

Source : DIREN IdF 2007

Les zones naturelles de forte diversité en Île-de-France*



**Nombre d'espèces différentes observées
par maille de 5*5 mètres**



* espèces protégées/déterminantes de ZNIEFF des catégories 1 et 2

- ==== limite actuelle du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse
- ==== périmètre étargi
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie



Hedwigia ciliata - B. Cauchetier/ IAURIF



Piment royal - B. Cauchetier/ IAURIF



Cerf - A. Pernot



Héron cendré - A. Pernot



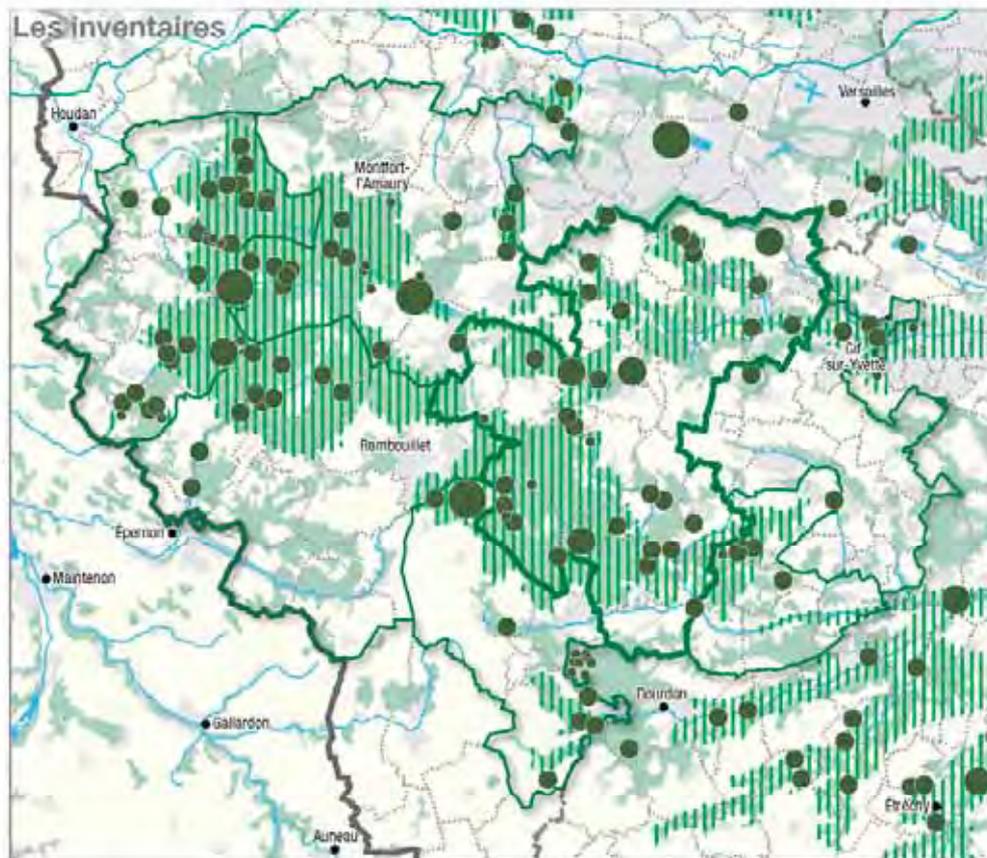
Martin-pêcheur - A. Pernot



Centaure - B. Cauchetier/ IAURIF

Les milieux naturels : inventaires et protections

Les inventaires



Inventaire national : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF)

Znieff de type 1

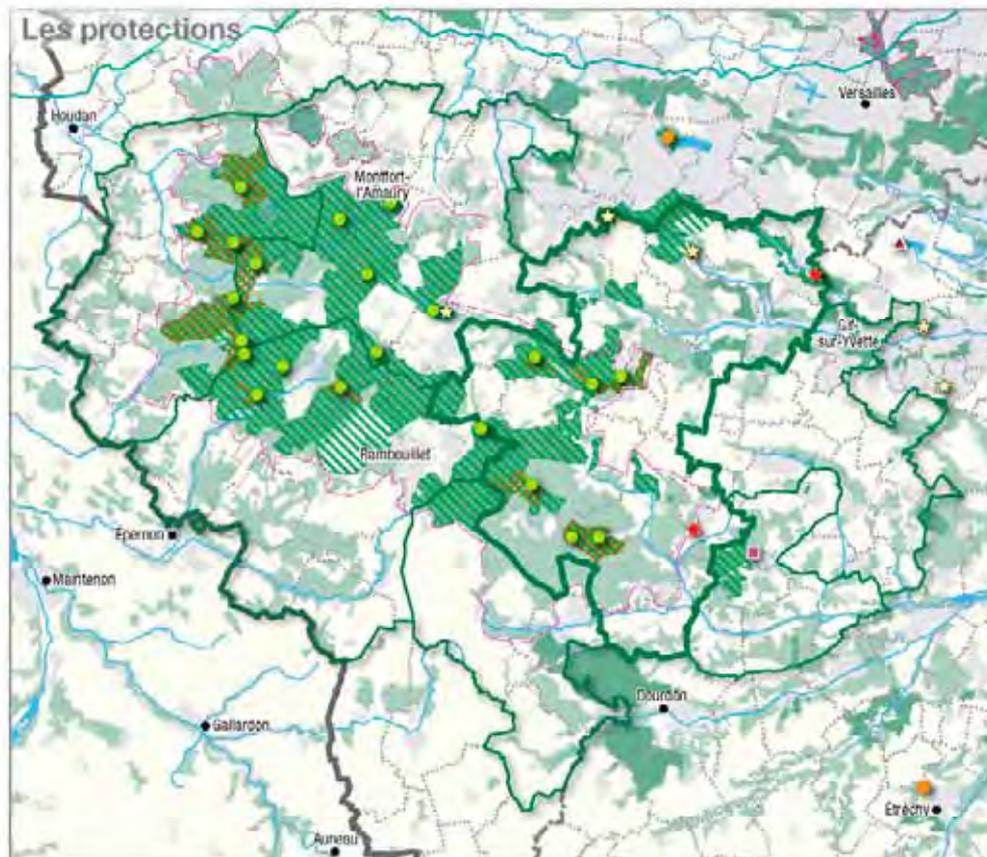
- moins de 5 ha
- de 5 à 115 ha
- de 116 ha à 228 ha
- de 229 à 421 ha
- plus de 421 ha

Znieff de type 2

- ▨ grand ensemble naturel riche et peu modifié



Les protections



Natura 2000 (réseau européen)

- ▨ zone spéciale de conservation

- ▨ zone de protection spéciale

Les réserves et arrêtés

- réserve naturelle nationale
- ★ réserve naturelle régionale
- ☆ projet de réserve naturelle régionale
- réserve biologique domaniale
- ▲ convention de gestion de sites appartenant à l'État
- arrêté de biotope

Les autres protections

- ▭ forêt de protection

- espace boisé public

- limite actuelle du Parc

- périmètre élargi

- limite régionale

- limite départementale

- limite communale

- hydrographie

- canal (au sol, souterrain)



Sources : DRIEAF 2006 - IFR, G (2006) - MAREF 2007 - IGN, Base 5000, 2005 © DRIEAF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un renforcement de la biodiversité du Parc grâce à l'extension : prise en compte de la quasi-totalité de l'unité écosystémique du massif de Rambouillet et de ses franges, deuxième « hot spot » régional très complémentaire de celui de Fontainebleau-Gâtinais.</p> <p>Une concentration de la composante atlantique de la biogéographie régionale.</p> <p>Une présence, parfois unique au niveau régional, de nombreuses espèces inféodées aux milieux aquatiques, humides et acides.</p> <p>Une réapparition ponctuelle de certaines espèces (survie des graines ou spores de végétaux dans les sols et restauration de la qualité des habitats).</p> <p>Certains exemples de retour d'espèces suite à des travaux de génie écologique à souligner sur le territoire.</p>	<p>Manque de connaissance de certains groupes (hyménoptères, diptères, crustacés, lichens, faune du sol, invertébrés aquatiques, etc.).</p> <p>Une sous-représentation de certains groupes (insectes, fonge, myxomycètes) dans les zones naturelles protégées.</p> <p>Une grande sensibilité à la pollution et banalisation des habitats, ayant entraîné la disparition de nombreuses espèces parmi les plus rares et les plus fragiles.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Amélioration de la connaissance</p>	<p>Renforcer la connaissance des groupes peu connus.</p>
<p>Sauvegarde des espèces et réhabilitation de leurs habitats</p>	<p>Engager des mesures de protection ou d'orientation de gestion ad hoc de groupes par ailleurs bien inventoriés comme les champignons. La mise en place de réserves forestières intégrales et de réseaux d'îlots de vieux bois (y compris sénescents) permettrait de retrouver tout un compartiment sous-représenté de la biodiversité (insectes, fonge, mycomycètes).</p> <p>Engager des actions pour maintenir des espaces ouverts intra-forestiers et des prairies.</p> <p>Limiter l'accumulation des produits phytosanitaires, source d'une transformation des milieux aquatiques (perte de l'oligotrophie des milieux qui fait la caractéristique de ce territoire), ou l'utilisation de produits vermifuges pour le traitement des animaux domestiques (fortement nocifs pour de nombreuses espèces d'insectes et leurs prédateurs).</p> <p>Veiller à un retour à un bon état des eaux sur l'ensemble du territoire, y compris les eaux closes et stagnantes.</p>
<p>Développement des réseaux d'acteurs de la biodiversité</p>	<p>Coordonner les acteurs agissant sur ces milieux (Parc, ONF, propriétaires privés, agriculteurs) ou les inventoriant (associations, scientifiques, gestionnaires), afin d'établir des interventions cohérentes et efficaces.</p>

L'activité extractive est étroitement liée à celle de la construction, mais aussi pour certaines ressources, à celle de l'industrie. À ce titre, elle représente un potentiel économique de première importance. Activité largement implantée en milieu rural, elle participe également à l'économie locale. Cependant, cette activité se doit de concilier les enjeux économiques avec le respect de l'environnement. « Consommatrice d'espaces », l'exploitation des gisements n'est, en effet, pas sans conséquence sur l'environnement. Bien que ne constituant qu'une étape transitoire dans l'occupation du sol, elle est souvent opposée à la protection des zones naturelles, à l'exploitation de la ressource en eau, ou encore à la stabilisation de l'activité agricole...

L'exploitation exemplaire des gisements de matériaux de carrières représente un enjeu d'aménagement pour le Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse.

Gisements : des ressources abondantes et diversifiées

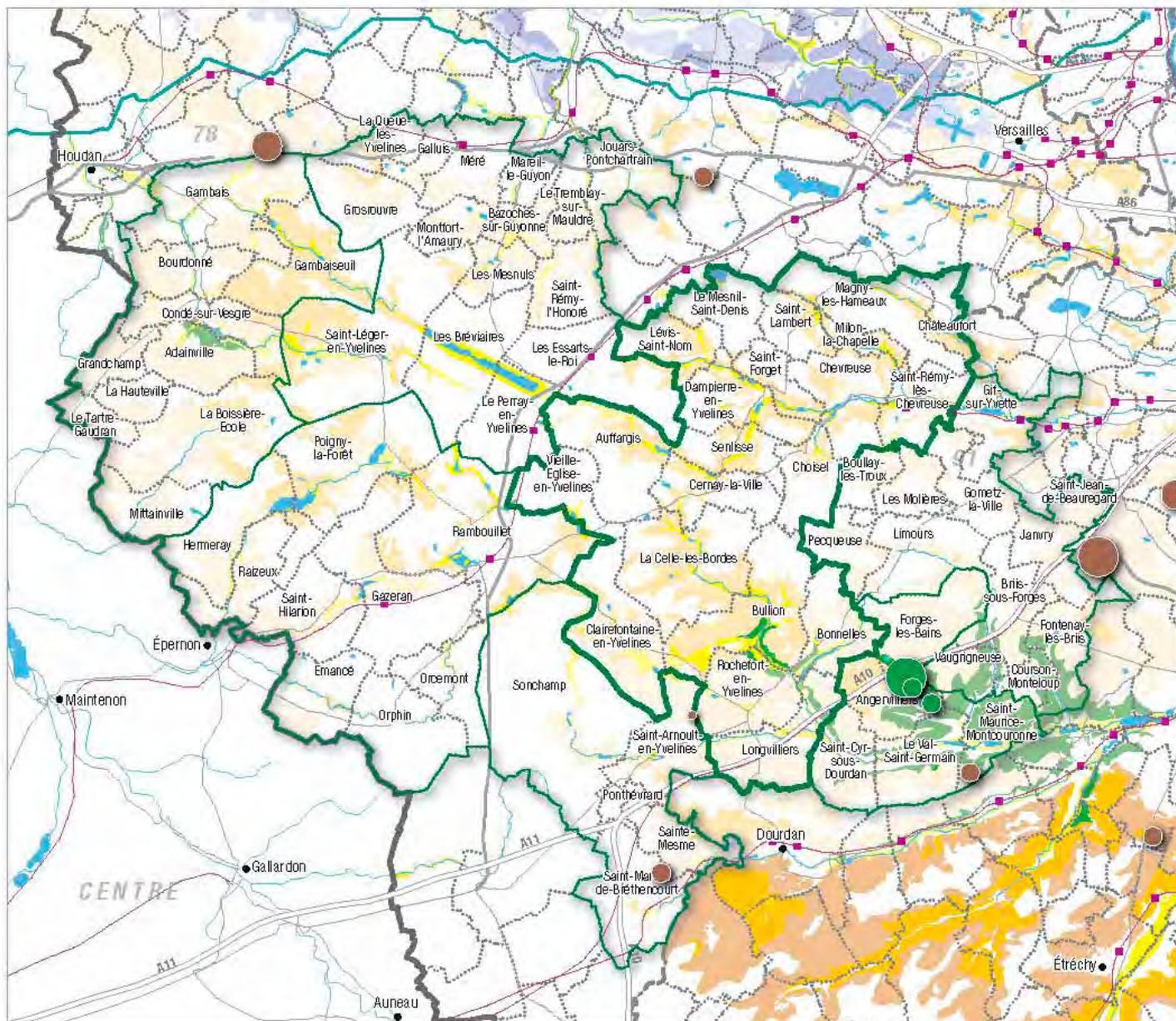
Le contexte géologique (formations sédimentaires) du Parc offre une large diversité de matériaux naturels susceptibles d'être utilisés dans le domaine des travaux publics, du génie civil ou de l'industrie. Ainsi, les schémas départementaux de carrières de l'Essonne et des Yvelines, approuvés respectivement le 24 novembre et le 8 juin 2000, identifient plusieurs ressources et gisements potentiellement exploitables de matériaux sur le périmètre élargi du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse :

- Des ressources en granulats destinés au BTP : sables et graviers alluvionnaires, très circonscrits aux petites et très petites vallées, mais aussi un vaste gisement de sablons...
- Un gisement d'argiles circonscrit essentiellement aux coteaux de la vallée de la Rémarde, sur le secteur de Breuillet / Angervilliers. Cette ressource, qualifiée de « substance minérale industrielle », se définit communément comme les roches et les minéraux naturels ayant une utilisation directe ou indirecte dans les diverses filières industrielles, par opposition aux granulats naturels et aux roches dures utilisées pour la fabrication de granulats concassés destinés au BTP.

	Gisement hors contraintes de fait* (ha)		
	Parc actuel	Périmètre élargi	Ressource régionale
Granulats			
Alluvionnaires	1 866	2 717	66 443
Calcaires			80 057
Sablons	7 940	21 087	98 165
Chailles			8 453
Matériaux industriels			
Argiles construction	164	1 624	3 132
Argiles kaoliniques			54 540
Gypse			17 955
Sables industriels			113 657
Calcaires cimentiers			44 550
Calcaires industriels			571
Total	9 970	25 428	487 523

* hors urbanisation et gisements déjà exploités

Les gisements et l'exploitation de matériaux de carrières



0 2 4 6 km

Gisements de matériaux

hors contraintes de fait

- argile
- calcaire et marne à ciment (craie)
- sable et gravier alluvionnaire
- sable et grès industriel

hors contraintes de fait et de type 1

-
-
-
-

Exploitations autorisées

Matériaux concernés

- argile
- sable

Surface autorisée en ha

- moins de 5 ha
- de 5,01 à 15 ha
- de 15,01 à 20 ha
- plus de 20 ha

limite actuelle du Parc

périmètre élargi

limite régionale

limite départementale

limite communale

réseau routier

voie ferrée, gare

hydrographie

canal (au sol, souterrain)

Des ressources d'intérêt essentiellement local

L'ensemble des ressources « géologiques » répertoriées par les schémas départementaux des carrières ne présente pas le même intérêt. La nature et l'extension de certains gisements, les voies d'accès au gisement, la présence « historique » de l'activité extractive et la proximité des usines de transformation confèrent à certains territoires un intérêt particulier.

A l'inverse, certains gisements de moindre extension, plus éloignés des unités de transformation, apparaissent aujourd'hui moins stratégiques, ce qui ne préjuge pas de l'importance qu'ils pourront prendre lorsque les gisements actuellement exploités seront épuisés.

C'est le cas des ressources en granulats présentes sur le territoire du Parc. Les gisements de sables et graviers alluvionnaires, compte tenu de leurs caractéristiques (extension, puissance, qualité...) ne présentent que peu d'intérêt pour une exploitation à caractère industriel. De même, les sablons particulièrement abondants sur le territoire du Parc, ne trouvent aujourd'hui qu'un usage limité dans le BTP, essentiellement réservé aux travaux de voiries.

Seuls les gisements d'argiles, circonscrits au secteur de Breuillet, présentent un intérêt qui dépasse le cadre local. La qualité de ces argiles en autorise un usage industriel pour le façonnage des briques.

Un accès réduit aux gisements et aux ressources

Les exploitations passées, les contraintes de fait (urbanisation), les conflits d'usage ou d'intérêt avec les autres formes d'occupation des sols (exploitation des eaux souterraines, agriculture, milieux naturels...), mais aussi la prise en compte accrue du patrimoine naturel et paysager qui limite à travers les outils réglementaires les implantations de carrières réduisent, parfois très sensiblement pour certains matériaux, les gisements effectivement disponibles à l'exploitation.

L'un des principaux objets des schémas départementaux des carrières est d'organiser

l'accès aux gisements en assurant la protection de l'environnement. Ainsi, la cartographie des schémas classe les gisements en trois niveaux de contraintes :

- Les gisements en principe non exploitables en raison de contraintes fortes (Zones de contraintes de première catégorie : sites classés, réserves naturelles, périmètre de protection rapprochée de captages...) : les carrières sont interdites de fait ou autorisables après levée des contraintes.
- Les gisements dont l'exploitation est soumise à des contraintes particulières (Zones de contraintes de deuxième catégorie : ZNIEFF type 1 et type 2, sites inscrits, périmètres de préemption d'espaces naturels sensibles, périmètres éloignés de captages AEP...) : les carrières sont possibles sous réserve de la fourniture d'études particulières suivant les contraintes.
- Les gisements sans contraintes particulières où l'extraction peut se faire selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994. Leur périmètre n'est pas concerné par des protections ou des zonages découlant des niveaux sus-visés.

Les contraintes à l'exploitation sont particulièrement importantes à l'échelle du Parc naturel régional. L'emprise du Parc actuel constitue, de fait, une zone de contrainte de deuxième catégorie ; sur les territoires d'extension potentielle, les sites inscrits des vallées de la Guyonne et du Guyon, de la Rémarde, les périmètres de protection des sites et monuments historiques, les ZNIEFF de type 1 et de type 2... constituent autant de zones de contraintes de type 2. Par ailleurs, plus de 45 % des gisements potentiels sont interdits à l'exploitation en raison de contraintes fortes d'environnement :

- sites classés des vallées de Chevreuse, de la Mérentaise, de l'Aulne sur le Parc actuel ou de la vallée de la Guesle, les cinq étangs sur les territoires d'extension,
- le massif de Rambouillet au titre de forêt et de zone Natura 2000,
- périmètres de captage AEP rapproché ou immédiat.

Superficie de gisements disponibles par niveau de contraintes d'environnement sur le territoire d'étude

Surfaces en ha Matériaux	Gisement hors contraintes de fait		Gisement hors contraintes de première catégorie		Gisement hors contraintes de première et deuxième catégorie	
Granulats alluvionnaires	4 583	2 553	55 %	607	13 %	
Parc actuel	1 866	674	36 %	0	-	
Extension potentielle	2 717	1 879	69 %	607	22 %	
Sablons	29 027	19 517	67 %	8 989	31 %	
Parc actuel	7 940	3 582	45 %	0	-	
Extension potentielle	21 087	15 935	76 %	8 989	43 %	
Argiles	1 788	1 692	95 %	761	43 %	
Parc actuel	164	99	60 %	0		
Extension potentielle	1 624	1 593	98 %	761	47 %	
Total	35 398	23 762	67 %	10 357	29 %	

Source : DRIRE/BRGM - exploitation IAURIF

Une pression très faible de l'activité extractive sur le territoire du Parc

Par le nombre de sites et les surfaces autorisées, le territoire du périmètre élargi apparaît aujourd'hui peu concerné par les exploitations de matériaux. Au 1er janvier 2007, aucune carrière n'est autorisée sur l'emprise actuelle du Parc ; 6 sites d'exploitation sont autorisés sur les communes d'extension potentielle, représentant une surface cumulée de 92 hectares

Cependant, la totalité de ces surfaces n'est pas vouée simultanément à l'exploitation. En effet, seule une petite partie, quelques hectares, est consommée chaque année, la différence représentant soit des réserves autorisées à l'exploitation future, soit des zones déjà exploitées, réaménagées ou en cours de remise en état.

Exploitations de matériaux de carrières. situation au 01/01/2007

	Sites	Surfaces autorisées (ha)
Yvelines	16	571
Essonne	15	285
Île-de-France	105	6 681

Parc naturel (périmètre élargi)	6	92
---------------------------------	---	----

Source : DRIRE-IAURIF-UNICEM

Si les carrières de sablons apparaissent dispersées sur le territoire d'étude, l'extraction des argiles se concentre pour sa part sur le secteur d'Angervilliers avec la présence de trois exploitations.

La production d'argiles pour matériaux de construction sur ce bassin (56 000 tonnes en 2005) a enregistré une forte baisse (-50 %) entre 2001 et 2005 liée à la fermeture d'une unité de fabrication

de produits réfractaires. La remise en service, à partir de fin 2006, de l'usine d'Angervilliers (91), propriété du groupe Wienerberger¹ pour fabriquer des briques « Monomur », devrait relever sensiblement la production de ce bassin.

Les impacts de ces carrières, différents pour chaque site, dépendent tout à la fois des caractéristiques de l'exploitation, du type de matériau exploité, de la topographie et de l'occupation des sols initiale... Les effets sur le biotope, les impacts éventuels sur les eaux souterraines... sont liés à l'occupation et à la transformation du milieu dans lequel s'inscrit l'exploitation.

Le bruit (mouvements d'engins, installations de traitement), les émissions de poussières, le trafic lié à l'évacuation des matériaux sont les principales nuisances engendrées par l'activité proprement dite. Ce sont généralement ces diverses nuisances qui sont les plus mal ressenties par les populations riveraines.



Ancienne carrière d'argile à Angervilliers - G. Arnal/ IAURIF

Les impacts visuels et paysagers restent le plus souvent locaux, n'excédant pas quelques centaines de mètres dans les cas les plus défavorables ; ils dépendent surtout de l'implantation et des conditions d'exploitation de la carrière.

¹ Il convient de rappeler que dans l'Essonne, le groupe Wienerberger, leader mondial de la brique en terre cuite, dispose de deux unités importantes à Ollainville (briques de parement) et à Angervilliers (briques de structure). La zone d'influence est principalement régionale avec une possibilité d'extension maximale dans un rayon d'environ 300 km, mais pour de faibles quantités.

Exploitations en activité sur le territoire du Parc – 01/2007

Commune	Secteur	Exploitant	Matériaux	Surface totale (ha)	Surface autorisée (ha)	Capacité production annuelle (tonnes)	Echéance
St-Arnoult-en-Yvelines (78)	Ext. Rémarde-Orge	Paridu Letourneur	Sablons	3,68	3,68	60 000	Sept. 2016
St-Martin de Bréthencourt (78)	Ext. Rémarde-Orge	STAR	Sablons	11,54	11,54	150 000	Sept. 2011
Angervilliers (91)	Ext. Rémarde Aval	Terqua Briques	Argiles	12,70	12,70	30 000	Mars 2012
Forges-les-Bains (91)	Ext. Rémarde Aval	ECT	Argiles	39,44	39,44	?	Sept. 2017
Val-Saint-Germain	Ext. Rémarde Aval	Pacema	Argiles	55,49	11,53	?	Mars 2012
St-Maurice-Montcouronne	Ext. Rémarde Aval	SNB	Sablons	13,12	13,12	168 000	Juin 2010

Source : DRIRE-IAURIF-UNICEM

Un renforcement du cadre législatif et le développement de politiques de gestion locales

L'exploitation exemplaire des ressources

Le renforcement de la réglementation depuis une trentaine d'années a permis de mieux encadrer l'activité extractive avec comme objectif la réduction des nuisances générées par l'exploitation des matériaux et la meilleure intégration des sites dans leur milieu environnant. Parallèlement, les efforts importants investis par la profession dans les techniques d'exploitation et de remise en état, dans la meilleure connaissance des milieux naturels, des nuisances et impacts... permettent d'envisager le développement de cette activité industrielle, transitoire en termes d'occupation des sols, dans le meilleur respect possible des contraintes d'environnement.

Le principe de la remise en état obligatoire des sites d'extraction est quant à lui largement admis et se trouve renforcé par la nouvelle législation qui instaure la mise en place de garanties financières. On observe une évolution positive, depuis une quinzaine d'années, de la qualité des réaménagements, notamment dans le domaine écologique. Cette évolution est le fruit des évolutions techniques, mais aussi souvent d'une meilleure réflexion et d'une plus grande concertation avec les collectivités locales, les services décentralisés de l'État ou les associations.

La participation à une politique de gestion rationnelle

La ressource en granulats, compte tenu de sa qualité, devrait être réservée aux usages spécifiques où elle reste encore indispensable. Pour ce faire, il convient de promouvoir l'emploi de matériaux "régionaux" et de substitution (calcaire, sablons, matériaux issus du recyclage...) dans la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages et travaux, chaque fois que cela est possible au plan technique et économique. Le rôle des collectivités publiques est prépondérant. Il leur revient d'intégrer, en tant que maîtres d'ouvrages, dans les appels d'offres et les cahiers des charges (ou les subventions aux infrastructures) la possibilité d'utiliser les matériaux de substitution chaque fois que cela est possible au plan technique et économique. Plusieurs guides techniques, dont l'usage est recommandé par les schémas départementaux des carrières sur l'utilisation des matériaux régionaux dans le domaine de la voirie ont été élaborés et largement diffusés.

La Charte pour une gestion durable et une utilisation rationnelle des granulats en Ile-de-France, signée en mars 2002 entre l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux et les organismes professionnels traduit cette orientation. Dans le cadre de cette politique de gestion économe, le principe de proximité dans l'exploitation des ressources locales apparaît comme un enjeu fort; le caractère pondéreux des granulats limite leur transport sur de longues distances. La plus grande partie de la production est transportée par la route, généralement sur des trajets assez courts. L'importance du trafic généré par cette activité n'est évidemment pas sans incidence sur les plans économique et environnemental.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Présence sur le territoire de gisements diversifiés (sablons et argiles).</p> <p>Un gisement d'argiles dans l'extension de la vallée de la Rémarde pouvant faire l'objet d'une valorisation industrielle.</p>	<p>D'anciennes carrières posant des problèmes de réhabilitation (entité du plateau de Limours).</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Maintien ou poursuite d'une activité extractive pour répondre à des besoins locaux (la région Ile de France ne parvient pas à couvrir, à partir de ses propres ressources, la totalité de ses besoins, constitués aujourd'hui à plus de 70 % de matériaux alluvionnaires, ressource aujourd'hui menacée de pénurie).</p>	<p>Favoriser la reconnaissance des ressources en matériaux comme des richesses naturelles (valorisation des gisements)</p> <p>Ne pas interdire, dans le plan de référence du Parc, l'accès aux ressources du sous-sol, en particulier aux sablons qui sont particulièrement abondants et aux argiles à vocation industrielle, sur les secteurs les moins sensibles ne faisant pas l'objet de protection forte.</p> <p>Prendre en compte la vocation industrielle de l'argile de la Rémarde.</p>
<p>Exploitation exemplaire des ressources et gestion rationnelle de l'activité.</p>	<p>Encourager la mise en œuvre de la politique régionale de gestion économe et rationnelle des granulats : accompagner les collectivités publiques dans l'utilisation de matériaux de substitution chaque fois que cela est possible au plan technique et économique, dans le cadre des appels d'offres et cahiers des charges (ou les subventions aux infrastructures).</p> <p>Rechercher les moyens et dispositifs permettant de concilier les enjeux économiques et environnementaux liés en particulier à l'exploitation de ces ressources avec les objectifs de protection, de valorisation et de développement du territoire du parc naturel</p> <p>Sur la base de la réglementation qui s'est renforcée, fixer des objectifs forts en terme de préservation de l'environnement et des paysages, de réaménagement, de réduction des nuisances ou de gestion de l'après carrière pour les activités extractives s'exerçant sur le territoire du parc.</p> <p>S'associer à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation, afin d'encourager une activité extractive exemplaire dans toutes les étapes de l'exploitation, de l'avant-carrière (concertation, étude des impacts, projet de remise en état...) jusqu'au réaménagement final du site d'extraction (qualité de la remise en état, pérennité des réaménagements...) en passant par la phase d'activité proprement dite (réduction des nuisances).</p>
<p>Réhabilitation et valorisation des sites orphelins et points noirs.</p>	<p>Inventorier, engager la réhabilitation et mettre en valeur les anciennes carrières insuffisamment réaménagées (sites orphelins, points noirs...).</p>

La forêt représente, avec une surface de 50 % du Parc actuel et 44 % du périmètre élargi, l'occupation principale du sol. Emblème du paysage et de l'environnement du territoire, elle en est aussi une ressource essentielle.

Une surface forestière particulièrement importante

La forêt couvre une part importante de la surface du Parc et du périmètre élargi.

Les dates retenues dans ce tableau correspondent aux données les plus proches des dates de création du Parc et de renouvellement précédent de la charte.

Quelques aspects significatifs apparaissent dans la période précédant 1999, la surface forestière augmente dans le Parc et sur les franges ouest, ainsi que sur la Rémarde, correspondant sans doute au boisement de terres agricoles dont la surface a diminué. Dans ces mêmes secteurs, sauf sur le Parc, la surface des prairies a alors augmenté. La surface boisée s'est ensuite globalement stabilisée entre 1999 et 2003, sauf sur le plateau de Limours et la Rémarde aval. Sur ce dernier secteur cette diminution est essentiellement due à la disparition de peupleraies. Quant au plateau de Limours les diminutions ne sont compensées que par une croissance de l'urbanisation.

Bois et forêts	Parc actuel	Massif Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	Périmètre élargi	Région
		Nord	Ouest	Sud					
Surface	12 168	7 180	6 961	8 452	1 972	2 433	2 637	41 802	286 593
%	50,08	42,36	55,48	50,40	20,05	43,87	30,40	44,18	23,74

Sources : MOS 2003 IAURIF

Evolution des surfaces forestières et boisées

Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde Aval	Sources Rémarde - Orge	Périmètre élargi
	Nord	Ouest	Sud				

Forêts

1987 - 2003	Surface (ha)	133,12	-31,04	53,66	-29	-15737	-0,62	-2,15	-33,4
	%	1,11 %	-0,43 %	078 %	-0,34 %	-7,44 %	-0,03 %	-0,08 %	-0,08 %
1999 - 2003	Surface (ha)	-9,02	-12,43	-4,11	-5,67	-8,85	-4,12	-2,25	-46,44
	%	-0,07 %	-0,17 %	-0,06 %	-0,07 %	-0,45 %	-0,17 %	-0,09 %	-0,110 %

Peupleraies

1987 - 2003	Surface (ha)	-31,5	13,37	-7	1,83	8,4	-30	-3,57	-48,46
	%	-38,01 %	41,40 %	-37,11 %	7,13 %	162,50 %	-69,50 %	-13,89 %	-20,73 %
1999 - 2003	Surface (ha)	-1,55	0	-5,97	0,19	-0,26	-23,4	-0,3	-31,28
	Surface (ha)	-2,92 %	0,00 %	-33,49 %	0,71 %	-1,87 %	-64,00 %	-1,32 %	-14,44 %

Total

1987 - 2003	Surface (ha)	101,61	-17,66	46,66	-27,17	-148,97	-30,62	-5,71	-81,86
	%	0,84 %	-0,25 %	0,67 %	-0,32 %	-7,02 %	-1,24 %	-0,22 %	-0,20 %
1999 - 2003	Surface (ha)	-10,56	-12,43	-10,08	-5,48	-9,11	-27,52	-2,55	-77,73
	%	-0,09 %	-0,17 %	-0,14 %	-0,06 %	-0,46 %	-1,12 %	-0,10 %	-0,19 %

Sources : MOS 2003- evolumos IAURIF

Une majorité de forêts privées, mais une part du domaine public nettement supérieure à la moyenne régionale

Les forêts publiques représentent :

Le Parc actuel ainsi que les extensions ouest sur le massif de Saint-Léger sont largement plus boisées (50 % environ) que la moyenne régionale (24 %) et la part des forêts publiques y est aussi plus forte (respectivement 33 et 50 % contre 30 %). L'importance dans ces boisements des forêts domaniales y est extrêmement forte puisque ces dernières représentent sur le massif de Saint-Léger, plus de 99 % de la forêt publique, soit environ 50 % des boisements et 25 % du territoire. De ce point de

vue, l'ONF constitue le premier gestionnaire du territoire. Sur les autres extensions la situation est très différente. Si la vallée de la Rémarde se rapproche des caractéristiques du Parc actuel, le plateau de Limours s'en distingue par la faible part des forêts (20 %) et la part relative des forêts publiques, aussi particulièrement faible.

Toutefois les propriétés de plus de 25 ha représentent une surface largement majoritaire, sur tous les secteurs. La couverture par Plans Simples de Gestion (normalement obligatoires pour les propriétés supérieures à 25 ha) est bonne sur le Parc et le massif de Saint-Léger, assez bonne sur le plateau de Limours et la Rémarde aval et très en retard sur les sources de la Rémarde (CRPF 2007).

Les forêts publiques représentent :

	Parc actuel	Massif Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde-Orge	Périmètre élargi	Île-de-France
		Nord	Ouest	Sud					
Forêts publiques (ha)	4 040	3 918	2 833	4 499	398	317	964	16 968	86 001
Part sur toutes forêts (*)	33,20 %	54,60 %	40,70 %	53,20 %	20,20 %	13,00 %	36,60 %	40,60 %	30,00 %
Forêts domaniales (ha)	3 273	3 888	2 804	4 480	63	286	707	15 501	71 278
Part sur forêts publiques	81,00 %	99,20 %	99,00 %	99,60 %	15,80 %	90,30 %	73,30 %	91,40 %	82,90 %
Forêts régionales (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part sur forêts publiques	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Forêts dépt. (ha)	626	30	0	19	20	0	257	951	3 202
Part sur forêts publiques	15,50 %	0,80 %	0,00 %	0,40 %	5,00 %	0,00 %	26,70 %	5,60 %	3,70 %
Forêts communales (ha)	10	0	28	0	242	0	0	281	2 434
Part sur forêts publiques	0,30 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %	60,80 %	0,00 %	0,00 %	1,70 %	2,80 %
Autres forêts publiques (ha)	130	0	0	0	74	31	0	235	1 051
Part sur forêts publiques	3,20 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	18,50 %	9,70 %	0,00 %	1,40 %	1,20 %

Sources : ONF 2007, (*) MOS 2003 IAURIF

Les forêts privées sont plus morcelées et représentent la majorité des forêts présentes.

Surface (*) des propriétés (ha)	Parc actuel	Massif de Saint-Léger	Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde-Orge	Périmètre élargi
0 - 4 ha	600	112	256	373	218	3 359
4 - 10 ha	485	864	124	163	103	1 739
10 - 25 ha	784	1 235	139	184	132	2 474
25 - 100 ha	1 746	3 268	545	277	201	6 037
> 100 ha	2 071	1 706	246	941	751	5 715
Total	5 686	8 984	1 309	1 937	1 405	19 321
Plans simples (**) de gestion	4 029	5 009	608	980	218	10 844

Sources : (*) cadastre privé fin 2003, par CRPF, (**) CRPF état mai 2007

Régions forestières, peuplements et stations

L'ensemble du territoire appartient en majeure partie à la petite région forestière du Pays des Yvelines et de Fontainebleau. Quelques boisements des secteurs des sources de la Rémarde et du massif de Saint-Léger sud relèvent de la région forestière de la Beauce, mais ils ne représentent que 1 % de l'ensemble (d'après les délimitations de l'IFN)

Un catalogue des stations forestières, pour la région Yvelines-Essonne, qui est valide sur l'ensemble de la partie de la région forestière « Yvelines » du territoire a été édité par le CRPF en 2001.

Ce catalogue liste et décrit l'ensemble des types de stations forestières que l'on peut rencontrer sur le territoire étudié. Celles-ci dépendent des situations géomorphologiques, du degré de sécheresse du substrat et de son acidité.

Sur les plateaux, sur substrat argileux proche, les formations dominantes sont la chênaie pédonculée-boulaie à molinie ou à fougères, sur les sols moins engorgés la chênaie sessiliflore à fougères et dans les secteurs un peu plus riches en limons (est de la RN10 et nord du plateau de Montfort, sur les sols les moins engorgés) la chênaie sessiliflore-charmaie à ronce et chèvrefeuille.

Sur les pentes, généralement sableuses la chênaie sessiliflore domine. Vers les bas de pente où le sol est souvent enrichi en colluvions ce sera la chênaie mixte, voire en stations les plus riches en calcaire la chênaie-charmaie. Dans les stations les mieux drainées, à l'atmosphère fraîche, le hêtre peut prendre une place dominante.



Boulaie sur lande - B. Cauchetier/IAURIF

Plus bas, en fond de vallée, à proximité de la nappe, sur sol acide la chênaie pédonculée-boulaie, voire la boulaie ou l'aulnaie-boulaie à sphaignes s'impose et dans les quelques stations proches des Marnes Vertes, c'est l'aulnaie marécageuse à grands carex.

Dans de nombreux cas, en forêt domaniale surtout, les stations les moins fertiles avaient été occupées par des landes à bruyères et callune jusque vers le milieu du XIX^e siècle. Puis de grandes plantations de pins ont été installées (Pin sylvestre d'abord, puis Pin sylvestre et laricio) pour favoriser la reconstitution de sols, semble-t-il suite à de grands incendies. Ces plantations qui ont représenté plus de 20 % de la forêt domaniale ont été fortement détruites par la tempête de la fin 1999. Aujourd'hui, c'est souvent le bouleau, essence pionnière par excellence, qui occupe les vides laissés par cet évènement.

Même si dans les secteurs les plus riches certains chênes peuvent être valorisés en merrain (fabrication de tonneaux), les stations restent d'assez médiocre qualité sylvicole.



Futaie régulière de chênes - B. Cauchetier/IAURIF

La majorité des peuplements restent des mélanges futaies-taillis de feuillus mais en forêt publique la conversion en futaie régulière est largement entamée. Reste que les mélanges futaie-taillis restent marqués par l'histoire. Jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle, le taillis dominait largement pour l'utilisation du bois combustible. Aussi il y a sous-représentation des très gros bois (plus de 150 ans). Aujourd'hui, il y a en général sur-représentation de la classe d'âge correspondant à cette période.

Répartition de la surface (en ha) des secteurs boisés des différentes parties de territoire en fonction des régions forestières.

	Parc actuel	Massif Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde-Orge	Périmètre élargi	Total 91	Total 78	Part Parc actuel
		Nord	Ouest	Sud							
BEAUCE				253			149	402	149	253	0,00 %
YVELINES	11 955	7 052	6 850	7 940	1 980	2 384	2 498	40 659	4 478	36 181	29,40 %
Total	11 955	7 052	6 850	8 193	1 980	2 384	2 647	41 061	4 627	36 434	29,11 %

Sources : IFN, IAURIF

Part des différents types de peuplements dans les forêts productives des régions forestières concernées par le périmètre

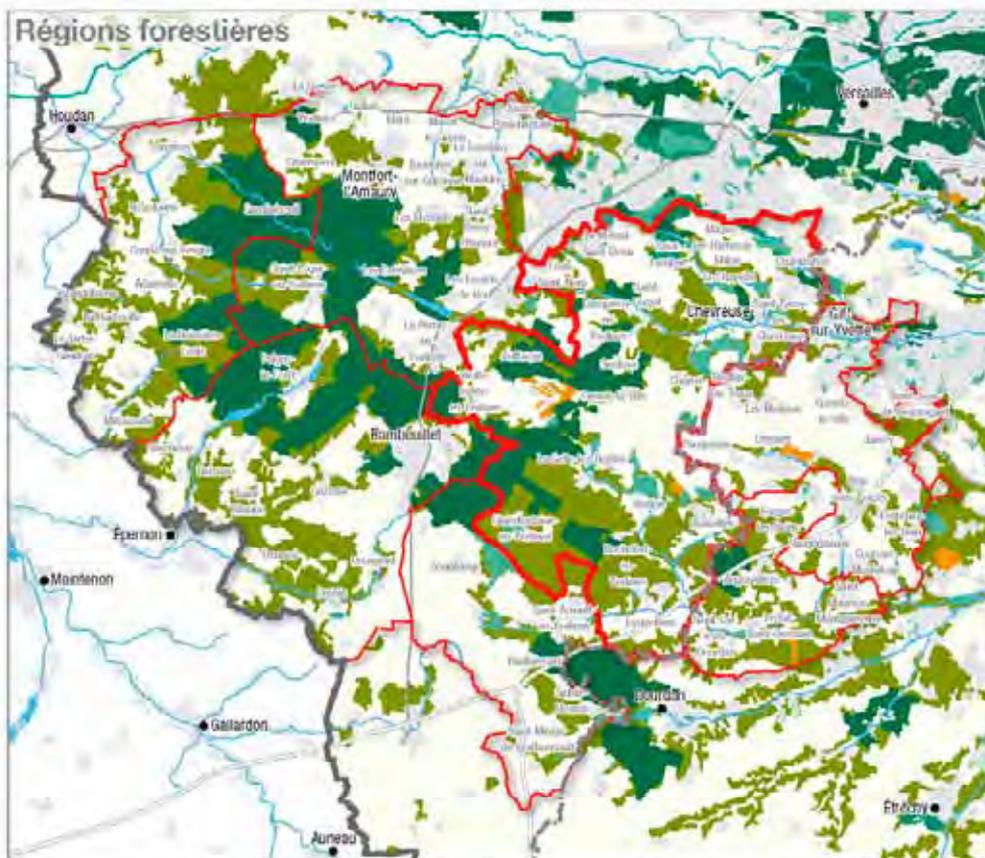
<i>Privé</i>	<i>Yvelines</i>	<i>Beauce</i>
futaie feuillus	4,50 %	4,90 %
futaie conifères	2,37 %	0,00 %
futaie mixte	0,80 %	0,00 %
mélange futaie-taillis feuillus	41,85 %	54,56 %
Mélange futaie-taillis conifères	2,06 %	12,88 %
taillis	9,34 %	14,00 %
autres	3,68 %	13,38 %
total peuplements privés	64,61 %	99,72 %

<i>Publique</i>	<i>Yvelines</i>	<i>Beauce</i>
futaie feuillus	12,08 %	0,00 %
futaie conifères	4,19 %	0,00 %
futaie mixte	0,90 %	0,00 %
mélange futaie-taillis feuillus	17,05 %	0,28 %
Mélange futaie-taillis conifères	0,15 %	0,00 %
taillis	0,77 %	0,00 %
autres	0,25 %	0,00 %
total peuplements privés	35,39 %	0,28 %

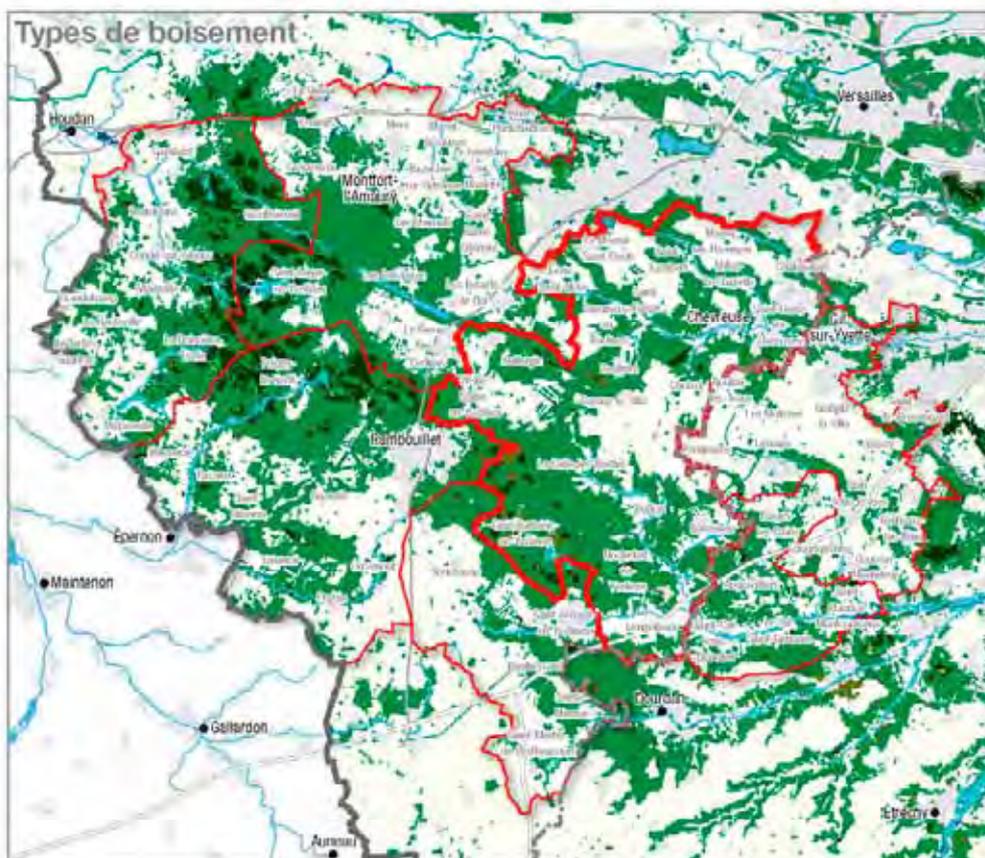
<i>Total</i>	<i>Yvelines</i>	<i>Beauce</i>
futaie feuillus	16,59 %	4,90 %
futaie conifères	6,57 %	0,00 %
futaie mixte	1,70 %	0,00 %
mélange futaie-taillis feuillus	58,90 %	54,84 %
Mélange futaie-taillis conifères	2,21 %	12,88 %
taillis	39,07 %	13,66 %
autres	3,93 %	13,38 %
total peuplements privés	90 %	95 %

Sources : d'après IFN 3ème inventaire – 2003.

Forêt et sylviculture



- Propriété des espaces boisés**
- état
 - région
 - département
 - commune ou autre propriété public
 - privé
 - autre forêt soumise au régime forestier



- Ecomos2000**
- feuillus xéro à mésophile
 - feuillus avec lande à callune
 - feuillus sur platière ou chaos gréseux
 - feuillus sur sable
 - feuillus humide
 - forêt marécageuse
 - peupleraie
 - résineux
 - résineux sur callune
 - forêt mélangée mésophile
 - forêt mélangée à callune

- limite actuelle du Parc
- - - périmètre élargi
- limite régionale
- - - limite départementale
- - - - limite communale
- réseau routier
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)



Source : INRAE, 05/2001 et COMOS2000 - ONF - IGN, BaseSOS2005, 2005 - IFER, CL2000 © AURIF 2008

La multifonctionnalité de la forêt

S'il est un secteur où la tradition d'une gestion à long terme et multifonctionnelle ne s'est jamais complètement perdue, c'est celui de la forêt. Les différentes fonctions assignées sont :

La production qui aujourd'hui est limitée au regard de l'accroissement, car la dispersion de la propriété forestière privée est très forte. Les propriétaires de moins de 4 ha représentent 91 % de l'ensemble des propriétaires privés (contre 84% pour le Parc) et possèdent environ 17 % de la surface forestière privée (contre 11 % pour le Parc) ce qui équivaut à des propriétés moyennes de moins de 0,6 ha. Les propriétés de plus de 25 ha devraient être soumises à Plan Simple de Gestion. D'après les données du CRPF (tableau ci-dessus), ces PSG représentent environ 61 % de la surface forestière privée. Ces PSG sont prévus pour assurer, voire optimiser les fonctions de la forêt et tout particulièrement la production. La production de bois de chauffage est très mal connue car elle est surtout informelle, mais semble représenter une des principales extractions de produits ligneux de la forêt.



Cueilleur de champignons - B. Cauchetier/ IAURIF

L'accueil du public est quasiment totalement concentré sur les forêts publiques. La forêt de Rambouillet (en fait l'ensemble du massif domanial) est le « 2e monument » le plus visité de France avec une fréquentation annuelle estimée à environ 13 millions de visiteurs (source : CREDOC – 2001). Toutefois de nombreuses parcelles forestières privées ne sont pas encloses et restent des lieux de promenade.

La conservation de la biodiversité est aussi un rôle essentiel assigné à la forêt, et on l'a vu particulièrement sur le massif domanial de Rambouillet (voir fiches « Espèces, inventaires, protections » et « Milieux et organisation des

milieux »). Cette forêt joue le rôle de plus grand réservoir régional pour les espèces inféodées aux zones humides oligotrophes.



Chasse à courre – le cerf est dans l'eau – S Rossi / AURIF

Mais les autres espaces forestiers privés, même s'ils sont moins connus sur ce plan doivent aussi jouer un rôle important, car certains sont aussi voire plus riches en zones humides, par exemple la vallée de la Rabette. L'ensemble de ces boisements contribue au réseau de corridors forestiers, lequel devrait comporter un réseau d'îlots de vieux bois (vieillessement et sénescence).

La chasse représente, sans faire partie officiellement des trois fonctions prioritaires de la forêt, une des ressources économiques majeures. Dans certaines propriétés privées, elle en est la principale voire l'unique ressource. Dans les forêts publiques, elle représente une part non négligeable (de l'ordre de 10 %).



Séance terrain du comité scientifique de réserves biologiques - B. Cauchetier/ IAURIF

Cette chasse concerne spécialement la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier) et elle est inscrite dans l'histoire du territoire et dans les rites locaux avec la chasse à courre, ses suiveurs et son équipage, le Rallye-Bonnelles.

Le cadre de la gestion sylvicole

Différents textes concourent à l'aide à la gestion sylvicole et à son encadrement

Ce sont :

Les catalogues de stations :

La quasi totalité du territoire d'étude est couverte par des catalogues de stations qui permettent aux propriétaires forestiers de mieux évaluer et d'adapter leur gestion en fonction des potentialités du terrain.

Les Orientations Forestières Régionales (ORF):

Adoptées en 2000, Les ORF indiquent, après une synthèse sur la situation régionale de la forêt et de la filière bois, un certain nombre d'orientations et de priorités assignées à la forêt tant publique que privée. Elles prévoient :

- la mise en place d'une interprofession du forêt-bois pour fédérer et dynamiser les différents acteurs de la filière bois. Elle pourrait être relayée localement par les Parcs Naturels Régionaux,
- l'élaboration avec les Parcs naturels régionaux de schémas de desserte et de circulation forestière locaux pouvant déboucher sur des chartes de transport,
- le développement de structures d'approvisionnement pour les chaufferies collectives,
- l'établissement d'un état de la filière locale et du patrimoine forestier,
- l'aide au développement des PSG aux propriétés de 10 à 25 ha et participer à l'état des lieux.

Le Schéma régional de gestion sylvicole :

Il a principalement pour but de préciser les méthodes de mise en œuvre des ORF et de la gestion forestière en général

Le Code bonnes pratiques sylvicoles :

Il s'adresse aux propriétaires de petites parcelles ne faisant pas l'objet de PSG et qui veulent certifier leurs exploitations.

Le Schéma régional d'aménagement :

Établi par l'ONF sous la supervision de l'État (DRIAF, DDAF, DIREN) et de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers, il émet toute une série de décisions relatives aux aménagements des forêts relevant du régime forestier, afin de ménager l'ensemble des fonctions de la forêt.

Il prévoit la consultation des Parcs naturels régionaux lors des aménagements.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une part importante du territoire occupée par la forêt, à proximité de l'agglomération parisienne.</p> <p>Prise en compte de l'ensemble du massif forestier dans le périmètre d'extension, ce qui permet de renforcer sa cohérence</p>	<p>De forts risques de déstabilisation de certaines fonctions, du fait de la pression d'une si grande fréquentation</p> <p>Des difficultés de gestion suscitées par la structure foncière de la forêt, constituée d'une multitude de petites propriétés jouxtant quelques grandes propriétés, à commencer par les Domaines.</p> <p>Des difficultés pour connaître, suivre les acteurs dans une région aussi boisée</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Développement d'une gestion durable de la forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - sylviculture de production, - gestion environnementale, - gestion des activités de loisirs. 	<p>Développer et consolider les filières bois qui devraient aujourd'hui trouver une place plus importante (bois d'œuvre, car éco-matériau, bois énergie). Cela suppose :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une bonne connaissance des propriétaires privés ▪ Le développement d'une information qui leur soit destinée (avec le CRPF) ▪ L'aide à la connaissance des ressources (peuplements, stations, biodiversité) ▪ La mise en place de conventions d'ouverture au public <p>Mieux adapter la gestion aux stations et limiter les essences plantées.</p> <p>Maîtriser les flux de visiteurs en forêt</p>
<p>Pérennité des peuplements forestiers, dans le cadre du changement climatique.</p>	<p>Travailler sur les risques de déstabilisation d'essences en fonction du changement climatique (hêtre, chêne pédonculé, ...)</p>
<p>Développement des échanges entre acteurs.</p>	<p>Organiser les échanges entre forestiers et aider à la cohérence entre les différentes gestions (biodiversité, chasse, sécurité incendie, etc.)</p>

L'espace agricole représente un peu plus du tiers du territoire du Parc actuel et les communes d'extension vont contribuer à augmenter légèrement cette proportion (Superficie agricole en 2003 : 35,1 % pour le territoire du Parc actuel et 40,7 pour le périmètre élargi, d'après le Mode d'Occupation des Sols). L'agriculture a façonné les paysages caractéristiques de ce territoire et contribue encore aujourd'hui à leur entretien.

Trois régions agricoles parmi lesquelles l'Yveline prédomine

Le territoire du Parc actuel est très majoritairement couvert par la région agricole de l'Yveline et marginalement (3 communes) par l'Hurepoix (voir carte « les régions agricoles »). Le périmètre élargi garde cette large prédominance pour l'Yveline (62 % des communes), caractérisé par des sols de qualité médiocre et une hydromorphie importante, traditionnellement valorisée par l'élevage bovin ou ovin, et plus particulièrement de nos jours par les élevages de chevaux.

Les extensions du Plateau de Limours et de la Rémarde aval appartiennent à la région agricole de l'Hurepoix (26 % des communes). Au sein du périmètre élargi apparaît enfin une troisième région agricole, la Plaine de Versailles (12 % des communes) au niveau de l'extension du Massif de Saint-Léger - Nord. Ces deux régions agricoles, Hurepoix et Plaine de Versailles se caractérisent par une alternance de petits plateaux et de vallées. Dominée par les grandes cultures ces régions agricoles présentent cependant quelques exploitations spécialisées, notamment des exploitations de maraîchage et d'horticulture.

Les régions agricoles donnent une première idée de la caractérisation de l'espace agricole. Il faut cependant rentrer dans le détail de la géomorphologie (Voir fiche « Relief, géologie, sols »), de la qualité agronomique des sols et des savoir-faire développés par l'homme pour rendre compte de la diversité de l'agriculture au sein du Parc actuel et du périmètre élargi.

Des potentialités agronomiques variables

Quand on parle de potentialité agronomique, on se réfère à un type de production, le plus souvent aux grandes cultures. Pour donner une vision plus complète, deux cartes sont présentées ici, les potentialités agronomiques aux grandes cultures et les potentialités agronomiques aux cultures spécialisées, fortement liées à la géomorphologie des lieux.

D'une manière générale, les sols aux potentialités vraiment médiocres sont souvent couverts par la forêt et ceux sur lesquels les potentialités agronomiques sont relativement médiocres ont été laissés à l'élevage ou à la polyculture. C'est le cas du pays d'Yvelines qui présente des sols lourds et humides et où se pratique une polyculture aux performances inégales, avec une place encore importante accordée à l'élevage.

Inversement le Sud du territoire présente des sols bruns lessivés avec de très bonnes potentialités agronomiques et est de fait majoritairement mis en valeur par les grandes cultures.

C'est le cas des plateaux bordant les vallées de Chevreuse et des Vaux de Cernay ainsi que le plateau de Limours.

Ponctuellement des potentialités aux cultures spéciales sont également mises en évidence par la carte mais le territoire n'a pas d'aptitude ni de tradition maraîchère importante. Ces sols ont été mis en valeur par du maraîchage essentiellement par des exploitations délocalisées de l'ancienne ceinture maraîchère de Paris dans les années 1970. Plusieurs d'entre elles se maintiennent encore aujourd'hui.

Des terroirs peu marqués

Les terroirs peuvent être définis comme une rencontre entre un territoire (avec ses caractéristiques physiques et ses aptitudes agronomiques propres), un climat et un savoir-faire. Cette combinaison peut amener au développement de produits spécifiques engendrant des liens forts produits-territoire et être à l'origine d'une image de marque et d'une identité affirmées.

Plusieurs secteurs aux caractéristiques physiques bien marquées peuvent être identifiés au sein du périmètre élargi, que ce soit au niveau des sols ou des micro-climats (voir fiche « Relief, géologie, sols »). Ces territoires ont été valorisés par des formes d'agriculture variées (céréales, polyculture, élevage, maraîchage) ou laissés en forêt et utilisés par les activités de chasse sur les sols pauvres, en outre assez nombreux dans ces secteurs.

Toutefois, il est frappant qu'au cours de cette longue histoire d'occupation humaine, aucun produit, aucune race, variété ou obtention spécifique ne soit né de ce territoire aux caractères si typés, hormis la Poule de Houdan sur les limites nord-ouest. Il n'y a pas véritablement de terroir existant à l'heure actuelle dans le périmètre élargi.

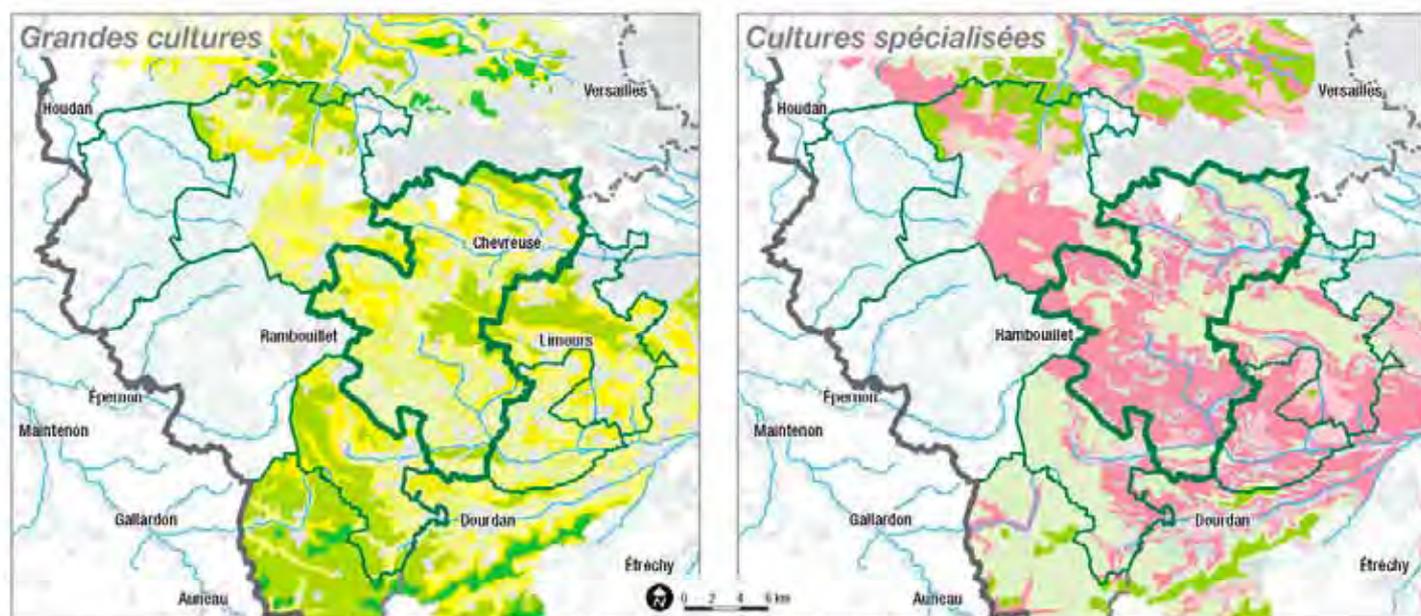
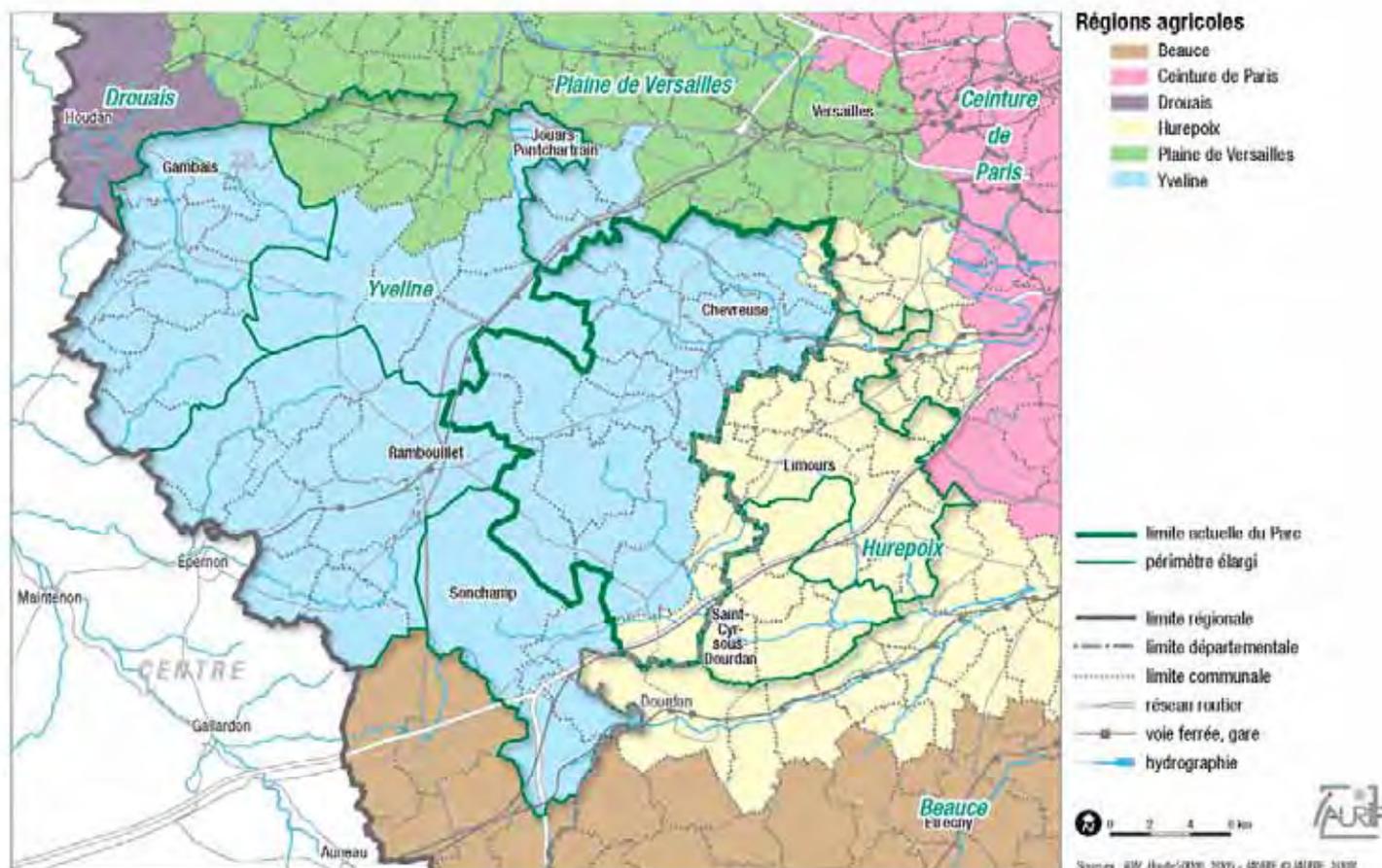


Le Mouton Mérinos - CEZ/ Bergerie nationale de Rambouillet

La longue tradition d'élevage n'a produit aucun bovin rustique adapté à cet environnement de prairies humides, les sols sableux n'ont pas été la source de variété légumière locale (asperges, carottes, etc.).

Si le mouton « Île-de-France » a été obtenu localement, cette création découle plus de la présence historique d'une structure d'expérimentation et d'innovation scientifique, au sein de la Bergerie Nationale, que d'une valorisation des particularités géographiques du territoire (sur la Bergerie Nationale, voir la fiche « Filière agricole :

Les régions agricoles et les potentialités agronomiques



Aptitude agronomique des sols (information disponible uniquement pour les ZNE de la plaine de Versailles et du Hurepoix)

aux grandes cultures		aux cultures spécialisées (Horticulture pour la Plaine de Versailles et le maraîchage pour l'Hurepoix)	
excellente		excellente	
très bonne		bonne	
bonne		moyenne	
moyenne		mauvaise	
médiocre			

Autre sol

territoire artificialisé

forêt et milieu semi-naturel

Source : Aptitude agronomique des sols agricoles des ZNE Inventaires : 1970 et 1978 réalisés par FAURF-PRIANON - MARS 2007 - IGN, Haute-Normandie 2000 © FAURF 2000

organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture »).

Pourtant, la volonté agricole actuelle de diversification des productions, de retour vers les circuits courts, de limitation de l'utilisation des phytosanitaires, les compétences exceptionnelles de la Bergerie Nationale en matière de zoologie et de transformation animale, d'innovation agricole, ainsi que la présence locale de consommateurs exigeants et solvables sont autant d'atouts pour la création de produits de terroir originaux, de qualité et attractifs.

Une démarche novatrice de territorialisation de filière a été engagée dans ce sens avec le projet Pain d'Yveline. Il pourrait constituer un des produits de terroir de demain de ce territoire (voir la fiche « Filière agricole : organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture »).

Une vocation multifonctionnelle de l'agriculture

En plus de sa fonction première de production, il est essentiel de souligner la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment ses fonctions environnementale et sociale. Les espaces agricoles contribuent au maillage écologique du territoire du parc et sont constitutifs, avec les espaces naturels, de grandes pénétrantes régionales naturelles et fonctionnelles, lien entre la couronne rurale et la ceinture verte. Ils ont un rôle essentiel dans la gestion des risques naturels (inondations, incendies...), et dans la réponse au changement climatique et aux enjeux environnementaux régionaux : reconquérir la qualité de la ressource en eau, limiter la perte de biodiversité, éviter l'érosion des sols...

Ces « espaces ouverts » sont source d'aménité et d'identité : qualité des paysages, zone de calme, support de circulations douces... Ils assurent également un rôle social d'équilibre face aux espaces urbanisés notamment au Nord-Est du périmètre élargi et à l'axe urbanisé de la nationale 10 en fournissant des zones de nature, des zones de calme. Ils peuvent également participer à l'éducation à l'environnement et au territoire.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Renforcement de la cohérence des terroirs agricoles dans le cadre de l'extension du périmètre : intégration de l'ensemble de la Région agricole de l'Yveline, et poursuite de la Région agricole du Hurepoix.</p> <p>Présence encore visible de l'activité de polyculture élevage, caractéristique du terroir d'Yveline.</p> <p>Une expérience de territorialisation de filière intéressante, avec le projet pain d'Yveline</p>	<p>Transition d'une occupation des prairies par des activités agricoles traditionnelles vers des activités équestres en plein développement.</p> <p>Une présence très ponctuelle des activités de maraîchage, alors que certaines terres avaient été autrefois valorisées par ces productions.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Valorisation des terroirs agricoles, des savoir-faire traditionnels</p>	<p>Poursuivre les adaptations nécessaires au maintien d'une agriculture performante tout en préservant ces spécificités et ces savoir-faire traditionnels qui ont façonné les paysages et contribué à la qualité du territoire.</p> <p>Apporter un soutien particulier aux activités d'élevage bovin et équin, particulièrement fragiles économiquement, mais qui valorisent des terres de mauvaise qualité vis à vis des grandes cultures.</p> <p>Encourager le développement d'une filière maraîchage.</p> <p>Mener une réflexion sur le développement de produits de terroir (création de nouveaux produits de terroir, tels que pain d'Yveline, ou valorisation de productions traditionnelles)</p>
<p>Développement d'une agriculture multifonctionnelle</p>	<p>Jouer la carte de la multifonctionnalité, considérer l'agriculture dans un système global des espaces ouverts, répondre aux attentes sociales et aux défis environnementaux</p>
<p>Qualité des sols, dans le cadre du changement climatique</p>	<p>Participer à la préservation et l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique : mener des études sur l'évolution des caractéristiques de terroirs et l'adaptation des cultures à engager</p>
<p>Connaissance et reconnaissance de l'agriculture</p>	<p>Promouvoir et accompagner les actions de sensibilisation et d'éducation au territoire favorisant la connaissance, la reconnaissance de l'activité agricole</p>

Si l'air, milieu physique qui nous entoure, est une ressource vitale dont la qualité se doit d'être préservée, l'air est aussi une ressource énergétique renouvelable qu'il convient d'exploiter. La force du vent et l'énergie solaire, dès lors que les potentiels sont suffisants, doivent se rappeler à la mémoire des hommes de tous les territoires, en particulier ruraux.

Un gisement solaire encore peu exploité

L'ensoleillement reçu sur le territoire du parc étendu est en moyenne de 3,3 kWh/m² par jour soit 12 000 kWh/m² par an. Il est donc largement suffisant pour apporter de l'énergie, pour une exploitation thermique ou électrique :

- 400 à 600 kWh/m² par an d'énergie thermique produite via des panneaux solaires thermiques orientés au sud et inclinés d'un angle égal à la latitude. Entre 40 et 50 % des besoins en eau chaude sanitaire du foyer et de 20 à 30 % des besoins de chauffage pour une maison individuelle peuvent être ainsi couverts. Les constructions neuves ou en réhabilitation seront des cibles privilégiées, de même que les équipements publics gros consommateurs d'eau chaude sanitaire et les piscines découvertes.
- 100 à 120 kWh/m².an d'énergie électrique produite via des capteurs photovoltaïques. Cette électricité peut être vendue à EDF ou à un distributeur non nationalisé en s'affranchissant des contraintes pouvant être générées sur les réseaux basse tension (BT) et haute-tension A (HTA) et sur les postes HTA/BT. Elle peut aussi servir des sites non alimentés par le réseau électrique, être développée pour de l'éclairage public nocturne dans des zones non équipées, ou être produite et consommée par des gros consommateurs d'énergie électrique du territoire (plus d'une vingtaine d'entreprises industrielles ou de collectifs tertiaires d'importance a été identifiée, dont une dizaine dans le Parc actuel).

En raison des caractéristiques de l'habitat (plus diffus, individuel), le développement de l'énergie solaire s'avère pertinent. Il n'existe, pour l'heure, que peu d'installations collectives en solaire thermique ou photovoltaïque et quelques projets seulement.



Foyer d'Ulysse, Centre d'accueil d'adultes autistes de Bullion – Bâtiment classé HQE avec Qualitel solaire – B Raoux/ IAURIF

Parmi les exemples identifiés, nous citerons :

- à Bullion, le Centre d'accueil pour adultes autistes, avec une réalisation de bâtiments respectueux de l'environnement intégrant notamment du solaire passif et du solaire thermique (25 m²) pour l'eau chaude sanitaire ;
- à Magny-les-Hameaux, l'école de musique équipée de capteurs photovoltaïques ;
- à Galluis, dans le Massif de Saint-Léger – Nord, une installation solaire combinée pour l'école.

Le démarrage se fait sentir surtout pour l'heure chez les particuliers grâce notamment aux aides du Parc en la matière, aides auparavant financières et désormais seulement architecturales mais relayées financièrement par celles du Conseil régional d'Île-de-France. Une quarantaine d'installations individuelles, essentiellement en solaire thermique a ainsi été identifiée chez des particuliers dans le périmètre élargi : 36 Chauffe-eau solaire individuels (CESI) et 3 systèmes solaires combinés (SSC) totalisant plus de 300 m² de panneaux, et 2 installations de capteurs photovoltaïques, soit 30 m² au total.

Si le nombre d'installateurs professionnels qualifiés est pourtant suffisant – 20 entreprises avec l'appellation Qualisol, un industriel (Schüco, au Perray-en-Yvelines) fabriquant des installations solaires thermiques et photovoltaïques - plusieurs freins au développement des filières solaires thermiques et photovoltaïques subsistent :

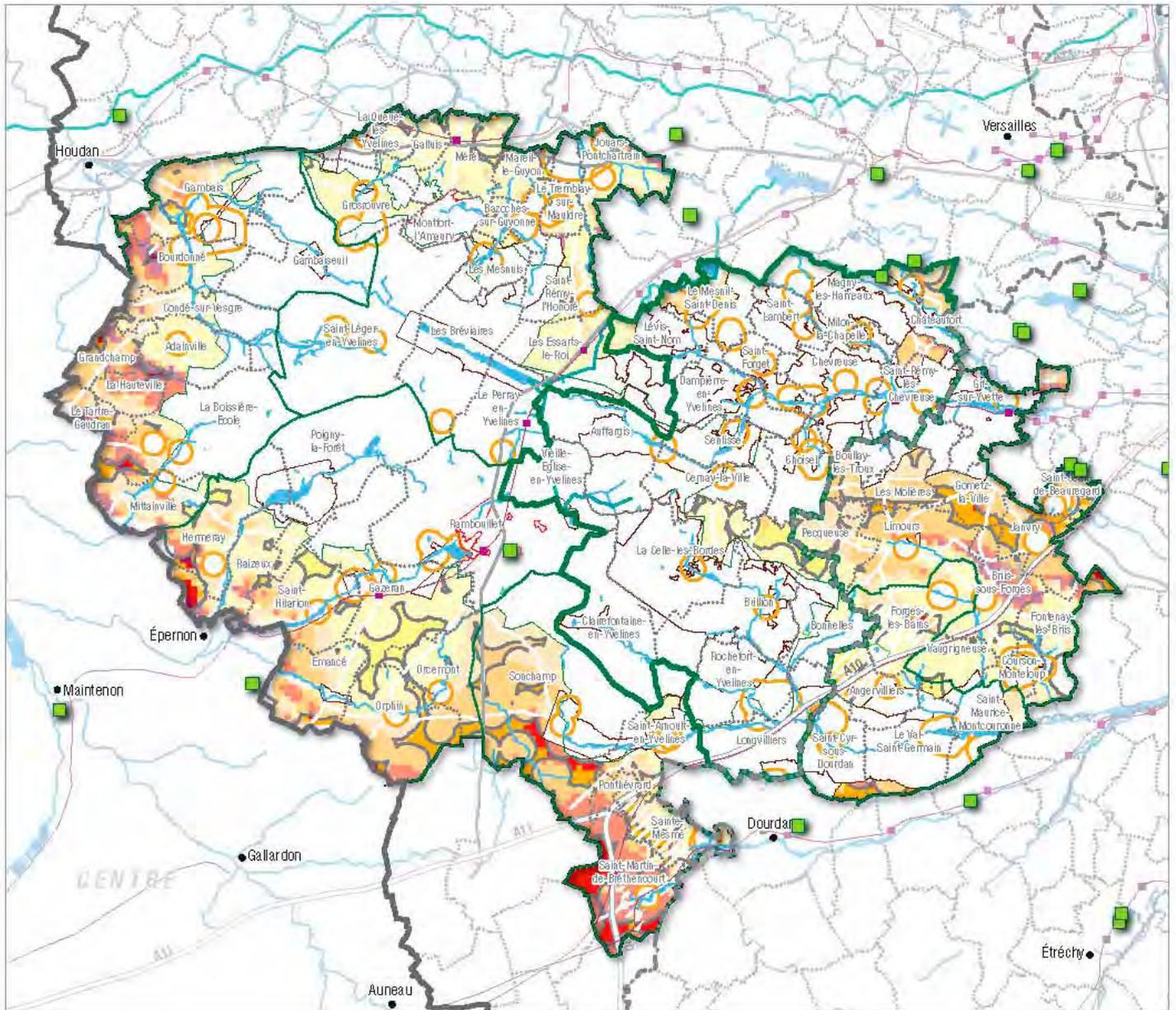
- un investissement conséquent et un coût global mal compris ;
- l'intégration architecturale des panneaux, en raison du patrimoine naturel ou architectural classé, particulièrement riche dans l'ensemble du périmètre élargi ;
- des modèles d'équipements solaires pour l'éclairage public parfois peu esthétiques.



Camion démonstration de panneaux solaires et PAC Viessmann à Saint-Rémy-les-Chevreuse - B. Raoux/ IAURIF

Les équipes du Parc et l'Agence locale de maîtrise de l'énergie (ALME) travaillent de concert notamment pour l'organisation du forum bisannuel Éco-habitat (2 100 visiteurs en 2006) et pour initier la tenue de réunion avec d'autres acteurs clés comme les Architectes des bâtiments de France ou la Commission départementale des sites, perspectives et paysages (CDSPP) afin de travailler au problème d'intégration des panneaux pour que

Le potentiel éolien et les principales contraintes



0 2 4 6 km

Potentiel éolien

Densité d'énergie à 60 m. de hauteur (en W/m²)

- supérieure à 210
- de 200 à 210
- de 190 à 200
- de 180 à 190
- inférieure à 180

Contraintes techniques

- poste de transformation électrique (possibilité de raccordement)

Contraintes environnementales

- Natura 2000 et ZNIEFF
- forêt
- zone naturelle protégée
- site classé ou inscrit
- abord d'un monument classé et / ou inscrit
- ZPPAUP
- zone d'habitat : 600 m. (critère révisable, code de santé publique)

Contrainte de sécurité

- réseau routier

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

puisse être envisagé le développement de l'usage de l'énergie solaire dans l'habitat.

Un guide est en préparation à ce sujet et fera suite au Guide Eco-habitat de septembre 2006 édité par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Un gisement éolien suffisant, mais une exploitabilité très limitée

Le potentiel éolien du parc, plus adapté au grand éolien

La force du vent est utilisable pour produire de l'électricité. Le sud-ouest de la région Ile-de-France, avec une vitesse du vent comprise entre 4,5 et 5,5 m/s à 50 m de hauteur, présente un potentiel en dessous de la moyenne au regard de la vitesse moyenne des vents en France. Dans ce contexte, l'Atlas éolien régional réalisé par l'ARENE et l'ADEME qui présente les cartographies des gisements à 10, 30, 60 et 90 mètres apporte des précisions intéressantes sur les répartitions de ce potentiel dans la zone d'étude. Les secteurs où les densités d'énergie à 60 m de hauteur sont les plus élevées (densité dépassant 180 W/m² soit une vitesse moyenne du vent supérieure à 5 m/s, contexte aérologique de l'Ile-de-France) sont principalement des sites dégagés, notamment dans la direction des vents dominants, aux franges du périmètre élargi, et exclusivement sur des communes de l'extension potentielle, compte-tenu des contraintes environnementales, telles que décrites ci-après. Il s'agit :

- de l'ouest du Massif de Saint-Léger, en particulier les communes de Bourdonné, Hauteville, La Boissière-École, Mittainville, Hermeray et Raizeux,
- du sud du périmètre, dans l'entité Sources de la Rémarde et de l'Orge, principalement dans les communes de Sonchamp et Saint-Martin-de-Bréthencourt,
- de l'est, dans le Plateau de Limours, à Limours et Briis-sous-Forges tout particulièrement.

A contrario, les potentiels sont plus faibles dans les petites vallées et les grands massifs boisés qui dominent dans le cœur du périmètre élargi.

Il faut distinguer le grand éolien du petit pour juger des conditions de son exploitation, à petite ou grande échelle.

- Le petit éolien - pour les particuliers - se rapporte aux éoliennes de faible puissance (quelques kilowatts) d'une hauteur inférieure à 12 m (pales non comprises). Qu'il s'agisse d'une installation classique à axe horizontal ou bien, comme en milieu plus urbain, d'une éolienne à axe vertical sur un toit d'immeuble, elle est utilisée le plus souvent pour produire de l'électricité décentralisée (autoconsommation) et alimenter des appareils électriques (pompes, éclairage, ...) de manière économique et durable, principalement en milieu rural.

En moyenne, une éolienne de 5 m de diamètre, d'une puissance de 2 kW, située dans des conditions de vent optimales, pourra fournir l'équivalent des besoins en électricité d'une famille de 4 personnes.

Mais outre le fait qu'un système de stockage d'électricité (batteries) et/ou un appoint de production (groupe électrogène) sont indispensables et que le parcours administratif est encore difficile (autorisation préalable au titre des installations et travaux ou spéciale selon les impacts locaux sur le patrimoine naturel et bâti, notice d'impact...), l'investissement demeure pour l'heure rarement rentable, car très dépendant tant de la puissance que de la fréquence du vent. Au vu du potentiel éolien déterminé sur la zone d'étude, de sa distribution par rapport à l'habitat, de la richesse du patrimoine paysager et architectural, le développement du petit éolien semble limité à des cas particuliers (exploitations agricoles isolées...).

- Le grand éolien désigne principalement des installations de production industrielle, isolées ou en parc éolien, dont la production de plusieurs MWh est destinée à la vente. Pour les aérogénérateurs les plus puissants, la hauteur du mât peut atteindre 110 m. Une éolienne d'une puissance de 1 MW fournit l'électricité moyenne pour 1 000 foyers hors chauffage d'après l'ADEME et évite l'émission dans l'atmosphère d'environ 2 000 tonnes de CO₂ par an. Il n'existe pour l'heure qu'une petite installation en Ile-de-France (un aérogénérateur de 60 kW à Guitrancourt, dans les Yvelines). Dès lors que le mât d'une installation dépasse 12 m, elle fait l'objet d'un permis de construire délivré par le Préfet de Département (vente de la production) ou par le Maire (autoconsommation) ; à partir de 50 m, elle fait l'objet d'une enquête publique.

Les PLU doivent préconiser des zones susceptibles de recevoir des éoliennes, équipements d'intérêt collectif qui peuvent par ailleurs constituer un projet d'intérêt général. En outre, la loi de Programme de la politique énergétique (loi POPE du 13 juillet 2005) a introduit le principe de création de Zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation de rachat par EDF de l'électricité produite. Les projets de ZDE définissant tant le périmètre que la puissance minimale et maximale des installations sont proposés par les communes et sont instruits par le préfet de département. Les services de l'Etat sont amenés à se prononcer sur chaque projet et la CDSPP est également consultée en amont du permis de construire.

Des possibilités de raccordement aux réseaux électriques peu évidentes

Les possibilités de raccordement au réseau électrique conditionnent la faisabilité technique des nouveaux projets. Le raccordement des parcs éoliens d'une puissance inférieure à 12 MW, compte-tenu des contraintes réglementaires, se fait soit directement sur une ligne HTA (20 kV) du réseau public de distribution, soit plus généralement au niveau HTA d'un poste de transformation HTB/HTA (63/20 kV par exemple).

Avec la présence dans la zone d'étude de cinq postes sources du réseau public de transport, seuls deux d'entre eux recèlent des capacités d'accueil à court terme pour la reprise d'une production décentralisée d'électricité : les postes de Rambouillet et de Magny-les-Hameaux (Mérançais). Mais en raison des coûts d'investissement pour le raccordement en souterrain qui peuvent s'avérer

rédhibitoires au delà d'une dizaine de kilomètres, et compte-tenu du fait que les secteurs à potentiel de vent les plus favorables sont situés aux franges sud, ouest et est du périmètre, il faut tenir compte surtout des postes disponibles en limite extérieure au périmètre élargi. Des possibilités de raccordement existent pour le sud-ouest (postes d'Épernon et de Maintenon) et pour le sud-est (postes de Dourdan, Saint-Chéron, Arpajon et Montléry) mais pas, en revanche, pour l'ouest du Massif de Saint-Léger ce qui peut contrarier la faisabilité économique des projets de ZDE.

Et de nombreuses contraintes liées à la protection des paysages, des sites remarquables et des monuments historiques protégés

Les impacts sur le paysage et sur l'avifaune, les nuisances sonores et les risques potentiels pour les populations au droit de l'infrastructure conditionnent la faisabilité réglementaire du projet et l'acceptabilité sociale. Ainsi, chaque projet d'implantation fait l'objet d'études paysagères grâce à des simulations pour inscrire les parcs éoliens dans l'environnement, en fonction des habitations, du relief, de la végétation et dans le respect des caractéristiques culturelles, historiques, touristiques de la région.

Réglementairement, les périmètres des sites classés, des Réserves naturelles, nationales et régionales, des arrêtés de Biotope ainsi que les périmètres relatifs de protection sonore (contrainte d'éloignement vis-à-vis des habitations) figurent aux titres des contraintes non dérogoires, les servitudes aéroportuaires (celles de l'aéroport d'Orly, voire celle de l'aérodrome de Toussus-le-Noble en limite nord) et radioélectriques ponctuant la liste. Il faut y ajouter les contraintes dérogoires liées aux sites inscrits, aux ZPPAUP et aux périmètres de protection des Monuments historiques.



Page de couverture de la revue *Le Sauvage* du 1^{er} novembre 1977, sur la 1^{ère} maison éolienne de France (à Emancé) - Auteur : B.Raoux/IAURIF

Compte-tenu de la richesse paysagère, écologique et patrimoniale, de nombreux sites sont protégés sur le territoire du Parc et de ses abords, ce qui rend peu probable voire impossible tout projet d'implantation d'éolienne à proximité. En guise d'illustration, les sites inscrits et classés couvrent 86 % du territoire du Parc actuel.

S'il n'existe pour l'heure aucune charte de l'éolien pour le département des Yvelines, une Charte départementale de l'éolien a été signée en Essonne le 22 novembre 2005, qui engage ses signataires - l'État et une douzaine de promoteurs éoliens - au respect d'un certain nombre de règles et de principe de concertation, de précaution, d'intégration paysagère et de protection environnementale, afin de permettre d'envisager la mise en place de parcs éoliens. Elle renforce les contraintes en demandant d'éviter toute implantation d'éolienne à moins de 2 km au minimum des monuments historiques ayant une incidence sur le paysage, à moins de 600 m d'une zone habitée (zone de vigilance acoustique) et à moins de la hauteur totale de la structure augmentée de 20 m à partir du centre des routes départementales du réseau structurant et des nationales (zone de sécurité). Elle instaure une zone de vigilance de 5 km autour des vallées et des monuments historiques.

Pour le Plateau de Limours, compte tenu des fortes contraintes environnementales, des servitudes (radioélectriques, zone de dégagement de l'aéroport d'Orly...) et des préconisations de la charte de l'éolien en Essonne, il n'est pas prévu d'espaces envisageables pour des Zones de développement de l'éolien (ZDE).

Si le potentiel éolien est bien présent sectoriellement, aucune éolienne (aérogénérateur), ni aucun projet de ZDE n'est à ce jour recensé dans la zone d'étude. La Préfecture des Yvelines nous a signalé par ailleurs que quelques rares projets, au sud du périmètre élargi, n'ont pu aboutir par refus motivé de la CDSPP. En définitive dans les limites du périmètre élargi, seul le secteur sud-ouest dispose des atouts indispensables - potentiel éolien suffisant, possibilités de raccordement électrique et contraintes environnementales a priori limitées - sachant qu'ils ne seront pas obligatoirement suffisants, l'acceptabilité sociale localement étant une autre condition nécessaire.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un gisement solaire suffisant.</p> <p>Un potentiel éolien intéressant aux franges du périmètre élargi pour du grand éolien.</p> <p>Le nombre de professionnels en lien avec le développement du solaire suffisant.</p> <p>Une motivation et un investissement en matière de sensibilisation importants (Parc et ALME).</p>	<p>L'investissement conséquent et le coût global mal compris.</p> <p>L'absence de charte de l'éolien pour les Yvelines.</p> <p>Le manque d'installations solaires identifiées dans les collectivités, à valeur d'exemple, et l'absence de projet de Zone de développement de l'éolien (ZDE).</p> <p>Un patrimoine naturel ou architectural classé, particulièrement riche dans l'ensemble du périmètre élargi : contraintes pour l'intégration architecturale et paysagère des panneaux solaires (avis des ABF notamment) et des éoliennes.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (contribution du Parc aux engagements de la France dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre).</p> <p>L'avenir énergétique du territoire devant le renchérissement des énergies fossiles du fait de leur raréfaction (pétrole puis gaz).</p> <p>La diversification du bouquet énergétique dans le secteur électrique en assurant le développement de l'éolien et du solaire photovoltaïque, énergies renouvelables ;</p> <p>La diversification du bouquet énergétique dans le secteur thermique en assurant le développement du solaire thermique, énergie renouvelable, en particulier dans l'habitat.</p> <p>La création de nouveaux emplois locaux et la possibilité de diversification pour les entreprises locales.</p> <p>Le développement de nouvelles filières de développement durable en Île-de-France sur un territoire expérimental.</p>	<p>Inciter au développement des énergies renouvelables dans des secteurs aux richesses patrimoniales marquées par un travail avec l'ensemble des acteurs, y compris les ABF.</p> <p>Accompagner le développement du grand éolien dans le respect des Schémas de l'éolien existants en confortant l'avis à donner sur les projets qui seront proposés et en incitant au développement de cette énergie dans les secteurs pertinents.</p> <p>Suivre l'évolution des projets d'implantations d'éoliennes avec les services de l'Etat.</p> <p>Approfondir les études portant sur les contraintes environnementales (études sur l'avifaune et les chiroptères, études sur les périmètres d'impacts paysagers réels autour des sites et monuments classés/inscrits...).</p> <p>Améliorer l'acceptabilité locale des projets éoliens par la sensibilisation à la contribution collective.</p> <p>S'engager, notamment dans les secteurs non protégés, pour le développement de l'énergie solaire, dans toute construction nouvelle ou réhabilitation.</p> <p>S'engager, au niveau des collectivités territoriales, à s'équiper de dispositifs de production ou d'alimentation en énergies renouvelables locales - notamment des équipements en solaire thermique et/ou photovoltaïque - lors de la réhabilitation ou la création de bâtiments publics (piscines, stades, salles des sports, salles municipales, écoles, collèges, lycées... futurs bâtiments du Parc).</p> <p>Mettre en place des indicateurs pour un suivi des installations solaires mises en place chez les particuliers, dans les collectivités et dans les entreprises (poursuivre la participation du Parc au groupe de travail associant les services de l'Etat des Yvelines, les ABF et l'ALME pour le développement du solaire).</p> <p>Informer/former/soutenir les professionnels du BTP dans la voie de la qualification développement durable (promotion des « appellations qualité » Qualisol et QualiPV)</p>

La biomasse solide est une filière qui se modernise dans ses applications et qui repose sur la valorisation des ressources locales, forestières et agricoles. 85 % des objectifs 2015 de la production de chaleur renouvelable nationale repose sur cette filière. Si le gisement forestier, issu de l'exploitation et de l'entretien de la forêt est de loin le plus important en France, la plaquette forestière, au potentiel énergétique estimé à 7,3 Mtep, soit 80 % de la production actuelle d'énergie à partir de biomasse solide, constitue encore un gisement sous-utilisé. Avec une ressource forestière conséquente dans le périmètre élargi, l'opportunité s'avère grande pour la naissance d'une filière bois-énergie, profitable localement aux communes. Ce territoire dispose en outre d'une biomasse agricole indéniable, potentiellement mobilisable pour partie (résidus) pour la production locale d'agricombustibles (pailles, céréales), d'agrocarburants, voire de biogaz.

Le gisement bois-énergie : une disponibilité à structurer pour un intérêt majeur

Le territoire du Parc actuel et de son extension potentielle est nettement plus boisé que la moyenne régionale (moins de 24 %) avec respectivement plus de 50 % et 44 % de leur surface couverte par la forêt. Les utilisations du bois comme source d'énergie sont de deux ordres : à l'échelle des particuliers, pour le chauffage, qu'il soit l'unique apport ou seulement en appoint, et à l'échelle industrielle, pour des chaufferies collectives ou des installations industrielles.

Dans le périmètre élargi, l'utilisation par les particuliers - majoritairement de bois de bûches, très peu de granulés bois - semble assez répandue surtout dans certaines entités des communes de l'extension potentielle (le bois représente jusqu'à 15 % des combustibles utilisés pour le chauffage dans l'entité Massifs de Saint-Léger - ouest) car la production est surtout informelle sinon déjà bien structurée. Il n'en va pas de même de la production et livraison de plaquettes forestières ou de bois de rebut, comme dans l'ensemble de l'Île-de-France du reste. Le véritable essor du bois-énergie passe pourtant par cet approvisionnement de chaufferies collectives, la disponibilité de la ressource étant l'une des clés.

Parmi les contributeurs potentiels à une filière d'approvisionnement en bois-énergie nous distinguons la filière forestière pour la production de plaquettes forestières et la filière bois de rebut pour la valorisation des déchets du bois. Les acteurs de ces filières sont en nombre dans le périmètre élargi.

Pour la filière forestière, les gisements forestiers tant publics que privés sont à considérer (Voir la fiche « Filière sylvicole »). On relève que ce territoire détient une majorité de forêts privées mais aussi une part du domaine public nettement supérieure à la moyenne régionale, l'O.N.F. constituant ainsi le premier gestionnaire du territoire. Les forêts privées, représentant plus de 59 % des forêts du périmètre élargi, sont beaucoup plus morcelées. Toutefois, les propriétés de plus de 25 ha représentent une surface majoritaire (56 % des forêts privées) avec respectivement pour le Parc actuel et les communes d'extension potentielle

71 % et 41 % de la surface forestière privée qui dispose d'un Plan simple de gestion (PSG) dont la finalité première est d'optimiser la production.



Un bûcheron en forêt de Rambouillet - S. Rossi / IAURIF

L'estimation du **gisement énergétique** lié à la combustion de **plaquettes forestières** doit prendre en compte un nombre important de paramètres. Dans un premier temps, le taux d'exploitation de la forêt (60 % dans le cadre d'une sylviculture dynamique, CRPF) et les taux d'accroissement moyen des forêts publiques et privées (IFN) appliqués aux superficies de forêts publiques et de forêts privées avec PSG permettent d'évaluer les volumes prélevables.

Dans un deuxième temps, considérant que seul le petit bois est mobilisable (hors bois d'œuvre mais aussi hors menu bois et branches pour maintenir le taux de régénération des sols et préserver la biodiversité) et que sa quantité diffère entre feuillus (13 %) et résineux (4 %), on aboutit à un volume disponible pour la valorisation bois-énergie de près de 12 000 m³/an sur l'ensemble du périmètre élargi (sans tenir compte de la concurrence liée au prélèvement de bois bûche). Enfin, connaissant la densité des essences sous écorce et en tenant compte des difficultés d'exploitation et d'accès (80 % du volume récupéré), on estime que 6 600 t de plaquettes forestières seraient valorisables, l'équivalent de **29,2 GWh/an** réparti entre 8,3 GWh/an dans le Parc actuel et 20,9 GWh/an - soit 2,5 fois plus - dans les communes d'extension (estimation IAURIF).

Le gisement énergétique serait plus que triplé en cas de valorisation des rémanents forestiers et du gisement non exploité des propriétés privées sans

PSG. C'est ainsi que l'étude réalisée par le Parc et l'Agence locale de maîtrise de l'énergie (ALME) pour évaluer le gisement théorique de bois énergie sans prendre en compte les volumes nécessaires à laisser en place (les rémanents forestiers) pour préserver l'équilibre écologique conclut à une valorisation difficilement mobilisable de 45 000 MAP (m³ apparent de plaquettes) soit 54 GWh pour le seul Parc actuel.

La filière bois de rebut se compose principalement des élagueurs, des industries et artisans du bois (bois d'emballage, scieries, menuiserie bois, ébénisteries...) et des déchetteries. Plus de 270 entreprises liées au bois (voir la fiche « Nouvelles filières énergétiques ») ont ainsi été identifiées dans le périmètre élargi, dont près de 70 pour le seul Parc actuel, ce qui laisse une chance réelle aux opportunités de développer une filière bois énergie.



Élagage avant abattage d'un chêne en forêt de Rambouillet (Clairfontaine-en-Yvelines) - B. Raoux / IAURIF

Si les scieries font défaut comme dans le reste de l'Île-de-France (il existe dans le Parc, à Choisel, une petite scierie artisanale), les menuiseries sont bien représentées mais valorisent déjà leurs déchets. Les déchetteries, en raison du mélange trop important entre bois et branchage préfèrent fabriquer du compost à partir des déchets verts collectés.

La valorisation apparaît donc plus simple et possible à partir des plaquettes d'élagage (bois sec et surtout bois vert) car les entreprises paysagères et d'élagage valorisent de façon inégale ce gisement. L'étude du Parc/ALME, précédemment citée, estime à 68 000 MAP soit 82 GWh le gisement du Parc actuellement non valorisé de bois de rebut, essentiellement en provenance des sociétés d'élagage.

Localement, tous les atouts d'un développement durable mais encore des contraintes

Les atouts environnementaux de la production et de l'utilisation locales de bois-énergie, dans le respect de la ressource, se renforcent au vu des enjeux climatiques - par la neutralité du bilan carbone, énergétiques - par la substitution des énergies fossiles non renouvelables, et au vu des enjeux de santé publique par de meilleures performances en matière d'émissions de polluants gazeux des appareils de chauffage les plus récents. Toutefois, une vigilance est à maintenir tant sur la ressource - le respect de l'équilibre écologique par une exploitation raisonnée - que sur la diminution des émissions par la minimisation des opérations de transports et par la qualité de la combustion (particules fines, émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques ou HAP cancérigènes, etc, survenant lorsque la combustion du bois est réalisée dans des conditions mal maîtrisées).

Si l'efficacité économique du bois énergie est désormais reconnue, ce combustible étant de plus en plus compétitif sur le marché au regard du renchérissement des énergies fossiles (gaz naturel, fioul domestiques) et fissiles (électricité), l'alternative bois pour le chauffage des locaux existants peut s'avérer être encore un frein pour des communes déjà bien desservies en gaz naturel en raison des travaux d'installation qui peuvent être lourds et coûteux. Or si seules 66 % des communes d'extension potentielle sont raccordées au gaz, 86 % des communes du Parc actuel le sont.

Les investissements pour une chaufferie à bois sont aujourd'hui plus lourds que pour une chaufferie conventionnelle au gaz ou au fioul. Si la rentabilité ne devient supérieure qu'après quelques années, des subventions notamment octroyées par l'ADEME et le Conseil régional d'Île-de-France, peuvent atténuer ce déséquilibre. En revanche, le budget d'exploitation d'une chaufferie collective ou industrielle est mieux maîtrisé par rapport à une installation conventionnelle puisque dans les coûts d'exploitation, l'approvisionnement en combustibles (le bois y compris l'appoint en gaz ou fioul) ne représente que 45 % en moyenne contre 80 % pour les installations alimentées en gaz ou fioul (source ITEBE). En outre, son exploitation assure 4 fois plus d'emplois locaux (source ADEME) compte tenu de toutes les opérations nécessaires à l'approvisionnement de la chaufferie à condition qu'elles soient menées sur place.

Si actuellement ni chaufferie collective ni plateforme d'approvisionnement en bois énergie ne sont recensées dans le périmètre élargi, une valorisation directe est déjà effectuée par les industries du bois (alimentation énergétique pour le chauffage des ateliers de menuiserie), par exemple, la menuiserie de la Fondation de Coubertin possède une chaudière à bois à alimentation automatique (400 kW) lui permettant de valoriser 650 m³ de bois par an et de chauffer entièrement son atelier de 4 000 m². Un distributeur de poêle à bois a de plus été identifié à Bonnelles dans le Parc actuel. Des projets « Bois-Energie » sont par contre à l'étude : quatre à cinq projets de chaufferie ou chaudière à bois avec alimentation automatique sont envisagés : à Magny-les-Hameaux (centre Alzheimer) pour des

plaquettes d'élagage, Cernay-la-Ville (école), Saint-Lambert-des-Bois (séminaire de Port-Royal) et Choisel (mairie), ou encore à Chevreuse (Château de Méridon) et Rambouillet (Bergerie Nationale). Des garanties doivent être données aux acteurs locaux de cette filière bois-énergie, encore balbutiante en Île-de-France, pour que dans le périmètre élargi soient levées, du côté de l'approvisionnement, la non mobilisation de certains gisements inexploités et du côté du débouché, la carence en infrastructures (plates-formes d'approvisionnement et chaudières collectives). Mais si la « nouveauté » se paye aujourd'hui, elle peut demain être valorisée à une échelle dépassant largement celle du local : un vrai potentiel de rayonnement pour ce territoire.

Le gisement de biomasse pour des agri-combustibles et des agro-carburants

Avec une superficie agricole inférieure à la moyenne régionale (35 % et 40,7 % respectivement pour le Parc actuel et le périmètre élargi contre 48 % en Île-de-France) et une suprématie de la grande culture (blé tendre, colza, orge,...), le territoire étudié dispose d'autres ressources biomasses significatives que le bois : les résidus de pailles de céréale, valorisables surtout par des chaufferies collectives, voire pour de l'autoconsommation par des méthaniseurs agricoles (biogaz à la ferme) ; les résidus de grains de céréale, principalement pour le chauffage des fermes ; et les oléagineux envisageables pour des usages locaux d'agri-carburants : un développement possible des filières Diester (EMVH de colza) et Huile Végétale Brute (HVB) pour alimenter respectivement des flottes de bus locales et des engins agricoles (auto-consommation). Dans tous les cas, le besoin de structuration de filière est ressenti pour faire face à la demande.

L'intérêt des résidus de pailles et de grains de céréales

Le gisement mobilisable de paille sur le territoire du Parc actuel a été évalué : il est réel, d'autant que la prise en compte des communes d'extension potentielle au Parc ajoute encore de la ressource. Seule 10 % de la production de paille est destinée au fourrage, le reste est généralement laissé sur place pour un retour au sol. L'enlèvement des pailles ne peut être envisagé que tous les 3 ans pour éviter un appauvrissement du sol. Les superficies cumulées de blé tendre et d'orge étant respectivement de 3 100 ha dans le Parc actuel et 13 600 ha dans les communes d'extension potentielle (Déclarations PAC 2006), le gisement valorisable de résidus de paille à des fins énergétiques est estimé à respectivement 13 et 57 GWh/an soit, pour le périmètre élargi, à 70 GWh/an (avec 15 % d'humidité et un PCI de 4 000 kWh/T).

Les technologies de **chaudières à paille** ayant été développées pour des grosses puissances à partir de 1,5 MW environ, le débouché doit être d'une ampleur suffisante. Une petite trentaine d'établissements industriels ou tertiaires de plus de 200 salariés a été répertoriée dans le périmètre élargi ; ils pourraient être des sites de consommation suffisamment importants (après vérification) pour servir de débouchés. Ce gisement énergétique de paille peut également être valorisé par des fermes équipées de digesteurs pour une

production de biogaz. En dehors de cette utilisation, le potentiel de méthanisation est faible dans le périmètre étendu du fait de l'absence de centres de stockage des déchets ultimes et de stations d'épuration de grosses capacités (plus de 30 000 équivalents habitants), même s'il pourrait être envisageable puisqu'une dizaine d'exploitations (dont 3 dans le Parc actuel) présentent des élevages au cheptel suffisant (plus de 70 têtes).

À une moindre échelle, même si la disponibilité de la ressource est également forte sur le territoire, la valorisation énergétique du **gisement de résidus grains de céréale**, en particulier de blé et de maïs jugés impropres à la consommation alimentaire, peut être développée chez les agriculteurs de grande culture puisqu'ils possèdent ce combustible à coût nul. Considérant les rendements grain à l'hectare (Déclarations PAC 2006) pour le blé et le maïs et qu'environ 10 % des grains s'avèrent impropres à la consommation, le gisement annuel de grains potentiellement valorisables est estimé à plus de 10 500 tonnes (2 100 t. dans le Parc actuel, 8 400 t. pour l'extension) soit l'équivalent de **45 GWh/an** (PCI de 4 300 kWh/t avec 15% d'humidité). Mais la technologie de la filière reste pour l'heure moins aboutie (acidité des fumées, formation de mâchefers à éliminer...).

Agri-combustibles et agro-carburants, pour un usage local

Avec les engagements nationaux sur le taux d'incorporation des carburants d'origine agricole dans l'essence et le gazole utilisés dans les transports en France (5,75 % en 2008, 7 % en 2010 et 10 % en 2015), l'utilisation de la biomasse comme agro-carburants intéresse directement la politique agricole. Mais le développement des filières biodiesel et bioéthanol dépasse très largement l'échelle du territoire d'étude.



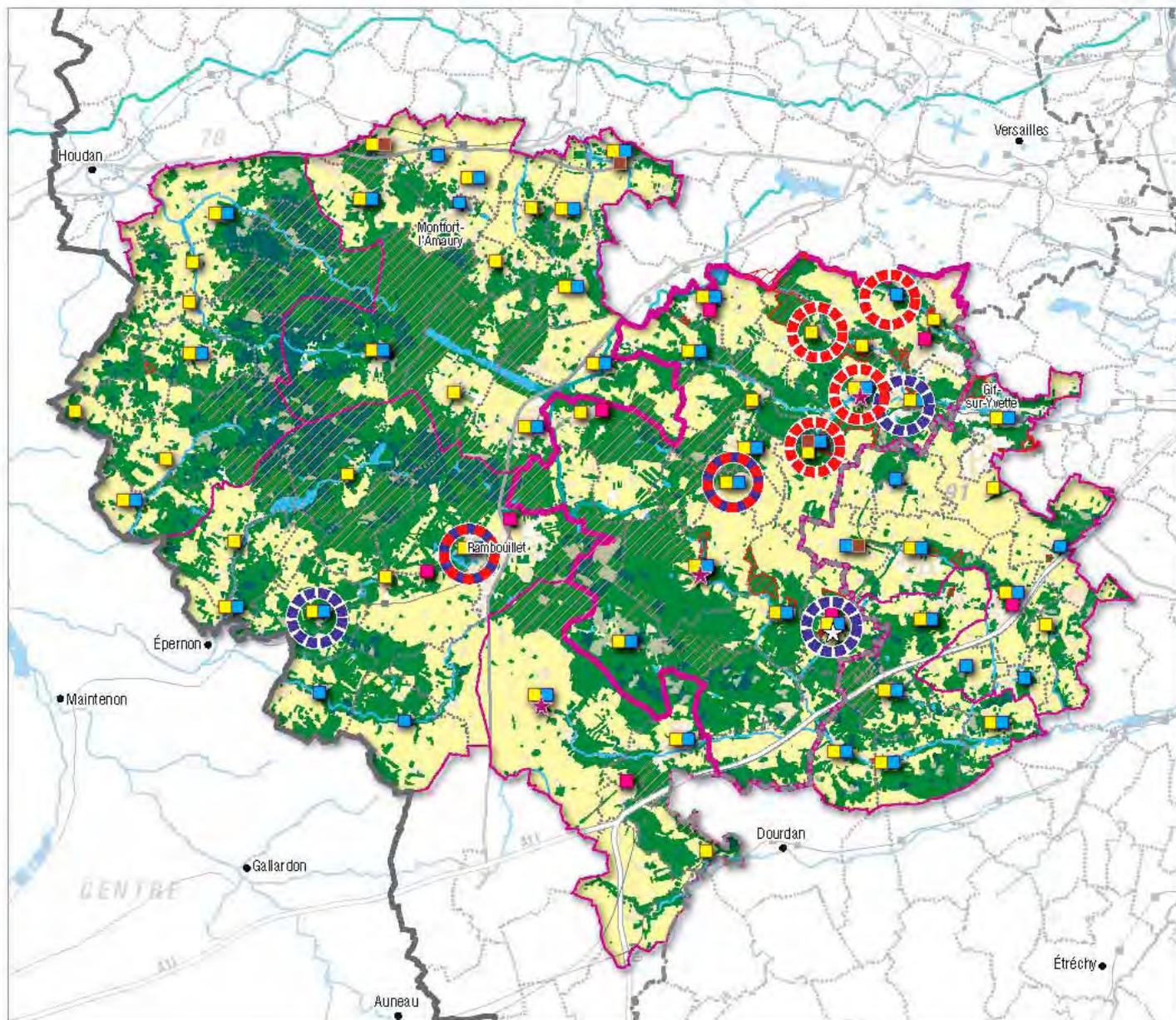
Champs de colza à Boullay-les-Troux - B. Raoux/IAURIF

Pour le Parc actuel et les communes d'extension potentielle, outre la participation à l'effort collectif, la réponse à l'enjeu énergétique se doit d'examiner les possibilités de produire localement des agro-carburants pour les consommateurs du territoire et tout particulièrement les exploitants agricoles. Ainsi l'équipement en presse à huile et cuve pour la production d'huile végétale brute de colza pour alimenter notamment des engins agricoles apparaît

la « filière » la plus pertinente à soutenir (renforçant ainsi l'indépendance énergétique des exploitations agricoles). Quelques exploitations agricoles, à Chevreuse et La Celle-les-Bordes, ont déjà été aidées par le Parc pour s'équiper (presse à huile de colza) ; ces agriculteurs se sont regroupés avec 2 à 3 autres agriculteurs à Sonchamp pour se lancer dans la production d'huile non alimentaire afin d'approvisionner des engins agricoles.

S'il est difficile d'évaluer le gisement mobilisable sans étude adaptée, néanmoins, quelques chiffres (2006) permettent de situer les potentialités : les surfaces de cultures d'oléagineux – 46 ha de tournesol et surtout 4 200 ha de colza (dont une partie est déjà utilisée pour le non alimentaire) – et les surfaces de jachères : 3 300 ha de gel cultivé ou non.

La ressource biomasse



0 2 4 6 km

Gisements forestiers

Filière forestière	propriété communale	autre propriété publique	propriété privée
forêt de feuillus			
forêt de conifères			
forêt mélangée			

Filière bois de rebut

- industrie et artisan du bois
- scierie ou fabrication de palette
- entreprise d'élagage
- déchetterie

Consommation Bois énergie

- chaufferie ou chaudière automatique à bois
- projet de chaufferie ou chaudière automatique à bois
- distributeur de poêle à bois

Gisements agricoles

- culture
- autre rural

Filières agricom bustible / agricom burant

Installation identifiée

- agrocarburant (huile végétale brute de colza)

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : ERE - IAURIF, ECOMOS, 2000 et B.O.E.V. 2001 - Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse - IGN, Route6000, 2005 - IFEM, CLC2000 © IAURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un gisement très intéressant (bois, résidus de céréales, colza) pour le développement d'énergies locales renouvelables.</p> <p>Un projet de développement d'une filière bois-énergie pour le sud Yvelines.</p> <p>Des professionnels liés au bois (filrière forestière et filière bois de rebut) et des agriculteurs bien représentés sur le territoire.</p> <p>La présence dans le Parc de l'une des 3 agences locales de l'énergie d'Ile-de-France (l'ALME à Magny-les-Hameaux) qui assure une sensibilisation croissante vis-à-vis des énergies renouvelables.</p>	<p>Pas de véritable structuration de filières locales bois-énergie (et morcellement de la forêt privée) et agri-combustibles/agro-carburants pour l'heure ; absence d'équipements structurants en particulier pour la filière bois-énergie, du type, plate-forme de stockage et d'approvisionnement, réseaux de chaleur, chaufferies bois-énergie...</p> <p>La desserte en gaz de quasi toutes les communes du Parc actuel, pouvant être un frein potentiel à l'utilisation alternative de chaudières à biomasse.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (contribution du Parc aux engagements de la France dans la diminution des émissions et les de gaz à effet de serre). L'utilisation de la biomasse, compte-tenu de sa relative neutralité carbone, alternative aux énergies fossiles.</p> <p>La diversification locale du bouquet énergétique dans le secteur du chauffage, des carburants, voire de l'électricité, par un développement de la valorisation énergétique de la biomasse solide.</p> <p>La création de nouveaux emplois locaux et la possibilité de diversification pour les entreprises locales (agricoles, sylvicoles, industrielles et artisanales) par un développement de nouvelles filières de valorisation de la biomasse ; leur rayonnement pouvant dépasser les simples limites du Parc actuel ou du périmètre élargi, l'attractivité de ce territoire pourra y gagner.</p>	<p><i>Soutenir le développement des filières renouvelables :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ par la réalisation d'équipements structurants de filières en particulier pour le bois-énergie : chaufferie bois (et réseau de chaleur), puis plate-forme locale d'approvisionnement . ▪ par un appui à la formation des entreprises du BTP ; promotion de l'« appellation qualité » Qualibois. ▪ par des diagnostics énergétiques des exploitations agricoles et un appui à la formation des agriculteurs. <p>Exploiter la forêt à des fins énergétiques dans le respect de la biodiversité, de la production de bois d'œuvre et de papier et des objectifs d'accueil du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ défi de court terme : mobilisation optimisée des gisements identifiés par des filières locales : les bois d'élagage et les bois de rebut ; ▪ défi de long terme : une mobilisation de tout le gisement possible de bois-énergie dans le respect des autres débouchés du bois et de l'écologie forestière : rendre les petites exploitations forestières privées économiquement rentables. <p><i>Aider à la structuration des filières d'approvisionnement en bois énergie (plaquettes forestières et bois de rebut) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ par la poursuite de la sensibilisation des propriétaires forestiers, en particulier privés, vis-à-vis du nouveau débouché que constituent les plaquettes forestières ; une bonne connaissance des propriétaires est un préalable incontournable ; ▪ par une meilleure évaluation des risques que représente la récolte des rémanents forestiers en déterminant la sensibilité du sol dans les secteurs de travaux d'élagage publics ; ▪ par l'inscription complète du périmètre élargi dans une démarche globale d'exploitation de la forêt pour satisfaire à tous les usages, par exemple, par un diagnostic forestier complet en menant à bien une Charte forestière territoriale, nouvel outil de planification de la loi forestière qui permet la participation locale des acteurs. <p>Valoriser les résidus agricoles localement et développer les cultures énergétiques dans le respect de la production alimentaire.</p> <p><i>Aider à la structuration des filières d'approvisionnement en biomasse agricole (huile de colza, résidus de céréales...) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ par le soutien des initiatives à l'échelle de coopérative de valorisation énergétique de la biomasse agricole ▪ par un encouragement pour les exploitations agricoles ou pour l'habitat existant au remplacement des chaudières classiques (fioul, gaz) par des chaudières à céréales ou à granulés bois. <p><i>Prendre en compte les facteurs environnementaux et économiques.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploiter les ressources dans le respect de la biodiversité, des autres filières de production (bois d'œuvre, papier, alimentation...) et des objectifs d'accueil du public. ▪ Préconiser pour les installations individuelles et collectives de chauffage à partir de biomasse (bois-énergie ou résidus de céréales) le respect absolu des normes d'émissions de polluants atmosphériques ayant des effets sur la santé (Hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines, poussières fines...).

Une autre facette de la ressource en eau est son utilisation pour fournir de l'énergie. Si l'installation de barrages hydroélectriques n'est pas concevable dans le territoire étudié, l'eau des rivières a par le passé déjà été utilisée par les moulins du Parc actuel. Il conviendra d'étudier ce potentiel local. Mais bien plus que la petite hydraulique, la ressource géothermique – la chaleur du sous-sol contenue dans l'eau des nappes – mérite une attention particulière. Sous terre, à chaque fois que l'on descend de 100 mètres, 2 à 3°C sont gagnés en moyenne. L'analyse des différents gisements et des conditions de leur exploitabilité donnera des éléments sur cette ressource renouvelable de chaleur utilisable - dans les limites inhérentes au respect de la ressource - pour le chauffage des bâtiments du territoire : habitat individuel, petit ou grand collectif.

Des gisements géothermiques très basse température exploitables

La ressource géothermique présente en Île-de-France a deux composantes : la géothermie profonde basse température avec l'exploitation possible de l'aquifère du Dogger entre 1 500 et 3 000 m et la géothermie très basse température des nappes superficielles exploitables à l'aide de pompe à chaleur (PAC).

Une exploitabilité très limitée pour la géothermie profonde

La géothermie profonde est essentiellement utilisée pour du chauffage urbain (alimentation d'un réseau de chaleur) ou des exploitations industrielles. Si les coûts d'investissement demeurent très élevés, la réservant pour des opérations de grande ampleur, ils sont devenus concurrentiels suite au renchérissement des énergies fossiles.

A ce jour, aucune exploitation de ce gisement n'est recensée dans la zone d'étude. D'après les premiers éléments cartographiques disponibles (source : BRGM) qui ne couvrent cependant pas la totalité du périmètre élargi, l'aquifère profond - en l'occurrence, celui du Dogger en Île-de-France - ne semblerait pas exploitable dans le périmètre élargi en raison de la présence d'un sillon marneux, non aquifère, (source : BRGM). Si dans certains secteurs, il s'avérait à l'avenir que l'exploitabilité de Dogger est satisfaisante, cela demanderait, pour être intéressant, d'être jugé à l'échelle de chaque site par des recherches plus poussées.

En outre, l'absence de débouchés suffisants dans le Parc actuel et dans la majorité des communes d'extension potentielle (exception faite, peut être, de Rambouillet et Gif-sur-Yvette) – faibles densités d'habitation, absence de réseaux de chaleur ou d'opérations immobilières de grande ampleur, peu de très gros sites consommateurs d'énergie... - n'est pas non plus en adéquation avec l'utilisation de ce potentiel géothermique. Malgré le plan de relance de la géothermie en Île-de-France qui a été adopté mi-2006 par le Conseil régional, ce territoire rural ne dispose semble-t-il pas d'atouts suffisants pour le développement de cette énergie renouvelable.

Un potentiel indiscutable pour les PAC géothermiques

Ce n'est pas le cas de la géothermie très basse température qui est généralement utilisée pour chauffer et rafraîchir des locaux. Les PAC dites géothermiques se contentent de ces très basses températures (moins de 35°C), par captage horizontal (avec des contraintes de terrain) ou par des forages peu profonds (de 10 à 100 m) pour aller capter les calories contenues dans le sol (PAC eau glycolée/eau sur capteurs verticaux) ou dans l'eau des nappes aquifères peu profondes (PAC eau/eau sur eau de nappe). C'est ce dernier système de capteurs sur nappe qu'il convient d'étudier dans le territoire du Parc élargi puisqu'il fait directement appel à la ressource en eau du sous-sol et qu'il obtient les meilleurs rendements (performance énergétique). L'aquifère de Beauce est l'aquifère majeur du territoire étudié. Si le potentiel des aquifères superficiels – de l'Éocène Moyen Inférieur, de la Craie et surtout de l'Oligocène - est indiscutable pour une utilisation à l'aide de PAC géothermique sur le territoire d'étude, il correspond de plus au type dominant d'habitat du Parc : peu dense, diffus, majoritairement individuel.

Critères principaux pour juger l'exploitabilité géothermique d'une nappe aquifère

- **sa transmissivité**, dont on déduit le débit susceptible d'être produit par l'aquifère. Elle permet de déterminer la production intrinsèque d'un aquifère dont on connaît la perméabilité et l'épaisseur. Plus la transmissivité est élevée et meilleur est l'aquifère.
- **sa profondeur**, celle à laquelle le forage atteindra l'aquifère ainsi que l'épaisseur de la nappe (épaisseur « mouillée ») qui permet de déterminer la position des crépines dans le forage. La meilleure productivité est obtenue pour un forage exploitant la totalité de l'épaisseur mouillée.
- **ses qualités géochimiques/hydrochimiques**, pour vérifier la qualité de l'eau du point de vue de la corrosion et des dépôts dans les installations et indiquer les précautions à prendre pour l'exploitation de la nappe (matériaux, filtres, traitement, maintenance de l'échangeur).

Les trois nappes souterraines exploitables dans le périmètre élargi relèvent de particularités hydro-géologiques et de différences territoriales pour l'exploitabilité par PAC géothermiques importantes :

- **l'aquifère de l'Oligocène**, composé des Calcaires de Beauce, des Sables de Fontainebleau et du Calcaire de Brie, est un aquifère généralement à porosité d'interstices (l'eau circule dans les porosités de la roche constituée par des graviers, sables ou alluvions) mais les Calcaires de Beauce sont en général plus perméables que les Sables de Fontainebleau, présentant des degrés variables de fissuration, de diaclases et de cavités karstiques. Cette grande formation aquifère est limitée en partie inférieure par les formations imperméables des Marnes vertes du Sannoisien ainsi que par les Marnes supra gypseuses. Les caractéristiques de cet aquifère dans le périmètre étendu sont une eau à 12°C de température moyenne, une nappe peu à moyennement minéralisée se trouvant à 11 ou 40 m de profondeur selon les secteurs, de transmissivité s'étendant de $T = 10\text{-}3$ à $10\text{-}2 \text{ m}^2/\text{s}$; ce qui conduit à

un débit spécifique théorique de 3,6 à 36 m³/h/m avec une moyenne de 18 m³/h/m. Ces valeurs permettent de calculer une productivité, exprimée en débit maximum instantané, inscrite dans la plage de 9 à 27 m³/h/m.

En dehors des vallées du périmètre élargi (vallées de l'Yvette et de la Rémarde à l'est et de la Vesgre à l'ouest), où cet aquifère est faiblement exploitable, l'exploitabilité par PAC est jugée moyenne à forte par le BRGM dans tout le périmètre élargi, voire très forte ponctuellement dans l'extrême sud de la zone d'étude (Saint-Martin de Bréthencourt) ;

▪ **l'aquifère de l'Éocène Moyen et Inférieur**, deuxième ressource par ordre d'intérêt, est composé du Calcaire Grossier du Lutétien, des Sables de Cuise et des Sables du Soissonnais. Il est limité en partie inférieure essentiellement par les formations imperméables des Argiles Plastiques du Sparnacien. Ces formations ne sont présentes qu'au nord de l'anticlinal de la Rémarde (axe étangs de Hollande – Clairefontaine-en-Yvelines). Quand il est présent cet aquifère est composé de calcaires de médiocre perméabilité (en moyenne de 8.10⁻⁵ m/s) ou de sables d'assez bonne perméabilité (en moyenne de 2,5.10⁻⁴ m/s). Les caractéristiques de l'aquifère de l'Éocène Moyen et Inférieur dans le périmètre étendu sont : eau à 12°C de température moyenne, nappe peu minéralisée se trouvant entre 0 et 30 m de profondeur selon les secteurs, de transmissivité s'étendant de T = 10⁻³ à 10⁻² m²/s et offrant des débits maximums potentiels jusqu'à 50 m³/h. Seule la partie nord du périmètre présente des critères d'exploitabilité moyenne à très forte, en particulier dans les communes de La-Queue-les-Yvelines, Galluis, Méré et Le-Tremblay-sur-Mauldre.



Géothermie verticale : forage à 25m de profondeur dans du calcaire poreux de bord de Seine
- B. Raoux / IAURIF

▪ **l'aquifère de la Craie**, d'âge Sénonien du Crétacé supérieur, est une formation très épaisse, exploitable uniquement dans les parties peu profondes, comme dans le sud du Parc actuel (Bullion, Rochefort-en-Yveline, Longvilliers...) et dans les entités Rémarde aval et Sources de la Rémarde et de l'Orge (Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Le Val-Saint-Germain...) où l'exploitabilité est jugée par le BRGM forte à très forte.

Une vingtaine d'installations de PAC ont été identifiées, dont des réalisations dans six communes du Parc actuel. Les périmètres de protection - immédiate ou rapprochée - des captages d'eau potable constituent la seule réelle contrainte à la réalisation des forages.

Sur la trentaine de captages recensés dans le périmètre élargi, près de la moitié dispose d'un périmètre rapproché dont certains peuvent atteindre plusieurs hectares (Bullion, Sonchamp, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Les Essarts-le-Roi...).

Une déclaration de sondage à la DRIRE est également nécessaire. La réalisation d'un puits vertical entraîne peu de contraintes dans la gestion du terrain

La pico-hydraulique, un gisement purement symbolique

Le potentiel énergétique d'un cours d'eau s'évalue par son débit moyen et la hauteur de chute (différence de dénivelé entre la prise d'eau et la turbine). S'il est suffisant, l'énergie produite peut être injectée directement au réseau ou consommée sur place. Le principal potentiel d'installation de petites centrales hydrauliques dans le périmètre élargi se concentre sur des réhabilitations d'anciens moulins à eau, de préférence en bon état, parce que les moulins détiennent généralement déjà le droit d'eau qui seul permet d'envisager la création de pico-centrale (20 kW) voire de micro-centrale (jusqu'à 500 kW). Les droits d'eau ne sont désormais quasiment plus délivrés et de nombreux cours d'eau sont classés.



Un moulin à eau dans la vallée de l'Orge - S. Rossi / IAURIF

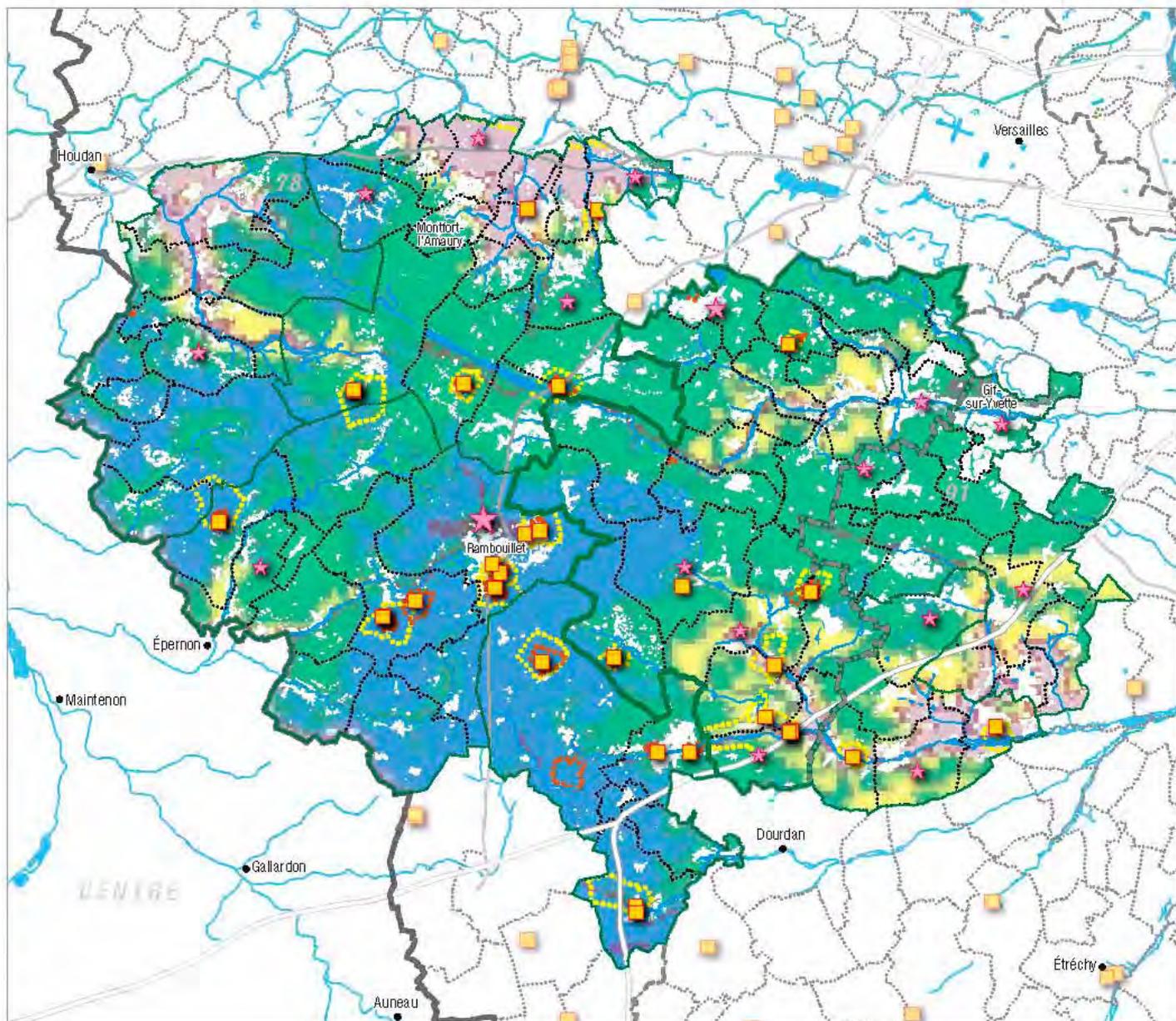
La Vesgre, à l'ouest du Massif de Saint-Léger, et dans le Parc actuel l'Yvette, l'Aulne, le Rhodon et surtout la Rémarde, avec son débit remarquable pour la région, furent des cours d'eau propices pour l'établissement des moulins, et ce, dès le Moyen-Âge (tannerie, foulage des draps, moulins à blé). Dans le Parc actuel, s'ils étaient peut-être 50 ou même plus il y a encore une centaine d'années,

près de 25 moulins jalonnent encore aujourd'hui les cours d'eau des vallées du Parc actuel.

La régression des activités industrielles et de l'activité meunière ne laisse aujourd'hui plus de turbines en activité, ce qui grève fortement les opportunités de réhabilitation en pico-centrale hydraulique, même si la plupart des moulins conservent un rôle hydraulique. Les biefs sont devenus privés et la réutilisation d'une énergie locale - celle des cascades - en pico-centrale ou pour de l'autoconsommation électrique n'a pas été signalée.

Si d'aventure des projets de réhabilitation d'anciens moulins à des fins énergétiques voyaient le jour, même si cela s'avèrerait purement symbolique au niveau de la production locale d'énergie, leur vocation pédagogique axée vers l'utilisation d'une énergie locale et renouvelable les rendrait particulièrement démonstratifs.

La ressource géothermique



La géothermie

Exploitable de la géothermie de surface "Aquifère de l'Oligocène" (image de fond)

- très forte
- forte
- moyenne
- faible
- très faible
- autre aquifère
- pas d'aquifère

Contraintes environnementales

- captage AEP
- périmètre de captage immédiat
- périmètre de captage rapproché
- périmètre de captage éloigné

Pompe à chaleur géothermique (PAC)

Nombre d'installation identifiée

- 1
- 2
- 3

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : EED - DRASS - BRGM - SIARCE - SIAGL - IAURIF - IGN, Routes000©, 2005 - IFBN, CLC2000 © IAURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Des ressources géothermiques superficielles exploitables (nappes de l'Oligocène, de l'Eocène moyen et inférieur et de la Craie) : potentiel indiscutable pour les PAC géothermiques dans l'habitat et le tertiaire.</p> <p>Un habitat diffus et individuel dominant, favorable aux PAC géothermiques.</p> <p>La présence dans le Parc de l'une des 3 agences locales de l'énergie d'Île-de-France (l'ALME à Magny-les-Hameaux) qui assure une sensibilisation croissante vis-à-vis des énergies renouvelables.</p> <p>La présence de moulins. À noter que pour les moulins situés sur le cours principal de l'Yvette, les propriétaires sont intéressés pour envisager une pico-centrale.</p>	<p>Pas de potentiel/débouché suffisant pour la géothermie profonde.</p> <p>Pas de turbine en activité identifiée dans les moulins.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (contribution du Parc aux engagements de la France dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre).</p> <p>L'avenir énergétique du territoire devant le renchérissement des énergies fossiles du fait de leur raréfaction (pétrole puis gaz).</p> <p>La diversification du bouquet énergétique dans le secteur thermique en assurant le développement de la géothermie, énergie renouvelable, tout particulièrement dans l'habitat ; voire la diversification dans le secteur électrique en assurant le développement de la pico-hydraulique.</p> <p>La création de nouveaux emplois locaux et la possibilité de diversification pour les entreprises locales.</p> <p>Le développement de nouvelles filières de développement durable en Île-de-France sur un territoire expérimental.</p>	<p>S'engager pour le développement de l'utilisation de l'énergie géothermique en faible profondeur (pompes à chaleur...) pour les constructions individuelles et les petits immeubles collectifs, en particulier dans toute construction nouvelle ou réhabilitation.</p> <p>Sensibiliser les différents acteurs concernés : professionnels, collectivités, population.</p> <p>Informers et sensibiliser les habitants sur l'existence d'énergies locales renouvelables pour les besoins de chaleur et de rafraîchissement : les PAC.</p> <p>Mettre en place des indicateurs pour un suivi des installations PAC réalisées chez les particuliers, dans les collectivités et dans les entreprises.</p> <p>Informers/former/soutenir les professionnels du BTP dans la voie de la qualification développement durable (PAC géothermiques et autres PAC...). Réaliser l'inventaire et promouvoir l'appellation qualité « QualiPAC » chez les professionnels.</p> <p>Approfondir la connaissance locale du potentiel des nappes aquifères peu profondes et des contraintes potentielles à leur exploitation (périmètres de protection des captages AEP).</p> <p>Approfondir des études portant sur la réhabilitation possible d'anciens moulins et leur potentiel d'utilisation réel pour une utilisation comme micro-centrales hydrauliques (contraintes environnementales ou contraintes techniques pour le raccordement au réseau électrique)</p> <p>Réhabiliter les anciens moulins les plus intéressants du point de vue hydraulique pour une utilisation démonstrative et pédagogique de l'énergie hydraulique (pico et micro-centrales), dans le respect de la continuité écologique des rivières.</p> <p>Associer des propriétaires privés de moulins existants à des projets concourant à une réutilisation de l'énergie hydraulique pour leur consommation d'électricité ou revente ou mieux, pour appuyer un programme éducatif de sensibilisation aux énergies locales.</p>

Sites classés et inscrits : un important déséquilibre entre le Parc actuel et les extensions.

Sur le Parc actuel, 86% du territoire est protégé au titre des sites classés et inscrits, tandis que sur la zone d'extension, cela concerne à peine 15% du territoire.

Ce déséquilibre peut s'expliquer en partie par la présence de la forêt de Rambouillet, qui se trouve préservée par d'autres procédures. Elle est par ailleurs en cours de classement en forêt de protection. Il n'en demeure pas moins que de nombreux territoires présentent un intérêt paysager aussi important que ceux du parc actuel et que ce déséquilibre est étonnant.

A titre indicatif, les sites protégés couvrent plus de 20% de la région Île-de-France dont 7% de sites classés et 13% de sites inscrits.

Le Parc actuel est concerné par de très grands sites classés: la vallée de Chevreuse (sur 11 communes), la vallée de la Méranthaise, la vallée du Rhodon et de grands sites inscrits : la vallée de Chevreuse (sur 29 communes), la vallée de la Rémarde; la plupart de ces grands sites ont été protégés avant la création du Parc naturel régional en 1985 ; la vallée de la Rabette a été inscrite en 1989, la vallée de l'Aulne et ses abords déjà inscrits ont été classés en 1995, le dernier site date de 1997 et concerne le classement des Jardins du Bois du Faÿ sur la commune du Mesnil-Saint-Denis.

Les quelques sites protégés de la zone d'extension sont toutefois particulièrement remarquables.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

Les étangs de Saint-Hubert, Pourras, Corbet, Bourgneuf et Hollande sur les communes des Bréviaires, du Perray-en-Yvelines et de Saint-Léger-en-Yvelines. Il s'agit d'une chaîne de cinq étangs construits sous Louis XIV, destinés à recueillir les eaux du plateau de Rambouillet, et à les amener par un vaste réseau de rigoles jusqu'au château de Versailles (voir également fiche « Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions »). Cet ensemble offre un milieu naturel exceptionnellement riche, cependant, la petite base de loisirs située à l'extrémité nord-est des étangs de Hollande, avec ses bâtiments de baignade et de

pédales peut poser des problèmes de sur-fréquentation lors des périodes d'ouverture.

La clairière de Gambaiseuil a été classée en 1980. Selon la DIREN, le classement de ce site a été déterminé par la volonté d'établir des mesures de protection préservant Gambaiseuil « de toute atteinte dans son paysage, car il esquisse l'image du petit village forestier d'un temps révolu ».

La vallée de la Guesle est classée depuis 1986 sur les communes d'Hermeray, Poigny-la-Forêt et très partiellement Raizeux. Incluse dans le massif forestier, la Guesle traverse des marais en voie de boisement, l'étang de Guiperreux, passe entre les rochers d'Angennes et les arches de Poigny, coule à côté de l'Oratoire Saint-Fort, des ruines de l'abbaye des Moulineaux et de la chapelle prieurale au Petit-Poigny. Ces ruines subsistent dans une ambiance végétale très boisée et le milieu naturel de cette vallée est exceptionnellement riche. On assiste toutefois à une sur-fréquentation de certains secteurs, en particulier sur les rochers d'Angennes qui sont des sites d'escalade et le chemin de randonnée en crête - qui est également fréquenté par des pratiquants du VTT - se dégrade rapidement.

Les vallées de La Guyonne et du Guyon sur les communes de Bazoches-sur-Guyonne, des Bréviaires, des Mesnuls et de Saint-Rémy-l'Honoré ont conservé un paysage équilibré, varié et doucement vallonné. Actuellement, malgré le caractère résidentiel qui se développe et se traduit par de nouvelles constructions en particulier sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, ce territoire un peu à l'écart des axes principaux conserve encore son caractère de qualité. Le site a été inscrit le 15 mars 1977.

Le site de la vallée de la Rémarde inscrit en 1972 commence au remarquable village de Sonchamp, il comprend parcs, plans d'eau, boisements longés par une route pittoresque jusqu'au bourg de Saint-Arnould ; son extension arrêtée en 1974 constitue un élément complémentaire pour assurer une sauvegarde complète de la vallée et du château du Marais, en incluant toutes les buttes boisées les dominant.

Sur la commune des Mesnuls, l'allée plantée d'une quadruple rangée de tilleuls datant de 1792 et située dans le prolongement du château est classée depuis 1938.

La superficie des sites classés et inscrits

Superficie des sites en ha	Parc actuel	Massif de St Léger et ses lisières			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	Total extensions	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
inscrits	12 636	1 739	160	71	1 813	3 134	1 184	8 101	20 737
%	52	10,3	1,3	0,4	18,4	56,5	13,7	11,5	21,9
classés	8 251	1 125	90	1 024	163	0	0	2 402	10 653
%	34	6,6	0,7	6,1	1,7	0	0	3,4	11,3
Inscrits + classés			250	1 096	1 976	3 134	1 184	10 504	31 390
%			2	6,5	20,1	56,5	13,7	14,9	33,2
superficie totale	24 298	16 951	12 548	16 770	9 835	5 545	8 675	70 324	94 622

Sources : base de données sites et monuments historiques protégés de l'aurif

À ces grands sites s'ajoutent quelques grands domaines et parcs de châteaux : Rambouillet, Ponchartrain, La Queue-les-Yvelines, Courson-Monteloup ou le parc paysager du château de Sauvage à Emancé. Aménagé autour de pièces d'eau selon l'art des jardins des XVIII^e et XIX^e siècles, ce parc est maintenant zoologique, avec un grand nombre d'oiseaux exotiques, des flamands roses, des cygnes noirs, mais aussi des antilopes, kangourous, émeus et autres espèces exotiques en quasi liberté.

Depuis 1997, il n'y pas eu de nouveaux sites classés ou inscrits sur le territoire de la zone d'étude.

Un grand site classé en projet : La perspective du château de Pontchartain – Plaine de Jouars

Le classement de ce site de plus de 2 500 ha est en cours de procédure, il concerne principalement les territoires des communes de Jouars-Pontchartain, Méré, Le Tremblay-sur-Mauldre, Mareil-le-Guyon, Galluis. Outre l'intérêt paysager que présente ce territoire, sa protection en site classé permettra de le préserver des pressions urbaines particulièrement fortes dans ce secteur au contact de la ville nouvelle (Maurepas, Elancourt).



La plaine de Jouars-Pontchartain, en projet de classement au titre des sites - J.J.Lange/ IAURIF

Les monuments historiques : un patrimoine monumental particulièrement riche

Ce patrimoine est essentiellement constitué de grands domaines (châteaux et parcs), d'édifices religieux et de quelques bâtiments civils.

Dans la zone d'étude, 98 monuments sont protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913, 37 sont classés et 61 sont inscrits.

Le Parc actuel compte 29 monuments protégés dont 7 classés et 22 inscrits, certains sont d'un très grand intérêt : l'abbaye des Vaux de Cernay, le site de l'abbaye de Port-Royal des Champs, l'abbaye Notre-Dame de la Roche, le Château de Breteuil du XVI^e et XIX^e siècle, le château de Dampierre de la fin XVII^e, le château de Mauvières du XVIII^e ou encore le château médiéval de la Madeleine à Chevreuse qui abrite la maison du parc.

Seuls deux monuments nouveaux ont été protégés depuis la dernière révision de Charte : le château de Vaugien à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (château du XIX^e siècle - début XX^e, propriété privée, monument inscrit le 20 février 2001), ainsi que la chapelle Saint-Gilles à Saint-Forget (monument inscrit le 11 mars 2003)

Dans la zone d'extension, la densité des monuments est comparable à celle du Parc actuel avec une concentration importante à Rambouillet et Montfort L'Amaury.

Elle comporte en particulier de **nombreux châteaux et grands domaines classés** qui datent le plus souvent du XVIII^e siècle, cette concentration pouvant être attribuée à la proximité de Versailles.

La plupart des châteaux ne sont pas ouverts au public ou de façon exceptionnelle, à l'exception du domaine de Rambouillet et du domaine de Courson.

- Le domaine présidentiel de Rambouillet comprend le château qui a subi de nombreuses transformations au fil des siècles, il est classé monument historique ainsi que la laiterie de Marie-Antoinette, le pavillon des Coquillages, la ferme, la bergerie et le pigeonnier ; le parc et le jardin Anglais sont classés au titre des sites.

- Le domaine de Neuville se compose d'un grand château du XVIII^e siècle classé monument historique, le parc est inscrit au titre des sites.

- Le château des Mesnuls classé est du XVIII^e siècle, il a été restauré récemment et appartient au groupe Thalès.

- Le château de Pontchartain du XIX^e siècle était, malgré son statut de monument historique classé, pratiquement en ruines il y a seulement une dizaine d'années, il a été restauré par un groupe privé. Le parc est également classé et sa perspective fait l'objet d'une procédure de classement au titre des sites.

Recensement des monuments historiques

	Parc actuel	Massif de St Léger et ses lisières			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	Total extensions	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
Nombre de monuments historiques	29	22	9	15	8	6	9	69	98
monuments classés	7	12	4	6	2	3	3	30	37
monuments inscrits	22	10	5	9	6	3	6	39	61

Sources : base de données sites et monuments historiques protégés de l'aurif

- Le château de Groussay à Montfort-l'Amaury est classé ainsi que le parc et toutes ses fabriques.

On dénombre aussi de nombreuses églises protégées, les abbayes que comptait cette région ont malheureusement disparu.

La maison de Louis Carré à Bazoches-sur-Guyonne, construction de l'architecte Alvar Aalto, représentative du patrimoine du XX^e siècle, est classée monument historique ; la maison de Maurice Ravel est inscrite et constitue un lieu de mémoire ; ces deux édifices sont ouverts au public.

Les ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)

- **Montfort-l'Amaury**, dont le premier classement en ZPPAUP date de 1995, vient d'élargir son périmètre à la presque totalité du territoire de la commune pour tenir compte de l'aspect paysager, sa superficie passe de 316 ha à 533 ha, soit une augmentation de 216 ha.

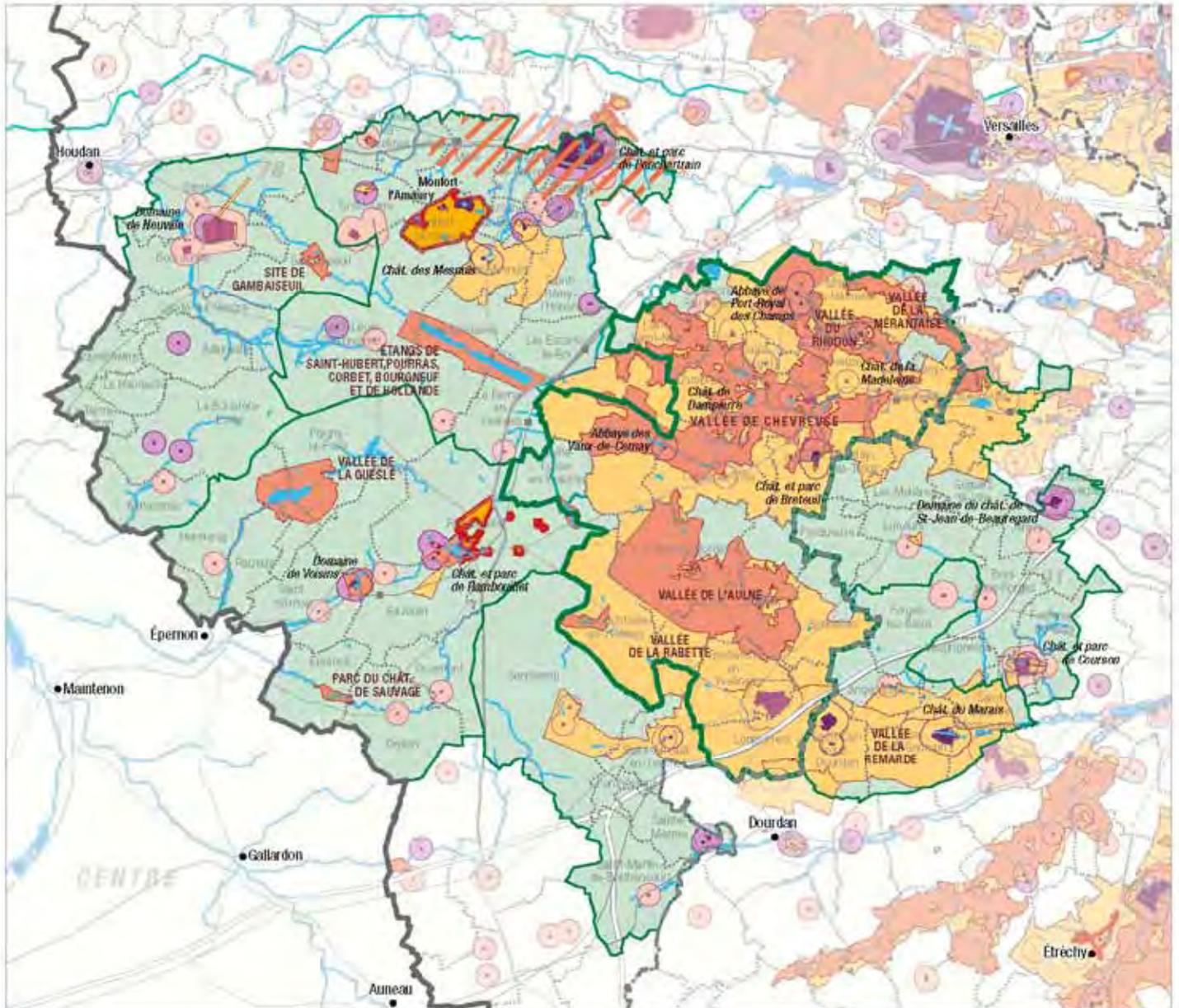
- **Rambouillet** dispose de nombreux atouts patrimoniaux et un centre ville chargé d'histoire. La ZPPAUP qui date de 1996 a reconnu onze quartiers différents dont les principaux sont ceux de l'hôtel de ville, du Rondeau, de la Motte, de la Butte-au-Moulin, de Groussay, de la grille de Versailles-Marnière, ainsi que celui de trois domaines ; elle recouvre une surface totale de 175 ha.



Le bourg de Montfort-l'Amaury, classé en ZPPAUP (église classée au titre des monuments historiques). - J.J.Lange/IAURIF

Il n'y a pas d'autres procédures en cours sur le territoire du périmètre d'étude.

Les protections du patrimoine architectural et paysager



Les sites et monuments historiques

Site

- inscrit
- classé
- classement en projet

Monument ou ensemble monumental historique

- inscrit (monument, ensemble monumental)
- classé (monument, ensemble monumental)

Protection des abords des monuments

- inscrit
- classé

Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)



limite actuelle du Parc

périmètre élargi

limite régionale

limite départementale

limite communale

réseau routier

voie ferrée, gare

hydrographie

canal (au sol, souterrain)



Château de Courson, classé monument historique –
M Pruvost-Bouvattier/ IAURIF



Le château de Pontchartain, classé monument historique.
M. Bourgeois/ IAURIF



Le village de Janvry, l'église et au premier plan les douves du château - J.J. Lange/ IAURIF



Les ruines du château de Monfort classées monument historique - J.J.Lange/ IAURIF



La ferme fortifiée des Tourelles à Saint-Cyr-sous-Dourdan, classée monument historique - M. Pruvost-Bouvattier/ IAURIF



La porte du cloître, classée monument historique, à Montfort-L'Amaury - M. Bourgeois/ IAURIF



Le château des Mesnuls classé monument historique - J.J.Lange/ IAURIF



La maison Louis Carré de Alvar Aalto à Bazoches-sur-Guyonne est représentative du patrimoine du XXème siècle et classée monument historique en 1996 - J. Bruchet/ IAURIF

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>De nombreux sites paysagers remarquables dans le Parc actuel ainsi que dans la zone d'extension sauf le plateau de Limours qui présente une qualité paysagère plus ordinaire.</p> <p>Un projet de classement de la perspective du château de Pontchartrain - plaine de Jouars : grande valeur paysagère ; possibilité de protection par rapport aux pressions urbaines.</p> <p>Un patrimoine monumental particulièrement riche et bien réparti sur l'ensemble du territoire, constitué essentiellement de grands domaines (châteaux et parcs), d'édifices religieux et de bâtiments civils. Certains châteaux ont été restaurés récemment.</p>	<p>Peu de protections au titre des sites dans la zone d'extension alors que 86% du territoire du Parc actuel est protégé.</p> <p>Certains monuments historiques nécessitent des travaux de restauration (château de Janvry...).</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Préservation, protection, voire amélioration du patrimoine paysager</p> <p>Valorisation des abords du patrimoine monumental et bâti</p>	<p>Identifier le patrimoine nécessitant une protection au titre des sites ou des monuments avec renforcement des mesures de protection et de réhabilitation.</p> <p>La mise en place de nouvelles ZPPAUP pourrait être à encourager</p> <p>Instaurer un programme de valorisation des sites et des abords du patrimoine monumental (enfouissement des lignes électriques, suppression des panneaux publicitaires, meilleure intégration de l'urbanisation, etc.)</p> <p>Encourager des actions de restauration des édifices protégés dégradés.</p> <p>S'appuyer sur le patrimoine protégé pour mettre en valeur le patrimoine vernaculaire : en créant des liens culturels, paysagers, en encourageant un tourisme de qualité. Approfondir l'histoire de ces grands domaines, pour en comprendre les éléments communs.</p>

Le patrimoine bâti vernaculaire¹ non protégé le plus souvent, patrimoine de proximité, est souvent le parent pauvre de la protection et de la valorisation en matière patrimoniale. Pourtant il a sa place à côté du patrimoine monumental qui, lui, bénéficie de la protection au titre des Monuments historiques². Le patrimoine vernaculaire, d'une autre nature, vient le compléter en conférant au territoire une bonne part de son image et en contribuant à la qualité de vie. Il doit être perçu non seulement en terme de protection et de sauvegarde, mais aussi par son importance en matière de paysage. Vis à vis de lui, la démarche protectrice et conservatoire n'est pas suffisante, il s'agit beaucoup plus de composer avec et de l'intégrer à des dynamiques de développement, à des projets de territoire.

Dans le territoire de l'actuel Parc, il a fait l'objet d'une étude³ et a suscité des politiques spécifiques. Deux points à rappeler avant de mieux le décrire.

Tout d'abord, si le patrimoine bâti non protégé des communes du périmètre d'extension du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse est essentiellement rural, il ne l'est pas exclusivement. En effet, et mis à part des éléments « monumentaux » de type châteaux ou églises, protégés ou non, plusieurs gros bourgs ou petites villes présentent un bâti spécifique lié à l'histoire de leur développement au cours des âges : soit proto industriel comme les tanneries de Saint-Arnoult-en-Yvelines, par exemple, soit de lieux de pouvoir, comme à Montfort-l'Amaury. Dans le cas de villes de pouvoir au-delà des restes ou traces de fortification (Saint-Arnoult-en-Yvelines, Montfort-l'Amaury, Briis-sous-Forges), une architecture d'un type particulier est aussi à prendre en compte comme celle des hôtels urbains qui se rencontrent autant à Montfort-l'Amaury (époque classique) qu'à Saint-Arnoult-en-Yvelines (de la Renaissance au XVIIIème siècle) ou Rambouillet (XVIIIème et XIXème siècles) et se rattachent à ceux que l'on trouve aussi dans l'espace actuel, par exemple, à Rochefort (ancien siège de Bailliage).

Second point : le patrimoine bâti, vernaculaire, non protégé concerne autant, comme cela est déjà le cas dans le Parc actuel, des éléments individualisés (maisons rurales, lavoirs, fermes...) que des ensembles constitués (linéaires de centre bourgs ou fronts de rue, cours communes, ensembles urbains délimitant des espaces publics comme des places) les seconds ayant, en matière d'aménagement du territoire et d'identité locale, s'agissant d'un patrimoine « mineur », souvent encore plus d'importance que les premiers.

Un territoire à l'identité historique affirmée

Dans le périmètre du Parc actuel une des particularités patrimoniales est la densité des grands domaines seigneuriaux, parfois héritiers d'autres plus anciens, d'origine féodale. Le périmètre de l'extension est sur ce point identique,

créant une réelle continuité : Les Mesnuls, Gambais, Courson ou encore Pontchartrain sont lesendants des domaines de Dampierre ou de Breteuil... Mais cette densité de vastes domaines, spécificité liée à l'histoire de ce territoire (proximité de Versailles notamment) a suscité deux particularités encore très présentes actuellement.

La première ressortirait presque plus de l'aménagement du territoire, si elle n'avait laissé ses traces dans des éléments bâtis, très intéressants. Cela concerne tout le circuit établi pour alimenter en eau le Parc de Versailles⁴. Il s'agit d'un ensemble important qui traverse le territoire du Parc actuel comme celui de son extension, constitué d'étangs artificiels, de rigoles et d'aqueducs.

La seconde est la permanence de vastes exploitations, qui a entraîné le développement de types bâtis qui forment encore le fond du patrimoine actuel. En effet, si les châteaux⁵ sont le cœur visible de ces grands domaines⁶, à côté d'eux subsistent les autres éléments qui formaient leurs dépendances naturelles à savoir les vastes fermes seigneuriales et leur complément de petites maisons élémentaires rurales souvent groupées en cours communes où était logée la nombreuse main d'œuvre des grandes exploitations.

Ces éléments disparates n'ont pas été jusqu'alors toujours bien identifiés⁷ ni surtout reconnus pour leur valeur de mémoire des lieux, ni comme éléments du patrimoine identitaire du territoire. Pourtant, ils forment une trame patrimoniale tout aussi intéressante que celle des monuments historiques. Les mêmes types de bâti se retrouvent dans le Parc actuel et dans les extensions conférant une certaine unité à l'ensemble du périmètre d'étude.

La trame elle-même de cet ensemble présente un incontestable intérêt pour l'identité du Parc puisqu'elle repose sur une organisation de l'espace tout à fait particulière, accentuée par la nature du sol partagé entre vallées et plateaux, eux-même séparés en forêt et clairières (essarts). Ainsi, sur le territoire de l'extension, l'armature des hameaux et / ou des fermes isolées est très importante⁸, certains chefs lieux de communes n'étant que très peu développés (voir carte « types d'habitat et de village »)⁹. Leur rôle central était affirmé en particulier par des églises d'une taille disproportionnée par rapport au secteur aggloméré.

⁴ Ce réseau « royal » peut aussi être regardé comme le parangon laïc des anciens réseaux hydrographiques réalisés par les abbayes dont quelques témoignages demeurent aussi (Saint-Hilarion ou Abbaye des Vaux de Cernay par exemple).

⁵ En principe protégés au titre des monuments historiques.

⁶ Janvry, village qui n'a pas connu d'explosion démographique en est ainsi une sorte d'archétype : un château, 2 fermes dont une seigneuriale, quelques maisons élémentaires en entrée de bourg, quelques constructions plus récentes.

⁷ Le PNR de Haute-Vallée de Chevreuse commence actuellement une étude sur les fermes patrimoniales

⁸ Dans le cas du Tartre-Gaudran, fermes et commune ne forment qu'un puisque la commune la plus petite de l'Île-de-France n'est composée quasiment que de deux fermes et de la mairie !

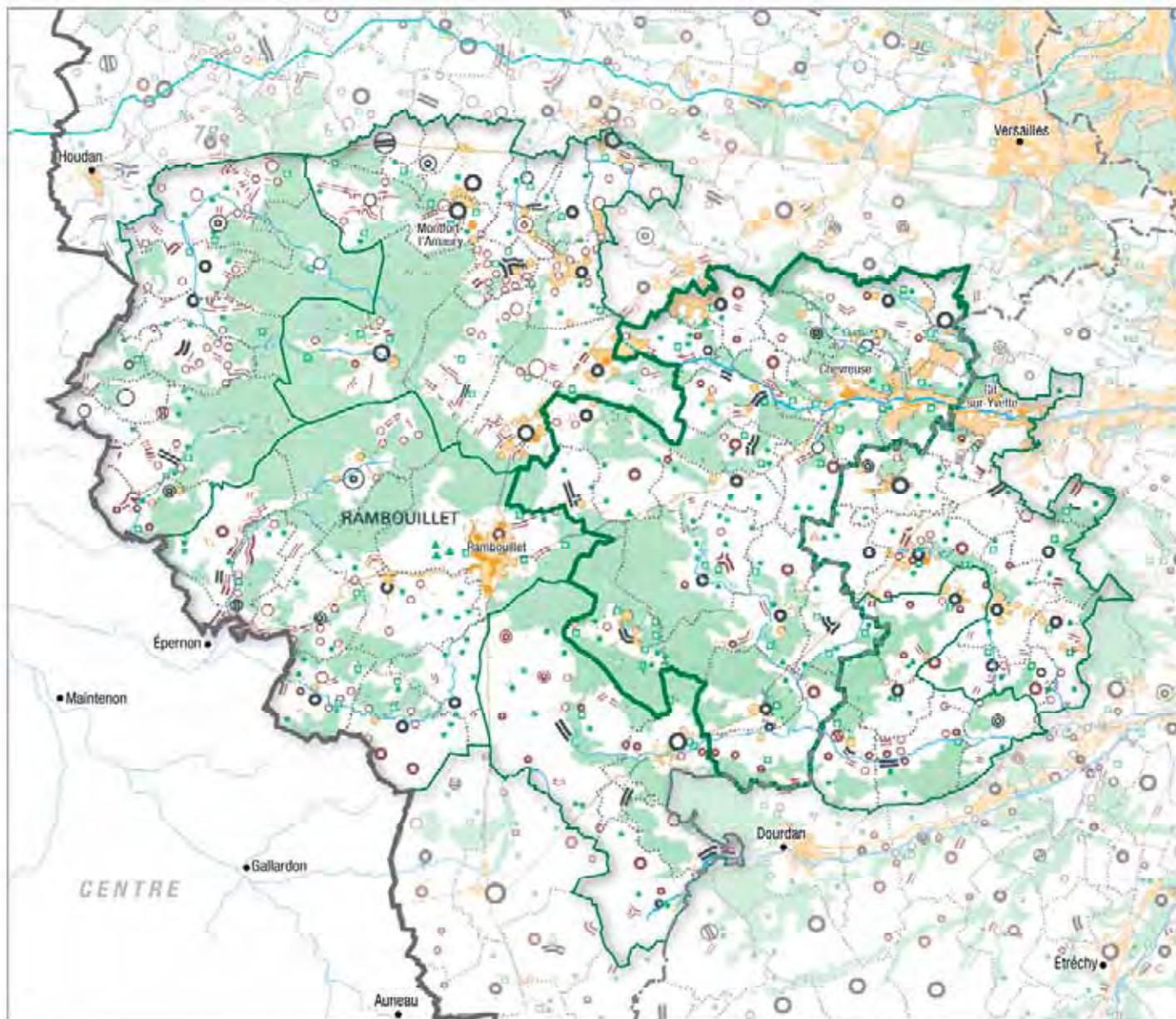
⁹ Voir par exemple pour l'ancienneté du phénomène le Plan d'Intendance de Saint-Lambert où chaque hameau est dénommé « canton ».

¹ Patrimoine vernaculaire, néologisme formé sur le modèle de langue vernaculaire. Il s'agit du patrimoine local, courant, propre à un territoire ou à une communauté.

² Ou de ZPPAUP qui, bien évidemment, le prennent en compte.

³ Inventaire des patrimoines-Le patrimoine vernaculaire, PNRHVC, 1996.

Les types d'habitats et de villages



0 2 4 6 km

TYPES URBAINS

(Pour l'agglomération étendue de Paris, dans la limite du cadre noir : rappel simplifié des mêmes éléments figurant sur la carte de « l'Organisation spatiale de l'agglomération » 32-5)

- Habitat collectif ancien
- Habitat collectif récent
- Habitat individuel (villas, pavillons)
- Usine, zone industrielle
- Autre ensemble de bâtiments important

TYPES RURAUX

- Village groupé en ordre serré
- Village groupé en ordre lâche, village nébuleuse
- Village rond, village « en tas » de Beauce
- Village en ordre lâche avec noyau (1) ou axe (2) plus serré
- Village linéaire en ordre serré (1), en ordre lâche (2)
- Hameau groupé en ordre serré
- Hameau groupé en ordre lâche
- Hameau en ordre lâche avec noyau (1) ou axe (2) plus serré
- Hameau linéaire en ordre serré (1), lâche (2)
- Ferme isolée
- Château
- Exploitation agricole spécialisée (maraichère, horticole, etc.)
- Route nationale
- Voie ferrée et gare assurant un service de banlieue
- Bâtiment isolé
- Bois, forêt

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : AURIF, Atlas de Paris et de la région parisienne, 1967 - IAUFR © IAUFR 2008

Cette organisation spatiale bien spécifique a traversé les siècles car les grands domaines ont souvent perdu au-delà de la Révolution, comme la taille des exploitations actuelles le montre¹⁰. Au delà de cette permanence, cette organisation où prédominent les hameaux a eu pour conséquence la nécessaire présence de bourgs, jouant depuis longtemps leur rôle d'échange et de marché local (Saint-Léger-en-Yvelines, Forges-les-Bains...), ou de transit (village de Jouars-Pontchartrain créé au XVIII^e siècle par exemple).

Un patrimoine marqué par la nature du sol

Le patrimoine vernaculaire est un patrimoine de proximité édifié avec les matériaux qui se trouvent sur place (voir également la fiche « Relief, géologie, pédologie »).

L'usage de la meulière crée ainsi une unité certaine. Elle a été utilisée sous trois formes. La plus ancienne est celle du moellon (communément appelée « pierre des champs ») et dans ce cas elle est enduite ou beurrée, le liant traditionnel étant constitué de terre, particulièrement sensible à l'humidité. Au XIX^e siècle lorsque l'on a su la couper, la meulière a pu être utilisée en pierre, nue, sans enduit, le liant pouvant être au ciment. Par la suite, au début du XX^e siècle, elle a aussi été utilisée en éclats souvent dans un souci de décor (technique dite de « rocaillage »). L'ensemble, réparti sur une longue période, confère une incontestable unité du vernaculaire puisque l'architecture savante fait, elle, davantage usage de la pierre (notamment calcaire comme on le voit dans de nombreuses églises) ou de l'assemblage brique et pierre traditionnel (pour les châteaux).

Le grès vient renforcer cette unité puisqu'il s'agit du matériau utilisé pour les seuils et emmarchements, les pavages, les chaînes d'angle, les bornes et chasses-roues, certains soubassements etc.

A noter aussi quelques particularités locales. La première, de plus en plus sensible à mesure que l'on approche de la frange ouest, est celle des toitures en chaume. Celles observées semblent récentes, il s'agit sans doute de la réimplantation d'une technique qui avait quasi disparu en Île-de-France (Bazoches-sur-Guyonne,...). La seconde est celle de murs en pisé¹¹ que l'on observe encore dans le secteur de Condé-sur-Vesgre et alentours. Enfin, on relève des traces de torchis sur certaines parties de bâtiments ruraux.

Typologie du patrimoine rural du territoire

La prédominance de deux types de bâti rural agricole

Traditionnellement le bâti rural agricole se divise en trois types :

- les ensembles d'exploitation ou fermes de différentes dimensions, nées des anciennes réserves seigneuriales ou abbatiales, c'est à dire un groupe de bâtiments fonctionnels (écurie, étable, grange, hangar, bergerie, pigeonnier...) réunis autour d'une cour souvent fermée, répondant à un but de production
- les blocs à terre (ou en hauteur), issus, eux, plutôt des anciennes tenures et qui regroupent sous un même toit une partie habitat et une autre

¹⁰ Idem

¹¹ Le pisé est constitué à base d'argile.

fonctionnelle et qui correspondent à une exploitation de subsistance (auto production)

- les maisons élémentaires qui correspondent au logement des ouvriers agricoles et donc qui ne possèdent pas, hormis un grenier, d'espace fonctionnel.

Dans ce schéma les petites fermes de bourgs à deux bâtiments ou maisons de culture (plus spécifiques des cultures maraîchères) viennent s'intercaler entre la ferme et le bloc.

Or, ce schéma ne correspond pas vraiment à celui du territoire du Parc où, conséquence de l'économie domaniale décrite plus haut, le type intermédiaire semble se rencontrer finalement assez peu. L'essentiel du bâti rural lié à la terre est formé essentiellement des deux types extrêmes, à savoir :

- d'une part de grandes exploitations, grandes fermes de plateau ou de bout de bourg – certaines fortifiées comme à Saint-Cyr-sous-Dourdan ou à Montfort-l'Amaury –
- d'autre part, à l'autre extrémité de la chaîne sociale, des maisons élémentaires¹² souvent regroupées en cours communes¹³ encore plus ou moins lisibles selon les lieux.

Les fermes de taille moyenne sont présentes très ponctuellement et restent minoritaires par rapport à ces deux premières catégories.



Grande ferme seigneuriale fortifiée à Montfort-l'Amaury – M. Bourgeois/ IAURIF

Les petites fermes de bourg ou maisons de culture sont quant à elles surtout présentes dans les bourgs d'une certaine importance où leurs porches donnent un caractère certain (Saint-Léger-en-Yvelines).

De nombreux éléments de patrimoine lié à l'eau

A ce patrimoine de fermes il faut ajouter tout le patrimoine bâti lié à l'eau, reflet du dense chevelu de rivières et cours d'eau qui irriguent l'ensemble du territoire, dans le nouveau périmètre comme dans l'ancien. On trouve ainsi de nombreux moulins à eau¹⁴, en particulier sur la Rémarde et la Vesgre

¹² C'est la contrepartie de l'organisation des exploitations, L'ensemble s'inscrivant dans le cadre de domaines seigneuriaux c'est à dire la ferme seigneuriale assez importante par nature et la main d'œuvre nécessaire à l'exploitation, la propriété intermédiaire ne s'étant que peu développée.

¹³ À la différence des grandes fermes précédemment évoquées, la propriété de ces cours communes est morcelée, ce qui pose de multiples problèmes pour leur entretien et préservation (problème général à toute l'Île-de-France).

¹⁴ À défaut d'un inventaire exhaustif nous n'avons observé qu'un moulin à vent près de Gambais.

(Moulin d'Olivet à Gambais), des ponts ou ponceaux, à Saint-Hilarion par exemple, ainsi que les éléments bâtis des installations hydrographiques (étangs maçonnés, vannes...) et des lavoirs communaux. Il faut mentionner aussi quelques puits dont de beaux spécimens de puits fermés ronds (Angervilliers ou Sainte-Mesme par exemple). En revanche, et cela est peut-être une légère différence avec le Parc actuel, il semble qu'il y ait peu de mares maçonnées ou de mares abreuvoirs en dehors de celles observées dans de grandes fermes (un très bel exemple, remarquable par sa taille, dans la ferme des Boulay à Gambais) Les statues (Vierge) et les croix de carrefour, de pèlerinage ou votives (Janvry) sont aussi à intégrer au diagnostic au titre du petit patrimoine même si leur apport est plus d'ordre culturel que d'aménagement.

Un patrimoine urbain de qualité

On peut souligner la présence, dans les extensions comme dans le Parc actuel (Chevreuse et Rochefort essentiellement) de petites villes ou gros bourgs : Limours, Gif-sur-Yvette, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Rambouillet, Montfort-l'Amaury. Leur vocation de centralité, d'autant plus nécessaire du fait de l'éclatement en hameaux et exploitations isolées, est affirmée depuis longtemps. Elle était parfois sous tendue par une activité industrielle, de pouvoir ou encore de passage du à la présence des routes royales puis nationales (Jouars-Pontchartrain...).

Ces bourgs ont donné naissance à des types bâtis spécifiques :

- des maisons de bourgs,
- d'anciennes maisons rurales dites d'influence urbaine transformées depuis un siècle environ en logement, d'autres transformées en commerce en rez-de-chaussée dont certains conservent leurs attributs (notamment les boulangeries avec leur lucarne meunière caractéristique),
- d'anciennes maisons de culture ou fermes de bourg (à deux éléments soit à pignon sur rue, soit – les plus caractéristiques et les plus urbaines - à mur gouttereau sur rue et cour accessible par une entrée sous porche). Elles sont devenues durant le dernier siècle des locaux d'artisanat ou de commerce.



Un hôtel urbain, brique et pierre, à Saint-Arnoult –
M. Bourgeois/ IAURIF

Il convient aussi de mentionner le patrimoine proto-industriel, tanneries notamment, qui participe à l'identité locale. Il est à prendre en compte au titre du patrimoine vernaculaire fonctionnel. Mais celles

de Saint-Arnoult-en-Yvelines (plus de cent au XIX^{ème} siècle) n'ont pas mieux résisté que celles de Chevreuse.

Plus récemment, l'ensemble de ce territoire a été marqué par un développement urbain consécutif à l'arrivée du chemin de fer. En attestent les pavillons et surtout les villégiatures, formes modernes des maisons de notables (Limours par exemple). Faut-il ajouter le patrimoine public du mouvement communal des années 1880 ? Quelques mairies (ou mairies-écoles) sont à relever sur le territoire. Elles s'ajoutent à celles du Parc actuel.

Une mention particulière est à fournir pour les anciennes villes de bailliage (Montfort-l'Amaury). Dans ces villes les éléments les plus remarquables sont les hôtels urbains de notables. Certains ont, par exemple à Saint-Arnoult-en-Yvelines, déjà été identifiés au titre des monuments historiques ou par l'Inventaire mais plusieurs exemples sont en état de grand délabrement malgré leur intérêt.

Au-delà de ces bourgs « urbains » le territoire est surtout caractérisé par des bourgs ruraux qui ont une autre histoire et une autre nature. Deux types principaux sont à signaler au titre des formes urbaines :

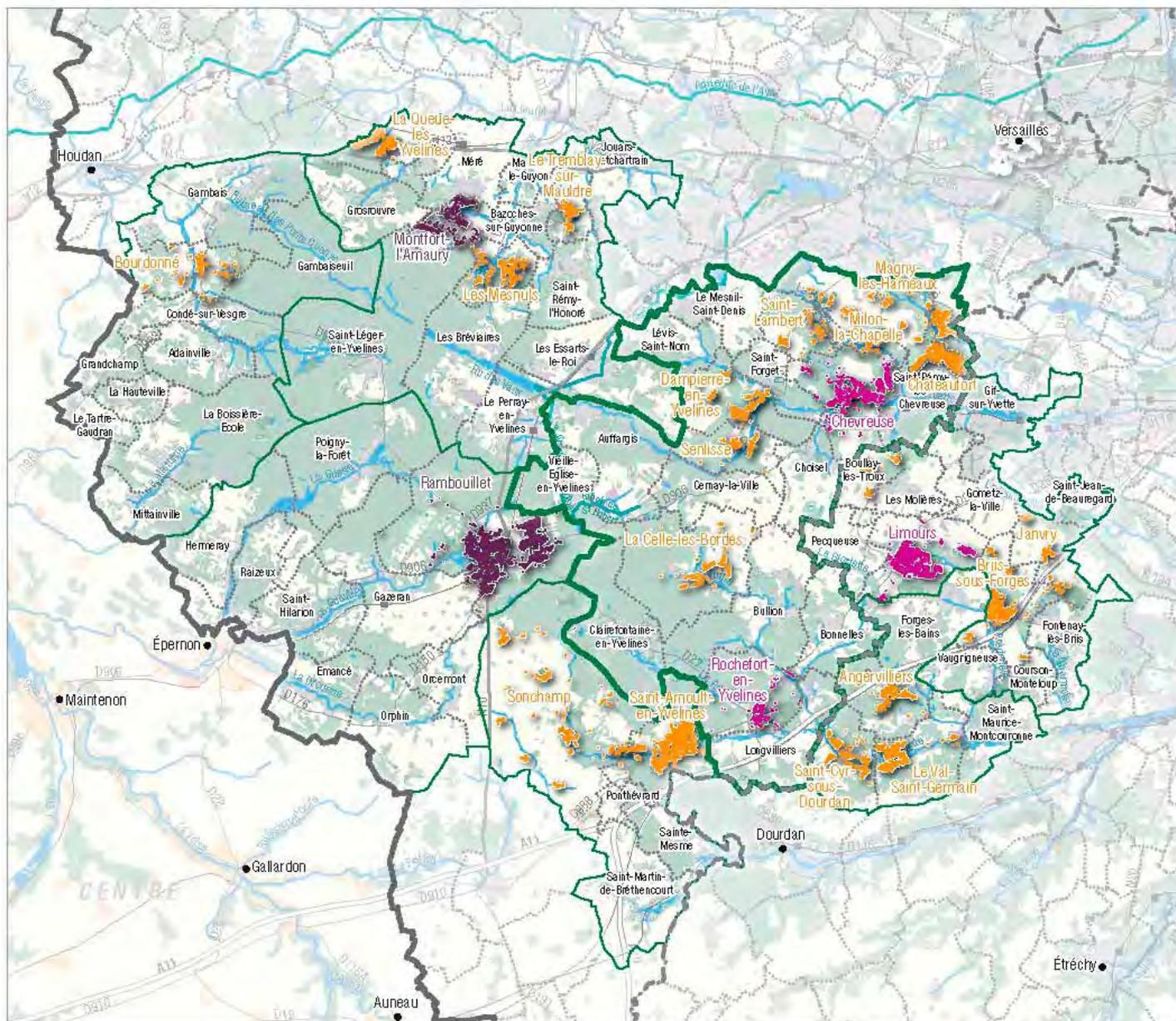
- d'une part ceux qui sont éclatés en hameaux à vocation agricole et qui, sur ce point, ressemblent à ceux du Parc actuel (Magny-les-Hameaux en étant l'archétype...) ;
- d'autre part les villages-rue notamment sur les anciennes routes royales. Jouars-Pontchartrain en est un des exemples, né de la volonté de trouver un nouveau tracé. Saint-Arnoult-en-Yvelines a aussi un long passé de ville de passage, marquée par de nombreuses auberges. Il faut rattacher à ce type les perspectives que l'on peut encore observer aux Mesnuls et à Gambais, deux cas où l'axe de la voie est particulièrement souligné par une plantation d'arbres.

Dans les cœurs des villages il faut noter tout particulièrement les ensembles, notamment des linéaires de front de rue avec des maisons mitoyennes ou des murs¹⁵, mais aussi des cours communes (à Briis-sous-Forges, par exemple) lorsque les communes ont une origine plus agricole. Ils s'inscrivent dans la continuité de ce qui existe dans le parc actuel.

Pour conclure sur ces villes, bourgs et villages, il convient de noter que 12 d'entre eux, pour le périmètre d'extension, avaient été reconnus, dans les travaux préparatoires du SDRIF de 1994 comme « de caractère ». Ce classement avait été effectué sur la base de trois critères : une bonne lisibilité d'un cœur ancien n'ayant pas subi trop d'altérations, un tissu urbain renfermant de nombreux éléments authentiques et conservant sa morphologie d'origine ; la présence ou le maintien d'activités créant une certaine attractivité. Cette notion qui s'applique à 9 autres communes du Parc actuel est à reprendre et à développer de manière à mieux comprendre comment ces communes à l'intérêt patrimonial reconnu, pourraient servir de points d'appuis pour scander l'ensemble du territoire.

¹⁵ Pris en compte dans plusieurs PLU au titre des éléments à préserver.

Les villages de caractère



0 2 4 6 km

Type de bourg et village de caractère

- bourg ou village de caractère
- patrimoine urbain de qualité
- patrimoine urbain de qualité et ZPPAUP

Occupation du sol

- espace boisé
- espace agricole
- eau
- autre rural
- urbain ouvert
- habitat individuel et collectif
- activité (secondaire, tertiaire)
- équipement (cimetière, enseignement, administration, ...)
- transport, chantier, ...

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : Atlas de Paris et de la région parisienne, AUREG 1967 - IAURIF, MDS, 2003 - IGN, Route300©, 2005 - IFEN, CL C2000 © IAURIF 2008

Éléments indissociables de ces différents types de bâti, les murs participent à la richesse du patrimoine vernaculaire et sont des éléments structurants du paysage : on note de nombreux murs de soutènement, murs de clôture, notamment entourant les potagers, voire des murs « à pêche ».

Un patrimoine vernaculaire en danger

Le danger guette autant les éléments individualisés du patrimoine bâti vernaculaire que l'organisation du bâti dans l'espace.

À l'échelle des éléments pris individuellement :

Des destructions ont déjà atteint une partie de ce patrimoine jugé, longtemps trop humble pour être préservé, et trop fonctionnel pour ne pas subir de nombreuses transformations. Ces destructions ne sont sans doute pas récentes. Avec le recul de l'agriculture certains villages ont connu des pertes démographiques entre le début du XX^{ème} siècle et les années 50/60 : Hermeray passe de 653 habitants en 1906 à 439 en 1962, Bourdonné de 456 à 299... Une partie du bâti traditionnel a alors perdu ses fonctions ou est tombée en déshérence.

Depuis une trentaine d'années la pression démographique entraîne d'autres dangers. Au moins deux. Le premier qui n'est pas toujours compris est celui de voir le patrimoine ancien noyé dans le flot des constructions neuves. Il faut garder à l'esprit que sur la totalité du parc (ancien et nouveau périmètre) la population a été multipliée par 3,5 de 1906 à 1999 et par 2,8 de 1962 à 1999. Cela sous-entend que le bâti ancien est minoritaire au risque de diluer l'identité locale et ce d'autant plus que les constructions modernes tendent à une certaine standardisation et uniformisation. D'où la nécessité de bien étudier en amont l'impact des nouvelles extensions et les opérations de densification.

Le second danger plus visible est celui des restaurations ou des rénovations plus ou moins hasardeuses car mal documentées (ouvertures non proportionnées, moellons mis à nu, linteaux de bois non protégés, enduits de ciment en remplacement des enduits traditionnels à la chaux ou au plâtre) et réalisées avec des matériaux standards (les huisseries peintes trop systématiquement remplacées par de nouvelles en bois vernis, les volets pleins remplaçant les volets à persiennes...) ¹⁶ qui font, dès qu'elles sont multipliées, perdre son identité à ce type de patrimoine mais aussi à tout le centre bourg.

À l'échelle de l'organisation spatiale :

La disparition des respirations naturelles entre les hameaux éléments, pourtant importants de l'identité de ce territoire, ne cesse de progresser.

La place prise par les extensions, continues, notamment depuis le développement des chemins de fer qui a « rapproché » la capitale, et fortement accrues depuis trente ans, modifie grandement l'organisation spatiale du bâti. Les zones

interstitielles, héritage de la période agricole qui donne son identité à ce territoire, disparaissent au profit d'un aménagement imposé par le développement résidentiel. D'une part, elles enserrant souvent les villages les plus anciens d'une couronne d'habitations modernes assez composite et souvent disparate, et d'autre part, elles tendent à créer des continuités entre les anciens espaces bâtis comme par exemple entre Saint-Cyr-sous-Dourdan et Le-Val-Saint-Germain. Les espaces interstitiels sont pourtant eux aussi à prendre en compte pour les préserver et forment la base d'un paysage "paysagé" qui sur ce point est en totale osmose avec le paysage bâti.

Le patrimoine vernaculaire, un ensemble d'atouts pour le Parc élargi

Les atouts **identitaires et de valorisation** du territoire sont réels. Ils sont déjà mis en valeur à certains endroits. En effet, si les éléments individualisés ne paraissent pas pris en compte, jusqu'alors, de manière systématique en revanche, plusieurs communes – hors ZPPAUP de Montfort-l'Amaury ou de Rambouillet – ont déjà engagé des politiques de valorisation globale de leur tissu et cela notamment à travers des enfouissements de réseaux qui ont toujours un effet très bénéfique pour le patrimoine vernaculaire. D'autres ont agi sur leur patrimoine public dont les restaurations ou les valorisations peuvent ainsi servir de modèles de bonnes pratiques (Angervilliers par exemple). Mais cette politique de mise en valeur, contribuant à renforcer l'identité du territoire, doit passer par le préalable d'une bonne connaissance du patrimoine bâti vernaculaire c'est à dire son inventaire afin que le Parc ait une vue d'ensemble de son patrimoine bâti non protégé (typologie, nature, état etc.).

Parmi les autres atouts du patrimoine bâti vernaculaire non protégé, bien évidemment, il y a celui de l'**attractivité** qui peut être touristique (tourisme de proximité) mais aussi économique (donner un cadre agréable à de nouvelles activités). Sur ce point, le patrimoine du périmètre de l'extension renforce l'attractivité du Parc actuel.

Dans le projet actuel d'extension le principal atout du patrimoine de proximité néanmoins demeure celui de l'**unité** à rendre à un territoire qui pouvait jusqu'alors paraître en manquer, partagé entre des entités telles que le Hurepoix agricole, la Forêt de Rambouillet, les franges de la Beauce ou celles du Drouais. Le patrimoine bâti vernaculaire (celui des cours communes et des fronts bâti, celui des matériaux), c'est à dire, celui qui est le plus nombreux, constitue le lien entre tous les terroirs et renforce l'unité. Le patrimoine vernaculaire forme une trame unique dans un territoire structuré par plusieurs réseaux, plus diffus, qui se superposent : (grands domaines, équipements hydrographiques créés pour alimenter en eau le Parc du château de Versailles ou les anciennes abbayes, massifs forestiers...).

Les enjeux du patrimoine bâti vernaculaire et de sa valorisation.

Le patrimoine bâti vernaculaire présente plusieurs enjeux pour le Parc, enjeux existants souvent déjà dans le périmètre actuel et qui se prolongent, voire s'amplifient dans le périmètre d'extension.

¹⁶ Il faut noter que le PNR et certaines communes ont commencé à lutter contre ce phénomène et que les guides édités par le Parc insistent sur ce point.. Cf. Construire ou restaurer sa maison dans le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, recommandations architecturales, PNR et CAUE 78, novembre 2001 ; Guide des couleurs et des matériaux du bâti dans le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, PNR, septembre 2005.

Le premier de tous est l'enjeu économique

Enjeu normal pour un patrimoine qui par nature est lié aux activités. Les enjeux économiques sont de deux ordres : d'abord un enjeu en matière d'emploi et de formation. En effet pour entretenir les éléments du patrimoine bâti vernaculaire il faut avoir des artisans capables de maîtriser les techniques anciennes ou de les adapter. Il y a là un incontestable gisement d'emploi. Il peut d'ailleurs se voir comme dépassant celui du seul Parc et avoir un effet rayonnant sur les territoires des alentours. Actuellement des artisans viennent souvent d'Eure-et-Loir, l'effet inverse pourrait exister, la masse critique du travail à effectuer étant plutôt en Île-de-France qui forme un réel bassin économique.

Le second enjeu économique, induit pour partie du premier, concerne la revitalisation des bourgs, en les rendant plus attractifs et en recréant des activités liées à la valorisation du patrimoine bâti, les bourgs maintiendront ou retrouveront plus aisément leur rôle de centralité (du point de vue des commerces et échanges).

Enjeu touristique et culturel

Le patrimoine bâti en général et, plus particulièrement, la rénovation des éléments les plus caractéristiques des bourgs et villages, forment l'écrin naturel des châteaux et hauts lieux nombreux sur le territoire du Parc. Tel est l'esprit des dispositions qui régissent le périmètre des abords des monuments historiques. Il convient de lui donner une nouvelle expression en valorisant mieux leur environnement.

Mais le périmètre d'extension qui englobe la Forêt de Rambouillet fait la part belle aux espaces naturels. Attirer les visiteurs avides de nature sera d'autant plus aisé s'ils savent pouvoir trouver dans les villages le complément, par le bâti, d'un certain ressourcement qu'ils cherchent dans les espaces naturels.

Enfin, certains bâtiments réhabilités peuvent trouver une nouvelle fonction en répondant directement aux besoins en matière de tourisme (accueil / chambres d'hôtes, restauration...).



Communs rénovés pour abriter des équipements publics à Angervilliers - P. Montillet / IAURIF

Enjeu en matière d'habitat, de logement et d'offre de locaux d'activité

Enjeu de deux ordres différents. Tout d'abord le patrimoine bâti ancien est un modèle en matière de densité (maisons mitoyennes, cours communes...) et d'occupation de l'espace (bâti en front de rue et non en milieu de parcelle); ensuite il y a un gisement potentiel de logements, voire de locaux d'activité dans les bâtiments plus ou moins en déshérence. Mais cela pose le problème de l'adaptabilité au confort moderne ou à des exigences pratiques, parfois incompatibles ou contradictoires avec une politique de restauration. Les grandes fermes qui ne sont plus exploitées, certains bâtiments qui ont perdu leur fonction peuvent en retrouver d'autres notamment lorsqu'ils se trouvent dans des bourgs. Les réalisations déjà existantes, en particulier dans le périmètre du Parc actuel (Chevreuse) pourraient servir de modèles.

Enjeu environnemental

Au-delà de ce qui a été dit à propos des formes anciennes vecteur de densité et donc de faible consommation d'espace, il convient aussi de rappeler le caractère souvent économe en énergie du bâti ancien : matériaux des murs bon isolant, choix des orientations, respiration naturelle des bâtiments...

Un autre enjeu environnemental découle du respect des formes urbaines à préserver et notamment des respirations anciennes entre espaces bâtis et espaces naturels. Elles ont été assez malmenées durant les trente dernières années. Il faudrait les redécouvrir en maîtrisant mieux les extensions des villages et hameaux de manière à maintenir les lisières naturelles et à contenir les fronts urbains.

Enfin, dans un secteur où l'eau a joué un grand rôle et où le circuit hydrographique est encore important peut-être pourrait-on envisager de considérer dans un but pédagogique la question de l'énergie fournie par l'eau.

Développer une filière énergétique à partir de pico-centrales hydrauliques serait difficilement envisageable dans le cadre d'une redistribution sur un réseau électrique pour alimenter un bourg ou un quartier, mais des réaménagements pourraient être entrepris ponctuellement pour satisfaire des besoins d'auto-consommation. De telles opérations pourraient avoir une valeur symbolique et pédagogique importante : elles permettraient de réhabiliter un patrimoine vernaculaire difficile à entretenir ; ouvertes au public, elles constitueraient un moyen de sensibiliser les habitants sur les usages traditionnels de l'énergie hydraulique.



*Une grande ferme dans le centre de Janvry –
M. Bourgeois/ IAURIF*



*Ensemble de maisons organisées autour d'une cour commune (cour Saint-Louis, à Jouars-Pontchartrain) –
M. Bourgeois/ IAURIF*



*Linéaire de centre bourg avec de belles entrées de petites fermes de bourg à Saint-Léger-en-Yvelines –
M. Bourgeois / IAURIF*



*Un mur en pisé à soubassement en grès, à Mittainville –
B. Cauchetier/ IAURIF*



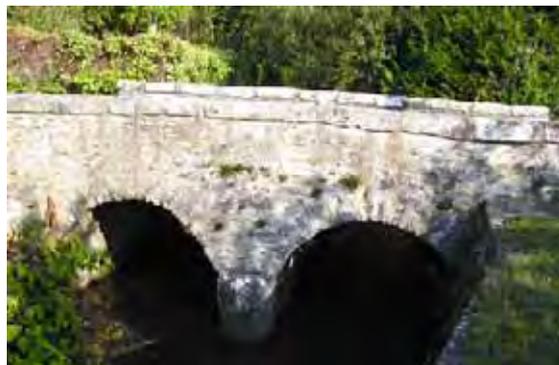
Une maison de vigneron, maison rurale élémentaire à Briis-sous-Forges – P. Montillet/ IAURIF



*Petite maison de culture à Saint-Arnoult-en-Yvelines –
M. Bourgeois/ IAURIF*



*Détail d'un toit de chaume à Bazoches-sur-Guyonne –
M. Bourgeois/ IAURIF*



*Un ponceau à double arche à Emancé
M. Bourgeois/ IAURIF*

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un patrimoine particulièrement riche, intimement lié à l'histoire de Versailles, et des grands domaines seigneuriaux.</p> <p>Une présence de nombreux éléments de bâti rural bien répartis sur l'ensemble du territoire : ils constituent le lien entre les terroirs et renforcent l'unité du territoire.</p> <p>Présence dominante de deux types de bâti rural traditionnel par rapport à la typologie structurelle classiquement établie.</p> <p>L'utilisation répandue de la meulière, souvent complétée par celle du grès, comme matériaux de construction est un important élément d'unité.</p> <p>Des politiques de valorisation du patrimoine bâti engagées dans certaines communes du territoire : enfouissement de réseaux, restaurations ou valorisations de bâtiments publics.</p>	<p>Un patrimoine qui a déjà subi de nombreuses destructions, transformations, car peu connu et peu protégé.</p> <p>Une dilution du patrimoine bâti ancien dans l'ensemble des constructions neuves, ce qui entraîne une uniformisation des constructions et menace l'identité locale.</p> <p>De nombreuses extensions urbaines qui désorganisent le maillage ancien, autrefois structuré en de nombreux hameaux dispersés.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Connaissance du patrimoine bâti	<p>Mener un inventaire afin d'avoir une vue d'ensemble du patrimoine bâti non protégé (typologie, nature, état). Cet inventaire peut être un préalable pour un classement éventuel au titre des monuments historiques.</p> <p>Étendre la diffusion des guides techniques du Parc (Guide des couleurs et matériaux, Construire ou restaurer sa maison, Guide Eco-habitat) pour faire prendre conscience aux habitants de l'existence et de l'intérêt du patrimoine bâti. Développer les formations pour les artisans du bâtiment aux savoirs faire traditionnels.</p>
Préservation, valorisation du patrimoine bâti/ Préservation des espaces naturels.	Mieux maîtriser les extensions des villages et hameaux de manière à maintenir les lisières naturelles et à contenir les fronts urbains.
Conciliation du patrimoine bâti et des constructions modernes.	« Composer » avec l'ancien dans les projets d'extension (quel impact auront-les nouvelles constructions, continuité du visuel...).
Développement de l'offre de logement et de locaux d'activité.	Encourager la réutilisation du patrimoine pour la création de nouveaux logements et de locaux d'activité.
Dynamisme économique	Accompagner le développement d'activités artisanales et la formation des professionnels pour la restauration et l'entretien du patrimoine bâti. Développer les filières d'éco-construction.
Limitation de la consommation énergétique.	<p>Encourager les travaux permettant d'améliorer le bilan énergétique du bâti ancien (isolation...), tout en préservant les qualités et spécificités de ce patrimoine.</p> <p>Travailler sur le transfert des techniques et savoir-faire de construction traditionnels, économes en énergie, pour les constructions modernes (ce patrimoine peut servir de modèle en termes de gestion rationnelle de l'espace, d'utilisation d'éco-matériaux...).</p> <p>Devenir un laboratoire sur les énergies renouvelables, notamment dans le domaine de l'énergie hydraulique. Réhabiliter quelques moulins dans le cadre d'opérations pilotes exemplaires, permettant de sensibiliser les habitants aux usages traditionnels de l'énergie.</p>
Attractivité touristique : le patrimoine vernaculaire forme un écrin du grand patrimoine historique et renforce l'attractivité du territoire.	Valoriser le patrimoine vernaculaire, afin de mettre en valeur le patrimoine historique et de rendre les bourgs plus attractifs.

Le territoire du Parc naturel régional étendu présente plusieurs caractéristiques fortes qui peuvent servir de fil conducteur pour la reconnaissance et la valorisation du patrimoine culturel. Il est ainsi possible d'identifier au moins trois grands axes :

- *la situation périurbaine, dans l'orbite de l'agglomération parisienne, et aussi des domaines de Versailles et de Rambouillet, résidences officielles royales puis républicaines ;*
- *la prégnance de la forêt, survivance de l'ancienne forêt de l'Yveline ;*
- *une présence très forte de l'eau avec une concentration importante de zones humides, naturelles ou artificielles.*

Nous verrons qu'une grande partie de ces caractéristiques peut être résumée dans l'expression de « nature apprivoisée ou travaillée, voire magnifiée ». Cette fiche, ne pouvant viser l'exhaustivité dans le cadre d'un diagnostic territorial, se limite à cet angle particulier.

La campagne de la ville

Le Parc existant est le plus proche et accessible de l'agglomération centrale parmi les quatre Parcs naturels régionaux d'Île-de-France.

Cette proximité, associée à un cadre naturel souvent exceptionnel, a conduit, il y a un peu plus d'un siècle, à un développement important de la villégiature prolongé par le phénomène des résidences secondaires et désormais celui de la néo-ruralité (les rurbains).

De nombreux artistes (peintres, écrivains, musiciens, etc.) ont résidé là, comme dans d'autres secteurs périurbains de l'Île-de-France, mais avec une concentration particulière. On peut citer Rabelais à Rambouillet, José-Maria de Heredia à Bourdonné, Maurice Ravel à Montfort-l'Amaury, Colette à Méré, Blaise Cendrars et Picasso au Tremblay-sur-Mauldre, Elsa Triolet et Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines, etc.

Il y a une véritable interaction historique entre la culture et le territoire, qui contribue fortement à sa qualité. De nombreux artistes contemporains y résident toujours. La proximité et la qualité du territoire font qu'il est très prisé pour le tournage de films, tant par ses décors naturels que par ses décors culturels.



Tournage du film "L'homme aux sept loups" pour le Centre National de la Documentation Pédagogique à Saint-Léger en Yvelines - S. Rossi / IAURIF

Le territoire est une résidence royale très ancienne : avant Rambouillet, le château de Saint-Léger est la résidence des rois capétiens entre 987 et 1203 (Philippe 1er, Louis VI le gros, Louis VII et Philippe Auguste). La proximité des domaines de Versailles et de Rambouillet ont conduit à l'installation de nombreux domaines, satellites des domaines royaux, qui ont contribué à composer et à relier la forêt et la campagne, et à traiter paysagèrement les perspectives, les lisières et l'eau. Le patrimoine des jardins, tant classiques que paysagers historiques ou contemporains, y est exceptionnel. On peut aussi supposer que la présence de nombreux châteaux a drainé une population d'artisans d'art liés à l'entretien et à la restauration du patrimoine. Par exemple, Charles VI, grand amateur d'artisanat d'art, visite les souffleurs de verre de la Forêt de Chevreuse au XIV^e siècle (calice de Chevreuse, calice de Saint-Denis).

Les Romains traversèrent la forêt d'Yveline par deux voies importantes : l'une de Chartres à Paris (traces aux Mesnuls, à Saint-Léger-en-Yvelines, à Hermeray), l'autre d'Orléans à Beauvais en passant par Rambouillet et Montfort-l'Amaury. D'autres voies contournèrent la forêt : l'une de Dreux à Paris par La Queue-les-Yvelines, l'autre de Chartres à Paris par Saint-Arnoult-en-Yvelines et Longvilliers. Cette dernière restera la grande voie des pèlerinages et des cortèges royaux allant à Chartres, ainsi que la route des blés de Beauce vers la capitale. La convergence des routes vers Paris ou ces résidences officielles a conduit au développement de villes portes et de villes étapes.

Aujourd'hui, la population et les modes d'habiter ont changé. Les résidences secondaires se sont transformées en résidences principales. Ce territoire est notamment très recherché par les cadres de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'enjeu de compréhension mutuelle entre les habitants de longue date et les rurbains demeure, même si ces derniers peuvent être à l'initiative de la redécouverte du patrimoine local.

La prégnance de la forêt

La forêt de l'Yveline (Silva Equalina) était la plus grande forêt de la Gaule. C'était le bois sacré des Druides qui abritait dans ses parties élevées les prêtres gaulois qui, le gui en main, les croix dressées, les bûchers allumés, ne laissaient approcher des hauteurs mystérieuses ni le conquérant ni l'envahisseur (extrait d'un texte de la fin du XIX^e siècle). Cette forêt couvrait un territoire beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui, ceinturant Paris jusqu'à la Seine au nord, et rejoignant la forêt d'Orléans au sud. Elle correspondait à la forêt des Carnutes qui était un des peuples les plus importants de la Gaule, maîtres de la Beauce. Cette forêt a longtemps constitué une entité géographique et humaine. Il y a de ce point de vue une logique à constituer un Parc naturel régional englobant le grand massif de Rambouillet, marqué par la chasse et des paysages remarquables.

La chasse a motivé son statut de forêt royale remontant aux premiers Capétiens, et a permis sa conservation au travers des siècles, et même sa reconstitution à partir du XVII^e siècle. En effet, les défrichements avaient été considérables au Moyen-

Âge, particulièrement du XI^e au XIII^e siècles, période de forte croissance démographique. Jusqu'à la fin du Moyen-Âge, la progression des essarts depuis la Beauce et le Hurepoix, dégagait des terres s'avérant de moins en moins riches. La chasse a laissé une forte empreinte sur l'aménagement (allées rectilignes se recoupant en étoiles tracées autrefois pour les besoins de la chasse à courre, domaine de chasse présidentiel), les noms de lieu (Saint-Hubert, etc.) et sur les activités (concentration exceptionnelle de faisanderies, siège de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage à Saint-Benoist).



Tableau « Les Egarées – bois de Cernay » du peintre Pelouse - Avec l'autorisation de M P. Levesque

La forêt a aussi inspiré les artistes. Par exemple, le site des Vaux-de-Cernay a séduit, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, un groupe de peintres paysagistes, influencés par l'École de Barbizon, bien que moins connus. Comme leurs contemporains de Barbizon, ces peintres travaillaient en plein air sur le motif et logeaient dans des auberges conviviales telles que « Chez Léopold » ou « Au Rendez-vous des Artistes ». Le chef de file de cette École de Cernay est Léon Germain Pelouse (1831-1891). Un monument, réalisé par le sculpteur Falguière, lui est dédié près de la digue de l'étang de Cernay.

Il faut aussi mentionner le caractère ambivalent de la grande forêt, tour à tour refuge – protection ou au contraire repaire – ou milieu hostile selon les époques et les populations. Le massif forestier, encore plus présent aujourd'hui qu'il ne l'était depuis plusieurs siècles, est le second le plus visité d'Île-de-France après celui de Fontainebleau. Habitants et visiteurs se tournent vers la forêt, désormais associée à des valeurs essentiellement positives.

Un château-d'eau naturel

Le nom d'Yveline (Aquilina, Equalina, Evelina, Acquilina) a pour racine le latin aqua, qui a fourni les vieilles formes du mot eau : eve, ive, etc. et que l'on retrouve dans un grand nombre de noms de lieux français ; par exemple l'Yvette (rivière et hameau) dans le Parc.

Si le réseau hydrographique est dépourvu de cours d'eau puissant, il développe un « chevelu » dense, faisant du territoire un « château d'eau » naturel. Les principaux cours d'eau y prennent leurs sources et s'écoulent dans toutes les directions, même si tous sont tributaires du bassin de la Seine : la Vesgre vers l'ouest et la Drouette vers le sud (avec son affluent la Guéville) toutes deux affluents de l'Eure ; l'Orge et ses affluents la Rémarde et l'Yvette vers l'est ; divers ruisseaux rejoignant le bassin de la Mauldre vers le nord. La présence du massif forestier contribue très fortement au maintien de la qualité de la ressource en eau, dont témoigne notamment la source Saint-Lambert.

L'humidité des terrains a contribué à préserver du défrichement les anciens noyaux forestiers, peu aptes à l'agriculture. Le massif de Rambouillet comprend ainsi de nombreuses zones humides (vallons, tourbières, mares, landes humides). De même, sa grande lisière ouest présente le plus grand ensemble de prairies subsistant actuellement en Île-de-France, grâce aux conditions locales relativement plus humides que la moyenne régionale.

La présence de ressources naturelles abondantes (eau, bois, gibier, etc.) a favorisé l'installation de grands domaines, notamment des abbayes qui étaient au nombre de six au XI^e siècle : Clairefontaine-en-Yvelines, Bourdonné, Gambaiseuil, Poigny-la-Forêt, Montfort-l'Amaury et les Hautes-Bruyères.

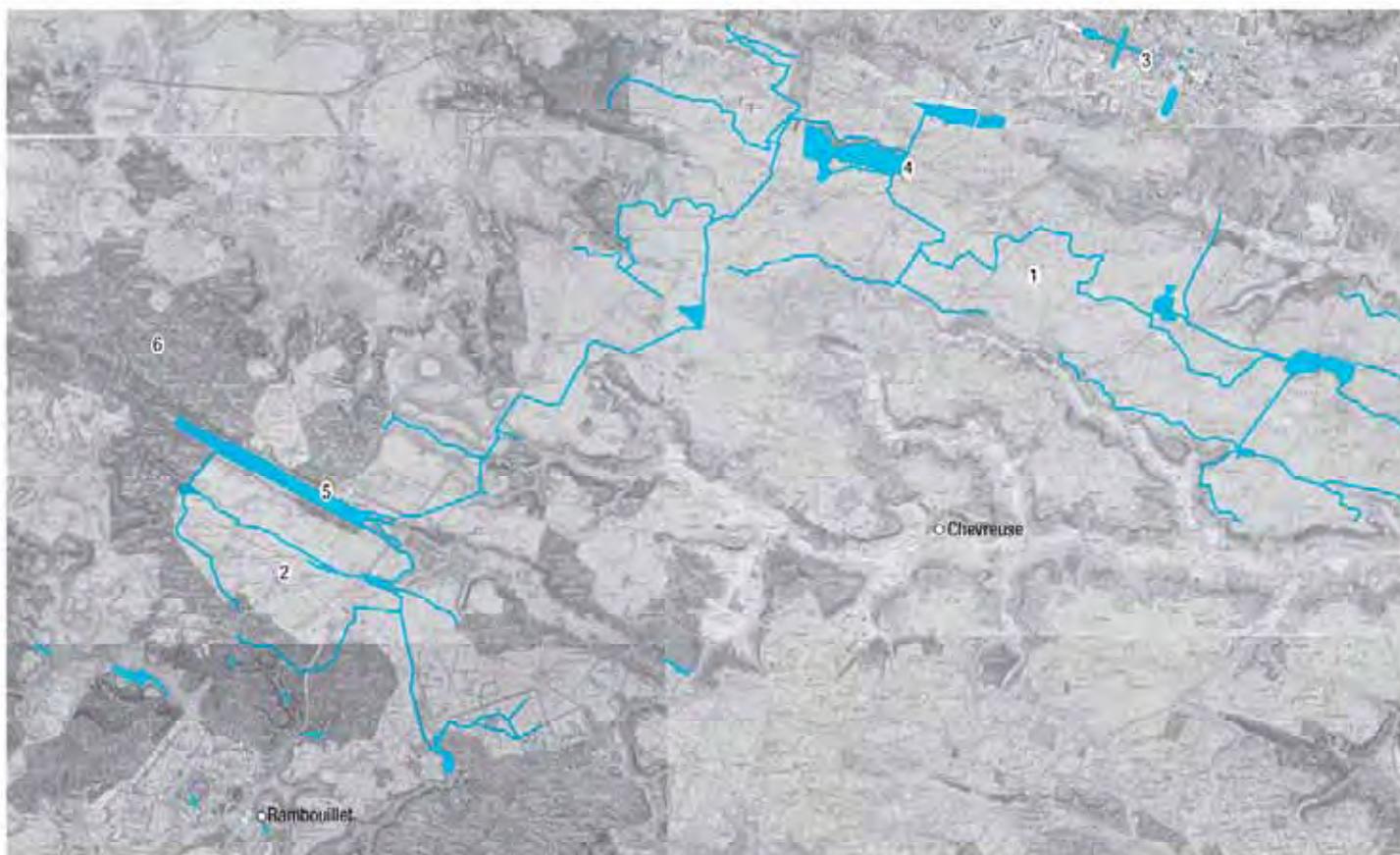
S'il ne reste guère de trace de leurs bâtiments, ces abbayes sont à l'origine de nombreux étangs et mares du massif forestier, créés notamment pour la pisciculture (étang Neuf, étang d'Or, étang Rompu, Fosse Brou, étang du Roi, etc.).

Cette humidité a aussi suscité des aménagements hydrauliques de grande envergure pour contribuer à l'assainissement du plateau et à l'alimentation des grandes eaux du parc de Versailles au XVII^e siècle.



Étang à Saint-Hilarion - M. Bourgeois/ IAURIF

Le réseau des étangs, rigoles et aqueducs d'après la carte des Chasses du Roi.



Quelques éléments

- 1 - réseau des étangs inférieurs
- 2 - réseau des étangs supérieurs
- 3 - grand canal du Château de Versailles
- 4 - étang de Saint-Quentin
- 5 - chaîne des étangs de Saint-Hubert
- 6 - massif de Rambouillet

Le territoire a ainsi été ponctué d'étangs dont les plus étendus sont la chaîne des étangs de Saint-Hubert ou de Hollande (n°5 sur la carte suivante, issue de la Carte des Chasses du Roi, levée à partir de 1764) et l'étang de Saint-Quentin (n°4). L'ensemble de ces étangs était relié par un réseau de fossés et rigoles très développé, mis en place en deux étapes, d'abord le réseau inférieur (n°1) puis le réseau supérieur (n°2). Ce réseau a malheureusement été coupé du domaine de Versailles par l'implantation de la ville nouvelle. Ces aménagements, permettant à la fois la gestion de grands volumes d'eau et de grandes unités paysagères, contribuent à la très forte attractivité du territoire : lisières et berges, lieux d'observation et de sensibilisation, pêche...

Le fonctionnement actuel du réseau est précisé dans la fiche « Masses d'eau : eau souterraine, eau superficielle ».

Des savoir-faire et des pratiques générés par la nature

Le fil conducteur de ce patrimoine culturel est la nature transformée ou transcendée (recherche d'esthétisme), sous différentes formes : aménagement forestier, domaines cynégétiques, réseau hydraulique, jardins, Laiterie de la Reine, fermes pédagogiques, Espace Rambouillet de l'ONF (parc animalier comprenant un sentier suspendu appelé l'Odyssée verte), grands domaines dont abbayes aux parcs et dépendances mûrement organisés...

Le milieu et les lignes de force du paysage naturels (alignements nord-ouest – sud-est) ont fourni la base que l'homme a considérablement travaillée, tout en conservant des apparences naturelles. La canalisation des eaux en est un exemple remarquable à la fois pour prévenir le risque de ruissellement, pour tirer parti de ses richesses (abbayes, tanneries) ou de ses forces motrices (moulins), et pour capter les eaux de surface vers Versailles. Les savoir-faire locaux sont souvent liés à l'aménagement rural et à l'exploitation de la nature. Ainsi, le réseau des étangs et rigoles constitue un patrimoine à la fois naturel et culturel, témoignage d'une très grande technicité. Les tanneurs de Chevreuse sont organisés dès le XII^e siècle (parchemins de chèvre notamment ; cf. l'étymologie de Chevreuse) et complétés par les métiers du cuir (parcheminiers, bourreliers, selliers, etc.).

Le territoire a aussi une riche histoire autour de ce que l'on peut appeler « l'agromanie », c'est-à-dire les expérimentations agronomiques très en vogue au XVIII^e siècle. Un des fondateurs de l'école des Physiocrates (école de pensée économique et politique née en France vers 1750 qui considérait que la seule activité réellement productive était l'agriculture) François Quesnay, médecin, érudit, économiste, est né à Méré en 1694.

L'élevage du cheval et du mouton ont connu un essor très important. Ils remontent tous deux à une longue tradition, et autour d'eux ont été développés de nombreux savoir-faire souvent très innovants qui ont passé les siècles.

Un troupeau de Mérinos espagnols, acheté en 1786 par Louis XVI à son cousin le Roi d'Espagne Charles III, a donné naissance aux « Mérinos de Rambouillet », race amélioratrice de la qualité

lainière. « La mérinisation », se poursuit au plan national puis international jusqu'au début de la Première Guerre Mondiale. La race ovine Île-de-France a été créée en 1840 par croisement Dishley-Mérinos. Une école des bergers a été ouverte en 1794, et en 1939 a été créée « l'école nationale d'élevage ovin », au sein de la Bergerie Nationale (issue des bergeries impériales et royales). L'élevage de nombreux autres animaux fut expérimenté : des vaches suisses, des moutons d'Afrique, des chèvres angora, des moutons sous Louis XVI ; des buffles d'Italie pour la traction, des chevaux belges, normands, arabes sous Napoléon Bonaparte. La double fonction de domaine de chasse et de ferme expérimentale est restée la vocation du domaine national de Rambouillet (voir aussi la fiche « Filière agricole : organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture »).



Le troupeau de Mérinos de la Bergerie Nationale de Rambouillet - CEZ/ Bergerie nationale de Rambouillet

L'activité équestre s'est ancrée avec la pratique seigneuriale de la chasse à courre dans le massif forestier, et plus particulièrement au XV^e siècle avec l'installation d'un haras royal à Saint-Léger en Yvelines, qui fut transféré au Pin (Orne) en 1715. Le cheval est resté très présent (Haras national des Bréviaires créé en 1972 qui est devenu le centre technique national dans le domaine de l'évaluation public ainsi que dans la promotion et la communication, haras de la Cense à Rochefort-en-Yvelines, plusieurs revues sur le monde du cheval ayant leur siège à Rambouillet, etc.), favorisé par l'engouement pour les équins de loisirs (voir fiche « Activité équestre »).



Les préparatifs d'une chasse à courre à Saint-Léger-en-Yvelines (carte postale) – Droit réservé

La concentration des chevaux pose même localement des problèmes dans la gestion des prairies.

En revanche, l'élevage ovin a décliné pour n'être plus qu'une activité de conservation patrimoniale.

Les savoir-faire liés au patrimoine bâti

Le travail des matériaux locaux : meulière, pisé, chaume, enduits colorés, brique... a conduit à la mise au point de savoir-faire spécifiques. Les carrières (Limours, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, etc.) sont actifs fin XIX^e - début XX^e siècle, mais il y a une difficulté aujourd'hui à trouver des matériaux de construction issus du sous-sol local (meulière, grès, sablon, chaux, tuiles...). Certaines filières pourraient être redéveloppées autour de carrières artisanales.

Ces savoir-faire sont encore existants sur le territoire : l'annuaire culturel du Parc recense en effet cinq artisans spécialisés dans la maçonnerie et les enduits traditionnels, dont deux sociétés de restauration du patrimoine ancien (Émancé, Dampierre-en-Yvelines) ; quatre artisans travaillant le bois de manière traditionnelle (charpenterie/menuiserie, St Rémy, Cernay, Bullion). Deux artisans chaumiers ont également été identifiés (Saint-Léger-en-Yvelines, Chevreuse).

La partie essonnienne possède une tradition de fabrication de briques réfractaires, encore visible aujourd'hui, avec trois entreprises situées respectivement à Angervilliers, Forges-les-Bains, et Val-Saint-Germain (voir également la fiche « Ressources en matériaux : gisements et exploitations »).

Plusieurs structures de formations sur les savoir-faire anciens sont présentes sur le territoire.

La Fondation de Coubertin, située à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, mène depuis les années 1950 une expérience de « culture ouvrière ». Cette association, devenue fondation d'utilité publique en 1973, accueille chaque année une trentaine d'artisans, compagnons ou autres. La fondation propose, au sein des ateliers Saint-Jacques, des formations d'ébénisterie, menuiserie, métallerie, ferronnerie d'art, fonderie, taille de la pierre.

Le territoire accueille également un centre de formation et de perfectionnement des Maisons Paysannes de France (Châteaufort), qui effectue des formations à destination des professionnels et particuliers. À noter enfin l'association Crysalis (Magny-les-Hameaux), organisant des chantiers-école et chantiers d'insertion sur de la restauration de patrimoine.

Ces savoir-faire liés au patrimoine bâti et aux matériaux locaux, soutenus par des structures de formation, pourraient faire l'objet d'une relance sur le territoire, étant donné l'engouement actuel pour les éco-matériaux.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>La richesse du patrimoine naturel et culturel, qui satisfait les critères requis pour un Parc naturel régional.</p> <p>Un patrimoine d'intérêt souvent national : le massif forestier, les grands domaines, plus généralement la mise en valeur du territoire par les aménagements et les techniques agro-forestières et hydrauliques, les pratiques artistiques anciennes et contemporaines, etc.</p> <p>La situation périurbaine, l'accessibilité du territoire, la présence de voies importantes, la rurbanisation, etc. qui peuvent permettre de nouveaux équilibres.</p>	<p>Les éléments précédemment cités (la situation périurbaine, l'accessibilité du territoire, la présence de voies importantes, la rurbanisation, etc), qui peuvent être également à l'origine de déséquilibres</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Identité du territoire, enjeu exacerbé par le contexte fortement urbanisé de l'Île-de-France</p> <p>Image du Parc et son positionnement par rapport aux autres acteurs</p> <p>Conservation et renouvellement du patrimoine culturel, historique et artistique par des démarches de découverte, de création et de valorisation, au service du territoire, de ses habitants et de son environnement</p> <p>Valorisation de la forte image de nature et des caractéristiques des paysages du territoire</p>	<p>Valoriser les savoir-faire liés à l'aménagement rural : sensibiliser, réaliser des expérimentations, contribuer à des formations selon une approche multifonctionnelle, par exemple pour la préservation voire la reconquête des zones humides.</p> <p>Renforcer l'action du Parc existant en matière de paysage et promouvoir une démarche dynamique du paysage.</p> <p>Proposer une éducation au territoire qui conjugue les patrimoines naturels et culturels, les approches scientifiques et les approches sensibles, et qui suscite la prise de conscience par chacun de l'incidence de ses actions sur le territoire. La nature peut-être support de culture, et réciproquement.</p> <p>Assurer la promotion de ces lieux propices à la création artistique ; favoriser les expressions artistiques inspirées par la nature et adaptées au territoire, en faisant si possible participer la population (Land Art, théâtre de verdure, cinéma de plein air – entre autres exemples).</p> <p>Entreprendre le recueil de témoignages oraux auprès des habitants du territoire afin de constituer un fonds de mémoire du territoire, à l'instar d'autres Parcs naturels régionaux (par exemple le Gâtinais français).</p> <p>Mettre en œuvre des actions permanentes : maisons thématiques liées aux éléments fédérateurs du territoire (l'eau, la forêt, l'exploitation de la nature par l'homme, le rôle des animaux entre les animaux sauvages ou domestiques) ; sentiers de découverte et d'interprétation ; « routes » des traditions populaires et des métiers d'art ; annuaire des artistes et artisans d'art, centre de création artistique, etc.).</p> <p>Mettre en œuvre des actions temporaires ou éphémères (visites culturelles, animations scolaires, fêtes, festivals, marchés, journées, courses et rallyes culturels, formations, stages, salons, expositions, accueil d'artistes et d'artisans par exemple sous la forme de pépinière, projections ou installations dans des sites naturels ou des lieux culturels, etc.)</p> <p>(voir Fiches « Patrimoine bâti et paysager protégé », « Patrimoine bâti vernaculaire », « Activités culturelles : pratiques, diffusion, valorisation »).</p>

DEUXIEME PARTIE

DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE : POPULATION ET ACTIVITE :



DEMOGRAPHIE, MOBILITES ET EQUIPEMENTS

- ▶ Fiche 1 Démographie - habitat
- ▶ Fiche 2 Migrations alternantes et taux de motorisation
- ▶ Fiche 3 Niveau d'équipements, éducation et santé, commerces



EMPLOI ET ACTIVITES

- ▶ Fiche 4 Tissu économique local et emplois offerts, branches d'activité économique
- ▶ Fiche 5 Accueil des entreprises en zones d'activités économiques
- ▶ Fiche 6 Filière agricole : caractérisation des structures d'exploitation et des systèmes de production
- ▶ Fiche 7 Filière agricole : organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture
- ▶ Fiche 8 Filière agricole : politiques contractuelles de prise en compte de l'environnement
- ▶ Fiche 9 Activité équestre
- ▶ Fiche 10 Filière sylvicole
- ▶ Fiche 11 Activités économiques, construction et aménagement durables
- ▶ Fiche 12 Nouvelles filières énergétiques



Démographie - Habitat

Un ralentissement de l'accroissement de population sur le territoire

47 000 habitants dans le parc actuel, 130 000 dans les communes d'extension potentielles

La population des 21 communes du Parc actuel est estimée à 47 000 habitants au 1er janvier 2005¹. Quatre communes comptent plus de 5 000 habitants, dont Magny-les-Hameaux qui constitue le pôle principal avec près de 9 000 habitants. Ces communes sont situées au nord du Parc. Le reste du territoire est plutôt rural (seize communes ont moins de 2 000 habitants).

130 000 habitants résident dans les communes d'extension potentielle. Leur intégration au sein d'un périmètre élargi du Parc augmenterait la population du Parc actuel de 274 %.

Parmi les communes d'extension potentielle, les communes du Plateau de Limours (39 700 habitants) et les secteurs nord (33 000 habitants) et sud (32 000 habitants) du Massif de Saint-Léger et de ses lisières constituent les pôles les plus importants en terme d'apport de population. La présence de Rambouillet (24 900 habitants) dans l'extension sud du Massif de Saint-Léger et celle de Gif-sur-Yvette (21 700 habitants) dans celle du Plateau de Limours influencent en grande partie la composition démographique de ces secteurs. Les 54 autres communes d'extension potentielle sont

plus rurales : aucune ne dépasse 6 500 habitants, 45 sont sous la barre des 2 000 habitants.

L'excédent naturel est désormais le premier moteur de la croissance de la population

La croissance de la population tend à se ralentir dans le Parc actuel : de + 565 habitants/an entre 1982 et 1990 à + 430 habitants/an entre 1990 et 1999 et à + 250 habitants/an entre 1999 et 2004. Ce ralentissement de la croissance se réalise également dans les communes des extensions (+ 1 050 habitants/an entre 1999 et 2004). L'accroissement de la population, dans le Parc actuel comme dans les extensions, est dû principalement à l'excédent naturel. Il constitue les deux-tiers de la croissance dans le Parc actuel, les trois-quarts dans les secteurs des extensions. La contribution de l'excédent migratoire dans la croissance de la population s'est fortement réduite : l'excédent constituait plus des deux-tiers de la croissance de la population entre 1982 et 1990, contre un tiers entre 1999 et 2004 dans le Parc actuel, et un quart dans les extensions.

Concernant les communes des extensions potentielles, ces moyennes cachent de fortes disparités. La croissance du Plateau de Limours, du secteur sud du Massif de Saint-Léger et du secteur de la Rémarde aval s'effectue uniquement grâce au solde naturel, le solde migratoire étant déficitaire. Là encore, les évolutions des communes de Rambouillet et de Gif-sur-Yvette influencent les évolutions de leur secteur respectif.

¹ Estimation IAURIF

La population, son évolution récente et ses composantes

	Population au 1/1/2005 (estimation)	Variation annuelle moyenne 1999-2005 (estimation)	Taux de croissance annuel moyen 1999-2005 (estimation)	Solde naturel annuel moyen 1999-2005 (estimation)	Solde migratoire annuel moyen 1999-2005 (estimation)
Parc actuel	47 400	+ 250	0,54	+ 160	+ 90
Massif St-Léger - Nord	33 000	+ 320	0,99	+ 80	+ 240
Massif St-Léger - Ouest	6 600	+ 90	1,50	+ 20	+ 70
Massif St-Léger - Sud	32 200	+ 80	0,26	+ 150	- 70
Plateau Limours	39 700	+ 120	0,29	+ 260	- 140
Rémarde aval	9 200	+ 150	1,72	+ 60	+ 90
Sources Rémarde - Orge	9 300	+ 40	0,43	+ 50	- 10
Ensemble extensions	129 900	+ 800	0,63	+ 620	+ 180
Périmètre élargi	177 300	+ 1 050	0,60	+ 780	+ 270
Yvelines	1 394 800	+ 7 030	0,51	///	///
Essonne	1 187 800	+ 9 250	0,80	///	///
Île-de-France	11 399 300	+ 77 050	0,69	///	///

Source : INSEE, RGP de 1999, Recensement Rénové 2004-2006, Estimations IAURIF, Etat-civil

Remarque : ces estimations ne rendent pas compte de la variation de la population due à l'ajustement induit par la différence de méthode entre le RGP99 et le recensement rénové

La hausse de la population sur ces territoires est modérée et les densités restent largement inférieures à celles des départements de localisation : moins de 200 habitants/km² dans le Parc actuel comme dans les secteurs des extensions contre plus de 600 habitants/km² dans les Yvelines et l'Essonne et plus de 900 habitants/km² en moyenne dans la région. Seul, le secteur du Plateau de Limours est plus dense avec 400 habitants/km².

Les communes du parc attirent surtout des habitants de la région

Entre 1990 et 1999, les communes du Parc actuel ont un solde migratoire légèrement excédentaire. Elles perdent des habitants dans leurs échanges avec la province (-2 200 habitants) mais en gagnent dans les mouvements internes à la région (+ 5 100).

Les départements avec lesquels ces communes ont des soldes migratoires particulièrement positifs sont le département de localisation du parc (les Yvelines avec + 1 700 habitants), Paris et les départements de proche couronne (+ 2 600 habitants) et ceux de grande couronne (excepté la Seine-et-Marne). Ce phénomène traduit le mouvement de desserrement de la population francilienne à l'instar des départements de grande couronne.

Les départements avec lesquels ces communes ont des soldes migratoires particulièrement négatifs sont le département limitrophe du Bassin parisien (l'Eure-et-Loir avec - 520 habitants), les départements de la côte atlantique ou méditerranéenne (Hérault, Haute-Garonne, Var, Loire-Atlantique, Charente-Maritime,...). Cette situation est semblable dans le reste de l'Île-de-France.

Une représentation importante de familles et des catégories sociales aisées

Les couples avec enfants légèrement sur-représentés, les personnes seules et les familles monoparentales un peu moins nombreuses

Les couples avec enfants sont majoritaires. Ils représentent plus de la moitié des familles vivant dans le Parc en 1999. C'est beaucoup dans la

mesure où c'est une proportion de 6 points supérieure à la moyenne régionale, mais peu compte-tenu de la forte proportion de grands logements : trois-quarts des logements ont quatre pièces ou plus.

A contrario, les personnes seules sont sous-représentées (18 % contre 35 % en Île-de-France). Ce sont surtout les jeunes âgés de 20 à 29 ans qui sont concernés, peut-être en raison de la difficulté à se loger sur place. Les familles monoparentales sont également concernées. Les revenus de ces familles, en moyenne plus modestes ne leur permettent pas d'accéder au statut de propriétaire, statut majoritaire dans le Parc : il concerne 75 % des ménages.

A l'instar des départements de grande couronne, la taille moyenne des ménages est plus élevée dans le Parc (2,80) qu'en Île-de-France (2,38). Comme partout en France, la tendance est à la baisse pour deux raisons principales que sont l'évolution des modes de cohabitation et le vieillissement de la population.

Les populations des communes d'extension potentielle présentent des différences assez marquées selon les secteurs. Le territoire de la Rémarde aval est jeune (l'indice de jeunesse² est de 2,45 contre 1,75 en Essonne et 1,52 en Île-de-France), la taille moyenne des ménages est élevée (2,92 personnes par ménage) et la proportion de couples avec enfants également.

Dans une moindre mesure, le Plateau de Limours a un profil assez proche avec un indice de jeunesse de 1,94 et une taille moyenne des ménages de 2,77. Le massif de Saint-Léger (partie ouest) fait également partie des secteurs les plus jeunes avec une proportion de couples avec enfants plus élevée, une taille moyenne des ménages de 2,90 personnes par ménage et un indice de jeunesse supérieur aux moyennes départementales. A contrario, les populations du massif de Saint-Léger (parties sud et nord) ont des profils plus vieillissants (indice de jeunesse de 1,47). La part des ménages

² Part des 0-19 ans sur les 60 ans et plus

Quelques caractéristiques de la population

	Indice de jeunesse	Part de couples avec enfants (en %)	Part des familles monoparentales (en %)	Part des ménages d'une personne (en %)	Taille moyenne des ménages
Parc actuel	1,67	53	8	18	2,80
Massif St-Léger - Nord	1,47	50	8	20	2,70
Massif St-Léger - Ouest	1,86	54	8	15	2,90
Massif St-Léger - Sud	1,47	46	11	28	2,47
Plateau Limours	1,94	52	9	20	2,77
Rémarde aval	2,45	58	8	16	2,92
Sources Rémarde - Orge	1,67	51	8	18	2,77
Ensemble extensions	1,68	50	9	21	2,68
Périmètre élargi	1,68	51	9	20	2,71
Yvelines	1,76	51	11	25	2,64
Essonne	1,75	50	12	24	2,63
Île-de-France	1,52	47	14	35	2,38

Source : INSEE, RGP de 1999

d'une ou deux personnes est plus élevée et les couples sans enfants plus nombreux.

Une présence très forte d'actifs occupant des emplois de catégories socioprofessionnelles supérieures

Les taux d'activité dans le Parc actuel ou les extensions sont quasi-identiques (respectivement 60 % et 61 %) et similaire à la moyenne des Yvelines (61 %).

Le profil des actifs du Parc actuel est marqué par une sur-représentation des cadres. Ils sont 32 % alors que la moyenne en Île-de-France est de 23 % (24 % dans les Yvelines). La catégorie des artisans-commerçants-chefs d'entreprises est également sur-représentée : 8 % contre 5 % en Île-de-France. Les employés et les ouvriers ne représentent que 21 % et 11 % des actifs alors que les moyennes régionales sont respectivement de 30 % et de 17 %.

Seule la catégorie des professions intermédiaires est similaire à ce qu'on observe dans le reste de la région (28 %).

Dans les extensions, la répartition des actifs selon leur catégorie sociale suit celle du Parc actuel. Mais les parts des employés et ouvriers sont légèrement plus élevées alors que la part des cadres est légèrement plus faible (28 %).

Le déséquilibre dans la représentation des catégories socioprofessionnelles s'est accentué au cours des vingt dernières années mais conformément à l'évolution de ce qui se passait dans le reste de la région : la proportion de cadres a augmenté de 8 points (idem région) entre 1982 et 1999 quand celle des ouvriers en perdait 6 points (-8 points dans la région).

Des revenus très élevés

Fortement corrélés au paysage des catégories socioprofessionnelles, toutes les communes du

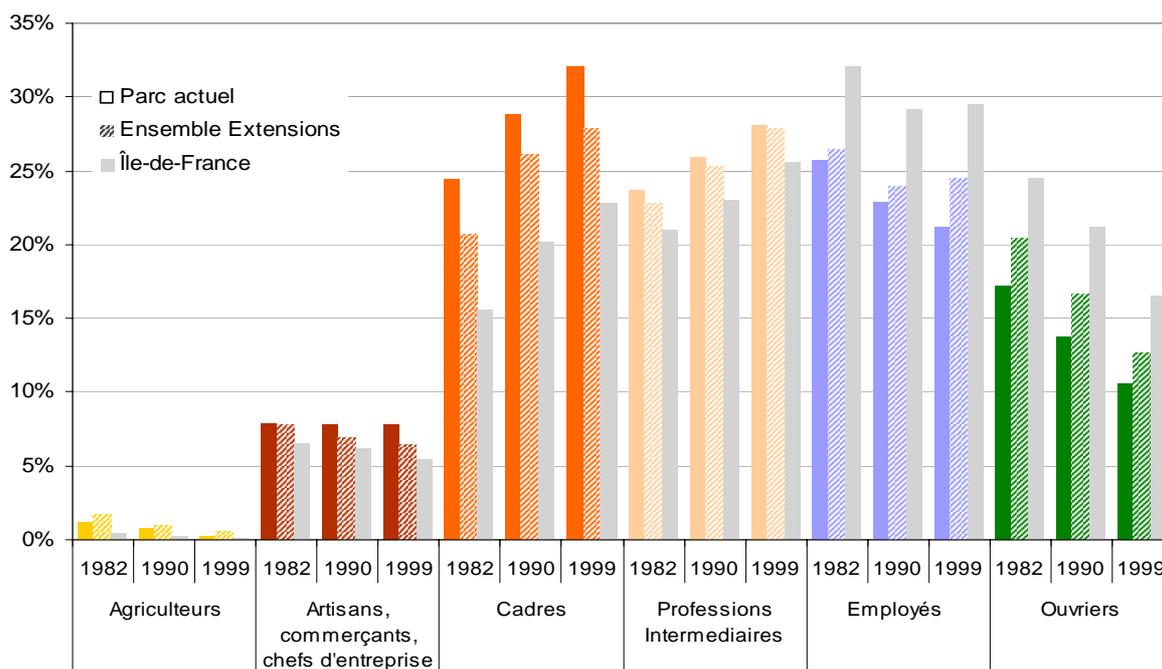
périmètre élargi ont donc un revenu médian par UC³ en 2004 supérieur à la moyenne régionale (18 901 €/UC). Pour les communes du Parc actuel, le revenu médian par UC est même supérieur à celui des Yvelines (21 654 €/UC), pourtant en tête des départements franciliens. Les revenus médians vont de 21 841 €/UC (Magny-les-Hameaux) à 36 023 €/UC (Milon-la-Chapelle).

Dans les extensions, seules sept communes (dont Rambouillet) ont un revenu médian par UC inférieur à celui des Yvelines. Le revenu médian le plus faible est à Grandchamp (19 668 €/UC) et le plus élevé à Boullay-les-Troux (31 451 €/UC).

En 1999, le territoire d'étude présentait des taux de chômage plus faibles que les moyennes départementales ou régionales. Depuis, deux phases d'évolution se sont succédées : entre la fin des années 2000 et 2004, du fait d'une conjoncture économique difficile, le nombre de chômeurs a considérablement augmenté partout en France. La dégradation du marché du travail a été particulièrement importante pour les cadres avec près de ¾ de demandeurs d'emplois supplémentaires en 4 ans. Ceci explique la forte hausse du nombre de demandeurs d'emplois sur le territoire d'étude, une grande partie de la population résidente étant cadre. Le Parc actuel a suivi les évolutions yvelinoises alors que les autres entités ont connu des évolutions beaucoup plus fortes. Depuis 2004, la situation s'améliore et le nombre de demandeurs d'emploi a diminué à un rythme plus élevé au sein du Parc actuel et des autres entités qu'aux niveaux départementaux ou régional. Seules les communes du Massif de Saint-Léger Nord

³ Le revenu par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage fiscal rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il permet de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. La médiane est un indicateur plus adapté à l'analyse des revenus que la moyenne, plus sensible aux valeurs extrêmes.

Répartition des catégories socioprofessionnelles des actifs ayant un emploi



connaissent des évolutions moins élevées qu'au niveau départemental.

Au regard de ces évolutions, le taux de chômage des communes du territoire est certainement toujours en dessous des taux départementaux mais s'en rapproche un peu plus. Au second semestre 2007, le département des Yvelines a un taux de chômage de 5,8 %, l'Essonne de 5,6 % et l'Île-de-France de 7,5 %. Le nombre de demandeurs d'emploi reste peu élevé, 3 400 demandeurs d'emploi résidant au sein du périmètre élargi. 820 chômeurs résident au sein du Parc actuel ; les autres entités rassemblant plus de 500 demandeurs d'emplois sont le Massif de Saint Léger et ses lisières – Sud, Nord et le Plateau de Limours.

Le Parc actuel attire les jeunes familles de cadres récemment constituées. Les habitants métropolitains qui se sont installés au sein du Parc actuel entre 1990 et 1999 sont principalement des familles avec enfants. Les soldes migratoires sont particulièrement positifs pour les ménages de quatre personnes et plus et dans une moindre mesure pour ceux de trois personnes. Les nouveaux emménagés accèdent plus souvent au statut de propriétaire et ils sont majoritairement cadres ou occupent des professions intermédiaires, ce qui a contribué à accentuer au cours des années 1990, la part de ces deux catégories socioprofessionnelles au sein du Parc.

Le profil est similaire dans les différents secteurs des extensions, excepté pour le secteur sud du massif de Saint-Léger et ses lisières. Pour tous les autres secteurs, ce sont principalement des familles avec enfants, cadres ou professions intermédiaires qui se sont installées sur le territoire. L'emménagement se traduit souvent par l'achat d'un logement.

Les habitants qui ont quitté ces territoires sont principalement des petits ménages d'une ou deux personnes, jeunes décohabitants ou personnes en

début de retraite. Les jeunes décohabitants et plus généralement les jeunes ménages encore scolarisés ou en début de vie active quittent ces territoires pour accéder à un logement locatif dont le parc fait défaut au sein de ces secteurs.

Dans le secteur sud du Massif de Saint-Léger, le solde est négatif quelque soit le groupe d'âges ou le nombre de personnes par ménage.

Le phénomène de migration résidentielle ne fait que renforcer le profil du Parc actuel et du périmètre élargi dans son ensemble, déjà bien marqué par une sur-représentation très forte de ménages aisés.

Une majorité de logements individuels, en propriété

Une forte prédominance de l'habitat individuel qui s'atténuerait légèrement avec l'extension du parc

Les 21 communes qui constituent le Parc actuel totalisent en 2005 près de 18 800 logements. Ce sont essentiellement des résidences principales (90 %), les résidences secondaires et les logements vacants ne représentant qu'une faible partie du parc d'habitations (avec des proportions respectives de l'ordre de 5 %). La part des résidences secondaires est supérieure à ce que l'on constate en moyenne régionale (2,3 %), tandis que la vacance est moins prononcée (8 % en Île-de-France).

L'habitat individuel prédomine fortement dans le Parc actuel où il représente 83 % des résidences principales.

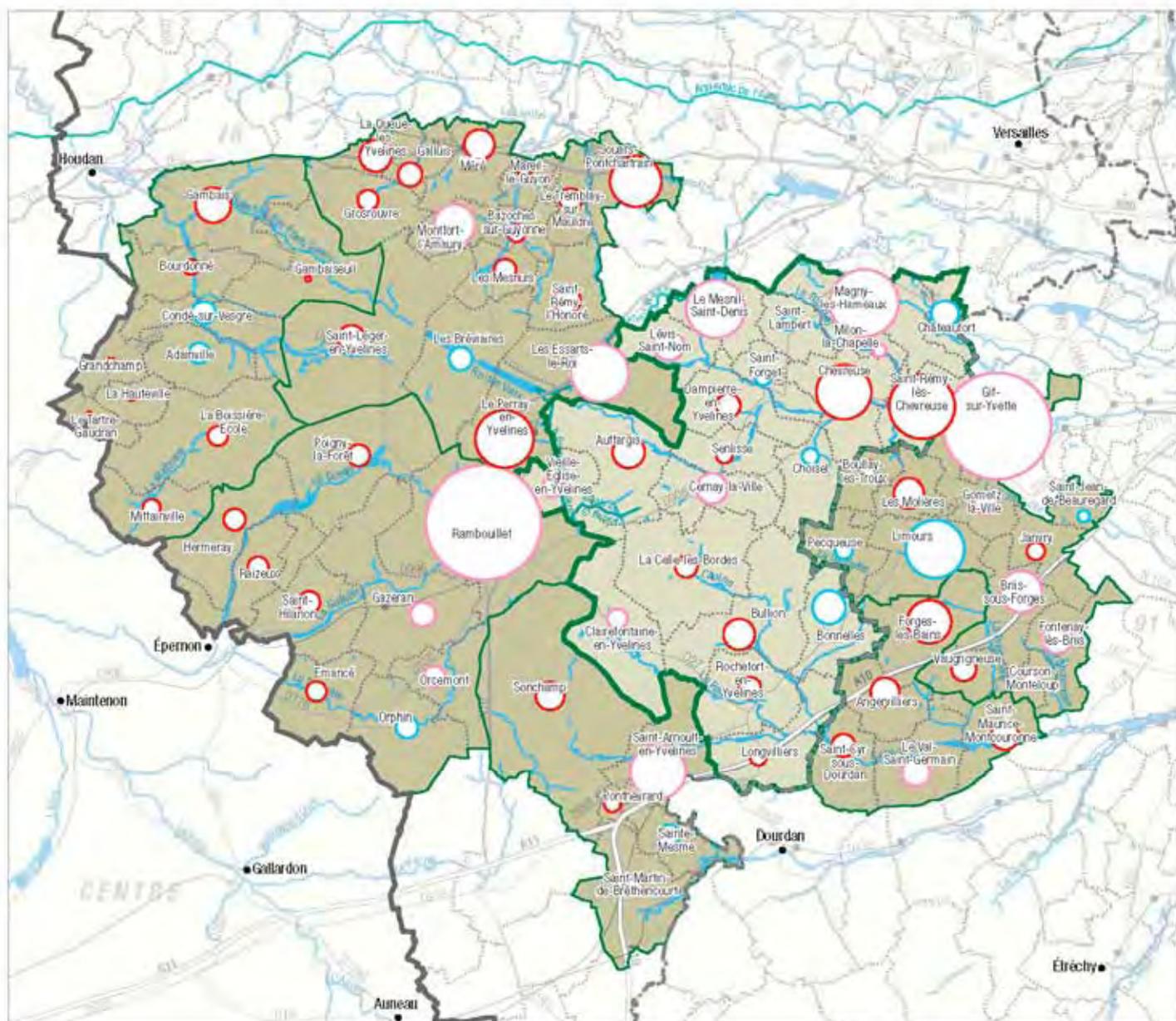
Si l'on considère les communes d'extension potentielle, le poids de l'habitat individuel, bien que prédominant, y est moins prononcé (70 % des logements), ce qui conduirait, dans le périmètre élargi, à une typologie légèrement plus diversifiée. L'habitat collectif y représenterait près du quart des résidences principales contre 15 % dans le Parc actuel.

Un territoire peu touché par le chômage, sur-réagissant aux changements de conjoncture

Périmètre	Nombre de demandeurs d'emploi en 2006	Taux de chômage en 1999 (%)	Évolution du nombre de demandeurs 2000-2004 (%)	Évolution du nombre de demandeurs 2004-2006 (%)
Parc actuel	820	6,7	+ 46	- 30
Massif de St Léger et ses lisières - nord	690	6,9	+ 35	- 16
Massif de St Léger et ses lisières - ouest	120	8,1	+ 52	- 38
Massif de St Léger et ses lisières - sud	750	7	+ 54	- 25
Plateau de Limours	610	5,8	+ 61	- 32
Rémarde aval	160	6,5	+ 98	- 32
Sources de la Rémarde et de l'Orge	230	7	+ 92	- 29
Yvelines	41 270	8,7	+ 46	- 20
Essonne	33 990	9,5	+ 42	- 21
Île de France	432 990	11,5	+ 32	- 21

Source : RP 1999, DRTEFP, DEFM de catégorie 1 au 31/12 de chaque année

La population et son évolution



0 2 4 6 km

Nombre d'habitants en 2005



Évolution annuelle moyenne 1999-2005

Moyenne du parc actuel (21 communes) : +0,54%

- positive et supérieure à la moyenne du parc actuel
- positive et inférieure à la moyenne du parc actuel
- négative

Le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse et les communes

- commune du Parc
- commune d'extension potentielle

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : INSEE, RGPD de 1998, estimations AURIF à partir du RGPD de 1999 et des enquêtes annuelles de recensement 2004-2006 - IGN, RnivS2008, 2005 - AURIF 2007 - FEN, GLC2000 © AURIF 2008



Une zone de lotissement dans la ville de Rambouillet –
E Bordes-Pagès / IAURIF

Quadruplement du parc d'habitations dans le périmètre élargi

Les 56 communes d'extension potentielle totalisent 53 900 logements en 2005. Leur intégration au Parc actuel aboutirait ainsi à un périmètre élargi comptant 72 700 logements, soit un parc d'habitations quasiment quadruplé.

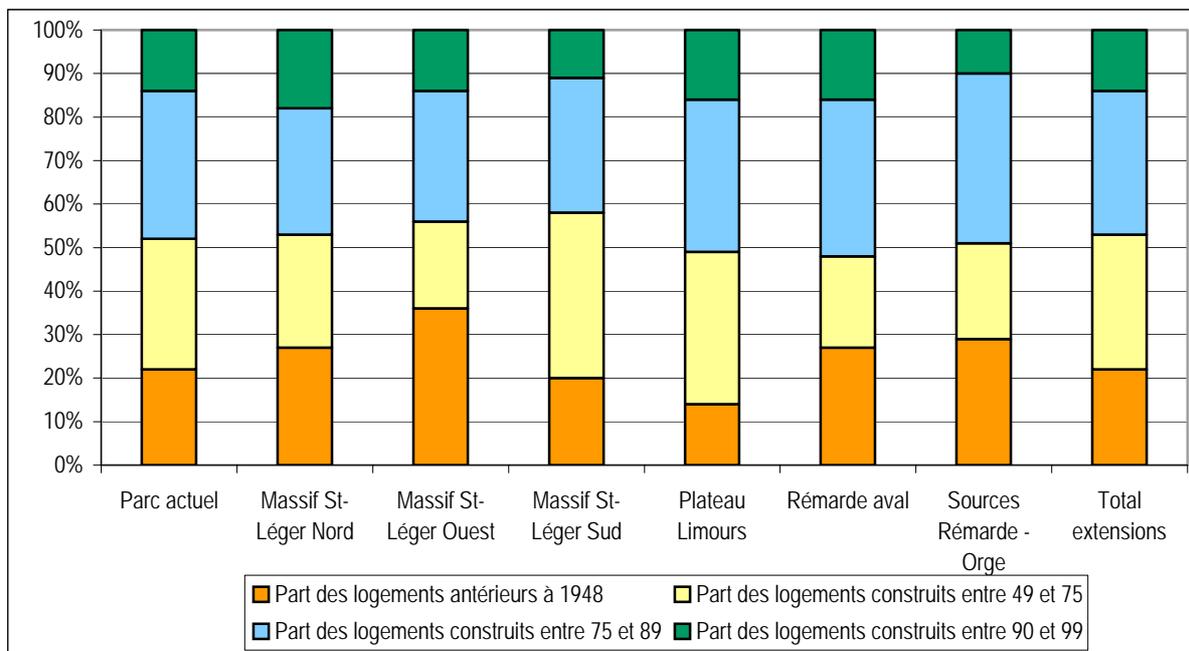
Mais par bien des aspects, les caractéristiques de l'habitat ne seraient pas bouleversées : la part des résidences secondaires et des logements vacants n'excéderait toujours pas 10% et les époques de construction des logements resteraient comparables (voir tableau et graphe ci-dessous)

Résidences principales, secondaires et logements vacants

	Parc actuel	Massif de Saint Léger et ses lisières			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde-Orge	Total extensions	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
Total logements en 2005	18 847	13 578	2 957	14 618	15 482	3 467	3 811	53 914	72 761
Total logements en 1999	17 670	12 703	2 673	13 780	14 795	3 069	3 615	50 635	68 305
Total résidences principales 1999	15 949	11 257	2 076	12 509	13 722	2 773	3 226	45 563	61 512
Part de résidences principales 1999	90 %	89 %	78 %	91 %	93 %	91 %	89 %	90 %	90 %
Part de résidences secondaires 1999	5 %	7 %	18 %	4 %	4 %	5 %	6 %	5 %	5 %
Part de logements vacants 1999	5 %	4 %	4 %	5 %	5 %	4 %	5 %	5 %	5 %

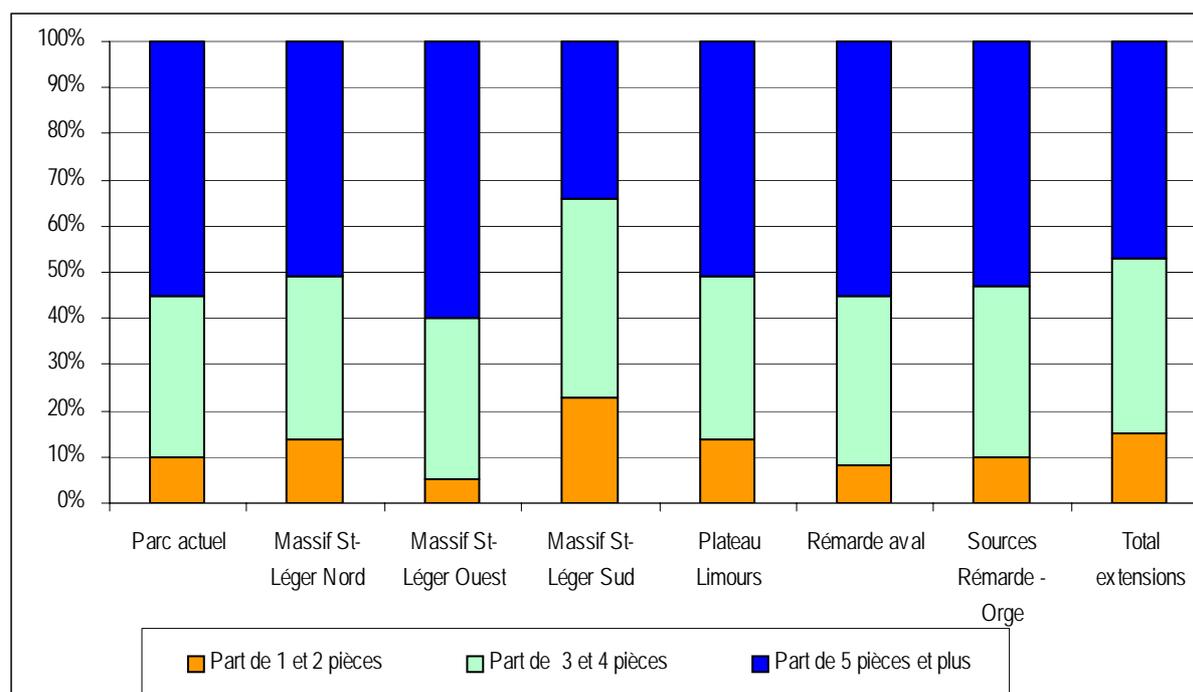
Sources : INSEE, Recensement de la Population de 1999

L'ancienneté du parc de logements sur le territoire



Sources : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Répartition des logements en fonction de leur dimension



Sources : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Une part élevée de grands logements qui ne s'estomperait qu'à la marge.

Le patrimoine d'habitations du parc actuel se caractérise par le poids des grands logements : les logements de 5 pièces et plus représentent plus de la moitié des résidences principales (55 %), tandis que les logements de 1 ou 2 pièces ne totalisent que 10 % du parc d'habitations. Dans le périmètre élargi, la part de petits logements serait légèrement plus accentuée (14 % de 1 et 2 pièces), sans pour autant remettre en cause la part prépondérante des grands logements qui représenteraient encore près de la moitié (49 %) du parc.

Toujours plus de 2/3 des ménages propriétaires de leur logement

La propriété occupante est, de loin, le statut d'occupation le plus répandu dans le parc actuel (75 % des résidences principales), tandis que le secteur locatif, privé et plus encore public, reste

relativement peu développé : seules 21 % des résidences principales relèvent du secteur locatif, proportion bien inférieure à ce que l'on constate dans les départements des Yvelines (40 %) et de l'Essonne (38 %).

Dans les communes d'extension potentielle, le statut de propriétaire reste prédominant, bien qu'à un degré moindre (68 % à comparer aux 75 % du Parc actuel). L'intégration de ces communes dans le Parc ne modifierait donc pas en profondeur la répartition des statuts d'occupation en faveur de la propriété occupante (70 % de propriétaires occupants dans le périmètre élargi), mais induirait néanmoins une certaine diversification, avec désormais plus du quart du parc relevant du secteur locatif (26 %). Quant à la répartition public-privé, elle ne changerait guère, les logements locatifs sociaux continuant de représenter un peu plus du tiers du secteur locatif (35 %).

Statut d'occupation des logements

	Parc actuel	Massif de St Léger et ses lisières			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde - Orge	Total extensions	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
Part de maisons individuelles en 1999	83 %	81 %	94 %	52 %	68 %	89 %	84 %	70 %	74 %
Part de logements collectifs en 1999	15 %	15 %	4 %	45 %	29 %	9 %	13 %	27 %	24 %
Part de propriétaires occupants	74 %	74 %	84 %	54 %	70 %	82 %	77 %	68 %	70 %
Part de locataires	21 %	21 %	11 %	42 %	26 %	14 %	19 %	27 %	26 %
Part de locataires HLM	8 %	4 %	0,4 %	19 %	9 %	0,1 %	4 %	9 %	9 %
Part de locataires HLM parmi l'ensemble des locataires	35 %	20 %	4 %	46 %	33 %	0,5 %	20 %	34 %	34 %

Sources : INSEE, Recensement de la Population de 1999

Moins de 10 % de logements HLM dans le parc actuel comme dans le périmètre élargi

Le parc locatif social est faiblement représenté dans le parc actuel (8% de locataires HLM, contre 20 % dans le département des Yvelines et 21 % en Essonne) et ce constat se maintiendrait dans le périmètre élargi (9 % de locataires HLM).

Seules trois communes du parc actuel sont soumises à l'article 55 de la loi SRU (objectif d'au moins 20 % de logements sociaux). Il s'agit des communes de Chevreuse (8,7 % de logements sociaux en 2005 au sens de la loi SRU), Le Mesnil-Saint-Denis (1,1 %) et Saint-Rémy-lès-Chevreuse (17,7 %). En décembre 2005, deux communes (Chevreuse et Le Mesnil-Saint-Denis) étaient d'ailleurs concernées par un arrêté de constat de carence du Préfet au motif de ne pas avoir satisfait de façon importante aux objectifs de production de logement social fixés dans le cadre des engagements triennaux. Mais depuis, Le Mesnil-Saint-Denis s'est engagé en lien avec le Département des Yvelines dans un « contrat de développement de l'offre résidentielle » portant sur 225 logements (sur 4 ans) dont 56 % en habitat social, 54 % locatif, 2 % en accession. D'autres communes du Parc actuel ont signé des contrats de ce type, mais pour des effectifs de logements bien moindres (Auffargis, Bonnelles), ou sont sur le point d'engager cette démarche.

Parmi les communes d'extension potentielle, seules deux communes sont concernées par l'article 55 de la loi SRU : Jouars-Pontchartrain (4,1 %) et Gif-sur-Yvette (16,7 %).

Dans le territoire du parc actuel, les logements locatifs sociaux se présentent le plus souvent sous forme de petites unités intégrées dans d'anciens bâtiments réhabilités et reconvertis (maisons de villages, petits immeubles de bourgs, écoles, corps de fermes, granges, presbytères...) ou de constructions neuves de taille modeste édifiées dans les quartiers plus récents ou dans la continuité des centres bourgs (en mettant à profit les « dents creuses » ou par démolition-reconstruction).

Les locataires de ces logements sont en majorité des employés de l'artisanat et du commerce, des agents des collectivités, des retraités, des actifs occupant des emplois de service à la personne ou travaillant dans les secteurs médicaux et paramédicaux.

La faiblesse de l'offre locative sociale dans le Parc actuel, comme dans ses extensions potentielles, est synonyme de difficultés accrues pour l'accès au logement des jeunes décohabitants, des débutants dans la vie active, des artisans en cours d'installation et de l'ensemble des salariés à revenus modestes, généralement dans l'incapacité d'acquérir ou de faire face aux loyers élevés du secteur privé.

Un marché immobilier sélectif, et des rythmes de construction en baisse

Les prix du marché immobilier et les niveaux de loyers recensés dans le territoire du parc sont élevés et ont connu une hausse significative au cours des 5 dernières années. Ces prix élevés accroissent les difficultés d'accès au logement et induisent des taux d'effort importants.

De ce fait, de nombreux ménages se retrouvent dans l'obligation d'accepter un logement plus petit ou moins confortable qu'ils ne le souhaiteraient ou finissent par s'installer dans des secteurs mal desservis en transports, mais où les prix sont de ce fait plus abordables.

L'accessibilité à Paris (par l'autoroute, mais surtout par les transports en commun, notamment le RER) intervient comme un critère déterminant dans le fonctionnement du marché immobilier local.

A la vente, en 2006, le prix d'une maison individuelle varie de 260 000 € à 510 000 € dans les communes du Parc actuel d'après la base de données des notaires. Le prix moyen avoisine 365 000 €, pour une maison standard. Or les prix varient considérablement selon la surface du terrain. Les prix moyens cités par les agences immobilières avoisinent plutôt 400 000 € et un prix au m² de 4 000-4 200 €. Dès que l'on recherche une grande maison avec le cachet de l'ancien, les prix peuvent rapidement atteindre et dépasser 500 000 €. Il en découle un profil d'acquéreurs aisés, qui réalisent souvent leur seconde ou troisième acquisition et qui bénéficient de la revente de biens immobiliers. Pour ce type de produit (400 000-500 000 € et plus), le marché est même relativement actif, au gré des mutations professionnelles de l'acquéreur (profil de cadre supérieur).

Compte tenu de la composition du Parc, le marché des transactions immobilières porte principalement sur de l'habitat individuel : en 2006 on compte près de 5 maisons vendues pour un appartement et pour ces derniers le prix moyen au m² s'établit, toujours en 2006, aux alentours de 3 200 €/m² (source Chambre des Notaires).

Dans les communes d'extension potentielle, les prix du marché immobilier fournis par la base de données des notaires sont globalement équivalents : 3 200 €/m² pour les appartements et prix moyen de 350 000 € pour des maisons standard. Les agences immobilières évoquent un prix au m² oscillant entre 3 000 et 4 000 €.

Le déficit d'une offre de logements plus abordable - entre 150 000 et 250 000 € - est donc manifeste et tend à pénaliser les jeunes actifs candidats à l'accession pour la première fois. Dans un tel contexte, les primo-accédants ont tendance à acquérir de petites maisons en mauvais état à réhabiliter ou des appartements en immeubles collectifs, davantage, représentés dans des communes comme Gif-sur-Yvette ou Magny-les-Hameaux.

Quant à la location, les niveaux de loyers annoncés par les agences immobilières confirment le caractère sélectif du marché local : il faut souvent compter 600 €/mois pour un studio, 750-800 €/mois pour un 2 pièces et 900-950 €/mois pour un 3 pièces.

Un accroissement du parc d'habitations de l'ordre de 6-7% en 7 ans (1999-2005)

De 1999 à 2005, 1 100 logements⁴ ont été commencés sur le territoire du parc actuel. Cela correspond à un rythme de construction annuelle d'environ 150 logements (avec, bien sûr, des écarts

⁴ Source : Ministère de l'Équipement, Sitadel

parfois sensibles d'une année à l'autre) et à un accroissement du parc de l'ordre de 6 %. Près de 70 % de cette construction neuve correspondent à de l'habitat individuel.

Cette production se répartit inégalement entre les communes puisque seules quatre communes approchent ou enregistrent plus de 100 nouveaux logements : Magny-les-Hameaux, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis et Chevreuse concentrent ainsi plus des deux-tiers de la production nouvelle, la commune de Magny-les-Hameaux se démarquant d'ailleurs nettement avec plus de 380 logements nouveaux.

Dans les 56 communes d'extension potentielle, les statistiques de la construction recensent près de 3 600 logements commencés entre 1999 et 2005, soit un accroissement global du parc de l'ordre de 7 % et une production moyenne annuelle de 520 logements. Il s'agit, pour 70 % de cette production, d'habitat individuel. Seul le secteur sud de Saint-Léger (commune de Rambouillet) accueille une production neuve où le collectif est prédominant (60 %).

Ce sont les secteurs de Saint-Léger et ses lisières sud et nord ainsi que le plateau de Limours (respectivement 1 000, 900 et 700 logements commencés) qui accueillent l'essentiel de la production nouvelle. A l'inverse, dans les deux secteurs des Sources de la Rémarde et de l'Orge et l'ouest du Massif de Saint-Léger, le nombre de nouveaux logements commencés chaque année excède rarement 50 unités.

Rambouillet est, de loin, la commune qui enregistre le plus de constructions nouvelles (plus de 800 logements nouveaux en 7 ans), suivie, avec des effectifs bien moindres, par Le Perray-En-Yvelines (270 logements), Forges-les-bains (260 logements), Gif-sur-Yvette (180 logements), Saint-Arnoult-en-Yvelines (150 logements) et Jouars-Pontchartrain (140 logements).

Mais ces rythmes de construction sont très inférieurs à ce que l'on observait de 1982 à 1990 et de 1990 à 1999 : le rythme annuel sur la période récente est inférieur de moitié à celui de la période 1982-1990.



Des extensions urbaines récentes à la sortie de la ville de Limours - M Bourgeois/ IAURIF

Le nombre de logements construits entre 1982 et 2005

Période	1982-1990	1990-1999	1999-2005
Parc actuel	315	280	163
Ensemble extensions	909	808	520
Périmètre élargi	1 224	1 087	683

Source : SITADEL, traitements IAURIF

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un solde naturel qui se maintient pour l'instant du fait d'une forte présence de familles</p> <p>Une forte attractivité du territoire pour les jeunes familles de cadres</p> <p>Une situation sociale favorisée : des revenus élevés du fait de la forte présence de cadres, un taux de chômage faible</p>	<p>Un solde migratoire faible, qui ne cesse de diminuer.</p> <p>Une sur-représentation des catégories supérieures, et une exclusion des plus modestes via le marché immobilier</p>
<p>Un habitat de qualité</p> <p>Un important intérêt patrimonial du parc de logements anciens, pour lequel existe un potentiel de réhabilitation et de reconversion.</p> <p>Un réseau d'outils et d'acteurs mobilisables : établissement public foncier, contrat de développement de l'offre résidentielle du département des Yvelines,...</p>	<p>Un secteur locatif sous-représenté</p> <p>Un parc de logements locatif social insuffisamment développé</p> <p>Une typologie de logements déséquilibrée en faveur des grands logements et des maisons individuelles (facteur favorisant un vieillissement plus net de la population à l'avenir).</p> <p>Une tendance à la hausse des prix des logements à l'accession et à la location.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Diversifier le paysage social du territoire</p> <p>Maintenir la population et son renouvellement tout en gardant le caractère rural du territoire. Le fait que la croissance de la population ne cesse de ralentir peut être vu comme un élément positif pour le Parc dans sa résistance à la pression foncière. Mais les logements étant principalement des maisons individuelles, le risque à terme est un vieillissement plus rapide de la population (moins de turn-over).</p>	<p>Accroître et diversifier l'offre de logements pour favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement des jeunes et des ménages à revenus modestes et intermédiaires. Cette diversification passe notamment par le développement de petits logements, de l'habitat collectif, de logements locatifs et d'une offre sociale et intermédiaire. Les « contrats de développement de l'offre résidentielle » récemment mis en place par le département des Yvelines (communes de Mesnil-Saint-Denis, Bonnelles, Auffargis,...) répondent bien à cet objectif de relance et de diversification de la construction dans le sens d'une plus grande mixité sociale.</p> <p>Maîtriser la consommation d'espace tout en assurant un rééquilibrage de l'effort de construction sur l'ensemble du territoire : l'offre nouvelle de logements est à développer en priorité en milieu urbain et dans les centres bourgs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs autour du thème de la densification et en promouvant des formes architecturales et urbaines adaptées (petits collectifs, maisons de villes, petites extensions urbaines raccordées à l'existant). Les établissements publics fonciers (Yvelines, Île-de-France) pourront accompagner et soutenir cette orientation.</p> <p>Veiller à maintenir un équilibre entre l'habitat et le niveau de commerces et de services à la population</p> <p>Réhabiliter le parc de logements anciens avec pour objectif l'amélioration du confort, la maîtrise des consommations énergétiques et une mise en valeur patrimoniale</p> <p>Soigner la qualité environnementale des constructions : des cahiers de recommandations, des conseils techniques, des aides ciblées, des réseaux d'acteurs, des formations et des événements spécifiques sont à mobiliser en ce sens.</p>

Des flux internes minoritaires par rapport aux flux sortants

Chaque jour ouvrable, **77 500 actifs** ayant un emploi et résidant dans le périmètre élargi effectuent un déplacement du domicile vers le travail. C'est 3,8 fois plus que pour le Parc actuel (20 300 actifs).

Parmi les 77 500 actifs, 52 200 (67 %) sortent du territoire et 25 300 travaillent à l'intérieur du périmètre élargi (33 %). Plus précisément, 15 500 travaillent au sein même de leur commune de résidence (20 %, part à peu près égale à la moyenne départementale des Yvelines). Les autres 9 800 actifs travaillent en grande majorité à l'intérieur de leur entité.

Les parts élevées d'actifs dans le sud du Massif de Saint-Léger s'expliquent par la présence de Rambouillet, pôle économique du périmètre élargi. Les échanges entre entités sont très faibles par rapport aux flux internes qui constituent 77 % du trafic. Les échanges supérieurs à 600 individus concernent les flux du Parc actuel vers le Plateau de Limours et les flux entre le nord et le sud du Massif de Saint-Léger.

Un faible ratio emplois/actifs conduisant à des échanges importants avec l'extérieur

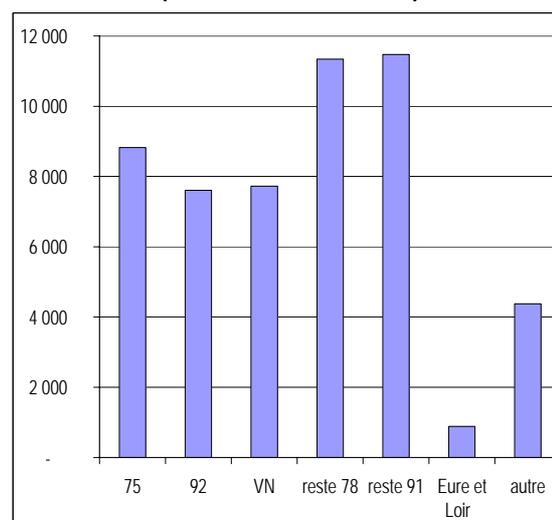
Le taux d'emploi sur l'ensemble du périmètre élargi est de 0.6. Il y a donc un net déficit d'emplois « sur place » par rapport au nombre d'actifs résidents. C'est un élément favorable à des échanges domicile-travail importants entre le Parc et l'extérieur.

En ce qui concerne les échanges entre le périmètre élargi et les zones externes, les destinations des 52 200 actifs sortants se répartissent comme suit :

Paris et les Hauts-de-Seine : 32 %. Ce sont des déplacements de longue distance. La capitale à elle seule exerce toujours une attractivité très forte (8 800, soit 17 %).

- La Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (hors Magny et Chateaufort) : 15 %.
- Environ 23 000 actifs (44 %) vont travailler dans des communes du reste des Yvelines et de l'Essonne. Ces destinations sont assez diffuses, mais il apparaît quelques pôles d'emplois principaux (Versailles, Orsay, Dourdan).
- 900 (2 %) travaillent dans l'Eure-et-Loire.
- Le reste, environ 5 300 actifs, se diffuse dans les autres départements de l'Île-de-France. Ce sont aussi des déplacements de longue distance.

Destination des actifs allant travailler à l'extérieur du périmètre élargi (52 200 actifs sortants)



Source : RP1999

Part des actifs travaillant à l'intérieur par entité

Entité	Nb d'actifs ayant un emploi	Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence	Part des actifs travaillant dans les communes de ce secteur	Part des actifs travaillant dans le Périmètre élargi
Parc actuel	20 468	15%	21%	29%
Sources de la Rémarde et de l'Orge	4 164	21%	24%	42%
Massif de St Léger et ses lisières Nord	14 002	18%	24%	31%
Massif de St Léger et ses lisières Ouest	2 725	17%	19%	35%
Massif de St Léger et ses lisières Sud	14 545	35%	40%	48%
Rémarde aval	3 892	11%	12%	25%
Plateau de Limours	17 693	18%	23%	26%
Total extensions	57 021	22%	27%	35%
Périmètre élargi	77 489	20%	33%	33%

Source : RP1999

Parmi les 77 500 actifs, 52 200 (67 %) sortent du territoire et 25 300 travaillent à l'intérieur du périmètre élargi (33 %). Plus précisément, 15 500 travaillent au sein même de leur commune de résidence (20 %, part à peu près égale à la moyenne départementale des Yvelines). Les autres 9 800 actifs travaillent en grande majorité à l'intérieur de leur entité.

Les parts élevées d'actifs dans le sud du Massif de Saint-Léger s'expliquent par la présence de Rambouillet, pôle économique du périmètre élargi.

Les échanges entre entités sont très faibles par rapport aux flux internes qui constituent 77 % du trafic. Les échanges supérieurs à 600 individus concernent les flux du Parc actuel vers le Plateau de Limours et les flux entre le nord et le sud du Massif de Saint-Léger.

Un faible ratio emplois/actifs conduisant à des échanges importants avec l'extérieur

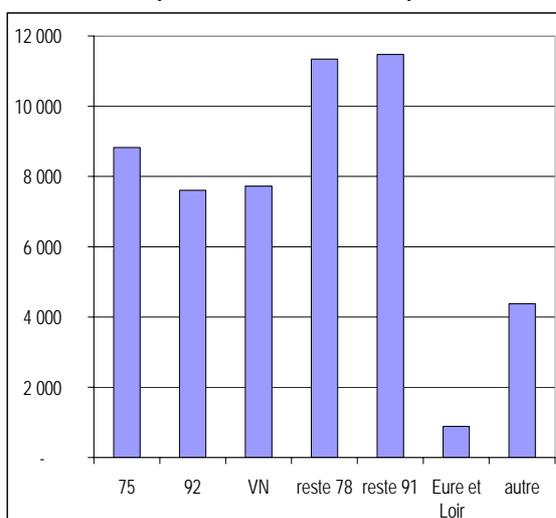
Le taux d'emploi sur l'ensemble du périmètre élargi est de 0.6. Il y a donc un net déficit d'emplois « sur place » par rapport au nombre d'actifs résidents. C'est un élément favorable à des échanges domicile-travail importants entre le Parc et l'extérieur.

En ce qui concerne les échanges entre le périmètre élargi et les zones externes, les destinations des 52 200 actifs sortants se répartissent comme suit :

Paris et les Hauts-de-Seine : 32 %. Ce sont des déplacements de longue distance. La capitale à elle seule exerce toujours une attractivité très forte (8 800, soit 17 %).

- La Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (hors Magny et Chateaufort) : 15 %.
- Environ 23 000 actifs (44 %) vont travailler dans des communes du reste des Yvelines et de l'Essonne. Ces destinations sont assez diffuses, mais il apparaît quelques pôles d'emplois principaux (Versailles, Orsay, Dourdan).
- 900 (2 %) travaillent dans l'Eure-et-Loire.
- Le reste, environ 5 300 actifs, se diffuse dans les autres départements de l'Île-de-France. Ce sont aussi des déplacements de longue distance.

Destination des actifs allant travailler à l'extérieur du périmètre élargi (52 200 actifs sortants)

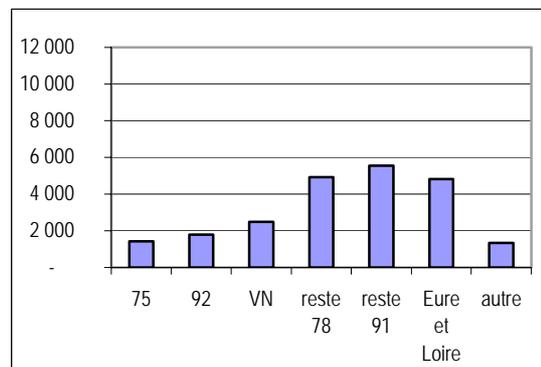


Source : RP1999

Des flux entrants 2,3 fois plus faibles que les flux sortants

Les flux entrants dans le périmètre élargi sont relativement faibles en volume (22 300 actifs). 46% des emplois sont pourvus par des actifs en provenance de l'extérieur. Les six communes les plus attractives sont Rambouillet, Le Perray-en-Yvelines, Gif-sur-Yvette, Limours, Magny-les-Hameaux et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Origine des actifs venant travailler sur le périmètre élargi (22 300 actifs entrants)



Source : RP1999

63 % des 22 300 actifs venant de l'extérieur vont travailler dans ces 6 communes, ou encore 54 % des emplois de ces communes sont occupés par des actifs venant de l'extérieur.

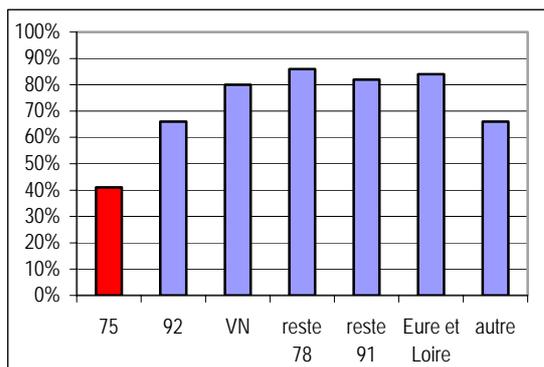
Toujours sur ces 22 300 entrants, environ 9 400 font un déplacement de longue distance depuis un département autre que les Yvelines ou l'Essonne, dont seulement 1 400 parisiens chaque jour (contre 8 800 dans l'autre sens). 22 % des entrants viennent d'Eure-et-Loire (principalement d'Epéron, Maintenon et Chartres).

La suprématie du mode voiture, sauf vers Paris

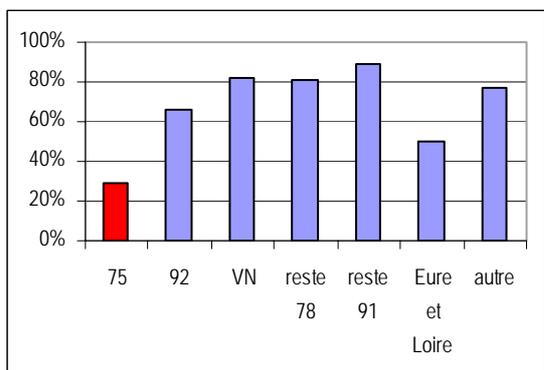
En ce qui concerne les modes de transport motorisés (voiture particulière, transport en commun, deux roues), il n'est pas étonnant de constater la prépondérance de la voiture particulière sur un territoire essentiellement rural comprenant des agglomérations secondaires isolées. La part modale en voiture particulière est de 69 % pour les résidents du périmètre élargi.

Dans les déplacements internes, l'usage de la voiture particulière est largement dominant, avec une part de 84 %. Dans les échanges avec l'extérieur, ce mode est aussi prépondérant : 71 % en moyenne pour les flux sortants et 77 % pour les flux entrants, quelle que soit l'origine ou la destination, sauf Paris qui génère ou attire des déplacements de longue distance effectués majoritairement en transport ferré (71 % de part modale TC en sortie, 59 % en entrée). Cela s'explique par la présence de deux bonnes liaisons ferroviaires : d'une part la ligne SNCF entre Rambouillet et la gare Montparnasse (8 trains à l'heure de pointe du matin dont 4 directs), d'autre part la ligne du RER B reliant Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Châtelet-les-Halles (80% des entrants à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse proviennent des communes du Parc actuel).

Parts modales de la voiture selon l'origine des actifs entrant dans le périmètre élargi



Parts modales de la voiture selon la destination des actifs sortant du périmètre élargi



Source : RP1999

Un taux de motorisation plus élevé que la moyenne

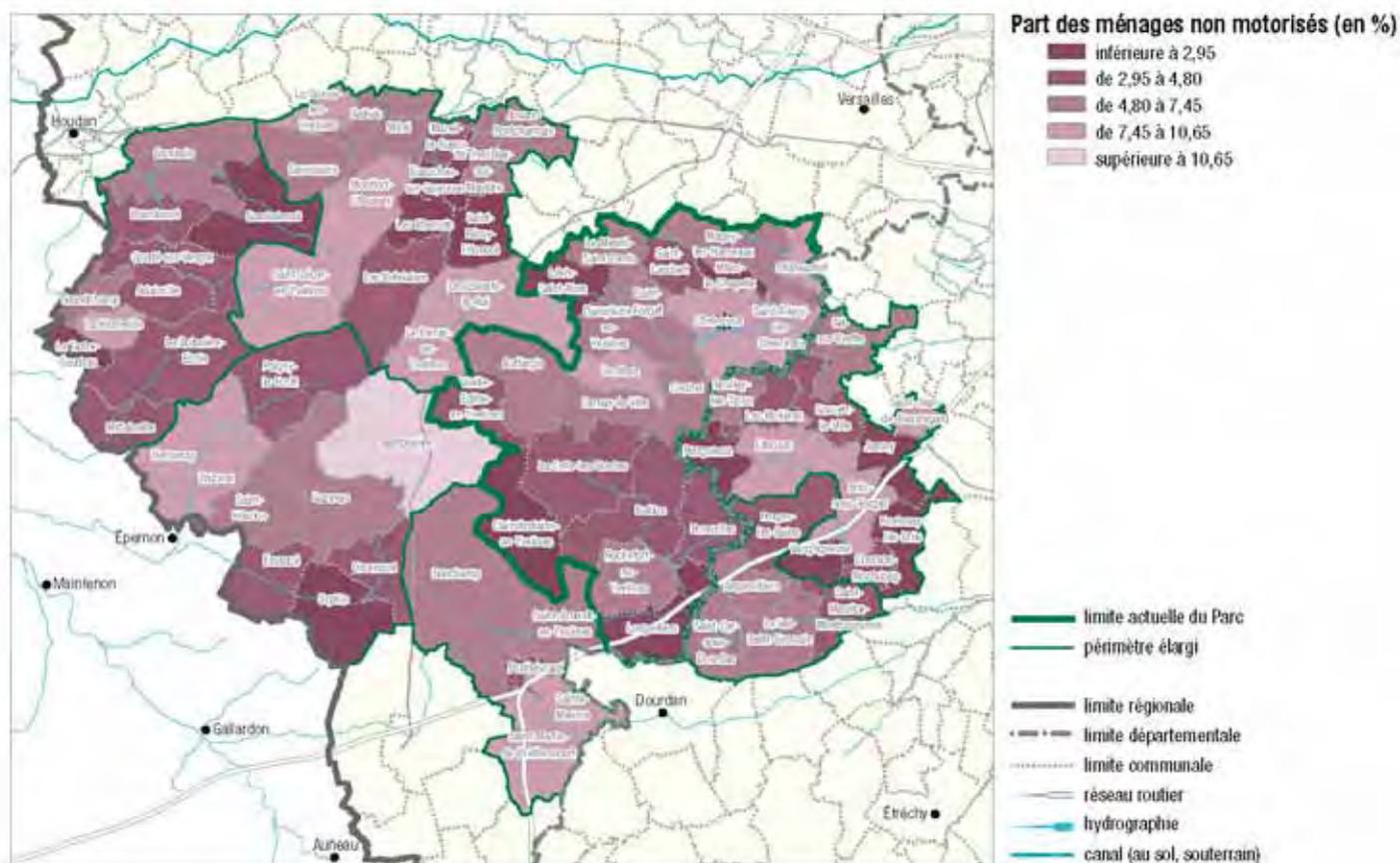
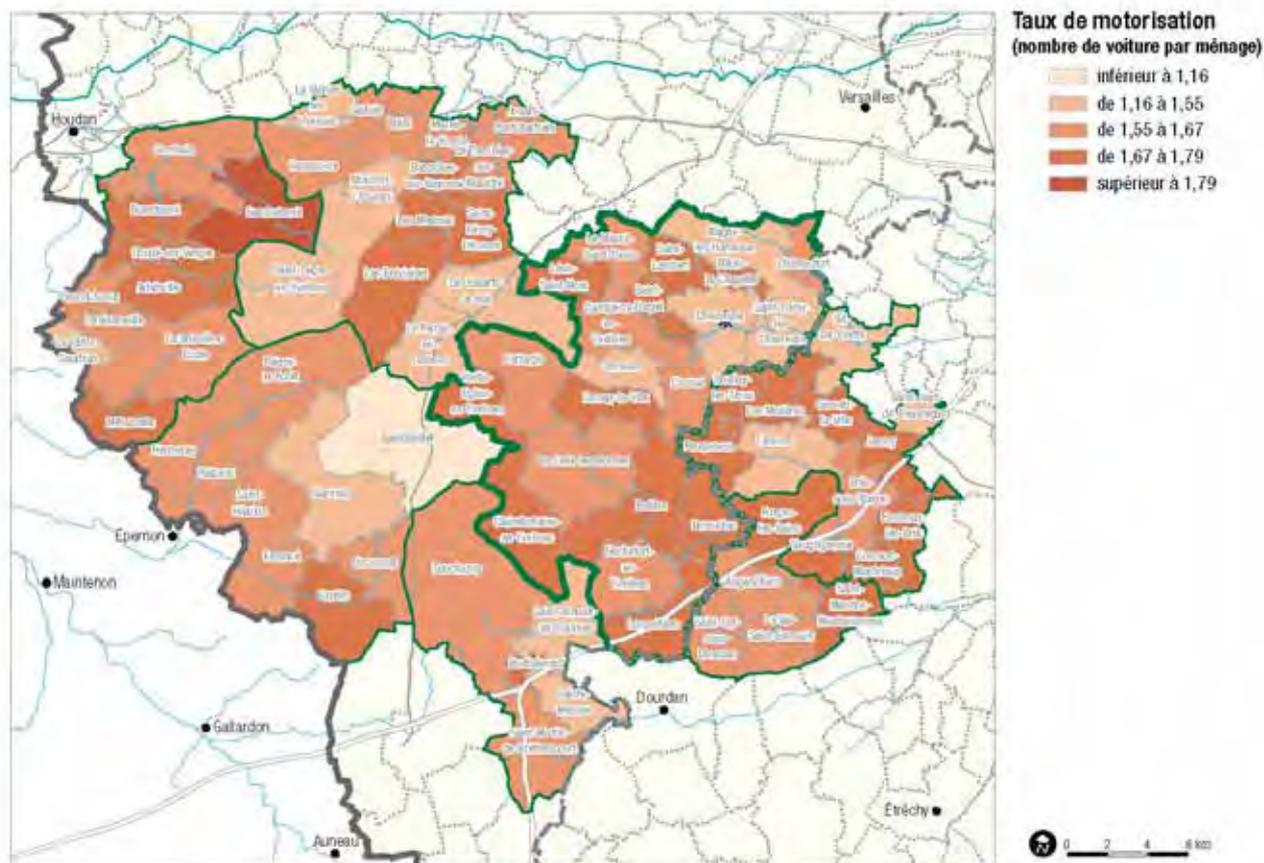
Le taux de motorisation des ménages correspond au nombre moyen de véhicules par ménage. Un autre indicateur est le pourcentage de ménages ayant au moins un véhicule. Ces indicateurs informent sur le niveau de possession des véhicules et non sur leur utilisation.

	Nombre de véhicules par ménage	% de ménages motorisés
Moyenne périmètre élargi	1,51	92 %
Moyenne Essonne	1,23	85 %
Moyenne Yvelines	1,41	85 %
Moyenne Région	0,92	69 %

Source : RP1999

Le taux de motorisation est plus élevé que les moyennes départementales des Yvelines et de l'Essonne. Le niveau de motorisation des ménages dans l'aire d'étude est aussi plus élevé que ce que l'on peut rencontrer dans les autres secteurs de la grande couronne de l'Île-de-France, dû à un niveau social des résidents au-dessus de la moyenne. Enfin, l'analyse des cartes montre qu'il pourrait y avoir une corrélation entre le taux de motorisation et la présence d'une infrastructure de transport sur ce territoire (gare, autoroute) mais des analyses économétriques seraient nécessaires pour le confirmer.

La motorisation des populations



Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>La présence, à l'intérieur du périmètre d'étude ou dans sa proche périphérie, de pôles d'emplois, permettant de limiter les déplacements domicile – travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pôle d'emploi de Rambouillet polarise une bonne part des déplacements domicile-travail environnant. - la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (environ 8000 actifs du périmètre élargi y travaillent). 	<p>Une part élevée d'actifs travaillant à l'extérieur du périmètre élargi (deux actifs sur trois)</p> <p>Un déficit d'emplois par rapport aux actifs résidents (taux d'emploi de 0,6), conduisant à des échanges importants avec l'extérieur.</p> <p>Moins de la moitié des emplois sont pourvus par des actifs habitant à l'extérieur dont une part non négligeable vient d'Eure-et-Loir (22 %).</p> <p>Une forte prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail (69 %) en particulier dans les échanges internes (84 %) et vers les pôles d'emploi proches (Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, Orsay, Dourdan)</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Desserte des pôles d'emplois situés à l'extérieur du territoire</p>	<p>Les enjeux ne se situent pas au niveau de la demande de déplacements internes au périmètre élargi.</p> <p>Les flux internes domicile-travail sont principalement des flux de courte distance, de volume faible et diffus, effectués en voiture particulière. Il est donc peu intéressant d'envisager une modification sensible de l'offre de transport en commun par bus OPTILE1 à l'intérieur du périmètre élargi excepté les lignes de rabattement aux gares.</p> <p>En revanche, il existe un véritable enjeu au niveau des liaisons avec les pôles d'emplois situés à l'extérieur, en particulier vers Saint-Quentin-en-Yvelines, et des liaisons de longue distance avec Paris. Il faut donc s'interroger d'une part sur l'amélioration des liaisons entre le Parc et les polarités externes proches, et d'autre part sur tous les projets qui peuvent améliorer le niveau de service des lignes ferrées existantes et l'intermodalité (augmentation de la fréquence des trains et des bus de rabattement, augmentation de la capacité des parcs de stationnement aux gares, sécurité et confort dans les trains).</p> <p>Il est nécessaire d'encourager des projets innovants (covoiturage, offre de service sur Internet, etc).</p>

¹ Un bus OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Île-de-France) est un bus exploité par une entreprise privée de transport de voyageurs en Île-de-France, essentiellement en grande couronne.

Niveau d'équipements, éducation et santé, commerces

Cadrage général sur le niveau d'équipement des communes

Le Parc et l'ensemble des extensions ont globalement le même niveau d'équipement¹

Les communes du Parc actuel disposent en moyenne de 11 types d'équipements. Leurs habitants doivent parcourir 3,1 km pour accéder aux 36 équipements de référence. Ces moyennes sont nettement inférieures aux résultats des départements des Yvelines et de l'Essonne (respectivement 14 équipements et 16 équipements, et 2,8 km et 2,7 km). À titre de comparaison, dans le département le plus rural d'Île-de-France, la Seine-et-Marne, les communes ont, en moyenne, 10 équipements et leurs habitants doivent parcourir 3,8 km pour accéder à l'ensemble des équipements. Le Parc se rapproche plus de cette référence.

L'ensemble des extensions a une moyenne de 11 types d'équipements également et 3,7 km à parcourir, mais les disparités au sein des entités sont importantes. Les communes des entités des Sources de la Rémarde et de l'Orge, du Massif de Saint-Léger et ses lisières sud et du Plateau de Limours ont des moyennes proches de celle du périmètre élargi. Mais les communes du Massif de Saint-Léger et ses lisières Nord sont beaucoup mieux équipées en moyenne (15 équipements et 2,6 km) alors que celles du Massif de Saint-Léger Ouest sont très mal équipées (5 équipements et 6,8 km).

Les pôles des extensions mieux dotés que ceux du Parc ?

Le territoire est constitué de communes offrant un niveau d'équipements et de services très hétérogène. Dans le Parc actuel, une seule commune ne dispose d'aucun équipement (Saint-Forget) et aucune commune ne dispose des 36 équipements. Mais 62 % de la population vit dans les 5 communes les mieux équipées (entre 20 et 30 équipements) : Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis, Magny-les-Hameaux et Bonnelles.

Dans les extensions, seules deux communes ne disposent d'aucun équipement (Gambaiseuil et Le Tartre-Gaudran). Les deux-tiers de la population vivent dans les 10 communes disposant d'au moins

20 types d'équipements. Cinq communes en ont plus de 30 : Rambouillet (36), Gif-sur-Yvette (34), Limours, Monfort-l'Amaury, Saint-Arnoult-en-Yvelines (32).

Quatre équipements de base ont été considérés comme équipements de proximité : l'école primaire, la boulangerie, l'alimentation générale et le tabac. Cinq communes du Parc actuel disposent au moins de ces quatre équipements de proximité, 49 % de la population y résident. Quatre communes n'ont aucun de ces 4 équipements, mais elles ne représentent que 4 % de la population du Parc.

Dans les communes d'extension potentielle, 15 communes disposent au moins des 4 équipements de proximité. Elles rassemblent 65 % de la population.

Rambouillet, pôle structurant

C'est ce qu'on peut en déduire à la lecture des résultats sur les communes fréquentées par les habitants quand ils ne disposent pas d'un certain type d'équipements sur leur commune. Les habitants du Parc fréquentent surtout Chevreuse, Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Dans les extensions, Rambouillet est de loin la commune la plus fréquentée, puis viennent Montfort-l'Amaury, Limours, et Houdan à l'extérieur du périmètre.

L'équipement commercial

Sous-dimensionnement de l'appareil commercial du parc actuel

Au regard des habitudes de consommations telles qu'elles ressortent de l'Enquête Budget de Famille 2006 et qui montrent une fréquentation prépondérante et en croissance des grandes surfaces tant pour les achats alimentaires que non alimentaires², le Parc actuel dispose d'un niveau d'équipement très faible en grandes surfaces (cf. définitions du paragraphe suivant « Des communes rurales qui ont du mal à maintenir leur commerce ») comme le montre le graphique sur les densités décliné pour plusieurs catégories de magasins. En effet, d'après l'inventaire Panorama-Trade Dimensions 2007 des grandes surfaces³, celui-ci ne compte que 8 points de vente de plus de 300 m², 5 supermarchés, 2 jardineries et un magasin de

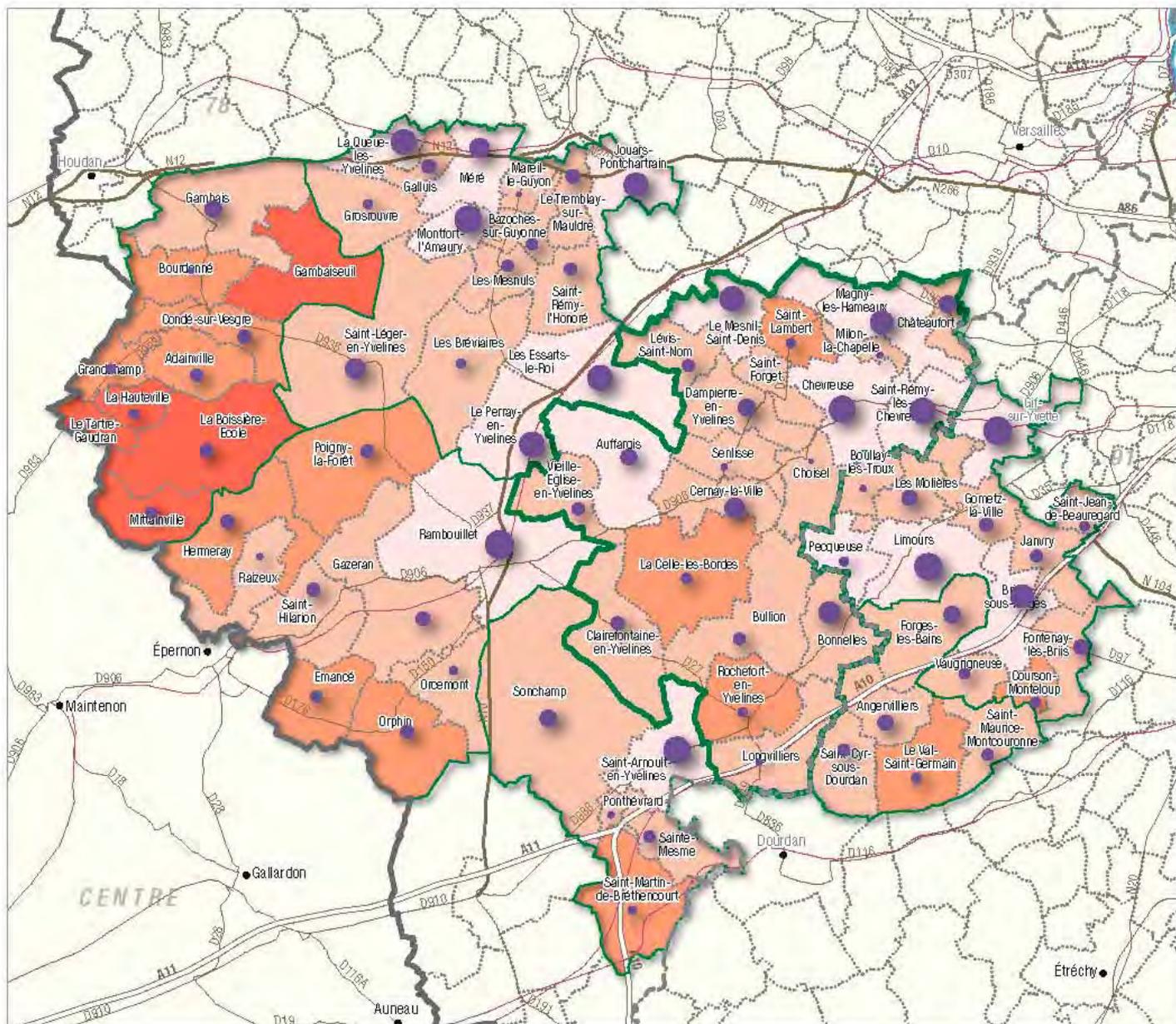
¹ L'inventaire communal réalisé par le Ministère de l'Agriculture et l'Insee est la meilleure source permettant de mesurer le niveau d'équipement des communes. En effet, il prend en compte une gamme très large d'équipements et de services (équipements commerciaux, sanitaires et sociaux, équipements publics, métiers du bâtiment, etc), couvre l'ensemble du périmètre élargi et permet des comparaisons avec d'autres territoires. Le niveau d'équipement d'une commune est mesuré en fonction de la présence de 36 catégories de référence (voir fin de la fiche). En cas d'absence d'un équipement dans une commune, l'enquête permet aussi d'identifier la commune la plus fréquentée par les habitants. En Île-de-France, seules les communes de la partie la plus rurale de la région (la grande couronne) ont été interrogées, les villes de plus de 10 000 habitants de la grande couronne ayant fait l'objet d'un inventaire restreint.

En revanche le dernier inventaire disponible remonte à 1998. Les éléments qui suivent rendent compte de la situation à cette date.

² L'enquête Budget de famille, effectuée tous les 5 ans par l'INSEE, reconstitue la comptabilité des ménages. Pour chaque ménage enquêté, on collecte la nature des dépenses, leur montant et le lieu d'achat. En 2006, 10 420 ménages ont été interrogés en métropole. Les résultats de la dernière enquête montrent que 70 % des dépenses alimentaires se font dans les grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés, maxi-discount), 42 % des dépenses de biens durables (meubles, électroménager, bricolage, jardinage) sont réalisées dans les grandes surfaces spécialisées. Pour l'alimentaire, le petit commerce concentre encore 13,8% des dépenses, mais il a baissé de 2 points depuis 2001, les marchés, avec 6,5 % des dépenses, sont eux aussi en baisse. Internet ne représente encore que 0,3 % des dépenses alimentaires.

³ Grandes surfaces : surface de vente supérieur ou égal à 300 m². Toute création ou extension fait l'objet d'une demande d'autorisation examinée en CDEC (Commission départementale d'équipement commercial)

Le niveau d'équipement du territoire



Nombre d'équipements



Éloignement moyen aux équipements



- limite actuelle du Parc
- - - périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée

Sources : INSEE, Inventaire communal, 1998 - IGN, Route 2000, 2005 - IAURIF © IAURIF 2008

bricolage. Tous excepté un, sont localisés dans la frange nord du Parc actuel. Dans l'alimentaire, l'offre est donc exclusivement composée de supermarchés sans position monopolistique d'une enseigne particulière et les densités y sont 3 fois inférieures aux moyennes départementales de l'Essonne et des Yvelines.

Malgré une organisation commerciale qui souhaite privilégier les centres-villes, les commerces et services de proximité et les marchés forains, peu de communes disposent d'une offre de commerces et de services suffisante pour retenir sur place les habitants, d'où une évasion commerciale très importante vers les pôles commerciaux proches, au nord du territoire, à Maurepas, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy 2 et les Ulis 2, évasion d'autant plus élevée que la mobilité professionnelle incite de plus en plus d'actifs à effectuer leurs achats sur leur lieu de travail. Seules cinq communes, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis, Magny-les-Hameaux et Bonnelles disposent d'un petit noyau commercial, associant supermarché, petits commerces et services, et attirent une chalandise qui dépasse le territoire de la commune. Cernay dispose également d'un centre-bourg comportant une palette complète de petits commerces et un supérette Casino en cours d'agrandissement. Alors que les marchés apportent un complément non négligeable pour l'approvisionnement alimentaire et associent qualité et convivialité appréciées par les CSP supérieures, le Parc actuel ne compte que deux marchés à Saint-Rémy et au Mesnil-Saint-Denis, plus un petit marché de produits du terroir à Bonnelles.

Un pôle commercial majeur du sud des Yvelines, Rambouillet

Dans les extensions, les différentes composantes du commerce sont mieux représentées : les grandes surfaces sont plus nombreuses, notamment dans l'alimentaire, de même que les marchés (11 au total). Avec la présence de 3 hypermarchés, 13 supermarchés dont 2 hard-discount et un Monoprix, les surfaces de vente dans l'alimentaire s'élèvent à un peu plus de 40 000 m² et leur densité est équivalente à celles des départements de l'Essonne et des Yvelines. C'est dans le non-alimentaire que des manques apparaissent, dans presque tous les secteurs d'activités à l'exception des jardineries, expliquant une évasion de la clientèle vers Chartres pour l'entité Saint-Léger sud et ouest, vers Plaisir et Coignières-Maurepas pour l'entité Saint-Léger nord et les Ulis pour l'entité Plateau de Limours. Le déficit est particulièrement marqué dans l'équipement de la personne, les loisirs culturels et le sport.

Le pôle commercial de loin le plus attractif est celui de Rambouillet. C'est un centre majeur qui dispose d'une vaste zone de chalandise liée au très faible équipement commercial de la plupart des communes qui l'entourent. Le centre commercial Bel-Air (voir définitions ci-dessous), qui a fait récemment l'objet d'une extension est l'équipement principal, son hypermarché Carrefour de 11 900m² est accompagné d'une galerie marchande de 45 magasins où quelques moyennes surfaces telles Zara et Darty sont installées. Deux autres hypermarchés plus petits, Intermarché et Atac, un Monoprix viennent compléter l'offre alimentaire. Au

total, Rambouillet rassemble plus de 250 établissements dans le secteur du commerce de détail et de la réparation automobile⁴ et compte deux marchés. Le Schéma de développement commercial des Yvelines adopté en 2004 et dont la révision est envisagée, préconise le renforcement de l'offre commerciale du centre-ville par l'ouverture de moyennes surfaces spécialisées.

Le second pôle commercial est Gif-sur-Yvette. L'offre commerciale, un peu plus de 150 commerces et services, est répartie entre 7 quartiers avec 2 concentrations plus importantes dans les quartiers de Chevy et de Courcelle.

Des communes rurales qui ont du mal à maintenir leur commerce

Un recensement des commerces réalisé à partir de différentes sources⁵ montre que 23 communes du périmètre élargi ne disposaient d'aucun commerce alimentaire.

Dans ces communes, les tournées effectuées par les commerçants constituent donc un apport essentiel qui doit être maintenu, développé et diversifié, de même que les livraisons à domicile.



Une rue commerçante dans le centre-ville d'Auffargis – L Thevenot/ IAU RIF

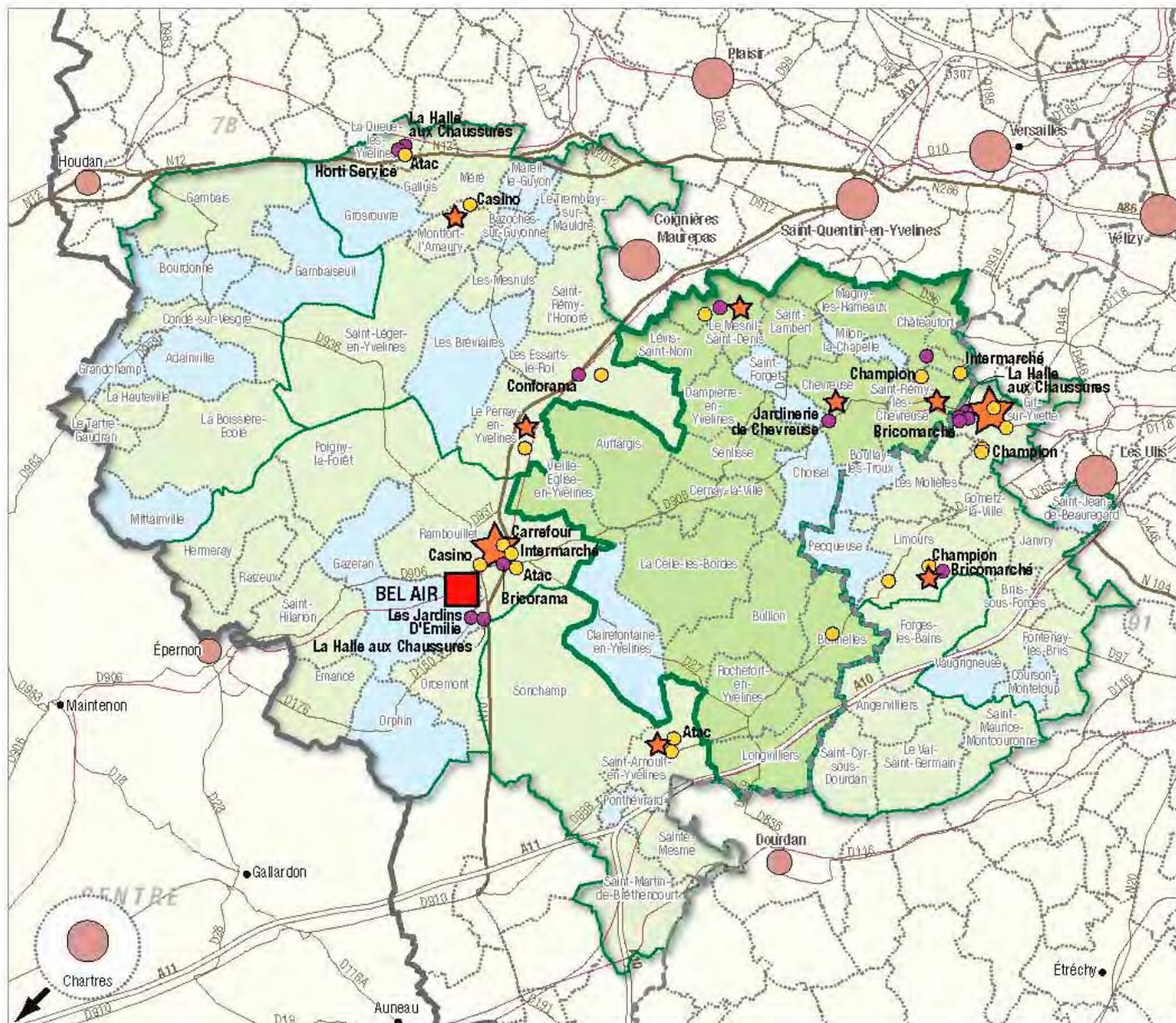
Les entités sont inégalement concernées par ce phénomène. C'est dans le plateau de Limours et le massif Saint-Léger Ouest que les carences sont les plus marquées. Plusieurs explications à cela, la petite taille des communes, leur caractère résidentiel, l'existence d'équipements commerciaux très proches et facilement accessibles. Dans le Parc actuel, 6 communes ne sont pas équipées, cela concerne davantage les communes du nord-ouest. Dans plusieurs communes, Les Bréviaires, Hermeray, Mittainville, des projets d'installation de commerces multi-services sont envisagés.

Le maintien des commerces dans les petites communes est un enjeu essentiel d'autant plus complexe que la moyenne d'âge des commerçants est élevée et que les problèmes de transmission des fonds de commerce se posent de manière aiguë.

⁴ Source Sirene 2006

⁵ Plusieurs sources ont été utilisées : pour les communes du parc actuel un inventaire de la CCI de Versailles actualisé par le Parc, pour les communes d'extension, l'inventaire communal 1998 actualisé à partir de l'enquête auprès des communes et intercommunalités

Les équipements commerciaux



0 2 4 6 km

Polarité commerciale de centre-ville



principale

secondaire



centre commercial

grande ou moyenne surface alimentaire (équipements de maison, équipements de personne, sports-loisirs, ...)

grande ou moyenne surface spécialisée

Casino enseigne de plus de 1 000 m² de surface de vente

Pôle commercial extérieur



principal

secondaire

commune sans commerce alimentaire
(parc actuel : données 2007, extension : données 1998)

limite actuelle du Parc

périmètre élargi

limite régionale

limite départementale

limite communale

réseau routier

voie ferrée

Sources : IGN, Roudé 2006, 2006 -
AURIF - Panorama Trade dimensions 2007 -
inventaire CCI Versailles - PNR Chevreuse 2007
© AURIF 2008

Définitions :

Centre commercial : ensemble de commerces géré par un gestionnaire unique de plus de 5 000 m² de surface commerciale (surface de vente + réserves) et de plus de 10 commerces

Grande surface : commerce de détail dont la surface de vente est égale ou supérieure à 300 m² et soumis à autorisation préalable (passage en CDEC)

Grande et moyenne surface alimentaire : hypermarchés, supermarchés, hard-discount, magasins populaires.

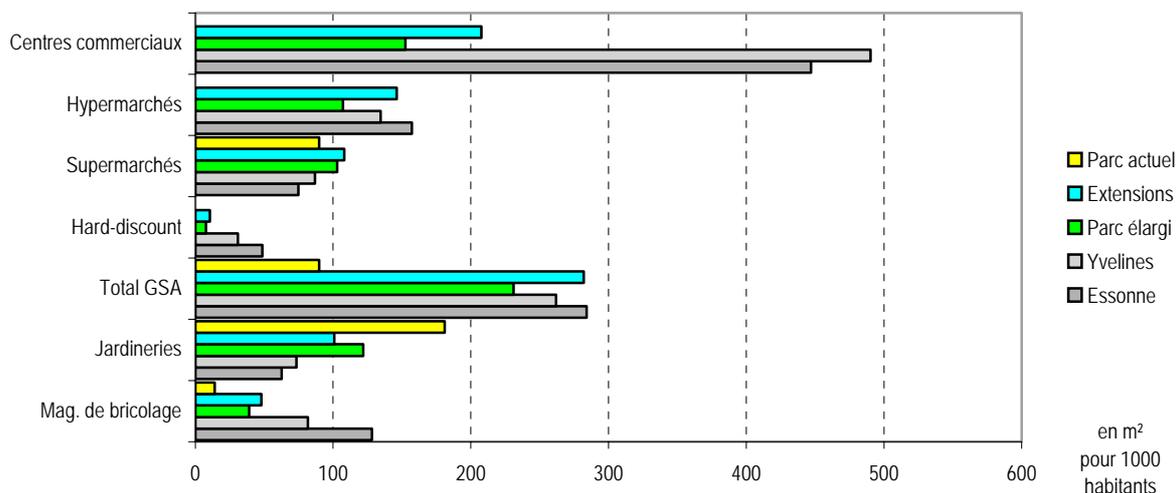
Hypermarché : surface de vente supérieure à 2 500 m²

Supermarché : surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m²

Hard-discount : supermarché proposant un petit nombre de références et pratiquent des prix bas

Grand commerce en magasin spécialisé : entreprise du commerce de détail non alimentaire employant 100 salariés ou exploitant plus de 10 magasins.

Densités en grandes surfaces rapportées à la population



Source : Panorama / Trade Dimensions et IAURIF - Traitement IAURIF

Les équipements de santé

L'Île-de-France est une région où la densité de médecins généralistes est plus faible que la moyenne nationale (92,5 généralistes pour 100 000 habitants⁶) et où leur répartition est inégale (633 communes de la région sont dépourvues de généralistes mais elles ne représentent que 3 % de la population régionale). Cette densité décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Paris, excepté dans les cantons les plus peuplés et urbanisés de grande couronne. Les communes les plus faiblement dotées en offre de soins sont les communes socialement défavorisées et/ou les communes rurales. Dans ce contexte, la densité de généralistes dans le Parc actuel est satisfaisante puisqu'elle est supérieure à la moyenne : elle est de 109 généralistes pour 100 000 habitants. Ces professionnels sont répartis sur 7 communes où vivent 72 % de la population du Parc actuel (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis, Chevreuse, Magny-les-Hameaux, Bonnelles, Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines). Toutes ces communes, sauf Dampierre, concentrent au moins cinq professionnels de santé⁷. Ce sont toutes des communes de plus de 1 500 habitants. Le territoire du Parc actuel n'apparaît pas comme une exception car 72 % des communes franciliennes n'ont aucun spécialiste et 11 % de la population habitent une commune sans spécialiste.

La situation pour les infirmiers contraste avec celle des généralistes. En effet, si la densité régionale, 40,6 pour 100 000 habitants⁸, est toujours très inférieure à la moyenne nationale (81,3 pour 100 000 habitants⁹), la densité d'infirmiers libéraux dans le Parc actuel est encore plus faible (33 pour 100 000 habitants). De manière générale, la grande couronne est mieux dotée en infirmiers libéraux que Paris et la petite couronne (les conditions de vie, notamment le logement un peu moins cher y contribuent), ce qui n'est pas le cas dans le Parc.

Les communes de l'extension sont dans l'ensemble beaucoup moins bien dotées en offre de soins, et encore une fois, la répartition est très inégale. La densité de généralistes est inférieure à la moyenne régionale (67 généralistes pour 100 000 habitants), répartis sur 19 communes. Quatorze d'entre elles, concentrent plus de 5 professionnels de santé. Rambouillet (du fait de l'hôpital) et Gif-sur-Yvette concentrent beaucoup plus de professionnels que les communes du Parc. En ce qui concerne les infirmiers, leur densité est sensiblement la même (30 pour 100 000 habitants).

Le territoire du Parc ne dispose pas d'hôpital¹⁰, mais il en existe deux dans les extensions : le centre hospitalier de Rambouillet d'une capacité de 200 lits environ, et le centre médico-chirurgical de Bligny à Briis-sous-Forges (une centaine de lits). Seul le centre hospitalier de Rambouillet assure les

⁶ cf. Atlas de la Santé en Île-de-France

⁷ Professionnels de santé : infirmier, dentiste, masseur-kiné, médecin, orthoptiste-orthophoniste, pédicure, sage-femme.

⁸ Ibid 6

⁹ Ibid 6

¹⁰ Il existe un centre de pédiatrie, uniquement destiné aux moins de 18 ans.

services d'urgence et de SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation).

Les équipements spécifiques aux personnes âgées¹¹

Le Parc sera, comme l'ensemble du territoire national, concerné par la problématique des personnes âgées. Leur prise en charge se définit par l'ensemble des services nécessaires aux besoins de la personne, tant à domicile qu'en établissement. L'entrée en établissement se faisant à un âge de plus en plus tardif, les services liés au maintien à domicile ne sont pas à négliger.

En ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées (maisons de retraite, logement-foyer, USLD), l'Île-de-France est moins bien équipée que le reste de la France (145 places pour 1000 personnes de 75 ans ou plus contre 153 au niveau national*). Les départements de grande couronne concentrent une grande partie de l'offre régionale. Les Yvelines et l'Essonne ont des taux de 194 et 207 pour 1000 personnes de 75 ans ou plus. Le territoire du Parc actuel compte 7 établissements d'accueil pour personnes âgées, pour un total de 816 places (dont 3 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse rassemblant plus de 600 places). Les communes de l'extension comptent à elles seules 1760 places réparties dans 13 communes. Trois d'entre elles concentrent plus de 200 places chacune (Rambouillet 427, Montfort-l'Amaury 346 et Jouars-Pontchartrain 242).

La prise en charge à domicile des personnes âgées regroupe de nombreux métiers et services. Les trois volets principaux sont les services de soins infirmiers à domicile, les services d'aide à domicile et l'information aux personnes et à leur famille (Centres Locaux d'Information et de Coordination ou CLIC), réseaux gérontologiques, CCAS). Toutes les communes du périmètre élargi sont desservies par des services de soins infirmiers à domicile. Mais sur le terrain, cela ne veut pas dire que les services arrivent à couvrir l'ensemble des besoins (manque de personnel...). En ce qui concerne les CLIC, seule la partie Yvelines du périmètre élargi bénéficie de tels services, basés à Rambouillet et Montfort-l'Amaury.

Un certain nombre d'améliorations dans la prise en charge des personnes âgées sont prévues dans les deux départements (« Schéma seconde génération d'organisation sociale et médico-sociale du département des Yvelines 2003-2008 » et « Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2005-2010 » pour l'Essonne). Les mesures envisagées vont de l'adaptation de l'habitat aux services d'aides à la personne en passant par les transports adaptés et l'offre de loisirs.

Les équipements éducatifs

Des équipements d'enseignement secondaire concentrés dans les pôles urbains intérieurs et extérieurs

Le périmètre d'étude est bien équipé en écoles élémentaires, notamment publiques puisque la quasi-totalité des communes actuelles et des communes d'extension potentielle en dispose. Mais il ne possède qu'un nombre restreint de collèges, localisés dans quelques pôles urbains comme Bonnelles, Chevreuse, Magny-les-Hameaux ou Le Mesnil-saint-Denis. La situation est globalement

identique dans les communes d'extension potentielle, où les collèges sont situés dans les communes de Saint-Arnoult-en-Yvelines, des Essarts-le-Roi, de Jouars-Pontchartrain, de Montfort-l'Amaury, de Rambouillet, de Briis-sous-Forges, de Gif-sur-Yvette et de Limours.

Grâce à ces équipements, l'ensemble du territoire du Parc actuel est « desservi »¹². Cela signifie que les élèves fréquentant les collèges répartis sur le territoire du Parc actuel viennent pour l'essentiel des communes de ce territoire. Il en est de même pour les communes d'extension.

En matière de lycées d'enseignement général ou polyvalent, le territoire du Parc actuel n'en dispose d'aucun. Toutefois, ils sont présents dans les communes d'extension potentielle, à La Queue-lès-Yvelines, Rambouillet, Gif-sur-Yvette et Limours. Il faut noter que le Conseil régional prévoit également la création d'un lycée polyvalent au Perray-en-Yvelines¹³.

Cet état de fait est corroboré par l'éclatement du territoire du Parc actuel et des entités d'extension potentielle en plusieurs bassins de formation. La moitié nord du Parc actuel dépend du bassin de formation de Saint-Quentin-en-Yvelines, la moitié sud, comme l'ensemble des communes des entités « Massif de Saint Léger et ses lisières » et « Sources de la Rémarde et de l'Orge », du bassin de formation de Rambouillet. Le plateau de Limours dépend quant à lui du bassin de Massy et les communes de Saint-Cyr-sous-Dourdan, Angervilliers et du Val-Saint-Germain appartiennent au bassin d'Étampes.

Les bassins d'éducation et de formation sont un découpage infra départemental reposant sur une analyse précise des données locales. Ce découpage relève de la compétence du recteur et tient compte des parcours de formation des élèves et des caractéristiques des territoires. Le bassin doit être au service de l'animation et de la cohérence de l'action pédagogique ; « il est le cadre privilégié de la réflexion, des échanges, de la coopération entre les écoles, collèges et lycées d'un territoire donné et permet des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des établissements en favorisant la confrontation des idées, la comparaison et la mise en commun des pratiques, l'élaboration et la réalisation de projets communs, la mutualisation des moyens ». Le bassin d'éducation et de formation n'est pas un niveau administratif ou hiérarchique supplémentaire.

D'autres établissements de formation sur le territoire d'étude, en lien avec les établissements universitaires et supérieurs situés à proximité

On peut dénombrer quelques établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble du périmètre d'étude. Ainsi, Rambouillet dispose d'un IUT rattaché à l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, et Gif-sur-Yvette de deux écoles d'ingénieurs: SUPELEC (métiers de l'électricité) et l'Institut national des sciences et techniques nucléaires, en lien avec le CEA situé sur le plateau de Saclay.

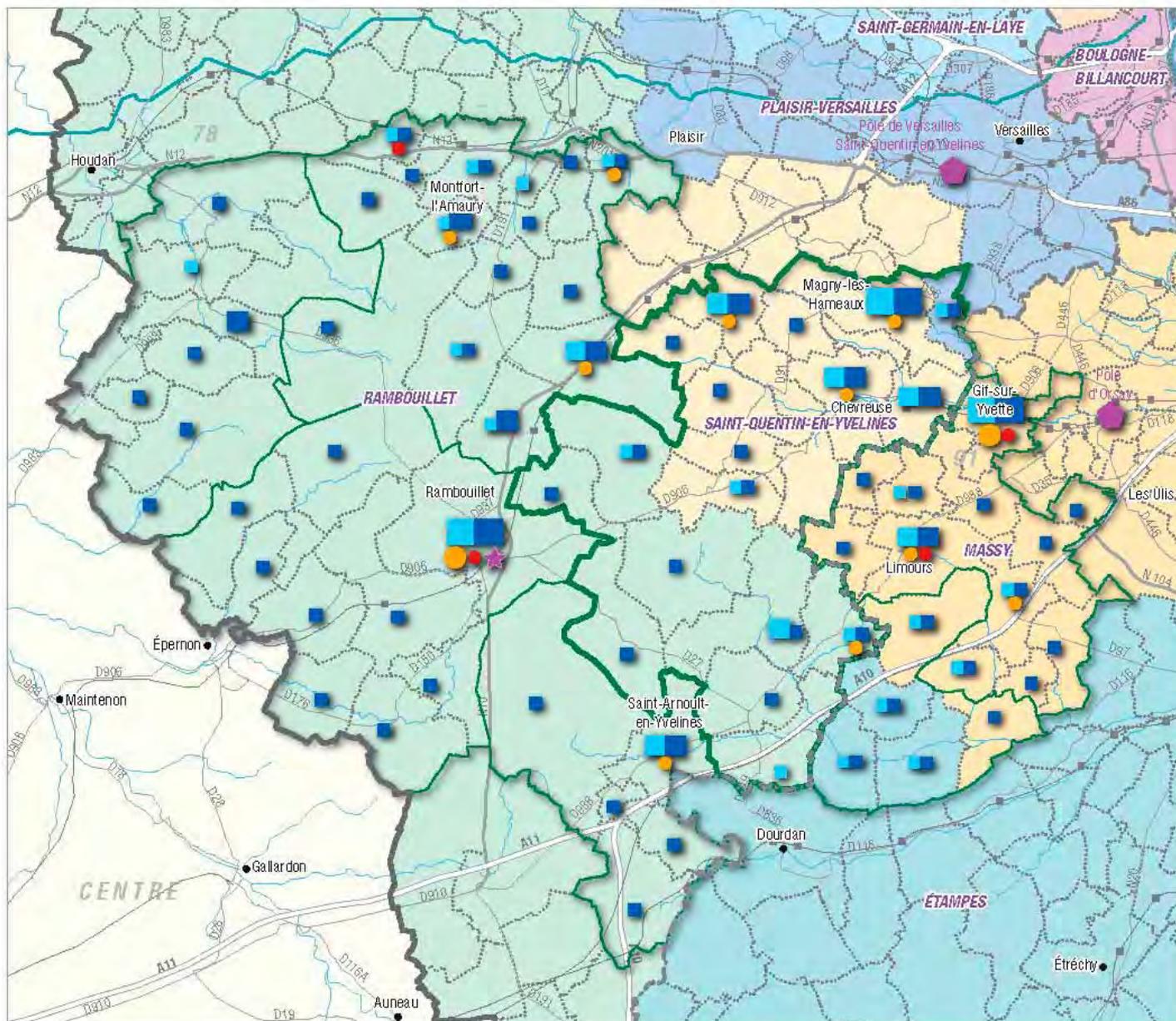
Ces différents équipements éducatifs sont donc très liés avec les deux pôles d'enseignement supérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Orsay.

¹¹ Source : ORS 2006

¹² Source : questionnaire Parc

¹³ Source : Programme prévisionnel des investissements en lycées, Conseil Régional d'Île-de-France

Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur



0 2 4 6 km

Établissements d'enseignement ...

... primaire

- école maternelle
- école élémentaire

... secondaire

- collège public
- lycée public

... supérieur

- ★ institut universitaire de technologie (IUT)
- ★ pôle d'enseignement supérieur

Nombre d'établissement

- 1
- 2 à 4
- 5 et plus

Bassin de formation

- nom de bassin de formation
- bassin de formation

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale

- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Il faut également citer quelques autres établissements particuliers, présents dans le périmètre d'étude. Ainsi compte-t-on plusieurs centres de formation des apprentis (CFA). L'un des sites du CFA de Bel-Air est localisé à Saint-Lambert, proposant une formation en "aménagement paysager", un autre site étant localisé à Fontenay-les-Briis, proposant des formations en agro-alimentaire, aménagement paysager mais aussi accueil, hôtellerie, tourisme.



École Supélec à Gif sur Yvette (parc d'activités Espace technologique au centre plateau de Saclay à droite et la vallée de l'Yvette à gauche.- P. Guignard / IAURIF

Un autre CFA est situé au Tremblay-sur-Mauldre, consacré aux métiers du transport et de l'agriculture. À Rambouillet, il est proposé des formations en génie civil – construction – bois, en comptabilité, en spécialités plurivalentes sanitaires et sociales et enfin d'autres liées au centre d'enseignement zootechnique. Enfin le CFA Gustave Eiffel, à Orcemont, propose des formations liées au BTP (Mines et carrières, génie civil, topographie.).

Signalons enfin la présence de quelques établissements médicaux, médico-éducatifs et sociaux. Deux établissements sont situés dans le territoire du Parc actuel, l'un à Chevreuse, pour enfants sourds ou aveugles, et l'autre à Saint-Lambert, un institut de rééducation médico-psychologique. La commune de Bullion dispose d'une école d'auxiliaires puéricultrices.

Six autres établissements sont localisés dans les communes d'extension potentielle, aux Essarts-le-Roi, aux Mesnuls, à la Queue-lès-Yvelines, à Gazeran, à Limours et aux Molières. Ces instituts sont tous sous statut privé. Enfin, Rambouillet dispose d'un centre de formation aux métiers de la santé au sein de l'hôpital public.

Une part d'étudiants relativement forte sur l'ensemble du périmètre d'étude

La part de l'ensemble des étudiants parmi les 15-34 ans dans les communes du Parc actuel est relativement importante, par rapport aux autres territoires ruraux d'Île-de-France. Cette part se situe au delà de 10 % dans la grande majorité des communes, et peut atteindre plus de 19 % à Saint-Rémy-lès-Chevreuse par exemple. Dans les communes d'extension potentielles, la situation est sensiblement la même, avec quelques exceptions, notamment Gif-sur-Yvette où cette part atteint près de 30 %¹⁴.

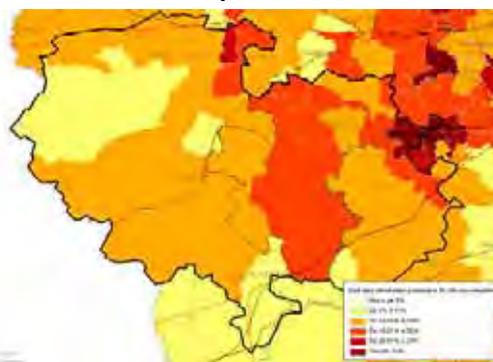
La part des étudiants en 3ème cycle et plus parmi les 15-34 ans est également, sur le périmètre d'étude, globalement supérieure à celle observée

dans l'ensemble des territoires ruraux franciliens. Mais elle est très contrastée au sein des différentes entités.

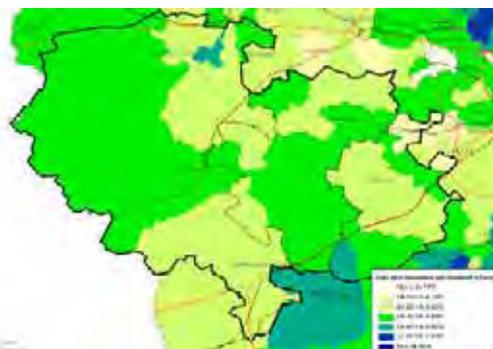
Elle est en moyenne de 3,56 % sur le Parc actuel, avec des variations assez importantes puisqu'elle atteint 5,74 % au Mesnil-Saint-Denis ou 5,35 % à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, mais qu'elle est de 1,81% à Clairefontaine-en-Yvelines ou de 2,3 % à Châteaufort. Dans les communes du plateau de Limours, cette part est en moyenne de 4,11 % avec, toujours, de fortes différences entre communes, Gif-sur-Yvette disposant d'une part de 7,16% alors que Limours est à 3,31 %. L'entité « Rémarde aval » voit cette part tourner autour de 2,19 %.

Les communes du massif de Saint-Léger et ses lisières disposent quant à elles d'une part d'étudiants en 3ème cycle inférieure puisque elle est, en moyenne de 2,61 %. Enfin, dans les communes de l'entité « Sources de la Rémarde et de l'Orge », cette part tombe à 1,78 %.

Part des étudiants parmi les 15-34 ans



Part des étudiants allant étudier à Paris



En matière de déplacements domicile-études, la situation des communes du périmètre d'étude est sensiblement identique à celle des communes rurales d'Île-de-France.

Ainsi, relativement peu d'étudiants étudient à moins de 10 km de leur commune de résidence. Bien entendu, ce constat général est à nuancer dans les communes proches des pôles universitaires d'Orsay ou de Saint-Quentin-en-Yvelines (par exemple Magny-les-Hameaux ou Gif-sur-Yvette).

Par ailleurs, les étudiants présents sur le territoire du Parc ou dans les communes d'extension potentielle ont tendance, pour un tiers d'entre eux, à étudier sur Paris¹⁵. Cette situation est générale à l'exception des communes de Gif-sur-Yvette ou de Saint-Jean-de-Beauregard, où cette part d'étudiants partant à Paris est de 18 %, ceci étant du au fait que les étudiants de ces communes vont plutôt à Orsay.

¹⁴ source : Recensement général de la population de 1999

¹⁵ source : Recensement général de la population de 1999

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Les deux-tiers de la population vivent dans les communes les mieux équipées.	Un niveau moyen d'équipement relativement faible avec des disparités importantes entre les entités.
Rambouillet est un pôle commercial majeur (centre commercial et centre-ville) du Parc élargi, disposant d'une vaste aire de chalandise. Meilleure couverture dans l'alimentaire dans les zones d'extension.	Une offre en commerces et services insuffisante pour satisfaire sur place les besoins des populations, d'où une évasion très forte vers les pôles commerciaux périphériques, particulièrement dans le Parc actuel. Deux marchés dans le Parc actuel. Dans les extensions un déficit marqué dans l'équipement de la personne, les loisirs et le sport. Des communes rurales qui ont du mal à maintenir leurs commerces, en particulier dans l'entité du plateau de Limours. Peu de centre-villes commercialement attractifs Difficultés d'accessibilité et de stationnement dans le centre-ville de Rambouillet.
Bonne densité de médecins généralistes dans le Parc actuel. Pôle de santé important à Rambouillet (hôpital et services d'urgence).	Couverture faible en infirmiers. Les extensions sont moins bien dotées en offre de soins Insuffisance de l'offre de services en direction des personnes âgées.
Bon équipement en écoles élémentaires, les collèges sont moins nombreux mais desservent l'ensemble du territoire. Proportion élevée d'étudiants, de 3ème cycle, par rapport à d'autres territoires ruraux. Existence de nombreux pôles de formation professionnelle de tous niveaux dans le périmètre élargi. Existence d'établissements supérieurs de renommée à proximité.	Problèmes d'accessibilité aux pôles d'enseignement. La plupart des étudiants sont relativement éloignés de leur lieu d'étude.
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Améliorer l'offre et la répartition des services	Maintien voire amélioration du niveau d'équipement moyen Localisation préférentielle des nouveaux équipements de type intercommunal dans les bourgs principaux Amélioration de l'accessibilité des différentes parties du territoire vers ces bourgs.
Développement de l'offre de commerces et de services dans le parc élargi Amélioration et structuration du maillage commercial du territoire Mener une réflexion prospective sur l'organisation commerciale dans le parc élargi	Privilégier les implantations de moyennes et petites surfaces dans les pôles principaux et secondaires. Prohiber les développements périphériques. Développer l'offre de commerces et services dans les centres-villes et à proximité des gares. Développer et conforter les marchés qui répondent bien à la demande des populations résidant dans le parc élargi. Renforcer le pôle majeur de Rambouillet, les pôles secondaires (Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, le Mesnil-Saint-Denis, Montfort-l'Amaury, Limours, le Parray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi). Accompagner le maintien et le développement des commerces et services dans les petites communes. Participer aux travaux d'élaboration des schémas de développement commercial (SDC). Élaborer un document stratégique de type charte ou schéma commercial(e), permettant d'éclairer les décisions d'autorisation prises en CDEC. Intégrer ces éléments dans les SCoT (les autorisations d'exploitation doivent être compatibles avec les SCoT (loi SRU) et les PLU.
Maintenir le niveau de l'offre dans la santé et l'éducation	Veiller au maintien des densités de médecins généralistes et de spécialistes, qui pourraient baisser dans les années à venir du fait des départs en retraite massifs qui vont toucher ces professions. Développer les offres de services liées au confort de vie des personnes âgées (besoins médicaux, portage de repas, transports adaptés, loisirs...) Veiller au maintien de la capacité éducative du territoire. Veiller à l'accessibilité pour tous, en modes doux et en transports en commun, aux établissements éducatifs.

4. Tissu économique local et emplois offerts, branches d'activité économiques

Cadrage sur le tissu économique local

Le tissu économique du territoire d'étude présente à la fois les caractéristiques des territoires ruraux notamment la forte présence des artisans et commerçants, des agriculteurs, des établissements sans salariés... et celles d'un territoire sous l'influence de l'agglomération économique francilienne. Ainsi, plusieurs grands établissements dont des sièges sociaux y sont implantés et certaines communes du territoire sont intégrées à un pôle de compétitivité : Movéo sur le secteur automobile et des transports collectifs (Sneema Services à Magny-les-Hameaux, Siemens VDO Automotive, Rehau SA à Rambouillet, Thales Air Défense à Limours, ...) et la Cosmetic Valley positionnée sur le secteur de la parfumerie-cosmétiques (présence sur le territoire d'étude de Guerlain à Orphin, de Gemey-Maybelinne à Rambouillet et Société d'études dermatologiques au Perray-en-Yvelines).

Un potentiel économique concentré à proximité de Saint-Quentin-en-Yvelines et le long des axes routiers (RN10, RN12 et D988)

Le territoire d'étude regroupe près de 10 000 établissements économiques ou organismes¹ en 2006 soit près de 8% du tissu d'établissements yvelinois et essonnais. Le développement économique se polarise sur une vingtaine de communes.

Le Parc actuel, regroupant le plus grand nombre de communes, est l'entité où le tissu économique est le plus développé avec près de 2 400 établissements en activité en 2006. Les communes du nord concentrent l'essentiel de l'activité : Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Magny-les-Hameaux accueillent chacune entre 300 et 400 établissements, Le Mesnil-Saint-Denis 270 et Châteaufort 130. Sur le reste du Parc actuel, seules Bonnelles et Auffargis rassemblent plus de 100 établissements.

Trois autres entités regroupent entre 1 800 et 2 100 établissements :

- le plateau de Limours (1 820 établissements) avec Gif-sur-Yvette (plus de 800 établissements) et Limours (300) comme principales polarités économiques. Plus de 100 établissements sont également localisés à Briis-sous-Forges et Gometz-la-ville,
- le Massif de Saint-Léger et ses lisières Sud (1 890) grâce à la présence de Rambouillet, le pôle économique central du territoire, qui rassemble à lui-seul près de 1 500 établissements économiques. Mis à part Gazeran avec 120 établissements, les autres communes de cette zone ont moins de 60 établissements chacune,
- le Massif de Saint-Léger et ses lisières Nord (2 120), la vie économique se polarisant le long de la RN 10 sur les communes des Essarts-le-Roi (330 établissements) et Le Perray-en-Yvelines (350) et au nord à proximité de la RN12 à Jouars-Pontchartrain et à Monfort-l'Amaury.

¹ Les chiffres commentés sont issus de la source Sirene-Insee et comptabilisent l'ensemble des établissements marchands (dont le secteur agricole) et non marchand (administration d'État, hospitalière, collectivités territoriales, associations ...)



L'entreprise Schüco au Perray-en-Yvelines
L. Thévenot / IAURIF

Les autres entités présentent un tissu économique moins développé et les communes rassemblent généralement moins de 50 établissements :

- la Rémarde Aval représente 360 établissements économiques dont 150 à Forges-les-Bains,
- 450 établissements sont localisés au sein du Massif de Saint-Léger et ses lisières Ouest dont 190 établissements à Gambais,
- les sources de la Rémarde et de l'Orge représentent 520 établissements dont une polarité à Saint-Arnoult-en-Yvelines (340).

92 % des établissements recensés font partie du secteur marchand, proportion légèrement inférieure à la moyenne régionale (95 %).

Comme partout, la majorité des établissements sont tenus par des artisans, commerçants ou professions libérales : 31 % d'artisans ou commerçants pour le périmètre élargi (proportion de 26 % en Île-de-France, 29 % dans les Yvelines) et 17 % de professions libérales, proportion comparable à la moyenne régionale ou départementale.



Une meunerie à Méré
L. Thévenot / IAURIF

Cependant, pour de nombreuses communes, les artisans-commerçants alimentent l'essentiel de l'activité économique : communes les plus à l'ouest du périmètre d'étude et au sud, au sein des entités de la Rémarde Aval et des sources de la Rémarde et de l'Orge. Pour les communes les plus rurales, l'activité agricole est également prépondérante (cf fiche « Filière agricole : caractérisation et évolution des structures d'exploitation et des systèmes de production »). Néanmoins, malgré le caractère rural

Caractéristiques des établissements par territoire

	Nombre d'établissements	Poids du secteur marchand (%)	Part des établissements sans salariés (%)	Nombre d'établissements de plus de 50 salariés
Massif de Saint Léger et ses lisières - nord	2 120	94	65	30
Massif de Saint Léger et ses lisières - ouest	450	94	71	2
Massif de Saint Léger et ses lisières - sud	1 890	93	62	30
Parc actuel	2 400	92	67	45
Plateau de Limours	1 820	91	64	30
Rémarde aval	360	93	68	3
Sources de la Rémarde et de l'Orge	520	93	68	5
Périmètre élargi	9 560	92	65	145
Yvelines	69 860	93	59	1 470
Essonne	53 885	93	55	1 230
Île-de-France	793 075	95	60	14 580

Source : Insee, Sirene 2006

de certaines parties du territoire, toutes les communes ont une activité économique sur leur territoire et seules une quinzaine accueillent moins d'une trentaine d'établissements du secteur marchand².

Du fait de ces caractéristiques, le tissu économique local est essentiellement constitué d'établissements sans salariés : 65 % des établissements n'emploient aucun salarié au sein du périmètre élargi, proportion supérieure à la moyenne régionale (60 %) ou yvelinoise (59 %). Cette proportion est plus élevée dans les territoires les plus ruraux : Massif de Saint-Léger et ses lisières Ouest (71 % d'établissements sans salariés), Rémarde Aval (68 %) et Sources de la Rémarde et de l'Orge (68 %). Le poids des établissements de moins de 10 salariés se situe aux alentours de 32 % pour le périmètre élargi, part comparable au niveau régional ou départemental.

En 2006, 140 établissements emploient plus de 50 salariés et fournissent plus de la moitié des emplois du territoire. Il s'agit essentiellement d'établissements rendant des services à la population - l'administration publique, l'éducation, la santé et action sociale regroupent la moitié des établissements de plus de 50 salariés – ou des établissements industriels (une petite vingtaine) et de services aux entreprises (15). Les lieux d'implantation privilégiés pour ce type d'employeurs sont Rambouillet (27 établissements), Gif-sur-Yvette (16), Magny-les-Hameaux (12), Le Perray-en-Yvelines (10), Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Limours (11). Huit établissements emploient plus de

500 salariés, dont 3 au sein du périmètre du Parc actuel : Nortel à Chateaufort, Snecma et Hilti à Magny-les-Hameaux puis le CNRS à Gif-sur-Yvette (plus de 2500 salariés), Siemens, l'hôpital et la commune à Rambouillet et le centre médico-chirurgical de Bligny à Briis-sous-Forges.

Un dynamisme du tissu économique comparable au niveau régional

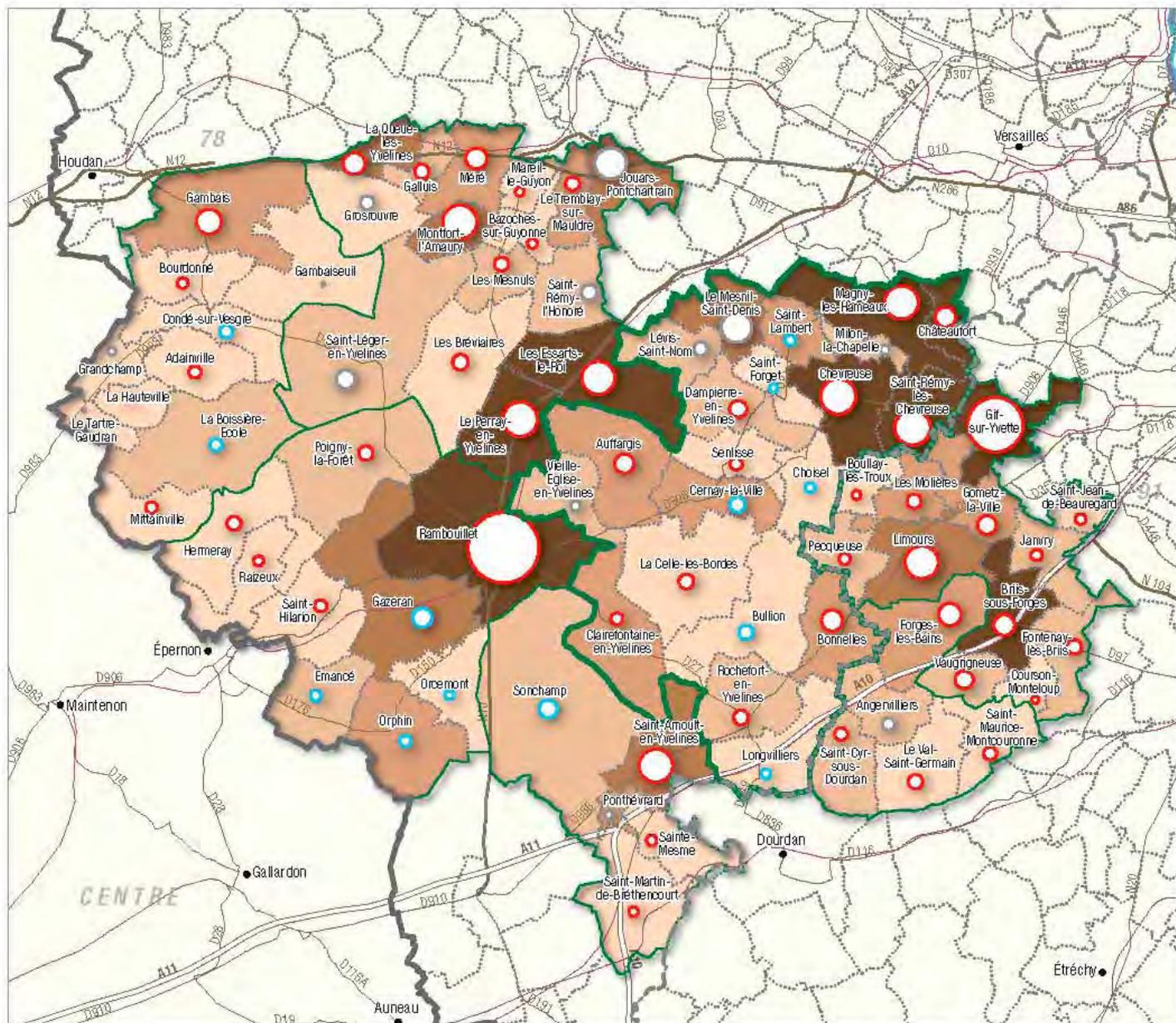
Depuis 1999, le nombre d'établissements économiques³ n'a cessé de progresser sur le périmètre élargi, le dynamisme de la création d'entreprises étant supérieur aux fermetures ou délocalisations d'entreprises existantes. Le Parc actuel ainsi que les zones d'extension envisagées participent à la vitalité économique francilienne et présentent un taux de création d'établissements de 12 % en 2006, ratio identique aux moyennes régionale ou départementales. Ce ratio est relativement homogène entre les entités et sous-entités étudiées. Néanmoins, il est à noter qu'en 2004, dans un contexte économique plus difficile, les communes du Massif de Saint-Léger et ses lisières – Ouest et de la Rémarde aval avaient un taux de création deux fois plus bas qu'en 2006.

Ainsi, en 2006, 900 nouveaux établissements se sont créés au sein du périmètre élargi, le Parc actuel en ayant accueilli 230. Les communes rassemblant le plus grand nombre d'établissements sont également celles qui en accueillent le plus : Rambouillet (135 nouveaux établissements en 2006), Gif-sur-Yvette (90), Saint-Rémy-lès-Chevreuse (45), Le Perray-en-Yvelines (38), Saint-Arnoult-en-Yvelines (38), Chevreuse (34), Montfort-

² Gambaiseuil, LeTartre-Gaudran, La Hauteville et Grandchamp au sein du Massif de Saint-Léger et ses lisières-ouest, Bazoches-sur-Guyonne et Mareil-le-Guyon pour le Massif de Saint-Léger et ses lisières – nord, Orcemont au sud, Courson-Monteloup et Boullay-les-Troux au sein du Plateau de Limours, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Ponthévrard pour les Sources de la Rémarde et de l'Orge, Milon-la-Chapelle et Saint-Forget pour le Parc actuel.

³ L'analyse de l'évolution du tissu économique est réalisée pour les établissements relevant du champ ICS (Industrie, Construction et Services), les données sur la création d'entreprises étant uniquement disponibles pour les entreprises relevant de ces secteurs.

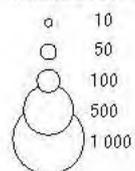
Les établissements et les emplois



0 2 4 6 km

Les établissements

Situation en 2006



Évolution 1999 - 2005

(Champ Industrie - Construction - Services)



Nombre d'emplois salariés privés en 2005



Sources : GARP 2005 -
INSEE Sirene 1999, 2005, 2006 -
IGN, Routes000, 2005 - AURIF
© AURIF 2008

l'Amaury (33) et Magny-les-Hameaux (30). Les polarités économiques du territoire sont donc confortées.

Pour certaines communes, accueillant peu d'établissements, le niveau de création d'établissements est insuffisant pour maintenir le volume existant, ce qui peut illustrer une fragilisation du tissu économique rural : ainsi au sein du Parc actuel, toutes les communes rassemblant moins de 30 établissements en 2006 ont vu leur volume d'établissements diminuer entre 1999 et 2006 ainsi que Bullion et Cernay-la-Ville. Les communes dans cette situation sont peu nombreuses, les évolutions sont de faible ampleur et de fait conduisent rarement à une baisse de l'emploi communal. En dehors du Parc actuel, elles sont essentiellement situées en bordure de l'Eure-et-Loir (Sonchamp, Emancé, Orphin, Orcemont, Gazeran).

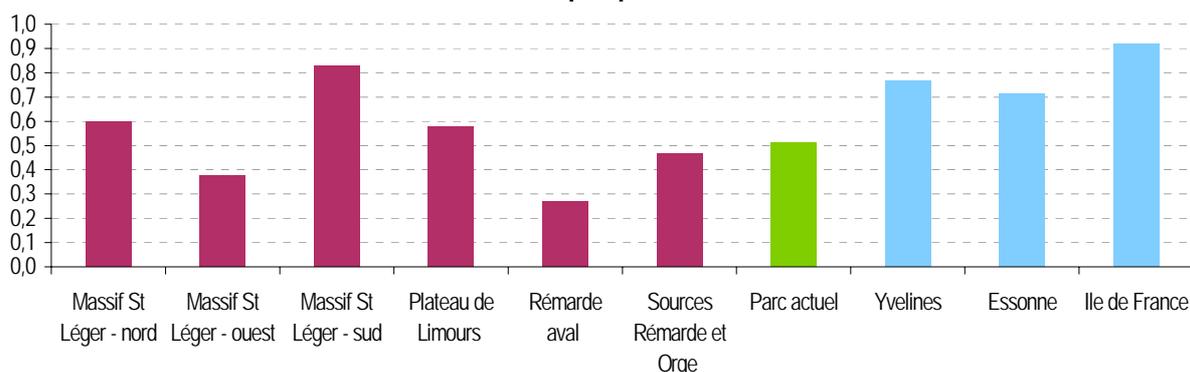
Un territoire tourné vers la fonction résidentielle

Le Parc actuel accueille deux fois moins d'emplois que d'actifs résidents. L'intégration de nouvelles communes modifiera peu la situation, le taux d'emploi du périmètre élargi s'élevant à 0,6 essentiellement du fait de la présence de Rambouillet qui a un taux d'emploi de 0,8 ainsi que des communes du Plateau de Limours et du Massif de Saint-Léger Nord (taux d'emploi moyen de 0,6).

Deux entités ont un taux d'emploi particulièrement faible : le Massif de Saint-Léger et ses lisières – Ouest et la Rémarde Aval. Une dizaine de communes présentent un taux d'emploi proche ou supérieur à 1 : Méré, Monfort-l'Amaury, La Queue-les-Yvelines et Le Tremblay-sur-Mauldre au nord du périmètre, La Boissière-École à l'ouest et Rambouillet, Gometz la Ville sur le Plateau de Limours et Saint-Lambert au sein du Parc actuel.

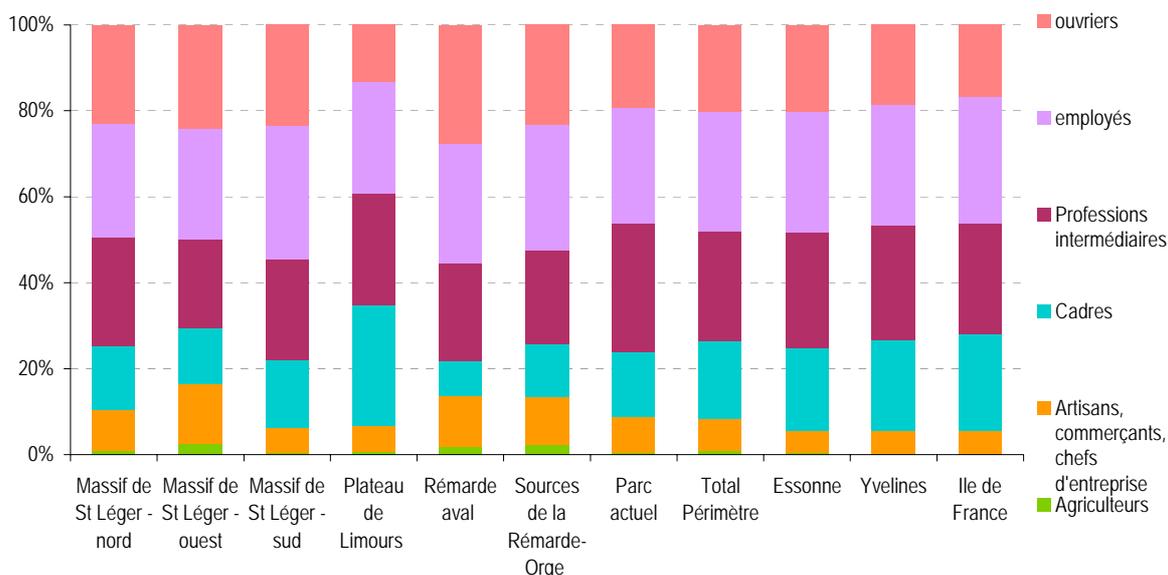
Les emplois du territoire sont nettement moins orientés vers les cadres qu'au niveau régional ou par rapport au profil des actifs résidents. Seules les communes du Plateau de Limours offrent un potentiel d'emplois important pour les cadres (28 % des emplois). Les emplois situés dans les communes du Parc actuel sont plus orientés vers les professions intermédiaires (30 %) et les cadres ne représentent que 15 % des emplois. Les autres entités ne présentent pas la même spécificité : le Massif de Saint-Léger présente légèrement plus d'emplois ouvriers avec une sur-représentation des artisans-commerçants-chefs d'entreprises à l'ouest et des employés au sud. Les emplois d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise et d'ouvriers sont plus présents sur les communes de la Rémarde aval et des sources de la Rémarde et de l'Orge.

Taux d'emploi par territoire



Source : Insee, RP 1999

Structure des emplois offerts



Source : Insee, RP 1999

Un tiers des emplois localisés au sein du Parc actuel

La zone d'étude rassemble plus de 33 000 emplois salariés privés en 2005 dont près du tiers sont situés au sein du Parc actuel. Quel que soit le territoire envisagé, les emplois salariés privés constituent la majorité des opportunités d'emploi (en moyenne près de 75 % des emplois salariés). Mais il faut leur rajouter les salariés employés dans la fonction publique ainsi que les non salariés (professions libérales, chefs d'entreprises notamment commerçants et artisans). Ces deux dernières catégories peuvent représenter une part non négligeable de l'emploi selon les territoires :

- l'emploi public est nettement plus présent dans le Massif de Saint-Léger et ses lisières - Sud du fait du statut de ville sous-préfecture de Rambouillet et de ses nombreux équipements publics (hôpital, lycée...), sur le Plateau de Limours notamment du fait de la présence du CNRS à Gif-sur-Yvette et au sein du Massif Saint-Léger - Ouest, cette fois-ci du fait que les emplois privés étant peu présents, le public offre la majorité des emplois. Le Parc actuel présente la plus faible part d'emplois salariés publics du territoire, légèrement en dessous des moyennes yvelinoise et francilienne.

- les emplois non salariés sont quant à eux sur-représentés dans les zones où le tissu économique (regroupant moins de 500 établissements, moins de 1 500 emplois) est moins développé : Massif de Saint-Léger et ses lisières - Ouest, Rémarde aval et Sources de la Rémarde et de l'Orge.

- Les principaux pôles d'emploi du territoire sont situés au nord dans la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines ou en continuité (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Châteaufort et Magny-les-Hameaux rassemblent respectivement entre 1 700 et 3 000 emplois salariés privés chacune) et à proximité d'Orsay-Les Ulis (Gif-sur-Yvette regroupe près de 3 400 emplois). Rambouillet, avec plus de 7 300 emplois salariés privés, constitue le pôle d'emploi central du sud des Yvelines. Situé le long de la RN10, Le Perray-en-Yvelines et les Essarts-le-Roi rassemblent respectivement 1 800 et 1 000 emplois.

Le Parc actuel est le territoire à avoir connu le plus fort dynamisme en matière d'emplois et à un taux de croissance annuel moyen presque 4 fois plus élevé que le département des Yvelines. Cette croissance de l'emploi est essentiellement due à l'industrie.

Caractéristiques des emplois par territoire

Périmètre	Nombre d'emplois salariés privés 2005	Part de l'emploi salarié public dans l'emploi salarié (% , 2001)	Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total (% , 1999)
Massif Saint Léger - nord	5 730	23	14
Massif Saint Léger - ouest	460	35	22
Massif Saint Léger - sud	8 260	31	9
Plateau de Limours	6 400	37	11
Rémarde aval	610	25	18
Sources Rémarde et Orge	1 350	22	16
Parc actuel	10 390	20	12
Yvelines	392 730	21	8
Essonne	288 480	27	8
Ile de France	3 946 630	22	8

Source : GARP 2005, ERE 2001, Insee, RP 1999

Evolution des emplois salariés privés entre 1999 et 2005

	Évolution des effectifs	Taux d'évolution annuel moyen (%)
Massif Saint-Léger - Nord	+ 260	+ 0,8
Massif Saint-Léger - Ouest	- 40	- 1,2
Massif Saint-Léger - Sud	- 400	- 0,8
Plateau de Limours	+ 710	+ 2,0
Rémarde aval	+ 180	+ 5,9
Sources Rémarde et Orge	+ 70	+ 0,9
Parc actuel	+ 1 870	+ 3,4
Essonne	+ 10 150	+ 0,6
Yvelines	+ 21 260	+ 0,9
Île-de-France	+ 146 290	+ 0,6

Source : GARP 1999, 2005

En ne considérant pas l'emploi industriel, le taux annuel moyen de création d'emploi se situe autour de +0.4 % (soit moins de 200 emplois supplémentaires sur la période). L'évolution de l'emploi au sein du Parc actuel reste donc fragile, d'autant plus que des restructurations des principaux sites industriels sont en cours.

Rambouillet connaît une légère diminution de l'emploi (conséquence de la baisse de l'emploi dans l'industrie) qui explique la faible performance du Massif de Saint-Léger et ses lisières - Sud.

Les communes de la Rémarge aval et du Plateau de Limours connaissent un taux de croissance important de l'emploi.

Approche de l'économie locale par branches d'activité

Un tissu économique diversifié, peu tourné vers les services à la population

Le tissu économique du Parc actuel est diversifié, l'ensemble des secteurs d'activité étant présents. Les établissements fournissant des services aux entreprises sont les plus nombreux (près de 600) et représentent ¼ du tissu économique local, part comparable à la moyenne yvelinoise ou régionale. Ces établissements offrent par contre une faible partie des emplois existants sur le territoire (11 % des emplois salariés privés alors que ce secteur fournit 22 % des emplois yvelinois).

Les établissements agricoles et industriels sont deux fois plus présents au sein du tissu économique du Parc actuel qu'au niveau départemental ou régional (respectivement 6% d'établissements agricoles contre 3 % au niveau yvelinois et 12 % d'établissements industriels contre 6 % au niveau départemental). De plus, l'industrie, du fait de la présence de grands établissements sur les communes du nord, fournit 30 % des emplois salariés privés du territoire. Ainsi, l'économie du Parc actuel n'apparaît pas particulièrement tournée

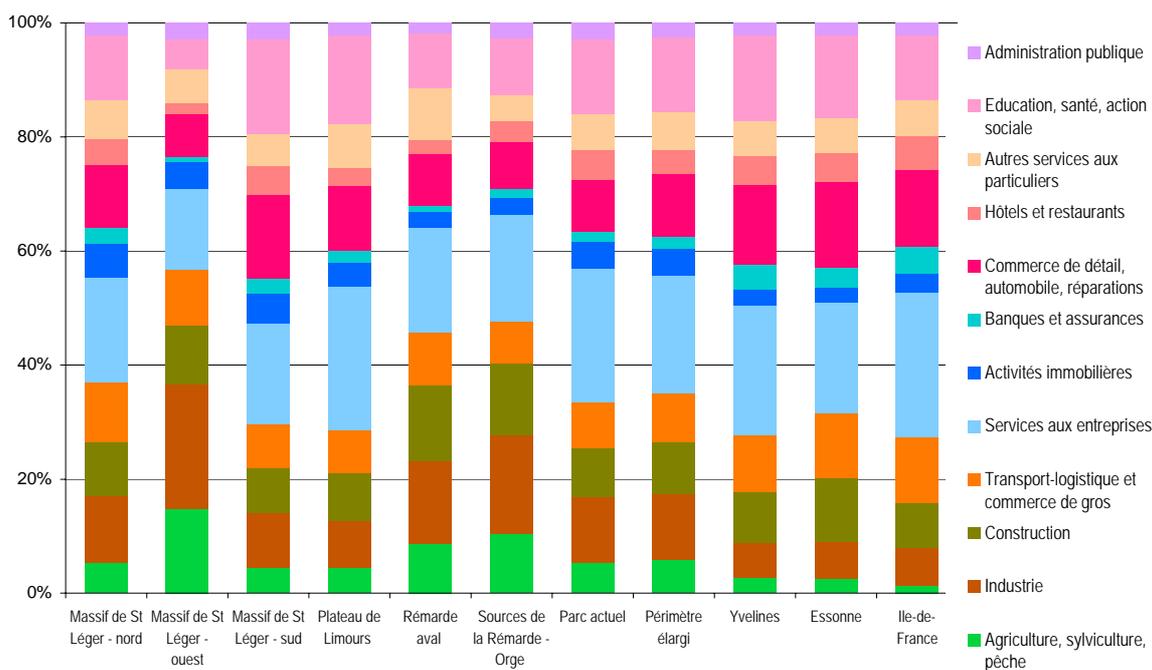
vers la satisfaction des besoins de la population : le commerce de détail, que ce soit en terme de nombre d'établissements ou d'emplois, est sous-représenté, de même pour les établissements privés de l'éducation, santé, action sociale.

Les créations récentes d'établissements ne viennent pas véritablement modifier ce paysage, le secteur le plus créateur reste le service aux entreprises (60 créations d'établissements en 2006 soit plus du quart des créations) puis la construction (13 % des créations). La dynamique en matière d'emplois est alimentée par le secteur industriel en premier lieu, le commerce de gros-transport-logistique et dans une moindre mesure les services à la population. À noter que les activités immobilières et la construction perdent des emplois entre 1999 et 2005.

Le Massif de Saint-Léger et ses lisières – nord, sud et le plateau de Limours présentent un profil économique peu éloigné de celui du Parc actuel avec une moindre présence des établissements industriels et de services aux entreprises (excepté pour le plateau de Limours) et un tissu économique un peu plus tourné vers les activités de commerce de détail et de l'éducation, santé, action sociale. Pour le Massif Saint-Léger Nord et le plateau de Limours, la création d'activité est essentiellement alimentée par les services aux entreprises (respectivement 31 % et 41 % des créations d'établissements en 2006) puis le commerce de détail (20 % et 16 %).

Le commerce de détail est prédominant dans la création d'activité du Massif de Saint-Léger et ses lisières – Sud (24 %). Les entités du Massif de Saint-Léger et ses lisières – Nord et Sud connaissent des croissances d'emplois parmi de nombreux secteurs d'activité et des pertes dans le secteur industriel et des services aux entreprises. Les activités de services à la population (commerce, éducation, santé-action sociale...) et aux

Répartition des établissements par secteur d'activité



Source : Insee, Sirene 2006

entreprises stimulent la croissance d'emplois du Plateau de Limours tandis que les activités industrielles, de transport-logistique-commerce de gros et construction perdent des emplois.

Le tissu d'établissements des territoires ayant une faible activité économique (Sources de la Rémarde et de l'Orge, Rémarde aval et Massif de Saint-Léger et ses lisières – Ouest) est surtout constitué d'établissements agricoles, industriels ou du bâtiment. Les secteurs les plus créateurs sont la construction pour la Rémarde aval et le Massif de Saint-Léger et ses lisières – Nord (respectivement 31 % et 23 % des créations) et le commerce de détail et les services aux entreprises pour les Sources de la Rémarde et de l'Orge. Les communes du Massif de Saint-Léger et ses lisières – Ouest ont perdu des emplois dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, seuls la construction et les établissements privés de l'éducation, santé, action sociale créent des emplois.

La localisation des artisans suit celle des principales polarités économiques du territoire

Près de 2 100 artisans sont implantés sur le territoire ce qui représente 8 % du tissu artisanal des départements yvelinois et essonniers, proportion identique à celle de l'ensemble des établissements. Les communes rassemblant le plus grand nombre d'artisans sont celles ayant le plus grand nombre d'emplois et d'établissements, sans que les artisans soient sur-représentés (moins de 25 % du tissu économique) : Rambouillet, communes au nord du Parc actuel, Gif-sur-Yvette... Les artisans sont également bien implantés au Perray-en-Yvelines, les Essarts-le-Roi, Jouars-Pontchartrain, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Limours où ils représentent près de 30 % du tissu économique local.

Le Massif Saint-Léger et ses lisières – Nord est la principale entité d'accueil des artisans avec 500 établissements dont la moitié sont localisés aux Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines et à Jouars-

Pontchartrain. Le Parc actuel arrive en seconde position avec 475 artisans en 2006 dont près de la majorité sont localisés à Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le Mesnil-Saint-Denis, Magny-les-Hameaux (chacune de ces communes rassemblent plus de 60 artisans). Les autres communes du Parc actuel rassemblent moins d'une vingtaine de professionnels chacune.

40 % des artisans du territoire travaillent dans la construction, cette proportion étant plus élevée au sein des entités de la Rémarde aval, Sources de la Rémarde et de l'Orge et Massif de Saint-Léger et ses lisières - Ouest. Le secteur de la production industrielle est le second secteur d'intervention des artisans (17 % au sein du périmètre élargi, 19 % pour le Parc actuel). Enfin, 16 % des artisans exercent une activité de commerce de détail ou automobile. Ces derniers sont sur-représentés sur le Massif de Saint-Léger et ses lisières - Sud, du fait de la présence de Rambouillet et au sein du plateau de Limours.

Si l'on considère l'ensemble des commerçants (ayant ou pas le statut d'artisans), ce sont près de 1 000 professionnels qui répondent aux besoins du territoire. Les entités rassemblant le plus grand nombre de commerçants sont le Parc actuel et le Massif de Saint-Léger et ses lisières – Nord avec 240 professionnels puis le Massif de Saint-Léger et ses lisières - Sud avec 200 commerçants. En dehors des entités rurales, les commerçants ne sont pas sur-représentés dans le tissu économique et peu de communes disposent d'un nombre de professionnels conséquents : seules 9 communes accueillent plus de 30 commerçants. Rambouillet rassemble 150 commerçants, Gif-sur-Yvette, 70. Les 7 autres communes regroupent entre une trentaine et une quarantaine de commerçants⁴.

⁴ Voir fiches sur les équipements et la carte sur les équipements commerciaux. Les polarités secondaires correspondent aux communes regroupant entre une trentaine et quarantaine de professionnels.

Artisans et commerçants du territoire

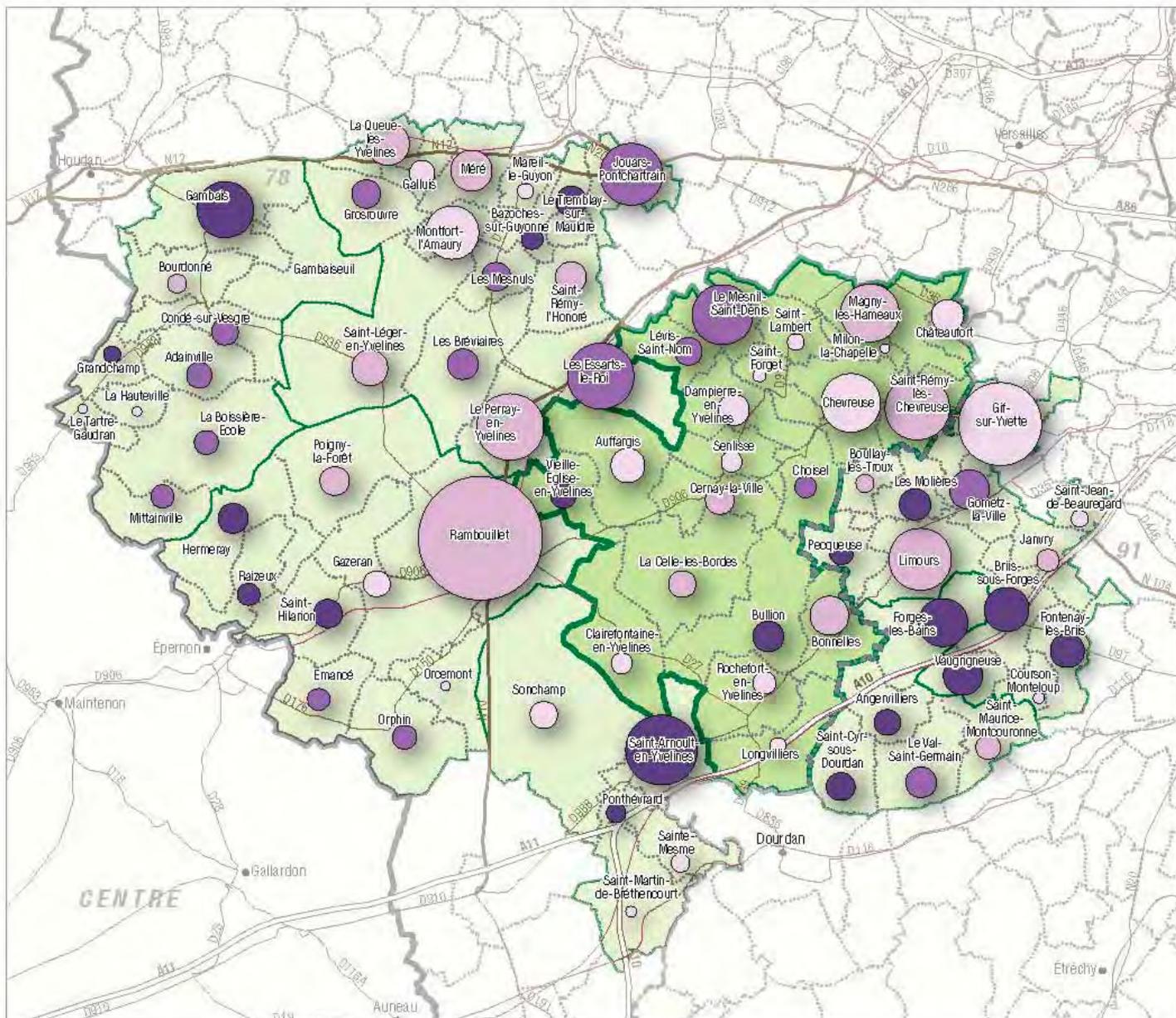
	Nombre d'artisans	Nombre de commerçants	Part des artisans et commerçants dans le secteur marchand
Parc actuel	480	240	29 %
Massif de Saint Léger et ses lisières - nord	500	240	33 %
Massif de Saint Léger et ses lisières - ouest	110	60	38 %
Massif de Saint Léger et ses lisières - sud	360	200	29 %
Plateau de Limours	390	160	30 %
Rémarde aval	110	40	40 %
Sources de la Rémarde et de l'Orge	130	60	34 %
Périmètre élargi	2 080	1 000	31 %
Yvelines	13 850	4 878	29 %
Essonne	13 570	4 126	35 %
Île-de-France	138 500	57 298	26 %

Source : Sirene 2006

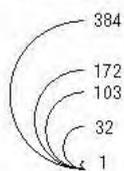
L'action du Parc en faveur des artisans d'art

Dès la mise en œuvre de l'ORAC en 1999, le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse a engagé des actions pour mieux connaître et valoriser l'artisanat d'art sur son territoire. Une quarantaine d'artisans d'art sont identifiés travaillant dans de nombreux domaines, notamment le bois, le textile, la décoration et la terre. De nombreuses opérations de communication ont été réalisées ainsi que l'organisation d'événements. Le Parc a également aidé à la constitution d'un réseau de professionnels avec la création en 2002 de l'association des Artisans d'Art de la Haute-Vallée de Chevreuse (28 adhérents en 2004).

Les artisans et commerçants



Nombre d'établissements en 2006



Part des établissements artisanaux et commerciaux dans le secteur marchand



Carte réalisée avec Philcarto
<http://perso.club-internet.fr/philgeo>



Sources : INSEE, Sirene, 2006 -
 IGN, Routes500©, 2005 - IURIF
 © IURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Proximité et influence de l'agglomération économique francilienne.</p> <p>Polarisation du développement économique sur une vingtaine de communes.</p> <p>Tissu économique diversifié en terme de secteurs d'activité et de types d'acteurs (artisans, commerçants, grands établissements...).</p> <p>Taux de création d'activité satisfaisant, comparable au niveau régional illustrant le dynamisme du territoire (mais fragile au sein des entités Massif Saint-Léger Ouest et Rémarde aval).</p> <p>Croissance de l'emploi (sauf sur le Massif de Saint-Léger Ouest, Sud).</p> <p>Niveau de qualification élevé des actifs résidant sur le territoire.</p> <p>Existence d'intercommunalités et de l'Agence de Développement Économique du Sud-Yvelines (ADETSY) participant à la structuration du développement économique sur le territoire.</p> <p>Fort potentiel touristique de la Vallée de Chevreuse.</p>	<p>Deux fois moins d'emplois que d'actifs résidents sur le territoire. Au cours de la dernière période (1999-2005), la croissance de l'emploi a été plus forte que la croissance démographique au sein du Parc actuel, des extensions de la Rémarde aval et des Sources de la Rémarde et de l'Orge, ce qui a certainement conduit à une légère amélioration du taux d'emploi. Ce n'est pas le cas pour le Massif de Saint-Léger et ses lisières.</p> <p>Fragilisation du tissu économique rural notamment pour les artisans et commerçants. Nombreux établissements sans salarié pouvant connaître un sentiment d'isolement.</p> <p>Décalage marqué entre les emplois proposés et les catégories sociales des actifs résidant surtout au sein du Parc actuel.</p> <p>Faible implantation des secteurs d'activité tournés vers la satisfaction des besoins de la population dans le Parc actuel (commerce de détail, services à la personne, éducation, santé-action sociale).</p> <p>De grands établissements industriels plus susceptibles de connaître des difficultés que d'autres secteurs d'activité (bien qu'ils aient tiré la croissance de l'emploi du Parc actuel durant les dernières années).</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Positionnement du parc dans le domaine économique</p>	<p>L'extension du périmètre telle qu'envisagée obligera le Parc à se ré-interroger sur son positionnement économique : renforcer et clarifier les partenariats avec les organismes consulaires, les intercommunalités, les départements. Le Parc aura en effet à trouver sa place en complémentarité des actions et compétences de ces acteurs. Plus le périmètre sera étendu, plus le rôle d'intermédiaire du Parc dans le soutien de projets économiques sera déterminant, que ce soit avec les acteurs internes au territoire où au sein des polarités économiques extérieures.</p> <p>Structurer et initier les actions en matière de développement durable. Le Parc pourrait renforcer son rôle et sa mission d'expérimentation dans ce domaine en poursuivant les éco-trophées, le forum éco-habitat ; en s'investissant sur l'élaboration de charte de qualité environnementale dans les ZAE, notamment en direction des nouvelles communes, en se positionnant comme le partenaire de référence sur ce sujet.</p>
<p>Renouvellement du tissu économique et soutien au développement de l'emploi</p>	<p>Privilégier l'installation de nouvelles entreprises au sein des polarités existantes.</p> <p>Aider à la création et à l'accueil de nouvelles activités. Ces actions pourraient être menées essentiellement en direction des artisans et commerçants et de certains secteurs prioritaires (commerce de détail, services à la personne, éco-construction). Ces actions concernent tout autant la possibilité de proposer des locaux aux professionnels intéressés que de les aider à structurer leur projet. A noter, qu'aucune structure partenariale aidant au financement des projets comme les Plate-Formes d'Initiative Locale⁵ (PFIL) n'existe sur le sud des Yvelines.</p> <p>Poursuivre l'accompagnement du tissu de petites entreprises, les artisans et commerçants : fond d'aides financières aux entreprises, communication sur les entreprises et le savoir-faire du territoire du parc (participation à des salons, constitution d'annuaires...), actions auprès des artisans d'art, diagnostics environnement, bourse aux locaux, éco-trophées...</p>

⁵ Les PFIL sont des structures partenariales (notamment avec les chambres consulaires, collectivités locales, agences de développement économique...) permettant l'accompagnement, le parrainage et l'octroi d'un prêt d'honneur (sans intérêt ni garantie personnelle) à un porteur de projet. Les communes essonniennes du périmètre élargi sont couvertes par la plate-forme départementale Essonne Initiative.

L'accueil des entreprises a été étudié principalement à travers l'offre de zones d'activités économiques (ZAE) c'est à dire l'offre de terrains aménagés destinés à la vente pour des entreprises qui construisent ensuite pour leur compte. À défaut d'informations précises et homogènes sur l'ensemble du périmètre élargi, les opérations de locaux d'activité (à la vente ou à la location) en sont exclues. Deux sources principales ont été utilisées : SIGARIF, Système d'Information Géographique dédié à l'économie, pour lequel un inventaire des ZAE est réalisé auprès des aménageurs et réactualisé chaque année, les enquêtes auprès des collectivités locales réalisées dans le cadre de la révision de la Charte.

A défaut d'une information homogène sur l'ensemble du territoire et de données pertinentes sur ce type de territoire, le marché des locaux d'activités n'a pas été étudié. Une approche qualitative succincte a été réalisée pour le territoire du Parc actuel.

Un Parc situé à proximité d'un territoire stratégique sur le marché des ZAE

La répartition des ZAE en Île-de-France montre une concentration de l'offre et des transactions dans les secteurs économiques stratégiques de la Région : villes nouvelles, zones aéroportuaires, carrefours autoroutiers, principales infrastructures routières. À titre d'illustration, depuis leur création, les villes nouvelles ont commercialisé à elles seules en moyenne le tiers des surfaces de zones d'activités franciliennes¹. La frange nord du Parc actuel est située dans un de ces secteurs actifs puisque deux de ses communes, Magny-les-Hameaux et Châteaufort, appartiennent à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est dans ces deux communes que sont situées les trois plus importantes ZAE. Leur surface est comprise entre 20 et 34 ha. De grandes entreprises internationales y sont implantées : SNECMA, Nortel, Hilti,

Par ailleurs, le Parc actuel compte trois autres zones de taille beaucoup plus modeste, moins de 5 ha, à Bonnelles, Le Mesnil-Saint-Denis et Châteaufort. Elles accueillent artisans et PME/PMI. Si la proximité de cette zone économique dynamique a un impact favorable sur l'économie du Parc (en termes notamment de débouchés pour les emplois, de vitesse de commercialisation des terrains pour activités), les conséquences sont loin d'être toutes positives : trafic, nuisances, pression foncière et hausse des prix des terrains. C'est pourquoi le Parc a opté pour une politique volontariste de gel de la réalisation de nouvelles zones d'activités, préférant mettre l'accent sur l'amélioration de la fluidité du marché des locaux (mise en place d'une bourse de locaux sur internet) et de la desserte haut débit des ZAE existantes (voir encadré ci-dessous). Toutefois l'offre de locaux, bureaux, ateliers ou entrepôts, propres à répondre à la demande d'entreprises de petite taille demeure

insuffisante. Une étude de faisabilité a été menée pour évaluer la transformation de l'ancienne gendarmerie de Chevreuse en hôtel d'activités, mais faute de portage intercommunal, cette opération n'a pas abouti.

Au total c'est 86 ha de zones qui sont développés dans le parc actuel, soit à peine plus de 3 % des espaces urbanisés². La dernière enquête auprès des aménageurs³ qui remonte à juin 2007 fait état de 3 500 m² de terrain disponible sur une seule zone, celle de Gomberville à Magny-les-Hameaux. L'extension du Parc est donc une opportunité pour renouveler l'offre de terrains pour activités.

L'équipement des ZAE en haut débit

Le développement des échanges électroniques nécessite le déploiement de réseaux de télécommunications de très grande capacité. La fibre optique est le support privilégié de ces réseaux. Sa présence est une des conditions nécessaire d'attractivité des territoires.

Le Conseil général des Yvelines a décidé, à travers son projet « Yvelines numérique », et en coordination avec l'étude de déploiement du haut débit réalisée par le Parc, la réalisation d'un câble optique d'environ 160 km qui dessert une quarantaine de zones d'activités dans le département, et qui traverse le Parc de Chevreuse. Depuis 2006 le réseau est entièrement terminé et des extensions sont prévues jusqu'à Rambouillet.

Promouvoir une offre de locaux adaptée à la demande des entreprises

La bourse des locaux

Le Parc réalise un recensement des locaux vacants à usage professionnel et a mis en ligne sur son site depuis 2003 une bourse des locaux mettant en relation les entreprises à la recherche d'un local et les offres de locaux vacants, locaux d'activités ou bureaux. Un point d'étape réalisé en novembre 2006 montrait que le nombre de demandes était supérieur à l'offre, 134 demandes pour 54 offres, et qu'il existait un décalage entre l'offre et les locaux recherchés, généralement de petite taille et destinés à des commerçants, artisans et professions libérales. La Communauté de Communes du Plateau de Limours effectue elle aussi un recensement des locaux vacants. Outre la fonction d'accueil des entreprises, ces services permettent de remettre sur le marché des locaux vides et contenir la vacance qui, si elle se développe contribue à la dévalorisation des sites.

La géographie des ZAE dans les extensions potentielles

Dans les secteurs d'extension, les ZAE, 28 au total, couvrent 248 ha. Elles sont distribuées selon deux grands types de localisation : le long des infrastructures routières principales, RN12, RN10 et D988, bénéficiant ainsi d'une desserte de qualité et de l'effet vitrine que confèrent ces infrastructures, et autour des principaux centres urbains, Rambouillet au premier chef, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Limours ensuite.

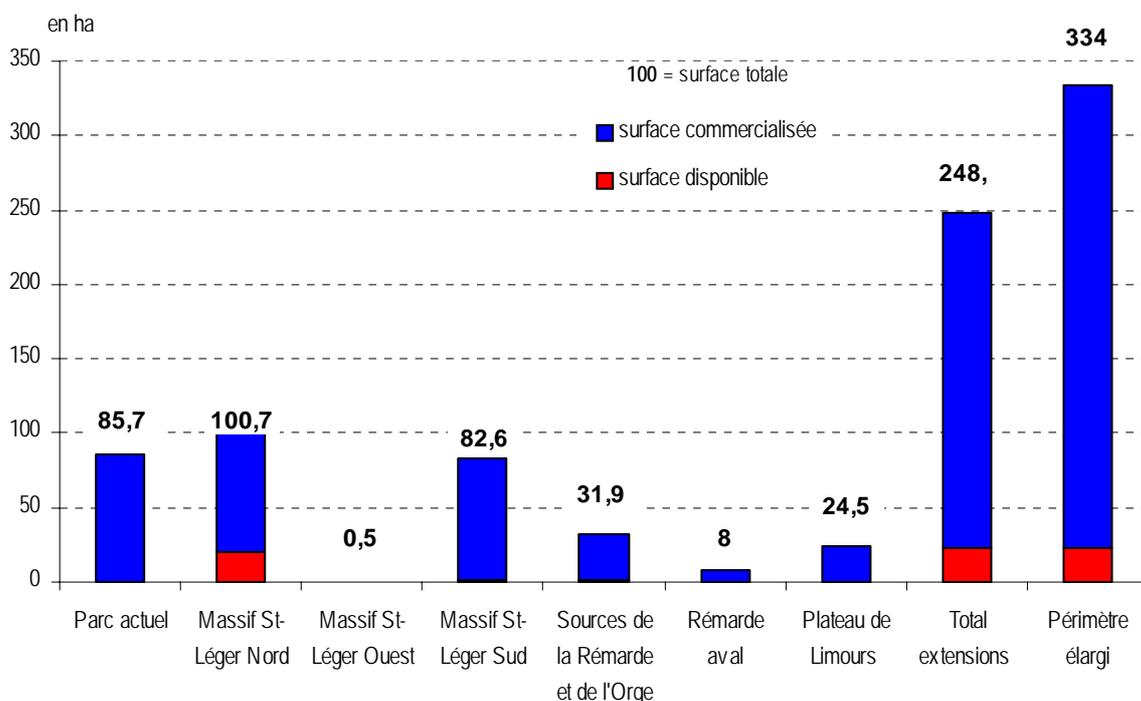
L'entité du Massif de Saint-Léger est la mieux pourvue avec 16 zones et 184 ha. Les principales zones sont celles du Perray-en-Yvelines (ZA Le

¹ Pour plus d'informations sur le marché des zones d'activités en Île-de-France, cf. Cahiers de L'IAURIF n°145, Immobilier d'entreprise, nouvelle géographie, nouvelle stratégie, Jean-François Saigault, Octobre 2006, pages 41 à 54

² Urbain construit et non construit. Source MOS cf. fiche 6 sur l'occupation du sols

³ Cette enquête est réalisée chaque année dans le cadre de SIGARIF, système d'information géographique sur les Activités en Île-de-France

Le parc actuel de Zones d'Activité et ses disponibilités



Sources : SIGARIF, enquêtes communes et interco 2007

Chemin Vert, 40 ha) et de Rambouillet (ZA du Bel-Air et Le Pâtis, respectivement 35 et 31 ha). Dans la partie la plus occidentale, plus rurale, on ne compte qu'une seule zone artisanale de taille très réduite à La Boissière-École et il faut attendre le pôle relais de Houdan pour voir l'offre se renouveler.

Dans les autres entités, plateau de Limours, Rémarde aval, Rémarde et Orge, l'offre est constituée de zones plus petites, toujours inférieures à 10 ha. Dans le sud des extensions, Saint-Arnoult-en-Yvelines est la commune la mieux dotée avec 3 zones représentant plus de 20 ha.

Les extensions concentrent la quasi-totalité des surfaces disponibles, mais avec 23 ha, celles-ci sont néanmoins limitées. Plus de la moitié, 13 ha, est le fait de deux zones d'activités dans le massif de Saint-Léger Nord, à Méré et Le Perray-en-Yvelines.



La ZA du Bel-Air à Rambouillet - L. Thevenot/ IAU RIF

Doublement potentiel du parc de ZAE à terme

Le renouvellement des ZAE est connu et estimé à partir de deux sources, les projets de création et d'extension de ZAE collectés auprès des aménageurs et des collectivités locales d'une part, le recensement des capacités résiduelles dans les documents d'urbanisme en vigueur d'autre part⁴.

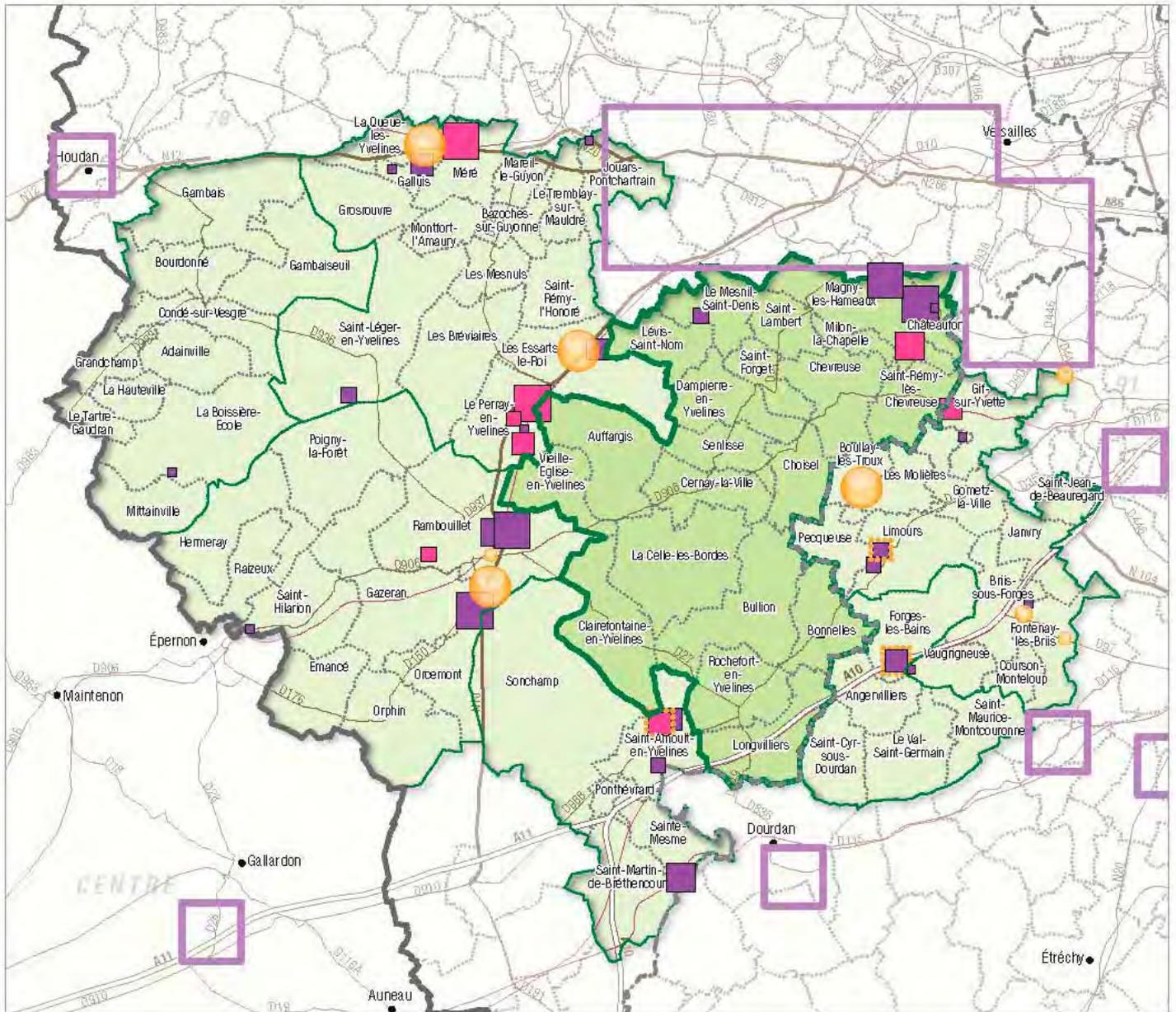
Huit créations et trois extensions de ZAE sont prévues, représentant un total de 207 ha supplémentaires, c'est à dire près des deux-tiers des surfaces occupées actuellement. S'y ajoute une centaine d'hectares supplémentaires en zone NA ou AU.

Le projet principal connu est celui du parc d'activités du Bel-Air-la Forêt à Gazeran au sud de Rambouillet, dans le prolongement de l'actuelle zone d'activités du Bel Air, et réalisé sous la houlette de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline. Ce projet propose, sur une surface totale de plus de 80 ha seulement 51 ha cessibles en lots divisibles de 3 000 à 15 000 m². Il s'agit d'un projet délibérément qualitatif qui prévoit l'aménagement d'un espace vert ouvert au public de 27 ha (ouverture au public à confirmer). Mais la taille du projet, la qualité de son environnement militent en faveur d'un perfectionnement de ce projet vers un espace à haute qualité environnementale avec la mise en place d'une charte ou d'un Système de Management environnemental.

Second projet significatif, celui des Essarts-le-Roi, porté par la communauté de communes des Étangs sur 30 ha. Il s'agit d'un projet moins qualitatif que le précédent dont la vocation demeure floue : accueil de PME/PMI, de commerces, de loisirs et d'équipement

⁴ Recensement IAU RIF des capacités résiduelles à vocation d'activités dans les documents d'urbanisme (2005)

Les ZAE existantes et en projet



Etat		Projet	
■	active (terrains aménagés disponibles)	●	création
■	non active (plus de terrains disponibles)		extension

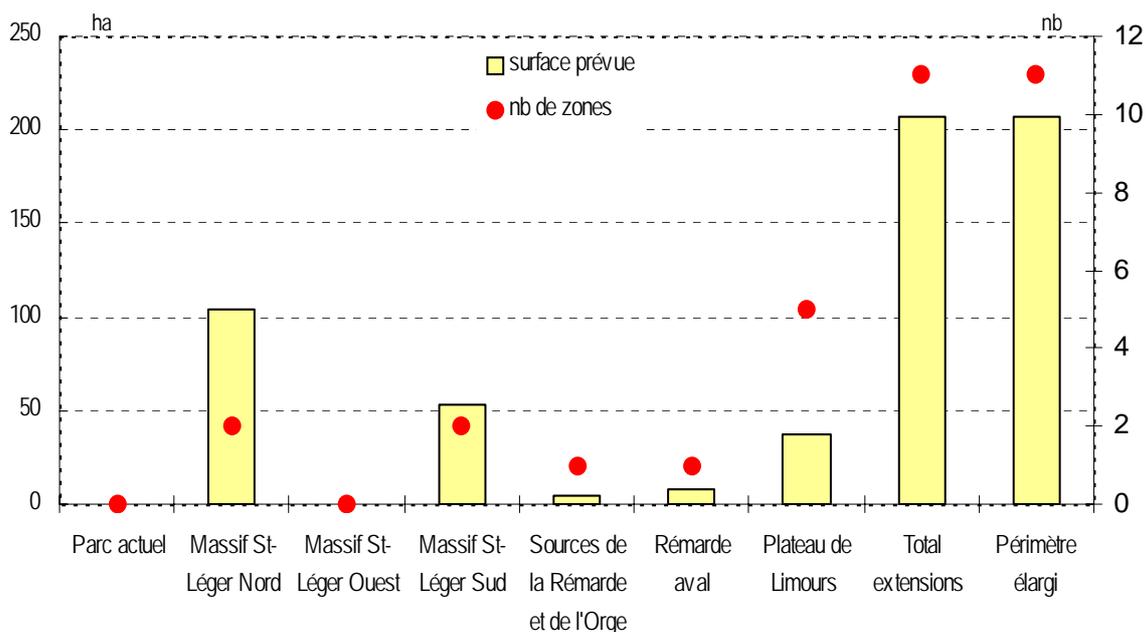
Surface (en ha)		Surface (en ha)	
	moins de 3		moins de 3
	3 à 5		3 à 5
	5 à 10		5 à 10
	10 à 20		10 à 20
	plus de 20		plus de 20

zone de marché des ZAE hors périmètre élargi (ZAE actives et non actives)

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée

Sources : IGN, Routes008, 2005 - LAURIF, SIGARIF et enquête communes, 2007 © LAURIF 2008

Projets et extensions de ZAE



Sources : SIGARIF, enquêtes communes et interco 2007

de la maison, d'activités pharmaceutiques autour du laboratoire Waypharm...

Troisième grand projet sur une surface identique à la précédente à Galluis, qui profite de la qualité de la desserte routière et ferrée (proximité de la gare de Méré) pour développer sur une trentaine d'hectares une zone destinée à l'accueil d'activités tertiaires et de PME.

Enfin un projet de 22 ha aux Molières, concernant cette fois la Communauté de Communes du Plateau de Limours qui a acquis une zone (en qualité environnementale avec la démarche « 1, 2, 3 environnement ») pour l'accueil d'activités nouvelles dont une partie (7 ha) devrait accueillir une ferme pédagogique. La pertinence du projet pour l'accueil d'entreprises au regard de son accessibilité et de sa localisation reste à démontrer.

Ailleurs sur le plateau, on constate un certain émiettement de petits projets, à Forges-les-Bains, Briis-sous-Forges et Limours.

La concrétisation de l'ensemble de ces projets ferait presque doubler le parc de zones d'activités à terme. Compte-tenu des faibles disponibilités en zones d'activités dans le parc élargi et dans la moitié sud du département des Yvelines (épuisement des réserves foncières de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines), ce volume semble adapté à un territoire de cette taille, bien irrigué par les infrastructures routières, zone trait-d'union entre l'agglomération centrale et les pôles urbains du Bassin Parisien, Chartres au premier chef. Cependant, l'opportunité des projets devra être étudiée au regard notamment de leur insertion paysagère, de la qualité environnementale des réalisations et du type d'activités accueillies.

Les ZAE et l'environnement

L'environnement devient progressivement l'une des principales composantes du management des entreprises; c'est pourquoi, celles-ci, surtout les PME, conscientes de l'importance de l'environnement

dans leur stratégie de développement (notamment pour des raisons de pérennisation de leur activité) s'engagent de plus en plus dans des démarches volontaires de management environnemental.

Les entreprises d'une ZAE, en tant qu'éléments appartenant à un système, ont tout intérêt à développer des complémentarités pour optimiser ressources, déchets et énergies à l'échelle de la zone. La gestion collective de certains services (l'entretien des espaces verts, la sécurité-incendie, la co-génération...) permet de fédérer les entreprises entre elles et d'initier une meilleure implication de chacune en facilitant le dialogue. La cohérence environnementale entre les entreprises (surtout applicable dans l'industrie) est aujourd'hui encore très innovante. Un cap supplémentaire peut être franchi avec la recherche de complémentarités entre flux entrants et sortants de l'ensemble des entreprises de la ZAE et ce dans trois domaines de prédilection :

- les déchets (les déchets de l'une peuvent constituer des matières premières pour une autre) ;
- l'eau (les rejets de l'une peuvent recouvrir une part des besoins d'une autre) ;
- l'énergie (les déperditions de l'une peuvent constituer une source d'énergie pour une autre).

Issue d'une concertation et d'une réflexion locales, la charte de qualité environnementale pour la conception (conception architecturale, traitement des espaces publics, services aux entreprises) et l'aménagement d'une zone d'activités économiques définit les objectifs environnementaux à atteindre en précisant quelles peuvent être les actions des différents partenaires ; elle associe les entreprises à un code de bonne conduite.

La mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) constitue une étape supplémentaire pour diminuer les impacts des entreprises sur l'environnement. Est ainsi visée la

réduction des risques et des impacts physiques de l'activité industrielle (du process de fabrication) sur les « milieux récepteurs » que sont l'air, le sol et l'eau. Le gestionnaire de la ZAE a tout intérêt à l'encourager. Outil de gestion interne à l'entreprise fondé sur le principe d'amélioration continue, l'approche « site » du SME relève du domaine d'action immédiat de l'industriel. Elle est par ailleurs un véritable outil de communication professionnelle et locale. Elle se traduit par l'Éco-Audit ou la certification ISO 14 001. Cette dernière est d'ailleurs utilisée par Snecma Services groupe Safran sur la zone de Magny-les-Hameaux (éco-trophée du Parc en 2005).

Les ZAE existantes ne se sont pas encore engagées dans des démarches volontaires de management environnemental (chartes de qualité environnementales et/ou SME) ; ni écoparc, ni expériences d'écologie industrielle ne sont non plus inventoriés dans le périmètre étendu. Sachant que huit créations et trois extensions de ZAE sont prévues représentant un total de 207 ha supplémentaires – notamment les parc d'activités du Bel-Air-la Forêt à Gazeran (plus de 80 ha), des Essarts-le-Roi (30 ha), de Galluis (30 ha) et des Molières (22 ha) – l'occasion se présente de réfléchir dès l'amont de ces projets à ces nouvelles démarches. La mise en place de chartes de qualité

environnementale incluant éventuellement les principes de la Haute Qualité Environnementale s'avèrerait en effet souvent suffisante compte tenu du type d'activités accueillies. Le Parc pourrait se saisir de cette question de développement durable.

Quelques pistes existent déjà pour lancer cette dynamique :

- **La réflexion de Charte de Qualité environnementale par la CC Pays de Limours** dont l'élaboration s'inscrit dans un projet de territoire ;
- **Les projets d'amélioration de la qualité environnementale des ZAE communautaires existantes par la CC Plaines et Forêts d'Yveline** en tendant vers la HQE. Ainsi, pour le projet d'extension de la ZAE « Bel-Air La Forêt » à Gazeran, l'aménagement prévoit une orientation environnementale axée sur le traitement paysager et la récupération des eaux pluviales : système de noues filtrants (2 noues de 7 m de large de chaque côté des voiries), bassins de récupération également filtrants (plantes absorbantes), plantation de 11 ha de forêt avec des essences locales, cheminements piétonniers et voirie avec pistes cyclables reliant les habitations ;
- **Le projet aux Essarts-le-Roi pour la ZAE des Étangs** de construction tendant vers la HQE avec un projet de circulations douces.

L'offre de zones d'activités actuelles et futures

Entités	ZAE en cours ou terminées			Projets connus	
	Nb de ZAE	Surface en ha	Surface disponible	Nb de ZAE	Surfaces
Parc actuel	6	85,75	0,35	0	0
Massif de Saint-Léger nord	10	100,75	19,5	2	104,1
Massif de Saint-Léger sud	5	82,58	2	2	53
Massif de Saint-Léger ouest	1	0,5	0	0	0
Rémarde aval	1	8	0	1	8
Sources Rémarde et Orge	4	31,8	1	1	4,5
Plateau de Limours	7	24,5	0,25	5	37,8
Total extensions	28	248,13	22,75	11	207,4
Total périmètre élargi	34	333,38	23,1	11	207,4

Sources : ZAE terminées et en cours et Projets connus : IAURIF - SIGARIF, enquête auprès des aménageurs juin 2007 et Enquêtes auprès des intercommunalités et des communes

Capacités résiduelles : IAURIF - Recensement 2005 des zones NA et AU pour activités dans POS et PLU

Quelques exemples de prix

Commune	Nom de la zone	Prix en €/HT/m ²
Magny-les-Hameaux	ZA Gomberville	83
Le Perray-en-Yvelines	ZA Le Chemin Vert	de 49 à 58
Les Essarts-le-Roi	ZA de l'Aqueduc	70
Jouars-Ponchartain	ZA de la Bonde	60 à 70
Gif-sur-Yvette	ZA Quartier Val de Courcelle	130

Source : SIGARIF/IAURIF 2007

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Le Parc actuel est localisé dans une zone particulièrement dynamique sur le marché des ZAE, cela permet d'être potentiellement plus sélectif au niveau des activités accueillies.</p> <p>Maîtrise de la consommation d'espace par les ZAE et relativement faible dispersion des sites dans le Parc élargi.</p> <p>Un volume de projets de ZAE (extensions et créations) et des capacités résiduelles pour activités adaptés à la taille de ce vaste territoire.</p> <p>Des projets de ZAE portés par les structures intercommunales (CC des Étangs, Plaines et Forêts d'Yveline, plateau de Saclay).</p> <p>Quelques pistes de management environnemental dans projets de ZAE.</p>	<p>La volonté de maîtrise du développement des ZAE dans le Parc actuel n'a pas été compensée par une offre nouvelle de locaux d'activités adaptée à la demande des entreprises (locaux diversifiés de petite taille, pépinières d'entreprises, hôtels d'activités). Ce déficit de locaux touche également les extensions.</p> <p>Peu de terrains aménagés disponibles dans le Parc élargi, et quasiment tous situés dans les extensions.</p> <p>Pas de démarches de management environnemental (chartes, SME) dans les ZAE existantes, excepté le cas Snecma services groupe Safran à Magny-les-Hameaux.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Le renouvellement de l'offre foncière et immobilière pour l'accueil d'entreprises</p>	<p>Privilégier le développement d'une offre de locaux d'activité et de bureaux de petite taille dans le territoire du parc actuel et des extensions.</p> <p>Promouvoir la généralisation d'une bourse de locaux à l'échelle du périmètre élargi.</p> <p>Renouveler l'offre de zones d'activités en s'appuyant sur des projets structurants.</p>
<p>Le développement d'une offre foncière et immobilière de qualité</p>	<p>Poursuivre l'effort de desserte en haut débit et très haut débit des zones d'activités.</p> <p>Conditionner la réalisation des projets à la réalisation d'opérations de haute qualité environnementale, bien intégrées dans leur environnement.</p> <p>Développer les Systèmes de Management Environnemental et les Chartes de qualité environnementale dans les ZAE actuelles et futures d'une taille significative.</p>

6. Filière agricole : caractérisation et évolution des structures d'exploitation et des systèmes de production

Le territoire du périmètre d'étude est sans conteste un territoire rural mais davantage orienté vers la forêt que vers l'agriculture. D'après le recensement agricole de 2000 le Parc actuel ne regroupe que 1,1 % du nombre d'exploitations d'Île-de-France et 1,4 % de la superficie agricole francilienne avec un territoire relativement moins agricole (27,4 % de Surface agricole utile – SAU) que le territoire régional (48,3 % de SAU). Les communes d'extension potentielle viendront un peu renforcer le caractère agricole du Parc actuel avec un périmètre élargi comportant 35,2 % de SAU.

Caractérisation et évolutions des exploitations et de la population agricole

Des exploitations, dont le nombre baisse, mais toujours plus grandes

Le nombre d'exploitations sur le territoire du Parc actuel à la date du dernier recensement agricole en 2000 était de 92 (dont 54 exploitations professionnelles) pour une Surface agricole utile (SAU) de 6 658 ha. Les communes d'extension comptaient quant à elles 349 exploitations (dont 231 exploitations professionnelles) sur 26 675 ha, soit 441 exploitations (dont 285 professionnelles) et 33 333 ha pour le périmètre du Parc élargi. Il est difficile d'avoir une estimation précise du nombre d'exploitations à la date d'aujourd'hui. Cependant, d'après les données INSEE Sirene 2006 (même si les chiffres ont tendance à être majorés par rapport à ceux du recensement agricole), le nombre d'exploitations serait de 73 exploitations pour le Parc actuel et de 387 pour le périmètre élargi.

Evolution du nombre d'exploitations entre 1970 et 2007

	1970	1988	2000	Estimation actuelle
Parc actuel	129	131	92	73
Extensions potentielles	594	474	349	314
Périmètre élargi	723	605	441	387
Yvelines	3 146	2 050	1 271	1 039
Essonne	2 514	1 710	1 109	905
Île-de-France	14 056	9 674	6 538	5 593

Source : Agreste, Recensements agricoles 1970, 1988, 2000,

INSEE Sirene 2006 (pour l'estimation actuelle des données Parc et extensions)

*2005 pour l'Essonne, l'Yvelines et l'Île-de-France, 2006 pour les chiffres relatifs au Parc et aux extensions

Ces estimations d'évolution s'inscrivent dans la diminution déjà à l'œuvre entre les précédents recensements.

En termes de superficie, l'espace agricole a peu diminué entre les deux derniers recensements agricoles (1988-2000) et a peu évolué entre 1999 et 2003 (dernières années pour lesquelles le mode d'occupation du sol –MOS- est disponible) : la diminution serait inférieure à la centaine d'hectares pour le Parc actuel et inférieure à 200 hectares pour le périmètre élargi. Cette faible diminution de la

superficie agricole par rapport à la forte diminution du nombre d'exploitants traduit, comme ailleurs en Île-de-France, le processus d'agrandissement des exploitations.

En effet, la superficie moyenne des exploitations est passée entre 1988 et 2000 de 54,1 à 72,4 ha/exploitation pour le Parc actuel et de 56,8 à 75,6 ha/exploitation pour le périmètre élargi. Ces valeurs restent bien inférieures à la superficie moyenne régionale qui est passée sur la même période de 62 à 89 ha/exploitation. Ceci s'explique notamment par l'orientation élevage du territoire pour laquelle les exploitations sont généralement plus petites que les exploitations de grandes cultures.

La taille de ces exploitations et leur valeur économique, explique, comme ailleurs en Île-de-France, l'évolution de leur statut d'exploitations individuelles en société : ainsi entre 1988 et 2000 la part des exploitations individuelles est passée de 82 % à 58 % pour le Parc actuel de 87 % à 65 % pour le périmètre élargi.

Le mode de faire-valoir a, quant à lui, peu évolué : la part des exploitations en propriété est d'environ un tiers sur le territoire du Parc actuel comme sur le périmètre élargi, et ce, depuis 1970. Il n'y a plus guère de métayage aujourd'hui, plus des deux tiers des exploitations sont donc exploitées en fermage, ce qui correspond grosso modo à la moyenne francilienne (73 %). Cette forte proportion de fermage s'explique par le coût du foncier agricole et la relative stabilité assurée à l'agriculteur par la réglementation en vigueur.

Une diminution du nombre d'emplois agricoles

La diminution du nombre d'exploitations va de pair avec la diminution de la population agricole. (L'emploi agricole est exprimé en UTA : Unité de travail annuel = 1 équivalent temps plein). Il reste, en 2000, 223 emplois agricoles sur le Parc actuel (dont 101 UTA familiaux salariés ou non) et 856 dans le périmètre élargi (dont 452 UTA familiaux salariés ou non). Il n'y a pas de grosse polarité d'emplois agricoles au sein du périmètre élargi ; cependant au sein de chaque extension une voire deux communes constituent des petits pôles avec plus de 30 UTA par commune (Sonchamp pour l'extension Sources de la Rémarde et de l'Orge, Les Bréviaires pour l'extension Massif de Saint-Léger et ses lisières Nord, la Boissière-École et Gambais pour l'extension Massif de Saint-Léger et ses lisières Ouest, Rambouillet pour l'extension Massif de Saint-Léger et ses lisières Sud, Forges-les-Bains pour l'extension Rémarde aval).

Le nombre d'UTA par exploitation est relativement faible sur le secteur, variant du simple au double selon les extensions. Ainsi les extensions à dominante grandes cultures, surtout le Plateau de Limours et l'extension de la Rémarde et de l'Orge ont des UTA par exploitation proche de 1 alors que les extensions du Massif de Saint Léger et ses lisières, davantage orientées vers l'élevage ont des UTA par exploitation supérieures à 2.

La proportion de salariés permanents sur le Parc actuel est bien plus importante (49,5 %) que celle observée régionalement (33 %). Ceci est également vrai dans une moindre mesure pour les extensions (39,4 %).

Par contre, les salariés saisonniers sont très peu présents sur le territoire.

La part des chefs d'exploitation et co-exploitants semble plus importante sur les extensions que sur le Parc actuel (détail par extension non communiqué).

Concernant l'âge moyen des chefs d'exploitation et les perspectives de reprise des exploitations, des divergences importantes sont à noter entre les différentes entités. Sur le Parc actuel, l'âge moyen des chefs d'exploitation était en 2000 de 48 ans. Pour les extensions, le Massif de Saint-Léger et ses lisières Nord et le Plateau de Limours ont notamment un âge moyen bien plus élevé (55 ans)

Nombre d'UTA par exploitation en 2000.

Parc et Extensions	UTA totale par exploit.
Parc actuel	2,4
Massif de Saint Léger et ses lisières Nord	2,1
Massif de Saint Léger et ses lisières Ouest	2,5
Massif de Saint Léger et ses lisières Sud	2,0
Plateau de Limours	1,4
Rémarde aval	1,8
Sources de la Rémarde et de l'Orge	1,1
Périmètre élargi	1,8

Source : Agreste, Recensement agricole 2000

Spécificités par rapport à l'ensemble des UTA par entité géographique en 2000.

Nb UTA	UTA du chef d'exploitation ou du 1er coexploitant	UTA des coexploitants hors 1er coexploitant	Conjoints non coexploitants	Autres actifs familiaux	Salariés permanents non familiaux	Salariés saisonniers non familiaux	UTA des ETA * et CUMA	UTA TOTAL
Parc	61	c	15	c	111	11	1	223
Total Extensions	249	28	52	c	249	28	4	633

Parts UTA (%)

Parc	27,2	c	6,5	c	49,5	5,0	0,4	100
Total Extensions	39,3	4,4	8,1	3,8	39,4	4,4	0,7	100

ETA : entreprise de travaux agricoles - Source : Agreste, Recensement agricole 2000

ce qui donne pour le périmètre élargi un âge moyen de 51 ans. Cependant cette augmentation est à mettre au regard des perspectives de reprise : 68 % des exploitations du Massif de Saint-Léger et ses lisières Nord ont un successeur identifié contre seulement 43 % pour le Plateau de Limours. Globalement le taux moyen d'exploitations avec successeur est meilleur sur le Parc actuel avec 63 % d'exploitations avec successeur contre 59 % pour le périmètre élargi.

Une typologie des agricultures pour caractériser les évolutions à l'œuvre ou à venir (voir carte « les types d'agriculture »)

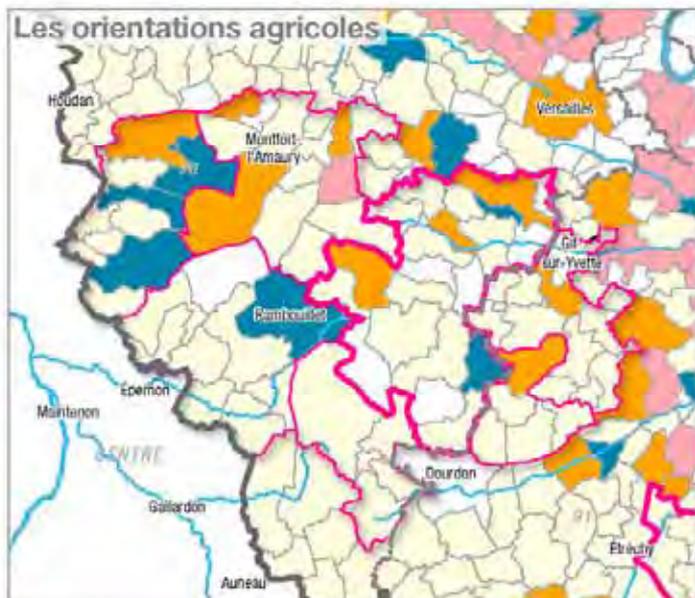
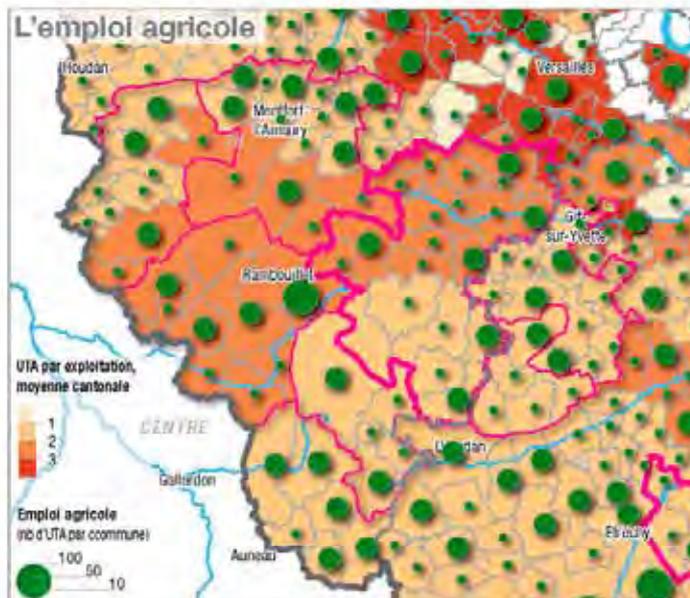
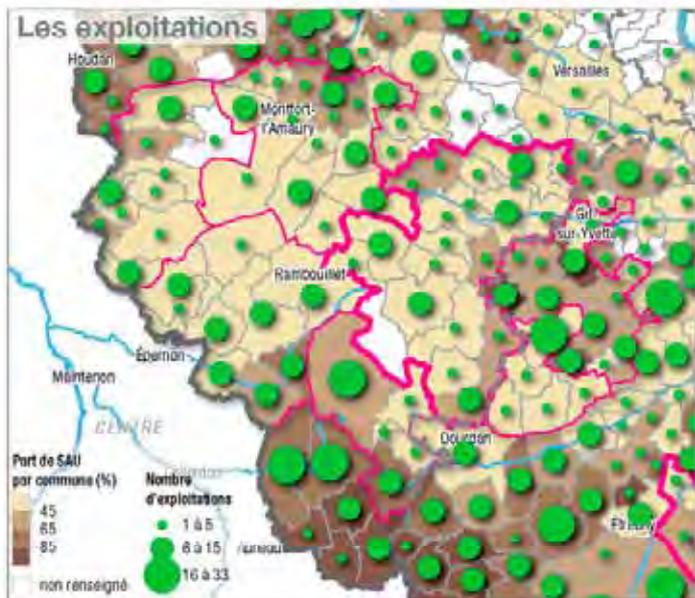
Une analyse communale des types d'agriculture et de leur devenir a été réalisée par le bureau d'études SEGESA, au niveau régional, à partir de quelques critères simples (surfaces et actifs agricoles, systèmes de production, résultats économiques). Elle vise à identifier les caractéristiques et les mutations de l'agriculture sur le territoire. Pour le périmètre élargi, plusieurs types d'agriculture coexistent et deux grandes tendances se dégagent sur le territoire : des communes orientées vers les grandes cultures et une forte dynamique de diversification.

- la prédominance va aux types d'agriculture orientés vers des systèmes de grandes cultures qui devraient perdurer (groupes I, II, III et VII partiellement) avec toutefois, selon les groupes, une fluctuation de l'âge des exploitants, de la proportion

de repreneurs, de la productivité, de la pérennité des systèmes. Les communes du groupe III, très présentes sur le secteur (24 communes) sont assez caractéristiques de l'Ouest de la couronne rurale régionale et traduisent une potentielle fragilité de l'agriculture notamment le manque de repreneurs. Sur le territoire elles se retrouvent essentiellement sur le Plateau de Limours (quasi-totalité de l'entité), sur l'extension nord du massif de Saint-Léger et ses lisières et plus marginalement sur son extension sud. Les communes du groupe II (11 communes) et du groupe I (5 communes), traduisent au contraire une forte probabilité de reprise ou la présence de grandes exploitations sociétaires à productivité élevée.

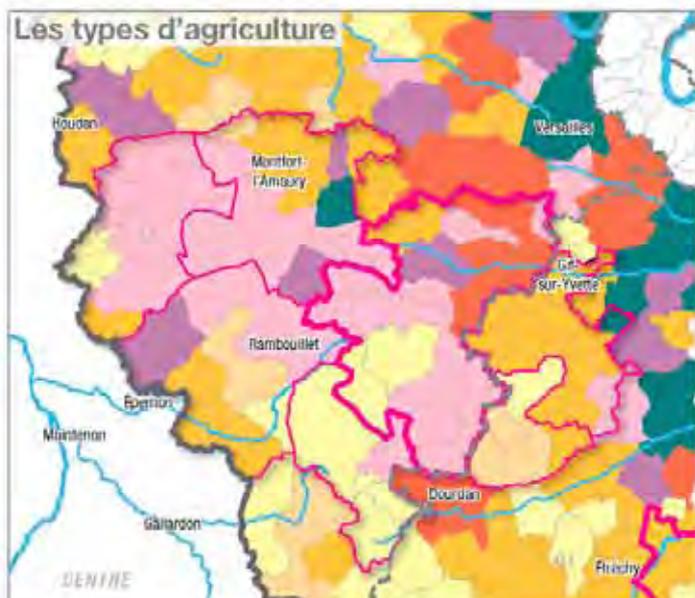
- une forte dynamique de diversification (groupe VI) se lit également sur le territoire, à cheval sur le Parc actuel et les trois extensions du Massif de Saint-Léger et ses lisières: 25 communes sont concernées avec des indicateurs relativement favorables pour ce groupe (âge des exploitants, dynamique de reprise...). C'est le plus important regroupement de ce type au niveau régional constituant un vrai pôle régional de diversification, en liaison avec la spécificité élevage du secteur et le fort développement des pratiques de circuits-courts. Le groupe VII (6 communes) a des indicateurs beaucoup moins favorables, variables en fonction du contexte local spécifique (restructuration des exploitations vers de la grande culture ou diversification, contraintes périurbaines...).

Les structures d'exploitation et systèmes de production agricole



Orientations technico-économiques (OTEX)

- grande culture
- polyculture
- culture spécialisée
- culture - élevage
- non renseigné



Typologie

- groupe I : grandes exploitations sociétaires à productivité élevée
- groupe II : exploitations céréalières avec forte probabilité de reprise
- groupe III : exploitations céréalières avec chefs âgés
- groupe IV : petites exploitations spécialisées menacées
- groupe V : initiatives d'intensification vers des systèmes spécialisés
- groupe VI : diversification vers une agriculture de services
- groupe VII : exploitations en forte restructuration

Statistiques Agricoles, recensement agricole, 1990 et 2000 - INSEE 2008 -
 Etude de l'INRA pour le JARIF et la DRIAP, INRA,
 à partir de données des recensements agricoles INSEE et 2000 -
 NOR: DRIAP54000/2005
 © JARIF 2008



▪ Enfin, 4 communes du Parc actuel sont identifiées comme présentant des initiatives d'intensification vers des systèmes spécialisés avec comme critères une importante main d'œuvre notamment salariée et des exploitations de cultures spécialisées contribuant fortement à la marge brute standard rapportée à la commune.

Une suprématie des grandes cultures mais une spécificité élevage incontestable

L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) montre une prédominance des grandes cultures au sein du Parc actuel (47,8 % des exploitations en céréales et oléoprotéagineux sur 82 % de la SAU) tout en laissant la part belle à l'élevage. Le périmètre élargi présente une orientation plus marquée vers les grandes cultures (62,8 % des exploitations en OTEX céréales et oléoprotéagineux sur 88 % de la SAU) diluant un peu le poids de l'élevage bovin et ovin même s'il reste représentatif. Le maraîchage autrefois présent notamment dans les fonds de vallées de l'Hurepoix et de la Plaine de Versailles n'est aujourd'hui présent que très ponctuellement. Quelques grandes pépinières de plateaux marquent également le paysage.

54 communes sont ainsi classées en OTEX grandes cultures, 6 en OTEX cultures-élevage et Saint-Rémy-l'Honoré en OTEX cultures spécialisées. Neuf communes sont relativement mixtes et ainsi classées en OTEX polyculture.

Parmi les extensions, les profils diffèrent sensiblement. Les extensions des Sources de la Rémarde et de l'Orge, de la Rémarde aval et du Plateau de Limours présentent ainsi une orientation nette vers les grandes cultures (plus de 70 % des exploitations) avec une très faible proportion des exploitations dont l'OTEX est orientée vers l'élevage (moins de 8 %). Au contraire, pour les trois extensions du Massif de Saint-Léger et ses lisières, si les grandes cultures restent dominantes (entre la moitié et les deux tiers de l'orientation des exploitations) l'élevage représente respectivement 23 %, 30 % et 17 % pour l'extension nord, ouest et sud.

Des pôles de cultures spécialisées sont également à souligner notamment au sein du Parc actuel (5 % des exploitations en orientation fruits et autres cultures permanentes sur 170 ha), dans l'extension nord du Massif de Saint-Léger (2 % des exploitations en orientation maraîchage sur 60 ha, 4 % en horticulture, 6 % en fruits et autres cultures permanentes sur 230 ha), dans l'extension Rémarde aval (7 % des exploitations en horticulture) et sur le Plateau de Limours (4 % des exploitations en horticulture et 1 % en fruits et autres cultures permanentes sur 60 ha).

En termes de superficie, toutes OTEX confondues, les terres labourables représentent en 2000 86 % de la SAU, les surfaces fourragères 5 %, la Superficie toujours en herbe (STH) 12 % pour le Parc actuel. Les extensions viendraient accroître la prédominance des grandes cultures avec, sur le périmètre élargi, 91 % de la SAU en terres labourables, 2 % en surfaces fourragères, 8 % en STH.

Les grandes cultures

Productions traditionnelles du Parc actuel, les grandes cultures représentent, en 2000, 5 700 ha soit 86 % de la SAU, avec une large prédominance des céréales et oléoprotéagineux (4 830 ha, soit 73 % de la SAU).

Les communes d'extension potentielle viendraient accroître cette tendance avec un profil encore plus typé grandes cultures : 91 % de la SAU et 79 % en céréales et oléoprotéagineux, pour le périmètre élargi.

Les proportions et l'ordre des cultures restent le même au sein du Parc actuel et au sein du périmètre élargi. Ainsi le blé tendre constitue et depuis longtemps la culture principale (respectivement 35,1 % et 36,5 % de la SAU du périmètre élargi et du Parc actuel en 2000), viennent ensuite le colza (12,9 % et 13,2 %), l'orge (6,5 % et 7,9 %), le maïs (4,6 % et 6,6 %) et le pois protéagineux (3 % et 5,4 %).



Plaine céréalière vue depuis Jouars-Pontchartrin - M Bourgeois / IAURIF

Entre 2000 et 2006 la superficie des céréales et oléoprotéagineux semble avoir connu une très légère baisse sans modification de l'ordre des cultures. Les céréales enregistrent une légère baisse (- 9 % sur le Parc actuel, - 5 % sur le périmètre élargi) liée notamment à la diminution du blé compensée par une forte augmentation de l'orge. Les oléagineux ont également fortement augmenté, notamment le colza (environ 1/3 de surface en plus entre 2000 et 2006 pour le Parc actuel et le périmètre élargi) certainement en raison de la prime à l'implantation de cultures énergétiques.

La taille moyenne des exploitations pour l'OTEX céréales et oléoprotéagineux, est supérieure à la moyenne régionale (113,3 ha/exploitation) pour le Parc actuel (124 ha/exploitation) et l'extension sud du Massif de Saint Léger (125 ha/exploitation) et inférieur pour les autres extensions alors même que celle-ci peuvent être davantage orientées vers les grandes cultures (d'après les données Agreste RA 2000, fournies par la DRIAF).

Caractéristiques des exploitations par OTEX

OTEX	Parc actuel				Périmètre élargi			
	Nombre d'exploitations		SAU (ha)	Taille moyenne des exploitations	Nombre d'exploitations		SAU (ha)	Taille moyenne des exploitations
	Unités	%	ha	ha/exploitation	Unités	%	ha	ha/exploitation
13 Céréales et oléoprotéagineux	44	47,8	5 448,3	123,8	277	62,8	29 334,4	105,9
14 Cultures générales	c	c	c	c	10	2,3	475,1	47,5
28 Maraîchage	c	c	c	c	4	0,9	64,1	16,0
29 Fleurs et horticulture diverse	4	4,3	1,4	0,3	14	3,2	16,2	1,2
39 Fruits et autres cultures permanentes	5	5,4	172,3	34,5	14	3,2	492,8	35,2
41 Bovins lait	c	c	c	c	4	0,9	487,8	122,0
42 Bovins viande	c	c	c	c	6	1,4	122,7	20,4
43 Bovins lait-viande	0	0,0	0,0	0,0	c	C	c	c
44 Autres herbivores	21	22,8	470,3	22,4	62	14,1	1 095,3	17,7
50 Granivores	c	c	c	c	4	0,9	c	c
60 Polyculture	c	c	c	c	10	2,3	255,9	25,6
81 Grandes cultures et herbivores	c	c	c	c	12	2,7	612,7	51,1
82 Autres associations	8	8,7	1,6	0,2	22	5,0	283,7	12,9
ENSEMBLE	92		6 658,0	72,4	441	100,0	33 333,1	75,6

Source : Agreste, recensement agricole 2000

Les cultures spécialisées

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, il existait une importante production maraîchère dans les fonds de vallées et sur les coteaux avoisinants ainsi qu'une petite production florale. La délocalisation de la ceinture maraîchère de Paris dans les années 70 a également contribué à l'installation de quelques maraîchers. En 2000, les cultures légumières (maraîchage et légumes de plein champ) et la floriculture ne représentent respectivement que 0,2 % et 0,1 % de la superficie agricole du périmètre élargi.

L'arboriculture (fruits et pépinière), marginale à l'échelle du territoire, représente 0,9 % de la superficie agricole du périmètre élargi et 2,3 % de la superficie agricole du Parc actuel. Elle est majoritairement localisée au sein des grandes plaines agricoles.

L'élevage

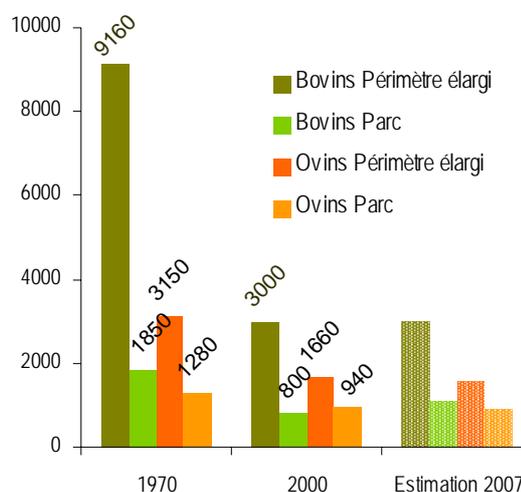
Bovins, ovins... chevaux

Si d'après la tendance à l'œuvre en Île-de-France, l'élevage tend à disparaître, le périmètre élargi reste un secteur privilégié par rapport au reste de la région. Malgré tout la diminution des effectifs de bovins et d'ovins, traditionnellement présents sur le secteur, est particulièrement importante, et s'opère au profit d'une très forte croissance du nombre de chevaux.

Entre 1970 et 2000, sur le périmètre élargi le nombre de bovins a été divisé par 3 (passant de 9 160 à 3 000), le nombre d'ovins a été divisé par 2 (passant de 3 150 à 1 660) alors que dans le même temps le nombre de chevaux a triplé (passant de 610 à 1 700), pour les seuls chevaux détenus par

des exploitations agricoles (voir fiche « Activité équestre » pour une estimation globale).

Évolution de l'élevage 1970 - 2007

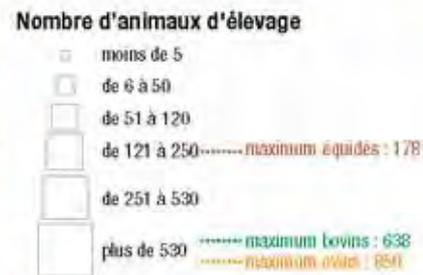
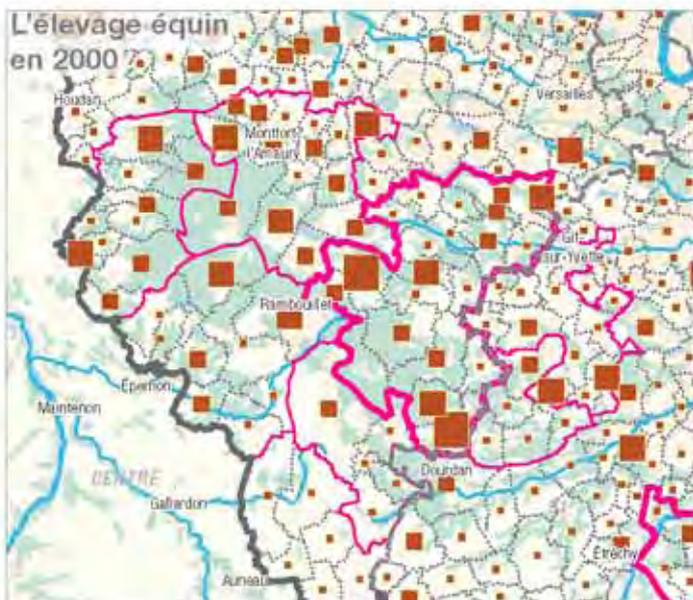
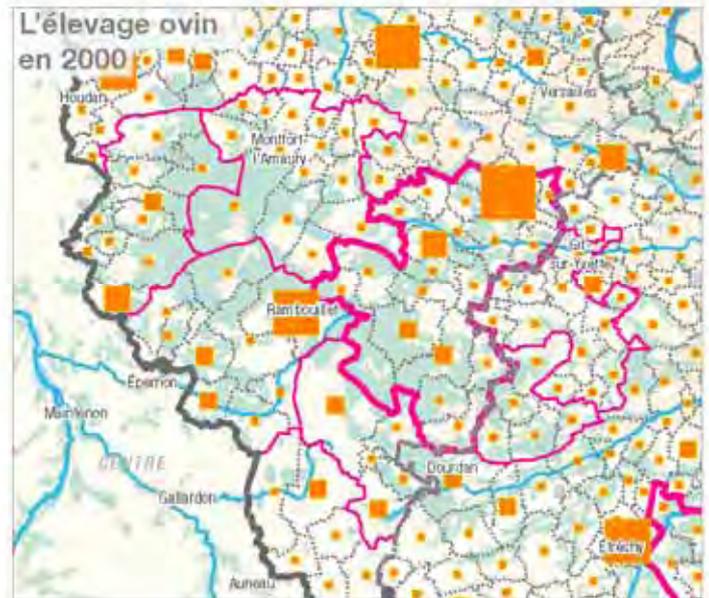
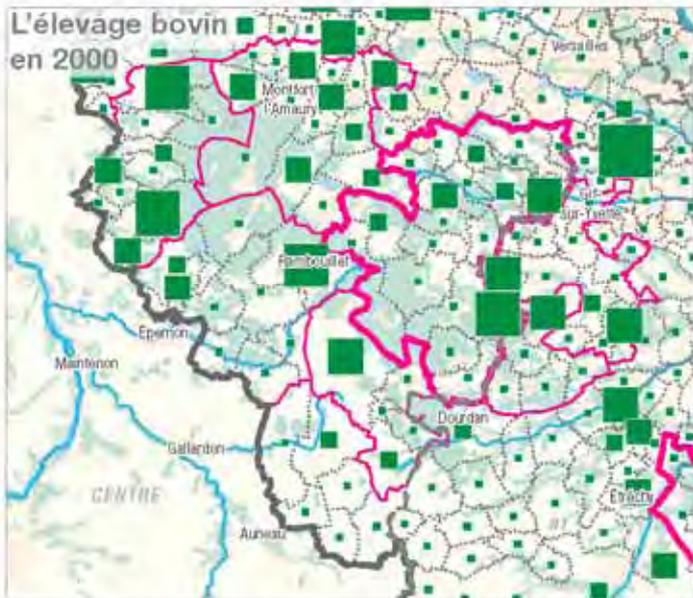
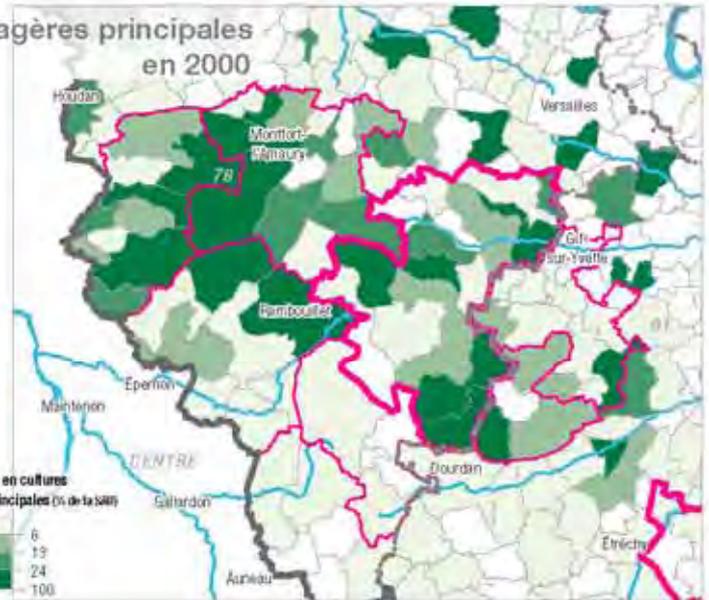
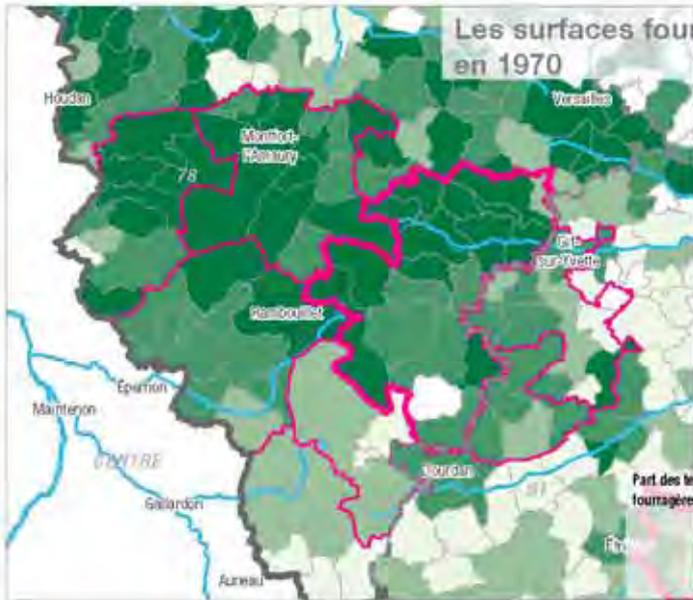


Sources : Agreste, Recensements agricoles (pour les données 1970 et 2000), Maison de l'élevage et Bergerie nationale (pour l'estimation 2007, les chiffres concernant ovins ayant pu être sous-estimés)

Sur le Parc actuel la chute des bovins est un peu moins importante (passant de 1 850 à 800). Les ovins se sont encore mieux maintenus, leur effectif diminuant seulement d'un quart (passant de 1 280 à 940). Le nombre des chevaux à quant à lui été multiplié par 8 (passant de 75 à 605).

D'après les estimations actuelles faites par la Maison de l'élevage, les effectifs de bovins et d'ovins semblent s'être mieux maintenus sur la période 2000-2007 pour le périmètre élargi

L'élevage bovin, ovin et équin



Sources : Agreste, recensement agricole, 2000 - IAUHF 2005 - IFEN, CLC2007 - IGN, Aixtes0005.2005 © IAUHF 2008

et auraient même augmenté sur le territoire du Parc actuel pour les bovins. En effet, on dénombrerait environ 3 000 bovins et 1 600 ovins sur le périmètre élargi ainsi que 1 000 bovins et 900 ovins sur le territoire du Parc actuel (deux exploitations d'élevage bovin s'y sont installées récemment).

Sur le Parc actuel, le nombre d'exploitations serait d'une quinzaine pour les bovins et d'une dizaine pour les ovins. Sur le périmètre élargi, le nombre d'exploitations serait d'une soixantaine pour les bovins et d'une cinquantaine pour les ovins. Sur l'ensemble du territoire on note une prédominance des bovins viande sur les bovins lait.

L'analyse de chacune des extensions révèle, en toute logique, que les exploitations d'élevage sont plus nombreuses dans les trois extensions du Massif de Saint-Léger et ses lisières : environ une dizaine d'exploitations d'élevage bovin par extension avec un cheptel de plus de 700 bovins sur l'extension ouest.

Il est à noter également, le cheptel de plus de 300 bovins sur le plateau de Limours malgré le faible nombre d'exploitations. Sur l'ensemble du territoire, quelques communes peuvent être retenues pour leur important cheptel bovin, du fait d'une grosse exploitation ou du cumul de plusieurs petites : Bonnelles, Bullion, Saint-Rémy-les-Chevreuse (pour le Parc actuel), La Boissière-École, Gambais (pour l'extension ouest du Massif de Saint-Léger), Rambouillet pour l'extension sud du Massif de Saint-Léger), Forges-les-Bains pour le Plateau de Limours.



*Troupeau de bovins allaitants à Condé-sur-Vesgre
M. Bourgeois / IAURIF*

Pour les ovins ce sont les extensions ouest et sud du Massif de Saint-Léger et ses lisières qui concentrent le plus grand nombre d'exploitations : entre 10 et 15 par extension mais avec des cheptels peu importants.

Outre Rambouillet avec la Bergerie nationale, seule la commune de Magny-les-Hameaux semble disposer d'un cheptel vraiment important en ovins.

Sur la période 1970-2000, les surfaces fourragères ont beaucoup diminué sur le périmètre élargi (voir Carte « les surfaces fourragères principales en 1970 et 2000 ») ; cependant il s'agit de l'un des secteurs où elles se sont le mieux maintenues en Île-de-France. Les surfaces en herbe, en particulier semblent avoir peu régressé depuis les années 90, certains espaces ont même été reconquis pour être mis en prairies.

Le cheval : tradition et nouvel essor

Le territoire présente une tradition équestre ancienne, remontant au XVe siècle et exerce aujourd'hui un rayonnement important au niveau de l'Île-de-France, grâce à la présence du Centre régional des Haras nationaux aux Bréviaires, de centres équestres prestigieux, du Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet.

Les effectifs équins sont en nette augmentation. Ils sont particulièrement importants dans les communes bordant la forêt de Rambouillet.

Les établissements équestres sont surtout tournés vers les activités de loisirs (école d'équitation, tourisme équestre), mais l'élevage est également bien représenté (chevaux de course, sport, selle) en particulier dans le Parc actuel et dans l'extension du Massif de Saint-Léger et ses lisières (voir fiche « Activité équestre »).



*Chevaux le long de la Rémarde à Longvilliers
M. Pruvost-Bouvattier / IAURIF*

Volailles, caprins, porcins

L'élevage avicole mérite d'être souligné. Le secteur bénéficie d'une tradition avicole de longue date avec notamment la volaille de Houdan (bénéficiant d'une Indication Géographique Protégée : voir fiche « Filière agricole : organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et de développement de l'agriculture »). Quelques gros élevages avicoles sont présents sur le territoire, notamment ceux de Gambais et de Forges-les-Bains.

Pour ce qui est des caprins, une trentaine d'exploitations sont dénombrées sur le périmètre élargi dont une vingtaine sur le Parc actuel. Quelques communes disposent de cheptels importants : Auffargis et Magny-les-Hameaux (pour le Parc actuel), La Boissière-École pour l'extension ouest du Massif de Saint-Léger et ses lisières.

Les porcins sont peu présents sur le territoire avec moins d'une dizaine d'exploitations.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une présence de systèmes de grandes cultures, en bonne santé économique, dans le secteur des Sources de la Rémarde et de l'Orge et de la Rémarde aval.</p> <p>Un secteur sur lequel l'élevage (et les surfaces fourragères) s'est mieux maintenu que sur l'ensemble de la Région Île-de-France.</p> <p>Une forte dynamique de diversification dans le Parc actuel et Massif de Saint-Léger et ses lisières (spécificité élevage de ce secteur, développement de circuits courts).</p> <p>Une tradition avicole ancienne (poule de Houdan). Une tradition équestre également ancienne et qui perdure aujourd'hui grâce au développement d'activités de loisirs.</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitations agricoles, de la population agricole, qui amène à une perte de l'identité agricole du territoire (tendance générale à l'Île-de-France).</p> <p>Une relative fragilité des systèmes de grandes cultures sur le secteur de Limours, l'extension nord du Massif de Saint-Léger (et extension sud dans une moindre mesure), du fait d'un manque de repreneurs.</p> <p>Malgré une tendance plus optimiste que celle observée en Île-de-France, une forte diminution des effectifs bovins et ovins, et une perte de surfaces fourragères.</p> <p>Présence du maraîchage aujourd'hui très ponctuelle.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Maintien d'une agriculture productive et diversifiée	<p>Encourager le développement et la valorisation des filières :</p> <p>maintien du dynamisme et valorisation des grandes cultures ; soutien et valorisation de l'élevage, productions traditionnelles et relance des terroirs : bovins, ovins, aviculture (mais aussi maraîchage, horticulture, vergers...).</p>
Préservation des espaces agricoles	<p>Renforcer les actions de veille foncière, le suivi des installations et disparitions d'exploitations et la connaissance des filières.</p>

La pérennité de l'agriculture repose sur l'organisation fonctionnelle du territoire et sur les stratégies mises en place pour maintenir et développer les systèmes d'exploitation. Le fonctionnement du territoire repose notamment sur l'organisation du foncier agricole et son aménagement (irrigation, drainage, accessibilité des parcelles...), les conditions de circulations agricoles, les structures d'amont et d'aval et leur accessibilité...

Les stratégies de maintien et de valorisation des produits et des exploitations sont diverses : démarches qualité, circuits courts, diversification, développement de nouvelles filières...

L'organisation fonctionnelle de l'agriculture

Une protection foncière particulière en projet : la Zone agricole protégée (ZAP)

Les zones agricoles protégées ont été instaurées par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et codifiées à l'article L.112-2 du Code rural. Il s'agit de zones agricoles « dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique [...] ».

Il s'agit d'ériger la « vocation agricole » d'une zone en « servitude d'utilité publique » et donc de la soustraire aux aléas des fluctuations du droit des sols. La demande de création d'une ZAP par une collectivité locale doit introduire une concertation globale sur l'aménagement de l'espace à travers laquelle l'agriculture est considérée comme activité économique durable. La ZAP n'a pas pour effet d'interdire les changements définitifs de destination des sols, mais cette servitude s'impose au POS, ainsi qu'à ses modifications et révisions ultérieures. Deux communes de l'extension nord du Massif de Saint-Léger et ses lisières (Saint-Rémy-l'Honoré et les Essarts-le-Roi) se sont engagées dans ce processus. La procédure est encore en cours aujourd'hui.

L'organisation du foncier agricole et les circulations agricoles

Les potentialités agronomiques, le relief, la mise en valeur par différents systèmes de production, aboutissent à des organisations parcellaires différentes. Classiquement les plateaux de grandes cultures sont composés de grandes exploitations, avec des trames lâches, alors que les secteurs de cultures spécialisées ont des trames parcellaires beaucoup plus resserrées. De nombreux remembrements ont eu lieu par le passé sur le territoire pour réorganiser le foncier agricole. Les demandes semblent moins prégnantes aujourd'hui.

D'autres besoins d'aménagement foncier, en particulier pour faciliter la circulation des engins agricoles ont été indiqués ponctuellement, notamment la création de chemins agricoles parallèles à la voirie quand cela s'avère judicieux. En effet, si les problèmes de circulations agricoles sont moins prégnants que dans les secteurs périurbains plus proches de l'agglomération centrale, des difficultés peuvent cependant se rencontrer ponctuellement notamment pour la traversée des villages (chicanes, stationnement

gênant des voitures...). Des Schémas de circulations agricoles seraient utiles pour permettre à tous de circuler dans les meilleures conditions en essayant notamment de tenir compte des voies empruntées par les agriculteurs dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU). Une phase de concertation lors de la réalisation de ces documents d'urbanisme et des nouveaux projets semble essentielle.

Irrigation, drainage

La nature des sols et la localisation des cultures, notamment en fonds de vallée, a entraîné dans les années passées des demandes de drainage importantes. Par contre les surfaces irrigables sont faibles.

Irrigation, drainage en 2000

	Surf. irrigable		Surf. drainée	
	ha	%	ha	%
Parc actuel	126	1,9	3 626	54,5
Périmètre élargi	1 349	4,0	15 142	45,4

Source : Agreste, RA 2000

Structure d'amont et d'aval

L'implantation pérenne de structures d'approvisionnement et de collecte est nécessaire au maintien de l'agriculture sur le territoire.

Pour les grandes cultures, plusieurs coopératives se partagent le secteur, certaines étant situées en dehors du territoire, voire en dehors de la région. En tout, une dizaine de silos sont présents sur le territoire sur les communes de Montfort-l'Amaury, Orphin, Rambouillet, Limours, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Sonchamp. La diminution du nombre d'exploitants s'accompagne de la fermeture des établissements d'approvisionnement et de services agricoles (machinisme...), ce qui peut contribuer à la perte de vitalité de certains bourgs.

En ce qui concerne l'élevage, il n'y a plus d'abattoir, ni de laiterie sur le secteur. Les abattoirs les plus proches sont celui de Houdan pour les bovins et les porcins et l'abattoir de l'INRA (expérimental) à Jouy-en-Josas.

La Bergerie Nationale dispose d'un abattoir de volailles, ainsi que d'une salle de découpe de viande et d'une cuisine, qui sont mis à disposition d'un groupement d'intérêt économique (GIE) constitué de 23 agriculteurs. Le volume transformé n'est pas négligeable. Le boucher de la Bergerie Nationale est également mis à disposition du groupement (d'après les informations transmises par la Bergerie Nationale).

Recherche et développement agriurbain

Le territoire bénéficie de la présence de structures de recherche et d'expérimentation importantes, et a été l'objet d'un projet de développement innovant, autant d'atouts majeurs pour la dynamique de l'agriculture locale.

Des structures d'expérimentation agricole et environnementale importantes

La Bergerie Nationale, constitue un lieu d'innovation et d'expérimentation en agriculture, qui a fortement marqué le territoire depuis sa fondation au XVIII^e siècle.

La Bergerie Nationale

La Bergerie Nationale est un établissement unique en Île-de-France : ayant le statut d'Établissement Public National du Ministère de l'Agriculture, elle à la fois exploitation agricole, ferme pédagogique, centre de formation, centre de ressources et d'animation.

Elle s'inscrit historiquement dans un esprit d'innovation : elle est créée comme ferme expérimentale en 1783, sous l'impulsion de Louis XVI. Un élevage de Mérinos est ainsi acheté en 1786, et permet d'améliorer la qualité lainière des élevages existants.

L'expérimentation s'étend à d'autres animaux (vaches suisses, moutons d'Afrique, chèvres angora, mouflons) et se poursuit sous Napoléon Bonaparte (introduction de buffles d'Italie pour la traction, chevaux belges, normands, arabes ; expérimentation de cultures, avec 275 hectares dans le domaine des Chasses).

En 1840 y est créée la race ovine Île-de-France par croisement Dishley-Mérinos. En 1955 est créé le Centre d'Enseignement Zootechnique (CEZ), regroupant trois écoles : celles des bergers (créée en 1794), d'insémination artificielle (1946), d'aviculture (1953). Le centre se voit complété d'un centre de formation équestre en 1967 (section BTS hippique en 1975) et d'un centre de formation pour apprentis en 1993. En 1994, l'école pilote le programme national « Agriculture et Développement Durable ».



Moutons Mérinos dans la cour de la Bergerie nationale

CEZ/ Bergerie nationale de Rambouillet

Aujourd'hui, la Bergerie tient à conserver l'esprit d'innovation et d'expérimentation dans lequel elle a été créée.

L'exploitation agricole comporte 230 ha de cultures fourragères et céréalières, un potager, un verger et 600 moutons (dont un troupeau de 170 Mérinos, unique en France), 60 vaches laitières, 100 bovins viande, ainsi que des poules pondeuses, poulets de chair, chevaux de trait et de selle, « aurochs » reconstitués, buffles d'Asie, ânes, chèvres, cochons, oies, canards, lapins, chiens de berger... Elle pratique l'Agriculture Biologique, constitue un des sites pilotes pour une démonstration d'agriculture durable (création d'une plate-forme de compostage pour limiter l'utilisation d'engrais chimiques), et mène diverses expérimentations.

Avec 80 000 visiteurs chaque année, l'exploitation est la plus grande ferme pédagogique de France, et accueille aussi bien le grand public que les professionnels. Un magasin de vente propose des produits du terroir et traditionnels. Le rôle de formation est assuré par le CEZ, qui accueille aujourd'hui un Centre de Formation des Apprentis, un Centre de Formation Professionnelle et de promotion Agricole, et l'école d'insémination artificielle. Le centre de ressources et d'animation est organisé en trois départements : agriculture durable, école des territoires, éducation à l'environnement par l'agriculture et la forêt. La Bergerie mène des programmes d'expérimentation et de recherche appliquée, et apporte un appui aux acteurs : établissements d'enseignement agricole, collectivités, acteurs locaux...

Elle a mené des actions dans le cadre du programme agriurbain : lancement de la filière Pain d'Yveline, Plan vert, Plan de Développement Durable Sud-Yvelines. Elle a participé à la création de sentiers de découverte agricole, d'une base de données sur l'agriculture urbaine et périurbaine avec une interface cartographique.

La Bergerie accueille également de multiples manifestations : Festival des Arts et de la Laine pour promouvoir la création dans le domaine de la laine (43 créateurs, plus de 2 000 visiteurs en 2007), Concours de chiens de berger, Grand marché fermier de Rambouillet (80 agriculteurs de toute la France en 2007 – présentation de produits fermiers)... Ainsi, la présence de la Bergerie Nationale sur le périmètre d'extension apporte un potentiel considérable pour le développement d'une agriculture durable et pour enrichir l'image du nouveau Parc.

Par la nature de ses missions, elle se rapproche beaucoup du Parc naturel régional et constitue de ce fait un partenaire majeur pour le développement d'actions pilote, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

La ferme du Moulon, située à la limite nord du territoire (plateau de Saclay – Gif-sur-Yvette) est une station de Génétique Végétale, regroupant des établissements d'enseignement supérieur (UPS, INA P-G), des organismes de recherche (INRA-CNRS), ainsi qu'une filiale de l'INRA.

Ce site accueille une Unité Mixte de Recherche de génétique végétale, et une Unité Mixte d'Expérimentation et de Finition des Variétés. 25 000 parcelles expérimentales sont implantées chaque année sur une surface de 35 ha, principalement en blé et en maïs, pour répondre aux besoins de recherche d'amélioration variétale. Le site ouvre ses portes au grand public chaque année à l'occasion de la Fête de la Science.

Haut lieu cynégétique traditionnel, le territoire accueille, au hameau de Saint-Benoist, le principal centre technique de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (voir encadré).

L'ONCFS et le domaine de Saint-Benoist (Auffargis)

Le domaine de Saint-Benoist, à Auffargis est géré par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ancien domaine de chasse des Rothschild, il est devenu centre technique et expérimental de l'ONCFS. Il comprend une grande ferme qui abrite aujourd'hui des bureaux et un domaine agricole et forestier d'une superficie de 317 ha. Si on ajoute les 74 ha du domaine des Vindrins et une partie de forêt domaniale, c'est 897 ha que gère cet organisme.

Le site accueille une grande partie des chercheurs de la Direction des Études et de la Recherche dont l'activité est tournée vers la mise à disposition d'outils techniques (méthodes de suivi de populations, plans de gestion, plans de restauration, indicateurs biologiques, ...) pour la mise en œuvre d'une gestion durable des espèces (gibier ou sauvages) et des milieux concernés.

Aujourd'hui le domaine est un terrain d'expérimentation agricole pour l'amélioration de la qualité des habitats de la faune ; expérimentation sur les jachères faune sauvage, bandes enherbées, gestion des bords de champ, prairies, haies, etc.

Le domaine, qui est très marqué par l'activité cynégétique, abrite de fortes densités d'animaux (effectif de cerfs et biches estimé à une centaine de têtes) et favorise une grande diversité d'oiseaux. Il est en même temps terrain d'études (dynamique de population du Lapin de Garenne, biologie de reproduction des Turdids et du Pigeon ramier).

Des projets de développement, potentiels de dynamisation de l'activité agricole locale.

Un Plan de développement durable (PDD) a été engagé en 1997 - 1998 dans le Sud-Yvelines Forestier, territoire couvrant le Parc actuel ainsi que les extensions du Massif de Saint-Léger et des Sources de la Rémarde et de l'Orge. Les PDD, dont les objectifs étaient de répondre à de nouvelles interrogations sur la protection et le développement des espaces agricoles et naturels, n'avaient été jusqu'à ce moment là que peu expérimentés en zone périurbaine.

Initié par la municipalité de Rambouillet, le PDD Sud-Yvelines a été mis en place par la Bergerie Nationale et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France. Le Parc y a participé activement.

Le PDD comprend un diagnostic de territoire, un diagnostic agro-environnemental d'exploitation, permettant d'élaborer des scénarios et l'adaptation des exploitations volontaires à une agriculture durable.

En 1998, 36 agriculteurs se sont engagés dans cette démarche pour le Sud-Yvelines, impliquant ainsi 14 communes du Parc actuel.

Suite au diagnostic de territoire, la Bergerie et certains agriculteurs participant à la démarche ont eu l'idée d'étudier la faisabilité d'un pain local, permettant de valoriser la production de céréales sur le territoire (sur la filière pain d'Yveline, voir paragraphe ci-dessous « stratégies de valorisation et diversification »).

Le projet départemental « Essonne 2020 », approuvé par le Conseil général en septembre 2006 identifie la stratégie et les projets à promouvoir à l'horizon 2020 pour un aménagement équilibré et un développement durable de tous les territoires. Parmi les dynamiques encouragées, il est proposé de prendre en compte les spécificités agricoles et environnementales et de faire de la production agricole un axe dynamique de développement économique et d'innovation. En particulier, le projet prévoit une zone agricole support d'innovation (agro-ressources...).

Des stratégies de valorisation et diversification

Le principal moteur de la valorisation des produits et de la diversification est la rentabilité économique des exploitations auxquelles peuvent s'ajouter des préoccupations environnementales et sociales.

La valorisation des produits passe par une démarche de qualité (labelisation des produits...) ou par une démarche de raccourcissement des circuits entre producteurs et consommateurs (vente directe...).

La diversification peut être une diversification agricole (création d'un nouvel atelier, développement de nouvelles filières) ou une diversification vers une activité en lien avec l'activité agricole (ferme pédagogique, AMAP, jardins de Cocagne...) ou autre (locations de gîtes, chambres d'hôtes, salles...).

Démarches qualité, prise en compte de l'environnement et gestion du territoire

Plusieurs démarches qualité ont été mises en place sur le territoire.

Des signes de qualité et d'origine

Début 2007, 7 exploitations produisent en Agriculture biologique sur le périmètre élargi (3 sur le Parc actuel, 3 à Rambouillet et une à Saint-Rémy-l'Honoré). Leurs systèmes de production sont orientés essentiellement vers les grandes cultures (blé - 3 producteurs). En particulier, des exploitants de Cernay-la-Ville et de La Celle-les-Bordes se sont lancés dans la production de farine biologique sur meule de pierre « Farine Bio Valdor ». Ils ont mis en place un atelier de transformation du blé, conditionnent la farine et la vendent aux particuliers sur le lieu de mouture à la Ferme de la Budinerie (La Celle-les-Bordes). Ils ont également développé des partenariats avec des boulangers, des boutiques, des grandes surfaces pour distribuer la farine localement.

Les autres producteurs concernés sont un maraîcher, un arboriculteur, un polyculteur/éleveur et un producteur d'œufs biologiques. Un projet de « Pain du Parc » est actuellement à l'étude à partir de cette farine, en partenariat avec des boulangers locaux.



Vente à la ferme de viande bovine à Granchamp - M. Bourgeois/ IAURIF

Le développement de l'Agriculture biologique nécessiterait également un soutien à la filière, entre autres la structuration des équipements.

Par ailleurs, le territoire est concerné par une Indication Géographique Protégée « Volaille de Houdan », produit qui bénéficie également d'un label rouge. Cette race, qui remonterait au XVI^e siècle, se caractérise par un plumage noir parsemé de taches blanches, et une chair ferme et savoureuse. Sa croissance lente et sa fragilité, incompatible avec l'aviculture industrielle, faillirent provoquer sa disparition. Dans les années 90, la race fut relancée par une poignée d'éleveurs.

Enfin, certaines exploitations, notamment aux Bréviaires, produisent des œufs bénéficiant du certificat de conformité « les œufs de nos villages ». Le certificat de conformité atteste qu'un produit est conforme à des caractéristiques spécifiques ou des règles préalablement fixées. Pour ce produit il s'agit d'œufs datés du jour de ponte présentant les caractéristiques certifiées suivantes : œufs suivis et contrôlés du poulailler au magasin, jaune de l'œuf bien coloré, indice de fraîcheur garanti, poules alimentées avec 100 % de végétaux, vitamines et minéraux, dont 65 % de céréales et issues de céréales minimum.

La marque Parc

Le Parc a mis en place sur son territoire la marque « Parc naturel régional » afin de maintenir et de promouvoir les activités agricoles, composantes essentielles de l'identité rurale du territoire, économiquement viables et respectueuses de l'environnement. Les « Produits du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse » sont des produits agricoles élaborés par des fermes qui s'engagent et contribuent pleinement, à travers leur activité, à des enjeux forts du territoire, en référence à la Charte du Parc » (Source : <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr>).

La marque fait référence à un système de valeurs : l'attachement à un territoire, la préservation et la valorisation de l'environnement, la dimension humaine.

Elle concerne trois producteurs, et deux types de produits : les escargots nés, élevés et transformés sur le territoire (Ferme de Fanon à Senlisse) et les fromages et produits laitiers (Ferme de La Noue à La Celle-les-Bordes et Ferme de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse). Une marque « Accueil du Parc » relaie la marque « Produits du Parc » au niveau des établissements de restauration et

d'accueil : deux restaurants et quatre hébergements touristiques se sont engagés dans cette démarche. Ils proposent des produits agricoles et notamment les « produits de Parc » dans leurs cartes ou par le biais d'un point de vente.

Le développement des circuits courts allie démarche économique et contact (marché) ou même accueil du public (vente à la ferme, cueillette) avec un rôle social et pédagogique. L'accueil du public contribue à faire connaître et reconnaître l'activité agricole.

En 2000, le Parc actuel disposait d'un vrai creuset de diversification : la moitié des exploitants déclaraient pratiquer la vente directe d'après le recensement agricole, proportion bien supérieure à la moyenne nationale (15 %) et à la moyenne francilienne (21 %). Sur le périmètre élargi, les taux de vente directe déclarée étaient beaucoup plus faibles : 4 % pour l'extension Rémarde aval (une seule exploitation), entre 10 et 15 % pour l'extension nord du massif de Saint-Léger et ses lisières et Les Sources de la Rémarde et de l'Orge, entre 15 et 20 % pour les extensions sud et ouest du massif de Saint-Léger et ses lisières.

Réseaux de producteurs et rencontre avec les consommateurs

Aujourd'hui une quarantaine de producteurs sur le périmètre élargi dont une quinzaine sur le Parc sont identifiés par la Chambre d'agriculture comme des producteurs fermiers pratiquant la vente directe et faisant généralement partie de réseaux de producteurs. Ainsi l'association « Produits et terroirs » regroupe producteurs et artisans, mettant en avant la qualité des produits.

La vente directe se fait soit à la ferme, soit sur les marchés, soit par l'organisation de tournées ou encore la préparation de paniers ou de colis (pour la viande). Elle concerne aussi bien les produits d'élevage (bovins viande, caprins, porcs, volailles et œufs) que les exploitations spécialisées (pépinières, exploitations horticoles et exploitations maraîchères). Quelques agriculteurs se sont également lancés dans des productions peu fréquentes dans le secteur (escargots, canards gras, sapins de Noël, cidre et jus de pommes). La diversification peut également concerner les grandes cultures notamment avec la culture de blé panifiable (cf. paragraphe précédent). Par ailleurs, plusieurs agriculteurs commercialisent également du bois de chauffage.

Une valorisation des grandes cultures : Pain d'Yveline

Une filière pain s'est mise en place dans les Yvelines au début des années 2000 sous l'impulsion de la Bergerie Nationale (dans le cadre du PDD) et avec le soutien de la Chambre d'agriculture.

D'après une étude menée en 2001 sur le projet de pain local, les structures d'amont et d'aval de la filière pain sont assez peu développées sur le territoire : on recense une seule coopérative de céréales (La Francilienne à Limours) ; il n'y a pas de moulins, les plus proches se trouvant à Dourdan, Bures-sur-Yvette, Versailles, Saint-Piat et Auffreville-Brasseuil. Les boulangeries sont réparties de manière hétérogène, et sont davantage concentrées dans le nord du périmètre élargi, ainsi qu'à Rambouillet.

Environ 180 ha de blé ont ainsi été semés à l'automne 2001. Cette initiative « Pain d'Yveline » regroupe à la fois des producteurs (dont 12 sur le périmètre élargi, la majorité étant localisée dans les extensions Sources de la Rémarde et de l'Orge et Massif de Saint-Léger et ses lisières Sud), des meuniers et des boulangeries.

Le Pain d'Yveline contribue à la durabilité du territoire grâce au maintien de l'agriculture et assure la fabrication d'un produit sain avec une parfaite traçabilité.



La fabrication du Pain d'Yvelines - CEZ/ Bergerie nationale de Rambouillet

Pour ce faire, différents critères et outils ont été mis en place :

- Un cahier des charges précis des pratiques agricoles,
- Une démarche qualité sans additif ni produit chimique dans la panification.
- Une filière courte qui diminue les transports : du producteur au consommateur (45 km entre le

meunier et les agriculteurs, et moins avec les boulangers).

- Une démarche qui s'inscrit dans le maintien de l'agriculture en Île-de-France, donc dans la maîtrise de l'étalement urbain.

Pension pour chevaux

Dans ce secteur, le cheval est traditionnellement présent. On assiste à un fort développement de la filière équine ces dernières décennies pour le sport mais surtout pour les loisirs ; ce sont soit des centres équestres, soit des pensions pour chevaux. Le nombre d'agriculteurs pratiquant de la pension est estimé par la Chambre d'agriculture à une petite vingtaine sur le périmètre élargi.

Faire connaître et reconnaître l'activité agricole : cueillettes, AMAP, fermes pédagogiques, évènements et marchés de terroirs

Quelques fermes-cueillettes (Jouars-Ponchartrain...) ouvrent leurs portes au public pour le ramassage des fruits et des légumes. Elles ne sont pas structurées en réseaux sur le territoire.

Deux Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) se sont mises en place ou sont en projet sur le périmètre élargi. Ce sont des associations formées de consommateurs et d'un ou plusieurs producteurs désirant construire ensemble un partenariat autour de la vente des produits par abonnement.

En fait, il n'y a pas d'agriculteur du périmètre élargi engagé dans la démarche mais deux groupes de Consom'acteurs :

- « Les paniers de l'atelier » en projet au Mesnil-Saint-Denis ; pas d'agriculteur partenaire pour l'instant,
- « A ma prairie », AMAP légumes et viande créée en 2007 sur La Boissière-École, mais faisant appel à des agriculteurs de l'Eure-et-Loir.

Certains exploitants ont poussé plus loin la logique pédagogique avec la création de fermes pédagogiques. Elles sont assez bien réparties sur le territoire : 4 ont été recensées sur le Parc actuel (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Auffargis, Bonnelles, La Celle-les-Bordes) et 4 dans l'ensemble du périmètre d'extension (2 à Adainville, Montfort et la Bergerie Nationale de Rambouillet. Elles proposent des activités variées : animations sur ou hors site, visites guidées ou libres, organisation de dégustation (par exemple à la Ferme des 3 Ponts d'Auffargis).

Ces exploitations, toutes orientées vers l'élevage, présentent néanmoins une diversité variable d'animaux, plus restreinte dans le Parc actuel que dans les extensions.

- Parc actuel : 2 élevages caprins ; 1 élevage bovin - caprin ; 1 élevage bovin, caprin, équins, lapins, volailles
- Extensions : bovins- ovins- équins- volailles- porcs ; équins- volailles- lapins ; 7 types d'animaux de race naine (Ferme miniature) ; et enfin 9 types d'animaux pour la Bergerie Nationale, dont des mérinos, buffles, aurochs.

Ainsi, les fermes présentes dans les extensions sont davantage des fermes d'animation, n'ayant pas toujours de réelle activité de production agricole. Deux exploitations piscicoles ont également

développé un accueil au public (Bourdonné et Dampierre). Certaines fermes pédagogiques font partie d'un réseau, « À la découverte à la ferme » ou « Produits et Terroirs », d'autres sont indépendantes.

Par ailleurs, plusieurs événements sont organisés chaque année pour faire connaître l'activité agricole et les produits. Le Parc organise notamment tous les ans en juin une journée portes ouvertes dans les fermes, la « Fête des Fermes » (près de 4 000 visiteurs en 2007) ainsi qu'un concours culinaire à l'automne permettant de découvrir les spécialités du terroir. Des rencontres ville-campagne sont également organisées par le réseau « Produits et terroirs » essonnien au cours desquelles les professionnels se rendent dans les écoles pour présenter leur activité. Les producteurs de ce réseau organisent également des journées portes ouvertes deux fois par an (au printemps et à l'occasion de la Fête du goût à l'automne).

Les réseaux « Produits et terroirs » d'Essonne et d'Yvelines éditent de plus un petit livret dans lequel figurent tous les membres avec des renseignements pratiques sur les produits vendus ou les activités proposées.

Enfin, des marchés de terroir sont organisés de temps à autre sur le territoire et regroupent plusieurs producteurs. Les consommateurs sont demandeurs de ce genre d'initiatives mais elles demandent beaucoup de temps et d'organisation aux agriculteurs déjà pris entre production en vente sur les marchés en semaine.

Autres diversifications, non agricoles : entretien du patrimoine bâti et gîtes, location de salle...

Certains agriculteurs ont diversifié leurs activités en se tournant vers l'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes), la location de salles... Cette nouvelle activité permet d'aider à l'entretien d'un bâti agricole qui n'est plus toujours adapté aux contraintes techniques actuelles (taille des bâtiments, des ouvertures...)

Enfin, un agriculteur a mis en place un centre de compostage d'une vingtaine d'hectares (entreprise Zymovert, sur la commune de Limours), utilisant des techniques de transformation innovantes. Il traite ainsi tous les déchets verts du SIVOM couvrant Les Ulis et ses alentours, et vend le compost en direct ou par le biais d'ensacheurs.

Le développement de nouvelles filières : agricombustibles, agro-carburants, agro- matériaux

Dans un contexte de renchérissement des énergies fossiles, les produits issus de la biomasse agricole, agro-carburants, agri-combustibles, agro-matériaux ouvrent de nouveaux débouchés à la filière agricole. (voir fiche « Sol et énergie : la ressource biomasse »)

La biomasse agricole potentiellement exploitable sur le secteur provient essentiellement des grandes cultures :

- les résidus de paille, valorisables surtout par des chaufferies collectives, voire pour de l'autoconsommation par des méthaniseurs agricoles (biogaz à la ferme) ;
- les résidus de grains de céréale, principalement pour le chauffage des fermes ;
- et les oléagineux envisageables pour des usages locaux d'agri-carburants : un développement possible des filières Diester (EMVH de colza) et Huile Végétale Brute (HVB) pour alimenter respectivement des flottes de bus locales et des engins agricoles (auto-consommation).

Un projet de production d'agro-carburants pour de l'autoconsommation est recensé sur le Parc (exploitations à Cernay-la-Ville et Chevreuse).

Il est souhaitable que la valorisation des résidus agricoles et le développement de cultures énergétiques se fassent dans le respect de la production alimentaire, du maintien des potentialités agronomiques des sols et par le développement de filières locales. Ces filières émergentes nécessitent une structuration : stockage, transformation...

Pour les agro-carburants, les engagements nationaux sur le taux d'incorporation des carburants d'origine agricole dans l'essence et le gazole utilisés dans les transports en France (5,75 % en 2008, 7 % en 2010 et 10 % en 2015), poussent au développement des filières biodiesel et bioéthanol ; ces orientations dépassent très largement l'échelle d'étude du territoire.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Volonté de protéger quelques espaces agricoles grâce au projet de création d'une ZAP sur deux communes du nord du massif de Saint-Léger et ses lisières.</p> <p>Des démarches qualité et des activités de diversification relativement nombreuses dans le Parc actuel et au sein de l'extension du Massif de Saint-Léger et ses lisières : agriculture biologique, IGP volaille de Houdan , certification « œufs de nos villages », AMAP, fermes pédagogiques...</p> <p>Les produits portant la marque Parc ont créé de nouvelles filières courtes, développant des liens entre agriculteurs, restaurants, hôtels, gîtes et chambres d'hôtes.</p> <p>Des activités de diversification davantage orientées vers des activités de service sur le plateau de Limours : gîtes ruraux, location de bâtiments (permettant l'entretien du bâti agricole), activités de compostage.</p> <p>Développement d'une filière Pain d'Yveline, permettant la valorisation des grandes cultures (agriculteurs situés principalement dans les entités du sud du Massif de Saint-Léger et des Sources de la Rémarde et de l'Orge).</p> <p>Présence de structures de recherche et de développement agri-urbain de renommée, donnant un véritable potentiel d'innovation à l'agriculture du territoire (INRA à Gif-sur-Yvette, ONCFS à Auffargis, Bergerie Nationale à Rambouillet).</p>	<p>Difficultés de circulation des engins agricoles sur des voies de plus en plus empruntées.</p> <p>Fermeture d'établissements d'approvisionnement et de services (notamment abattoirs et laiteries), ce qui peut contribuer à une perte de fonctionnalité des espaces agricoles, mais aussi à une perte de vitalité économique de certains bourgs.</p> <p>Les produits portant la marque Parc n'ont pas un lien fort avec le terroir.</p> <p>Peu de contacts entre parc et acteurs agricoles. Peu de contacts entre agriculteurs et acteurs équestres.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Maintien d'une agriculture fonctionnelle, productive et diversifiée</p>	<p>Préserver les terres agricoles et la fonctionnalité des espaces (circulations agricoles, équipements structurants...)</p> <p>Accompagner le développement, l'adaptation et la valorisation des filières, valorisation des produits et des exploitations : encourager les démarches qualité et la relance des terroirs, accompagner les initiatives de diversification, développer les circuits courts, développer de nouvelles filières</p> <p>Poursuivre et développer les actions d'expérimentation du Parc (gestion des fonds de vallée...)</p> <p>Encourager les initiatives permettant d'ancrer davantage la production au territoire, permettant à la fois une plus grande indépendance par rapport au contexte économique mondial et davantage de relations avec la population locale.</p> <p>La filière « Pain d'Yveline » constitue un bon exemple de projet de territorialisation d'une filière, et le Parc pourrait encourager son développement, en renforçant notamment le travail sur la qualité (blés de bonne qualité boulangère, pratiques respectueuses de l'environnement).</p> <p>Le Parc pourrait également s'inspirer de cette initiative pour l'étendre à d'autres produits, et créer ainsi un panel de produits de terroir (filiale viande bovine,...).</p> <p>Encourager la création d'un Comité de Création et de Promotion de Produits Locaux à l'échelle de l'Île-de-France (qui existent dans les autres régions).</p>
<p>Connaissance et reconnaissance de l'activité agricole</p>	<p>Encourager les diversifications à vocation d'accueil et de pédagogie, accompagner, initier les démarches pédagogiques (journées portes-ouvertes...)</p>

8. Filière agricole : politique contractuelle de prise en compte de l'environnement et de l'espace rural

L'impact des activités agricoles sur l'environnement est de plus en plus pris en compte au niveau réglementaire et à travers des dispositifs volontaires. Les deux enjeux majeurs en Île-de-France sont l'eau et la biodiversité. Ces mêmes enjeux sont prégnants sur le territoire du Parc élargi avec un accent supplémentaire sur la qualité des produits et du territoire.

Les dispositifs nationaux

Parmi les démarches mises en place sur le territoire, plusieurs dispositifs nationaux initiés par l'État sous mode contractuel avec les agriculteurs se rencontrent : Mesures agri-environnementales, Contrats territoriaux d'exploitation, Contrats d'agriculture durable, ... et des aides liées à l'élevage : Protection des races menacées et Prime herbagère agro-environnementale.

Les Mesures agri-environnementales (MAE)

Les MAE ont été instaurées en 1985 par la Commission européenne pour inciter à une gestion durable des espaces, reconnaissant la fonction de service exercée par les agriculteurs en matière de protection de l'environnement et de gestion de l'espace. Elles sont déclinées en France à partir de 1992, se traduisant par des aides aux agriculteurs, rémunérant leurs actions en faveur de l'environnement par des contrats de cinq ans. Elles comprennent des actions basées sur des cahiers des charges nationaux et des opérations locales agri-environnementales (OLAE) portant sur des secteurs géographiques précis et des enjeux spécifiques.

Sur le secteur, ce deuxième type de MAE é été mis en place en 1997 à travers l'OLAE « Maintien et gestion des milieux prairiaux ». Elle a été portée et animée par le Parc.

15 communes ont été concernées (23 agriculteurs contractants) dont 14 sur le territoire du Parc actuel (22 agriculteurs contractants).

Le dispositif MAE a ensuite été intégré en grande partie au sein de nouveaux dispositifs : Contrats territoriaux d'exploitation, puis Contrats d'agriculture durable.

Les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et les Contrats d'agriculture durable (CAD)

La loi d'orientation agricole de 1999 reconnaît la multifonctionnalité de l'agriculture, prenant en compte ses fonctions économique, environnementale et sociale et son rôle dans l'aménagement du territoire. Elle instaure un nouveau mode d'intervention publique, le Contrat territorial d'Exploitation (CTE), contrat entre l'État et l'agriculteur qui s'engage pour cinq ans à travers un volet économique et un volet environnemental.

13 CTE ont été mis en place sur le périmètre élargi, dont 4 sur le Parc actuel.

En 2002, l'évaluation des CTE au niveau national a conduit à réorienter ce dispositif vers les CAD pour mieux prendre en compte les objectifs environnementaux des territoires. Le fonctionnement contractuel est maintenu mais le volet économique est désormais facultatif, le volet environnemental étant obligatoire et recentré sur un nombre limité d'enjeux. 25 CAD ont été signés sur

le périmètre élargi, dont 6 sur le territoire du Parc actuel.

C'est la Chambre d'agriculture qui a porté les projets de CTE et de CAD. Le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse n'a pas été à l'initiative de ces contrats, toutefois, pour les CAD, une collaboration a été formalisée avec le Parc : l'aval de ce dernier devait être demandé pour toute mesure agri-environnementale.

La mesure rotationnelle

Il s'agit d'une mesure agri-environnementale mise en œuvre hors CAD qui vise à favoriser la rotation des cultures.

De nombreux contrats (26 sur le périmètre élargi dont 10 sur le Parc) ont été signés mais cette pratique était déjà largement à l'œuvre avant la création de cette mesure qui, de fait, aura un impact moindre en termes d'environnement. De plus, cette mesure oblige à engager 70 % de la superficie des parcelles ce qui rend impossible la contractualisation vers les nouvelles MAE territorialisées pour lesquelles 50 % de la superficie doit être engagée.

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Créé en 2006, le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) a pour vocation de financer des investissements favorisant les bonnes pratiques des exploitations à orientation végétale, tant sur l'utilisation des phytosanitaires et fertilisants que sur l'irrigation. A partir de 2007, le Plan national peut aussi porter sur l'économie d'énergie mais en Île-de-France, le PVE reste centré sur l'eau, enjeu régional majeur : lutte contre les phytosanitaires avec intervention sur les aires de remplissage et éventuellement sur d'autres matériels (pulvérisateurs...). En plus de la participation de l'État et de l'Europe, d'autres financeurs (Agences de l'eau, collectivités territoriales...) peuvent contribuer au financement. 4 contrats ont été signés, 3 sur Sonchamp, 1 sur Gometz-la-Ville.

Protection des races menacées (PRM) et Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)

Le Plan de développement rural hexagonal (déclinaison du deuxième pilier de la PAC) présente des dispositifs nationaux dont la prime herbagère agro-environnementale et des dispositifs à application régionalisée (à partir d'un cahier des charges national) dont la protection des races menacées de disparition.

On compte un PRM sur le Parc actuel et deux PHAE sur le périmètre élargi.

Rappel d'autres dispositifs réglementaires

Directive nitrates

La directive européenne 91/676/CEE dite directive "nitrates" a pour objectif de lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles. Elle concerne l'azote toutes origines confondues (engrais chimiques, effluents d'élevage, effluents agro-alimentaires, boues...) et toutes les eaux quels que soient leur origine et leur usage. Elle fait obligation aux états membres d'établir un code des bonnes pratiques agricoles, de délimiter des zones de vulnérabilité, de mettre en place des programmes de surveillance des eaux superficielles

et souterraines et des programmes départementaux d'action. L'Île-de-France est classée en zone vulnérable (hors départements de petite couronne).

Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)

Le PMPOA a été élaboré en 1993, par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement en concertation avec les organisations agricoles. Les objectifs sont de protéger les milieux aquatiques et de conserver une agriculture dynamique. Les principales pollutions des eaux d'origine agricole sont visées. Tous les systèmes de production sont concernés : élevages et cultures.

Quelques exemples de dispositifs volontaires

Reconquête des prairies de fonds de vallées

Souvent délaissés par les éleveurs, les fonds de vallées se boisent et s'appauvrissent progressivement. Avec pour objectif la conservation de la biodiversité, le Parc s'est doté d'un cheptel d'animaux rustiques composé de bovins écossais et de chevaux de Camargue.

Conduits en extensif, ces animaux débroussaillent les friches et rouvrent les paysages tout en permettant le développement de nombreuses espèces sauvages. En effet, les prairies et friches humides de fonds de vallée abritent une faune et une flore remarquables.

Le choix de la race Highland, race bovine ancienne originaire des hautes terres d'Ecosse est avant tout lié à sa rusticité et à sa faculté à évoluer dans les zones humides les plus difficiles (petite taille, sabots évasés...), elle présente de plus d'intéressantes caractéristiques gastronomiques et nutritionnelles.

Afin de gérer l'accroissement du cheptel et d'éviter

le surpâturage des prairies, le Parc procède périodiquement à l'abattage de plusieurs animaux. La valorisation de la viande permet ainsi d'assurer un autofinancement de la gestion du troupeau dans les prairies humides du Parc. Plusieurs restaurateurs et traiteurs commercialisent cette viande et la mettent dans leur menu (Source <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>).



*Highland Cattle dans la vallée de la Mérantaise
JJ. Lange/ IAURIF*

Changement de type de fertilisation azotée : dans le cadre d'une conversion à l'agriculture biologique deux exploitations du Parc actuel (production de farine bio, voir fiche précédente) ont choisi d'utiliser le compost issu de déchets verts provenant d'une plate-forme de compostage voisine. Si cette pratique est particulièrement intéressante pour la valorisation des déchets, elle peut se révéler risquée d'un point de vue environnemental, des produits de traitement pouvant se retrouver dans le produit final...

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>De nombreux contrats engagés sur le territoire, ayant permis une meilleure prise en compte de l'environnement et de l'espace rural : Mesures agri-environnementales « Maintien et gestion des systèmes prairiaux », Contrats territoriaux d'exploitation, Contrats d'agriculture durable, Mesures rotationnelles, Protection des races menacées, Primes herbagères agro-environnementales...</p> <p>Une reconquête de la biodiversité et une ouverture des milieux menées par le Parc avec la mise au pâturage d'un troupeau rustique de Highland Cattle.</p> <p>La présence de plate-forme de compostage de déchets verts, qui peut représenter un potentiel intéressant pour la fertilisation des parcelles agricoles, sous réserve de contrôler la qualité du compost.</p>	<p>Fragilité des actions environnementales, liées à des aides évoluant sans cesse en fonction des diverses réformes de la Politique agricole commune, et fortement menacées de disparaître dans le cadre de la réforme à l'horizon 2013.</p> <p>Peu de contacts avec les partenaires agricoles.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Maintien d'une agriculture durable : qualité des territoires et des produits, préservation de l'environnement, qualité de l'eau et reconquête de la biodiversité</p>	<p>Accompagner les agriculteurs en partenariat avec les organisations de la profession pour le développement d'actions environnementales (ouverture de fonds de vallées, utilisation de fertilisants naturels...).</p> <p>Poursuivre et mettre en place des expérimentations agricoles sur le Parc élargi (nouvelles filières, phytosanitaires...).</p>
<p>Pérennité des terroirs et des cultures, menacé par le changement climatique</p>	<p>Mener une réflexion sur le positionnement de l'agriculture face à de grands défis environnementaux comme le changement climatique.</p>

Une présence de l'activité équestre importante sur le territoire

L'activité équestre est fortement présente sur le territoire, comme l'indique le nombre de licenciés à la Fédération Française d'Équitation, la densité des établissements équestres et le nombre de chevaux :

Nombre de licenciés, d'établissements équestres et de chevaux sur le territoire

Périmètre	Nombre de licenciés	Nombre d'établissements équestres	Nombre de chevaux (estimation)
Parc actuel	1 635	30	830
Massif Saint-Léger Nord	1 481	31	747
Massif Saint-Léger Ouest	164	15	147
Massif Saint-Léger - Sud	1 223	22	454
Sources Rémarde - Orge	112	10	178
Plateau de Limours	1 614	7	370
Rémarde Aval	741	6	202
Total extensions	5 335	91	2 098
Périmètre élargi	6 970	122	2 928

Sources : Comités départementaux des Yvelines et de l'Essonne – statistiques 2007. Le nombre de chevaux est une estimation effectuée à partir des données de la Maison de l'Élevage, et des statistiques des Haras Nationaux donnant le nombre de chevaux en fonction du nombre de licenciés).

Dans le Parc actuel on dénombre 1 635 licenciés, soit 35 licenciés pour 1 000 habitants, ce qui est bien au-dessus de la moyenne départementale (15 licenciés pour 1 000 habitants sur les Yvelines).

Avec un total de 2 980 licenciés, on trouve sensiblement le même nombre de licenciés par habitants dans la partie ouest du périmètre d'extension que dans le Parc actuel (36 licenciés pour 1 000 habitants contre 35 licenciés pour 1 000 habitants).

Le nombre de licenciés est encore plus important sur la partie située en Essonne, avec 2 355 licenciés, soit 48 licenciés pour 1 000 habitants (15 licenciés pour 1 000 habitants pour le département). (Sources : Comités départementaux des Yvelines et de l'Essonne – statistiques 2007.)

Les établissements équestres sont très nombreux (122 établissements, tous types confondus, sur le territoire) et bien répartis sur les différentes entités. On recense au moins un établissement équestre par commune, sauf pour l'entité du Plateau de

Limours, pour laquelle la densité est de 0,6. A l'opposé, on compte plus de deux établissements par commune sur l'entité du Massif de Saint-Léger Nord (données Annuaire du Cheval ...).

On peut estimer le nombre de chevaux détenus par les établissements équestres à 830 animaux environ dans le Parc actuel, et 2 100 animaux dans les zones d'extension, soit un total de 2 930 individus. A ce nombre de chevaux détenus par les établissements équestres, il faudrait rajouter le nombre de chevaux détenus par les particuliers (10 % du nombre total selon le Conseil général des Yvelines, soit un total de 3 220 animaux...).

Des activités multiples

Les établissements équestres peuvent avoir de multiples orientations : élevage, pensions de chevaux, écoles d'équitation, activités touristiques, commerce de chevaux...

La majeure partie des établissements sont les écoles d'équitation (centres équestres mais aussi centres équestres - écuries de propriétaires, entraîneurs particuliers, poney-club), qui sont particulièrement bien représentées sur la partie Essonne - plateau de Limours et Rémarde Aval - avec plus de 60 % des établissements.

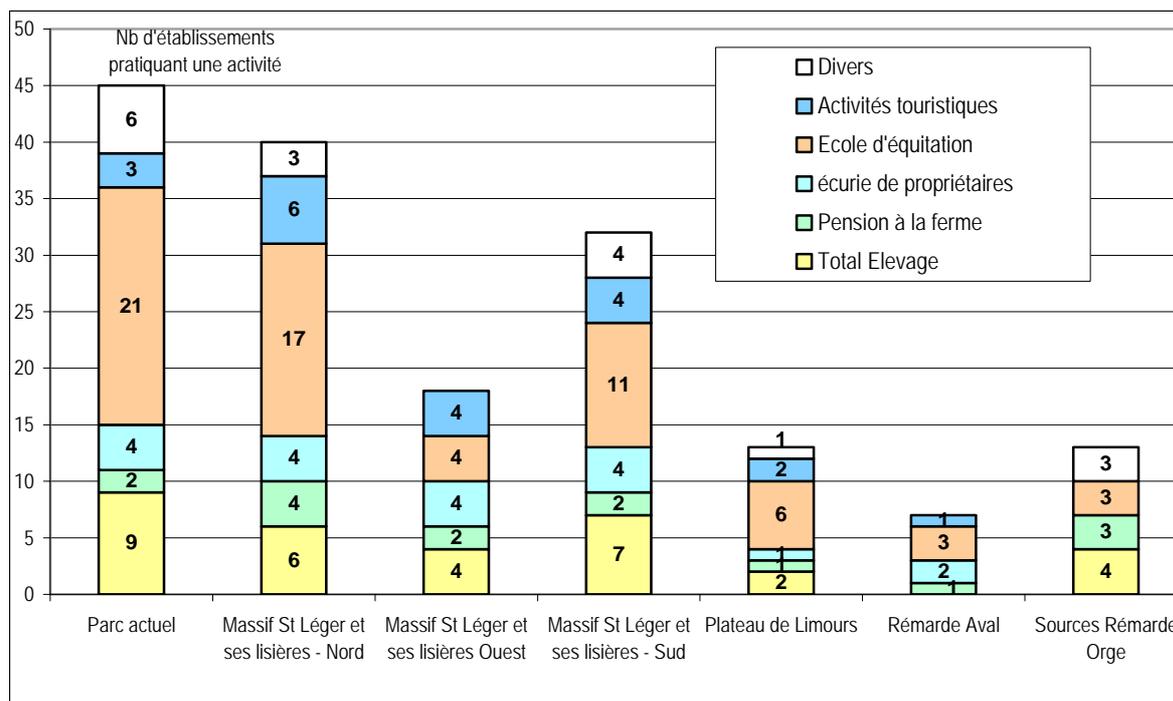
Dans la partie ouest du territoire d'extension et dans le Parc actuel, on observe une plus grande diversité des activités équestres : l'élevage représente plus de 20% des établissements de ces zones. Les activités touristiques sont développées dans l'entité du Massif de Saint-Léger, où ils représentent une moyenne de 15% des établissements. Cela est sans doute lié à l'attrait de la forêt de Rambouillet et aux possibilités de randonnées qu'elle offre.

Les activités de pensions à la ferme sont bien représentées sur l'ensemble du territoire, mais sont plus importantes dans les zones d'extension. On trouve des écuries de propriétaires (l'équivalent « haut de gamme » des pensions de chevaux), plus spécifiquement sur la partie ouest du périmètre d'extension (entité du Massif de Saint-Léger et ses lisières).

Toutefois, il existe de nombreux « éleveurs », non recensés comme établissements d'élevage : en effet si 32 établissements sont recensés comme pratiquant de l'élevage, on compte 116 éleveurs ayant fait saillir une jument en 2007. Ils sont particulièrement nombreux dans le Parc actuel et dans l'entité du Massif de Saint-Léger. (Sources : Haras Nationaux – statistiques 2001 – 2007).

Le nombre de chevaux a sans doute fortement augmenté sur le territoire entre 2001 et 2007, comme le laisse présager le nombre d'enregistrements comptabilisés par les Haras nationaux (il faudrait pouvoir comptabiliser les mouvements de chevaux pour en être certain) : entre 2001 et 2007, il y a eu 219 enregistrements sur le Parc actuel, 296 sur les extensions en Yvelines (57 % des immatriculations départementales), et 109 sur les extensions en Essonne (23 % des immatriculations départementales), soit un total de 624 nouveaux individus (Sources : Haras nationaux – statistiques 2001 – 2007).

Les activités des établissements équestres présents sur le territoire



Total élevage : élevage course- pur-sang anglais- trotteurs ; élevage chevaux de sport ; élevage chevaux de sport et de selle ; élevage chevaux de selle ; élevage de poneys

Ecole d'équitation : centres équestres ; centres-équestre – écurie de propriétaires ; centres équestres – entraîneurs particuliers ; centres équestres- poney-club

Activités touristiques : tourisme équestre- centres de tourisme ; tourisme équestre – gîte d'étapes

Divers : Haras Nationaux ; Centres d'Insémination ; Organismes d'activité équestre ; Commerce de Chevaux ; polo-club

Sources : regroupement effectué à partir des *Annuaire du Cheval 2007 et 2008 – Comité Régional d'Équitation d'Île-de-France*, des données de la *Maison de l'Élevage (adhérents chevaux, adhérents à l'Association des Éleveurs de Chevaux de selle d'Île-de-France)*, des listes établies par la *Fédération Française d'Équitation et le Comité National de Tourisme Équestre – IAURIF 2007*

Des établissements de renommée, une tradition ancrée dans l'histoire, un fort dynamisme local

Le Parc actuel compte des établissements équestres de grande renommée, comme le Haras de la Cense situé à Rochefort en Yvelines, qui a développé une formation à l'éthologie, ou le Haras de la Gire, à Lévis-Saint-Nom.

Le développement de l'activité équestre a un ancrage historique particulièrement fort sur l'entité du Massif de Saint-Léger et ses lisières, un Haras royal s'étant installé à Saint-Léger-en-Yvelines dès le XVème siècle, sous Henri II. Si le haras royal a aujourd'hui disparu, les Haras Nationaux sont présents aux Bréviaires depuis 1972 (Centre de la Région Île-de-France). Le Haras des Bréviaires, devenu Centre Technique National, exerce des missions dans le domaine de l'étalonnage public (centre national de stockage de la semence congelée), ainsi que dans celui de la promotion et de la communication. Il réalise des actions de vente de chevaux de sport et d'étalons, des activités de poulainage. Il accueille le poste à cheval de la Gendarmerie des Bréviaires (2 postes en Île-de-France), et travaille avec l'association « Cheval et Insertion », pour l'aide aux personnes handicapées. L'hippodrome de Rambouillet, où sont organisées des courses de trot, fait également partie de ce patrimoine prestigieux.

Ce territoire présente un important pôle d'éducation équestre au sein de la Bergerie Nationale. Le

Centre d'Enseignement Zootechnique (CEZ) de Rambouillet propose en effet des formations dans les domaines du cheval et de l'agriculture : des formations par apprentissage (BEPA activités hippiques, soigneur, aide-animateur ; Bac Pro, BTSA avec option zootechnie équine ; Certificat de Spécialisation), des formations continues (CAPA Soigneur d'équidés ; BPJEPS activités équestres ; et projet de CS utilisateurs de chevaux attelés).



Un cours d'équitation au CEZ de Rambouillet
CEZ/ Bergerie Nationale de Rambouillet

Un partenariat entre Conseil Général – CEZ de Rambouillet a été créé pour développer la découverte des activités équestres par les scolaires : participation de classes de 6ème à 10 séances d'équitation dans le cadre de la politique

engagée par les Yvelines « le cheval pour tous, sous toutes ses formes (source CG Yvelines) ».

Ces lieux prestigieux accueillent de nombreux événements au cours de l'année : entraînements (accueil équipe de France de CSO, de voltige), courses (10 jours par an à l'Hippodrome), compétitions (départementales, nationales, internationales, finale Rando Raid SFR,...), animations diverses (Journée Nationale de l'Attelage aux Bréviaires, semaine du Cheval au Perray-en-Yvelines).

Des circuits de randonnée équestre sont présents sur la partie Yvelines du territoire : on peut citer par exemple le chemin de randonnée de Bréval aux Bréviaires et des Bréviaires à Rochefort-en-Yvelines. Le Schéma départemental de randonnée équestre adopté le 23 juin 2006 a défini trois itinéraires équestres sur le territoire (voir fiche « Circulations douces »). Dans le cadre d'un accord cadre passé avec le Conseil général, le Haras national des Bréviaires doit devenir le site moteur pour développer le tourisme équestre de qualité. Il constituera le lieu de départ de grands raids touristiques fondés sur le loisir et les sports de pleine nature : la route de Saint-Jacques-de-Compostelle, du Mont-Saint-Michel... (Source : Les Nouvelles des Yvelines).

Les relations avec les autres activités agricoles – l'impact sur le territoire

Hormis les agriculteurs réalisant de la pension équestre comme activité de diversification, il semble qu'il y ait assez peu de relations et d'échanges entre acteurs équestres et agriculteurs.

Les acteurs équestres sont perçus comme des concurrents directs pour l'acquisition de terrains, ce qui peut créer des tensions fortes. Il est vrai que depuis le changement de statut des « activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques », considérées comme activités agricoles depuis 2003, des abus ont été commis par de faux éleveurs de chevaux. Ces soi-disant agriculteurs achètent des terrains à des prix bas, et y font construire leur siège d'exploitation, rapidement transformés en maison particulière...

Certains agriculteurs du territoire disent avoir abandonné leur activité de pension équestre, faute d'avoir été rémunérés par les propriétaires, ce qui ne participe pas à instaurer un climat de confiance entre ces acteurs...

Plusieurs impacts de l'activité équestre sur le territoire peuvent être soulignés.

Le développement du pâturage équin peut être un gage d'entretien de prairies et ainsi maintenir une ouverture des milieux, remplaçant le rôle des élevages bovin, ovin, ou caprin. Toutefois, on ne peut raisonner en terme de simple transfert d'occupation du sol, les effets des pâturages sur le milieu variant fortement d'un animal à l'autre.

Le pâturage équin a un effet très important sur les prairies, que ce soit en terme quantitatif (quantité d'herbe ingérée – 2,8 à 2,9 t. de MS/ha), qualitatif (coupe rase de l'herbe, nature des graminées pâturées), ou de piétinement. Ainsi, un pâturage équin, s'il est mal géré, aboutit rapidement à une diminution de la biodiversité des prairies, à un fort tassement du sol, et parfois même à des problèmes d'érosion localisés, qui peuvent à leur tour avoir des conséquences vis à vis de la qualité de l'eau.

Les chevaux privilégiant les zones d'herbe rase, et les bovins les herbes hautes, un pâturage mixte alliant équins et bovins peut être une réponse intéressante pour la gestion durable des prairies. Le Parc a acquis une bonne expérience dans ce domaine, avec l'installation d'un troupeau de Highland Cattle et de chevaux camarguais sur une prairie humide achetée il y a une quinzaine d'années (domaine de la Gravelle – Saint-Lambert-des-Bois). Une augmentation de la biodiversité faunistique a été observée depuis.

La production de fumier est également un élément important. Certains agriculteurs le valorisent en épandant du fumier dans leurs champs. Le fumier de cheval constitue un fertilisant naturel particulièrement intéressant : avec un rapport C/N de 35 environ (contre 20 pour les fumiers de bovin et 10 à 15 pour les fumiers de mouton, porc, ou volaille), il permet un enrichissement de la matière organique du sol, en limitant les lessivages de nitrates dans le sol. Son utilisation pourrait être étendue à d'autres agriculteurs orientés grandes cultures, qui sont majoritaires sur le territoire. Cette récupération du fumier peut se faire en échange d'une fourniture de paille.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un véritable pôle de l'activité équestre en Île-de-France au niveau du territoire, grâce à la présence des Haras nationaux, du Centre d'Enseignement Zootechnique de la Bergerie nationale, l'Hippodrome de Rambouillet, et de nombreux centres équestres.</p> <p>Compensation de la diminution des effectifs de bovins et d'ovins par l'accroissement du nombre de chevaux, ce qui permet de maintenir une ouverture des milieux naturels.</p> <p>Une expérimentation du pâturage mixte bovin - équin réussie de la part du Parc.</p> <p>Potentiel de production de fumier de cheval important, qui peut constituer un fertilisant naturel intéressant pour l'agriculture.</p>	<p>Les activités de tourisme équestre sont encore peu développées sur le territoire. En particulier, il y a peu d'établissements équestres proposant une activité de gîtes.</p> <p>Peu de relations entre agriculteurs et acteurs équestres (tensions sur les terres disponibles, problèmes des pensions de chevaux).</p> <p>Risque de détérioration de la biodiversité des prairies du fait d'une mauvaise gestion du pâturage.</p> <p>Problème de manque de connaissance globale sur le nombre de chevaux de la part des différents organismes.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Attractivité touristique et développement d'un tourisme de qualité/ développement des échanges entre acteurs du territoire</p>	<p>Mettre en relation établissements équestres et agriculteurs, pour le développement de projets communs, et notamment dans la création de gîtes ruraux, permettant d'accueillir les randonneurs équestres.</p> <p>Encourager la création de plate-forme de stockage de fumier, permettant une utilisation élargie de ce fertilisant et davantage d'échanges entre agriculteurs et acteurs équestres.</p>
<p>Identité du territoire et préservation des espaces naturels</p>	<p>Engager un suivi du nombre de chevaux et de l'activité équestre sur le territoire, en relais avec les Haras nationaux, la Bergerie Nationale (utilisation du système d'identification des chevaux, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2008)</p>
<p>Préservation des espaces naturels</p>	<p>Conseiller les établissements équestres et les particuliers, pour les sensibiliser aux impacts environnementaux du pâturage équin.</p> <p>Étendre le pâturage mixte bovins - équins à d'autres zones du périmètre d'extension, en tirant partie de l'expérience acquise dans ce domaine. La gestion d'un troupeau commun au département et à l'ONF pourrait être envisagée.</p> <p>Mettre en place les outils permettant d'éviter le mitage des espaces agricoles, lié en particulier à l'installation de nouveaux sièges d'exploitation et de bâtiments sur de petites superficies agricoles par des pseudo éleveurs de chevaux.</p>

10. Filière sylvicole

La forêt dans le territoire d'étude est souvent très morcelée et déséquilibrée quant à ses peuplements constitués souvent de boisements jeunes ou de taillis vieillis (voire fiche « Forêt : sylviculture multifonctionnelle »). Il y a surabondance relative de tiges des classes avoisinant 50 et 150 ans. Hors les limites de la forêt domaniale, peu d'informations sont disponibles quant à la gestion et l'exploitation. La ressource principale de la forêt est souvent la récolte de bois de chauffage pour les petites propriétés et la chasse pour les grands domaines.

Une récolte de bois bien inférieure à la production

La récolte régionale déclarée de bois a augmenté entre 2004 et 2005 de 19 % mais elle reste faible, en retrait de 35 % sur la moyenne 1991-2004 et correspond à 1,26 m³/ha avec de fortes variations entre les départements (0,44 en Essonne pour 1,65 en Yvelines), alors que la production annuelle serait de l'ordre de 6m³/ha/an, si on retient les chiffres moyens de la région forestière proposés par

l'Inventaire Forestier National (IFN). Il est probable que la production du massif de Rambouillet soit un peu plus faible, compte tenu de ses sols médiocres. Certains forestiers parlent même d'une production de l'ordre de la moitié. La production moyenne française, toutes forêts confondues, serait plus proche de 7 m³/ha/an.

Mais une grande part du prélèvement en bois de feu n'est pas incluse dans les chiffres de récolte, cités ci-dessus, car elle correspond à de l'autoconsommation et la très forte augmentation en 2006-2007 des cours du bois feront inmanquablement évoluer ces données. Ainsi les récoltes régionales de bois de chauffage déclarées par les entreprises en 2005 étaient de 56 800 m³ alors qu'une enquête de l'ADEME en fin 2004 estime la consommation régionale à plus de 1,5 millions de m³ dont un tiers d'origine régionale.

Si l'on retient pour le territoire d'étude des taux de prélèvement (tous bois confondus) comparables à ceux de leurs départements respectifs, la récolte « déclarée » aurait été en 2005 de :

Prélèvement estimé par région forestière et par groupe de communes

Prélèvement m ³ /an	Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Remarde aval	Sources Remarde - Orge	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud				
Total	11 955	7 052	6 850	8 193	1 980	2 384	2 647	41 061

Sources : IFN 2003-2004, traitement IAURIF

Alors que la production est bien plus élevée :

Production estimée par région forestière et par groupe de communes

Production m ³ /an	Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Remarde aval	Sources Remarde - Orge	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud				
BEAUCE	0	0	0	1 000	0	0	590	1 590
YVELINES	71 832	42 373	41 160	47 710	11 896	14 326	15 011	244 306
Total	71 832	42 373	41 160	48 710	11 896	14 326	15 601	245 896
Moyenne m ³ /ha/an	6,01	6,01	6,01	5,95	6,01	6,01	5,89	5,99

Sources : IFN 2003-2004, traitement IAURIF



Passage d'un grumier dans Saint-Léger-en-Yvelines.
S. Rossi/IAURIF

Le contexte périurbain ne facilite pas l'organisation de l'exploitation forestière ; la fréquentation intense des forêts publiques peut créer des conflits d'usage, parfois des difficultés d'accès pour les grumiers (poids-lourds de transport de bois), et une qualité moyenne voire médiocre des ressources.

Toutefois la grande majorité des surfaces boisées peut être considérée comme facilement exploitable du fait de sa configuration topographique.

La ressource est importante :

Volume sur pied estimé par région forestière et par groupe de communes

Volume m ³	Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Remarde aval	Sources Remarde - Orge	Périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud				
BEAUCE	0	0	0	27 381	0	0	16 159	43 539
YVELINES	1 929 403	1 138 143	1 105 549	1 281 488	319 516	384 796	403 184	6 562 079
total	1 929 403	1 138 143	1 105 549	1 308 868	319 516	384 796	419 342	6 605 618

Sources : IFN 2003-2004, IAURIF

Une augmentation continue du stock de bois sur pied

La masse de bois sur pied a beaucoup augmenté depuis un siècle et demi. La comparaison des cartes anciennes permet de s'en rendre compte, même s'il convient d'être prudent pour chiffrer cette évolution, compte-tenu des variations de précisions et de représentation cartographique au cours du temps. Les surfaces forestières ont beaucoup progressé par boisement progressif des terres les moins productives, en particulier les landes et les flancs de coteaux. Les landes, autrefois utilisées pour le parcours d'animaux et toute une série de « menus produits », tels que le fagotage, la terre de bruyère ont perdu leur utilité et ont été enrésinées pour recréer un humus. L'efficacité de la lutte anti-incendie a sans doute aussi joué un rôle important dans cette extension. D'autre part, la densité forestière a, aussi, beaucoup progressé. La volonté de faire évoluer la production vers le bois d'œuvre a favorisé le maintien d'un bourrage¹ autour des tiges d'avenir et les plantations ont été, dans le même but, effectuées avec des densités de tiges très importantes.

Un manque d'organisation de la filière bois face à une ressource importante

La **filière bois** est très éclatée en France. Elle est encore plus inconsistante en Île-de-France. Le territoire d'étude, s'il est riche en boisements n'est pas mieux loti quant à la structuration de la filière :

Les sylviculteurs sont majoritairement des non-professionnels (petits propriétaires) même si l'importance locale relative de l'ONF est forte. Ainsi 95 % des propriétaires exploitent des surfaces inférieures à 10 ha, même si celles-ci représentent 26 % des surfaces privées.

En 2004, les exploitants franciliens ont récolté l'équivalent de 26 % du bois exploité dans la Région. Nombre d'exploitants viennent des régions limitrophes, qui en comptant les deux Normandie, réalisent 68 %. Il ne reste plus que 72 exploitations franciliennes (dont 8 en Yvelines et 6 en Essonne), soit 4 de moins qu'en 2003.

Le nombre de scieries est en chute dans la Région. Il ne reste que onze entreprises en Île-de-France, dont une seule traite plus de 3 500 m³, mais seule une scierie artisanale (non répertoriée dans l'enquête de branche) demeure sur le territoire du Parc actuel et une autre à proximité du périmètre élargi.

¹ Le bourrage consiste à maintenir autour des tiges que l'on veut voir se développer une végétation proche de sous-étage pour éviter le développement de branches basses et favoriser la croissance verticale.

De plus la deuxième transformation est totalement disjointe des scieries et pratiquement absente du territoire du périmètre élargi.



Scierie - S. Rossi/ IAURIF

Dans ces conditions, la valorisation des produits forestiers ne peut pas être optimisée. Aucune cohérence ne peut se manifester entre l'utilisateur final et le forestier.

D'autre part, dans une région urbaine comme l'Île-de-France, le citoyen qui utilise la forêt comme espace de loisirs n'a aucune appréhension du fonctionnement de la filière et ne fait pas le rapprochement entre sa consommation des produits dérivés du bois et la forêt qu'il fréquente.

Une première structuration des professionnels de la filière, l'IRBF (Interprofession Régionale du Bois et de la Forêt) s'est constituée suite à la rédaction des Orientations régionales forestières de 2000. Cette structure n'a, jusque récemment, pas été très active. Elle s'est transformée dernièrement en FRANCIL Bois et s'est dotée d'un animateur.

Elle est en train de présenter un projet de contrat régional avec différentes pistes d'action dont :

- la promotion du bois dans la construction (pour que les collectivités intègrent le bois dans les termes de références de leurs contrats)
- impulser la filière bois-énergie en suscitant des appels d'offres pour la réalisation de chaufferies à plaquettes bois
- améliorer la desserte des massifs. Un premier schéma régional de réseau majeur de desserte est en cours d'approbation dans les différents départements.

Il existe de nombreuses opportunités pour améliorer la valorisation économique forestière :

Les boisements gagnent progressivement en densité et en volume et permettraient d'augmenter la récolte, et grâce à des coupes d'amélioration, voire de conversion, de favoriser des produits mieux valorisables.



Débardage de bois de chauffage - S. Rossi / IAURIF

Synthèse du gisement de bois énergie annuel dans le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse

	Potentiel exploitable	Bois valorisable		Valorisation énergétique	
		en m ³ ap (m ³ apparent plaquettes)	en t (tonnes)	en tep (tonnes équivalent pétrole)	en GWh (millions de kWh)
Bois Forestier	73 438 m ³ sur pied	45 122 m ³ ap	11 280 t	4 662 tep	54,2 GWh
Bois de Rebut	68 350 m ³ ap	68 350 m ³ ap	17 088 t	7 053 tep	82 ,0 GWh
TOTAL		113 472 m³ap	28 368 t	11 715 tep	136,2 GWh

Source : ALME 2007 - Les quantités indiquées ci-dessus sont théoriques et ne prennent pas en compte les volumes nécessaires à laisser en place pour préserver l'équilibre écologique

Les différentes essences ne font, en règle générale, pas l'objet de valorisation spécifique. Il en va ainsi des essences nobles (fruitiers, sorbiers) et d'essences un peu plus importantes en volume, comme le châtaigner ou l'aulne, aujourd'hui localement non exploitées, mais qui par leur qualité propre pourraient l'être.

La sensibilisation écologique de la population oriente les acheteurs progressivement vers des produits certifiés voire des produits résultant de circuits courts.

Le développement de scieries mobiles et l'exploitation d'essences particulières en régie (pour l'ONF) peut aider à contrecarrer les tendances lourdes à la concentration et l'uniformisation des produits offerts au public et aux professionnels de seconde transformation.

Une première étude a été réalisée fin 2007 par l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Parc sur la valorisation de la filière bois-énergie sur le Parc (voir fiche « Sol et énergie : la ressource »). Cette étude montre qu'il existe une ressource en particulier en bois de rebut.

Toutefois, dans cette première approche, la part de bois à laisser sur place au profit des besoins écologiques (recyclage de matière organique, développement du compartiment de la biodiversité lié au bois mort) n'est pas évaluée.

La certification

Sous l'impulsion du CRPF, l'association « Programme européen des forêts certifiées » (PEFC) Île-de-France a été créée en 2001. Fin 2006, 113 propriétaires représentant 84 323 ha avaient adhéré et 56 entreprises de transformation avaient signé le cahier des charges PEFC Île-de-France. Onze entreprises franciliennes ont une chaîne de contrôle PEFC. L'adhésion à cette certification est et deviendra à terme plus encore un atout pour leur signataires, devant les exigences croissantes des collectivités et des particuliers sur les bonnes pratiques de gestion forestière. Demain, avec la croissance du coût des carburants et des transports, le bois local sera favorisé. Encore faut-il que l'offre locale rejoigne la demande en terme de diversité et de qualité.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une surface importante du massif forestier et une forte densité, qui font du bois une ressource majeure du territoire élargi.</p>	<p>Productivité du massif forestier moyenne.</p> <p>Une structure foncière éclatée.</p> <p>Manque de cohérence dans l'organisation de la filière bois, ce qui constitue un frein à une bonne valorisation de la ressource.</p> <p>Manque d'acteurs économiques locaux : exploitants, transformateurs.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Valorisation durable des produits de la forêt</p>	<p>Évaluer l'état de la ressource physique exploitable : accroissement forestier, mais surtout part prélevable, qui garantisse la régénération des sols forestiers et le maintien des compartiments écologiques liés au bois déperissant et au bois mort. Évaluer les différents modes de valorisation : part du bois bûche, du bois d'industrie, du bois plaquette.</p> <p>Le Parc pourrait, en lien avec les organismes forestiers et de la filière (CRPF, FrancilBois, etc.) apporter son aide dans le diagnostic sylvicole des propriétés (définition des stations et peuplements)</p> <p>Organiser les coupes et traitements, regroupant différentes propriétés proches, organiser les lieux de stockage, etc.</p> <p>Le Parc pourrait, avec les différents partenaires forestiers, accompagner la mise en place de plan local de desserte des forêts (pour l'exploitation forestière), en lien avec le plan de déplacement agricole.</p> <p>Soutenir le développement d'une filière de bois de chauffage (organisation de l'offre) ; la diversification des possibilités de débouchés (par exemple offrir aux propriétaires des possibilités de coupes de récoltes adaptées – faciliter les échanges entre propriétaires, scieries mobiles, négociants).</p> <p>Encourager la certification et la mise en place de circuits courts, voire la constitution de sortes « d'AMAP bois ».</p>

Les liens entre l'économie et l'environnement sont déclinés sous deux thèmes : les activités éco-industrielles au sens large (inclus aussi les services) et les opportunités pour la construction liées au développement de la construction durable. Le Parc travaille en partenariat avec les chambres consulaires des Yvelines (Chambre de commerce et Chambre des métiers et de l'artisanat) pour la réalisation de diagnostics environnementaux individuels. Une cinquantaine de « pré-diagnostics environnementaux » ont déjà été réalisés auprès des entreprises du Parc naturel régional, entreprises essentiellement artisanales et commerçantes. Une étude des entreprises polluantes par bassin versant est également en cours dans le Parc actuel. Il s'agit d'un recensement des entreprises par type et activité sur les bassins de la Rémarde et de l'Yvette pour identifier les entreprises à risque de pollution des eaux (un élargissement est prévu aux questions d'énergie et d'intégration paysagère). Enfin, le Parc organise tous les 2 ans le concours des Éco-trophées (30 participants, 9 lauréats, 5 mentions spéciales du jury) qui vise à récompenser les entreprises et collectivités pour leur démarche volontairement engagée vers un développement durable du territoire. Par exemple la SNECMA (2 500 emplois) a été lauréate de l'Éco-trophée Industrie pour ses actions novatrices : intégration du site dans un environnement urbain, plan de concertation, actions ciblées (prises de son, entrées et sorties des véhicules, tri des déchets), politique ISO 14000.

Les éco-activités : vers un développement possible de filières éco industrielles ?

Le terme éco-industrie, retenu par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), regroupe une grande diversité d'entreprises, tant industrielles que tertiaires mettant en place une éco-technologie ou produisant des biens et services ayant un impact positif sur l'environnement. La filière des éco-industries est composée d'entreprises pour lesquelles l'éco-activité est centrale et d'autres dont elle n'est pas le cœur de métier (équipementiers de l'industrie par exemple).

Emplois et établissements des éco-activités dans le périmètre élargi

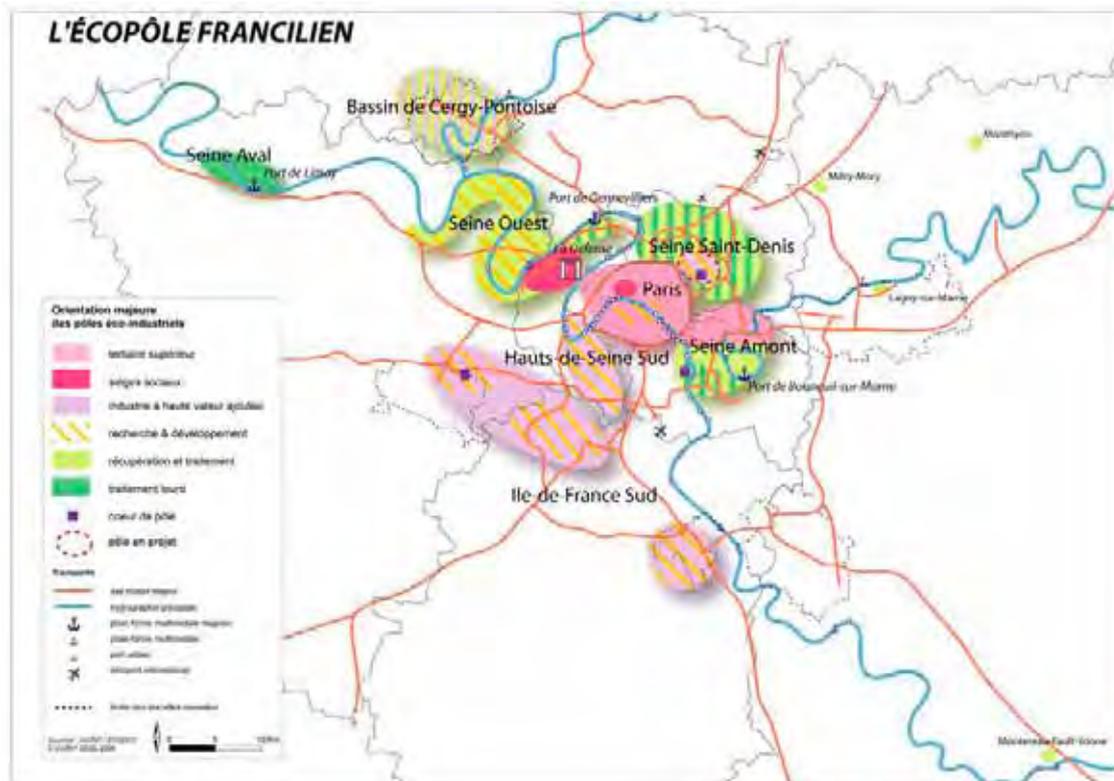
Ce territoire est concerné dans sa frange nord-est, périurbaine, par l'un des pôles majeurs de l'écopôle francilien qui a pour orientation principale l'industrie à haute valeur ajoutée, à savoir, le pôle Massy – Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines. Si le périmètre élargi compte relativement peu d'éco-industries - 330 emplois au 31/12/2005, répartis dans 37 établissements dont l'activité principale concerne les secteurs des déchets et de l'eau - c'est plutôt par ses activités connexes que la proximité de l'écopôle s'avère la plus marquée : 4 170 emplois dans les activités connexes (équipementiers et surtout conseil ingénierie) dont une part seulement relève directement des éco-activités. L'implantation du CNRS à Gif-sur-Yvette place l'entité Plateau de Limours au dessus du lot en nombre d'emplois salariés dans ces secteurs par rapport à l'ensemble du périmètre élargi avec plus de 65 %. Les communes du Parc actuel, principalement du nord, bénéficient également de cette proximité de l'écopôle (19 % du total des éco-activités du périmètre élargi).

Etablissements travaillant dans les éco-industries dans le Périmètre élargi

	NAF 700	Activités	Etablissement Salariés		% sal. Périmètre élargi / RIF
déchets	317Z	Récup. matériaux non métalliques recyclables	0	0	0
déchets	372C	Récup. matières métalliques non recyclables	0	0	0
déchets	900B	Enlèvement traitement des ordures ménagères	14	160	1,4
chaleur	403Z	Production et distribution de chaleur	0	0	0
eau	410Z	Captage traitement distribution de l'eau	14	130	1,6
eau	900A	Epuration des eaux usées	9	40	0,4
eau	272A	Fabrication de tubes en fontes	0	0	0
	1	TOTAL ACTIVITES PRINCIPALES	37	330	0,8
équipements	283C	Chaudronnerie-tuyauterie	9	70	1,8
équipements	292 F	Fab. équipements aérauliques frigo industriels	4	10	0,4
équipements	332B	Fab. instrumentation sciences techniques	17	50	0,6
équipements	333Z	Fab. équipements contrôle procès industriels	9	100	3,5
Conseil ingénierie	731Z	R&D en sciences physiques naturelles	24	220	0,5
Conseil ingénierie	742C	Ingénierie études techniques	269	3 640	4,8
		dont CNRS à Gif-sur-Yvette	2	2 600	
Conseil ingénierie	743B	Analyses essais inspections techniques	14	80	0,6
	2	TOTAL ACTIVITES connexes	346	4 170	2,7
		TOTAL Périmètre élargi	383	4 500	2,3

Source : ERE 31/12/2000 ; Les éco activités en Île-de-France - juillet 2004 - IAURIF

Actualisation : INSEE SIRENE 2006, Astrée Janvier 2007



La présence dans le périmètre d'étude des éco-industries proprement dites, non négligeable, n'est cependant pas aussi significative que celle des activités connexes. Sur les 37 établissements dont l'activité principale est l'éco-industrie (déchets, eau), seuls 2 ont plus de 50 salariés : SETRI et SITA à Rambouillet, dans le domaine des déchets. Dans les activités connexes, dont il resterait à estimer la part consacrée réellement aux éco-industries, une orientation sur les équipements en particulier de contrôle de procédés industriels (3,5 % Périmètre élargi/Île-de-France) se dessine ; elle repose notamment sur la présence d'un établissement dans le Parc actuel de plus de 50 salariés (KABA-SF2E, au Mesnil-Saint-Denis). Pour les communes d'extension potentielle, on peut citer également Schüco international (aluminium, PVC et solaires) au Perray-en-Yvelines. Mais l'orientation principale reste l'ingénierie et les études techniques (4,8 % Périmètre élargi/Île-de-France), qui, avec la recherche & développement compte une dizaine d'établissements de plus de 50 salariés.

Cette situation pourrait constituer une première base de discussion avec des acteurs locaux pour apprécier la pertinence du développement de la filière éco-industrielle dans le périmètre élargi. En effet, ces activités vont se développer, créant des opportunités d'emplois. De nombreux territoires en Île-de-France ont des projets (dont certains sont engagés) pour structurer cette filière ou proposer des sites d'implantation. Reste à déterminer un positionnement possible pour le Parc, le type d'activités éco-industrielles qu'il faudrait cibler sachant que certaines activités liées à l'environnement peuvent entraîner des nuisances.

Construction durable

Les nouvelles réglementations sur les bâtiments, la hausse du prix de l'énergie, les incitations financières et les motivations actuelles des individus et des entreprises vont amener la construction durable au sens large, construction, restructuration, travaux d'amélioration à se développer. Cela devrait porter sur l'immobilier du Parc mais aussi sur la demande au niveau régional créant un marché pour certaines des entreprises du bâtiment présentes sur le Parc.

Construction durable : des premières réalisations ?

Les demandes traitées par l'Agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALME) implantée à Magny-les-Hameaux et provenant des habitants et des élus du Sud-Yvelines donnent un aperçu des attentes en matière de construction et d'énergie. Si en 2006 la première des demandes continue à porter sur le chauffage et la ventilation (24 %), celles sur la conception et le choix des matériaux d'un bâtiment arrivent en deuxième position (18 %), devant les économies d'énergie et énergies renouvelables (17 %), les usages spécifiques de l'électricité (17 %), l'eau chaude sanitaire (12 %), les modes de déplacement (5 %) et autres (7 %).

Par ailleurs, le Parc, aidé de l'ALME, a un rôle incitatif dans le développement de la construction durable en organisant tous les 2 ans le forum Éco-Habitat, rassemblement de près d'une cinquantaine d'exposants et conférenciers et dont la dernière édition en 2006 a accueilli plus de 2 000 visiteurs sur 3 jours (3 fois plus qu'en 2004). Le Parc a déjà édité un Guide Eco-habitat et prépare avec d'autres partenaires un guide pour le développement de l'habitat solaire.

Si les attentes sont-elles là, où en est-on dans la construction durable dans le Parc actuel et les communes d'extension potentielle ? Il est difficile de répondre à une telle question, faute d'observatoire opérationnel existant. Un centre de ressource développement durable est mis en place par le CAUE des Yvelines. Le CAUE de l'Essonne n'a rien identifié de probant en matière de construction collective durable (type HQE) dans les deux extensions essoniennes, de même que l'ADEME dans l'ensemble du périmètre élargi.

Le recueil des connaissances locales (équipes du Parc et de l'ALME, questionnaire aux communes d'extension potentielle) nous confirme que peu de réalisations pour du collectif (logement ou tertiaire) ont vu le jour. On peut évoquer cependant :

- à Bullion, dans le Parc actuel, le foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes qui peut être cité comme opération pilote (opération lauréate de l'appel à projet «démarche HQE® et bâtiments tertiaire» et de l'Eco trophée 2007 du PNR) avec ses bâtiments respectueux de l'environnement (structure bois, briques mono-murs, solaire passif, 25 m² de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau ECS) ; ainsi que la Résidence La Forêt comprenant entre autres 18 logements sociaux neufs avec Qualitel HPE 2000 ;
- à Magny-les-Hameaux, dans le Parc actuel, une école de musique équipée de capteurs photovoltaïques, ainsi qu'un lotissement « L'écrin de Magny » avec capteurs solaires et puits canadiens pour certains pavillons ;
- à Gazeran, hors Parc, un projet de conception du bâtiment communal et d'un hôtel d'entreprises avec consommation 0 d'énergie fossile et à faible émission de CO₂ (géothermie à l'étude) : une réflexion prospective est engagée par la CC Plaines et Forêts d'Yveline sur l'évolution des énergies dans

les ZAC : outre la mise en place effective d'un système de subvention pour la récupération des eaux de pluie, le développement d'un tel système est à l'étude pour des panneaux solaires.



La résidence « La Forêt » à Bullion, comprenant 37 logements sociaux dont 18 logements neufs Qualitel HPE 2000 - B. Raoux/ IAURIF

Dans le parc individuel, en construction neuve ou en réhabilitation, il est encore plus difficile d'établir un recensement, le Parc note tout de même deux réalisations « bioclimatiques » chez des particuliers (maisons bois, et en partie écologique).

Des nouveaux débouchés pour le bâtiment (et de nouveaux enjeux) à l'échelle du Parc

Le secteur de la construction est relativement bien implanté dans le périmètre élargi, surtout dans les communes d'extension potentielle. Mais si ses 2 800 salariés représentent plus de 8,5 % de l'emploi salarié du territoire au lieu de 6 % en Île-de-France, ils restent au niveau des moyennes départementales de 8 et 9 %, respectivement des Yvelines et de l'Essonne.

Le secteur de la construction

Périmètre	Parc actuel	Total extensions	Périmètre élargi	Yvelines	Essonne	Île-de-France
% emplois Secteur Construction/Total (source : Emploi salariés privés, GARP, 2005)	6,3	8,5	8,5	8	9	6
% établissements Secteur Construction/Total (source : Etablissements, INSEE SIRENE, 2006)	9	9,8	9,8	8,8	11,2	8

Evolution en % des emplois salariés privés 1999-2005

Périmètre	Construction	Ensemble des secteurs d'activité
Parc actuel	- 42	22
Massif de Saint-Léger et ses lisières - Nord	9	6
Massif de Saint-Léger et ses lisières - Ouest	32	-55
Massif de Saint-Léger et ses lisières - Sud	12	-5
Plateau de Limours	- 13	12
Rémarde aval	26	41
Sources de la Rémarde et de l'Orge	- 5	5
Ensemble des extensions potentielles	6	1
Périmètre élargi	- 11	7

source : GARP au 31/12/2005

De plus, entre 1999 et 2005, les effectifs salariés du bâtiment dans l'ensemble du périmètre élargi ont baissé de 11 %, conséquence principale de la forte diminution observée dans le Parc actuel (- 42 %) au contraire de la tendance positive de l'évolution des emplois de cette activité économique dans les communes de l'extension.

La mauvaise performance du Parc actuel dans ce domaine est due à la forte baisse des emplois à Magny-les-Hameaux, certainement liée au départ d'un gros employeur. Cette activité est communément assurée par de petits établissements. D'après le fichier SIRENE, sur les 918 établissements - 220 dans le Parc actuel et 700

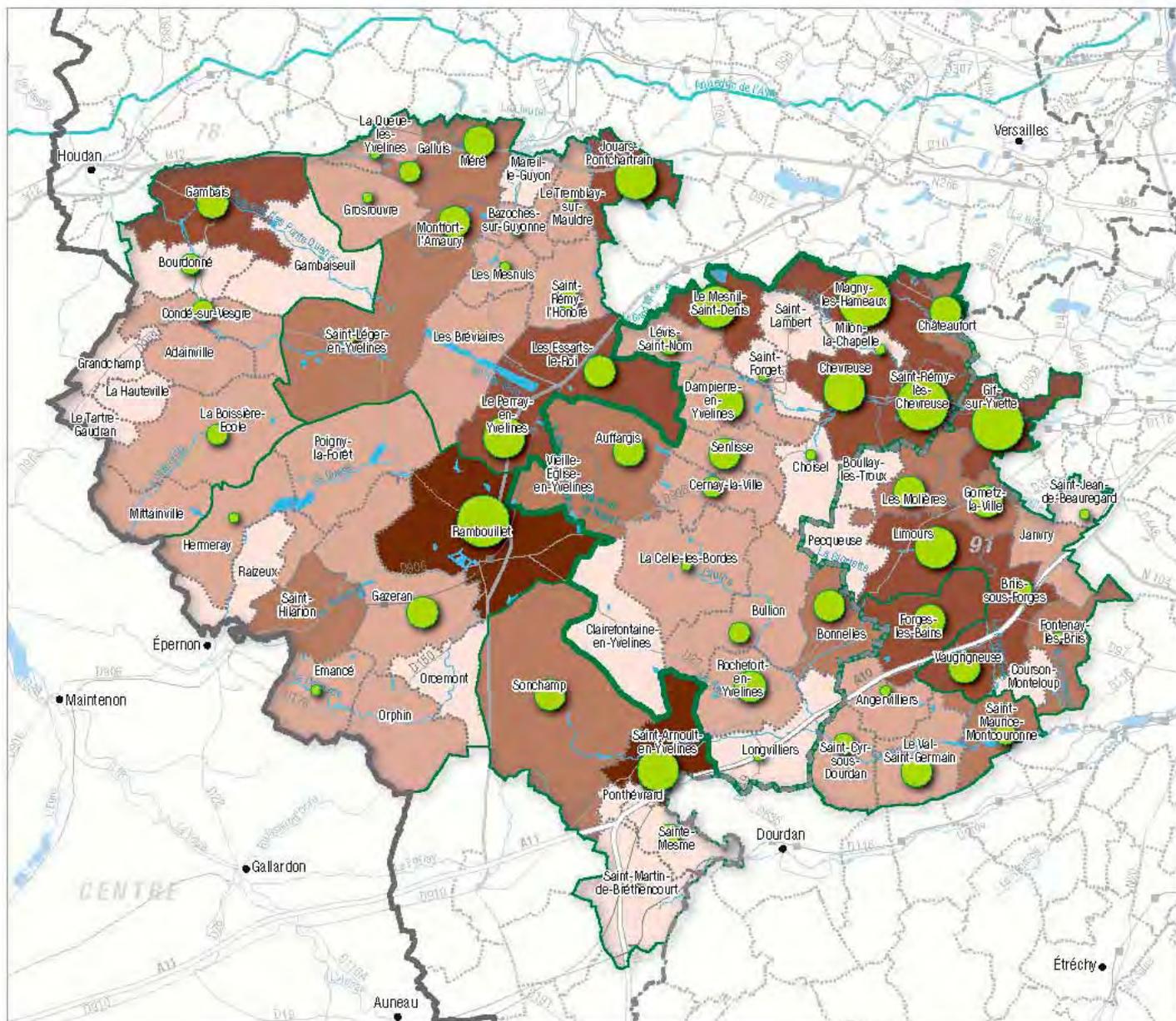
dans les communes d'extension potentielle – répertoriés en 2006, 90 % sont de type artisanal.

L'économie du Parc pourrait avoir un potentiel plus large dans ce domaine. Il serait intéressant de se pencher sur les compétences des artisans en matière d'installations plus respectueuses de l'environnement (utilisation des matériaux naturels, architectures bioclimatiques, conseil et installation nouvelles énergies,...) et voir si des actions sont opportunes pour développer les savoirs-faire et les marchés.



Une maison de bois à Longvilliers, la face nord avec ses petites ouvertures - B. Raoux/ IAURIF

Activités économiques et environnement



0 2 4 6 km

Nombre d'établissements de la construction



Nombre d'établissements des éco-activités



- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : ERE 2003, actualisation : SIRENE 2006, Astree janvier 2007 (pour les éco-activités), pour la construction durable : SIRENE 2006 - IGN, Routes000®, 2005 - IAURIF - IFBN, CLC2000 © IAURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une bonne représentation des éco-activités dans le périmètre élargi.</p> <p>Une sensibilisation bi-annuelle de l'ensemble des acteurs via le forum Éco-Habitat et le concours des éco-trophés.</p>	<p>Une représentation des entreprises de la construction dans la moyenne régionale.</p> <p>Peu de réalisations de construction durable.</p> <p>Trop peu de zones d'activité mettant en œuvre des démarches environnementales.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (contribution du Parc aux engagements de la France dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre)</p> <p>La qualité de l'environnement, des paysages</p> <p>La création de nouveaux emplois locaux et la possibilité de diversification pour les entreprises locales</p> <p>Le développement de nouvelles filières de développement durable en Île-de-France sur un territoire expérimental</p>	<p>S'engager pour que les constructions neuves ou les réhabilitations de bâtiments collectifs (communaux ou autres) intègrent des démarches de construction durable type Haute qualité environnementale. Engagement en collaboration étroite avec les principaux financeurs que sont les Départements et la Région. ; le Parc devra assurer un suivi des opérations communales qui ont bénéficié du conseil de l'ALME dans le cadre de la convention ALME – Conseil général des Yvelines.</p> <p>Mettre en place une politique (incitations, contraintes) pour exiger des chartes de qualité environnementale conséquentes (énergie, eau, déchets, traitement des sols,...) lors de la rénovation, du développement ou de la création de zones d'activités.</p> <p>Intégrer les dimensions environnementales dans l'urbanisme opérationnel (ZAE, renouvellement urbain) ou de planification (SCoT, PLU, PLH...).</p> <p>Appuyer les acteurs du bâtiment en assurant la promotion de la construction durable, des économies d'énergies et des énergies renouvelables auprès des habitants et en relayant l'information sur les techniques, les aides, la formation émanant d'autres acteurs (ADEME, ARENE, CAUE, Chambres consulaires,...). Créer un véritable réseau local des acteurs de l'éco-construction qui est embryonnaire avec les forums éco-habitat qui ont lieu tous les 2 ans mais qu'il faut développer en s'appuyant sur quelques structures (par exemple le distributeur Escale Bio à Houdan). Ce réseau pourrait être relayé au niveau départemental par les Chambres de Métiers et les CAUE.</p> <p>Soutenir les opérations d'habitat bioclimatique, en faire la promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en mettant en place les dispositifs tels que des aides aux diagnostics thermiques et des aides financières spécifiques pour le développement de constructions durables afin qu'émergent des opérations pilotes exemplaires sur le territoire, ➤ en communiquant sur les opérations exemplaires notamment en poursuivant les éco-trophées du Parc. <p>Approfondir les études sur les capacités du Parc à accueillir des entreprises de certaines filières (ex : matériaux écologiques).</p>

12. Nouvelles filières énergétiques

Le prix durablement élevé du pétrole (et du gaz naturel) encouragera les substitutions à cette énergie dans les secteurs où celles-ci sont plus faciles à mettre en œuvre : résidentiel et tertiaire, industrie, production d'électricité d'appoint, et agriculture. Le secteur des transports devant rompre avec sa dépendance aux produits pétroliers, des énergies de substitution immédiatement disponibles et peu émettrices de CO₂ dans leur cycle de vie sont aussi à développer comme les agro-carburants.

De la disponibilité de la ressource aux premières réalisations ou projets

Les principales ressources énergétiques - locales et significatives - identifiées dans le territoire du périmètre élargi sont la biomasse - tout particulièrement le bois énergie -, le solaire thermique et le solaire photovoltaïque, la géothermie très basse température (PAC) et l'éolien. Au delà de la disponibilité de la ressource, la faisabilité ou le potentiel des filières énergies renouvelables pour l'électricité, la chaleur et les carburants doit être apprécié au regard :

- d'indicateurs d'ordre technico-économique : maturité technologique et contraintes réglementaires, contraintes de stockage et d'exploitation et bien sûr prix du combustible et niveau d'investissement,
- d'indicateurs environnementaux au sens large : bilans environnementaux et énergétiques, surface occupée pour la production d'énergie
- et enfin, de l'acceptabilité sociale des projets.

C'est encore, pour l'heure, seulement au travers d'opérations pilotes ou de quelques rares réalisations envers les énergies renouvelables, à l'initiative de particuliers ou de porteurs de projets souvent convaincus, que nous pouvons juger localement de la maturité technologique de ces filières. Nous avons pu identifier près de 70 installations énergies renouvelables dans le périmètre élargi, essentiellement chez des particuliers. Ainsi chez ces derniers (source : subventions du Conseil régional ou du Parc), ont été installés en panneaux solaires, dans le Parc actuel, 51 m² pour des Chauffes-eau solaire individuel (CESI) et 20 m² pour des Systèmes solaires combinés (SSC), et dans les communes d'extension potentielle, 224 m² de CESI, 10 m² de SSC et 29 m² de Photovoltaïque. Quelques projets, à des stades plus ou moins avancés, sont aussi repérés ; il s'agit essentiellement de projets de chaufferies bois.

Si le démarrage s'avère sensible à l'échelle des particuliers en matière d'installations solaires principalement thermique (une petite quarantaine de CESI et SSC) et de pompes à chaleur géothermale (une vingtaine), notamment grâce aux aides successives du Parc et de la Région Île-de-France depuis 2006, très peu d'éléments de dimension collective, à caractère plus démonstratif, sont à relever qui ouvriraient des pistes intéressantes pour plusieurs filières énergies renouvelables. On peut toutefois souligner :

- **le bois-énergie**, avec les travaux initiés par le Parc et l'ALME, et repris au niveau départemental,

pour l'étude d'une filière bois-énergie (étude du gisement forestier et bois de rebut, recherche de sites existants ou de nouveaux sites d'accueil pour une plate-forme d'approvisionnement et de stockage pour le sud des Yvelines...) ; 4 projets de chaufferies bois sont ainsi à l'étude dans le Parc actuel à Cernay-la-Ville, Choisel, Magny-les-Hameaux et Saint-Rémy-les-Chevreuse ;

- **le solaire**, avec à Bullion le Centre d'accueil pour adultes autistes qui dispose de bâtiments respectueux de l'environnement intégrant notamment du solaire passif et du solaire thermique (25 m²) pour l'eau chaude sanitaire ; à Magny-les-Hameaux, l'école de musique équipée de capteurs photovoltaïques ; à Galluis, dans le Massif de Saint-Léger – Nord, une installation solaire combinée pour l'école ;



Stockage de bois pour le chauffage (ETS Topbois - Guibeville) - B. Raoux/ IAURIF

- **les agro-carburants**, avec le regroupement de quelques agriculteurs à Sonchamp et à Cernay-la-Ville pour une production d'huile non alimentaire (presse à huile de colza) afin d'approvisionner des engins agricoles ; voire un projet d'utilisation plus complète de la biomasse agricole via le projet départemental « Essonne 2020 » qui envisage une zone agricole support d'innovation (Agro-ressources...) sur le Plateau de Limours.

Une réponse possible des professionnels face aux attentes des particuliers ou des collectivités

Chez les particuliers, la demande en information relative à l'énergie est croissante, au vu des contacts répertoriés d'une part, par l'Agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALME) implantée à Magny-les-Hameaux et qui tient lieu aussi d'Espace Info Energie (EIE) et d'autre part, par le Parc, notamment à l'occasion du salon bisannuel sur l'Eco-habitat (2 000 visiteurs en 2006).

Le bilan des contacts de l'EIE souligne une forte augmentation continue depuis 2001 : de 50 contacts en 2001 à 1 500 en 2006. Si l'on retient cette-fois l'ensemble des contacts traités par l'ALME, on atteint pour la seule année 2006 une sensibilisation de 7 150 personnes. La demande en information porte prioritairement sur l'énergie dans l'habitat – 70 % des demandes - avec respectivement 24 %, 17 %, 17 % et 12 % des demandes pour le chauffage et la ventilation, les économies d'énergie

Professionnels en lien avec les filières Energies renouvelables identifiés dans le périmètre élargi

<i>Entreprises recensées</i>	<i>Parc actuel</i>	<i>Total extensions</i>	<i>Lien avec filière EnR</i>
Installations d'équipements thermiques et climatisations	8	26	Solaire thermique, pompes à chaleur, chaudières bois
Travaux électriques	22	88	Solaire photovoltaïque
Industries et artisans du bois	24	8	Alimentation filière bois
Sociétés d'élagages ou paysagères / déchetteries	37	87	
sylviculture & exploitants forestiers	10	29	
OTEX Grandes cultures (RGA 2000)	92	351	Alimentation filière biomasse

Sources : ERE actualisée et complétée par Parc actuel, répertoire Qualisol, RGA 2000, DRIAF

et les énergies renouvelables, les usages spécifiques de l'électricité, et l'eau chaude sanitaire.

Les énergies renouvelables trouvent donc une place au même titre que la maîtrise des consommations énergétiques du bâti.



Sensibilisation au solaire thermique et photovoltaïque, organisée par l'ALME de Saint-Quentin-en-Yvelines
B. Raoux/ IAURIF

Il est difficile d'apprécier les **attentes des collectivités** du Parc actuel et des communes d'extension potentielle en matière d'énergies renouvelables, faute d'enquête précise sur la question. La motivation est néanmoins perceptible au travers des réflexions locales engagées par le Parc actuel pour le développement des énergies renouvelables, en particulier pour la mise en place d'une filière bois-énergie, mais aussi pour l'usage du solaire dans l'habitat. L'ALME déclare avoir eu 430 contacts avec des élus en 2005 comme en 2006. Pourtant, malgré la sensibilisation perceptible

des élus, très peu d'installations collectives ont été identifiées à ce jour, même si quelques projets sont à l'étude, en particulier pour l'installation de chaufferies bois.

Chez les professionnels, un recensement non exhaustif des établissements spécialisés relevant du secteur de l'offre d'énergie renouvelable a été effectué par l'ARENE Île-de-France. Environ 380 entreprises ou organismes ont été inventoriés en Île-de-France. Près de 56 % d'entre eux sont spécialisés dans une seule filière (solaire thermique, architecture, éolien) et un faible nombre dans les filières géothermie et PAC, biogaz, agro-carburants et hydroélectricité.

Un autre source qui porte sur les entreprises en lien avec le secteur de l'énergie ou du bois, montre une sur-représentation de ces activités dans le périmètre élargi par rapport à la moyenne régionale : plus de 310 entreprises liées à l'énergie dans l'habitat, dont une vingtaine plus spécifiquement dans le secteur des énergies renouvelables (21 entreprises avec la qualification QualiSol, 1 fabricant de panneaux solaires, 3 installateurs PAC) et environ 272 entreprises liées au bois). Il existe donc un socle professionnel favorable au développement de filières énergies renouvelables.

Potentiels et freins au développement des filières énergies renouvelables

Les potentialités d'exploitation ou de développement des énergies renouvelables en Île-de-France sont toutes de près ou de loin, liées à l'usage du sol. L'espace rural francilien constitue un espace privilégié pour le développement de certaines énergies renouvelables comme la biomasse dans sa définition la plus large (bois-énergie, agri-combustibles, biogaz et agro-carburants) et l'éolien. Le maintien dans le périmètre élargi des terres agricoles et des forêts de production - les gisements de biomasse - s'avère donc stratégique, au regard des enjeux régionaux. En raison d'un habitat plus diffus et individuel, le développement de l'énergie solaire et des PAC géothermiques est aussi pertinent dans le périmètre élargi.

Parmi les atouts du territoire, de véritables opportunités sont à souligner : des gisements en énergies renouvelables dignes d'intérêt, des acteurs du bois et de l'agriculture en nombre, un secteur

d'activité économique de la construction assez bien représenté. En revanche, il y a encore peu d'installations collectives réalisées pour l'heure. Ce manque de visibilité auprès de l'ensemble des acteurs du territoire ne dynamise pas l'essor que pourrait prendre le développement de filières énergies renouvelables. Parmi les principaux freins pour le développement de ces filières dans le périmètre élargi, nous relevons :

- **pour le bois-énergie**, d'une part, le besoin de structuration des filières bois avec en particulier la mobilisation difficile d'une partie du gisement, inexploité, des propriétaires forestiers (morcellement et petitesse des exploitations forestières) (voir la fiche « Filière sylvicole ») et d'autre part, la non concrétisation, pour l'heure, de premières réalisations locales d'une plate-forme d'approvisionnement et de chaufferies collectives pour rassurer sur le débouché possible les acteurs des filières bois ; ou encore, la vocation de forêt récréative pré-existante, notamment dans le Parc actuel ;

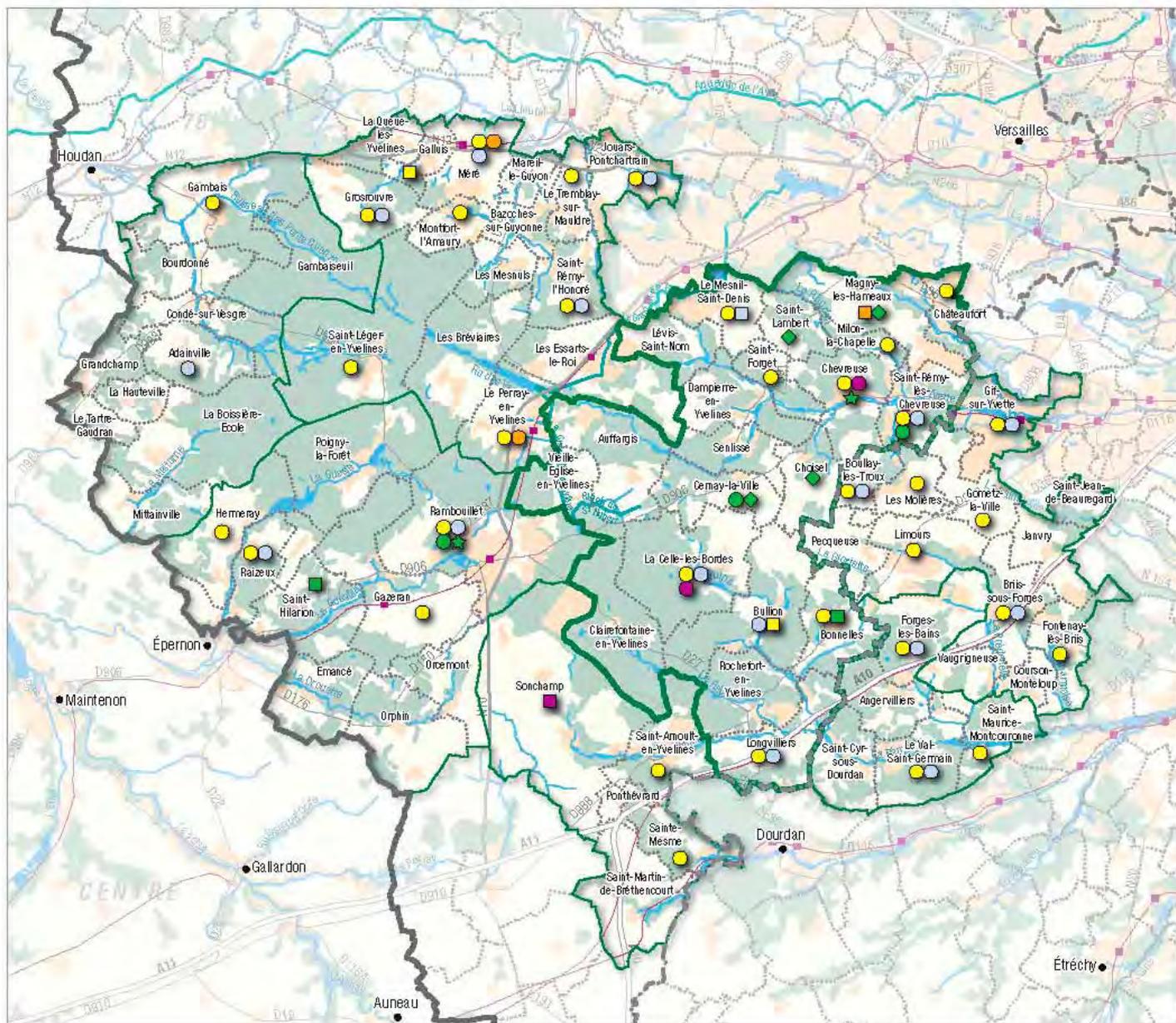
- **pour les installations solaires**, les contraintes de bonne intégration architecturale des panneaux solaires dans les secteurs patrimoniaux (avis des Architectes des bâtiments de France par exemple) ;
- **pour les PAC géothermales**, les contraintes de proximité immédiate d'un captage d'alimentation en eau potable et la pression à terme sur la ressource ;
- **pour les agri-combustibles et agro-carburants**, tant le besoin de structuration pour faire face à la demande que le manque - sur place - de gros consommateurs d'énergie pour assurer un débouché, local, suffisant pour les chaufferies paille (grands collectifs ou équipements consommateurs) et les agro-carburants (flottes de transport conséquentes) ; mais aussi, par rapport à l'éthique : l'acceptabilité sociale vis-à-vis d'une production agricole non destinée à l'alimentation ;
- **pour l'éolien**, au delà des contraintes patrimoniales et environnementales, l'acceptabilité sociale des « rurbains » vis-à-vis des projets de parcs éoliens.

Détail des professionnels en lien avec les filières Energies renouvelables identifiés dans le périmètre élargi

Nombre d'installateurs identifiés en rapport avec l'énergie	Parc actuel	Total extensions	Périmètre élargi
Entreprises liées à l'habitat : équipements et travaux	70	241	311
- Entreprises liées à l'énergie : compétence Chauffage			
=> Installateurs équipements thermiques climatisation	7	25	32
=> Installation d'eau et de gaz	24	66	90
- Entreprises liées à l'énergie : compétence enveloppe thermique			
=> couverture / charpente / revêtement sols et murs	15	55	70
- Entreprises liées à l'énergie : compétence Electricité			
=> Travaux d'installation électrique	22	88	110
- Travaux d'isolation	1	6	7
- Distributeurs chaudières à bois	1	0	1
- Fabricant Solaire Thermique et Solaire Photovoltaïque	0	1	1
- Entreprises adhérentes Charte Qualisol (doublons possibles)	5	15	20
Entreprises liées au bois : filières forestières et bois de rebut	67	205	272
Fab. charpente, menuiserie bois, menuiserie bois mat. plastiques	17	67	84
Industries et artisans du bois	2	19	21
Sciage et rabotage du bois	1	3	4
Entreprises d'élagage ou paysagères	34	83	117
Déchetteries	3	4	7
Sylviculture & exploitants forestiers	10	29	39

Sources : ERE actualisée et complétée par Parc actuel, répertoire Qualisol, RGA 2000, DRIAF

Les nouvelles filières énergétiques



0 2 4 6 km

Filières énergies renouvelables locales

Installation identifiée

- solaire thermique
- solaire photovoltaïque
- pompe à chaleur géothermale
- bois - énergie
- agrocarburant

éolien
pico-hydraulique → aucune installation ou projet identifié

Installation

- collective réalisée
- collective en projet
- réalisée chez des particuliers
- projet chez des particuliers

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : Etudes TRIVALOR (octobre 2006) - Etudes IEDD (2006) - Enquête Communes d'extension potentielle (2007) - Conseil Régional d'Ile-de-France - IGN, Routes000, 2005 - IAURIF 2007 - IFEN, CLC2000 © IAURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un gisement suffisant pour le développement d'énergies locales renouvelables (solaire, PAC, biomasse agricole, éolien) voire très intéressant (bois-énergie).</p> <p>Un projet de développement d'une filière bois-énergie pour le Sud Yvelines.</p> <p>L'utilisation significative du combustible fioul dans l'habitat pour les entités les plus à l'ouest et au sud du périmètre élargi, opportunité pour un développement économiquement intéressant des énergies renouvelables.</p> <p>Des professionnels liés à l'énergie ou à la biomasse (bois, agriculture) en nombre.</p> <p>La présence dans le Parc de l'une des 3 agences locales maîtrise de l'énergie d'Île-de-France (l'ALME à Magny-les-Hameaux) qui assure une sensibilisation croissante vis-à-vis des énergies renouvelables.</p>	<p>Pas de production significative d'énergies renouvelables locales ; absence d'opérations pilote ou d'installations collectives très démonstratives, à valeur d'exemple.</p> <p>Pas de véritable structuration de filières énergies renouvelables pour l'heure ; absence d'équipements structurants en particulier pour la filière bois-énergie.</p> <p>La desserte en gaz de quasi toutes les communes du Parc actuel pouvant être un frein potentiel à l'utilisation alternative d'énergies locales renouvelables pour le chauffage.</p>

<i>Axes déterminant pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (contribution du Parc aux engagements de la France dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre)</p> <p>La diversification locale du bouquet énergétique dans les secteurs du chauffage, de l'électricité, voire des carburants par un développement des énergies renouvelables</p> <p>La création de nouveaux emplois locaux et la possibilité de diversification pour les entreprises locales par un développement de nouvelles filières de développement durable. Leur rayonnement pouvant dépasser les simples limites du Parc actuel ou du périmètre élargi, l'attractivité de ce territoire pourra y gagner.</p>	<p>Valoriser auprès de l'ensemble des acteurs et développer les énergies renouvelables de chacune des grandes familles : biomasse, solaire, géothermie, éolien, hydraulique. L'acceptabilité sociale, au delà des contraintes patrimoniales et environnementales, est à conforter pour l'éolien notamment.</p> <p>Développer une production d'énergie locale et diversifiée.</p> <p>Aider techniquement et/ou financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de la filière renouvelable bois énergie, • le développement et l'usage des énergies renouvelables dans l'agriculture. <p>Réaliser des installations pilotes, à caractère pédagogique et démonstratif, qui serviront de vitrines pour les collectivités et les particuliers, et tous les maîtres d'ouvrages en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des installations solaires thermiques collectives, par exemple sur des bâtiments relevant du patrimoine de collectivités (piscine municipale, maison de retraite publique, gymnase, camping municipal, crèche/ halte garderie) ; et en agriculture, par exemple pour le séchage solaire des fourrages ou le préchauffage solaire de l'eau pour les besoins professionnels, • des installations solaires photovoltaïques, par exemple pour des mairies ou des groupes scolaires, • des chaufferies bois avec réseau de chaleur au bois énergie, dans les communes au plus gros potentiel et/ou volontaires, • une plate-forme d'approvisionnement en bois énergie, élément clé de la filière bois énergie, entre la production de bois et la consommation en chaufferie, • La valorisation énergétique de la biomasse au profit des exploitations agricoles, à l'échelle d'une coopérative ou autre • La méthanisation des résidus agricoles

	<p>Proposer des actions pédagogiques/touristiques de sensibilisation envers les énergies locales et renouvelables : par exemple, des parcours de l'énergie pourraient être organisés et proposés autour des sites/installations les plus emblématiques : un moulin réhabilité, des installations solaires thermiques sur des équipements sportifs (vestiaires, piscine...) et photovoltaïques dans des exploitations agricoles, des équipements structurants de filières bois-énergie, autre biomasse et éolien dès leur réalisation...</p> <p>Accompagner la réalisation des documents d'urbanisme, pour qu'ils intègrent les énergies renouvelables lors de la construction des bâtiments (meilleure intégration architecturale des panneaux solaires, conception adaptée pour l'installation de Pompes à Chaleur).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer la destination des sols à proximité immédiate des secteurs pertinents pour l'implantation d'éoliennes. La réservation de zonages destinés à des équipements stratégiques pourra favoriser le développement des filières d'énergies renouvelables ou permettre le fonctionnement des unités de production alimentées par ces mêmes filières, • Proposer une modification de l'ensemble des POS ou PLU des communes signant la charte par des dispositions spécifiques sur les nouvelles constructions qui favorise le recours aux énergies renouvelables : incitations à l'équipement des nouvelles habitations en solaire thermique pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire et des constructions à usage tertiaire en photovoltaïque, à l'usage des PAC géothermiques pour le chauffage et le rafraîchissement. <p>Sensibiliser / former l'ensemble des acteurs et particuliers, maîtres d'ouvrage, professionnels de la construction pour intégrer le volet énergie renouvelable le plus en amont possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager, pour l'habitat existant et les entreprises le remplacement des chaudières classiques (fioul, gaz) par des chaudières à bois ou granulés bois ou à résidus de céréales, • Soutenir les démarches des porteurs de projet énergies renouvelables ; notamment, engager un travail de sensibilisation spécifique auprès des ABF. <p>Encourager les actions incitatives intercommunales mettant en œuvre des outils opérationnels comme les Opérations programmées d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments (OPATB) pour l'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires, publics et privés.</p>
--	---

TROISIEME PARTIE

ACCUEIL DU PUBLIC, VIE CULTURELLE, LOISIRS ET TOURISME, EDUCATION



VIE CULTURELLE ET EDUCATION AU TERRITOIRE

- ▶ Fiche 1 Activités culturelles : pratiques, diffusion, valorisation
- ▶ Fiche 2 Education au territoire, a l'environnement, au patrimoine



TOURISME ET LOISIRS

- ▶ Fiche 3 Relais de l'information touristique : offices du tourisme, syndicats d'initiative, villes-portes, communes associées
- ▶ Fiche 4 Tourisme vert et de loisirs, activités en lien avec l'espace rural
- ▶ Fiche 5 Circulation douces
- ▶ Fiche 6 Liaisons vertes ou voies vertes



OFFRE D'ACCUEIL, HEBERGEMENT (HOTELLERIE) ET RESTAURATION

- ▶ Fiche 7 Hébergement : analyse de l'offre (campings, gîtes, chambres d'hôte, hôtels)
- ▶ Fiche 8 Cafés - restaurants: analyse de l'offre

La culture est un enjeu majeur pour un territoire de projet comme le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse. En effet, elle est une composante fondamentale de l'identité du territoire, à travers l'histoire et le patrimoine. En créant du lien entre les habitants elle contribue à la qualité de vie et à leur bien-être. Enfin, elle participe à l'attractivité du territoire aussi bien pour ses habitants que pour ses visiteurs ou acteurs économiques.

Une vie culturelle riche

Les enjeux en matière de développement et d'action culturelles doivent tourner autour de deux grands principes : transmettre et faire vivre le territoire. Pour cela il est nécessaire de connaître ce dont le territoire dispose, ce qu'il faut faire pour restaurer le patrimoine culturel local quand cela est nécessaire, etc.

On peut souligner une continuité historique dans le dynamisme culturel du territoire. Il a accueilli par le passé de nombreux artistes (Rabelais à Rambouillet, José-Maria de Heredia à Bourdonné, Maurice Ravel à Montfort-l'Amaury, Colette à Méré, Blaise Cendrars au Tremblay-sur-Mauldre, Elsa Triolet et Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines, etc). Il a notamment été le lieu d'inspiration de peintres paysagistes du XIX^e siècle, charmés par le site remarquable des Vaux-de-Cernay, qui ont créé l'école de Cernay (voir fiche « Le patrimoine culturel, historique et artistique ; les savoir-faire et traditions »). Il est aujourd'hui encore source d'inspirations pour de nombreux artistes, qu'ils soient musiciens, écrivains, peintres, sculpteurs...

Le développement culturel doit être une construction collective, rassemblant acteurs de terrain (associations, gestionnaires d'équipements, artistes, habitants) et acteurs qui impulsent, coordonnent et apportent leur soutien financier (Parc, collectivités territoriales, État...). C'est une œuvre collective au bénéfice de tous, répondant aux besoins des habitants.¹ L'action culturelle doit être réfléchie à l'échelle du territoire du Parc avec le Parc comme coordonnateur.

L'annuaire des acteurs, associations, lieux artistiques et culturels en Vallée de Chevreuse, est un moyen d'améliorer de manière forte la connaissance des acteurs culturels du territoire du Parc actuel. Cela doit permettre une mise en réseau de ces acteurs, afin de promouvoir auprès d'eux la politique culturelle du Parc et la construction d'une offre culturelle dynamique et porteuse d'identité.

La création de l'association des Artisans d'Art est à souligner : cette action a contribué à faire connaître et reconnaître les artisans auprès du grand public, mais aussi à créer un véritable réseau de solidarité entre les artisans eux-même. Une trentaine d'artisans y sont répertoriés, aussi bien dans le Parc actuel qu'à l'extérieur. Plus récemment, l'association Hélium a été créée et fédère de son côté les artistes du territoire.

¹ Source : Fédération des Parcs naturels régionaux – Développement culturel, Texte d'orientation, Mars 1999

Les lieux de création et de diffusion culturelle

L'offre d'équipements culturels est assez limitée sur le périmètre élargi.

Le territoire du Parc actuel ne dispose d'aucun cinéma. Il en existe toutefois quelques-uns dans le périmètre élargi, dans les communes de Montfort-l'Amaury, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Gif-sur-Yvette.

Ce sont pour la plupart des cinémas de petite taille, comptant en moyenne 300 fauteuils.

Deux cinémas sont des cinémas d'art et d'essai, à Rambouillet (2 salles) et à Gif-sur-Yvette.

Le territoire d'étude ne compte également pas de conservatoire national de région ou d'école nationale de musique.

Le périmètre d'étude dispose de quelques espaces culturels, notamment hors du Parc actuel. Ainsi compte-t-on une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC L'Usine à chapeaux) et un théâtre à Rambouillet. La maison Elsa Triolet et Louis Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines accueille certains événements. On compte également une MJC ainsi qu'une autre salle de spectacles, La Terrasse, à Gif-sur-Yvette, un espace culturel, la Petite Ferme, accueillant une association de musique, à Janvry et un théâtre à Briis-sous-Forges.

De plus, plusieurs villes disposent généralement d'une salle où elles organisent des spectacles culturels, comme par exemple à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, avec l'espace Jean Racine.

Enfin, en s'étendant au plateau de Limours, le Parc naturel régional se rapprocherait d'une scène conventionnée, le centre culturel Boris Vian aux Ulis, avec toutefois la véritable problématique de l'accès à ce lieu. Une scène nationale est également située à proximité, à Montigny-le-Bretonneux, dans la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il est également possible de décompter plusieurs lieux d'accueil en résidence de troupes de théâtre sur le Parc actuel (à Saint-Rémy-lès-Chevreuse), ainsi que dans les extensions dont une à Rambouillet, une autre à Bazoches-sur-Guyonne ou encore une autre à Briis-sous-Forges.

La valorisation des patrimoines, contribution à la vie culturelle.

Ce territoire dispose de patrimoines naturel, historique, culturel particulièrement riches (voir fiche sur « Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions »), pouvant être mis en valeur par des actions culturelles diverses, et propice à un développement touristique à destination des habitants comme des visiteurs extérieurs.

Un certain nombre d'actions visant à l'éducation au territoire, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine, participent également au dynamisme culturel et apportent une grande richesse intellectuelle au territoire. Citons par exemple le Festival des Arts de la Laine, organisé par la Bergerie Nationale, et présentant le renouveau de la création dans le domaine de la laine. Ce festival perpétue d'une certaine manière la tradition de l'élevage de mouton qu'a développé ce territoire

grâce à la Bergerie Nationale (voir fiche « Éducation au territoire, à l'environnement, au patrimoine », ainsi que la fiche « Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions »). De plus, une artiste chorégraphe a animé des promenades de découverte du territoire du Parc au travers d'une approche sensible de la nature et des paysages.

Certains lieux, comme le domaine des Chasses présidentielles, ou les Étangs de Hollande, peuvent être des lieux privilégiés pour mêler culture et patrimoine naturel.

Des activités culturelles développées sur le Parc n'ont pas d'ancrage spécifique au territoire: par exemple, le territoire accueille chaque année depuis 1999 un festival de jazz « Jazz à toute heure », soutenu aujourd'hui par le Conseil général des Yvelines et qui a acquis une grande renommée dans l'univers du jazz (7 communes du Parc actuel y ont participé en 2008 : Cernay-la-Ville, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Bullion, Le Mesnil-Saint-Denis, Bonnelles et Lévis-Saint-Nom). De telles manifestations, lorsqu'elles mobilisent fortement les habitants, peuvent participer à créer une identité propre au territoire, et également susciter une forte attractivité vis à vis de l'extérieur. Elles peuvent être soutenues par l'outil Parc pour la dynamique locale qu'elles créent (mobilisation de bénévoles et des communes autour d'un même projet).

Le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse a une situation géographique privilégiée, au sud ouest de la région Île-de-France, première destination touristique mondiale, du fait, essentiellement, de la présence de Paris (patrimoine culturel : musées, architecture, ...) et de Versailles.

Les 77 communes du périmètre d'étude disposent d'un potentiel touristique lié au patrimoine culturel remarquable. L'offre proposée est relativement variée et peut ainsi répondre aux différentes demandes des touristes et excursionnistes, qu'il s'agisse de touristes internationaux, nationaux ou d'excursionnistes franciliens ou locaux.

La fréquentation des sites payants varie fortement d'un site à l'autre. Il est possible de classer les sites selon trois échelles de fréquentation. La première tourne autour de 10 000 à 15 000 visiteurs. Elle concerne par exemple le Domaine national de Rambouillet, ou le Domaine national des Granges de Port-Royal. La seconde tranche de fréquentation concerne les sites recevant entre 40 000 et 60 000 visiteurs, comme le Domaine de Saint-Jean-de-Beauregard. Enfin, la troisième, plus restreinte, concerne les sites recevant environ 100 000 visiteurs par an, comme le château de Breteuil par exemple².

Le Parc actuel est marqué par la présence de nombreux châteaux, bien répartis sur l'ensemble du territoire. La plupart sont des châteaux privés, mais plusieurs d'entre eux sont ouverts au public. Citons par exemple :

■ **Le château de Breteuil** : construit entre le XVI^e siècle et le XIX^e siècle pour les ailes, le château de

Breteuil est ouvert au public depuis les années 1970. Ses jardins à la française proposent des parcours remarquables et il est également possible d'y voir des automates créés d'après les contes de Perrault. Il reçoit d'ailleurs plus de 100 000 visiteurs par an.

■ **Le château de Dampierre** : datant de la fin du XVII^e siècle, il contient également deux peintures murales d'Ingres. Il est ouvert au public d'avril à septembre.

■ **Le château de la Madeleine** : il abrite la maison du parc. Il a été construit entre le XI^e et le XIV^e siècle. Il offre un vaste panorama sur la vallée de l'Yvette.

■ **Le château de Mauvières** : datant du XVIII^e siècle, sur la commune de Saint-Forget, il abrita la famille de Cyrano, dont un membre inspira le personnage de Cyrano de Bergerac. Il n'est toutefois visitable que par des groupes et sur rendez-vous.

En étendant son périmètre, le Parc naturel régional verrait son patrimoine s'enrichir d'autres châteaux remarquables.

■ **Le château de Neuville** : à Gambais, datant du XVIII^e siècle. Il n'est pas ouvert au public mais peut être utilisé pour des réceptions, des événements ou des tournages de films.

■ **Le château de Saint-Jean-de-Beauregard** : datant du XVII^e siècle, il est surtout connu car dans ses jardins se tiennent deux événements majeurs liés aux plantes, en avril et septembre. Il reçoit environ 45 000 visiteurs par an.

■ **Le Domaine de Courson** : datant de la fin du XVII^e siècle, il est également connu internationalement du fait des « Journées des Plantes de Courson » les 3^e week-ends de mai et d'octobre. Il a reçu grâce à cet événement, plus de 66 000 visiteurs en 2005.

■ **Le Domaine national de Rambouillet** : domaine présidentiel datant du XVI^e siècle, il est relativement peu ouvert au public pour des visites guidées. Il ne reçoit ainsi qu'environ 14 000 visiteurs par an.



Préparation de la Fête des Plantes à Saint-Jean de Beauregard – M. Bourgeois/IAURIF

■ **Le château de Bandeville** : situé à Saint-Cyr-sous-Dourdan ; seul le parc, offrant une belle vue sur le château Louis XIII, est ouvert aux visites.

■ **Montfort-L'Amaury** : où il est possible de voir à la fois les ruines du château fort du XII^e siècle mais

² Source : *Mémento de l'activité touristique à Paris – Île-de-France*, comité régional du tourisme Paris – Île-de-France, 2005

aussi de visiter le château de Groussay, demeure privée du XIX^e siècle

- **Le château du Marais** : datant du XVIII^e siècle, il est l'un des seuls châteaux construits selon le style Louis XVI. Il est entouré par des jardins à la française datant du début du 20^{ème} siècle. Il n'est toutefois ouvert que les dimanches et jours fériés, l'après midi.

- **Le château de Pontchartrain** : le château actuel date de la fin du XIX^e siècle et est bâti à l'emplacement d'un ancien château du XV^e ou XVI^e siècle. Il n'est toutefois pas ouvert au public. Notons le projet de classement de la plaine de Jouars dans la perspective de ce château.

- **Le château des Mesnuls** : Château du XVIII^e siècle, il appartient au groupe Thalès et est utilisé comme lieu de réunions, de séminaires.

Le territoire du Parc actuel est également riche de nombreux autres sites historiques. Qu'il s'agisse de patrimoine religieux, de musées, l'offre est ainsi relativement variée.

Parmi les édifices religieux, citons :

- **Abbaye des Vaux de Cernay** : cette ancienne abbaye du XII^e siècle, vendue comme Bien national à la Révolution puis rachetée par la famille Rothschild, est actuellement devenue un hôtel « Relais et Châteaux » mais peut se visiter librement en semaine (payant le week-end).

- **Abbaye Notre-Dame de la Roche** : aujourd'hui centre d'horticulture, cette abbaye du XIII^e siècle, également vendue à la Révolution comme Bien national, peut se visiter sur demande les week-ends. Ses stèles du XIII^e siècle sont parmi les plus vieilles de France

- **Domaine national des Granges de Port-Royal** : « Musée de France », ce site, bâti à proximité des ruines de l'Abbaye de Port-Royal, rasée sur ordre de Louis XIV, est un des hauts lieux de l'histoire du jansénisme.



L'abbaye des Vaux de Cernay - E. Blum/ IAU RIF

- **Skit du Saint Esprit** : centre monastique orthodoxe russe, de style byzantin. Il est ouvert à la visite sur réservation le week-end

On ne retrouve pas d'édifices religieux de cette importance au niveau des extensions potentielles. On peut toutefois y souligner la présence de deux églises remarquables (celle de Montfort-l'Amaury avec en particulier ses vitraux et celle de Saint-Arnoult-en-Yvelines), ainsi que le cimetière de

Montfort-l'Amaury, pour ses galeries et son porche des XV^e et XVI^e siècles.

Citons également les collections de la Fondation de Coubertin, situées à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qui disposent du label « Musée de France ». À proximité des collections se trouvent les ateliers de Coubertin (voir également l'encadré sur les savoir-faire, dans la fiche « Patrimoine culturel, historique et artistique, savoir-faire et traditions »).

Les communes d'extension potentielle disposent également de nombreux sites culturels tels que des musées ou maisons d'écrivains :

- **Bazoches-sur-Guyonne** : maison de Jean Monnet, lieu d'information vivante sur l'histoire et l'actualité de la construction européenne. Ce site reçoit d'ailleurs environ 15 000 visiteurs par an. La Maison Louis Carré, construction de l'architecte Alvar Aalto, est ouverte quant à elle depuis août 2007.



Panneau informatif sur la maison de Jean Monnet, à Bazoches-sur-Guyonne – M. Bourgeois/ IAU RIF

- **Le Tremblay-sur-Mauldre** : site archéologique de la Ferme d'Ithe, mis en valeur par le biais d'une association.

- **Saint-Arnoult-en-Yvelines** :

- - Maison Elsa Triolet et Louis Aragon, qui se visite mais où sont aussi organisés des expositions et des spectacles (musique, théâtre, lectures...)
- - Musée des arts et traditions populaires

- **Montfort-L'Amaury** : Maison-Musée Maurice Ravel, qui dispose du label « Musée de France »

- **Sainte-Mesme** : Musée du costume militaire, ouvert sur réservation.

- **Rambouillet** : véritable pôle touristique, disposant d'une image reconnue, la ville royale de Rambouillet fait partie du réseau des « Villes et Pays d'art et d'histoire » et dispose de nombreux sites culturels remarquables parmi lesquels :

- Laiterie de la Reine et Chaumière aux coquillages au sein du Domaine national de Rambouillet
- Musée du Jeu de l'Oie, situé dans une des ailes du palais du Roi de Rome,
- Musée du Mouton, à la Bergerie Nationale
- Musée Rambolitrain, « Musée de France » dédié au chemin de fer



Le château de Rambouillet -A. Lacouchie / IAURIF

En s'étendant à ces communes, le Parc naturel régional enrichirait donc son patrimoine remarquable et s'affirmerait comme une destination de tourisme culturel à part entière.

Notons toutefois que l'accessibilité en transports en commun de la plupart de ces sites reste difficile, à l'exception des principaux pôles : Chevreuse, Rambouillet, Montfort-l'Amaury...

Pour palier en partie ce problème, le Parc a mis en place depuis 2000 un système de navettes, sillonnant le territoire du Parc actuel, au départ de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (terminus RER), ou de Rambouillet (gare SNCF). Ces « baladobus », permettant de découvrir les principaux sites culturels et touristiques du Parc fonctionnent les dimanches et jours fériés, du 1er mai à fin octobre.

Enfin, seule la Bergerie Nationale à Rambouillet est labellisée « Tourisme et handicaps » et ce, pour les handicaps mental et auditif.

Un territoire touristique intégré dans un ensemble plus vaste

Le pôle touristique régional prioritaire du Sud-Essonne

Il faut toutefois envisager l'intégration du territoire du Parc naturel régional dans un ensemble plus vaste afin de lui donner une véritable envergure en matière de tourisme culturel.

Ainsi le périmètre élargi jouxte-t-il plusieurs territoires touristiques : le pôle touristique régional du Sud-Essonne, qui intègre les communes d'Angervilliers, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Le Val-Saint-Germain et Saint-Maurice-Moncourrone, ainsi que les domaines de Saint-Jean-de-Beauregard et de Courson dans son plan de développement, et le pays d'accueil touristique des Marches d'Yvelines, situé autour de la Communauté de communes du Pays Houdanais.

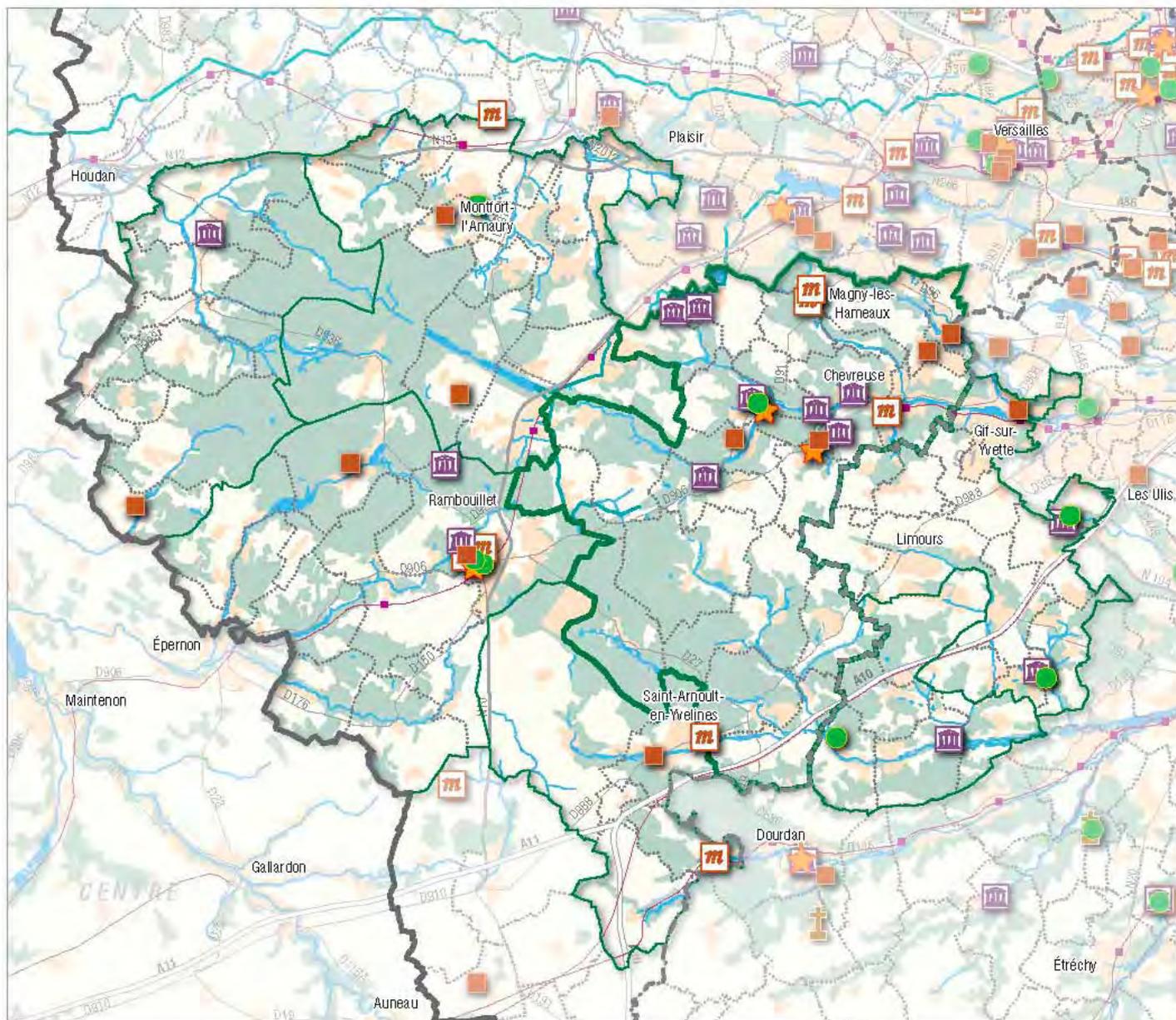
Le pôle touristique régional du Sud-Essonne a été mis en place par le contrat de plan État – Région 2000 – 2006 et a pour objectif de faire émerger des projets de développement touristique afin de diffuser les flux et les retombées dues au tourisme sur l'ensemble du territoire francilien. Il est animé par un chargé de développement.

Pour le moment, l'action du pôle n'a pas encore été très importante sur l'ouest de l'Essonne, autour de Dourdan, mais c'est l'un des objectifs des années à venir. L'objectif fixé pour les communes du périmètre élargi tourne autour de l'amélioration des conditions d'accès, d'accueil et de confort, en parallèle à des actions menées autour de la ville royale de Dourdan, son château, son musée...

Un territoire à proximité de sites touristiques majeurs

Le Parc naturel régional bénéficie de la présence de hauts lieux touristiques à proximité. Il s'agit, en premier lieu, de Versailles, 3^e pôle touristique d'Île-de-France, avec 3,5 millions de visiteurs par an, qui est situé à une quinzaine de kilomètres au nord du Parc actuel. Mais aussi citons le château de Dourdan, au sud du Plateau de Limours, les jardins zoologiques du château de Thoiry, à 10 km au nord de Montfort-l'Amaury, ... Leur proximité avec le territoire du Parc naturel régional nécessiterait d'être exploitée afin de proposer une offre commune, notamment aux visiteurs franciliens qui pourraient être tentés de revenir sur ce territoire.

Le tourisme culturel



0 2 4 6 km

Élément du tourisme culturel

-  lieu sacré
-  centre d'interprétation*
-  musée
-  site ou monument historique important
-  parc et jardin
-  village ou ville historique

-  limite actuelle du Parc
-  périmètre élargi
-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  réseau routier
-  voie ferrée, gare
-  hydrographie
-  canal (au sol, souterrain)

* établissement qui présente au public des éléments de patrimoine (historique, artistique, industriel ou artisanal, naturel, littéraire ...) mais qui ne dispose pas de collection permanente.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un territoire bénéficiant d'un patrimoine riche (châteaux, autres sites et monuments, musées, etc.).</p> <p>Des sites touristiques assez fortement fréquentés.</p> <p>Une intégration dans un ensemble plus vaste (proximité de sites majeurs et du pôle touristique régional prioritaire du Sud Essonne).</p> <p>Une multitude d'acteurs et d'activités culturelles.</p>	<p>Une offre d'équipements de loisirs culturels relativement faiblement développée.</p> <p>Un manque de synergie entre les activités culturelles, par ailleurs souvent sans lien fort avec le territoire.</p> <p>Une « mise en tourisme » du patrimoine local encore insuffisamment développée.</p> <p>Une accessibilité en transports en commun de la plupart des sites difficile.</p> <p>Une accessibilité des sites aux handicapés encore très limitée.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Transmission et dynamisme de la culture du territoire. Développement d'une identité.</p>	<p>Poursuivre et renforcer la coordination des différents acteurs culturels.</p> <p>Tirer parti de la variété d'acteurs et activités culturelles présents sur le territoire pour travailler sur des projets fédérateurs.</p> <p>Favoriser un développement culturel au bénéfice de tous.</p> <p>Affirmer une action culturelle spécifique, innovante et expérimentale.</p>
<p>Développement d'un tourisme durable</p>	<p>Préserver et valoriser le patrimoine bâti, les monuments historiques, les villes et villages de caractère (voir fiches « Patrimoine bâti et paysager protégé » et « Patrimoine bâti vernaculaire »).</p> <p>Réfléchir à la nature des publics fréquentant les espaces et manifestations culturelles et à ceux que l'on souhaite toucher ou privilégier.</p> <p>Maîtriser la fréquentation des sites touristiques afin de concilier développement économique et protection des espaces naturels et des propriétés privées.</p> <p>Accompagner la diffusion des flux touristiques sur le territoire du Parc à des fins d'éducation au territoire et au développement durable.</p> <p>Profiter de la présence à proximité de sites majeurs afin de développer une offre complémentaire et attirante.</p> <p>Améliorer l'accessibilité aux handicapés de l'ensemble des sites du Parc naturel régional élargi et donc promouvoir la labellisation « Tourisme et handicaps ».</p> <p>Développer l'offre de loisirs culturels et améliorer la desserte de l'existant, à l'intérieur du périmètre et depuis les pôles urbains de proximité.</p>

2. Éducation au territoire, à l'environnement, au patrimoine

Etant donné l'hétérogénéité des données disponibles traitant de cette thématique, cette fiche évoque des structures-clé de l'éducation au territoire, à l'environnement, au patrimoine, de manière non exhaustive.

Un certain nombre de lieux, associations ou manifestations destinés à faire découvrir, partager le patrimoine naturel ou bâti, les activités présentes... a néanmoins été identifié.

Les associations et manifestations jouent un rôle essentiel pour tisser des liens entre anciens et nouveaux habitants, faire découvrir le territoire et ses richesses, perpétuer des traditions ou recréer des racines.

Les enfants et les enseignants sont les cibles privilégiées de l'éducation au territoire mais de nombreuses actions s'adressent au grand public, ou au contraire à une cible précise, selon les thématiques considérées. Parmi les nombreux thèmes abordés, la forêt, la biodiversité, la faune et la flore sont ceux qui sont le plus mis en valeur par des actions pédagogiques.

Des lieux privilégiés d'éducation au territoire

Les lieux d'éducation au territoire sont multiples sur le Parc et il est difficile d'être exhaustif. On peut cependant citer quelques lieux représentatifs.

Sur le territoire du Parc actuel, la Maison de l'Environnement, des sciences et du développement durable à Magny-les-Hameaux est un lieu d'échanges autour des thématiques environnementales, et met en place des expositions, conférences, projection de films, débats et spectacles. Dans le même esprit, le Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières à la Celle-les-Bordes, ancienne maison forestière aménagée par le Parc, propose des « classes nature », séjours de 2 à 5 jours (32 places), axés sur la découverte des milieux naturels et en particulier de la forêt. Plusieurs fermes pédagogiques, à Auffargis, Bonnelles, La Celle-les-Bordes, Senlisse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, participent à cette mission d'éducation au territoire.

Il en est de même pour quelques lieux présents dans les communes d'extension potentielles : des fermes pédagogiques à Adainville, Montfort-l'Amaury, Rambouillet, ainsi que le musée des arts et traditions populaires à Saint-Arnoult-en-Yvelines par exemple.

Il est à noter que souvent les fermes pédagogiques présentes sur le périmètre d'extension sont davantage des fermes d'animation, axées sur l'élevage, n'ayant pas de réelle activité de production agricole (voir également la fiche « Filière agricole : organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture »).

La Bergerie Nationale, plus grande ferme pédagogique de France, constitue un pôle de sensibilisation à l'environnement tout à fait particulier. Ces activités portent sur la découverte des différents ateliers de production, des soins aux animaux ; elle organise des journées thématiques : sur le lait et les produits laitiers, le travail de la laine, la nutrition, la reproduction des animaux... (voir la fiche « Filière agricole : organisation fonctionnelle et

stratégies de maintien et développement de l'agriculture »).



Une action d'animation - éducation à la ferme pédagogique de la Bergerie Nationale de Rambouillet - M. Lacombe / IAURIF

Enfin, l'Hamadryade, Maison de la Forêt de Port-Royal, située à Trappes, peut aussi servir de relais aux actions d'éducation au territoire et à l'environnement, au cœur de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les châteaux et monuments ouverts au public participent également à l'éducation au territoire en permettant de mieux comprendre l'histoire du territoire et de faire connaître quelles personnalités ou courants artistiques ont marqué les lieux. Parmi les plus emblématiques, on peut citer, pour le Parc actuel, les châteaux de Breteuil (mise en scène de la vie de château, contes pour jeune public), Dampierre, le château de la Madeleine, le Domaine national des Granges de Port-Royal. Dans les communes d'extension potentielle, citons également le Domaine national de Rambouillet par exemple. Des lieux ont été également créés dans des espaces naturels pour inciter à la connaissance et reconnaissance de ces milieux. Ainsi deux sentiers pédagogiques ont été créés dans le territoire du Parc actuel : le sentier du marais de Maincourt, et le sentier des Maréchaux, par le Parc. Il existe un sentier pédagogique dans le Massif de Saint-Léger et ses lisières (mis en place par le CERF). A noter également l'espace Rambouillet, qui organise des activités de découverte des rapaces, d'observation d'animaux sauvages, de découverte de l'écologie du milieu forestier.

Ces lieux privilégiés d'éducation au territoire, à l'environnement, au patrimoine, aux spécificités du Parc sont relayés sur le terrain par plusieurs associations.

Des associations diverses, oeuvrant autour de la connaissance du patrimoine culturel et naturel

Les associations historiques et de valorisation du patrimoine sont en effet nombreuses mais proposent peu d'activités d'éducation. Sur le parc actuel, on compte 11 associations¹ axées sur la valorisation et préservation du patrimoine, dont seulement deux ayant un rayon d'action intercommunal. L'entité du plateau de Limours

¹ Source : Annuaire culturel, Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, 2007

compte environ 5 associations². Le Massif de Saint-Léger et ses lisières regroupe quelques structures associatives plus développées, telles que l'APSADiodurum à Bazoches-sur-Guyonne, ou la SHARY (Société Historique de Rambouillet)³.

La nature est le second thème porté par des associations et organismes qui proposent sur le territoire du périmètre élargi des activités :

- de découverte de la nature, telles le CERF (Centre d'études de Rambouillet et sa forêt) dont le siège est à Rambouillet, l'association Bonnelles-Nature,
- ou de sensibilisation à l'environnement comme la compagnie théâtrale Etosha, à Gif-sur-Yvette.

Enfin, d'autres associations, situées en dehors du périmètre élargi, pourraient être des vecteurs intéressants d'éducation au territoire, comme l'association des Naturalistes des Yvelines, à Rocquencourt, l'Office central de la Coopération à l'École (OCCE) à Montigny, l'association d'Éducation au Milieu Marin et Aquatique (EMMA) à Trappes ou l'association Orsay-Nature (animations autour de l'identification de champignons) par exemple.



Une initiation à la forêt, animation organisée auprès de jeunes handicapés (La-Boissière-Ecole) - S. Rossi / IAURIF

Les services d'animation des villes, notamment de la périphérie nord du territoire élargi, pourraient être aussi les vecteurs de la découverte du territoire, du patrimoine, de l'environnement...

Bien entendu, les grands acteurs régionaux ou nationaux du secteur peuvent également être actifs en la matière :

- le ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, la DIREN Île-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie par leur soutien financier ou au travers de structures locales, le Conservatoire des Espaces naturels sensibles...
- le Centre ornithologique d'Île-de-France (CORIF)
- la Société Mycologique de France
- la Société nationale de protection de la nature (SNPN)
- les clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature)

² Source : Annuaire de la vie associative de la Communauté de communes du Pays de Limours, 2008

³ Source : Enquête communale IAURIF réalisée dans le cadre du diagnostic territorial

Ces partenaires extérieurs interviennent ou pourraient le faire pour apporter leur expérience en matière d'éducation au territoire, même s'ils ne sont pas implantés sur le territoire. Inversement il pourrait être envisagé que le Parc puisse agir sur d'autres territoires que le sien, sur des thématiques ciblées, en tant que territoire d'expérimentation original et porteur d'innovations.

De nombreuses actions pédagogiques

Comme nous l'avons dit plus haut, le public jeune et scolaire est une cible privilégiée en terme d'éducation au territoire, au patrimoine et à l'environnement.

Le Parc naturel régional a mis en place plusieurs actions pédagogiques à destination de ce public : organisation de journées thématiques (Journées mondiales des Zones Humides, la Nuit de la Chouette), le lancement d'un Journal des Enfants. Depuis 1999, un programme d'éducation à l'environnement « Raconte moi le parc », monté en partenariat avec l'Éducation Nationale, permet de soutenir les enseignants désireux de réaliser un projet de classe sur l'environnement ou les patrimoines locaux. Le Parc apporte son soutien aux enseignants dans le cadre des classes d'eau proposées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Un site Internet « À l'école du Parc » a été créé. Deux classes ont participé à des échanges inter-parcs, avec le parc du Vexin Français et celui de Camargue, permettant aux enfants de faire découvrir leur territoires respectifs. En 2006, ce sont près d'une soixantaine de classes des écoles ou collèges du territoire qui ont travaillé avec le Parc. Les animateurs du Parc organisent également pour les scolaires des visites « médiévales » du Château de la Madeleine. Ce type d'événements devrait être développé et encouragé sur l'ensemble du périmètre élargi.

Toutefois, la partie ouest du périmètre élargi possède des relais d'éducation importants, notamment dans les extensions du Massif de Saint-Léger nord et sud.

La Bergerie Nationale est très impliquée dans des actions pédagogiques, qu'il s'agisse d'actions de formation, d'animation, d'information, d'expérimentation... En particulier, des stages de formation continue sont proposés aux agents du Ministère de l'Agriculture, sur des thématiques agricoles et environnementales variées. Outre cette activité, la Bergerie compte un important Centre de Ressources, dynamique au niveau national. Son département « À l'école des Territoires » apporte un appui aux établissements d'enseignement agricole (lycées agricoles, universités de Versailles Saint Quentin, Nanterre, Institut de Formation Initiale des Yvelines) et à l'ensemble des acteurs locaux, sur le thème du développement local. Dans le cadre de son département « Tourisme rural et éducation à l'environnement », la Bergerie soutient des projets d'école s'appuyant sur la multifonctionnalité de la forêt (« À l'école de la Forêt »), et anime des réseaux (« À l'école de la Forêt », et également « Graines de Savoir », réseau des fermes pédagogiques). (voir également la fiche « Filière agricole : Organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture »).

Mise en place par l'ONF, avec le soutien de l'Éducation Nationale (Inspection Académique des

Yvelines) et de la SAN de Saint-Quentin en Yvelines, l'Hamadryade – Maison de la Forêt organise des activités d'expérimentation et d'apprentissage à destination des scolaires (sensibilisation à l'écosystème, à sa fragilité et à sa protection, à la place et au rôle du forestier, à l'écocitoyenneté).

Lieu ressource pour le monde scolaire, la Maison de l'Environnement, des sciences et du développement Durable de Magny-Les-Hameaux accompagne dans leurs projets enseignants et élèves sur des thèmes d'environnement et d'éducation au développement durable.

Une action d'éducation au territoire s'appuyant sur des événements fédérateurs⁴

Certaines manifestations, événements organisées par les collectivités, structures associatives concourent également à la sensibilisation à l'environnement, à l'éducation au territoire.

Il peut s'agir de :

- **Éducation au territoire** : La communauté de communes du Pays de Limours organise depuis 1998 une opération « Le district Insolite » : promenade en autocars à travers le canton à la découverte de sites particuliers, originaux ou insolites, oubliés ou méconnus.
- **Découverte de l'activité agricole** : « La fête des Fermes », organisée par le Parc depuis 2000, est une journée Portes Ouvertes. 5 fermes du Parc actuel y participent.
- **Découverte de savoir-faire** : La Bergerie Nationale a mis en place le Festival des Arts de la Laine : en 2007, 43 artisans ont participé, et plus de 2000 visiteurs ont été accueillis. L'objectif est de montrer le renouveau de la création dans le domaine de la laine.
- **Sensibilisation à la préservation de l'environnement et à la qualité du patrimoine** : Le forum de l'éco-habitat permet ainsi d'aborder les matériaux et techniques écologiques, la maîtrise de l'énergie et habitat bio-climatique, les énergies renouvelables, les savoir-faire traditionnels, la gestion de l'eau potable et de l'eau de pluie, le jardin (voir également la fiche « Activités économiques, construction et aménagement durables »).
- **Sensibilisation au patrimoine culturel** : La communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline a été à l'initiative d'une exposition originale sur Robert Doisneau, se déclinant sous la forme de 3 événements différents : une exposition centrale à Rambouillet, une exposition itinérante, dans chacune des 15 communes du territoire de la communauté de communes et un concours d'images dans les écoles.
- **Sensibilisation au patrimoine historique** : L'APSADiodurum pourrait être porteuse de projet éducatif tourné sur le passé historique des communes situées le long de la voie romaine. Le site archéologique de la Ferme d'Itthe sur la commune du Tremblay-sur-Mauldre, est mis en valeur par le

⁴ Sources : Communauté de communes du Pays de Limours, Bergerie Nationale, Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, Conseil Général des Yvelines, Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines, enquête communale IAURIF

biais de cette association, qui regroupe 9 communes, 4 associations et 130 adhérents particuliers.



Affiche du Festival des Arts de la Laine, organisé par la Bergerie Nationale - CEZ/ Bergerie Nationale de Rambouillet

D'autres thèmes à développer

Le territoire d'étude dispose d'atouts considérables, comme cela a été montré ailleurs, notamment historiques, naturels.

L'émergence de la sensibilisation, de l'éducation à l'éco-habitat est aussi à soutenir et développer. On peut souligner la présence de quelques structures susceptibles d'organiser des animations dans le domaine de la construction durable et de l'habitat dans le Parc actuel : la Maison de l'Environnement, des sciences et du développement durable de Magny-Les-Hameaux, les Ateliers Saint-Jacques – Fondation de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le Centre de Formation et Perfectionnement de Maisons Paysannes de France à Châteaufort, ou l'association Crysalis à Magny-Les-Hameaux, organisant des stages ou chantiers (voir également l'encadré sur les savoir-faire dans la fiche « Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions »).

Le forum éco-habitat, mis en place par le Parc en partenariat avec l'ALME de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2004 puis 2006, constitue une occasion privilégiée de sensibilisation et d'éducation du grand public à la construction durable par les professionnels. Ce forum connaît un certain succès (2100 visiteurs lors de la 2ème édition). Des intervenants divers y sont présents, exerçant aussi bien dans le territoire du Parc que dans les extensions (19 professionnels du parc actuel et 6 des extensions lors de la 2ème édition – voir également la fiche « Activités économiques, construction et aménagement durables »).

D'autres thèmes pourraient être développés sur le territoire du Parc. Citons ainsi la chasse. En effet, le territoire d'étude est fortement marqué par l'activité de chasse (chasses royales à Rambouillet, etc.). Le seul événement lié à la chasse est une exposition annuelle de trophées à Rambouillet. Et il n'existe aucun établissement dédié à cette activité sur le modèle du musée de la chasse et de la nature de Chambord. Il pourrait être intéressant d'approfondir cette idée, notamment en liaison avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

(ONCFS) situé à Auffargis (voir également la fiche « Patrimoine culturel, historique et artistique ; savoir-faire et traditions »).

Il faut également signaler l'absence d'écomusées sur le territoire du Parc actuel ainsi que dans les communes d'extension potentielle.

Des structures identifiées comme oeuvrant à l'éducation au territoire, à l'environnement, au patrimoine.

	Parc actuel	Périmètre élargi	A proximité
Maisons de l'Environnement, centres d'accueil	Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable / Magny les Hameaux		- Office pour les Insectes et leur Environnement OPIE/ Guyancourt - La Croix du Bois-Ville-Verte / Voisins le Bretonneux - Nature'Essonne/ Longpont-sur-Orge
Parcs Naturels Régionaux	Centre d'Initiation Nature des Hauts Besnieres / Chevreuse		
Réserves Naturelles			Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines/ Trappes
Musées -Ecomusées			Musée de la Ville Montigny-Le-Bretonneux
Services d'animation	Association Bonnelles Nature / Bonnelles	- Centre d'Etudes de Rambouillet et de sa Forêt / Rambouillet -Etosha- Compagnie théatrale/ Gif-sur-Yvette	- Aye-Aye Environnement/ Paris -Association des Naturalistes des Yvelines / Rocquencourt - Office Central de la Coopération à l'Ecole / Montigny-Le-Bretonneux - Éducation au Milieu Marin et Aquatique / Trappes - Association Orsay Nature / Orsay - CPN Les Petits Curieux / Saint- Chéron - Association Tourne-Sol/ Coignièrès - Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles 91/ Evry
Centres d'animation forestiers		Espace Rambouillet - ONF	Hamadryade - La Maison de la Forêt / Trappes Relais-Nature, ferme du Manet/ Montigny-le-Bretonneux
Parcs animaliers		La serre aux papillons/ La Queue-les-Yvelines.	
Fermes pédagogiques	- Ferme de Coubertin / Saint Rémy - Ferme des 3 Ponts / Auffargis - Ferme de Bissy / Bonnelles - Ferme de la Noue / La Celle les Bordes	- Bergerie Nationale de Rambouillet - Ferme des 6 saules /Adainville - Ferme miniature Le Cerf Volant / Adainville - Ferme de la Vignette / Montfort	
Fédérations- Réseaux: - Île-de-France Environnement -Connaître et Protéger la Nature (CPN) -Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement d'Île-de-France (GRAINE) -Association pour le Développement de l'Agriculture en Île-de-France (ADAIF)	Union des Amis du Parc/ Chevreuse Parc Naturel Régional de Chevreuse AMOP - Abeille Meudonnaise / Le Mesnil-Saint-Denis	- Club CPN - Le Lérot de Saint-Arnoult/ Saint-Arnoult-en-Yvelines - Club CPN des 4 saisons/ Rambouillet - Bergerie Nationale- CEZ/ Rambouillet - Ville Verte/ Magny-les-Hameaux SAVE - Syndicat des Apiculteurs Val Essonne / Fontenay- les-Briis Fédération Interdépartementale des Chasseurs-Essonnes-Val d'Oise-Yvelines	CORIF - Centre Ornithologique d'Ile de France/ Montreuil

Sources : Répertoire des Centres de Ressources, Sensibilisation et éducation à l'environnement en Île-de-France, ARENE 2003, Diagnostic de territoire du Sud-Yvelines Forestier, la Bergerie Nationale de Rambouillet, 1999

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Le Parc, outil privilégié pour l'éducation au territoire, avec une bonne expérience envers les scolaires.</p> <p>Des lieux variés, dans l'ensemble du périmètre d'étude, participent à cette mission du Parc</p> <p>Quelques associations forment déjà un relais fondamental des actions d'éducation au territoire, sur la sensibilisation à l'environnement..</p> <p>Des manifestations diverses participent également à cette mission.</p>	<p>Les thèmes abordés sont relativement peu nombreux.</p> <p>Les associations historiques et de préservation du patrimoine font peu d'activités d'animation à vocation pédagogique et de sensibilisation.</p> <p>Manque de lieux permettant de découvrir le territoire (circuits de découverte, lieux didactiques).</p> <p>Peu d'animations à destination du grand public.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Création de liens sociaux entre anciens et nouveaux habitants</p> <p>Découverte du territoire et prise de conscience de ses richesses, redécouverte de racines</p> <p>Mobilisation des habitants autour du projet Parc à travers des projets fédérateurs ayant une dimension éducative</p>	<p>Encourager les actions d'éducation portant sur la connaissance du patrimoine et sa valorisation.</p> <p>Développer des maisons thématiques, en identifiant des éléments fédérateurs du Parc : eau, forêt.</p> <p>Étendre certaines animations à l'ensemble du territoire ; donner un ancrage territorial aux manifestations des châteaux de Courson et Saint-Jean-de-Beauregard.</p> <p>Développer les réseaux, sur le modèle de l'association des Artisans d'art: réseau des fermes pédagogiques, réseau des professionnels de l'éco-habitat ...</p> <p>Renforcer les actions de communication à l'échelle du périmètre élargi; organiser des relais d'information au travers des médias et des personnalités locales</p> <p>S'appuyer sur des organismes extérieurs et développer des partenariats : le Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, la DIREN Île-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie le Conservatoire des Espaces naturels sensibles, le Centre ornithologique d'Île-de-France, la Société Mycologique de France, la Société nationale de protection de la nature (SNPN), la Bergerie Nationale, l'Office National des Forêts...</p> <p>Trouver d'autres relais locaux en formant par exemple de futurs professionnels du tourisme à la découverte du territoire et de ses patrimoines. Cette nouvelle forme d'activité présenterait l'avantage de créer une nouvelle forme de développement économique fondée sur les ressources patrimoniales du territoire et sa découverte</p>

3. Relais de l'information touristique : offices du tourisme, syndicats d'initiative, Villes-portes, communes associées

Un réseau d'offices du tourisme et de syndicats d'initiative assez faible

Le territoire du Parc actuel compte trois offices du tourisme, à Chevreuse, Dampierre-en-Yvelines et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et un syndicat d'initiative au Mesnil-Saint-Denis¹. Les offices du tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) ont pour objectif de mettre à la disposition des visiteurs et des habitants les informations touristiques et de loisirs relatives au territoire qu'ils desservent.

Il faut noter que les OTSI présents sur le territoire actuel du Parc naturel régional sont de qualité moyenne. En effet les trois offices du tourisme sont classés une étoile. Aucun d'entre eux n'est labellisé « Tourisme et handicaps ». Ce réseau est complété, au sein du Parc actuel, par la Maison du Parc, à Chevreuse, dans le château de la Madeleine.

Toutefois, si leur accessibilité n'est pas mauvaise, du fait par exemple de la présence du RER B à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, cela est relativement insuffisant au regard de la nécessité d'informer et d'orienter les touristes et excursionnistes désireux de venir sur le territoire du Parc naturel régional.

Le périmètre d'extension potentielle dispose quant à lui de trois offices du tourisme et d'un syndicat d'initiative, ces établissements étant de niveau supérieur. En effet, si l'office du tourisme de Saint-Arnoult-en-Yvelines est classé une étoile, celui de Montfort-l'Amaury est classé deux étoiles et celui de Rambouillet trois étoiles. Cela implique donc une amélioration certaine du service apporté aux visiteurs. Le syndicat d'initiative est quant à lui situé au Perray-en-Yvelines.

Le plateau de Limours et la Rémarde aval ne disposent d'aucun OTSI.

Quelques organismes régionaux peuvent également servir de relais efficaces vis à vis des touristes et des Franciliens. C'est le cas par exemple des Espaces du tourisme d'Île-de-France au Carrousel du Louvre et à Disneyland® Resort Paris qui disposent déjà de documentation promouvant le Parc. Les espaces d'accueil à Roissy - Charles de Gaulle pourraient également être des lieux de promotion du tourisme de qualité, atout majeur du territoire, sous réserve d'une amélioration de la desserte en transports en commun.

Enfin, il pourrait être envisagé d'utiliser les offices du tourisme situés dans les pôles urbains limitrophes pour augmenter la visibilité du Parc naturel régional. Citons par exemple les offices du tourisme 1 étoile de Houdan, 2 étoiles de Dourdan et d'Orsay et 3 étoiles de Versailles.

Cette présence dans les pôles urbains limitrophes pourrait être mise en œuvre grâce à un réseau de villes-portes et de communes associées.

Un réseau de villes-portes et de communes associées à développer

Les villes-portes permettent de relayer l'offre culturelle, touristique, de loisirs, ... présente sur le territoire du Parc à l'extérieur, afin de lui donner une ampleur supplémentaire, en ciblant des populations plus nombreuses et plus diversifiées.

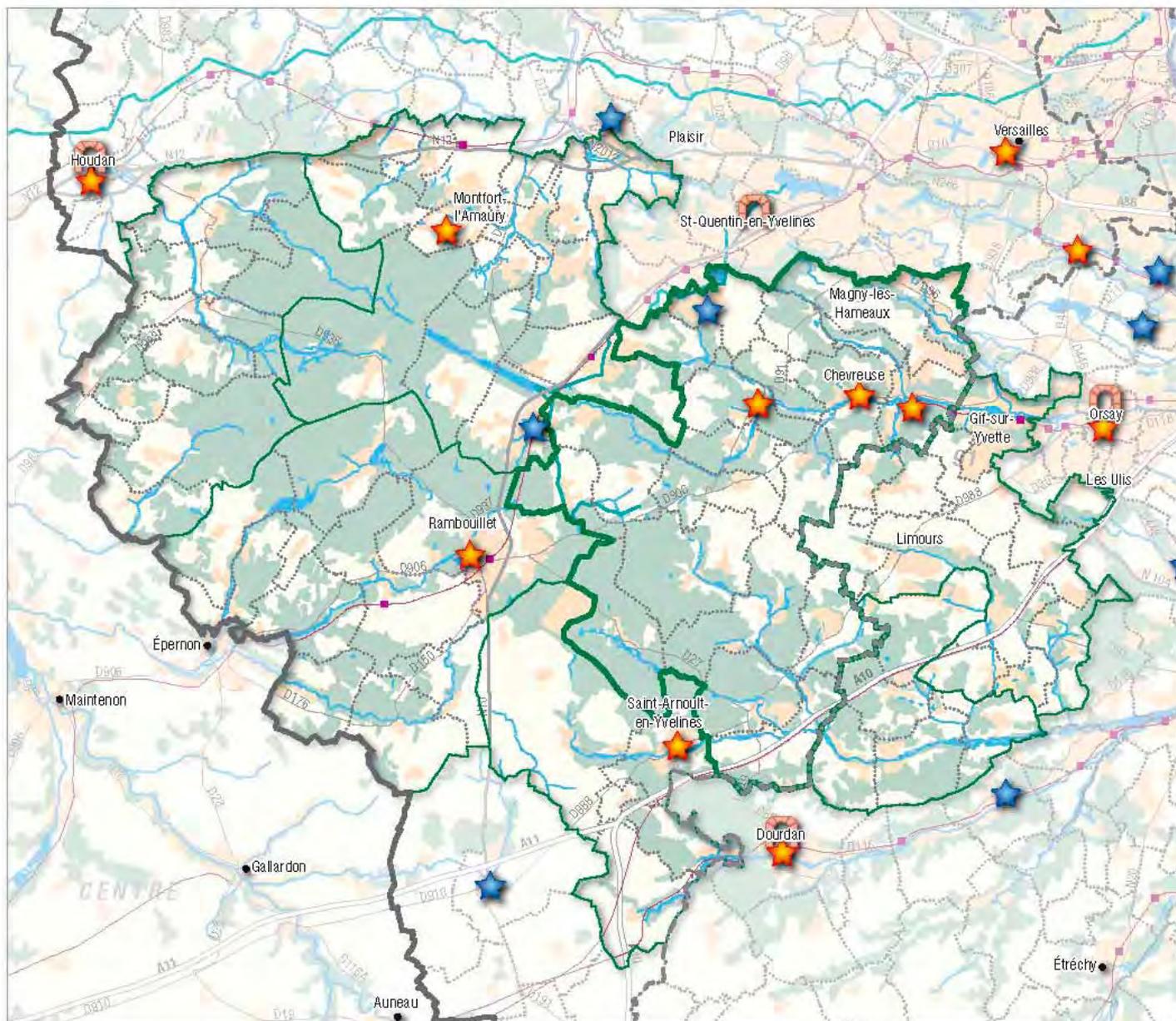
Elles sont les portes d'entrée sur le territoire et à ce titre doivent être dotées d'outils institutionnels et/ou associatifs suffisants pour diffuser les informations que leur fournit le Parc. Des villes comme Houdan au nord, Dourdan au sud, Orsay à l'est ou la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines peuvent ainsi être envisagées comme villes-portes potentielles. Lieux de concentration de populations, elles sont aussi des pôles attractifs, et l'impact d'une communication du Parc vers ces villes pourrait être important.

Les communes associées sont un autre type de développement du réseau d'information. Si la proximité du Parc et des villes-portes est avant tout géographique, celle du Parc avec les communes associées est thématique. Le Parc devra trouver quelques thématiques identitaires fortes et rechercher quelques communes ou groupements de communes porteurs de ces mêmes thèmes. Ainsi pourrait-on proposer Versailles comme commune associée, car elle dispose d'une identité patrimoniale forte ainsi que d'une identité liée au cheval.

L'enjeu sera de développer dans ces communes une politique de communication à destination des visiteurs, qu'ils soient locaux ou touristes.

¹ Source : IDFMedi@ 2006 – Comité régional du tourisme

Le réseau d'information et d'accueil touristique



0 2 4 6 km

Type de réseau

-  office du tourisme
-  syndicat d'initiative

 ville porte potentielle

-  limite actuelle du Parc
-  périmètre élargi
-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  réseau routier
-  voie ferrée, gare
-  hydrographie
-  canal (au sol, souterrain)

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un territoire relativement bien pourvu en structures d'informations (OTSI).</p> <p>Une proximité de structures de qualité permettant une véritable ouverture du Parc aux communes et pôles urbains limitrophes.</p>	<p>Une répartition et une qualité inégale des structures d'information : une densité satisfaisante dans le Parc actuel, plus faible dans les extensions.</p> <p>Des établissements pour la plupart de qualité moyenne.</p> <p>Une accessibilité aux handicapés limitée.</p> <p>Des établissements faiblement reliés aux transports en commun.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Attractivité du territoire/ création d'une identité/ développement d'un tourisme de qualité</p>	<p>Améliorer la qualité et accroître le nombre de structures d'information à destination des visiteurs (excursionnistes et touristes) désireux de parcourir et découvrir le territoire du Parc naturel régional.</p> <p>Développer une logique de réseau d'information touristique sur le territoire du Parc.</p> <p>Développer un réseau d'information à l'extérieur du territoire du Parc naturel régional afin de valoriser son image de tourisme de qualité (villes-portes et communes associées par exemple).</p> <p>Trouver quelques thématiques identitaires fortes. Améliorer l'accessibilité des structures d'accueil et d'information aux handicapés.</p>

4. Tourisme vert et de loisirs, activités en lien avec l'espace rural

Le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse est un territoire exceptionnel en ce qui concerne les activités de tourisme vert et de loisirs. Grâce à ses paysages, aux milieux naturels qui le composent, aux chemins de randonnée pédestre ou cyclable qui le traversent, aux villes et villages de caractère qui y sont répartis, il dispose d'une image forte dans ce secteur du tourisme et des loisirs. Il s'agit même d'une image de marque pour l'ensemble des Parcs naturels régionaux.

Mais, au delà de l'environnement de qualité du territoire du Parc naturel régional, l'offre comporte également un certain nombre d'équipements, d'atouts en termes de tourisme vert, de loisirs sportifs de nature, d'activités en lien avec l'espace rural.

Par **tourisme vert et de loisirs**, nous entendons l'ensemble des activités sportives ou ludiques se pratiquant « dans la nature », qu'il s'agisse de la randonnée, du VTT, de l'équitation, du golf, des loisirs aériens, etc. La chasse et la pêche font également partie de ces activités en lien avec l'espace rural, la différence étant qu'il faut souvent y ajouter une dimension de gestion des espaces et des milieux.

L'activité de randonnée pédestre est bien développée, que ce soit dans le Parc actuel, grâce à un réseau de sentiers important, enrichi par de nombreux itinéraires créés à l'initiative du Parc, ou dans les extensions, notamment avec les sentiers du Massif de Rambouillet (voir fiche « Les circulations douces »). Le réseau cyclable est par contre beaucoup moins étendu que celui de randonnée pédestre, bien que le territoire soit fortement apprécié des cyclotouristes (voir également fiche « Circulations douces »).

Une forte présence de clubs d'équitation¹

Le territoire du Parc naturel régional et les communes d'extension potentielle disposent de très nombreux clubs d'équitation et de haras. L'orientation vers les activités de loisirs est très forte puisque près de la moitié des 122 établissements recensés sur le territoire proposent des formations à l'équitation : centres équestres, centres équestres et écuries de propriétaires / entraîneurs particuliers, poney-clubs... Mais seule une vingtaine d'établissements propose des activités liées au tourisme équestre à proprement parler. Ces établissements sont concentrés pour la plupart dans l'entité du Massif de Saint-Léger, du fait probablement de l'attractivité liée à la forêt. 14 d'entre eux y sont situés. 3 autres sont situés dans le Parc actuel, 2 sur le Plateau de Limours et enfin 1 en Rémarde aval (voir également la fiche « Activité équestre »).

Toutefois seuls 6 de ces établissements sont affiliés au Comité national de tourisme équestre (un dans le Parc actuel, 3 dans le Massif de Saint-Léger, 1 sur le Plateau de Limours et 1 en Rémarde aval).

¹ Source : regroupement effectué à partir des Annuaires du Cheval 2007 et 2008 – Comité Régional d'Équitation d'Île-de-France, des données de la Maison de l'Élevage (adhérents chevaux, adhérents à l'Association des Éleveurs de Chevaux de selle d'Île-de-France), des listes établies par la Fédération Française d'Équitation et le Comité National de Tourisme Équestre

Parmi les clubs yvelinois, seuls 6 d'entre eux sont recensés dans le guide *S'Évader en Yvelines* édité par le Comité départemental de tourisme des Yvelines. Quant aux clubs proposant ces activités touristiques et de loisirs en Essonne, seuls deux sont recensés dans le guide *L'Essonne, Jardin secret de l'Île-de-France 2007* édité par le Comité départemental de tourisme de l'Essonne.

Citons aussi les « organisateurs d'activités équestres », au nombre de 9 sur l'ensemble du périmètre élargi : 3 sur le Parc actuel, 5 pour l'entité Massif de Saint-Léger, 1 sur l'entité Sources de la Rémarde et de l'Orge.



Activité de saut d'obstacles au CEZ de Rambouillet - CEZ/Bergerie Nationale de Rambouillet

Peu d'établissements ayant une activité de tourisme équestre possèdent un gîte relais : on en compte seulement 3, situés dans l'entité du Massif de Saint-Léger.

Il faut également noter la présence d'un hippodrome à Rambouillet.

Les activités de tourisme équestre ne bénéficient pas d'un réseau de randonnée équestre fortement développé, mais la situation devrait prochainement s'améliorer avec la création de 3 circuits dans la zone d'étude en 2008, à l'initiative du Conseil général des Yvelines (voir fiche « Les circulations douces »).

D'autres activités de loisirs réparties sur l'ensemble du périmètre d'étude

D'autres activités représentatives du tourisme vert et de loisirs sont présentes sur le territoire d'étude. Ainsi est-il possible de dénombrer 7 golfs dont 2 privés (à Rochefort-en-Yvelines et à Courson-Monteloup). Les golfs ouverts au grand public sont répartis de part et d'autre du Parc actuel, et, pour la majorité d'entre eux en Essonne. Seuls deux golfs publics sont situés au nord du périmètre d'étude, à La Queue-lès-Yvelines et au Tremblay-sur-Mauldre. Les sports aériens sont concentrés autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble en limite des communes de Châteaufort, dans le périmètre du Parc naturel régional actuel et de Toussus-le-Noble, en dehors du périmètre d'étude.

Une base nautique, aux étangs de Hollande, aux Bréviaires comporte un étang de baignade et propose des activités nautiques. Toutefois cette base nautique semble connaître une baisse de son activité et elle est plutôt considérée comme un poids

par l'ONF qui doit gérer les parkings. Elle ne pourra également pas être agrandie étant sur un site classé.

La pêche peut se pratiquer aux étangs des Roches, à Dampierre-en-Yvelines, ainsi qu'aux étangs des Noés, l'étang de la Tour ou de Romainville. Et une activité quads est proposée à Gometz-la-Ville, à l'est du Plateau de Limours.

Bien entendu, le périmètre d'étude est fortement marqué par la présence de la forêt de Rambouillet, massif domanial très important de près de 15 000 hectares, qui reçoit environ 13 millions de visites par an.



Le golf du Tremblay-sur-Mauldre, dans le Parc du Château de M. Bourgeois/ IAURIF

Enfin quelques équipements d'envergure complètent l'offre en matière de tourisme vert et de loisirs du périmètre d'étude.

- l'Espace Rambouillet, géré par l'Office National des Forêts qui y propose une découverte de la faune sauvage de la forêt de Rambouillet et une découverte des cimes. Cet espace a reçu 106 000 visiteurs en 2005. Il est labellisé « Tourisme et handicaps » pour les handicaps moteur et auditif.
- la Réserve zoologique de Sauvage, à Émancé, parc zoologique présentant des animaux exotiques
- La Serre aux papillons, à La Queue-lès-Yvelines, qui a eu 43 700 visiteurs en 2005. Cet équipement est labellisé « Tourisme et handicaps » pour les handicaps moteur et auditif.
- Une réserve naturelle du CNRS à Gif-sur-Yvette qui peut être ouverte ponctuellement au public.

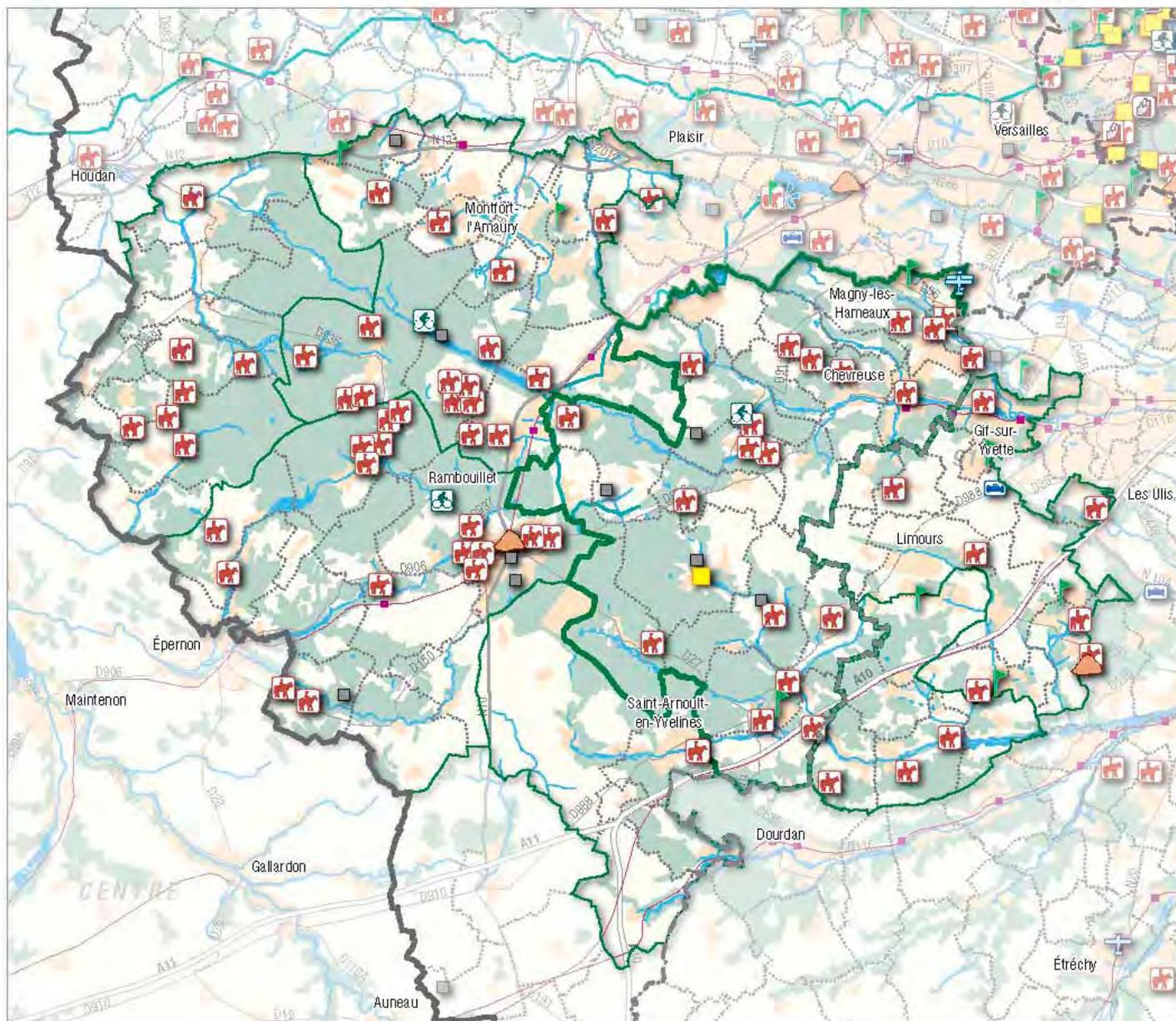


Des animaux en liberté aux abords du château de Sauvage - M. Pruvost-Bouvattier/ IAURIF

Des dégâts et des nuisances dus aux loisirs motorisés (érosion des sols, perturbation de la flore et de la faune, nuisances sonores, pollutions, non respect des propriétés privées...)

Plusieurs communes du périmètre d'étude déplorent le passage de quads, ou d'autres engins de loisirs motorisés (motos, etc.). À cette nuisance peut s'ajouter le bruit et les pollutions dues aux loisirs aériens pratiqués autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Les moyens de contrer ces nuisances sont malheureusement limités : arrêtés municipaux, barrières, panneaux d'interdiction. D'autant qu'ils peuvent être inefficaces. (voir également la fiche « Nuisances sonores et pollutions atmosphériques »)

Le tourisme vert et de loisirs



0 2 4 6 km

Élément du tourisme vert et de loisirs

- base de plein-air et de loisirs
- centre équestre ouvert au grand public
- cyclotourisme / vtt
- golf
- escalade / accro-branches
- sport aérien
- karting - quads
- roller - skate
- multisport
- autre

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un environnement de qualité, contribuant à une véritable image de marque du Parc actuel.</p> <p>Une offre d'activités très variées.</p> <p>Une forte densité de clubs d'équitations.</p> <p>Quelques grands sites très fréquentés, notamment en lien avec la forêt de Rambouillet.</p>	<p>Peu d'activités de tourisme équestre et de gîtes pour accueillir les randonneurs, ce qui limite les possibilités de découverte du territoire et de son patrimoine.</p> <p>Une accessibilité aux personnes handicapées limitée pour la plupart des sites accueillant des activités de tourisme vert et de loisirs.</p> <p>Des dégâts et nuisances liées aux pratiques de loisirs motorisés.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Développement du tourisme et des loisirs durable</p>	<p>L'organisation de l'accessibilité, notamment en transports en commun, aux espaces naturels ou aux équipements de tourisme vert et de loisirs, tout en veillant à la préservation des milieux naturels.</p> <p>La maîtrise de la fréquentation touristique et de loisirs sur le territoire, notamment aux abords du massif de Rambouillet.</p> <p>La nécessité d'offrir un tourisme vert et de loisirs de qualité, que ce soit pour les habitants, pour les Franciliens ou pour des touristes français ou étrangers.</p>

5. Circulations douces

Le terme de circulations douces désigne les déplacements non motorisés : vélo, marche... Aujourd'hui, la problématique des circulations douces a deux orientations majeures : les déplacements urbains et les itinéraires de loisirs (les conceptions d'aménagement reposent alors davantage sur les liaisons vertes et coulées vertes - voir fiche suivante « Liaisons vertes ou voies vertes »).¹

La randonnée pédestre

Un réseau déjà bien développé de plus de 600 km d'itinéraires balisés dont 272 dans le Parc actuel.

Quelques chiffres clés :

Sur le territoire du parc actuel : 272 km dont 146 créés par le Parc

- 5 sentiers de Grande Randonnée : GR1, GR1-C, GR11, GR11-D, GR655 Saint-Jacques-de-Compostelle: 79 km
- 10 itinéraires de Promenade et de Randonnée : 75 km
- 25 circuits créés par le Parc : 146 km
- une petite section du sentier de Grande Randonnée de Pays du Hurepoix : 2km
- 2 sentiers découverte : Maincourt et le sentier des Maréchaux

La zone d'extension enrichirait ce réseau pour près de 331 km grâce au réseau déjà existant dont :

- 5 sentiers de Grande Randonnée : GR1, GR1-C, GR22, GR111, GR655 Saint-Jacques-de-Compostelle : 174 km
- 13 itinéraires de Promenade et de Randonnée dont 7 dans les Yvelines et 6 dans l'Essonne : 153 km
- 2 sentiers de Grande Randonnée de Pays : le GRP Yvelines et le GRP du Hurepoix : 63 km

¹ : Les Cahiers de l'IAURIF – Passage en Taille Douce dans la ville – n°111 - 1995

Parc actuel : un réseau spécifique d'itinéraires en boucle de 146 km

Le Parc s'est efforcé, depuis sa création, de développer et d'encourager la randonnée pédestre tout en préservant un environnement de qualité.

Pour répondre aux demandes des marcheurs désireux de découvrir le territoire, le Parc a créé, en plus des itinéraires de la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), une vingtaine de circuits en boucle pour permettre de découvrir à la journée ou à la demi journée les richesses du patrimoine soit 146 km d'itinéraires complémentaires.

Deux gîtes d'étapes permettent d'accueillir les randonneurs pour une nuit ou plus : la Maison de fer à Dampierre et le gîte des Hauts-Besnières à La Celle-les-Bordes.

Deux sentiers de découverte ont été réalisés par le Parc : le sentier de Maincourt sur la commune de Dampierre propose la découverte et l'observation de la nature à travers un marais le long de l'Yvette, 15 stations d'observation équipées de panneaux donnent des informations sous forme de questions/réponses ; le sentier des Maréchaux à Senlisse emprunte un ancien chemin de carrières jusqu'à l'étang de Cernay, les panneaux apportent essentiellement des informations sur les techniques des carrières et la géologie.

Les actions de promotion :

Un guide de 130 pages réalisé en 2004 par les éditions Dakota présente 25 circuits avec une description détaillée des centres d'intérêt et des lieux à visiter.

Des dépliants descriptifs d'une série intitulée « Sentiers et patrimoines » ont été réalisés par le Parc pour chaque circuit ; une carte-dépliant « Les chemins des monuments et paysages », créée également par le Parc, propose des parcours pour découvrir les principaux monuments, châteaux, chemins historiques et paysages du territoire.

Le réseau de la zone d'extension

Les massifs de Rambouillet et de Dourdan sont fréquentés par un très grand nombre de randonneurs ; les principaux GR parcourant la zone d'étude sont :

Linéaires en kilomètres d'itinéraires de randonnée pédestre balisés par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

(en km)	Parc actuel	Massif de Saint Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	total extensions	périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
PR*	74,9	7,4	0,0	74,4	32,8	4,6	33,9	153,0	227,9
GRP *	2,1	0,0	20,8	5,6	21,1	15,3	0,0	62,7	60,2
GR*	79,1	37,8	10,8	42,5	34,7	30,8	17,2	173,8	121,2
linéaire balisé sans double compte	126,3	45,1	31,6	94,5	73,6	47,3	38,8	331,0	457,2

Certaines sections sont communes, ainsi un GR peut avoir un tronçon commun avec un PR, le total indiqué dans ce tableau correspond donc au linéaire réel des sentiers - Source : BD IAURIF

- le GR 1 qui traverse le territoire d'étude du sud au nord depuis la forêt de Dourdan jusqu'à Montfort-l'Amaury - Méré en passant par Saint-Arnoult, le parc du château de Rambouillet et une grande partie du massif de Rambouillet.
- le GR 655 est une variante du célèbre chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, il traverse la zone d'étude d'est en ouest depuis Gif-sur-Yvette jusqu'à Emancé, sur certaines sections, il est commun au GR 1 et au GR 11.
- Le GR 1C est une variante du GR 1 et relie Dampierre et Poigny-la-Forêt
- Le GR 11 relie Mareil-le-Guyon à la vallée de la Rémarde au niveau de Saint-Maurice-Montcouronne.
- Le GRP du Hurepoix parcourt les secteurs de la Rémarde aval et du plateau de Limours depuis Dourdan jusqu'à Gif-sur-Yvette, ces secteurs sont en plus parcourus par des sections du GR 111 qui est spécifique au département de l'Essonne.
- Le GRP Yvelines traverse le secteur ouest et sud du massif de Saint-Léger-en-Yvelines.

Un sentier découverte sur le thème de « La forêt et la tempête » a été réalisé à l'initiative du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt (CERF), en accord avec l'ONF, à proximité des étangs de Hollande. Ce sentier présente sur quelques kilomètres grâce à une série de panneaux explicatifs le rôle des arbres morts et leur intérêt pour la biodiversité. Ce type de sentier pourrait être développé sur d'autres thèmes.

Le syndicat mixte des Étangs et Rigoles a aménagé des promenades le long des rigoles ou au dessus des aqueducs souterrains, elles permettent entre autres de découvrir une série d'étangs dont l'étang des Noës, l'étang de la Tour ou l'étang du Perray.

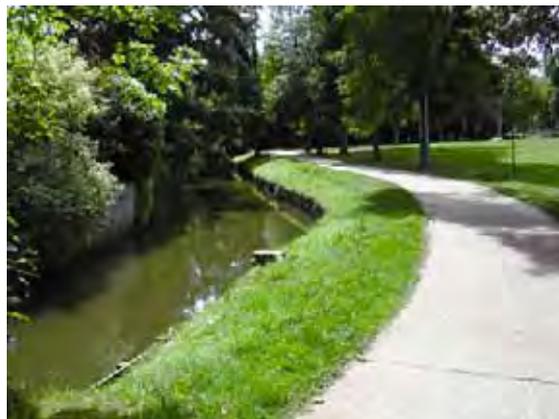


Le sentier découverte créé par le CERF en Forêt de Rambouillet - M. Puvost-Bouvattier/ IAUJIF

La commune de Gif-sur-Yvette a développé les circulations douces en créant un réseau de sentiers piétonniers et de pistes cyclables qui quadrillent les différents quartiers de la ville; des voies vertes à l'usage des piétons et des cyclistes ont également été réalisées le long de l'Yvette, pour la randonnée pédestre, c'est un important carrefour d'itinéraires reliés à la gare de Gif-sur-Yvette (GR 655 Saint-Jacques-de-Compostelle, GRP Hurepoix).

La communauté de communes du Pays de Limours édite un guide intitulé « Cheminez au cœur du Hurepoix »; ce guide destiné aux promeneurs et randonneurs, décrit par commune le patrimoine

naturel et architectural à découvrir en utilisant le réseau de sentiers de randonnée de la FFRP et les chemins ruraux du territoire.



Promenade aménagée le long de l'Yvette à Gif-sur-Yvette JJ. Lange/ IAUJIF

Le vélo et le VTT

Les voies cyclables : un réseau à vocation essentiellement récréative

Même si la vallée de Chevreuse est un haut lieu du cyclotourisme et particulièrement pratiqué par les cycloportifs le dimanche matin, il existe très peu de voies cyclables sur le territoire du Parc. La plus importante relie la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Chevreuse, elle est très fréquentée en particulier le week-end et offre des points de vue superbes sur Chevreuse et le château de La Madeleine, elle doit être prochainement prolongée jusqu'au Mesnil-Saint-Denis (voir la fiche « Liaisons vertes ou voies vertes »).

Une autre piste cyclable également très attrayante traverse le bois domanial des Maréchaux sur la commune de Senlisse et se prolonge jusqu'aux Essarts-le-Roi.

Sur le territoire de la zone d'extension, c'est la forêt domaniale de Rambouillet qui offre de nombreuses possibilités pour la pratique du vélo dans un but récréatif, elle est parcourue par un important réseau de routes forestières en grande partie utilisables; d'autre part, près de 50 km de pistes dédiées exclusivement à la pratique du vélo ou du roller sont gérés par l'ONF et sont particulièrement attrayants.

La plus importante relie Rambouillet à Montfort-L'Amaury en passant près des étangs de Hollande, d'autres pistes présentent aussi un grand intérêt, c'est le cas de celle qui traverse la « Forêt Verte » et qui relie le quartier de la Clairière de Rambouillet à l'entrée du Perray-en-Yvelines.



Une piste cyclable en forêt de Rambouillet B. Etteinger / IAUJIF

Ces quelques 50 km de pistes cyclables gérés par l'ONF ne se prolongent pas en dehors de la forêt domaniale et l'accès vers les gares ou au cœur des villes présente quelques difficultés. On remarque aussi des discontinuités comme la piste cyclable des Essarts-le-Roi qui n'est pas reliée au réseau principal du massif de Saint-Léger.

Un réseau cyclable insuffisant pour les déplacements quotidiens et l'accès aux gares

En ce qui concerne les déplacements quotidiens ou le rabattement vers les gares, le réseau est particulièrement pauvre et connaît une véritable carence dans ce domaine malgré la présence de parcs à vélo sur pratiquement toutes les gares concernées.

A l'exception de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, aucune piste ou bande cyclable n'accède directement aux gares. Par exemple la gare de Méré, desservant tout le secteur de Montfort-l'Amaury, se trouve à bonne distance du bourg et isolée de celui-ci par la RN12 ; elle n'y est reliée par aucune voie cyclable. Il semble également que les parcs à vélos soient souvent sous-dimensionnés par rapport aux besoins. Toutefois des aménagements ponctuels ont été réalisés récemment et ces carences devraient progressivement se résorber ; ainsi le département des Yvelines prévoit l'élaboration de son Schéma de Déplacement des Itinéraires Cyclables (SDIC) en 2008, celui du département de l'Essonne est validé depuis 2002.

Un réseau VTT dans le territoire du Parc

Onze circuits sont conçus par le Parc et répartis sur tout le territoire, ces chemins ne sont pas balisés mais font l'objet d'un guide descriptif intitulé « Balades découvertes à VTT dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse »

Sur le territoire de la zone d'extension, l'ONF n'envisage pas de circuits spécifiques dédiés aux VTT, préférant une diffusion dispersée des pratiquants ; certains sites sont déjà sur-fréquentés, particulièrement aux abords des villes : Rambouillet ou Houdan.

La randonnée et le tourisme équestre

3 circuits dans la zone d'étude

Le Conseil général des Yvelines réalise, suite à l'approbation du Schéma départemental de la randonnée équestre en Juin 2006, six boucles destinées à la randonnée équestre de une journée à trois jours.

Trois boucles de respectivement 71, 46 et 52 km ainsi qu'un barreau permettant la liaison entre deux boucles et représentant au total 172 km vont ainsi être réalisés au cours de l'année 2008 dans la zone d'étude. Il s'agit pour l'essentiel d'un balisage des chemins et sentiers dont certains sont communs avec des itinéraires de randonnée pédestre. Certains aménagements ont d'ores et déjà été réalisés : sur-élévation d'une rambarde en bois sur le pont du Perray qui enjambe la nationale 10, panneaux de signalisation à l'attention des automobilistes sur les routes départementales. Le Conseil général des Yvelines prévoit aussi l'édition de plaquettes avec le descriptif des itinéraires, la liste des centres équestres, les points d'hébergement et de restauration.

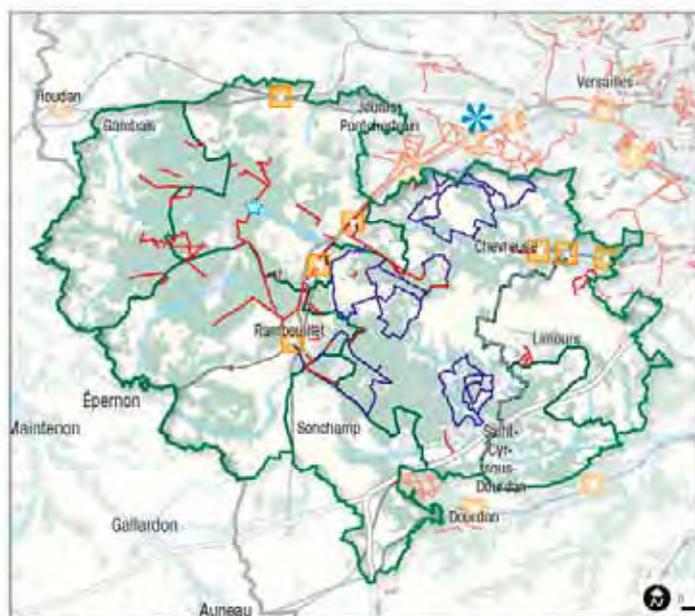
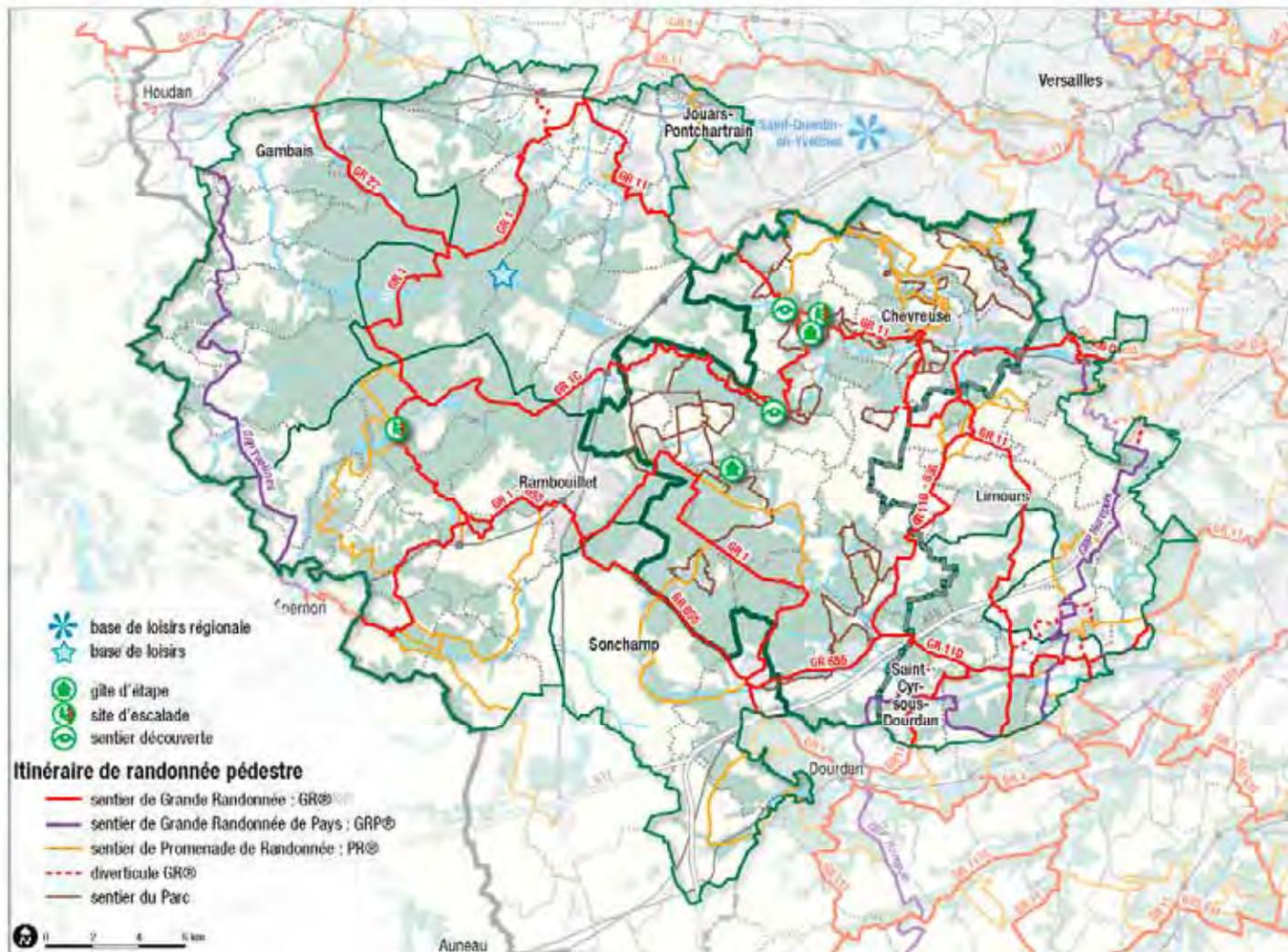
Ces 3 itinéraires sont très bien répartis sur le territoire de la zone d'étude, ils permettent aussi de relier le Parc actuel et la zone d'extension grâce à la boucle numéro 4 intitulée « De la vallée de Chevreuse aux étangs de Hollande », cette boucle franchit par 2 fois la RN10 au pont du Perray et en souterrain à Coignières, ce dernier franchissement n'est toutefois pas satisfaisant et nécessite des améliorations. L'itinéraire numéro 5 intitulé « D'Auffargis à Longvilliers – Est du massif de Rambouillet » se situe dans le Parc actuel alors que la boucle numéro 6 intitulée « D'Hermeray à Bourdonné – Ouest du massif de Rambouillet » est localisée dans la zone d'extension.

Une piste de galop est également aménagée par l'ONF dans le bois de Vilpert à la limite des Bréviaires et de Poigny-la-Forêt.

Linéaires en kilomètres de voies cyclables

en km	Parc actuel	Massif de Saint Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	total extensions	périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
Bande cyclable bidirectionnelle	1,7	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	3,5	5,2
Bande cyclable unidirectionnelle	0,0	4,1	0,0	0,7	1,0	0,0	0,0	5,8	5,8
Piste cyclable bidirectionnelle	0,6	0,5	0,0	4,9	0,8	0,0	0,0	5,7	6,8
Piste cyclable unidirectionnelle	12,0	30,6	4,0	9,9	4,2	0,0	2,5	51,3	63,3
Route en forêt interdite aux véhicules à moteur	3,6	7,9	10,1	6,1	0,0	0,0	1,2	25,3	28,9
Total	17,9	43,1	14,1	21,5	9,6	0,0	3,8	91,6	110,0

Les circulations douces



Réseau cyclable

- voie cyclable
- gare possédant un parc à vélo
- circuit VTT



circuit de randonnée équestre

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un réseau de randonnée pédestre bien développé et réparti sur l'ensemble du territoire étudié. Le parc a développé la randonnée en créant 25 nouveaux circuits pédestres et 11 circuits VTT qui ont fait l'objet de guides descriptifs et d'actions de promotion.</p> <p>Pour la pratique du vélo et du VTT, la forêt de Rambouillet offre de nombreuses possibilités de promenades ainsi que 50 km de pistes dédiées exclusivement à la pratique du vélo et du roller.</p> <p>Pour la randonnée équestre, le Conseil général des Yvelines prévoit la création de 3 itinéraires qui permettront de relier le Parc actuel à la zone d'extension.</p>	<p>Réseau cyclable insuffisant pour les déplacements quotidiens et l'accès aux gares.</p> <p>Discontinuités des pistes cyclables entre le massif de Saint-Léger et la zone forestière située à l'est de la RN10.</p> <p>Manque d'hébergements spécifiques et adaptés pour l'accueil des randonneurs équestres.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Attractivité et découverte du territoire</p> <p>Développement de loisirs de qualité</p> <p>Économies d'énergie, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique : intégration des circulations douces dans les déplacements professionnels et utilitaires</p>	<p>Pour la randonnée pédestre : développer les circuits découverte ou sentiers pédagogiques dans la zone d'extension.</p> <p>Pour le développement de la pratique du vélo : augmenter le réseau cyclable très insuffisant pour les déplacements quotidiens et les accès aux gares ; augmenter la capacité et la sécurisation des parkings à vélo ; supprimer les discontinuités du réseau existant.</p> <p>Pour la randonnée équestre, prévoir des hébergements adaptés pour l'accueil des cavaliers.</p>

6. Liaisons vertes ou voies vertes

La problématique des circulations douces concerne aussi bien les déplacements urbains que les itinéraires de loisirs. Pour les loisirs, les conceptions d'aménagement reposent essentiellement sur les liaisons vertes ou coulées vertes¹.

Lors des débats autour de la révision du Schéma directeur de la région Île-de-France, la Région a relancé la réflexion autour du schéma régional des véloroutes et voies vertes.

La voie verte est « une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers » (Art. R. 110-2 du code de la route). C'est un aménagement linéaire qui peut faire partie d'une véloroute. Ces espaces sont dédiés au plus grand nombre, sans exigence physique particulière : les cyclistes, les piétons, les patineurs, les personnes à mobilité réduite... l'utilisent pour le loisir, le tourisme et les déplacements quotidiens. Les voies vertes sont souvent aménagées sur les emprises de voies de chemin de fer désaffectées, de berges des voies d'eau, de pistes forestières, de chemins ruraux...

Une véloroute est quant à elle un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné et sécurisé. Les véloroutes empruntent plusieurs types de voies, dont les voies vertes.

Le projet de schéma régional des véloroutes et voies vertes a pour objectif la structuration du territoire régional grâce à un réseau d'itinéraires cyclables et son intégration dans un ensemble plus vaste, à l'échelle du Bassin parisien voire de la France ou de l'Europe. Le réseau cyclable régional maille le territoire et certaines infrastructures de ce réseau seront jalonnées pour servir de support aux véloroutes.

Les projets de véloroutes et le futur réseau cyclable régional, une opportunité de desserte du Parc naturel régional

Le territoire d'étude est fortement concerné par le projet de véloroutes et est structuré par le réseau cyclable régional.

En effet, le sud et l'est du périmètre d'étude sont traversés par le projet de véloroute Paris – Mont-Saint-Michel. Celui-ci arrive par le prolongement entre Massy et Limours de la Coulée verte du Sud parisien.

L'itinéraire véloroute inscrit dans le projet de Schéma directeur de la région Île-de-France longerait la D988 entre Gometz-la-Ville et Saint-Arnoult-en-Yvelines puis bifurquerait sur la D936 jusqu'à Gazeran, d'où il se dirigerait vers le sud-ouest et notamment Chartres.

Une « bretelle » raccorderait la gare RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, dans le périmètre du Parc actuel à la coulée verte du sud parisien à Limours.

Les projets de véloroutes permettent d'envisager une véritable desserte en modes doux du territoire du Parc naturel régional, de développer une offre de services adaptée aux demandes des cyclistes, tout ceci à la fois améliorant la qualité du service offert

aux visiteurs, mais aussi concourant à la volonté de développer un véritable tourisme durable.



Exemple de voie verte, servant à la fois aux cyclistes, piétons et cavaliers. - CRIF

Le réseau cyclable régional permet quant à lui de structurer l'ensemble du territoire élargi, en reliant quelques pôles comme Limours, Rambouillet, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse,... à d'autres pôles extérieurs, comme la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ou Dourdan.

Les principaux projets de liaisons vertes ou voies vertes

Deux projets pour le Parc

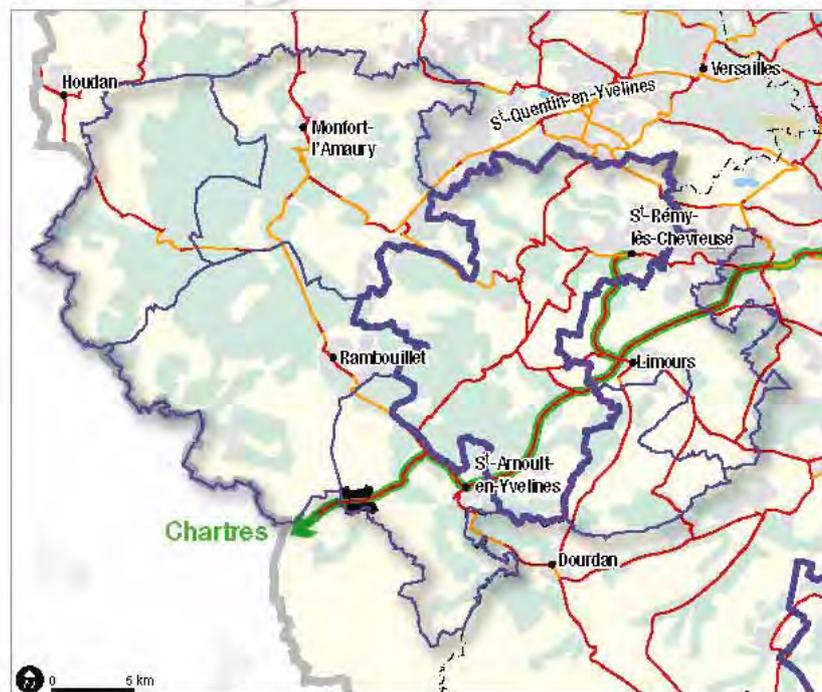
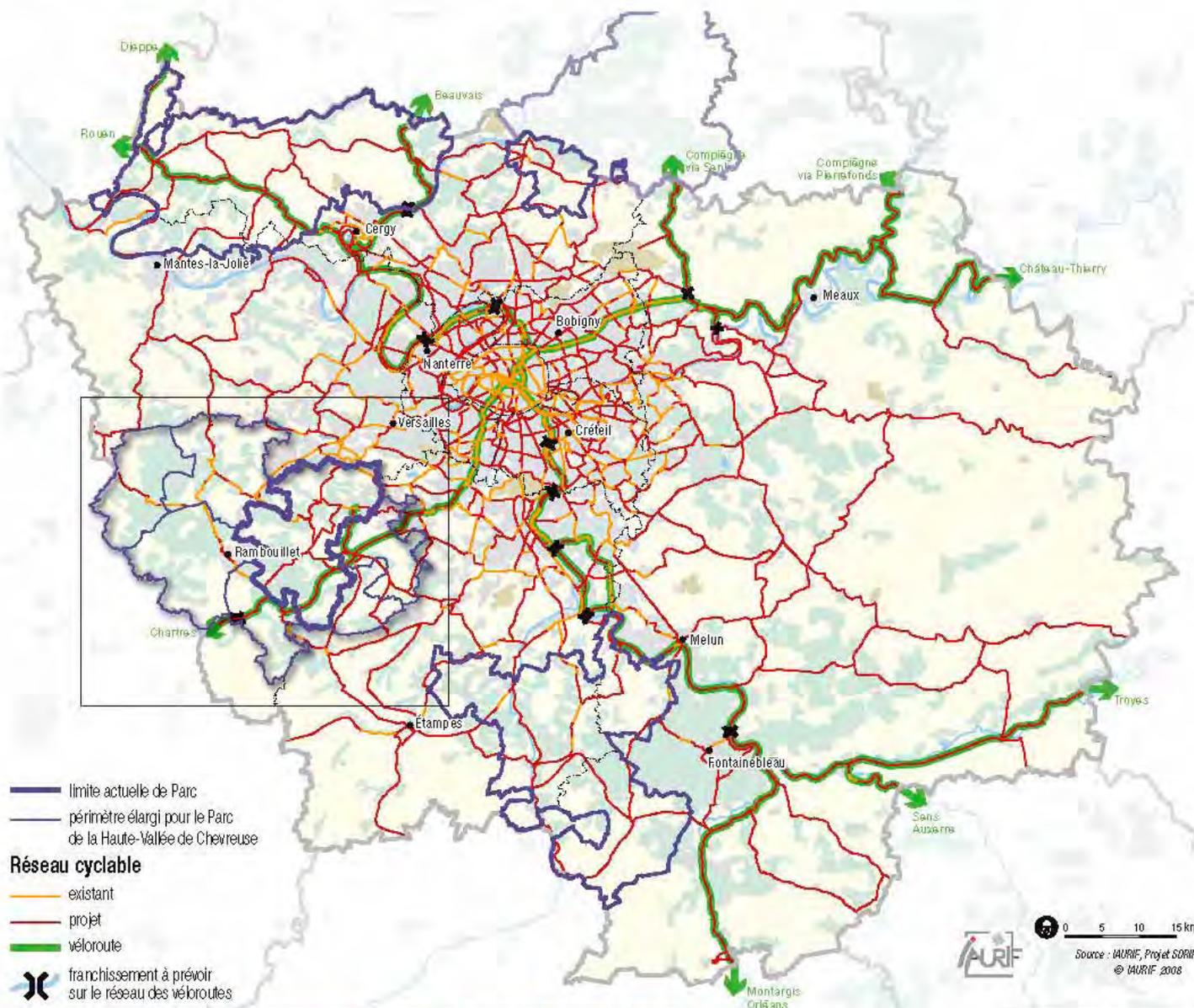
Le Parc prévoit la réalisation de deux liaisons vertes, les aménagements seront essentiellement adaptés aux cyclistes et piétons car le revêtement choisi ne sera pas approprié pour les pratiquants en roller ou pour les cavaliers.

La première liaison relie Le Mesnil-Saint-Denis à Chevreuse ; elle est particulièrement intéressante dans la mesure où elle relie la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (RER B) à celle de la Verrière (ligne SNCF Paris-Rambouillet) très proche du Mesnil-Saint-Denis, facilitant ainsi l'accès des utilisateurs qui viennent par les transports en commun. Une première section entre la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse existe déjà et est particulièrement fréquentée.

La deuxième liaison dite « des Vaux-de-Cernay » relie Cernay-la-Ville et Auffargis, en fond de vallée ; elle permet de découvrir des sites exceptionnels dont les cascades et rochers des Vaux de Cernay, l'abbaye des Vaux de Cernay et son site. À partir de cette liaison, il sera possible d'accéder à d'autres lieux de promenade intéressants dont le sentier découverte des Maréchaux ou la piste cyclable qui mène jusqu'aux Essarts-le-Roi.

¹ Sources : Les Cahiers de l'IAURIF – Passage en Taille Douce dans la ville – n°111 - 1995

Le réseau cyclable structurant à terme





La voie verte existante entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse. - JJ. Lange/ IAURIF

Ces réalisations doivent voir le jour très prochainement.

D'autre part, le Parc a réalisé une étude sur le « schéma d'aménagement de circulations douces » à l'échelle du territoire. Ce schéma élaboré en concertation avec les communes servira de base à la réalisation des futurs aménagements.

La voie verte du Pays de Montfort : un projet intercommunal pour une boucle de plus de 20 km aux objectifs multiples

Ce projet est né il y a 7 ou 8 ans ; à l'initiative de la commune de Bazoches-sur-Guyonne, les communes de Montfort-l'Amaury, Méré, Mareil, Le Tremblay-sur-Mauldre, Saint-Rémy-l'Honoré, les Mesnuls et plus récemment La Queue-les-Yvelines et Galluis.

Il prévoit d'aménager une voie verte de plus de 20 km, qui doit relier les villages entre eux. Les objectifs sont multiples : développer des liens de proximité en favorisant les déplacements entre les villages sans voiture en toute sécurité, développer une qualité de vie autour du sport et de la culture, favoriser une autonomie des jeunes et des moins jeunes, mettre en valeur et découvrir le patrimoine naturel et architectural, entretenir et aménager les chemins. Les utilisateurs emprunteront cette voie pour des déplacements quotidiens, occasionnels ou pour des trajets réalisés dans le cadre d'activités de loisirs et de tourisme, qu'ils soient cyclistes, pratiquants de roller, joggers, marcheurs ou promeneurs... (source : site Internet de la commune de Bazoches-sur-Guyonne)

Un autre objectif est de relier cette boucle à la gare de Méré - Montfort-l'Amaury, très excentrée par rapport au bourg et qui dispose d'un abri à vélo éclairé.

Ce projet devrait se réaliser très prochainement, grâce aux subventions régionales et départementales.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un territoire maillé par les pistes cyclables et voies vertes existantes ou en cours de réalisation ainsi que par le projet de réseau cyclable régional.</p> <p>Un territoire traversé par la Véloroute Paris – Mont-Saint-Michel.</p>	<p>Une offre en matière de services aux cyclistes actuellement peu développée.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Développement d'activités de loisirs durables</p>	<p>Inciter à la réalisation du réseau cyclable régional.</p> <p>L'organisation de l'offre touristique autour de ce réseau régional (tourisme culturel, vert et de loisirs, hébergements, restauration, etc.).</p> <p>Initier, mettre en oeuvre ou accompagner les collectivités dans des projets de voies vertes internes au territoire d'étude.</p> <p>Inciter, dans tous les projets d'aménagement de véloroutes et voies vertes, à l'intégration paysagère des tracés et à la prise en compte de la biodiversité : matériaux employés, gestion des coupures hydrographiques, plantation de haies...</p> <p>Anticiper et gérer les éventuels conflits d'usagers.</p>

7. Hébergement : analyse de l'offre (campings, gîtes, chambres d'hôtes et hôtels)

Une offre hôtelière peu développée

L'offre hôtelière sur le territoire du Parc actuel est très peu développée. Elle est composée de 9 établissements, comportant en tout 527 chambres¹, toute offre confondue (3 hôtels indépendants – 44 chambres, 2 résidences hôtelières – 62 appartements et 8 établissements diversifiés dans l'offre de séminaires, ouverts aux individuels le week-end – 421 chambres)

Ces établissements sont principalement localisés au nord du Parc actuel, à Bonnelles (6 chambres), Cernay-la-Ville pour trois d'entre eux (totalisant 127 chambres), Châteaufort (14 chambres), Chevreuse (66 chambres), Dampierre-en-Yvelines (11 chambres), Magny-les-Hameaux (Novotel du Golf National - 131 chambres), Milon-la-Chapelle (16 chambres), Saint-Lambert-des-Bois (50 chambres) et Saint-Rémy-lès-Chevreuse (106 chambres).

Ces hôtels sont pour la majorité d'entre eux de bonne qualité (majoritairement 2 et 3 étoiles). Seul celui de Dampierre-en-Yvelines est classé 2 étoiles. Le Novotel de Magny-les-Hameaux et la résidence hôtelière située à Chevreuse sont classés 3 étoiles tout comme l'hôtel de Milon-la-Chapelle, qui appartient également à la marque « Logis-de-France ». L'hôtel Logis-de-France de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est quant à lui classé 2 étoiles, tout comme les hôtels de Dampierre-en-Yvelines, Châteaufort, Chevreuse ou les centres de séminaires de Saint-Lambert-des-Bois ou de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Les trois hôtels situés au sein de l'Abbaye des Vaux-de-Cernay sont considérés, bien que non classés par la préfecture des Yvelines, comme des hôtels de luxe, notamment l'hôtel directement installé au sein de l'Abbaye.



Un hôtel à Montfort-l'Amaury – M. Bourgeois/ IAU RIF

Seul le Novotel de Magny-les-Hameaux dispose du label « Qualité tourisme »² et seul le « Logis-de-France » de Milon-la-Chapelle dispose du label « Tourisme et Handicaps » pour les handicaps moteur et mental. Les deux résidences hôtelières de Châteaufort et Chevreuse proposent néanmoins une chambre accessible aux personnes handicapées moteurs. Un seul de ces établissements a obtenu à ce jour la marque

¹ Source : IDFMedi@ 2006, comité régional du tourisme Paris-Île-de-France, données 2008 – Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse

² Source : <http://www.qualite-tourisme.fr>

« Accueil du Parc » et « Hôtel au naturel » délivré par le Parc. Il s'agit de l'hôtel situé à Milon-la-Chapelle. Un autre est en cours de classement.

Le périmètre élargi accroît ce nombre d'hôtels de 15, à Rambouillet pour 7 d'entre eux, Gif-sur-Yvette (3 hôtels), Gazeran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Montfort-l'Amaury, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines.

La qualité moyenne de ces établissements est globalement plus basse que dans le périmètre du Parc actuel, puisque 8 disposent de 2 étoiles ou moins. Notons que la partie essonnoise du périmètre d'étude dispose d'extrêmement peu d'établissements, les hôtels présents étant concentrés au nord, à Gif-sur-Yvette notamment.

Une offre en campings hétérogène

Le territoire du Parc actuel ne dispose à l'heure actuelle d'aucun camping de taille importante. (à noter que le gîte d'étape de la Maison de Fer à Dampierre-en-Yvelines propose 3 à 4 emplacements de tentes pouvant accueillir une quinzaine de personnes au total, et qu'un petit camping privé proposant 8 emplacements est recensé à Cernay).

Avec l'extension, le territoire intégrerait 7 nouveaux campings. Ils sont situés dans les communes du Val-Saint-Germain, de Briis-sous-Forges, de Condé-sur-Vesgre, de Saint-Arnoult-en-Yvelines, des Bréviaires, de Rambouillet et de Saint-Maurice-Montcouronne. Ces 7 campings disposent de 1 031 emplacements dont 360 emplacements tourisme, répartis en 3 campings (Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Condé-sur-Vesgre).

La qualité globale des campings est assez moyenne. Un camping est classé 1 étoile (Briis-sous-Forges), 3 sont deux étoiles (Les Bréviaires, Condé-sur-Vesgre et Saint-Arnoult-en-Yvelines). Deux campings sont 3 étoiles (Huttopia à Rambouillet et Saint-Maurice-Montcouronne). Et un est non classé, au Val-Saint-Germain.

Aucun ne dispose du label « Tourisme et Handicaps ».

L'exemple du camping Huttopia à Rambouillet est assez intéressant du point de vue du développement d'un tourisme durable. Le principe des campings mis en place par Huttopia s.a. est leur implantation sur des sites naturels de grande qualité en limitant autant que possible l'impact sur l'environnement et en faisant découvrir la nature et l'environnement aux clients. Ils disposent actuellement de 8 campings en France, dont deux en Île-de-France (celui de Rambouillet et un autre à Versailles).

Ce type de projet pourrait être soutenu dans le cadre d'un développement touristique durable du territoire du Parc naturel régional.

Hébergement chez l'habitant : une offre importante mais insuffisante³

Comme dans l'ensemble des espaces ruraux franciliens, les hébergements chez l'habitant sont les hébergements les plus représentés sur le territoire du Parc actuel comme sur les communes d'extension potentielle.

³ Données 2008, PNR Haute-Vallée de Chevreuse

Le territoire du Parc actuel comptabilise 14 établissements proposant au total 18 gîtes ruraux qui comptent en moyenne 2 chambres par gîte (4 studios ou F1, 4 F2, 5 F3, 3 F4 et 2 F5 et plus) pour une capacité d'accueil maximale de 80 personnes. Seulement 2 établissements proposent la location de plusieurs gîtes.

7 d'entre eux sont labellisés « Gîte de France » (4 en 3 épis et 3 en 3 épis) et 2 autres sont en cours de classement ; 3 sont labellisés « CléVacances » (tous les 3 en 2 clés) et 5 autres sont en cours de classement (4 en 2 clés et 1 en 3 clés). Un seul d'entre eux ne dispose d'aucun label, il est toutefois répertorié en meublé de tourisme 2 étoiles. Un seul de ces gîtes a obtenu la marque « Accueil du Parc » et un autre est en cours de classement.

Par ailleurs, le Parc actuel comptabilise 10 établissements proposant une activité de chambres d'hôtes soit 30 chambres d'hôtes chez l'habitant pouvant accueillir jusqu'à 77 personnes. La moyenne est de 3 chambres par établissement. Seulement 2 établissements proposent en complément de l'activité de chambre d'hôtes, la location d'un gîte rural.

2 établissements sont labellisés « Gîte de France » (tous deux en 2 épis) et 5 établissements sont labellisés « CléVacances » (tous les 5 en 3 clés). Seuls 3 établissements ne disposent à ce jour d'aucun label qualité. 3 établissements (dont 1 n'ayant pas de label qualité) ont obtenu la marque « Accueil du Parc » (soit 10 chambres d'hôtes) et 1 autre établissement est en cours de marquage (2 chambres d'hôtes).

Au total, l'activité d'hébergement chez l'habitant est assurée par 22 propriétaires sur le territoire actuel du Parc.



Un « Gîte de France » à Janvry – M. Bourgeois/ IAURIF

En outre, il faut ajouter, les 2 gîtes d'étapes du Parc : le gîte de la Maison de Fer localisé à Dampierre-en-Yvelines qui propose 5 chambres pour une capacité maximale de 20 personnes et celui des Hauts Besnières localisé à La Celle-les-Bordes qui offre 8 chambres et 1 dortoir pour une capacité maximale de 32 personnes. Ces deux gîtes sont labellisés Gîte de France (2 épis).

Enfin, aucune ferme installée sur le Parc actuel, n'a développé de structures d'accueil chez l'habitant de type « Bienvenue à la Ferme » ou « Accueil Paysan ».

Les communes d'extension potentielle comptent quant à elles 38 établissements, dont 28 labellisés « Gîtes de France » et 9 « CléVacances ». Au total

cela représente 93 chambres. Ces hébergements comptent en moyenne un peu plus de 2,2 chambres. Leur taille est donc globalement la même que dans le Parc actuel. Un seul est de taille bien supérieure, puisqu'il dispose de 15 chambres environ.

La qualité des établissements est sensiblement **équivalente à celle des établissements du Parc actuel**. On y compte ainsi 1 gîte à 1 épis, 11 à 2 épis ou 2 clés, 19 à 3 épis ou 3 clés ainsi que 4 en cours de classement. On compte également un gîte de luxe non labellisé à la Boissière-École.

Cette offre reste relativement peu importante au regard de la demande croissante d'hébergements dans les territoires ruraux de l'Île-de-France.

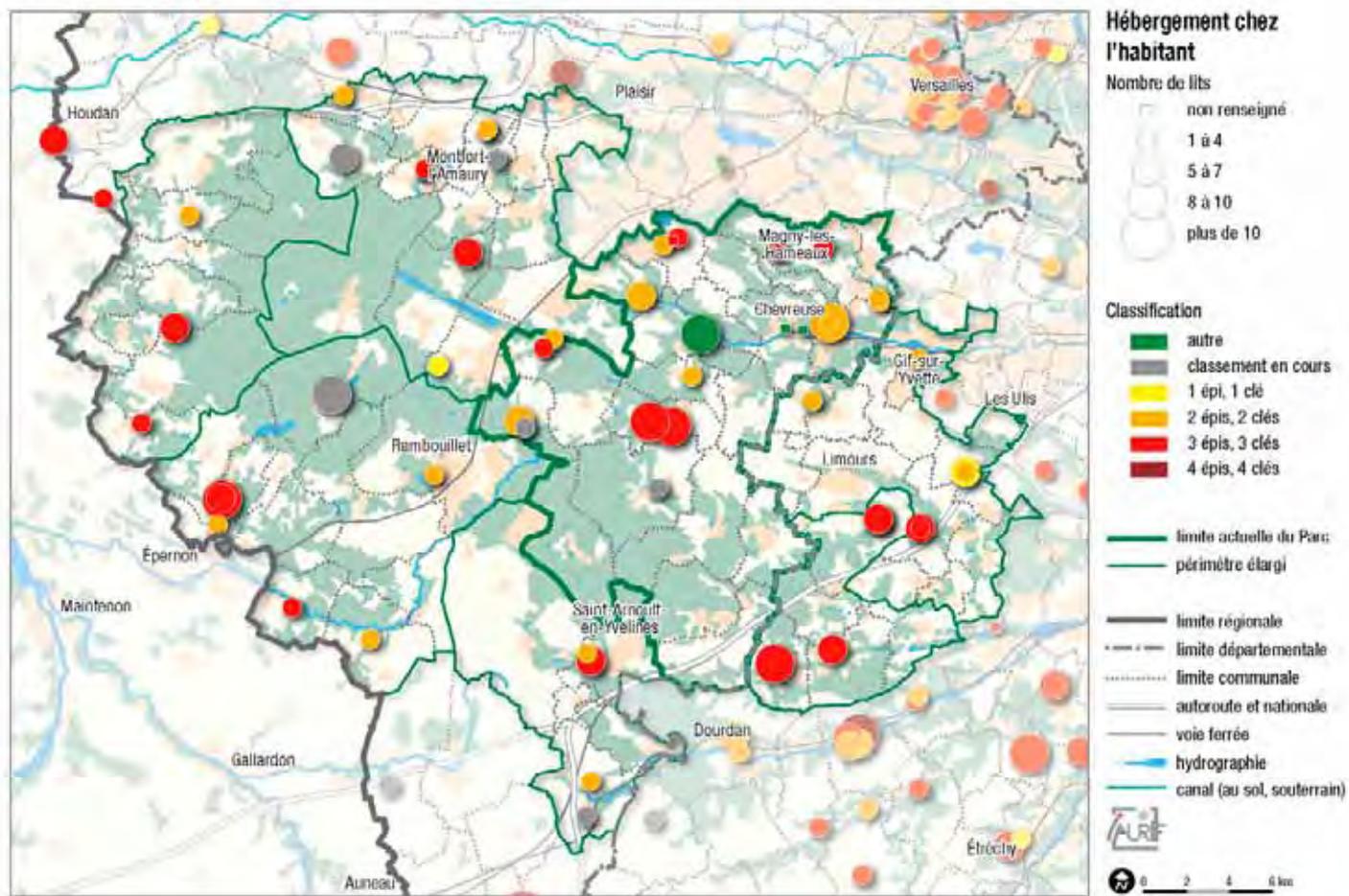
Le taux d'occupation est relativement fort : 61 % pour les gîtes et 75 % pour les « CléVacances » sur l'ensemble du département des Yvelines en 2006 (par exemple) et, au regard des évolutions récentes de la demande, les hébergements existants risquent de plus pouvoir répondre. Il sera donc nécessaire d'envisager une augmentation de l'offre et de la qualité.

Des hébergements très peu accessibles aux handicapés

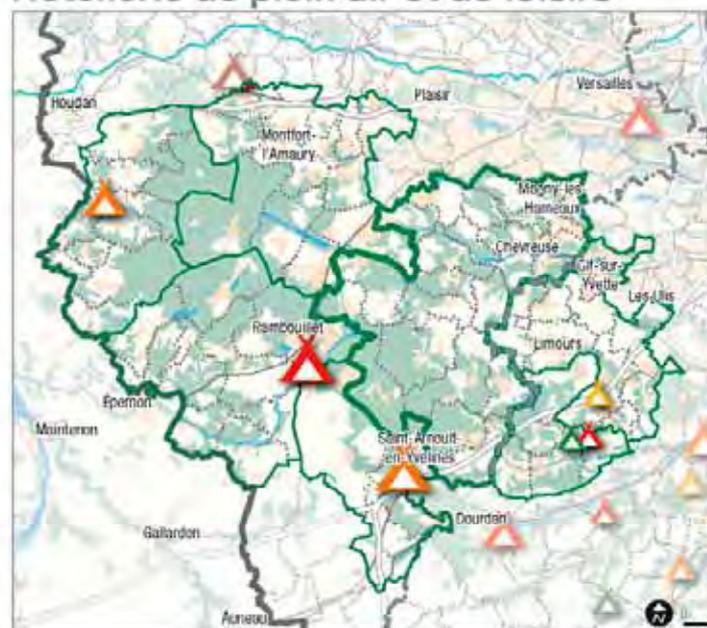
Peu d'établissements, qu'il s'agisse d'hôtels, de campings ou de gîtes ou chambres d'hôtes sont labellisés « Tourisme et Handicaps ».

En effet seuls les hôtels « Logis-de-France » de Milon-la-Chapelle et Ibis de Rambouillet disposent du label « Tourisme et Handicaps » (handicaps mental pour les deux et moteur pour celui de Milon-la-Chapelle). Aucun camping et aucun hébergement chez l'habitant n'a été labellisé. Quelques établissements hôteliers et un seul chez l'habitant proposent néanmoins une chambre accessible aux personnes handicapées moteurs principalement.

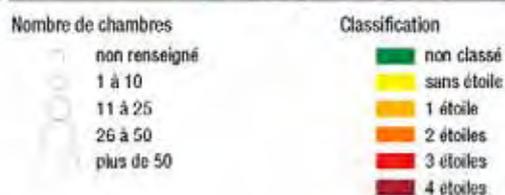
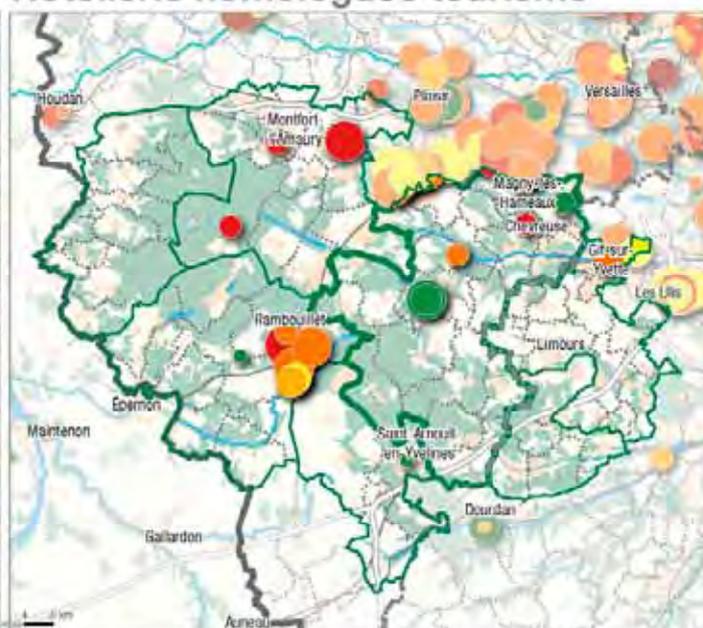
Les hébergements



Hôtellerie de plein air et de loisirs



Hôtellerie homologuée tourisme



Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une offre d'hébergements variée.</p> <p>Des hébergements en nombre relativement important.</p> <p>Des hébergements innovants (Huttopia), et pouvant servir d'exemple en matière de développement d'un tourisme durable.</p>	<p>Une qualité globalement moyenne des hébergements.</p> <p>Une offre insuffisante au regard de l'évolution de la demande : offre hôtelière et d'hébergements chez l'habitant.</p> <p>Une accessibilité pour les handicapés très limitée.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Développement d'un tourisme durable</p>	<p>Améliorer la qualité globale des hébergements, qu'il s'agisse des hôtels, des campings ou plus particulièrement des gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés « CléVacances ».</p> <p>Augmenter l'offre, notamment en hébergements chez l'habitant, afin de répondre à la demande croissante de ce type d'établissements.</p> <p>Améliorer le niveau de service des hébergements à destination des différents types d'activités concernées : tourisme équestre, cyclotourisme, randonnée, tourisme d'affaire, tourisme vert...</p> <p>Améliorer l'accessibilité des établissements d'hébergement aux handicapés.</p> <p>Soutenir des projets comparables à celui du camping Huttopia, visant à faire découvrir le territoire et ses richesses dans le respect de l'environnement.</p>

Une offre de restauration concentrée dans les pôles urbains ou touristiques

L'offre en restauration, qu'il s'agisse des cafés ou des restaurants, est un élément fondamental pour l'attractivité touristique d'un territoire. Elle vient en complément de l'offre en équipements, sites et autres produits touristiques et de l'offre en hébergements.

À ce titre, elle se doit d'être de qualité pour répondre à la demande des touristes et excursionnistes, et être à proximité des principaux sites touristiques.

Que ce soit dans le périmètre du Parc actuel ou dans les communes d'extension potentielle, l'offre de cafés-restaurants est relativement concentrée. On peut compter une trentaine de restaurants recensés sur le territoire du Parc naturel régional actuel qui proposent une cuisine de type traditionnel. Ce chiffre passe à une soixantaine si l'on y ajoute les brasseries, pizzerias, crêperies et restaurants asiatiques. Les communes les plus urbanisées et proches de grands sites touristiques sont également celles qui concentrent le plus de restaurants : Chevreuse (13 dont 5 de type traditionnel), Magny-les-Hameaux (8 dont 2 de type traditionnel), Cernay-la-Ville (7 dont 4 de type traditionnel), Dampierre-en-Yvelines (7 dont 4 de type traditionnel), Saint-Rémy-les-Chevreuse (6 dont 2 de type traditionnel), Le Mesnil-Saint-Denis (6 dont un traditionnel), Châteaufort (4 dont 3 de type traditionnel), Rochefort-en-Yvelines (4 de type traditionnel), et dans une moindre mesure Bonnelles (3 restaurants dont 1 traditionnel), Clairefontaine-en-Yvelines (2 de type traditionnel), La Celle-les-Bordes (2 de type traditionnel), Auffargis (1), Milon-la-Chapelle (1 de type traditionnel), Saint-Lambert-des-Bois (1 de type traditionnel) et Senlis (1 de type traditionnel).

Ces restaurants sont de taille très variée, allant d'une trentaine de couverts à près de 300 : 7 établissements peuvent accueillir plus de 100 personnes. 16 peuvent accueillir entre 50 et 80 personnes, le reste accueille entre 15 et 40 personnes. Plus de la moitié des restaurants ont une capacité inférieure à 50 couverts en salle ce qui correspond à peu près à la situation régionale.

Dans les communes d'extension potentielle, la situation est un peu différente. 27 restaurants y sont recensés. Ils sont de taille relativement équivalente (la moitié des établissements compte moins de 65 couverts). Leur répartition est assez inégale selon les entités. On compte 9 restaurants sur le Plateau de Limours et en Rémarde aval (Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Janvry, Limours, Saint-Cyr-sous-Dourdan et le Val-Saint-Germain), 1 dans l'entité Sources de la Rémarde et de l'Orge et 17 dans l'entité Massif de Saint-Léger et ses lisières, dont 2 dans la partie ouest (Gambais et La Boissière-École), 6 dans la partie sud (1 à Gazeran et 5 à Rambouillet) et 9 dans la partie nord (Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Bréviaires, Les Mesnuls, Montfort-l'Amaury).

La majorité de ces établissements propose une cuisine traditionnelle ou gastronomique. La dimension « restauration du quotidien » est toutefois relativement peu présente, cela étant notamment dû à une faible présence d'actifs en journée. Cet élément mériterait une étude approfondie afin de développer cette offre spécifique, dans les principaux pôles d'emploi du périmètre d'étude.

Des établissements de qualité hétérogène

Le guide des restaurants de l'Essonne, édité par le Comité départemental du tourisme de l'Essonne, rassemble les informations sur 121 restaurants conseillés dans le département et 6 d'entre eux sont situés dans le périmètre d'étude, à Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Janvry, Val-Saint-Germain et Saint-Cyr-sous-Dourdan.

Le guide Michelin cite également quelques restaurants du territoire, à Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Gazeran, Janvry, La Celle-les-Bordes, Rambouillet. 3 restaurants sont même classés 1 étoile par le Michelin, à Châteaufort, Dampierre-en-Yvelines et au Tremblay-sur-Mauldre.

Enfin, le Guide du Routard sélectionne 4 restaurants dans son édition Île-de-France, à Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Montfort-l'Amaury et Rambouillet.



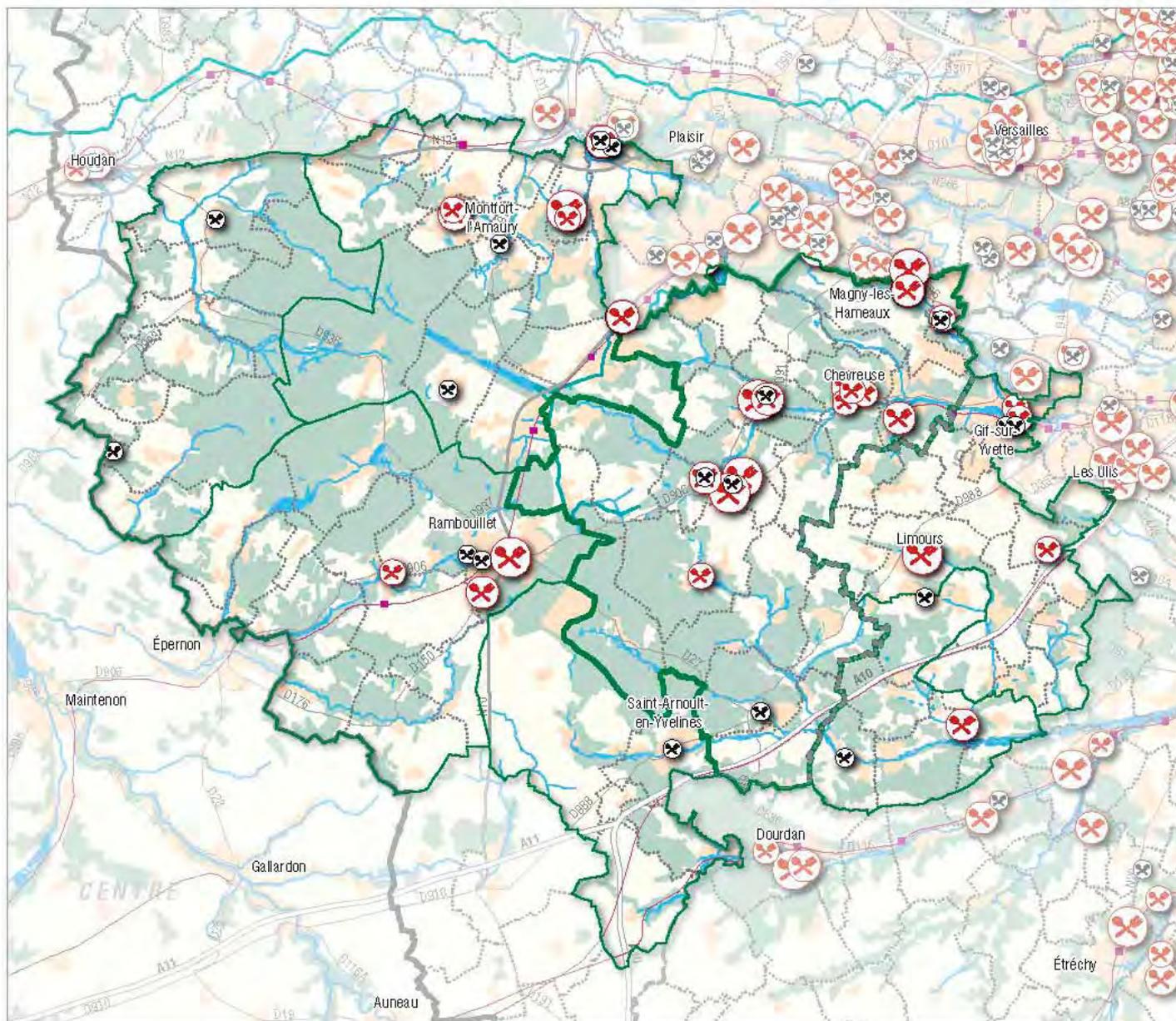
Des restaurants à Montfort – L'Amaury
M. Bourgeois/ I'AURIF

Mais, à côté des 19 restaurants cités dans les guides, les autres sont en grande partie de qualité moyenne.

Seul le restaurant du Novotel de Magny-les-Hameaux dispose du label « Qualité Tourisme » et aucun n'est labellisé « Tourisme et Handicaps ». Néanmoins, plusieurs établissements sont en mesure d'accueillir les personnes handicapées moteur.

Notons que deux établissements ont déjà reçu la marque « Accueil du Parc » délivrée par le Parc. Par ailleurs, plusieurs restaurants valorisent de manière permanente les produits locaux dans leurs menus (5 connus).

L'offre de restauration



0 2 4 6 km

Nombre de couverts par restaurant

-  non renseigné
-  de 1 à 49 couverts
-  de 50 à 99 couverts
-  plus de 100 couverts

-  limite actuelle du Parc
-  périmètre élargi
-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  réseau routier
-  voie ferrée, gare
-  hydrographie
-  canal (au sol, souterrain)

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une offre variée d'établissements de restauration, concentrée dans les pôles urbains et touristiques.</p> <p>Quelques restaurants référencés dans des guides renommés..</p>	<p>Une offre de qualité relativement moyenne.</p> <p>Une offre peu adaptée à la diversité des touristes et visiteurs.</p> <p>Une accessibilité aux handicapés limitée.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Améliorer, diversifier et adapter l'offre de restauration pour renforcer l'image de marque du territoire</p>	<p>Améliorer la qualité globale des restaurants et cafés.</p> <p>Améliorer le niveau de service des restaurants à destination des différents types d'activités concernées : tourisme équestre, cyclotourisme, randonnée, tourisme d'affaire, tourisme vert, mais aussi la clientèle quotidienne, etc.</p> <p>Améliorer l'accessibilité des établissements d'hébergement aux handicapés.</p> <p>Encourager l'intégration de produits locaux dans la carte des restaurateurs.</p> <p>Poursuivre le recensement des restaurants sur l'ensemble du périmètre élargi, en mettant l'accent sur les établissements de qualité.</p>

QUATRIEME PARTIE

ORGANISATION, PLANIFICATION ET GESTION DE L'ESPACE



ORGANISATION ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

- ▶ Fiche 1 Armature urbaine et bassins de vie
- ▶ Fiche 2 Structures intercommunales
- ▶ Fiche 3 Routes
- ▶ Fiche 4 Transports en commun

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION

- ▶ Fiche 5 Grands équilibres de l'occupation du sol en 2003 et rétrospective du développement urbain
- ▶ Fiche 6 Evolution des formes et qualité du développement urbain actuelles
- ▶ Fiche 7 PLU : Etat d'avancement, contenu et zonage
- ▶ Fiche 8 Schémas directeurs : SCOT et SDRIF
- ▶ Fiche 9 Marchés fonciers
- ▶ Fiche 10 Outils fonciers
- ▶ Fiche 11 Outils de valorisation paysagère



GESTION DES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS L'AMENAGEMENT

- ▶ Fiche 12 Maîtrise de l'énergie et émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Fiche 13 Déchets ménagers et assimilés
- ▶ Fiche 14 Assainissement et pollutions ponctuelles
- ▶ Fiche 15 Nuisances sonores et pollutions atmosphériques
- ▶ Fiche 16 Sites et sols pollués
- ▶ Fiche 17 Risques naturels et technologiques



1. Armature urbaine et bassins de vie

Le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse est situé à une trentaine de kilomètres de la capitale, dans les Yvelines. Le périmètre d'étude pour son extension l'amène aux limites de la région avec l'Eure-et-Loir et comprend également des communes du département de l'Essonne.

Ce secteur est situé au sud de pôles urbains majeurs (Versailles, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et Orsay-Massy-Palaiseau).

Ce territoire rural est structuré par divers petits bassins de vie qui se répartissent entre des villes-pôles, des bourgs et des villages. Les principaux axes conduisant le développement urbain s'esquissent entre le XVIII^e et le début du XX^e siècle. Jusqu'au XIX^e siècle (carte des Chasses de la 2^e moitié du XVIII^e siècle, et carte d'État-Major de la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle), l'armature urbaine se compose pour l'essentiel de quelques villages situés sur la route de Versailles à Rambouillet : Coignières, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines et d'une constellation de petits bourgs. Chevreuse se distingue également, mais c'est au début du XX^e siècle que la vallée de l'Yvette commence réellement à s'urbaniser : la « ligne de Sceaux » atteint Limours via Orsay et Saint-Rémy-lès-Chevreuse en 1867.

Un fonctionnement polycentrique

La carte des bassins de vie proposée est issue de la méthodologie définie par l'INSEE dans le rapport du groupe de travail « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie » de juillet 2003. Malgré l'intérêt de cette méthode, il faut reconnaître qu'à l'approche de l'agglomération parisienne elle donne des résultats moins pertinents : Le Perray-en-Yvelines ressort comme un bassin de vie à lui tout seul, Les Essarts et Lévis-Saint-Nom constituent un bassin de vie de deux communes, enfin de nombreuses communes à l'est du périmètre d'étude sont rattachées sans distinction à l'agglomération de Paris. Néanmoins une brève analyse de la carte, complétée par celle des principaux pôles d'équipements et d'emplois donnera une bonne idée des déplacements quotidiens auxquels sont astreints les résidents de ces secteurs.

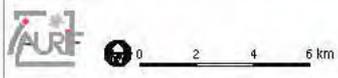
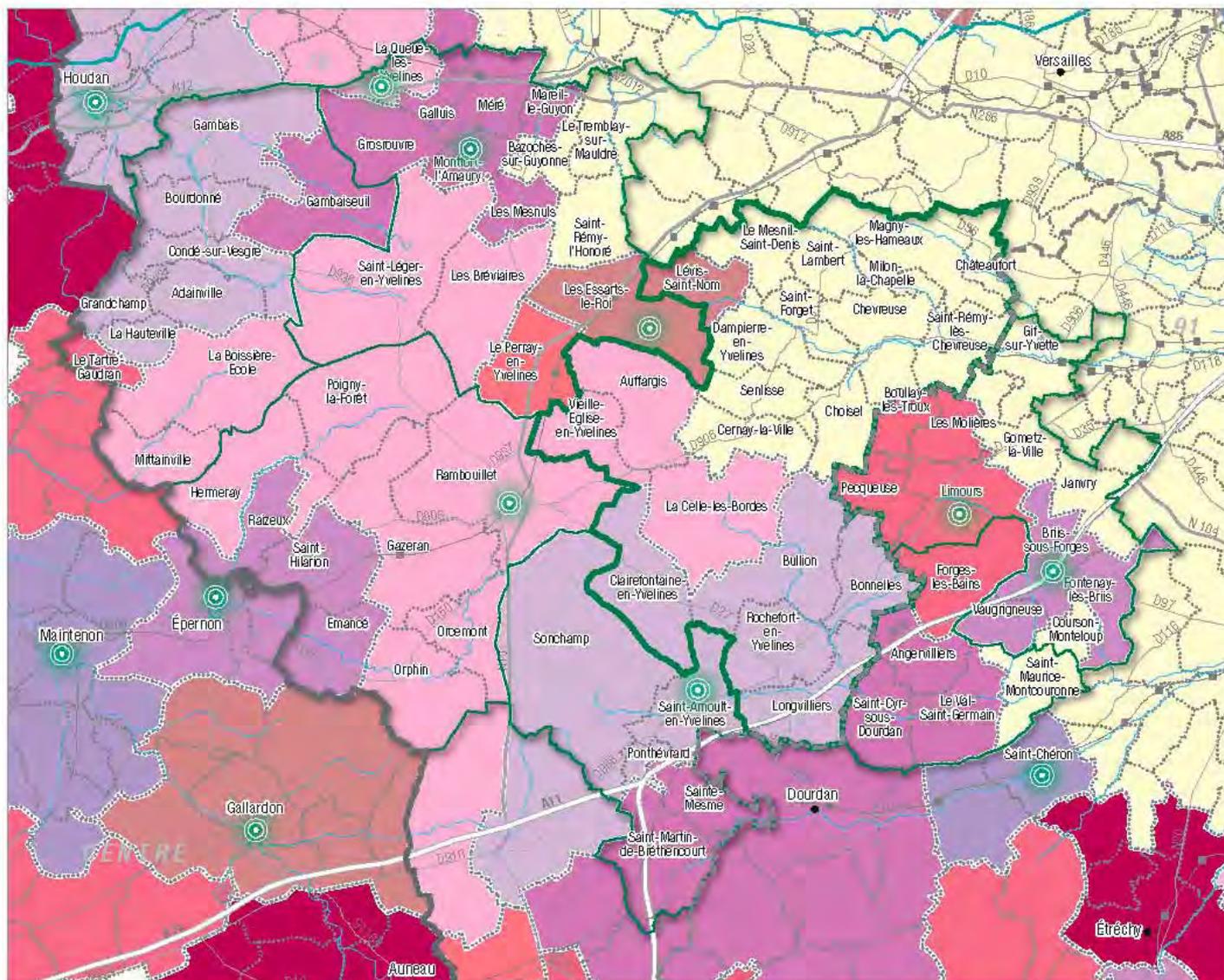
Le Parc actuel est divisé en quatre bassins de vie. Sa partie nord jusqu'à Cernay-la-Ville et Choisel se rattache à l'agglomération parisienne. Au delà les communes du sud du parc relèvent soit du bassin de vie de Rambouillet, soit de celui de Saint-Arnoult-en-Yvelines, et une commune se rattache à celui des Essarts-le-Roi. Tel qu'il est actuellement configuré, le Parc ne comprend donc aucune ville « pôle de bassin ».

Contrairement au Parc actuel, certaines communes du périmètre d'extension potentielle dépassent les 20 000 habitants comme Rambouillet ou Gif-sur-Yvette. En dehors de ces deux grosses communes, le périmètre d'étude comprend sept autres pôles : Les-Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines le long de la N 10, Montfort-l'Amaury, La-Queue-les-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Limours et Briis-sous-Forges.

À l'échelle du périmètre élargi, le territoire est ainsi divisé en une douzaine de bassins de vie dont certains ont leur pôle en dehors du périmètre d'étude : les communes du nord-ouest par exemple ont pour pôle Houdan, celles situées à l'ouest de Rambouillet ont pour pôle Epernon.

Ces divers bassins de vie de proximité, répondent aux besoins quotidiens des habitants mais certains secteurs sont particulièrement dépourvus d'équipements ou services structurants tels que pôles commerciaux, pôles de santé ou d'enseignement. Il s'agit en particulier du secteur sud du Parc actuel, et des communes en périphérie des entités Massif de Saint-Léger polarisées à la fois par Rambouillet et l'agglomération de Chartres cette dernière semblant particulièrement attractive pour ses commerces.

Les bassins de vie



Structure de l'espace rural : une approche par bassin de vie

- commune la plus peuplée
- bassin de vie
- agglomération de Paris

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : INSEE (avec la participation de l'IFEN, INRA et SCEES) pour le DATAR - LAURIF 2007 - IGN, Routes008, 2006 © LAURIF 2008

Les polarités au sein des 77 communes

Cinq grands types de pôles (les pôles économiques, touristiques, d'enseignement/recherche, commerciaux et de santé) structurent le territoire d'étude. Ont ici été sélectionnés treize pôles majeurs au sein du périmètre élargi et environ autant en périphérie immédiate de façon à rendre lisible les équipements constituant une offre de service de proximité aux résidents du Parc et du périmètre élargi. Les équipements ont été choisis en fonction de l'effectif (nombre d'élèves), de la fréquentation (nombre de visiteurs), du rayonnement.

Le Parc actuel ne comprend que des pôles secondaires, tous dans la partie nord (Le Mesnil-Saint-Denis, Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse). Ses habitants sont donc très dépendants des polarités extérieures : Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, les commerces de la RN 10 pour la partie nord, Rambouillet pour la partie sud. À noter que le château de Breteuil à Choisel est considéré comme le seul pôle touristique du Parc. Le périmètre d'extension étudié conduirait donc à intégrer au sein du futur Parc un certain nombre de pôles d'équipements ou d'emplois.

Les entités de l'extension potentielle sont dans des situations très différentes les unes des autres. Deux d'entre-elles ne comprennent aucune polarité : les communes du massif de Saint-Léger - Ouest sont en fait polarisées par Houdan, Rambouillet ou Montfort-l'Amaury, celles de l'entité Rémarde aval par Limours ou Étampes. Seule l'entité Massif de Saint-Léger et ses périphéries Sud est dotée d'un pôle conséquent, Rambouillet, qui comprend notamment des équipements commerciaux, un centre hospitalier, deux lycées, un IUT et dont l'attractivité sur le plan du tourisme ou des loisirs s'appuie sur la Bergerie Nationale, le château (ancienne résidence royale puis impériale et désormais résidence présidentielle) et son parc.

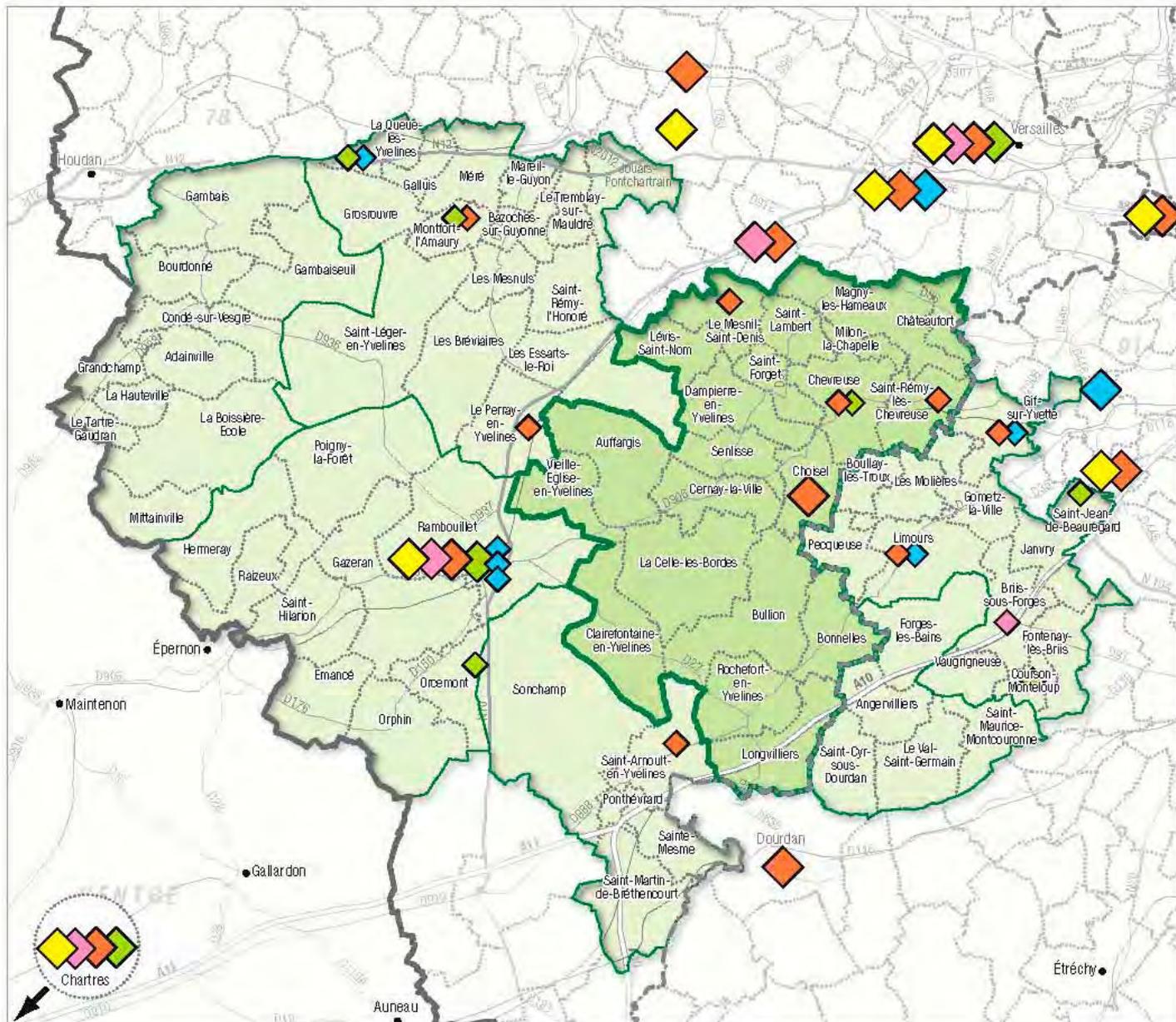
Les déplacements domicile-travail

Les actifs¹ du périmètre élargi réalisent leurs déplacements en premier lieu à l'intérieur du périmètre. Ce sont ensuite vers les pôles d'emplois bien desservis par les transports en commun et la route qu'ils se dirigent, il s'agit dans l'ordre décroissant d'importance des secteurs de : Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris, Massy - Orsay, La Défense, et enfin Chartres de façon beaucoup plus limitée. Les déplacements vers des secteurs beaucoup moins bien desservis, s'ils ne représentent qu'une part limitée de l'ensemble des déplacements des actifs du secteur, ne sont pour autant pas négligeables (plus de 6 000 personnes). Le secteur élargi attire également quelques actifs extérieurs, en particulier d'Eure-et-Loir.

Le projet de prolongement de l'autoroute A 12 entre Montigny-le-Bretonneux et les Essarts-le-Roi pourrait modifier le fonctionnement de ce secteur. (voir également la fiche « Migrations alternantes et taux de motorisation »).

¹ Actifs ayant un emploi, données RP 1999

Principaux équipements



-  Pôle principal
-  Pôle secondaire
-  Pôle d'enseignement / de recherche
-  Pôle commercial (en dehors du périmètre d'étude, seuls les pôles principaux sont représentés)
-  Pôle touristique
-  Pôle de santé
-  Pôle d'emplois

NB : à l'extérieur du périmètre d'étude, seuls les pôles principaux ont été cartographiés.

-  limite actuelle du Parc
-  périmètre élargi
-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  réseau routier
-  voie ferrée

Source : Routes100@IGN2005, MAURIF 2007
© MAURIF 2007

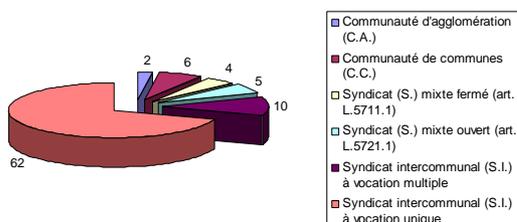
Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Des polarités secondaires relativement nombreuses en périphérie immédiate ou sur les pourtours du périmètre d'extension permettant un accès aux services relativement bon des communes rurales.	Dépendance peut-être excessive de certains espaces ruraux à l'égard des pôles d'emplois et services auxquels l'accès ne peut se faire qu'en voiture particulière.
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Développement urbain équilibré Insertion du territoire dans la dynamique régionale	<p>Consolider un ensemble de polarités, clairement identifiées et attractives : maintenir un maillage cohérent de bourgs-centres et les conforter en offrant un niveau suffisant de commerces et de services.</p> <p>Pour cette politique, il est recommandé de s'appuyer sur les groupements intercommunaux, bien que les découpages diffèrent (cf. fiche suivante « Structures intercommunales »).</p> <p>Développer les solidarités avec les communes et départements limitrophes au Parc y compris hors Île-de-France afin de renforcer son insertion dans le Bassin parisien</p>

2. Structures intercommunales

L'intercommunalité permet un développement équilibré et favorise les complémentarités entre les communes.

À l'échelle du Parc actuel, on dénombre 41 établissements Publics de Coopération Intercommunale (groupements à fiscalité propre et syndicats) et pas loin d'une centaine pour le périmètre élargi. Les relations entre ces structures intercommunales et le Parc sont indispensables pour assurer la cohérence des actions.



Source : IAURIF

Les groupements à Fiscalité Propre

Trois Communautés de communes (CC) et d'agglomération (CA) intégrées en partie au Parc

À la date d'approbation de la Charte, seulement 1 intercommunalité était présente au sein du Parc actuel : la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ancien syndicat d'agglomération de la Ville nouvelle, créé officiellement en août 1972. Il regroupe 1 seule commune au nord du Parc, Magny-les-Hameaux.

Depuis, deux nouvelles communautés de communes ont été créées. Tout d'abord la CC des Plaines et Forêts d'Yveline en 2003 dont Vieille-Église-en-Yvelines et Clairefontaine-en-Yvelines sont membres. Ainsi que la CC des Étangs, créée en 2004 et qui intègre la commune d'Auffargis.

Au total, on comptabilise seulement 4 communes du Parc qui ont intégré un groupement à fiscalité propre.

Les ¾ des communes du Parc actuel ne font pas partie d'une intercommunalité

D'après le tableau ci-dessous, on remarque que 17 communes ne font pas partie d'une communauté de communes ou d'agglomération. En revanche, elles font toutes parti du schéma de cohérence territorial de la Haute-Vallée de Chevreuse, créé en octobre 2001 (voir fiche sur les schémas directeurs).

Néanmoins, il y a eu des débats au sein du Syndicat intercommunal d'études, d'urbanisme et d'aménagement de la Haute-Vallée de Chevreuse (qui regroupe les 17 communes non dotées d'un EPCI) et la réalisation en 2007 d'une étude de préfiguration confié au bureau d'étude KPMG en vue de la mise en place de cette intercommunalité. Les nouvelles municipalités de mars 2008 seront appelées à prendre position sur ce sujet.

Dans le périmètre élargi : huit intercommunalités sont intégrées en partie ou en totalité

Concernant le périmètre d'extension potentielle : sur les 56 communes étudiées, 37 sont intégrées à une intercommunalité. Au total ce sont 5 nouvelles structures qui pourraient faire partie du Parc. La plus ancienne intercommunalité du secteur est celle du Pays de Limours, créée en 1964 et qui est intégralement incluse dans le territoire d'étude ; la CA du Plateau de Saclay qui ne concerne que la commune de Gif-sur-Yvette ; la CC du Pays Houdanais, à l'extrémité ouest de l'extension potentielle ; la CC Contrée d'Ablis Portes des Yvelines qui n'intéresse que 2 communes au sud ; enfin la CC du Cœur d'Yvelines, créée en 2004 et dont Jouars-Pontchartrain fait partie.

Communes incluses dans des intercommunalités

	Parc actuel (21 communes)	Extension potentielle (56 communes)	Périmètre élargi (77 communes)
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	1 sur 7 communes	0	1 sur 7 communes
CC des Plaines et Forêts d'Yveline	2 sur 14 communes	12 sur 14 communes	14 sur 14 communes
CC des Étangs	1 sur 5 communes	4 sur 5 communes	5 sur 5 communes
CC Cœur des Yvelines	0	1 sur 6 communes	1 sur 6 communes
CC du Pays Houdanais	0	4 sur 27 communes	4 sur 27 communes
CA du Plateau de Saclay	0	1 sur 10 communes	1 sur 10 communes
CC du Pays de Limours	0	13 sur 13 communes	13 sur 13 communes
CC Contrée d'Ablis-Portes des Yvelines	0	2 sur 8 communes	2 sur 8 communes
Communes non couvertes par une CC ou CA	17 communes	19 communes	36 communes

Source : IAURIF

À l'échelle des 77 communes, 8 intercommunalités sont concernées par cette étude dont 3 totalement incluses dans ce périmètre.

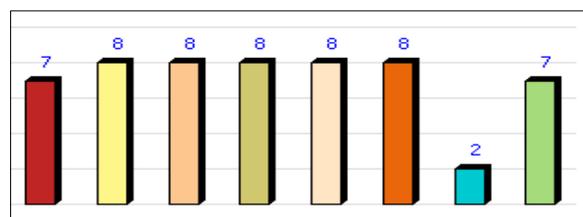
Les compétences

En fonction de leur statut, les groupements à fiscalité propre ont plus ou moins de responsabilités. Alors qu'une Communauté de communes n'a que 2 compétences obligatoires, une Communauté d'agglomération en a 4. S'ajoutent également les compétences facultatives en fonction des besoins des communes engagées. En s'associant, des petits villages peuvent ainsi proposer de nombreux services, ce que chacun n'aurait pu faire isolément.

Ainsi, les 8 groupements à fiscalité propre (GFP) du périmètre élargi, ont toutes pour compétences « Développement économique » et « Aménagement et transport » (obligatoires), ainsi que « Environnement et cadre de vie », « Equipements collectifs » et « Habitat ». De même, elles ont toutes en responsabilité « Actions et Services », exceptée la CA du Plateau de Saclay, et également « Voirie, réseaux divers » hormis la CC du Cœur d'Yvelines.

Nombre de GFP par groupe de compétence

	ACTIONS ET SERVICES
	AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSPORT
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
	EQUIPEMENTS COLLECTIFS
	HABITAT
	POLITIQUE DE LA VILLE
	VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET PARCS DE STATIONNEMENT



Source : laurif

Enfin, la compétence « Politique de la Ville » étant obligatoire pour une communauté d'agglomération, elles sont bien 2 (la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Plateau de Saclay) à l'avoir pris.

Ces GFP ont tous choisi 6 compétences au minimum et seule la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines possède la totalité.

Ces intercommunalités constituent une force pour la mise en œuvre de la Charte du Parc dans la mesure où les communes ont rarement la capacité de porter seules des projets territoriaux structurants. Le Parc a donc tout intérêt à s'appuyer sur ces GFP, échelon intermédiaire qui peut réaliser dans le cadre de ses compétences, les orientations de la Charte.

Les syndicats intercommunaux (données 1999)

Une autre forme d'EPCI sont les syndicats intercommunaux qui gèrent le plus souvent l'eau ou les déchets.

Dans le Parc actuel on dénombre 38 syndicats

Prédominant largement les SIVU : associations de communes se regroupant afin de gérer une seule activité d'intérêt intercommunal. Ils sont généralement de taille réduite et à l'échelle du Parc les 27 que l'on comptabilise ont en grande partie la compétence « Environnement et cadre de vie » comme le traitement des ordures ménagères, l'adduction d'eau potable, l'assainissement. L'autre compétence souvent répertoriée est « Actions et services » par exemple dans le secteur scolaire ou la gestion de structures musicales...

On comptabilise également cinq SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) par exemple celui de la Région du Mesnil-Saint-Denis qui regroupe 5 communes dont 4 incluses dans le Parc actuel. Ce S.I. a pour compétence l'activité scolaire et sportive, la gestion et le fonctionnement d'équipements publics.

Ainsi que 6 syndicats mixtes comme par exemple celui d'« Études, d'urbanisme et d'aménagement de la Haute-Vallée de Chevreuse », ce dernier ayant été transformé en syndicat intercommunal d'études en 2007.

À l'échelle du périmètre élargi on dénombre 81 syndicats

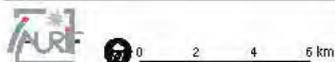
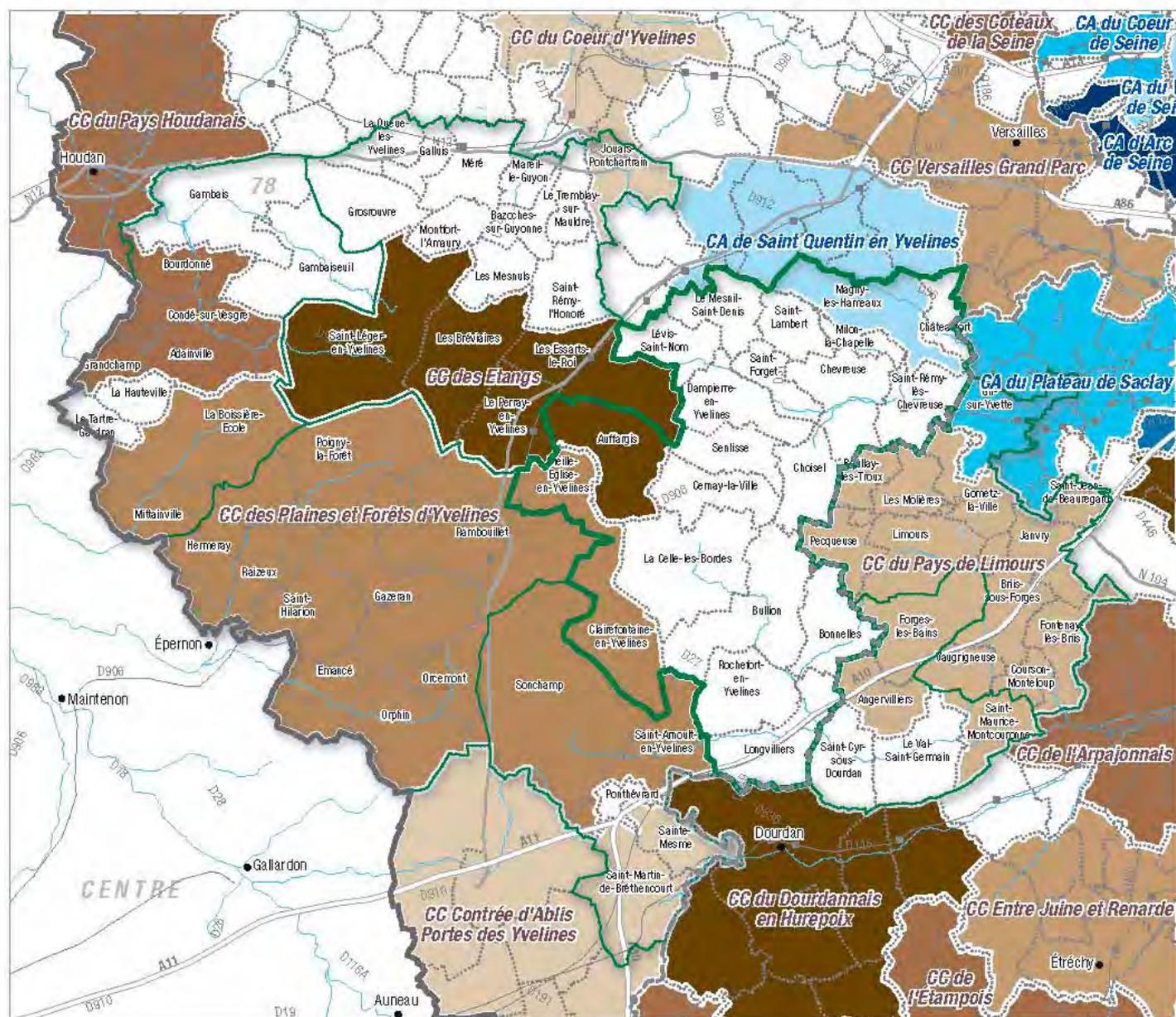
62 SIVU dont la compétence la plus utilisée est celle de l'« Environnement et cadre de vie », puis vient celle de l'« Actions et services », 4 ont la vocation « Aménagement de l'espace et Transport », 3 ont celle des « Équipements collectifs » et 1 de l'« Habitat ».

Dix SIVOM à l'échelle des 77 communes, qui ont souvent la compétence « Aménagement et Transport » ou « Actions et de services ».

Enfin, nous avons neuf syndicats mixtes mais aucun syndicat à la carte, ce dernier type d'intercommunalité permet à une commune de n'adhérer à un syndicat que pour une partie des compétences exercées par celui-ci. Cependant, depuis quelques années le SIVOM de la Région de Chevreuse s'est transformé en syndicat à la carte.

Ces divers EPCI offrent la possibilité de mettre en place une véritable solidarité territoriale. Ce qui est d'autant plus important dans un Parc naturel régional qui est constitué en partie de petits villages dans lesquels les services publics sont inégalement assurés. Cependant, cet émiettement des syndicats peut parfois être source de confusion.

Les intercommunalités



Intercommunalités en 2007

- communauté de communes (CC)
- communauté d'agglomération (CA)

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>De nombreuses structures intercommunales sont présentes sur le secteur d'étude, permettant ainsi aux communes rurales de pouvoir mutualiser leur moyen.</p> <p>Concernant l'intégration de sous-secteurs : il paraît pertinent d'intégrer l'ensemble des communes faisant parti de la CC Plaines et Forêts d'Yveline ainsi que la CC des Étangs, permettant ainsi à ces 2 EPCI d'être intégralement comprises dans le Parc naturel régional.</p>	<p>De nombreuses communes sont encore non couvertes par un EPCI et notamment celles du Parc actuel. Au sein du Parc actuel, 4 communes sont comprises dans 3 groupements à fiscalité propre différents.</p> <p>Certaines communes paraissent isolées et mériteraient de se structurer (notamment l'axe de la RN12, entité du Massif de Saint-Léger et ses lisières Nord).</p> <p>On peut se demander quel est l'objectif de Gif-sur-Yvette et la pertinence à intégrer le Parc. Elle est la seule commune faisant parti de la CA du Plateau de Saclay et est incluse dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Gestion cohérente et globale du territoire</p>	<p>Clarifier le système de gouvernance : éviter les doublons, travailler sur le contenu de projets de ces EPCI, donner plus de lisibilité à la population.</p> <p>Encourager les projets intercommunaux, afin de permettre une meilleure gestion des équipements, de dynamiser l'action économique et d'éviter une concurrence qui est finalement préjudiciable à toutes les communes.</p> <p>Maintenir des relations entre les structures intercommunales et le Parc, afin d'assurer la cohérence des actions.</p>

3. Routes

Organisation du réseau

Le Périmètre élargi est bien desservi par le réseau routier.

Les autoroutes

- A10, autoroute Paris Orléans,
- A11, autoroute Paris Chartres Le Mans.

Le Périmètre élargi est desservi uniquement par un seul échangeur au niveau de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Les routes nationales

- RN10, en voie rapide sur la majeure partie de son tracé, ancienne route Paris Tours,
- RN12, en voie rapide sur la totalité de son tracé, liaison Paris Dreux.



L'autoroute A10 vue vers le Nord, dans la dépression de Launay - M. Belliot / IAURIF

La RN10 est le principal axe nord-sud de desserte du périmètre élargi, autour duquel vient s'articuler les principales routes départementales du sud des Yvelines.

L'extrême Nord du périmètre élargi dispose d'une desserte par la RN12 grâce aux échangeurs de Méré et de la Queue-les-Yvelines et à proximité, ceux de Houdan et de Saint-Apolline.

Les routes départementales importantes

- RD27 (CG78), liaison Rambouillet - A10 à Rochefort-en-Yvelines,
- RD36 (CG78), liaison Saint-Quentin-en-Yvelines - Massy-Palaiseau,
- RD91 (CG78), liaison RD906 (Cernay-la-Ville) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Versailles,
- RD150 (CG78), liaison Rambouillet - Orphin - Eure-et-Loire,
- RD191 (CG78), liaison RN12 - RN10,
- RD906 (CG78 et CG91), liaison Epernon - Rambouillet - Saclay,
- RD936 (CG8), liaison Rambouillet - Houdan, dans le prolongement de la RD27,
- RD988 (CG78 et CG91), Ablis - Saint-Arnoult-en-Yvelines Limours.

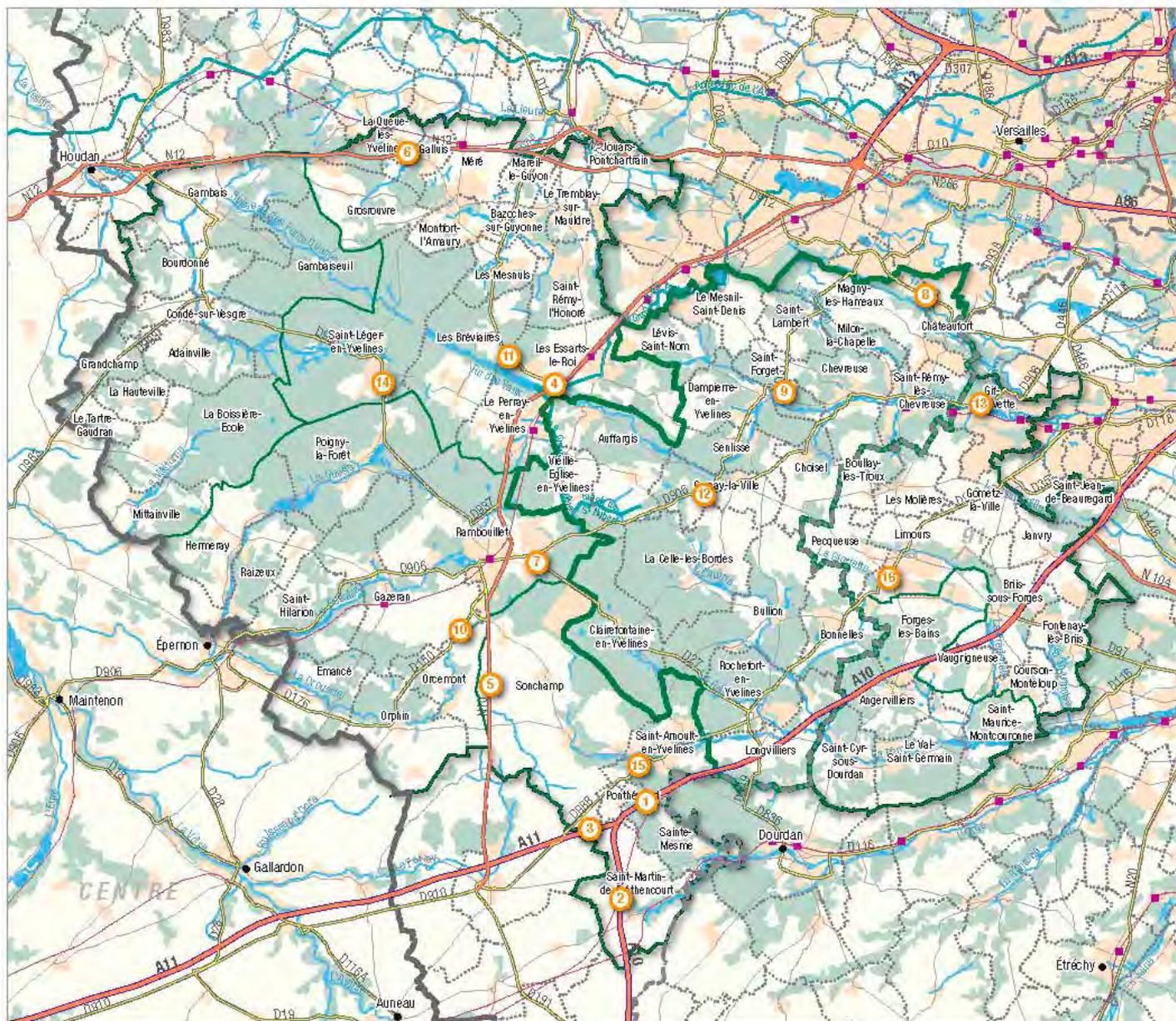
Ce réseau départemental supporte les flux locaux d'échanges entre les communes du Périmètre élargi et permet d'accéder aux centres urbains de proximité (Limours, Dourdan, Épernon, Auneau, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Houdan). Les deux principaux axes est-ouest de ce réseau sont constitués par les RD906 et RD988 qui irriguent l'ensemble du périmètre élargi.

Les 16 postes de comptages particulièrement significatifs identifiés à l'intérieur de l'aire d'étude.

Numéro de poste	Nom de la voie	Commune	TMJA 2000	TMJA 2005	Variation moy. par an 2000 - 2005 (%)
1	A10	Saint-Arnoult-en-Yvelines	72 395	76 466	1,1%
2	A10	Saint-Martin-de-Bréthencourt	37 970	35 928	-1,1%
3	A11	Sonchamps	34 434	41 253	3,7%
4	RN10	Les-Essarts-le-Roi	48 483	45 563	-1,2%
5	RN10	Sonchamps	26 385	25 853	-0,4%
6	RN12	La-Queue-les-Yvelines	27 488	34 791	4,8%
7	RD27	Rambouillet	6 764	7 141	1,1%
8	RD36	Magny-les-Hameaux	18 670	18 284	-0,4%
9	RD91	Saint-Forget	6 242	7 610	4,0%
10	RD150	Orcemont	9 424	8 767	-1,4%
11	RD191	Les-Essarts-le-Roi	6 668	6 828	0,5%
12	RD906	Cernay-la-Ville	5 518	6 767	4,2%
13	RD906	Gif-sur-Yvette	14 800	8 260	-11,0%
14	RD936	Saint-Léger-en-Yvelines	4 613	5 272	2,7%
15	RD988	Rochefort-en-Yvelines	6 391	6 719	1,0%
16	RD988	Limours	10 450	10 576	0,2%

(source : Conseil général des Yvelines et Conseil général de l'Essonne)

Le réseau routier structurant



Le réseau routier

- autoroute, voie rapide et bretelle d'accès
- nationale
- départementale principale
- départementale secondaire
- point de comptage du trafic routier (le chiffre renvoie à la liste de la fiche)

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Le trafic

L'indicateur principal de la circulation routière est le trafic moyen journalier annuel (TMJA). Cet indicateur est une moyenne arithmétique sur une base journalière de comptages permanents en section courante réalisés sur plusieurs mois. Cet indicateur intègre donc les trafics de fins de semaine et de jours de fête. Il permet d'apprécier l'importance relative des charges des tronçons du réseau principal du secteur d'étude. Ces comptages permanents sont réalisés par les services des conseils généraux.

D'une manière générale, le trafic routier est en légère augmentation depuis 1995 dans les Yvelines sur l'ensemble des réseaux autoroutiers, nationaux et départementaux.

C'est sur la RN10 que l'on rencontre les principales difficultés de circulation aux périodes de pointe du matin et du soir. Elle supporte notamment un trafic de transit et d'échange avec les territoires voisins et connaît de gros embouteillages et des nuisances sonores dans la traversée de la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'entrée de Rambouillet et des Essarts-le-Roi.

Plus localement, le réseau secondaire pose parfois quelques problèmes dans la traversée des communes dont la capacité de la voirie est généralement insuffisante.

Les projets

Au SDRIF de 1994 :

- Prolongement de l'A12 de Montigny-le-Bretonneux aux Essarts-le-Roi à travers Saint-Quentin-en-Yvelines ; un débat public a eu lieu en 2006. Suite à ce débat, le Ministre chargé de l'Équipement a retenu un tracé médian passant par La Verrière. La requalification de la RN10 est à l'étude,

- Liaison R12 A12 prolongée entre Jouars-Pontchartrain et les Essarts-le-Roi. Ce projet a été abandonné,

Plus au nord, l'autoroute A104 (ex-A126) dans la vallée du Moulin-à-Renard. Cet aménagement fait partie des éléments relatifs au réseau routier à inscrire au Schéma directeur et transmis en 2007 par l'État à la Région. Cet aménagement n'a pas reçu l'adhésion de la Région.

Au contrat de plan État-Région 2000-2006 :

- opérations de sécurité (en fait élargissement à 2x2 voies) sur la RN10 entre Rambouillet et Ablis (en cours, quasiment terminé),

- élargissement de la déviation de la RN10 à Rambouillet (en cours),

- déviation de la RN12 à Jouars-Pontchartrain (terminée).

Sur le périmètre élargi, le Département des Yvelines envisage également deux projets de déviations :

- la déviation Sud d'Orphin et le renforcement-recalibrage de la RD176 entre Orphin et la RN10.

- la déviation Sud de Rambouillet vers Gazeran (reliant la RD150 à la RD906), liée à l'aménagement de la nouvelle zone d'activité de « Bel-Air la Forêt ».

La sécurité routière

De même que sur le territoire national et la région d'Île-de-France, on constate une diminution constante du nombre d'accidents depuis la fin des années 90 sur le département des Yvelines, avec néanmoins une légère augmentation du nombre de tués et d'accidentés entre 2004 et 2005.

Il y a un risque d'accident particulier lié aux impacts de la faune, en moyenne de l'ordre de 1 mort par an sur le secteur et d'environ 300 accidents.

Les nuisances

Les trois nuisances dues à la circulation routière sont le bruit, la pollution atmosphérique et les impacts en terme de rupture écologique

Les infrastructures routières les plus empruntées sont naturellement les plus bruyantes : l'autoroute A10/A11, la RN10, la RN12. Les déplacements routiers au nord du Parc actuel, en particulier sur la liaison entre la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et Gif-sur-Yvette, ainsi que la desserte de Rambouillet confèrent à ces secteurs la plus grosse concentration de routes départementales bruyantes (D191, D906...). Dans le Parc actuel, l'enquête auprès des communes révèle des points de congestion à Chevreuse avec des flux routiers incessants jusqu'au Mesnil-Saint-Denis. Pour les communes d'extension potentielle, l'enquête révèle également que 4 communes du Massif de Saint-Léger - Nord subissent des nuisances sonores à cause des poids lourds en traversée de village.

En ce qui concerne la pollution, seule l'A10 qui traverse le sud-est du périmètre élargi (et dans le Parc, Longvilliers) dépasse l'objectif de qualité annuel pour le dioxyde d'azote ($> 40 \mu\text{g}/\text{m}^3$, AIRPARIF). Un autre axe routier se démarque, la RN10, jusqu'à l'entrée de la ville de Rambouillet pour ses concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote situées entre 30 et $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Plus localement, certaines communes identifient des problèmes de congestion et de traversées de villages par des poids lourds comme celle de Chevreuse et pour les communes d'extension potentielle, celle riveraines de la RN12.

Les routes peuvent constituer également une rupture dans la continuité des corridors écologiques. Trois axes principaux sont concernés : la RN10, la RN12 et l'A10. Ces axes constituent des obstacles à la circulation de la grande faune (cerfs, chevreuil, sanglier et une grande partie des mammifères de taille moyenne). Il existe à ce jour quelques passages au travers de la RN10 au sud du territoire et dans les bois au nord d'Ablis. Ce problème mériterait d'être examiné d'une manière plus approfondie.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un réseau départemental bien maillé.</p> <p>Bon entretien du réseau routier.</p>	<p>Traversée de quelques centres-villes difficile.</p> <p>Congestion de la RN10.</p> <p>Faiblesse de la liaison est-ouest entre Rambouillet et Orsay.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Prise en compte de l'environnement des nouveaux projets routiers et intégration des infrastructures existantes</p>	<p>Dans le périmètre élargi et ses environs proches, la seule opération routière importante susceptible d'être réalisée dans un futur prévisible est le réaménagement de la RN10 avec des enjeux importants en matière environnementale (sur la coupure que constitue la RN10, voir la fiche « Milieux et organisation des milieux »). Néanmoins, on ne devrait donc pas assister à moyen terme à une modification de l'offre de transport routier, et donc de la répartition modale.</p>
<p>Développement de modes de transports plus respectueux de l'environnement</p>	<p>Il serait souhaitable de promouvoir de nouveaux modes de transports plus adaptés à l'environnement du Parc, comme le transport à la demande, le covoiturage, le taxi collectif.</p>

4. Transports en commun

Les transports en commun sur le territoire se partagent entre le réseau ferré et le réseau de bus avec des spécificités qui leur sont propres.

Réseau ferré : des fréquences modérées mais une desserte spatiale limitée

Le territoire du périmètre élargi comporte 9 gares voyageurs exploitées par la SNCF pour les lignes de Montparnasse et par la RATP pour la ligne B du RER :

- 4 gares sur la ligne Montparnasse – Gazeran : Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Rambouillet, Gazeran
- 2 gares sur la ligne Montparnasse – Houdan : Montfort-l'Amaury-Méré, Garancières-La Queue
- 3 gares sur la branche de Saint-Rémy-lès-Chevreuse du RER B : Gif-sur-Yvette, Courcelle-sur-Yvette (en limite du Parc), Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Sur les lignes de Montparnasse, trois autres gares sont fréquentées par des résidents du Parc élargi même si elles ne sont pas à l'intérieur du Parc : Coignières, la Verrière et Villiers-Neauphle-Pontchartrain.

La ligne C du RER dessert le territoire en longeant la limite au sud mais la gare principale, Dourdan, est située à l'extérieur du périmètre. On peut donc ajouter quatre gares aux neuf gares qui desservent le périmètre élargi.

Seule la gare de Saint-Rémy-les-Chevreuse est située sur le Parc actuel.

Les gares de Rambouillet et Gazeran sont également desservies par la grande ligne SNCF Paris-Chartres (missions directes).



Gare de Rambouillet, à l'arrière-plan un "petit gris"
A Lacouchie / IAURIF

La ligne de Houdan dessert l'extrême nord du territoire. Le RER B dessert l'extrême est. Seule la ligne de Gazeran est visible : elle traverse le Parc élargi du nord au sud dans l'axe médian, mais au final elle ne s'arrête que dans 4 communes, et aucune de ses gares n'est située dans le parc actuel. La couverture spatiale en transport en commun lourd est donc limitée.

Au niveau de la desserte temporelle, l'offre est assez attractive aux heures de pointe dans le sens de la pointe. En revanche, les fréquences sont extrêmement faibles aux heures creuses.

Toutes les gares se situent en zone 6 carte orange sauf celles de la ligne B du RER qui sont en zone 5.

	Parc actuel	Massif de Saint Léger et ses lisières			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	total extensions	périmètre élargi	Autres gares
		Nord	Ouest	Sud						
Nombre de gares	1	4	0	2	2	0	0	8	9	4

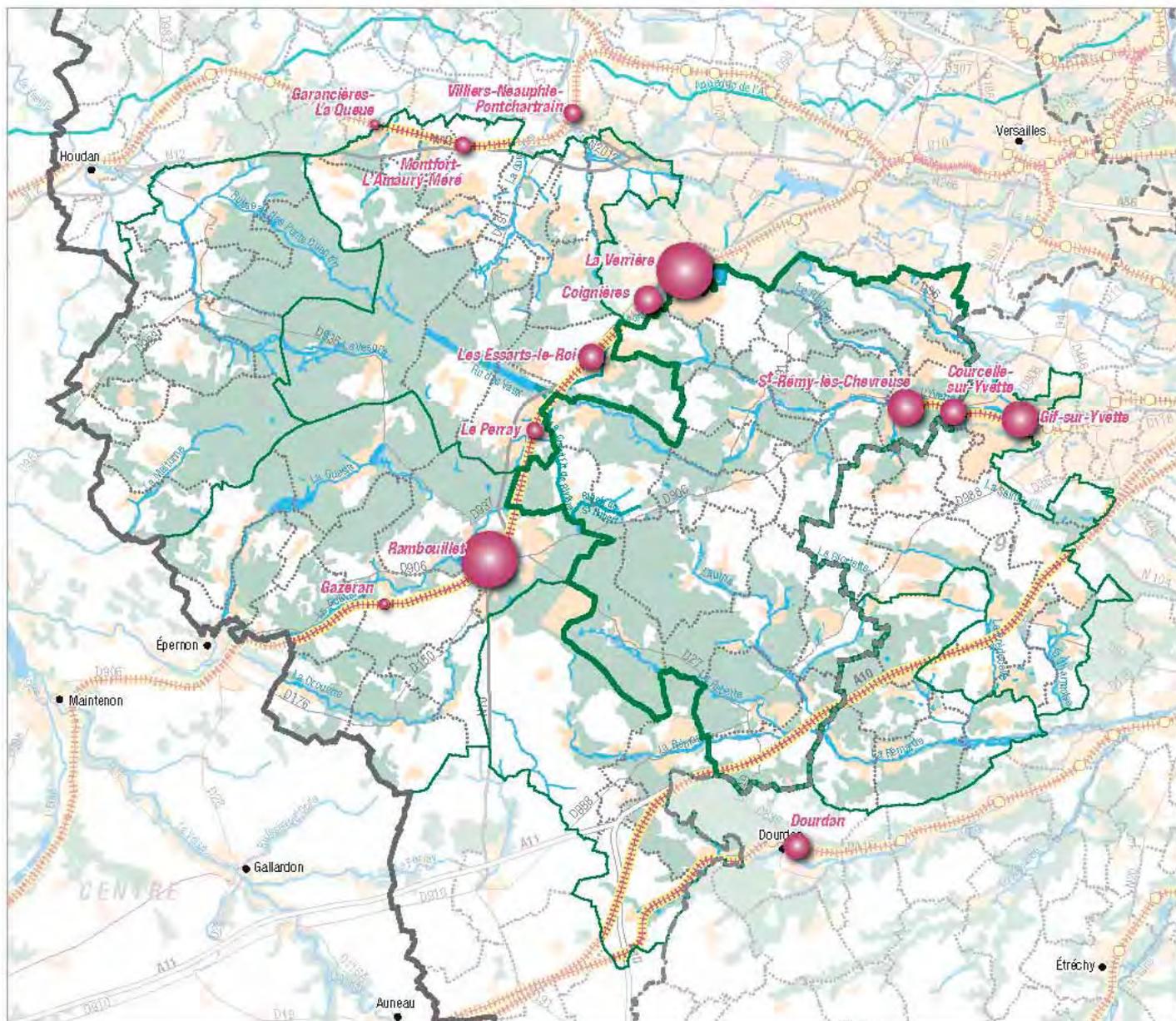
Les fréquences et les temps d'accès à Paris à l'heure de pointe du matin (HPM) sont les suivantes dans le sens Province→Paris :

Gare	Fréquence	Temps d'accès à Paris à l'HPM
Les Essarts-le-Roi	15 min	41 min
Le Perray-en-Yvelines	15 min	44 min
Rambouillet	15 min	33 min (direct)
Rambouillet	15 min	55 min (omnibus)
Gazeran	30 min	38 min (direct)
Montfort-L'Amaury-Méré	30 min	52 min

(source : SNCF - 2007)

Gare	Fréquence	Temps d'accès à Paris à l'HPM
Garancières-La Queue	15 min	42 min
Gif-sur-Yvette	12 min	33 min
Courcelle-sur-Yvette	12 min	36 min
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	12 min	39 min
Coignières	15 min	36 min
La Verrière	7 min 30	33 min
Dourdan	15 min	57 min
Villiers-Neauphle-Pontchartrain	15 min	33 min

Le réseau ferré



Le réseau ferré

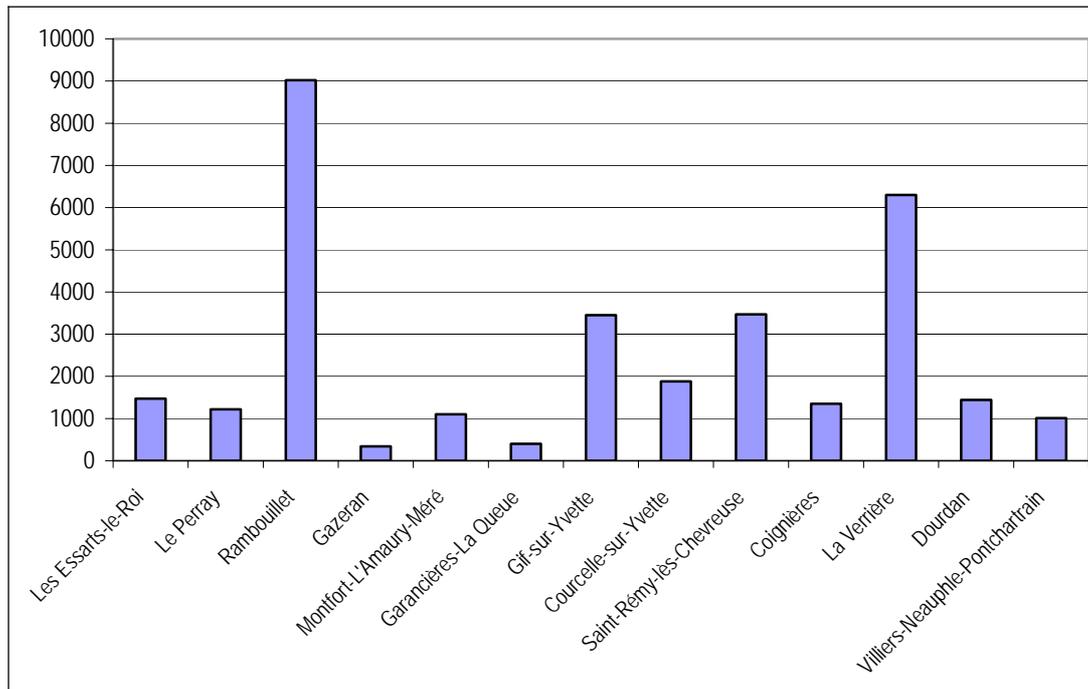
- transport ferré, notamment pour voyageurs
- transport de fret
- gare

Nombre d'entrants en gare (2005)



- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Entrants journaliers sur les 13 gares du périmètre



(source : SNCF - Enquêtes 2002 à 2005)

Les enquêtes « clientèle » de la SNCF montrent des niveaux de trafics journaliers moyens. Le maximum de voyageurs est observé à la gare de Rambouillet (environ 9000 entrants par jour), le minimum à Gazeran (340 entrants). Les enquêtes montrent aussi que les zones de chalandise des gares sont restreintes, à l'exception de Rambouillet : les entrants viennent de la commune desservie et des communes voisines. Notons aussi que la gare de Rambouillet est la seule gare ayant vu sa fréquentation fortement augmenter entre 1999 et 2005 (+35 %). Les usagers préfèrent se rabattre à la gare de Rambouillet qui dispose d'une meilleure desserte, notamment via le train grande ligne en provenance de Chartres qui relie la gare à Montparnasse en seulement 33 minutes (train direct).

La gare de Rambouillet est inscrite au plan de déplacements urbains d'Île-de-France comme pôle principal et pourrait donc bénéficier d'un contrat de pôle PDU. Une idée souvent émise pour améliorer la desserte temporelle des transports en commun ferrés serait de prolonger la ligne C du RER (qui s'arrête actuellement à Saint-Quentin-en-Yvelines) jusqu'à Rambouillet, ou du moins jusqu'à la Verrière. Mais cela suppose de doubler les voies au-delà de la Verrière, de réorganiser complètement la gare de Rambouillet comme gare terminus, et peut-être, en contrepartie du prolongement, d'arrêter les trains de Montparnasse à la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il serait intéressant de lancer une étude de faisabilité.

Réseau de bus OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Île-de-France) : un réseau hétérogène, à fonctions multiples

Sauf pour les lignes express qui passent à proximité d'une gare sans marquer d'arrêt, les lignes de bus sont généralement conçues pour desservir les gares.

Les lignes ont alors :

- soit un point d'arrêt dans une véritable gare routière.
- soit un point d'arrêt dans une zone destinée à la circulation des bus sans pourtant être assimilée à une gare routière.
- soit un simple point d'arrêt à proximité de la gare.

Une analyse détaillée des 94 lignes de bus (y compris les doubles-comptes, 50 sans doubles-comptes) desservant les 13 gares (9 gares du périmètre élargi et 4 aux limites) a mis en évidence deux groupes bien différenciés : les gares où passent au moins 4 lignes et celles en accueillant moins de 4.

Dans la **première catégorie** on trouve 8 gares (Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Rambouillet, Montfort-l'Amaury-Méré, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, La Verrière, Dourdan, Villiers-Neauphle-Pontchartrain). Le trafic moyen mensuel des lignes desservant ces gares est de 36 800 voyages. Les trafics les plus élevés sont celui de La Verrière (84 600) grâce à la ligne qui relie la gare à Trappes (323 000 voyageurs par mois) et celui de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (20 400) grâce à la ligne qui relie la gare à Versailles RG (environ 120 000 voyageurs par mois).

Pour ces gares, seulement 9 % des lignes ont pour terminus la gare. Les autres lignes sont soit des lignes urbaines intercommunales, soit des lignes interurbaines à dominante scolaire. Le passage par la gare permet le maillage des diverses lignes.

Pour ces six gares, environ 60 % sont des lignes des réseaux locaux desservant un territoire dont la gare fait partie (territoire urbain ou rural selon les lignes). Les autres lignes sont des lignes débordant du territoire du réseau local (lignes de pôle à pôle ou lignes reliant deux réseaux, et lignes à caractère scolaire).

La desserte de gares en bus

Gare	Montants journaliers	Nombre de places de parking	Nombre de lignes	Nombre de lignes terminus	Nombre de lignes à trafic mensuel 20 000	Nombre de lignes à trafic mensuel 5 000
Les Essarts-le-Roi	1 470	382	4	0	1	1
Le Perray	1 220	310	4	0	1	0
Rambouillet	9 020	600	23	3	1	4
Gazeran	340	80	2	0	0	1
Montfort-L'Amaury-Méré	1 100	185	9	0	1	4
Garancières-la-Queue	400	125	2	0	1	1
Gif-sur-Yvette	3 450	165	2	1	1	0
Courcelle-sur-Yvette	1 880	80	3	1	1	0
Saint-Remy-lès-Chevreuse	3 470	413	17	2	3	4
Coignières	1 350	328	NC	NC	NC	NC
La Verrière	6 300	862	10	3	3	0
Dourdan	1 440	217	6	1	1	1
Villiers-Neauphle-Pontchartrain	1 010	220	12	1	1	2
Total	32 450	3 967	94	12	15	18

(source : STIF - 2006)

Pour les 5 autres gares (Gazeran, Garancières-La Queue, Gif-sur-Yvette, Courcelle-sur-Yvette, Coignières), elles ne sont desservies que par 2 ou 3 lignes de bus. Le trafic mensuel moyen par gare des lignes de bus est de 14 100, et est donc moins élevé que celui des gares de la première catégorie. Seules 2 lignes ont leur terminus en gare. Il s'agit donc de lignes ayant d'autres fonctions que de rabattre sur une gare.

Il est possible aussi de classer les 50 lignes de bus en fonction du trafic mensuel voyageurs. Il y a 18 lignes à trafic mensuel inférieur à 5 000, 17 lignes entre 10 000 et 20 000 et 15 supérieur à 20 000.

Le marché des lignes OPTILE desservant le périmètre élargi est occupé par 7 transporteurs : C.G.E.A. CONNEX RAMBOUILLET, C.G.E.A. CONNEX HOUDAN, SAVAC, CARS PERRIER, ALBATRANS, CARS HOURTOULE, SQY BUS.

L'intermodalité : un moyen d'améliorer les conditions de déplacements

L'analyse précédente du réseau de bus OPTILE montre que le rabattement aux gares par bus est très inégal selon les gares. C'est la voiture qui est le mode principal utilisé pour le rabattement à la gare. Mais là aussi, l'offre en stationnement dans les gares est inégale et insuffisante en regard de la très forte demande de stationnement. Le matin, les parkings de Gazeran et Rambouillet sont pleins respectivement dès 7h15 et 8h15. La capacité est la plus élevée à la gare de Rambouillet (600 places payantes) mais rapporté au nombre de montants, cette gare est au final moins bien lotie que les

autres : 0,07 place par usager contre environ 0,25 place par usager pour les autres gares.

La gare autoroutière de Briis-sous-Forges est un bon exemple d'intermodalité voiture-bus. Mise en service fin mai 2006, c'est la première gare de bus en Europe sur une autoroute à péage (A10). La gare autoroutière comprend un parking gratuit de plus de 130 places pour les voitures particulières. Elle est desservie par deux lignes de bus reliant Dourdan à la gare de Massy et au parc d'activités de Courtaboeuf en 25 minutes environ. Début 2007, on pouvait compter environ 400 voyageurs chaque matin, et estimer à environ 150 000 voyageurs la fréquentation annuelle. La gare a été conçue pour être très attractive : la sécurité est optimale puisque la station présente les mêmes caractéristiques que les stations de la ligne de métro Météor (système de portes palières automatiques sur le quai), gare accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) grâce à un ascenseur. Son financement (3 771 000 €) s'est réparti comme suit : Conseil Régional (1 805 500 €), STIF (1 399 250 €) et Conseil Général 91 (566 250 €).

Par ailleurs, il y a eu trois autres contributions financières : le Conseil général 91 a financé en totalité la construction du rond point permettant l'accès au parking et au bâtiment d'accueil, la Communauté de communes du pays de Limours a financé le bâtiment d'accueil pour 600 000 € et assure le coût de fonctionnement global de l'ensemble du site, et Cofiroute a financé la reprise du pont enjambant l'autoroute afin de permettre la

construction des deux points d'arrêt. Il apparaît donc que cette gare autoroutière est un succès et que les mêmes financeurs ne seraient sans doute pas réticents à investir dans d'autres gares du même type.



*Légende : Gare autoroutière de Briis-sous-Forges, Rampe d'accès sécurisée pour le bus depuis l'A10, et entrée sur le quai, en provenance de Massy et en direction de Dourdan
C. Doutré / BaSoH / IAURIF*

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Offre attractive du réseau ferré en heures de pointe.</p> <p>Présence de quelques lignes de bus express.</p> <p>Présence de la gare auto-routière de Briis-sous-Forges desservie par 2 lignes de bus.</p>	<p>Capacité insuffisante des parcs relais aux gares.</p> <p>Faiblesse des fréquences des trains aux heures creuses.</p> <p>Faiblesse des fréquences des bus, en particulier sur les lignes de rabattement aux gares.</p> <p>Couverture spatiale par les bus de rabattement susceptible d'être améliorée.</p> <p>Capacité insuffisante de l'infrastructure ferrée au sud de la Verrière.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Pérennité des réseaux de transports durables existants	Augmenter la capacité de circulation des trains en créant une voie supplémentaire au-delà de la gare de la Verrière.
Développement de modes de transports durables	<p>Amélioration de l'intermodalité bus-fer, voiture-fer, voiture-bus et vélo-fer :</p> <p>Augmenter l'offre de stationnement aux gares, notamment à la gare de Rambouillet, tout en favorisant une politique de densification autour des gares.</p> <p>Améliorer le rabattement aux gares des bus OPTILE en augmentant la fréquence, au moins aux heures de pointe, et en calant les horaires de passage avec ceux des trains. Il faudrait également étudier l'extension de quelques lignes de bus de rabattement afin d'augmenter les zones de chalandises des gares.</p> <p>Augmenter la fréquence des trains aux heures creuses.</p> <p>Mettre en œuvre d'autres gares autoroutières du type de celle de Briis-sous-Forges.</p> <p>Étudier et développer les rabattements vélo (parkings aux gares) et l'accessibilité des trains aux vélos.</p>

5. Grands équilibres de l'occupation du sol en 2003 et rétrospective du développement urbain depuis 1982

Les grands équilibres de l'occupation du sol en 2003

L'extension au Parc actuel ne bouleverserait pas les grands équilibres d'occupation du sol

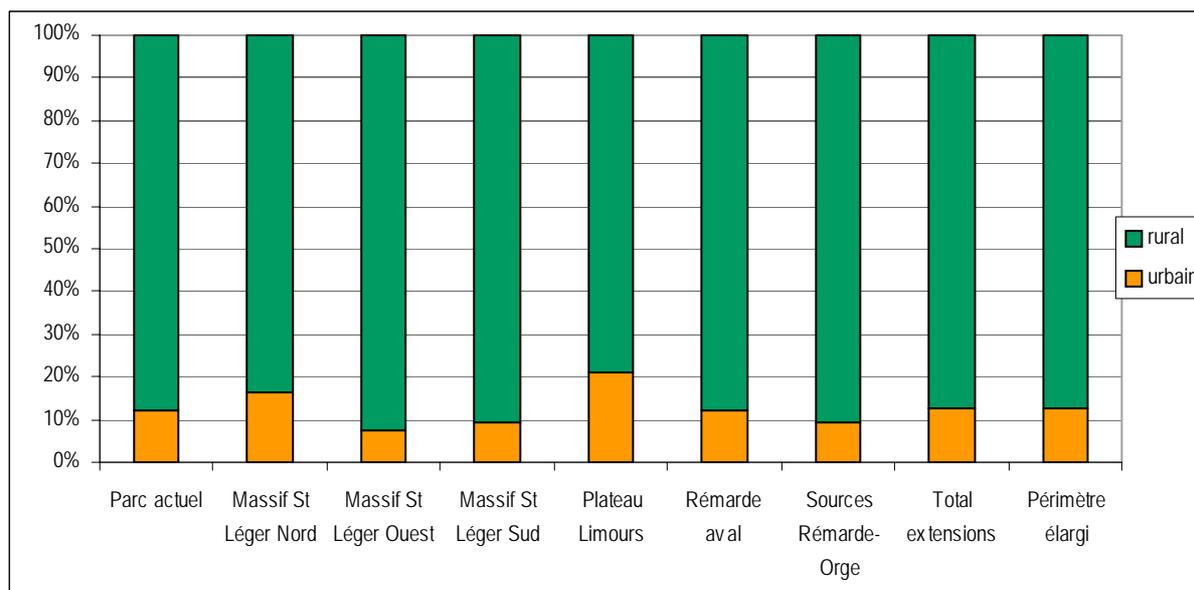
La superficie des communes du Parc actuel couvre un peu plus de 24 000 hectares tandis que l'extension de ce périmètre s'étend sur environ 70 000 hectares. Cette extension aboutirait à multiplier pratiquement par 4 la surface du Parc pour une superficie totale de près de 95 000 hectares.

Avec cette extension, l'équilibre entre les grands types d'occupation du sol ne serait pas bouleversé. D'après le MOS, en 2003 le Parc actuel était en effet constitué à 87,7 % d'espaces ruraux non bâtis (bois et forêts, espaces agricoles, autres espaces naturels, carrières) ; dans les périmètres d'extensions ce taux serait de 87,5. Le taux de boisement serait cependant légèrement réduit : il passerait de 50 % d'espaces boisés et 35 % d'espace agricole (par rapport à la surface totale) dans le Parc actuel à 44 % d'espaces boisés et 40 % d'espace agricole dans le périmètre élargi.

En effet les entités Plateau de Limours et Sources de la Rémarde et de l'Orge ont des taux de boisement assez nettement inférieurs (de respectivement 20 et 30 %).

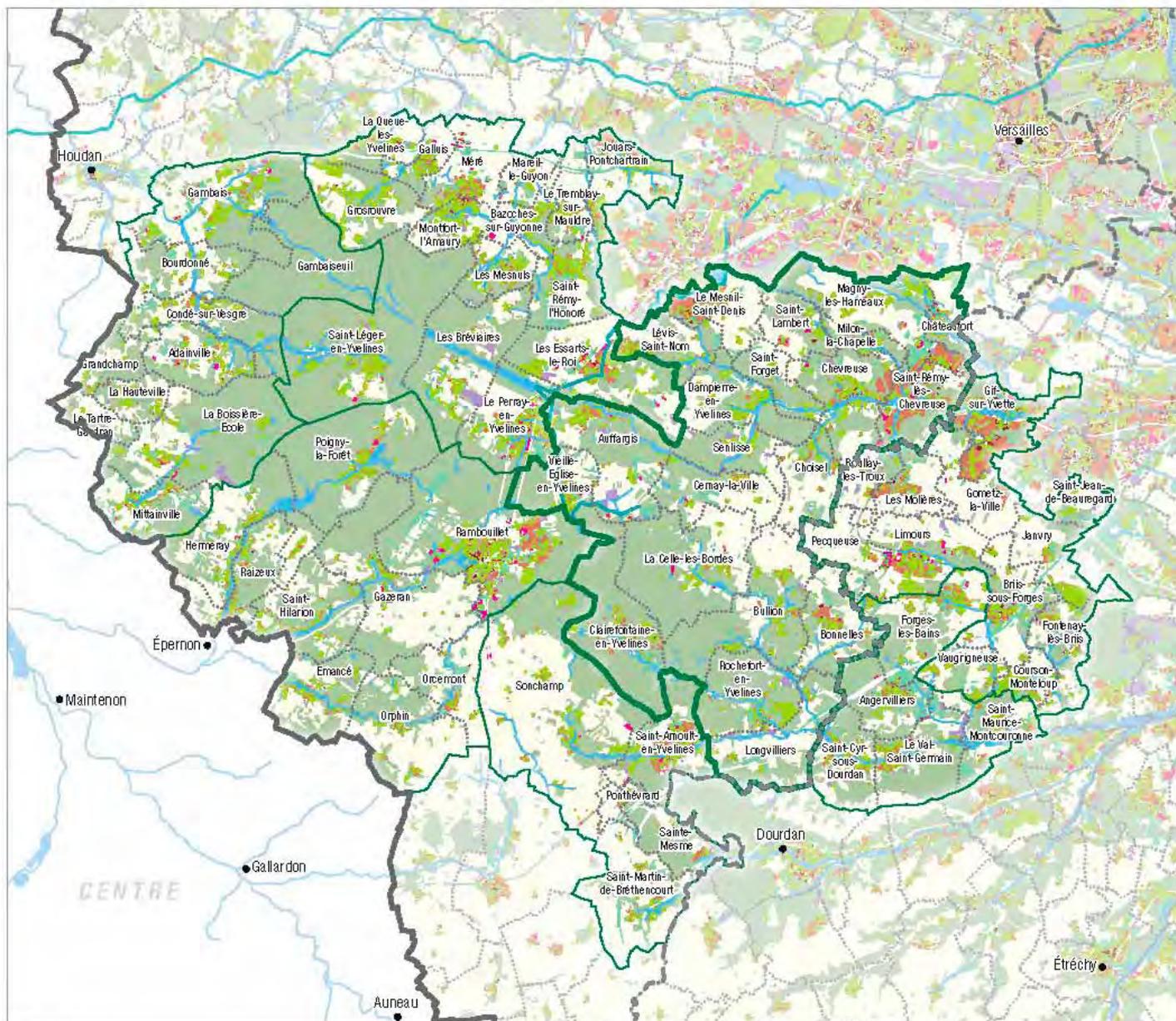
Sur le périmètre d'extension, les parts respectives d'espaces urbains construits (urbain ou de type infrastructures de transports) et d'espaces urbains ouverts (parcs et jardins, équipements de plein air, ...) sont très proches de ce qu'elles sont dans le périmètre du parc actuel, même si ces chiffres globalisés masquent de grandes disparités entre les communes du périmètre d'extension. Certaines communes du Plateau de Limours ou du Massif de Saint-Léger - Nord, qui se trouvent dans l'agglomération centrale (Gif-sur-Yvette, Jouars-Pontchartrain notamment), ont un caractère urbain plus marqué ; à l'opposé le secteur Sources de la Rémarde et de l'Orge ou Massif de Saint-Léger - Ouest sont encore plus ruraux que ne l'est le Parc actuel.

Part des surfaces rurales et urbaines en 2003



Source : MOS 2003, laurif

Le mode d'occupation du sol en 10 postes



Occupation du sol

- espace boisé
- espace agricole
- eau
- autre rural
- urbain ouvert
- habitat individuel
- habitat collectif
- activité (secondaire, tertiaire)
- équipement (cimetière, enseignement, administration, ...)
- transport, chantier, ...

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Le mode d'occupation du sol en 2003

Surfaces et proportions de chaque poste, par entité (en ha et en % de la surface totale de chaque entité)

		Chantier	Espaces ruraux	Transport	Urbain construit	Urbain ouvert	Total
Parc actuel	surface	9,4	21 303,0	165,4	1 625,7	1 194,8	24 298,4
	Part	0,0	87,7	0,7	6,7	4,9	100,0
Massif Saint-Léger Nord	surface	20,7	14 191,3	171,4	1 295,8	1 272,2	16 951,4
	Part	0,1	83,7	1,0	7,6	7,5	100,0
Massif Saint-Léger Ouest	surface	6,0	11 627,7	15,5	402,9	495,5	12 547,7
	Part	0,0	92,7	0,1	3,2	3,9	100,0
Massif Saint-Léger Sud	surface	21,3	15 200,0	108,9	844,6	594,7	16 769,5
	Part	0,1	90,6	0,6	5,0	3,5	100,0
Plateau de Limours	surface	10,5	7 787,8	158,5	1 143,6	734,9	9 835,3
	Part	0,1	79,2	1,6	11,6	7,5	100,0
Rémarde aval	surface	2,7	4 862,8	64,2	380,3	235,2	5 545,3
	Part	0,0	87,7	1,2	6,9	4,2	100,0
Sources Rémarde-Orge	surface	3,2	7 862,7	182,4	372,1	252,6	8 674,7
	Part (%)	0,0	90,6	2,1	4,3	2,9	100,0
Total extensions	surface	65,0	61 532,3	700,8	4 439,2	3 585,2	70 323,9
	Part	0,1	87,5	1,0	6,3	5,1	100,0
Périmètre élargi	surface	74,4	82 835,4	866,3	6 064,9	4 780,0	94 622,3
	Part	0,1	87,5	0,9	6,4	5,1	100,0

Source : MOS 2003 laurif

Depuis les vingt dernières années, le développement urbain se stabilise. Les tendances observées sur les communes du Parc sont proches de celles du périmètre d'extension

L'analyse du mode d'occupation du sol (MOS), à partir de l'outil développé par l'aurif, permet une approche globale et quantifiée du développement urbain des communes du Parc et de son extension potentielle.

Quand on parle d'extension urbaine il s'agit des surfaces rurales d'un MOS de l'année A qui au MOS de l'année A+x sont devenues des surfaces urbaines. Les basculements opérés des espaces ruraux vers les centres équestres (répertoriés dans l'urbain) ne sont pas retenus dans la consommation d'espaces ruraux.

Réduction des surfaces rurales consommées depuis vingt ans

À l'image de l'évolution constatée à l'échelle de l'Île-de-France, le développement urbain sur l'ensemble des secteurs d'étude se caractérise par une réduction quasi continue des surfaces rurales consommées depuis vingt ans, et ce pour toutes les

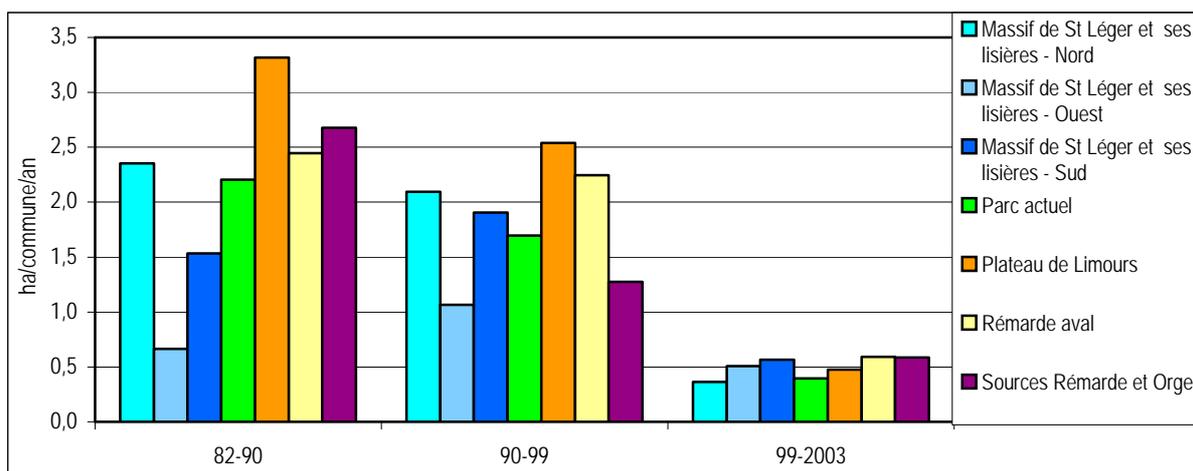
entités (pour le contexte régional, voir la Note rapide n°387 juin 2005, laurif).

Entre 1982 et 1990 les surfaces consommées sont importantes partout, particulièrement sur le Plateau de Limours mais également sur les communes du Parc actuel (plus de 370 ha au total sur cette période, soit 2,2 ha/an/commune en moyenne).

Entre 1990 et 1999, les surfaces consommées ont sensiblement réduit (1,8 ha/an/commune en moyenne). Seules les lisières sud et ouest du Massif de Saint-Léger connaissent un accroissement des surfaces consommées par rapport à la période précédente, mais il s'agit probablement d'un effet de rattrapage (surfaces consommées particulièrement faibles entre 1982 et 1990 sur ces deux secteurs).

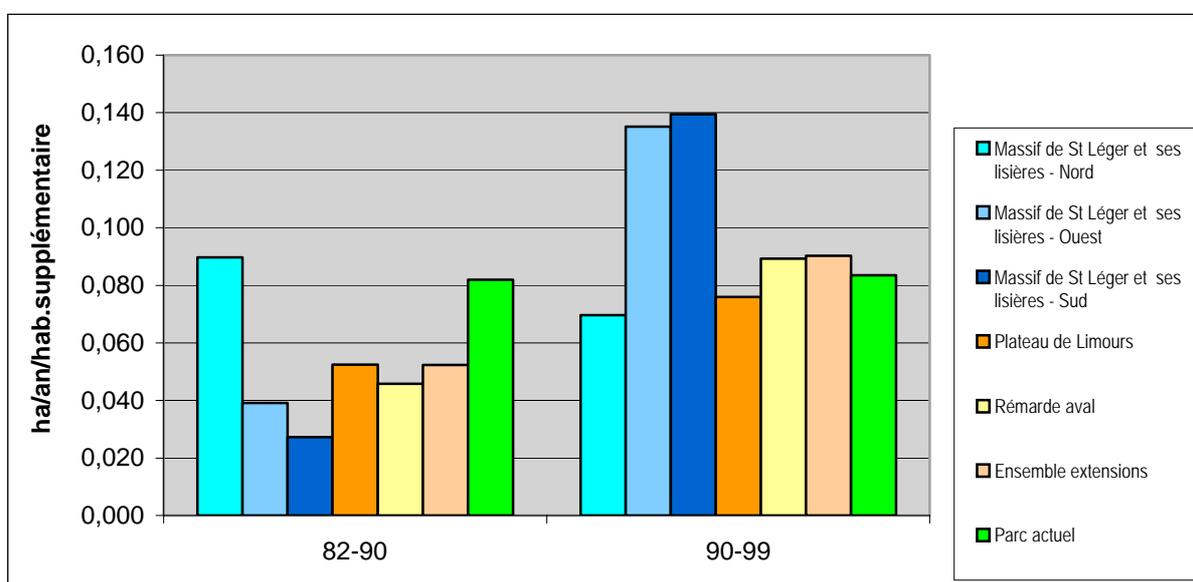
Sur la période 1999-2003, les surfaces consommées ont fortement diminué, elles sont tombées aux environs de 0,5 ha/an/commune. C'est dans le Parc actuel et dans le Massif de Saint-Léger Nord qu'elles sont les plus réduites. Cette consommation d'espace ruraux est nettement inférieure à la consommation calculée à l'échelle régionale (0,67 ha/commune/an entre 1999 et 2003).

Consommation annuelle d'espaces ruraux depuis 20 ans



Source : MOS 1982, 1990, 1999 et 2003 – laurif

Consommation d'espace rural par habitant supplémentaire



Source : MOS 1982, 1990, 1999, laurif ; RGP 1982, 1990, et RP 1999 INSEE.

Consommation d'espace et croissance démographique

Il a paru intéressant de voir comment évoluaient consommation d'espace et croissance démographique. Bien sûr, le rapprochement de ces deux indicateurs ne signifie pas qu'existe entre eux une corrélation directe et exclusive. Par exemple la création de zones d'activités, qui contribue à la consommation d'espace sur le secteur étudié, peut très bien servir l'emploi de salariés ne résidant pas sur le secteur d'étude, cette consommation d'espace serait donc indépendante de l'évolution démographique. Inversement, les nouveaux résidents du secteur étudié peuvent bénéficier de zones d'activités ou commerciales créées à l'extérieur, là encore, à l'échelle du secteur étudié, les deux indicateurs ne seraient pas corrélés.

L'urbanisation d'espaces ruraux (hors mutations vers le poste centre équestre) s'est portée essentiellement sur cinq types de postes du MOS (voir également informations complémentaires pour la période 1999-2003 dans la fiche « Évolution

des formes et qualité du développement urbain actuelles ») :

- les jardins de l'habitat individuel ;
- les parcs ou jardins. Concernant ce type d'urbanisation, une certaine prudence est à observer dans l'analyse. Dans quelques cas, le MOS indique une urbanisation de façon abusive puisqu'il s'agit en fait de reclassement dans un poste urbain des parcs des châteaux de Breteuil et de Mauvières. Dans d'autres cas, le reclassement d'un poste rural vers le poste parcs ou jardins est du à l'aménagement d'une friche. Finalement, une part non négligeable de l'urbanisation décrite consiste donc en une artificialisation des milieux moins totale que dans le cas de la création d'espace bâti ou même d'un golf ;
- l'habitat individuel ;
- les golfs. Ce type d'artificialisation de milieux ruraux s'observe dans le Parc (entre 1982 et 1990), dans le secteur Massif de Saint-Léger et ses lisières nord (entre 1982 et 1990) et sur le secteur Plateau

de Limours (sur les périodes 1982/1990 et 1990/1999 pour une surface totale de 220 ha) ;

- les emprises de transport ferré. Cette urbanisation est liée au tracé du TGV sud ouest (apparition au MOS entre 1982 et 1990) pour les secteurs Parc, Plateau de Limours, Source de la Rémarde et de l'Orge et Rémarde aval. Dans ce cas il n'y a pas de corrélation directe, à l'échelle du secteur étudié, entre la croissance démographique du secteur et une urbanisation due à un équipement intéressant la desserte de toute la région Île-de-France.

Globalement, si la consommation d'espaces ruraux a diminué en valeur absolue sur ces 20 dernières années, il n'en demeure pas moins que l'urbanisation ne se fait toujours pas selon des modes plus économes en surface. En effet, alors que sur la période 1982-1990, dans les extensions prises dans leur ensemble, 0,052 ha sont urbanisés par habitant supplémentaire, sur la période 1990-1999 ce sont 0,09 ha qui sont urbanisés pour chaque habitant supplémentaire (bâtons beiges sur le graphique). Ainsi, même si la consommation d'espaces ruraux se réduit en valeur absolue, elle augmente en valeur relative, c'est à dire qu'elle augmente plus vite que ne croît la population, sauf sur le secteur Massif de Saint-Léger Nord. Dans le

Parc actuel, l'étalement semble maîtrisé dans la mesure où le nombre d'hectares consommés par habitant supplémentaire est pratiquement stable entre les deux périodes.

L'évolution en surface de la couverture forestière est quasiment stable depuis vingt ans. En effet, les surfaces boisées disparues (postes 1 et 2 du MOS) entre 1999 et 2003 sont réduites : 46 ha sans les peupleraies, 77 ha si on les inclut ; le rythme de disparition est similaire sur la période 1987-1990 (voir fiche « Forêt : sylviculture multifonctionnelle »).

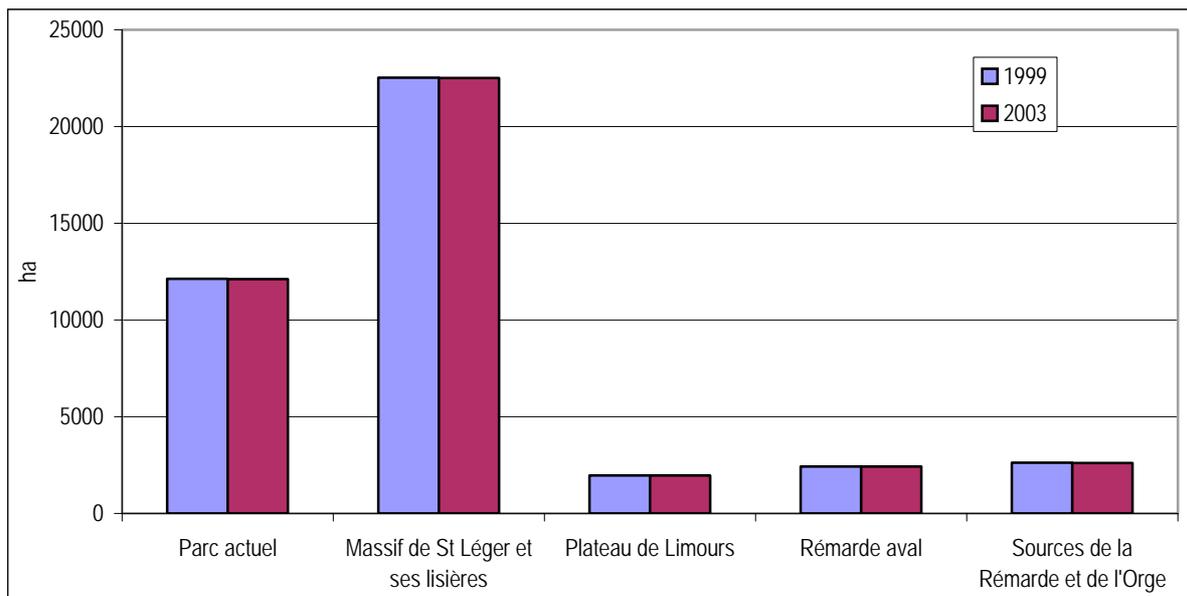
Evolution des surfaces dévolues aux activités économiques

Les surfaces vouées aux activités économiques sont la somme des surfaces des postes 38 à 48¹ des MOS des différentes années présentées.

De façon générale, sur le périmètre élargi, la croissance des surfaces est continue entre 1982 (250 ha sur le périmètre élargi) et 2003 (un peu plus de 400 ha).

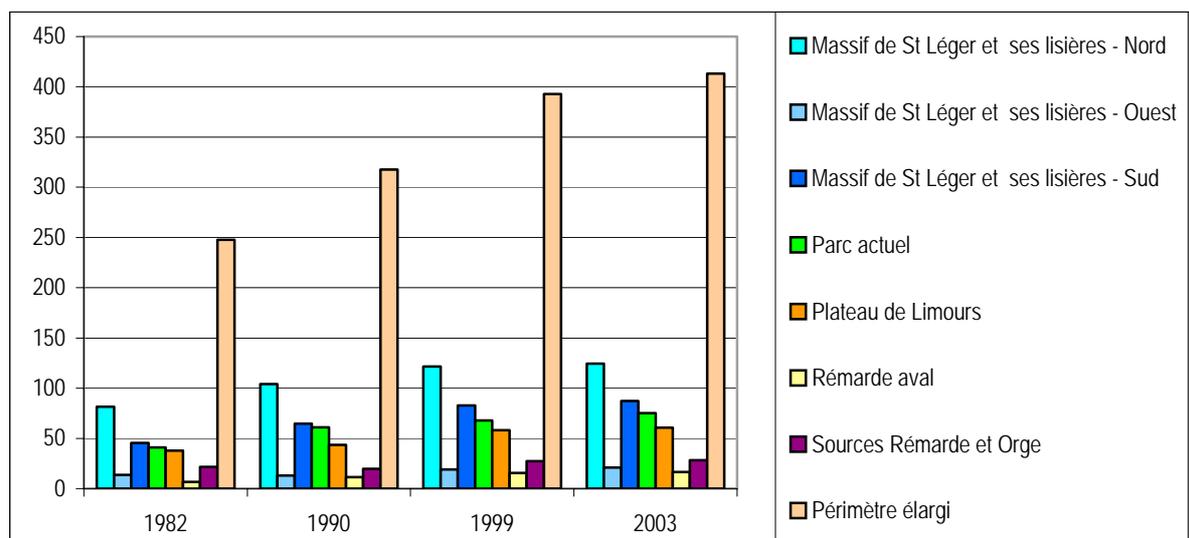
¹ Postes MOS 38 à 48 : Activités en tissu urbain mixte, Grandes emprises d'activité ; Zone et lotissement affectés aux activités ; Entreposage à l'air libre ; Activité de production animale ; Centres commerciaux ; Hypermarchés ; Grands magasins ; Stations-services ; Autres commerces ; Bureaux.

Évolution des surfaces boisées entre 1999 et 2003



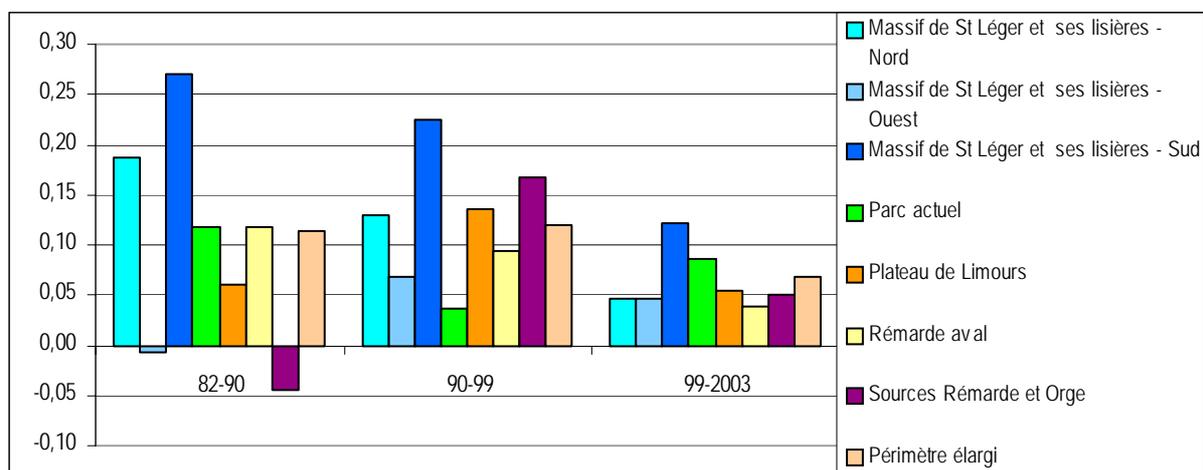
Source : MOS 1999 et 2003, laurif

Les surfaces vouées aux activités économiques (en ha)



Source : MOS 1982, 1990, 1999, 2003, Laurif

Évolution des surfaces vouées aux activités en ha/an/commune



Source : MOS 1982, 1990, 1999, 2003, Laurif

Mais cet accroissement des surfaces d'activités marque cependant un net ralentissement. Sur l'ensemble du périmètre élargi la croissance des surfaces est relativement stable entre 1982 et 1999 : + 0,11 ha/an/commune sur la période 1982-1990, soit une croissance en valeur absolue de plus de 70 ha au total et + 0,12 ha/an/commune entre 1990 et 1999 soit une extension de plus de 75 ha. Puis elle se ralentit nettement entre 1999 et 2003 : + 0,7 ha/an/commune soit une hausse d'environ 20 ha. À noter : les secteurs Massif de Saint-Léger Ouest et Rémarde Aval sont particulièrement préservés de ce type d'urbanisation, inversement la croissance de ce type de surface est plus forte sur le secteur Massif de Saint-Léger Sud ainsi que sur le Parc actuel pour la période 1999-2003.

Sur l'ensemble des 10 postes activités des MOS, l'évolution de certains d'entre eux mérite d'être soulignée :

- Les bureaux : très faibles surfaces. À noter cinq hectares apparus entre 1999 et 2003 dans le Parc actuel ;
- Production animale : Stabilité des surfaces dans l'ensemble, mais croissance sur l'ensemble du

Massif de Saint-Léger et de ses périphéries entre 1990 et 1999 (passe de 27 à 37 ha) et un déclin pour la même période sur le Parc actuel (passe de 14 ha à 9 ha, surface stabilisée entre 1999 et 2003) ;

- Centres commerciaux : leur surface est passée de moins de 8 ha en 1982 à 13 ha en 2003 (voir fiche « Niveau d'équipements, éducation et santé, commerces » pour plus de précisions sur les commerces) ;
- Zones et lotissements d'activités : croissance continue en vingt ans, 14 ha en 1982, 84 ha en 2003 (absence sur Massif de Saint-Léger Ouest). Cette croissance s'est surtout produite durant les décennies 80 et 90 (Massif de Saint-Léger Sud, Parc actuel) puis s'est fortement réduite entre 1999 et 2003 (+ 4 ha cependant sur le Massif de Saint-Léger Sud).

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une consommation d'espaces ruraux maîtrisée en valeur absolue.</p> <p>Avec ce projet d'extension du Parc naturel régional, les grands équilibres de l'occupation du sol ne seraient pas bouleversés.</p> <p>En vingt ans, le rythme de consommation des espaces ruraux a fortement diminué - après un « pic » plus tardif en périphérie sud et ouest du massif de Saint-Léger- pour tomber nettement en dessous des moyennes régionales entre 1999 et 2003. Aujourd'hui tous les secteurs sont dans les mêmes dynamiques, autour de 0,5 ha/an/commune.</p>	<p>Globalement, une hausse de la consommation d'espace rural par habitant supplémentaire entre 1982 et 1999.</p> <p>À noter la place un peu à part de l'entité du Plateau de Limours, plus urbain et surtout beaucoup moins boisé (moins de 20 % de la surface de ce secteur est boisée contre près de 50 % dans le Parc actuel et 44 % sur le périmètre élargi).</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>La maîtrise de la consommation globale d'espace par l'urbanisation</p> <p>La mixité sociale, en particulier accueil des jeunes et actifs travaillant sur le secteur</p> <p>La qualité urbaine (dans les zones et lotissements d'activité, surfaces commerciales en particulier en entrée de ville)</p>	<p>Encourager la construction de logements sociaux, partout insuffisants en Île-de-France, en considérant les difficultés de réalisation de petites opérations, ainsi que les problèmes de desserte pour des ménages aux revenus modestes.</p> <p>Poursuivre la sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement permettant une réduction des surfaces consommées : les généraliser et les adapter à l'ensemble des autres secteurs.</p> <p>Poursuivre les actions de sensibilisation pour le maintien de la qualité urbaine.</p>

6. Évolution des formes et qualité du développement urbain actuelles

La croissance urbaine est un processus conjugué de la densification, de l'extension et du renouvellement urbain. Au sein du Parc, l'évolution du développement urbain se fait ainsi par des opérations de réhabilitation ou de restructuration de l'existant, de remplissage des dents creuses et d'extensions urbaines.

Ces divers modes de développement urbain se font au gré des opportunités foncières, selon des degrés d'accessibilité routière et de transports, en fonction ou non de la proximité d'une centralité urbaine, de la réceptivité des tissus urbains, de leurs potentiels d'évolution, etc. Leur contribution à la qualité urbaine est fonction des formes qu'ils génèrent, des fonctions qu'ils apportent, des usages et des modes de gestion qu'ils suscitent ou requièrent.

L'analyse suivante est issue de l'observation de l'occupation du sol entre 1999 et 2003 et d'une sélection d'exemples d'opérations considérées comme intéressantes.

Un développement urbain général qui reste modéré grâce à la réduction de la consommation des espaces ruraux

L'observation de l'occupation du sol entre 1999 et 2003 montre que dans le Parc actuel, la consommation des espaces ruraux (postes 1 à 15 du MOS en 83 postes) par l'urbanisation (postes 22 à 29, la mutation vers les jardins n'est pas prise en compte) a représenté, centres équestres compris, de 36 ha – soit 0,17 % de la surface rurale totale-, ou 26 ha sans les centres équestres. Sur ces 26 ha, l'urbanisation s'effectue pour un tiers sur des terres labourées, mais s'opère également pour un tiers sur des espaces dits ruraux vacants (friches agricoles, carrières abandonnées, etc.), pour 18 % sur des bois et forêts et pour 15 % sur des surfaces en herbe agricoles.

Cette artificialisation des espaces ruraux en espace bâti, en infrastructures, ou par ouverture de chantiers, représente 6.6 ha par an en moyenne entre 1999 et 2003 sur le Parc actuel et près de 23 ha par an sur les périmètres d'extension pris dans leur ensemble.

Diversité des aménagements en extension entre 1999 et 2003

Surfaces en hectares	Parc actuel	Massif Saint-Léger et lisières	Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde Orge	total extensions	périmètre élargi
Espace urbain ouvert pour le sport et terrains vacants	0,1	2,6	0,6	0,3	1	4,5	4,6
Centres équestres	10	20,6	0,4	3,7	0,5	25,2	35,2
Espace urbain construit (hors centres équestres)	18,7	28,4	12,6	9,3	7,4	57,7	76,4
<i>dont habitat individuel</i>	10,7	23,9	10	8,6	6,4	48,9	59,6
<i>dont activités économiques</i>	6,9	2,6	1	0,3	0,6	4,5	11,4
Infrastructures de transport	6,2	3	1,5	0	0,5	5	11,2
Chantiers	1,2	16	6,1	0,2	1,7	24	25,2
Surfaces totales urbanisées* entre 1999 et 2003	26,2	50,0	20,8	9,8	10,6	91,2	117,4
Consommation annuelle d'espaces ruraux* en ha par an	6,6	12,5	5,2	2,5	2,7	22,8	29,4
en ha par an et par commune	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4

*hors centres équestres

Source : MOS laurif

L'urbanisation apparaît donc quantitativement modérée sur l'ensemble du périmètre, mais ces extensions urbaines ne sont pas pour autant pleinement maîtrisées.

À titre d'exemple, on observe une consommation des surfaces boisées qui représente en moyenne 1/5 des extensions, et même ¼ sur le plateau de Limours. Ce sont 4,7 ha de bois et forêt dans le Parc actuel et 18,8 ha dans les périmètres d'extension pris dans leur ensemble qui ont disparu, en grande partie pour la construction d'habitat individuel. Il s'agit pour l'essentiel de constructions individuelles dispersées et construites soit dans les bois en poursuivant un mitage déjà engagé (Clairefontaine-en-Yvelines), soit en limite de bois en faisant reculer la lisière forestière (Sainte-Mesme, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Forges-les-Bains).

Les trois processus majeurs du développement urbain entre 1999 et 2003

Les réhabilitations et restructurations

Situés plutôt au cœur des bourgs mais aussi dans leur périphérie (hameau, bâtiments isolés), ces projets opèrent sur des bâtiments urbains comme agricoles (maison, ancien corps de ferme, division de grande propriété bâtie, etc.). Ils préservent ou complètent le cadre bâti existant et peuvent accompagner les constructions neuves (opérations en dents creuses et lotissements).

Le Parc actuel, dans un document de novembre 2005, a dressé le bilan de sept opérations de restructuration/renouvellement urbain dans le centre

de Chevreuse, réalisées sur 15 ans (1991/2005). Sur l'ensemble de ces opérations, le nombre de logements est passé de 8, souvent des maisons individuelles, à 129 dont 124 logements collectifs et 43 % de logements sociaux. Pour le Parc, ces opérations présentent plusieurs intérêts :

- Densification ;
- confortement du centre-bourg ;
- qualité urbaine ;
- diversification de l'offre de logements.

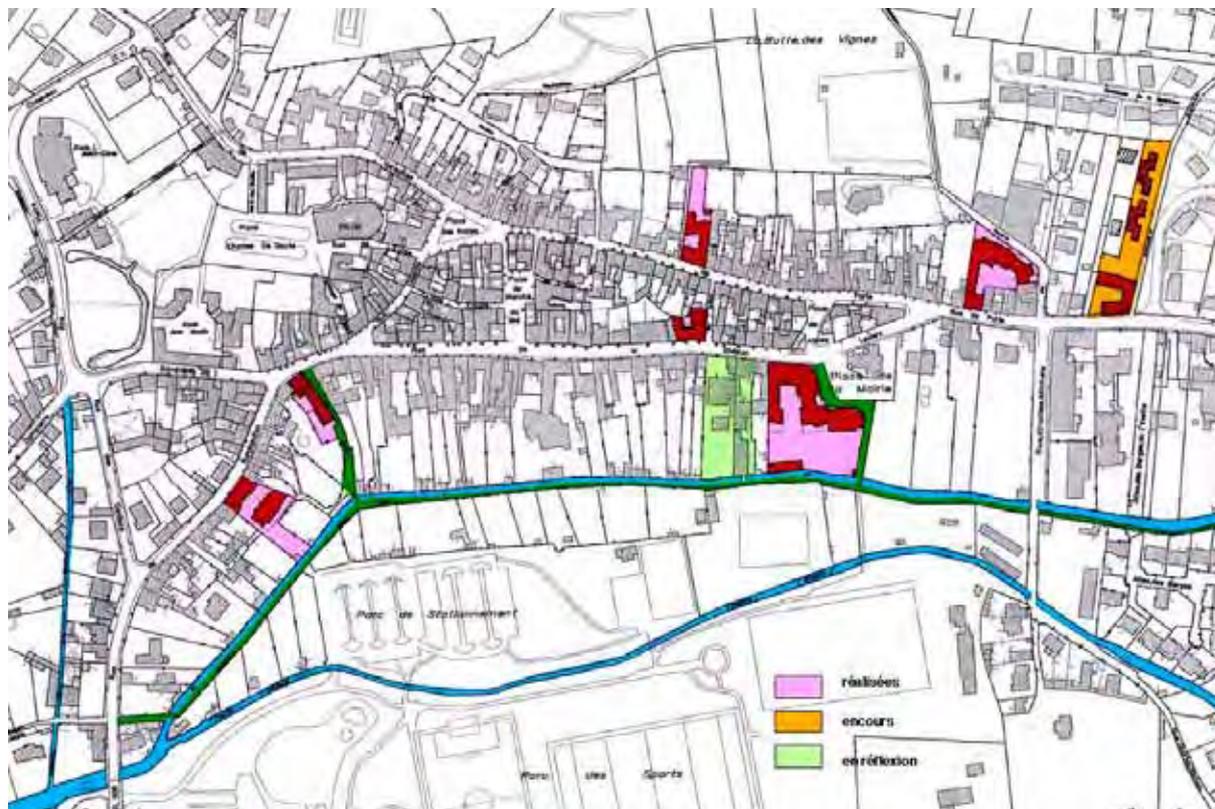
Le potentiel de réhabilitation dans le tissu existant est issu essentiellement de la vacance du bâti, de l'indivision de la propriété, de l'insalubrité ou de la restauration nécessaire des bâtiments.

L'analyse du MOS, entre 1999 et 2003, montre que ce sont les communes du Parc actuel et des sous-secteurs Massif de Saint-Léger qui réalisent plus volontiers ce type d'opérations. Les mutations observées ont surtout concerné des projets d'habitat.

Le remplissage des dents creuses

Situées plutôt dans les bourgs ces opérations préservent ou complètent le cadre urbain existant dans sa trame parcellaire et bâtie. Cette optimisation des espaces sous-utilisés ou libres participe à la qualité urbaine. En tant qu'espaces de respiration, de reconfiguration de l'espace public et du cadre bâti, ils peuvent valoriser la forme et la structure des bourgs et villages voire améliorer leur fonctionnement notamment en stationnement public (exemple de la Gripière à Lévis-Saint-Nom, avec la création de 5 logements aidés)

Restructuration/renouvellement urbain à Chevreuse



Source : transmis par PNR Haute Vallée de Chevreuse

La qualité urbaine

Ces trois types de développement urbain en bourgs et villages peuvent contribuer à la qualité urbaine, c'est-à-dire permettre la réalisation et l'évolution du cadre de vie des habitants et des équilibres que ces communes souhaitent avoir avec leur environnement.

Au-delà des problématiques paysagères, les objectifs de mixité, de densité et de compacité urbaines apparaissent comme des critères généraux de qualité au sens où il favorisent la limitation de la consommation de l'espace, une économie de moyens notamment en terme d'infrastructures, de réseaux et de déplacements.

Ils nécessitent une vision d'ensemble mettant chaque opération en lien avec le contexte dans lequel elle s'insère ce qui implique notamment un projet urbain d'ensemble (le PADD et son support réglementaire).

La mixité

Au niveau de la programmation urbaine, il s'agit de proposer des fonctions et des usages variés permettant une diversité d'occupations et d'évolutions dans le temps et l'espace et des réponses appropriées aux demandes sociale et économique (foncier, logement, services, équipements, activités, etc.) :

- Les opérations en réhabilitation et en dents creuses s'avèrent plus favorables à la mixité à la parcelle ou au bâtiment avec une cohabitation voire une superposition de fonctions différentes ;

- Les opérations en extension urbaine, moins denses et généralement plus en périphérie devraient par contre privilégier une diversité dans l'offre de logement et éviter de concurrencer les centralités urbaines existantes. L'importance des taux de construction et du nombre de zones AU ou NA restantes sur certaines communes, nécessitera cependant, plus qu'ailleurs, de se poser la question d'une programmation urbaine par rapport à l'ensemble communal.

Densité et compacité urbaines

Au niveau de la conception spatiale des projets il s'agit de privilégier un développement urbain économe en espace, notamment de :

- s'inscrire et respecter le paysage dans ses orientations, ses pentes, ses perspectives et ses ouvertures ;
- mailler, hiérarchiser l'espace public et son traitement qui reste le support et le garant de l'urbanité, des échanges et des déplacements ;
- de veiller à la bonne intégration des projets dans le tissu urbain, notamment dans la compréhension des complémentarités entre les trames bâtie et parcellaire. La maîtrise des découpages fonciers dans leur taille, leur forme et leur assemblage reste en effet un support complémentaire à la mise en cohérence du bâti pour favoriser le regroupement, la contiguïté, la mitoyenneté dans l'implantation des bâtiments.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Une culture, des savoir-faire, en matière de réhabilitation et densification dans le Parc actuel.	Un important tissu de lotissements, avec un règlement très figé qui rend souvent impossible l'évolution de la forme urbaine et la diversification de l'habitat.
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Renouvellement urbain	Favoriser plus efficacement le renouvellement urbain dans le cadre des opérations de réhabilitation et le remplissage des dents creuses.
Qualité du développement urbain	Favoriser la compacité et la densité urbaines, notamment dans les extensions urbaines en habitat individuel encore très actives sur le territoire en s'appuyant sur une stratégie globale, c'est-à-dire dans un projet et une vision du développement urbain de l'ensemble de la commune, favoriser un urbanisme endogène tout en préservant l'identité des bourgs et villages (voir les orientations d'aménagement d'ensemble du PLU et le PADD). Respecter la continuité des aménagements existants, notamment les trames parcellaires, bâties, d'espace public et de voies ; prendre en compte les composantes du paysage dans l'organisation du bâti.

7. PLU : état d'avancement, contenu et zonage

Les PLU sont les principaux instruments de la planification urbaine chargés de fixer « les règles générales et les servitudes d'utilisations des sols ».

État d'avancement des POS/PLU (septembre 2007)

L'ensemble du territoire d'étude est couvert par des documents d'urbanisme locaux. Les 77 communes étudiées ont un POS ou PLU approuvé.

Une grande démarche de révision des POS et PLU est en cours

- Au sein du Parc actuel, un tiers des documents sont en cours de révision : 7 procédures ont été lancées, les dernières étant celles de Dampierre-en-Yvelines (procédure ayant débuté en septembre 2006) et Rochefort-en-Yvelines (procédure ayant débuté en octobre 2006). Aujourd'hui, sur les 7 documents en cours de modification, 2 ont un projet arrêté. Il s'agit de Magny-les-Hameaux (projet arrêté en mai 2007) et Vieille-Église-en-Yvelines (en juillet 1998). Pour cette dernière, compte tenu de l'ancienneté, on peut se demander si ce projet de modification va aboutir...
- Pour les communes de l'extension potentielle : 17 communes sur les 56 ont également lancé des procédures de révision et 8 communes ont un projet arrêté. Les dernières étant Gambais (PLU arrêté en juillet 2007), Briis-sous-Forges (également en juillet 2007) et Le Val-Saint-Germain (en janvier 2007).
- À l'échelle du périmètre élargi on dénombre 24 documents d'urbanisme local en cours de révision, soit un tiers des communes ont lancé une procédure de révision et 10 PLU ont été arrêtés.

Le Parc peut aider les communes à élaborer ou à terminer leur PLU afin de réaliser un cadre d'orientation minimum. « Les organismes de gestion des Parcs sont consultés à leur demande pour l'élaboration des schémas directeurs et des POS ». (article L 121.8.1 du Code de l'urbanisme).

Au sein du Parc actuel, on comptabilise 10 POS ou PLU qui ont été approuvés antérieurement à 1999. Et pour quatre documents, aucune procédure de

Près de la moitié des POS sont encore antérieurs à 1999 (date d'adoption de la Charte)

Etat d'avancement des POS et PLU

	Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	total extensions	périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
POS et PLU approuvés	21	15	10	9	12	5	5	56	77
POS et PLU antérieurs à 1999	10	7	5	6	3	3	1	25	35
Documents en cours de révision...	7	4	1	2	4	4	2	17	24
...dont le projet a été arrêté	2	2	1	1	3	1	0	8	10

Source : données IAURIF, septembre 2007

révision n'a été programmée. Il s'agit des communes d'Auffargis (POS approuvé en mai 1995), de Longvilliers (POS approuvé en février 1995), du Mesnil-Saint-Denis (POS approuvé en juin 1990) et de Choisel (POS approuvé en 1979). Ces POS, antérieurs à la première révision de la Charte du Parc peuvent donc présenter des problèmes de compatibilité avec le Plan de référence du Parc.

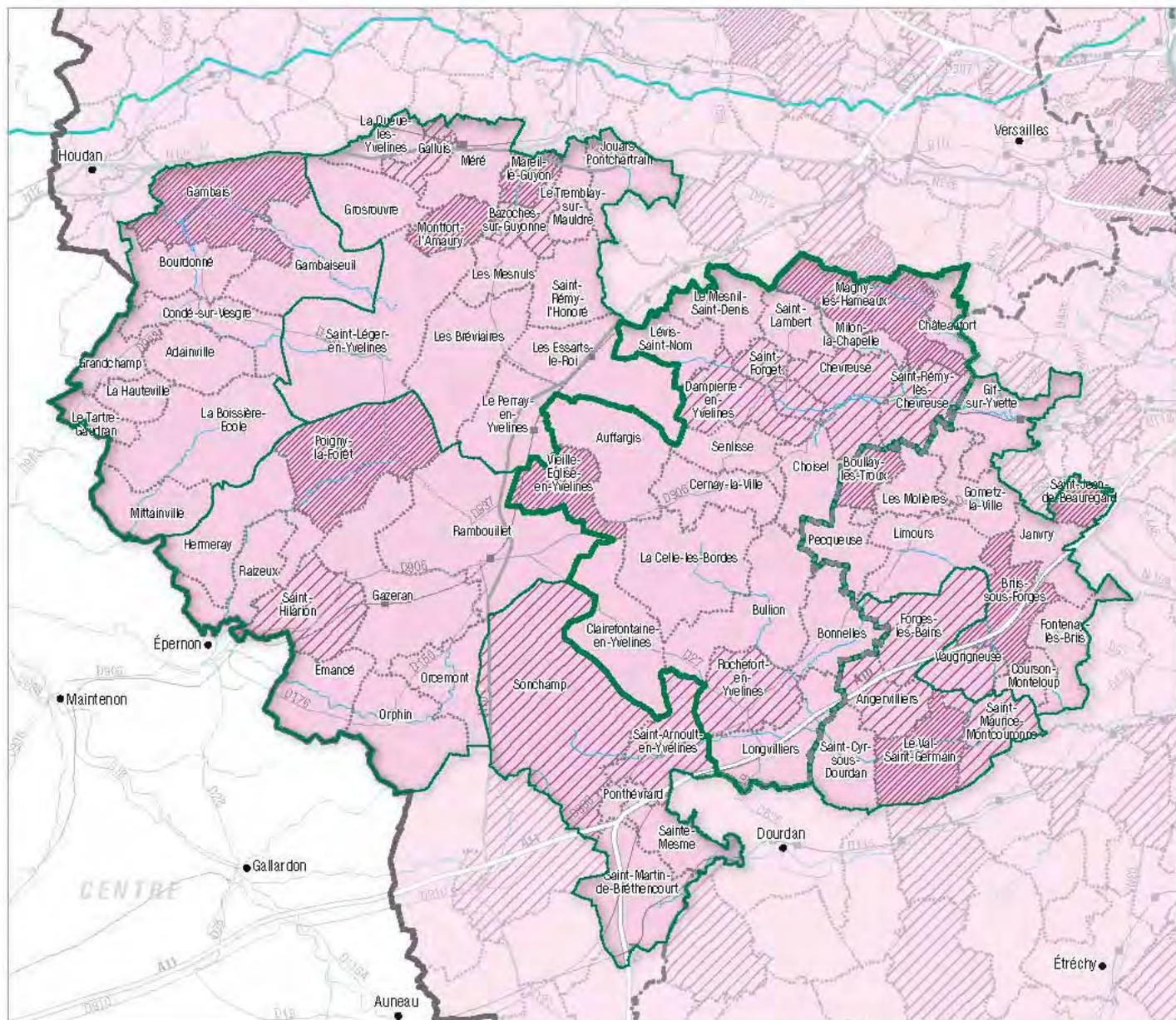
Une analyse de ces documents semble nécessaire en confrontant les zones ouvertes à l'urbanisation de la commune d'une part, et la délimitation de l'extension urbaine et le type de secteur définis par le plan de référence du Parc d'autre part.

En vertu de l'article L.333-1 du code de l'environnement, les documents d'urbanisme (Plan d'occupations des sols : POS, Plan local d'urbanisme : PLU et Schéma de cohérence territoriale : SCOT) doivent être compatibles avec les orientations et les mesures des chartes des Parcs naturels régionaux. La loi « Solidarité et renouvellement urbain » (SRU) place les Parcs naturels régionaux comme partenaires « associés » dans l'élaboration des PLU. Ces derniers disposent de trois mois pour émettre un avis sur le projet arrêté. Par ailleurs, elle souligne la valeur juridique de la Charte du Parc en tant que document d'urbanisme supérieur au PLU, celui-ci devant être « compatible » avec la Charte du Parc. La Charte et son plan de référence entrent dans la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme.

A contrario, depuis l'adoption de la Charte en 1999, 11 documents d'urbanisme locaux ont été approuvés, 8 POS et 3 PLU (Saint-Lambert et Lévis-Saint-Nom en décembre 2005 ainsi que Bonnelles en mai 2006).

Tout comme les communes du Parc actuel, celles de l'extension potentielle ont des documents d'urbanisme locaux assez anciens : 25 POS ont été approuvés antérieurement à 1999 ; 31 ont été approuvés après 1999. Le dernier document

État d'avancement des documents d'urbanisme locaux



0 2 4 6 km

Situation des POS/PLU mai 2007

- POS/PLU approuvé
- révision/projet arrêté
- révision en cours

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : DREIF ODE, Carte PLU, 2006 - IGN, Routes000, 2005 - AURIF © AURIF 2008

approuvé étant celui de la commune de Gif-sur-Yvette en mai 2007.

Ainsi, le périmètre élargi est constitué en grande partie de documents anciens : 35 communes sur les 77 possèdent un POS antérieur à 1999.

Les communes souhaitant intégrer le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse devront être en accord avec ses orientations et sans doute mettre en révision leur document d'urbanisme local.

Le contenu des POS/PLU

Le rapport de présentation doit comporter un diagnostic qui explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document essentiel qui exprime le projet de la collectivité locale à l'horizon de 10 à 20 ans.

Pourtant, à la lecture d'une vingtaine de POS/PLU approuvés après 1999, nombre d'entre eux semblent ne pas jouer pleinement leur rôle. Près de la moitié de ces documents envisagent, pour ce territoire rural, un trop grand nombre de zones à urbaniser qui sont souvent disséminées sans une réelle cohérence avec le bourg existant. L'urbanisation envisagée va à l'encontre d'un développement modéré. Ainsi, certaines coupures vertes disparaissent et ces opérations peuvent déstructurer le village. À cela s'ajoute, plus particulièrement dans les communes de l'extension potentielle, des densités programmées souvent faibles et bien inférieures aux densités prévues dans le Sdrif en cours de révision. De même, on constate que près d'un tiers de ces documents manquent de clarté : programmes non précisés, contenu réglementaire trop succinct, PADD qui exprime peu le projet communal, etc.

Leur qualité souvent insuffisante et leur contenu trop bref ou parfois erroné sont dommageables. Ils sont pourtant la clé pour un aménagement harmonieux de nos villages et le soin apporté à leur réalisation, notamment au PADD, est primordial.

Les nombreuses analyses effectuées dans le cadre du présent diagnostic pour la révision de la Charte devraient être une aide précieuse au service des communes en cours d'élaboration d'un POS/PLU. Les différentes problématiques soulevées pourront ainsi être intégrées au rapport de présentation et apporter au PADD une vision plus globale et stratégique du territoire.

De plus, le Parc envisage aussi des études préliminaires à l'élaboration des PLU pour apporter une connaissance des paysages et des morphologies urbaines afin d'aider les communes à formuler leur projet.

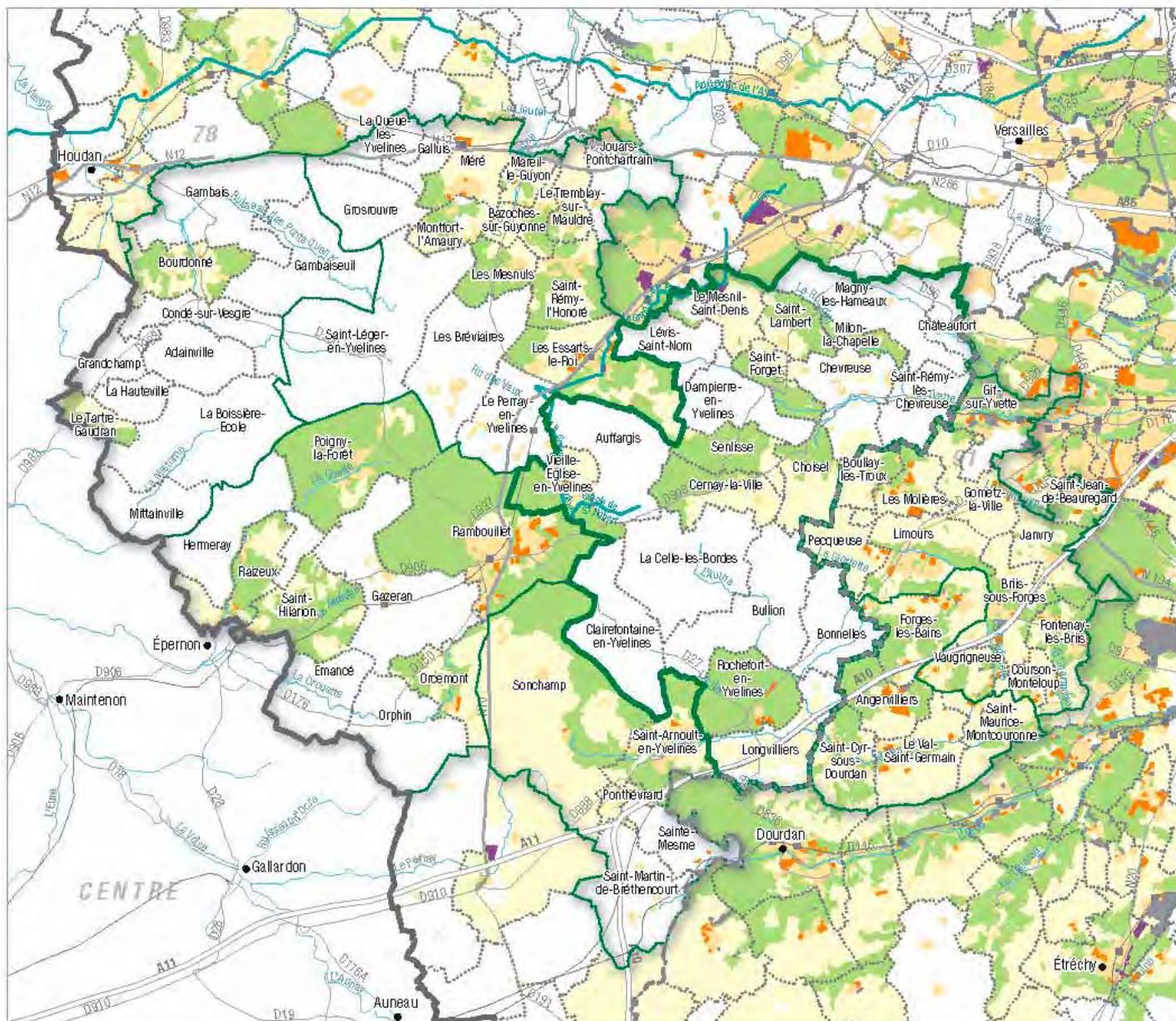
Le zonage des POS/PLU (la vocation des terres)

Le zonage peut être envisagé à partir de la « CartoPLU » qui est une représentation numérique du zonage des PLU et ex-POS d'Île-de-France établie par la DRE à partir des documents approuvés et conservés par les DDE. La mise à jour de cette « CartoPLU » a été faite en décembre 2006, les derniers PLU approuvés depuis cette date n'ont pas été encore inclus.

La carte « Les zonages POS/PLU » ci-après permet de distinguer les surfaces affectées aux zones urbaines, aux zones agricoles, naturelles et forestières ainsi qu'aux zones d'urbanisation future. Malheureusement pour ce diagnostic, seulement 8 communes du Parc actuel et 33 communes de l'extension potentielle ont été traitées. Cette analyse de l'affectation des terres au sein des PLU et ex-POS ne concerne donc qu'à peine la moitié du territoire d'étude. Il est donc difficile de faire une interprétation pertinente sur ce secteur.

D'une manière générale on constate qu'une majorité du territoire est couverte par des zones agricoles (zones NC des POS et A des PLU), naturelles et forestières (zones ND des POS et N des PLU).

Les zonages POS/PLU



Zonage

- zone urbaine
- zone à urbaniser*
- ZAC
- zone agricole
- zone naturelle et forestière à protéger
- infrastructures

secteur/commune non cartographié

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Avertissement :

Cette carte a été réalisée à partir des POS et PLU des communes.
C'est un document de travail qui n'a pas vocation
à se substituer aux POS et PLU pour leur application.

* il s'agit des zones à urbaniser des POS et PLU :
certaines peuvent donc être déjà consommées.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
L'ensemble du secteur d'étude est couvert par des documents d'urbanisme locaux.	De nombreux POS sont antérieurs à 1999 : 10 POS sur 21 au sein du Parc actuel et 25 POS sur 56 au sein de l'extension potentielle.
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Gestion cohérente et globale du territoire</p> <p>Préservation des espaces ruraux et maîtrise des extensions urbaines</p>	<p>Assurer la compatibilité avec la Charte : les communes doivent s'engager à transcrire les orientations et les mesures de la Charte dans leur PLU.</p> <p>Aider les élus dans la rédaction de leur document d'urbanisme local.</p> <p>Optimiser les ressources foncières : poursuivre la pérennisation des espaces agricoles, naturels et forestiers par des documents d'urbanisme locaux qui fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols ; et réduire à minima les espaces d'extension urbaine.</p> <p>Se donner les moyens, règles et outils pour valoriser et requalifier en priorité les espaces déjà urbanisés mais sous-utilisés.</p>

8. Schémas directeurs : SCoT et SDRIF

Les Schémas directeurs sont des documents à caractère prospectif qui fixent les orientations fondamentales de l'aménagement d'un ensemble de communes ainsi que les perspectives idéales à long et moyen terme de leur développement.

État d'avancement des Schémas de Cohérence Territoriale (janvier 2007)

Les 2/3 du territoire d'étude sont recouverts par un SCoT approuvé

Le territoire du Parc actuel est actuellement couvert par un schéma directeur, celui de la Haute-Vallée de Chevreuse créé en octobre 2001. Il recouvre la majeure partie du Parc soit 17 communes. Celles qui n'en font pas partie sont : Magny-les-Hameaux, Auffargis, Vieille-Église-en-Yvelines, Clairefontaine-en-Yvelines. Ces trois dernières sont comprises dans le SCoT en projet Sud-Yvelines qui comprend au total 24 communes du territoire d'étude.

Les autres SCoT qui concernent le territoire sont ceux de : Houdan-Montfort créé en décembre 1999 et qui couvre 18 communes au nord de l'extension potentielle ; Limours créé en février 1995 qui touche 12 communes à l'est de l'extension potentielle ; et Saint-Chéron créé en octobre 1996 pour 3 communes. Ces deux derniers sont en cours de modification du fait de la création d'intercommunalités (problèmes de périmètres et de compétences).

À l'échelle du périmètre élargi, le territoire est couvert par quatre SCoT approuvés, dont deux sont en cours d'évolution, et par un SCoT en projet. Et sur l'ensemble des SCoT analysés, seulement deux sont intégralement compris dans le périmètre élargi, celui de la Haute-Vallée de Chevreuse et celui de Limours.

Au total ce sont 50 communes sur les 77 qui sont incluses dans un SCoT approuvé.

Il faut savoir que le Parc accompagne et encourage ces structures intercommunales car les Schémas de cohérence territoriale sont les principaux outils de planification stratégique ou prospective, à l'échelle d'un bassin de vie.

Un SCoT en projet sur le sud des Yvelines

Le territoire du Syndicat Mixte d'Élaboration et de Suivi du Scot Sud-Yvelines (SMESSY) se situe à l'extrémité sud des Yvelines et concerne trois communautés de communes (Contrée d'Ablis Portes des Yvelines, Les Étangs et Plaines et Forêts d'Yveline), la partie sud-ouest du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse (trois communes : Auffargis, Vieille-Église-en-Yvelines, Clairefontaine-en-Yvelines) ainsi que les communes de Gambaiseuil et Ponthévrard, soit trente communes.

Ce territoire se substitue pour l'essentiel aux anciens périmètres du SEPY et du SIEPSA. Les principales modifications concernent :

- les communes de Rochefort et Longvillers qui appartenaient au SIEPSA et qui ont rejoint le Parc ainsi que le SCoT de la Haute-Vallée de Chevreuse,
- la commune de Clairefontaine-en-Yvelines qui a quitté le SCoT de la Haute-Vallée de Chevreuse, mais pas le Parc et qui a intégré le SMESSY.

L'arrêté délimitant le périmètre a été pris le 26 septembre 2005. Le SMESSY a été créé le 6 février 2006.

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont été présentés aux personnes publiques associées le 31 mai 2007.

À ce stade de la procédure voici les principales remarques qui peuvent être faites sur le document provisoire :

- Aujourd'hui SMESSY et Parc ne partagent que trois communes. Le diagnostic provisoire du SCoT rappelle que ce document devra être compatible avec la Charte actuelle pour ces trois communes. Par contre il n'est jamais indiqué que le Parc a engagé la révision de sa Charte et que son extension est envisagée sur un périmètre qui pourrait concerner 21 communes du SMESSY. Cette révision devrait être mentionnée, ainsi que les communes pressenties pour adhérer au Parc (notamment celles qui ont déjà délibéré favorablement).

Certes les calendriers d'élaboration du SCoT et de la nouvelle charte ne sont pas les mêmes. Néanmoins, il serait souhaitable que les deux documents ne soient pas élaborés dans l'ignorance réciproque de leurs enjeux.

- Concernant les zones d'activités économiques, le rapport provisoire indique la nécessité d'en ouvrir de nouvelles du fait du faible volume aujourd'hui disponible, évalué à 30 ha. Le manque serait comblé par la réalisation de huit ZAE représentant au moins 190 ha : 3 ZAE sur la CAPY, 2 aux Essarts-le-Roi (Les Essarts 1 et 2) pour une surface totale de 46 ha environ, la zone du Bel Air à Gazeran de 86 ha, et trois petites zones de moins de 5 ha chacune à Orcemont (1,5 ha), Rambouillet (2 ha) et Saint-Arnoult-en-Yvelines (4,5 ha).

- Concernant le logement social, la région Île-de-France a retenu dans le projet de SDRIF, l'objectif d'atteindre, d'ici 2030, 10 % de logements sociaux dans le parc total dans les communes rurales et 30 % dans les communes urbaines (voir carte Part de logements sociaux à atteindre en 2030, p 50 du projet de SDRIF). De ce point de vue, l'ensemble des communes du SMESSY auraient des logements sociaux supplémentaires à construire. À noter cependant que la commune de Rambouillet comprend actuellement un parc social représentant plus de 20 % de son parc de logements total, soit plus de 80 % du parc social du SMESSY.

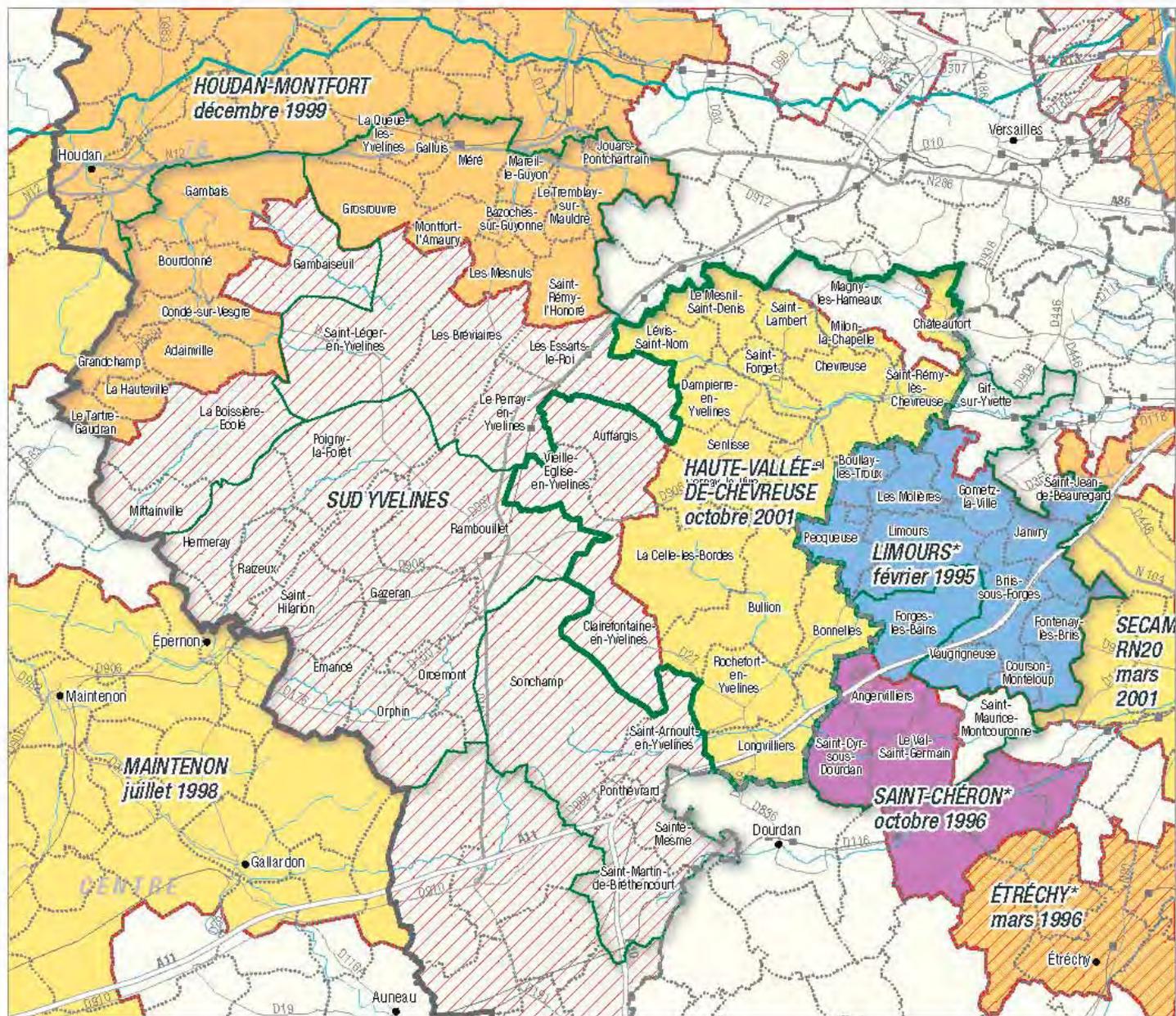
- Sur le plan des enjeux environnementaux, la fragilité de la situation concernant la ressource en eau n'a pour le moment pas suffisamment été mise en avant.

Nombre de communes situées dans le périmètre d'un SCoT approuvé ou en projet

	<i>Parc actuel (21 communes)</i>	<i>Extensions potentielles (56 communes)</i>	<i>périmètre élargi (77 communes)</i>
Haute-Vallée de Chevreuse (octobre 2001)	17 sur 17 communes	0	17 sur 17 communes
Houdan-Montfort (décembre 1999)	0	18 sur 58 communes	18 sur 58 communes
Limours (février 1995 ; en cours d'évolution)	0	12 sur 12 communes	12 sur 12 communes
Saint-Chéron (octobre 1996 ; en cours d'évolution)	0	3 sur 6 communes	3 sur 6 communes
Sud-Yvelines (Scot en projet, périmètre arrêté)	3 sur 30 communes	21 sur 30 communes	24 sur 30 communes
Communes non couvertes par un Scot approuvé ou arrêté	1 commune	2 communes	3 communes

Source : données IAURIF, septembre 2007

État d'avancement des SCoT



0 2 4 6 km

Situation des SCoT au 23 janvier 2007

- périmètre arrêté
- projet
- approuvé et/ou exécutoire

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

* Situation en cours d'évolution du fait de la création d'intercommunalités (problèmes de périmètres et de compétences)

Les orientations du Schéma directeur de la Région d'Île-de-France

Le Sdrif de 1994

C'est le Sdrif approuvé en avril 1994 qui est encore aujourd'hui opposable. À la lecture du plan de destination général des sols, on dénombre sur les communes du Parc actuel :

- des « espaces partiellement urbanisables » (ouverts à l'urbanisation à 30 % dès 2003 et à 60 % à l'horizon 2015), notamment sur les communes d'Auffargis, Chevreuse et Saint-Rémy-les-Chevreuse ;
- un « espace totalement urbanisable » sur la commune du Mesnil-Saint-Denis.

Dans les communes de l'extension potentielle, toutes les sous-entités (hormis celle du massif Saint-Léger et ses lisières partie ouest) ont des « espaces partiellement urbanisables ».

- Ils se retrouvent notamment au sein des villes-pôles comme par exemple à Limours, Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- Des « secteurs totalement urbanisables » sont également cartographiés, comme sur la commune de Gif-sur-Yvette ou encore sur Rambouillet (ville trait d'union au Sdrif).

Pour les bourgs, villages et hameaux, c'est à dire les communes non mentionnées précédemment, les orientations du Sdrif de 1994 sont les suivantes : « les parties actuellement urbanisées pourront s'étendre dans le cadre d'un développement modéré, respectueux de l'environnement et réalisé en continuité avec le bâti existant ». *chapitre 4.3.2, p.103*

Concernant les infrastructures de transport, trois projets sont cartographiés :

- l'amélioration de la ligne SNCF existante entre les gares de La Verrière et du Perray-en-Yvelines ;
- le prolongement de l'A12 au nord du Parc ;
- la création d'une voie nouvelle entre Mareil-le-Guyon et Les Essarts-le-Roi, dans le prolongement du projet de voie rapide de la vallée de la Mauldre, permettant de relier l'A13 à l'A10 via l'A12. Récemment, le conseil général des Yvelines a décidé de soutenir le projet de la Mauldre mais ne s'engagerait pas sur le prolongement entre l'A12 et l'A10.

Le Sdrif arrêté du 15 février 2007

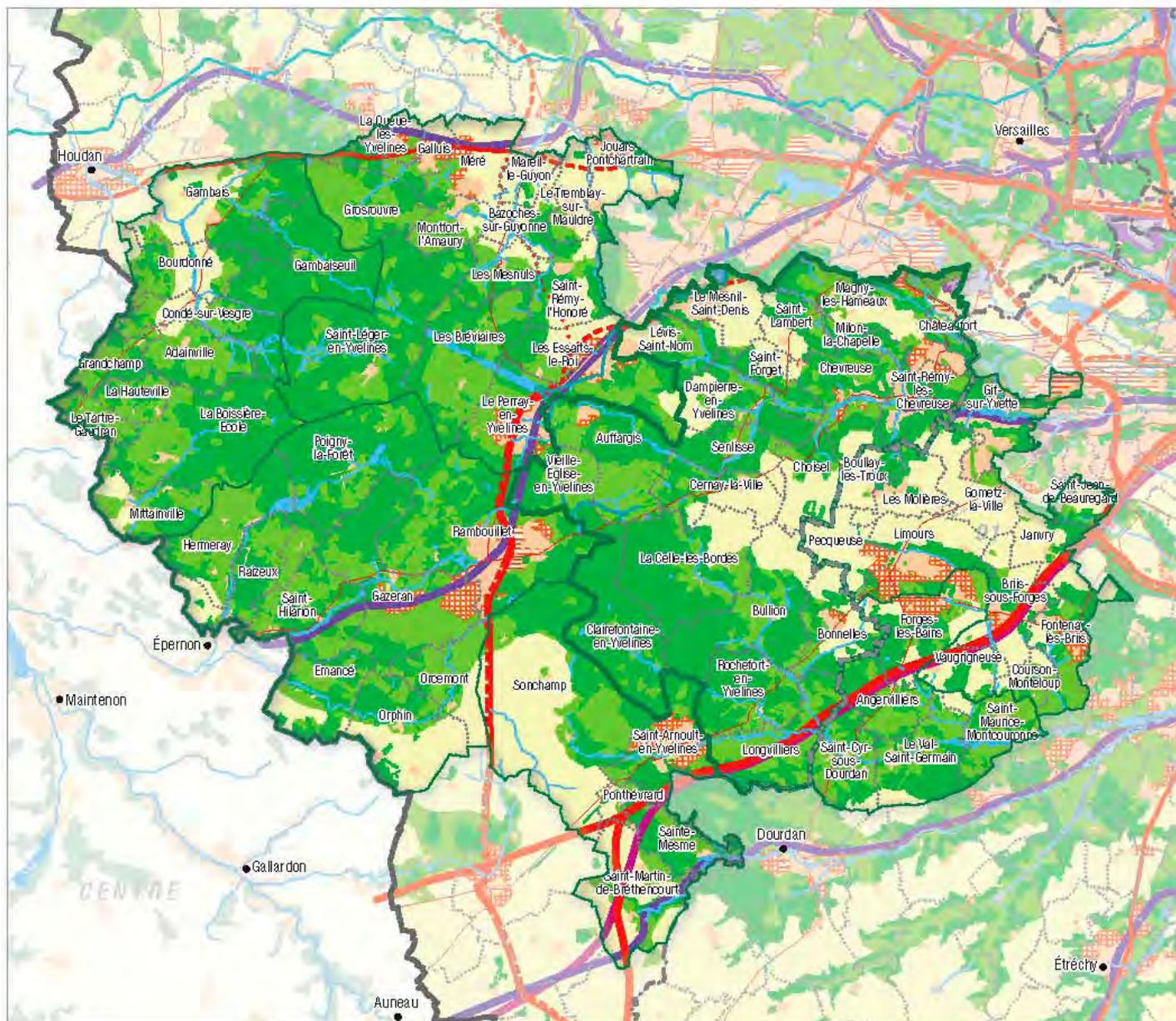
Il fixe trois défis majeurs et cinq objectifs fondamentaux : offrir un logement à tous les Franciliens ; doter la métropole d'équipements et de services de qualité ; faciliter une mobilité raisonnée des biens et des personnes ; accueillir et stimuler l'emploi et les activités économiques ; préserver, restaurer et valoriser les ressources naturelles.

Le premier objectif est de construire 60 000 logements par an pendant vingt-cinq ans. Tous les territoires devront y prendre part. Le projet spatial du Sdrif est fondé sur un fort recentrage de l'action sur la ville existante, un effort d'intensification urbaine particulièrement dans les secteurs les mieux desservis de l'espace régional (densification du tissu urbain existant et densité minimale de 35 logements/hectare à l'échelle du quartier pour les extensions urbaines).

Par comparaison au Sdrif de 1994, la localisation n'est plus délimitée. On ne cartographie que les secteurs d'urbanisation ou de densification préférentielles et il appartient aux collectivités locales de définir précisément la délimitation des espaces à urbaniser.

Le projet, arrêté par le Conseil régional, est actuellement (automne 2007) soumis à enquête publique.

Le Schéma directeur de l'Île-de-France de 1994



Principales orientations du SDRIF 1994

Urbanisation

- espace partiellement urbanisable
- espace urbanisable
- espace urbanisé
- plateforme aéroportuaire
- emprise technique

Environnement

- bois ou forêt
- espace paysager ou espace vert
- espace agricole

Infrastructures de transport

Voirie rapide principale

- existante
- à modifier
- projetée en gabarit normal
- projetée en gabarit réduit souterrain

Voirie rapide

- existante
- à aménager
- projetée en gabarit normal
- en gabarit réduit souterrain
- en gabarit normal

Voirie de désenclavement

- existante
- projetée en gabarit normal

Réseau ferré

- réseau TGV existant
- d'intérêt régional existant
- d'intérêt régional à aménager
- métropolitain existant
- métropolitain projeté

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi

- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Les 2/3 du territoire d'étude sont couverts par un schéma de cohérence territorial. Ces documents permettent de fixer pour un ensemble de communes les perspectives idéales à long et moyen terme de leur développement.</p> <p>Sur le sud des Yvelines : un SCot en projet.</p>	<p>Une fois le Scot sud Yvelines approuvé, seulement 3 communes ne feront pas parti d'un SCot : Magny-les-Hameaux, Gif-sur-Yvette et Saint-Maurice-Montcouronne. Il serait pertinent pour la cohérence du territoire qu'elles fassent parti d'un des Scot déjà présents sur le secteur.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Gestion cohérente et globale du territoire</p> <p>Préservation des espaces ruraux et maîtrise des extensions urbaines</p>	<p>Assurer la compatibilité entre les divers documents de planification (SCot), les documents d'urbanisme locaux et la Charte du Parc</p> <p>Suivre l'élaboration de ces schémas directeurs : le Parc peut accompagner l'élaboration de ces documents en apportant un cadre d'orientation minimum.</p> <p>Accompagner les élus dans l'appropriation de ces divers schémas directeurs. Quel peut-être le rôle du Parc dans sa contribution aux objectifs régionaux du Sdrif, en cours de révision, à l'horizon de 2030 ?</p>

9. Marchés fonciers

Dans le Parc, qu'il s'agisse du périmètre actuel ou du périmètre élargi, les marchés fonciers sur lesquels on observe des dynamiques sont principalement :

- le marché foncier résidentiel au travers du marché des terrains à bâtir pour de l'habitat et du marché des maisons individuelles ;
- le marché foncier rural au travers des transactions réalisées en zones naturelles et agricoles des POS/PLU.

Le marché des terrains à bâtir 2003-2005

Dans les 21 communes du Parc actuel, sur le marché des terrains à bâtir, 150 transactions ont été enregistrées dans la période 2003-2005, il s'agit donc d'un marché restreint. En conséquence, les pressions s'en ressentent au niveau des prix puisque les prix moyens pratiqués atteignent

	Nombre de transactions	Prix moyen (€/m ²)
Parc actuel	150	130
Massif de Saint-Léger Nord	131	105
Massif de Saint-Léger Ouest	62	67
Massif de Saint-Léger Sud	226	95
Plateau de Limours	137	129
Rémarde aval	45	81
Sources Rémarde et Orge	86	75
Total des extensions	687	92
Périmètre élargi	837	111

130 €/m². En comparaison, ils se situent en moyenne autour de 66 €/m² dans le Parc du Gâtinais.

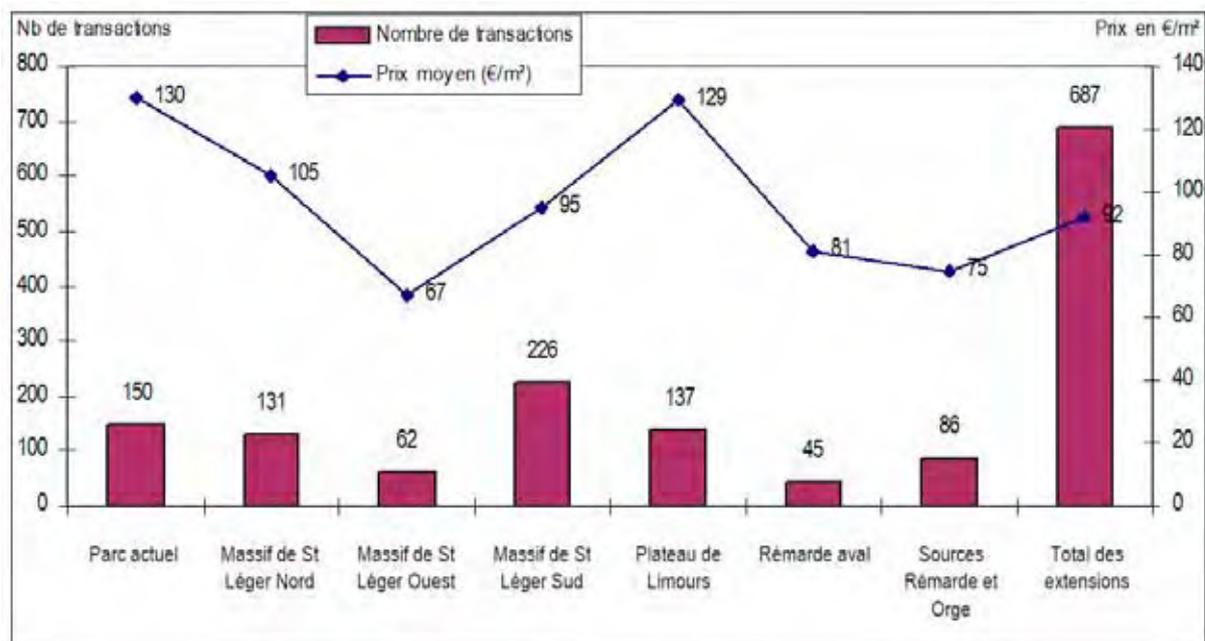
Parmi les 56 communes du périmètre d'extension du Parc, le marché des terrains à bâtir a été nettement plus dynamique. Avec 687 transactions, la forte activité sur le marché des terrains à bâtir

s'est traduite par des niveaux de prix qui se sont maintenus en dessous des prix pratiqués dans le Parc actuel puisqu'on y atteint 92 €/m² en moyenne.

Plus précisément, dans les communes d'extension potentielle situées dans le Massif de Saint-Léger Nord ainsi que sur le Plateau de Limours, l'activité du marché a été soutenue avec respectivement 131 et 137 transactions et les prix moyens de transaction y sont également très valorisés



Une agence immobilière à Montfort-l'Amaury
M. Bourgeois/ IAU RIF



Source : Données Notaires IDF

Nb : Nous ne disposons que du nombre de transactions

puisque'ils atteignent respectivement dans ces deux secteurs d'extension 105 €/m² et 129 €/m².

En revanche, dans les communes d'extension potentielle situées dans le Massif de Saint-Léger Sud, alors que le marché a été très actif avec 226 transactions de terrains à bâtir sur la période, les prix se sont maintenus à 95 €/m².

Enfin, dans les autres communes, le marché a été plus calme et les prix moyens peu élevés.

Le marché des maisons individuelles entre 2003 et 2005

En comparaison du marché des terrains à bâtir, avec 1473 transactions, le marché des maisons individuelles a été relativement plus dynamique dans les communes du Parc actuel. Ce dynamisme

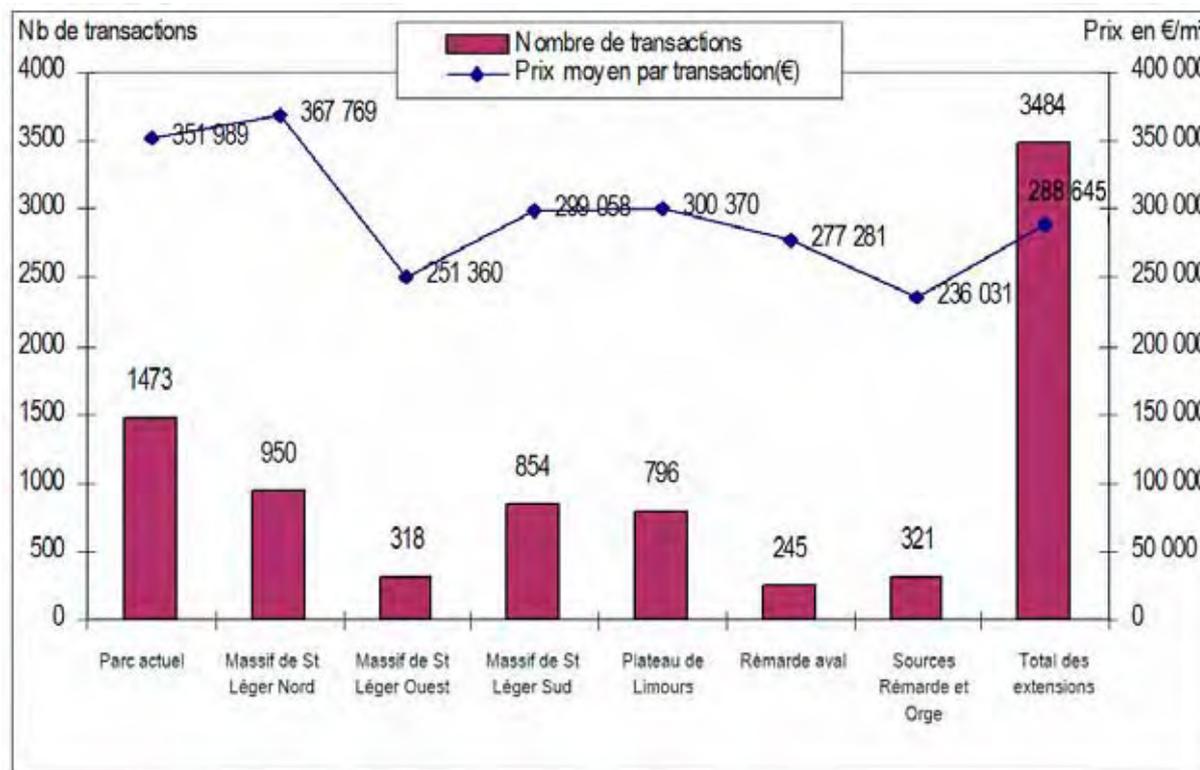
se traduit également par des niveaux de prix élevés. En effet, avec un prix moyen d'environ 352 000 € par transaction, les prix pratiqués dans le périmètre actuel du Parc sont plus élevés que dans les communes d'extension potentielle. Ils se situent également nettement au-dessus des prix observés dans le Parc du Gâtinais français (162 300 €).

Dans les secteurs d'extension potentielle, on observe les mêmes dynamiques que sur le marché des terrains à bâtir avec un marché soutenu dans les secteurs du Massif de Saint-Léger Nord et Sud ainsi que sur le Plateau de Limours. Ce sont aussi les secteurs où le marché des maisons individuelles est le plus valorisé : dans le secteur du Massif de Saint-Léger Nord, les prix se situent même au-dessus des prix du Parc.

Les transactions

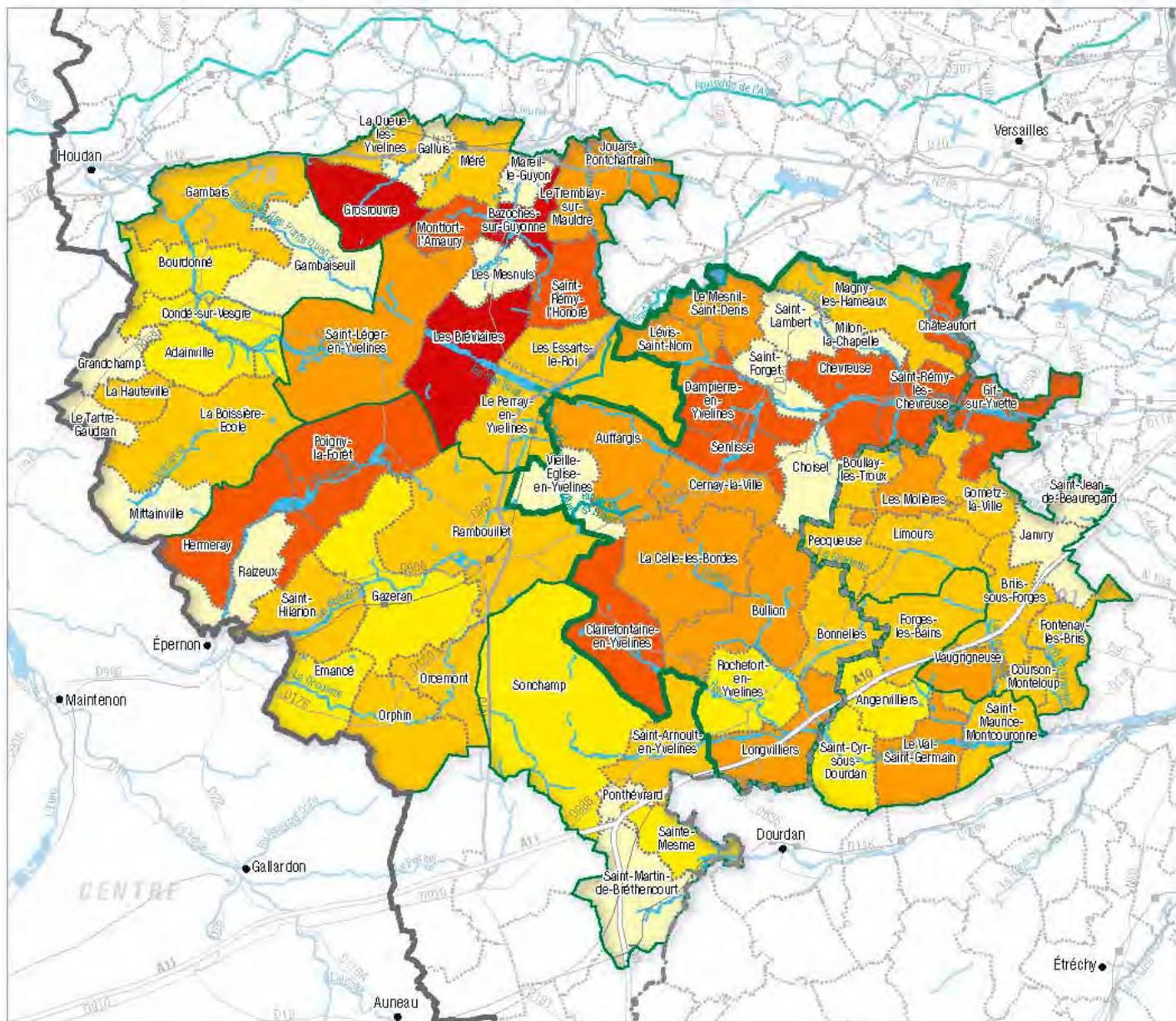
	Nombre de transactions	Prix moyen par transaction(€)
Parc actuel	1 473	351 989
Massif de Saint-Léger Nord	950	367 769
Massif de Saint-Léger Ouest	318	251 360
Massif de Saint-Léger Sud	854	299 058
Plateau de Limours	796	300 370
Rémarde aval	245	277 281
Sources Rémarde et Orge	321	236 031
Total des extensions	3 484	288 645
Périmètre élargi	4 957	320 317

Source : Données Notaires IDF



Source : Données Notaires IDF

Le marché des maisons individuelles 2003 - 2005



0 2 4 6 km

Prix moyen par transaction en euros

- non défini
- inférieur à 250 000 euros
- de 250 001 à 315 000 euros
- de 315 001 à 370 000 euros
- de 370 001 à 450 000 euros
- supérieur à 450 000 euros

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : Données Notariales IDF - IGN, Route600®, 2005 - IFEM, CLC2000 - IAURIF 2007 © IAURIF 2008

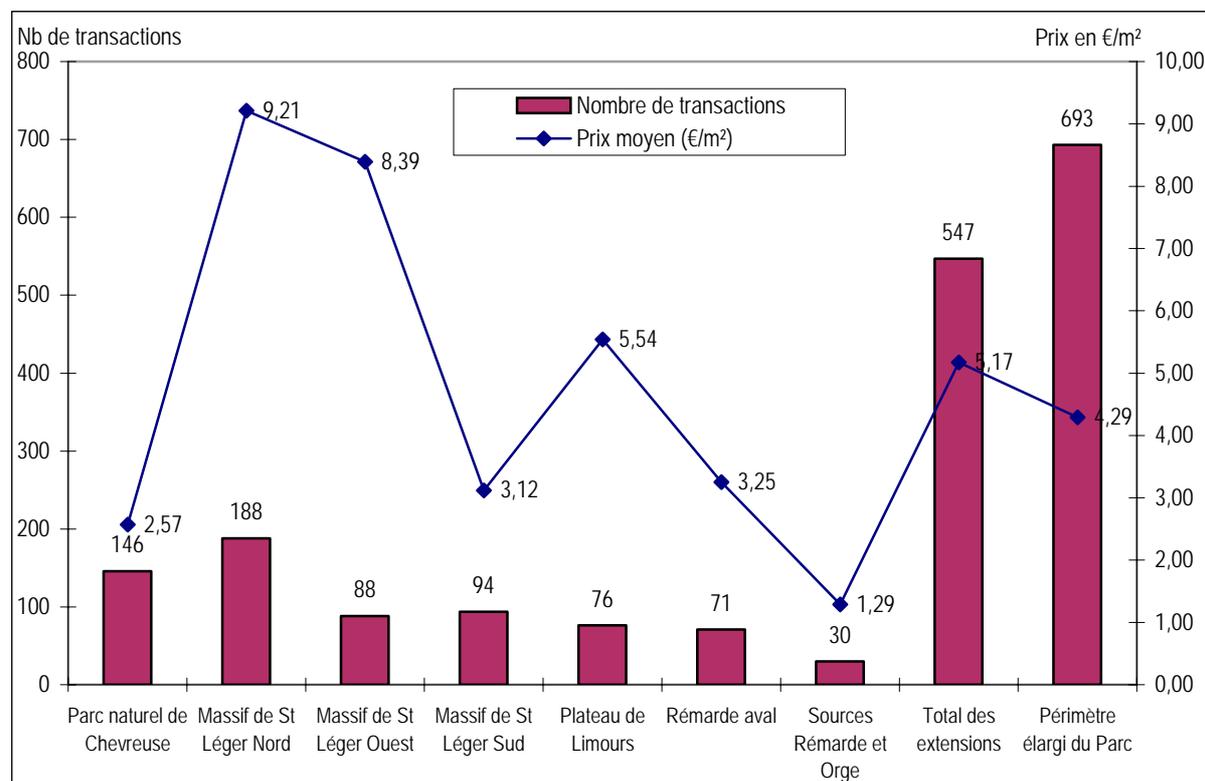
Le marché foncier rural 2000-2004

Dans le périmètre actuel du Parc, le marché se caractérise par un nombre peu élevé de ventes de biens ruraux (classés en zones agricoles ou naturelles dans les POS/PLU). Le niveau de prix de ces ventes dépasse sensiblement le seuil de 1 €/m² car on enregistre des ventes de fonds ruraux¹ comprenant du bâti. D'après le tableau ci-dessous on remarque qu'au sein du Parc actuel (secteur le plus proche de la zone agglomérée), le prix moyen du foncier reste relativement faible, cette situation est sans doute liée au dispositif ENS (périmètre de préemption généralisé) couvrant l'ensemble des espaces naturels de la Haute-Vallée de Chevreuse. En revanche, dans les communes d'extension potentielle les situations sont plus contrastées. Dans les secteurs d'extension du Massif de Saint-Léger Nord et Ouest ainsi que sur le Plateau de Limours, le marché rural est très fortement valorisé

car il comprend un nombre significatif de transactions sur du bâti rural. Ce constat peut être rapproché du constat de la forte valorisation du marché des maisons individuelles fait précédemment. Ceci pourrait être le signe d'un report de demandes résidentielles sur ce marché rural, constat qui se généralise ces dernières années à l'ensemble de la couronne rurale d'Île-de-France selon la SAFER IDF.

Par ailleurs, dans certains secteurs d'extension (secteur des sources de la Rémarde et de l'Orge, de la Rémarde aval et du sud du Massif de Saint-Léger), le marché rural conserve son caractère essentiellement agricole et les prix de marché restent à des niveaux modestes. Notons que la pression observée sur le marché des maisons individuelles dans le secteur Sud du massif de Saint-Léger ne semble pas avoir d'effet sur le marché rural.

	Nombre de transactions	Surface de transactions (ha)	Surface moyenne (ha)	Prix moyen (€/m ²)
Parc actuel	146	1 168	8,00	2,57
Massif de Saint-Léger Nord	188	588	3,13	9,21
Massif de Saint-Léger Ouest	88	276	3,14	8,39
Massif de Saint-Léger Sud	94	658	7,00	3,12
Plateau de Limours	76	172	2,26	5,54
Rémarde aval	71	151	2,13	3,25
Sources Rémarde et Orge	30	434	14,47	1,29
Total des extensions	547	2 278	4,16	5,17
Périmètre élargi	693	3 446	4,97	4,29



Source : Etude SAFER/IAURIF. Septembre 2006

Les capacités de constructions

Les dynamiques à l'œuvre sur les marchés fonciers résidentiels se traduisent par une dynamique soutenue des constructions de logements. Au total, plus de 1 600 logements ont été construits entre 1994 et 2003 dans le Parc actuel et environ 5 500 logements ont été réalisés dans les communes d'extensions potentielles. Encore une fois, ce sont les trois secteurs du nord et du sud du Massif de Saint-Léger ainsi que le Plateau de Limours qui accueillent la plus forte construction. La construction

de logements connaît une dynamique particulièrement soutenue dans les communes du Perray-en-Yvelines et de Rambouillet. En effet, avec 700 et 1 000 logements construits sur la période, ces deux communes concentrent près d'un tiers des constructions réalisées dans les extensions potentielles.

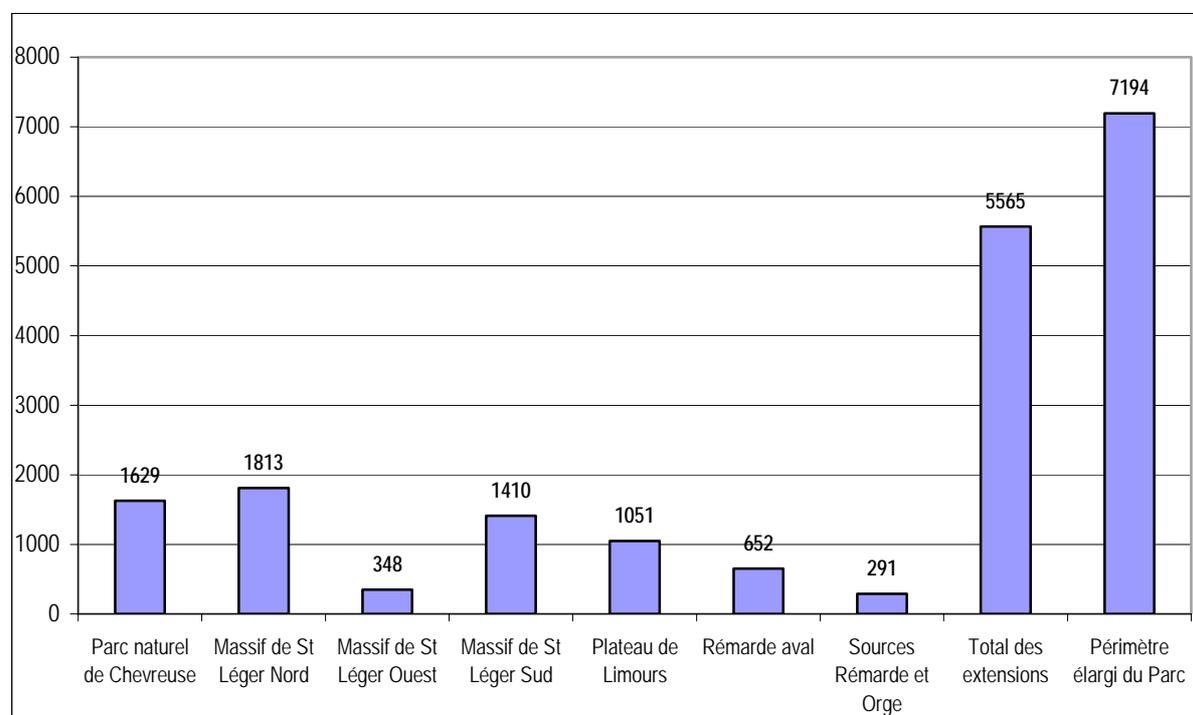
À l'inverse, la construction est restée très modeste dans les communes d'extension situées dans les deux secteurs de l'ouest du Massif de Saint-Léger et des sources de la Rémarde et de l'Orge.

	Nombre de permis de construire 1994-2003
Parc actuel	1 629
Massif de Saint-Léger Nord	1 813
Massif de Saint-Léger Ouest	348
Massif de Saint-Léger Sud	1 410
Plateau de Limours	1 051
Rémarde aval	652
Sources Rémarde et Orge	291
Total des extensions	5 565
Périmètre élargi	7 194



*Pancarte d'un projet immobilier à Condé-sur-Vesgre
M. Bourgeois / IAURIF*

Nombre de permis de construire 1994 - 2003



SITADEL, Permis de construire, logements commencés, 1994-2003

Les capacités de construction dans le tissu urbain observées entre 1990 et 1999

	Construction 90-99	dt construction réalisée dans l'urbain	
Parc actuel	2 251	1 040	46 %
Massif de Saint-Léger Nord	2 134	922	43 %
Massif de Saint-Léger Ouest	1 339	875	65 %
Massif de Saint-Léger Sud	326	110	34 %
Plateau de Limours	2 191	842	38 %
Rémarde aval	435	140	32 %
Sources Rémarde et Orge	308	145	47 %
Total des extensions	6 733	3 033	45 %
Périmètre élargi	8 984	4 073	45 %

Source : IAURIF/DUAT, Données INSEE 1990-1999

Dans le Parc actuel, près de la moitié de la construction de logements observée entre 1990 et 1999 s'est réalisée à l'intérieur du tissu urbain. Cela signifie que l'effort de renouvellement a été relativement important et nettement supérieur par rapport à ce que l'on observe dans l'ensemble de la périphérie rurale d'Île-de-France où seulement 21 % de la construction de logements s'est réalisée en densification entre 1990 et 1999.

Dans l'ensemble des communes d'extension potentielle également, la construction se réalise pour moitié dans l'urbain existant. En comparaison, dans le Parc du Gâtinais français, sur la même période, seulement un tiers des constructions s'est fait en tissu urbain.

Les capacités réglementaires offertes en 2003

	Surfaces de zones NA non construites en 2003
Parc actuel	107 ha
Massif de Saint-Léger Nord	93 ha
Massif de Saint-Léger Ouest	104 ha
Massif de Saint-Léger Sud	25 ha
Plateau de Limours	173 ha
Rémarde aval	82 ha
Sources Rémarde et Orge	18 ha
Total des extensions	496 ha
Périmètre élargi	603 ha

Sources : BD Carto PLU 2003 - MOS 2003 - laurif

Dans le Parc actuel, le stock de zones ouvertes à l'urbanisation dans les POS et PLU atteint environ 100 ha, ce qui constitue un stock de réserve foncière en extension relativement modeste.

Dans les communes d'extension potentielle, on recense près de 500 ha de zones ouvertes à l'urbanisation dont une part importante se situe sur le Plateau de Limours.

Consommation d'espaces ruraux d'après le MOS sur la période 1999-2003

sous-secteurs	Espaces ruraux urbanisés annuellement* en ha/an
Massif de Saint-Léger et ses lisières - Nord	5,4
Massif de Saint-Léger et ses lisières - Ouest	5,1
Massif de Saint-Léger et ses lisières - Sud	5,1
Parc actuel	8,3
Plateau de Limours	5,7
Rémarde aval	3,0
Sources Rémarde et Orge	2,9
Total des extensions	27,2
Périmètre élargi	35,5

*hors mutation du rural vers le poste centre équestre

Source : MOS 1999 et 2003, laurif

Consommation des espaces ruraux et espaces urbanisables des POS et PLU ne peuvent être directement corrélés. En effet, les espaces zonés NA ou AU des documents d'urbanisme ne sont pas tous des espaces ruraux et peuvent être par exemple des friches industrielles (même si ce type d'espace est assez rare dans les secteurs ruraux tels que ceux étudiés ici). Néanmoins le ratio entre les surfaces rurales consommées annuellement et les surfaces urbanisables prévues par les communes peut donner une idée du nombre d'années d'urbanisation dont disposerait une collectivité. Le Parc dans sa configuration actuelle disposerait d'environ 13 ans d'espace urbanisable « en stock ». Le reste des extensions aurait des marges de manœuvre plus importantes d'environ 18 ans, bien que cette moyenne masque des écarts importants entre secteurs. Le secteur Massif de Saint-Léger et ses marges sud disposerait d'environ cinq ans d'urbanisation. En revanche les communes du plateau de Limours et Rémarde aval ont ouvert à l'urbanisation des surfaces très importantes au regard de leur consommation, leur donnant des marges de manœuvre pour environ 30 ans !

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
Une part importante des constructions ont été réalisées au sein même du tissu urbain.	Des prix par transaction élevés sur le marché résidentiel. En conséquence des prix élevés, une pression très forte sur les espaces agricoles.
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Renouvellement de l'offre de logements et renforcement de la mixité sociale</p> <p>Préservation des espaces ruraux et maîtrise des extensions urbaines</p>	<p>Maîtriser la valorisation des prix sur le marché résidentiel : Le marché résidentiel présente des prix élevés allant de 170 000 €/transaction à 500 000 €/ transaction en moyenne sur la période 2003-2005 selon les communes, la qualité de l'environnement et l'offre proposée.</p> <p>Préserver le fonctionnement des espaces agricoles malgré la concurrence exercée par le marché résidentiel. Dans les secteurs où les marchés des lots à bâtir et des maisons individuelles sont actifs, on observe également des pressions sur le bâti rural (Massif de Saint-Léger Nord et Plateau de Limours). La demande qui s'exerce sur les marchés résidentiels aurait tendance à se reporter sur les espaces ruraux et sur le bâti rural (habitations en zone agricole).</p> <p>Une piste d'action serait de conduire une observation continue des marchés fonciers et suivre les évolutions des prix par secteurs. Cette observation permet de localiser les secteurs où les pressions se forment et d'en connaître l'origine (forte demande, concurrence sur un bien de même nature pour des usages différents, etc.). Elle doit être articulée avec une politique foncière de production de droits à construire et de préservation.</p> <p>Maintenir une offre de logements suffisante en continuant de privilégier la construction dans les tissus urbains existants : La part des constructions réalisée en densification étant forte (45 % des constructions), c'est un enjeu important de maintenir cette dynamique et de s'appuyer sur ce potentiel pour limiter la consommation d'espaces pour l'habitat.</p> <p>Une piste d'action envisageable pour le territoire est de mesurer et repérer à l'échelle de chaque commune les potentialités foncières existantes dans les tissus urbains existants Ce repérage doit permettre d'ouvrir la réflexion dans le cadre des élaborations de PLU sur les conditions de mobilisation du foncier en tissu urbain (évolutions réglementaires, secteurs de plan de masses, etc).</p>

10. Outils fonciers

Nous pouvons distinguer deux types d'outils fonciers : les outils de protection dont l'objectif est de préserver certains espaces de pressions qui pourraient s'exercer sur le foncier et les outils opérationnels dont l'objet est de favoriser la mobilisation de terrains pour la réalisation de projet d'aménagement.

Les outils de maîtrise foncière

Nous détaillerons dans cette fiche les sept principaux outils de maîtrise foncière, à savoir : les espaces naturels sensibles, les zones agricoles protégées, les conventions de veille de la SAFER, les périmètres régionaux d'intervention foncière, les zones d'aménagement différé, le droit de préemption urbain et les établissements publics fonciers. Il faut également savoir que le Parc propose aussi d'assister les communes. Il a lancé une étude sur les potentialités et stratégies foncières pour favoriser les objectifs d'économie de l'espace (densité), de mixité sociale et de mixité habitat/activités. Cette étude devrait être achevée au printemps 2008.

Les périmètres d'espaces naturels sensibles

Les périmètres d'espaces naturels sensibles créés par les départements sont des zones à l'intérieur desquelles le département dispose d'un droit de préemption pour assurer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces dits "sensibles". Les terrains acquis et intégrés au domaine public départemental ont vocation à être aménagés pour leur ouverture au public. Il s'agit principalement d'espaces boisés.

La totalité du Parc actuel est située dans un périmètre d'espace naturel sensible. Les 21 communes et le Parc peuvent suivre les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), les communes peuvent demander au Conseil Général des Yvelines d'exercer son droit de préemption sur certains espaces ou à défaut de se le voir rétrocéder. Ce dispositif constitue un bon observatoire de l'évolution du marché foncier agricole et naturel.

Les Zones Agricoles Protégées (ZAP)

Cette procédure de protection foncière des espaces agricoles, menée à l'initiative des collectivités locales, crée une servitude d'utilité publique sur les espaces concernés et empêche ainsi toute urbanisation. Deux communes de l'extension Nord du Massif de Saint-Léger et ses lisières (Saint-Rémy-l'Honoré et les Essarts-le-Roi) ont engagé cette procédure de ZAP. Ce projet démontre une volonté forte de préservation des espaces de la part des acteurs locaux, car en gelant toute nouvelle urbanisation, elle empêche les gains économiques générés par le changement de statut des terres. (voir fiche « Filière agricole : organisation fonctionnelle et stratégies de maintien et développement de l'agriculture »).

Les conventions de veille foncière de la SAFER

En Île-de-France, les communes qui souhaitent protéger leurs espaces agricoles et naturels peuvent passer une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER. De cette manière, la commune dispose d'un observatoire

foncier sur l'ensemble de son territoire agricole et naturel. Dans le cas où la vente est susceptible de compromettre la vocation naturelle ou agricole du terrain, la commune peut demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption. En octobre 2006, 344 communes avaient signé une convention avec la SAFER d'Île-de-France afin de mener une politique de protection de leurs espaces naturels et agricoles.

En 2006, 2 communes situées dans le Parc actuel et 28 communes situées dans les extensions potentielles avaient signé une convention de veille avec la SAFER IDF.

Les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Les périmètres régionaux d'intervention foncière sont définis par le Conseil régional d'Île-de-France. Après accord des communes concernées, à l'intérieur de ces périmètres, l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France met en œuvre une politique d'acquisition et d'aménagement des grands sites naturels que la Région veut préserver de l'urbanisation. Dans le cadre de cette politique et en lien avec les collectivités locales concernées, l'AEV acquiert les terrains situés au sein des PRIF soit à l'amiable, soit par préemption au titre des ENS après délégation du droit de préemption par le département, soit par préemption dans le cadre de la convention signée avec la SAFER, soit par voie d'expropriation.

Trois PRIF ont été mis en place au sein du Parc actuel.

- Le PRIF du Domaine régional de Port-Royal-des-Champs s'étend sur 340 ha entre Saint-Lambert et Magny-les-Hameaux et il a déjà fait l'objet de 253 ha d'acquisitions foncières par la l'AEV.

- Le PRIF du Plateau de Saclay s'étend sur 84 ha à Châteaufort dont une part importante a été acquise.

- Le PRIF de la Haute-Vallée de Chevreuse concerne les zones naturelles (NC et ND des POS) des communes du nord du Parc actuel. Il couvre 3 790 ha mais n'a encore fait l'objet d'aucune acquisition foncière.

Enfin le PRIF du Plateau de Sonchamp situé en extension potentielle s'étend sur 3 520 ha mais n'a fait l'objet d'aucune acquisition foncière à ce jour.

Les zones d'aménagement différé (ZAD)

Une zone d'aménagement différé est un secteur à l'intérieur duquel s'applique un droit de préemption équivalent au droit de préemption urbain. Ce droit de préemption est toutefois limité dans le temps et peut être exercé pendant 14 ans. Il est ouvert soit à une collectivité publique soit à un établissement public y ayant vocation soit au concessionnaire d'une opération d'aménagement. La création est à l'initiative de l'État sur demande ou après avis de la commune ou de l'EPCI concerné.

La création d'une ZAD a pour but de s'opposer à la spéculation foncière et prévenir ainsi la hausse des prix dans des zones exposées à des pressions et de disposer des terrains pour réaliser un projet d'aménagement.

En Île-de-France, les ZAD ont été très utilisées par l'État lors de l'élaboration du SDRIF de 1994.

Dans le périmètre du Parc actuel, on ne recense aucun périmètre de ZAD en cours, néanmoins, sur la commune de Limours en extension potentielle du Parc, la ZAD du Parc de Limours et la Mare-du-Puits a été mise en place en 1995 et s'étend aujourd'hui sur 14 ha.

Le droit de préemption urbain (DPU)

Le DPU offre aux communes la possibilité d'acquérir en priorité un bien immobilier ou foncier mis en vente sur un périmètre prédéfini. Ce droit ne peut être exercé qu'en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain.

C'est un moyen d'acquisition au même titre que le droit de préemption en ZAD.

Il s'agit d'un outil simple à mettre en place et en plus d'être un simple outil d'acquisition foncière, il est un moyen de mettre en place une observation des prix et de constituer des références en vue de projets d'aménagement.

L'EPF des Yvelines et l'EPFIF

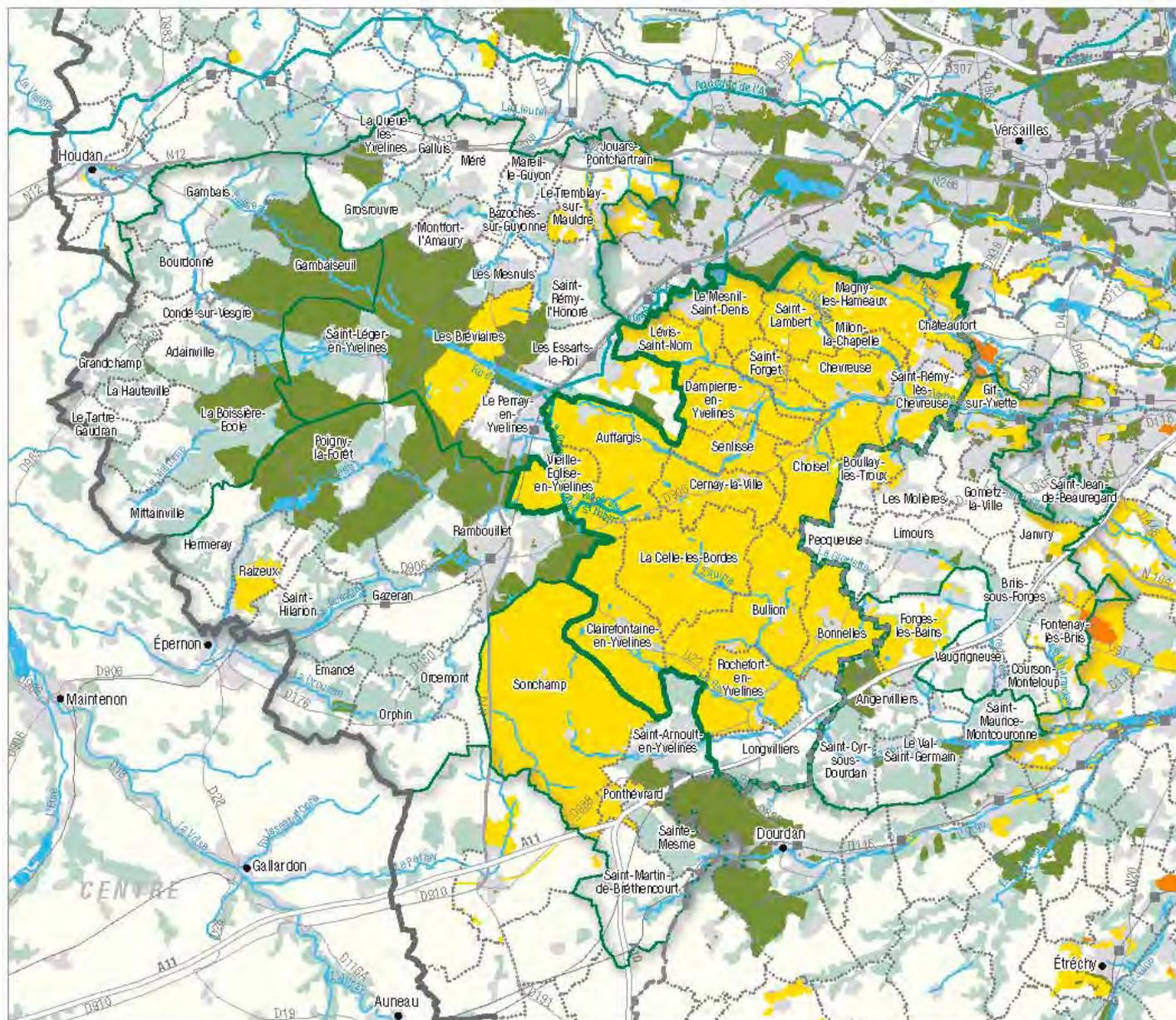
Dans le cadre de leur Plan pluriannuel d'intervention qui vaut pour les 3 prochaines années, les établissements publics fonciers (EPF) ont vocation à intervenir sous deux formes :

- en mettant en place une veille foncière en vue de maîtriser les éventuelles pressions sur les prix de marché et afin que la collectivité locale maintienne sur son territoire des prix compatibles avec des coûts raisonnables de sortie d'opérations ;
- en mettant en place des conventions opérationnelles ou pré-opérationnelles, c'est-à-dire en se portant acquéreur de foncier grâce à une délégation du DPU par la commune sur des secteurs de projet qui visent en priorité la construction de logements et notamment de logements sociaux ou la requalification de zones d'activités économiques.

C'est un outil de maîtrise foncière particulièrement pertinent pour intervenir sur du foncier complexe (foncier déjà construit à remettre en état) et qui est mobilisé à la demande de collectivités locales.

Aujourd'hui aucune stratégie n'a été définie par les EPF quant aux périmètres spécifiques des PNR.

Les outils fonciers : les espaces naturels sensibles (ENS)



0 2 4 6 km

Espaces naturels sensibles (ENS)

- acquisition
- zone de préemption

Autre espace vert

- ouvert au public

Occupation du sol

- espace boisé
- espace agricole
- eau
- espace urbanisé

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : Conseil Général du 78 et du 91 -
IGN, Routes500©, 2005 - IFEN, CLC 20002 - AURIF 2007
© AURIF 2008

Les outils d'aménagement opérationnels

Le lotissement, le permis de construire groupé et les zones d'aménagement concerté sont les trois principaux outils d'aménagement opérationnels. Le Parc vient d'ailleurs de lancer très récemment une étude, à destination des élus, sur le montage d'opérations d'urbanisme endogène, pour favoriser les objectifs d'économie de l'espace (densité), de mixité sociale et de mixité habitat/activités.

Le lotissement

Le lotissement est une opération de division d'une propriété foncière en vue de l'implantation de bâtiments. La procédure de lotissement s'accompagne de la réalisation d'équipements et précise les modalités de leur gestion future. Elle peut également s'accompagner de règles particulières d'urbanisme.

Le lotissement peut être d'initiative publique ou privée. Le recours au lotissement est particulièrement adapté aux opérations de petite taille, mais pour éviter l'écueil de produire des formes urbaines standard et banalisées, il doit faire l'objet d'attentions particulières quant à la qualité urbaine et paysagère qu'il conditionne.

Le permis de construire groupé

Le permis de construire groupé peut être considéré comme une alternative au lotissement communal, permettant à la collectivité locale d'encadrer la

qualité architecturale d'un programme de construction. Il s'agit d'une autorisation pour la construction de plusieurs bâtiments sur un même terrain en vue de la commercialisation ultérieure de chaque bâtiment et du terrain attenant à chacun de ces bâtiments.

Les Zones d'aménagement concerté (ZAC)

La ZAC est une procédure initiée par une collectivité publique en vue de la réalisation d'un projet de constructions. Elle permet de produire du foncier prêt à bâtir à travers la réorganisation du parcellaire, la viabilisation des terrains, l'aménagement et l'équipement de la zone. La ZAC est surtout utilisée dans le cadre d'opérations présentant une certaine complexité et permet de faciliter le financement des équipements nécessaires à la réalisation du projet. Dans le périmètre du Parc actuel, cet outil est très peu mobilisé, les communes privilégiant le lotissement. Le lotissement est également une procédure d'aménagement opérationnelle pour des opérations moins complexes qui consistent en la division en parcelles d'une propriété foncière en vue de l'implantation de constructions.

5 ZAC sont actuellement en cours de réalisation dans 3 communes du Parc actuel.

6 ZAC sont en cours et 2 à l'étude à Rambouillet, Gif-sur-Yvette et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

(sur les ZAC, voir également la fiche « Accueil des entreprises en zones d'activité économiques »).

Inventaire des ZAC en cours de réalisation

Commune	Nom ZAC	État avancement	Aménageur	Date de création	Type de ZAC	Mise à disposition	Surface terrain (ha)	Progr total (m ²)
Bonnelles	De Bonnelles	en cours	SARRY	15/06/73	mixte		47,0	
Le Mesnil-Saint-Denis	Bois de Bonnelles	en cours	Kaufman & Broad	25/05/92	logements		3,4	4 000
Le Mesnil-Saint-Denis	La Ferme des Roses	en cours	CFA	05/11/98	mixte		3,4	
Le Mesnil-Saint-Denis	Le Rodon	en cours		15/12/00	logements		1,0	3 600
Châteaufort	Les Jeunes Bois	en cours	EPASQY	14/11/91	activités		18,0	90 000
Rambouillet	Quadrilatère	en cours	SA O.G.I.C	25/09/91	logements		1,1	24 200
Rambouillet	Butte au Moulin	en cours	TEPAC	26/03/87	logements		2,4	8 750
Rambouillet	L'Orée de Clairbois	en cours	TEPAC	27/03/98	logements		2,9	7 200
Rambouillet	Clairbois	en cours	TEPAC	01/07/92	logements		7,6	18 000
Gif-sur-Yvette	Parc de Belleville	en cours		21/09/00	logements			504 000
Gif-sur-Yvette	Centre de vie universitaire de Moulon	en cours			activités			2 500
Rambouillet	Parc des Evreuses	à l'étude	TEPAC	22/10/01	logements		6,8	27 000
Saint-Arnoult-en-Yvelines	Clairefontaine	à l'étude	Mairie de Saint-Arnoult		activités	Fin 2008	40,0	

Source : ZAC, recensement IAURIF

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
De nombreux outils fonciers permettant une intervention de la puissance publique sur les transactions.	L'usage de ces nombreux outils fonciers peut s'avérer coûteux pour les collectivités. D'autre part, les missions des établissements publics fonciers sont prioritairement axées sur les secteurs de l'OIN et non sur les espaces ruraux.
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Renouvellement de l'offre de logements et renforcement de la mixité sociale</p> <p>Préservation des espaces ruraux et maîtrise des extensions urbaines</p>	<p>Anticiper les évolutions des marchés fonciers et mobiliser les outils fonciers adaptés : l'analyse des marchés fonciers (voir fiche marchés fonciers) a mis en évidence les dynamiques de valorisation et les pressions qui s'exercent dans certains secteurs du Parc ou d'extension potentielle. Or, dans un contexte de relance de la construction sur les marchés résidentiels, il semble opportun que les collectivités locales s'interrogent sur la manière de mobiliser de façon économe et durable l'offre foncière dont elles disposent.</p> <p>Aujourd'hui au sein du Parc actuel, plusieurs outils sont déjà mobilisés pour la préservation d'espaces fragilisés : le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, les conventions de veille foncière SAFER, les PRIF.</p> <p>En revanche, les outils en faveur de la maîtrise des prix fonciers pourraient être développés.</p> <p>Une piste d'action au niveau du territoire serait d'entamer une réflexion sur les outils de préservation des espaces ruraux à mobiliser. Le Parc est un interlocuteur pertinent pour dialoguer avec les départements, la SAFER IDF, les collectivités locales (communes et EPCI), afin que soient articulés judicieusement outils de préservation de l'agriculture (SAFER), outils de préservation des espaces naturels (ENS) et outils de prévention de comportements spéculatifs (ZAD).</p> <p>Pour mener à bien ces défis, un agent Parc en charge d'accompagner la politique foncière des communes serait un indéniable atout pour soutenir les politiques d'urbanisme endogène d'une part et de protection des espaces naturels contre l'urbanisation d'autre part.</p>

11. Outils de valorisation paysagère

Mis en place sur des territoires présentant une cohérence paysagère et des enjeux communs, les Chartes paysagères permettent la prise en compte des patrimoines d'un territoire et des usages s'y exerçant.

Les chartes du paysage sont des outils pour fonder les références et une culture commune en matière de paysage et ainsi définir une politique à l'échelle de l'unité paysagère et/ou communale.

Les dossiers intercommunaux des atlas déterminent les caractéristiques identitaires des unités paysagères et recensent certains enjeux de ce territoire en pleine mutation.

État des travaux

Études et travaux sur les paysages

Plusieurs études permettant d'approfondir la connaissance des territoires par une approche paysagère ont concerné le périmètre d'étude.

Un « Atlas des pays et des paysages des Yvelines » a été réalisé en 1992 pour le CAUE des Yvelines par A. Mazas et A. Freytet. Toutefois, ce travail réalisé à l'échelle départementale n'apporte pas une vision suffisamment fine de la diversité des paysages locaux.

En 1995, un Inventaire des paysages réalisé par un bureau extérieur (Magali Laffond, paysagiste, et Cécile Lauras, architecte), a conduit à identifier pas moins de 15 unités paysagères sur les 21 communes du Parc actuel. Ce recensement se fonde sur des critères d'ambiances paysagères et des ressentis très particuliers ; ce qui peut rendre difficile son appropriation. L'échelle très fine d'étude présente un intérêt certain pour montrer la diversité des paysages présents mais s'avère trop peu concrète pour une utilisation immédiate dans les documents de planification territoriale.

Une étude paysagère a également été menée par des étudiants de l'École du Paysage de Versailles (ENSP) en 2007 sur la partie nord - ouest de l'extension.

Par ailleurs, des travaux d'enfouissement des réseaux, d'intégration des antennes relais, de résorption des enseignes et publicités, permettant une mise en valeur visuelle des grands paysages, ont été suivis et soutenus par le Parc.

L'observatoire des paysages : un outil d'analyse de la dynamique urbaine

C'est un outil de diagnostic paysager qui, par le biais de la photographie, contribue à évaluer l'évolution des paysages en mutation ou/et emblématiques. Quarante sites ont été sélectionnés pour leurs caractéristiques paysagères ; ils sont photographiés à intervalle de temps réguliers depuis une dizaine d'années.

À l'occasion des 20 ans du Parc, une exposition a présenté ce travail d'observation sous le titre « regards croisés »

Ce procédé, mis en place depuis plus de 11 ans, est un bon outil pour susciter auprès des élus et des résidents une prise de conscience de l'évolution de leur cadre de vie et pour favoriser une meilleure appropriation de leur territoire.

Dans ce même projet de connaissance du patrimoine paysager du Parc, un livret « Images du Parc » a été publié en janvier 2001 afin de faire une présentation succincte des paysages de la Haute-Vallée de Chevreuse .

L'Atelier Architecture Urbanisme et Paysage du Parc apporte depuis plusieurs années des conseils aux communes et particuliers en matière de paysage et a soutenu divers projets. Il pourrait être intéressant d'élaborer un Cahier de recommandations paysagères pour diffuser plus largement ces conseils, afin d'intégrer les grands principes d'aménagement dès l'amont des projets.

L'élaboration des atlas des paysages : un outil de connaissance et de préservation du patrimoine paysager intercommunal

Les Chartes de paysage, élaborés à l'échelle d'une entité paysagère cohérente (voir fiche « Paysage et structure du territoire »), dressent un état des lieux des composantes du paysage et de ses évolutions. Ils constituent des outils de valorisation de la diversité paysagère, indispensable à l'affirmation et la préservation de l'identité du Parc.

Une vision intercommunale

Les projets paysagers étaient souvent jusqu'à présent des démarches ponctuelles, à maîtrise d'ouvrage unique. La Charte paysagère permet de rompre avec cette dynamique : il s'inscrit dans une démarche plus globale de connaissance du territoire et de gestion du paysage.

Il concerne des unités indépendantes des limites administratives et peut être utilisé par la suite dans des projets d'aménagement de bassin versant, de plateau, de bord de rivière, etc. Pour remplir pleinement ses objectifs, son élaboration doit engager l'ensemble des communes faisant partie de l'entité paysagère en jeu, et mobiliser tous les acteurs concernés.

La maîtrise des paysages est un choix identitaire. Pour faire face aux risques de banalisation provoqués par les pressions urbaines et agricoles du territoire, les Atlas s'avèrent être des dossiers de référence :
- pour la **prise de connaissance** de ce territoire,
- comme **aide décisionnelle** et une meilleure prise en compte de l'identité paysagère du territoire global du Parc).

L'élaboration des atlas : une prise de connaissance du territoire

Le projet de paysage pour le territoire du Parc, se décompose en plusieurs étapes :

Phase I : le diagnostic

La première étape consiste en un diagnostic analytique et sensible des paysages, mené à l'échelle de l'unité paysagère (voir fiche « Paysage et structure du territoire »), permettant de comprendre leur organisation et d'en dégager les spécificités). Des cartes et schémas illustrent ce diagnostic.

Phase II : Les orientations (à l'échelle communale et intercommunale)

Dans un deuxième temps sont dégagés les grands enjeux d'aménagement.

Phase III : le programme d'actions

Un programme d'actions est élaboré pour un ensemble de sites identifiés comme particulièrement sensibles au cours de la première étape de diagnostic.

L'élaboration de l'atlas s'inscrit dans une démarche participative : des réunions sont organisées tout au long du processus, rassemblant élus, associations, partenaires divers concernés par ces questions. Ces acteurs prennent connaissance des éléments identitaires du territoire, de ses enjeux et débattent entre eux. Cette démarche favorise l'adhésion des acteurs par une réelle appropriation du territoire du Parc.

La déclinaison de l'atlas paysager à l'échelle communale

Dans un deuxième temps, l'atlas doit être traduit ou retranscrit à l'échelle communale, échelle privilégiée pour la prise de décision en matière de planification territoriale.

Ainsi un atlas communal peut être élaboré, établissant de manière plus précise les orientations d'actions et les sites à enjeux, et détaillant chaque site de projet par le biais de « schémas d'intentions ». Cet atlas contient au final :

- une cartographie qui schématise les enjeux de manière localisée,
- des synthèses, qui traduisent les éléments à inscrire dans le PLU.

L'atlas communal a vocation à être simple d'utilisation ; il doit favoriser la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le

diagnostic paysager et la charte constitutive du Parc.

Intégrer la préservation des paysages dans les documents d'urbanisme locaux

Il est nécessaire d'intégrer les préconisations des atlas dans les Plans Locaux d'Urbanisme, de façon à protéger durablement le paysage.

Ainsi, l'élaboration des atlas doit être un préalable à la mise en révision des POS ou PLU afin qu'ils puissent intégrer ses recommandations.

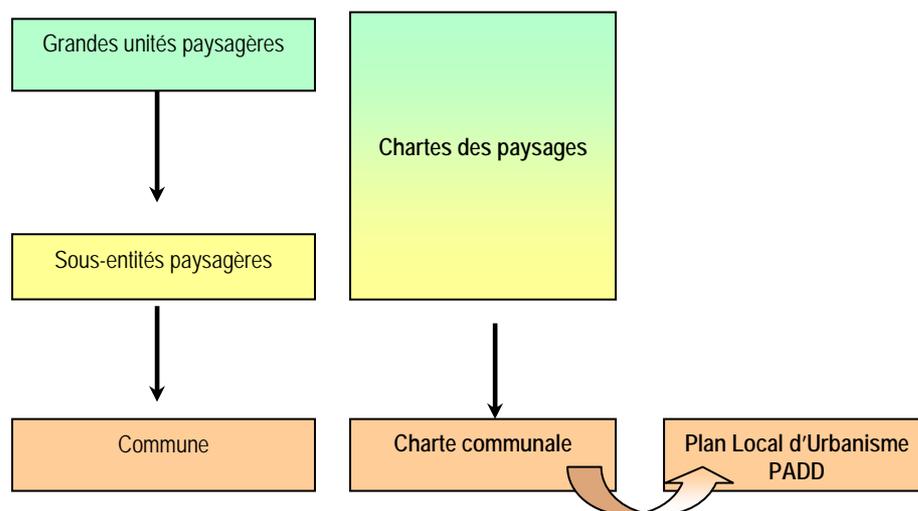
Cependant, il est important d'insister sur la multifonctionnalité des atlas, et de ne pas les réduire à une forme réglementaire qui n'est pas la seule façon d'intégrer les recommandations de ces outils.

Ces documents doivent permettre une **appropriation par certaines communes de la notion du paysage et des enjeux** qu'il engage. Grâce à une déclinaison au niveau communal, les recommandations des atlas sont plus incitatives et faciles d'application. Celles-ci pourront directement venir enrichir les PADD.

Cette appropriation ne peut cependant se mettre en place, dans un premier temps, sans le soutien et l'apport technique du Parc.

À l'échelle des communes les nouveaux enjeux révélés par les atlas ne sont pas toujours faciles à porter (compétence technique, coût). Afin de dépasser cette contrainte de nombreux PNR soutiennent les projets par un accompagnement technique via l'équipe du Parc et des apports financiers (subventions).

Une démarche d'analyse paysagère



Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Réalisation d'une étude paysagère par le Parc en 1995, qui relève les diversités des paysages et les traduit en unités d'ambiances.</p> <p>Une banque d'images riche issue de l'Observatoire Photographique mis en place par le Parc.</p> <p>Conseils techniques élaborés par le Parc pour les particuliers sur les arbres fruitiers, la qualité urbaine (Guide technique des couleurs et matériaux du bâti, Recommandations pour construire ou restaurer sa maison).</p>	<p>Manque de vision globale, et d'approche systémique du paysage du Parc existant et des extensions.</p> <p>Accompagnement des communes pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme insuffisant (notamment sur la thématique des paysages).</p> <p>Peu d'échanges entre acteurs, dont les activités impactent fortement le paysage : agriculteurs, forestiers, acteurs équestres.</p> <p>Faible exploitation de l'Observatoire Photographique comme outil de communication et de connaissance des paysages.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Protection et valorisation des paysages (qualité des aménagements) et appropriation par l'ensemble des acteurs</p>	<p>Réaliser un atlas paysager du territoire, qui se décline pour chaque unité paysagère. Il est à la fois un diagnostic dynamique du territoire et doté d'un plan d'actions opérationnel (avec les moyens de réalisation) à l'échelle communale et intercommunale.</p> <p>Élaborer à partir de l'atlas des documents de vulgarisation, permettant au grand public une meilleure connaissance des paysages et une appropriation de leur territoire.</p> <p>Accompagner les élus pour l'utilisation de l'atlas dans l'élaboration des documents d'urbanisme (notamment le PADD), permettant une meilleure connaissance des paysages et appropriation du territoire, et une meilleure traduction des volontés paysagères dans les politiques d'aménagement.</p> <p>Renforcer les échanges avec les acteurs agricoles sylvicoles et de la gestion des rivières, notamment pour assurer les démarches transversales.</p> <p>Apporter une aide technique et éventuellement financière lors de projets d'aménagement à l'échelle communale (place, extension urbaine, projet de densification) ou intercommunale (valorisation d'infrastructure, aménagement de sentiers...).</p> <p>Présenter des expositions notamment de photographies anciennes et contemporaines (observatoire des paysages) qui est un outil intéressant pour mobiliser les résidents du Parc autour de l'avenir du territoire.</p>

12. Maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre

L'enjeu du changement climatique interpelle tous les territoires à agir à plusieurs niveaux : d'une part sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au travers, en particulier, de la maîtrise des consommations d'énergie et de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles, d'autre part, sur l'anticipation de ses conséquences.

Les questions de vulnérabilité seront en effet croissantes car le changement climatique accroît les risques naturels et technologiques (par effet domino) pesant déjà sur les espaces urbains, agricoles, boisés et naturels ; des crises ponctuelles (inondation, tempêtes, incendies...) ou profondes (réchauffement...) remettront en cause l'assurance de l'approvisionnement énergétique, la reconquête de la qualité de l'eau, le maintien de la biodiversité, l'évitement de l'érosion des sols, la résistance des variétés agricoles et des essences forestières... L'absence de données globales de consommation d'énergie finale par secteurs économiques est préjudiciable pour dresser avec rigueur les forces et faiblesses du territoire dans ce domaine. Néanmoins, les caractéristiques de l'habitat (Diagnostic Habitat et Conseils en orientations énergétiques du Parc...), des transports et la répartition de l'emploi par secteurs économiques apportent quelques indications importantes.

L'approvisionnement en énergie : une desserte en gaz très contrastée



Un camion de remplissage pour citernes de propane à Chevreuse - B. Raoux / IAURIF

Une des caractéristiques du Parc actuel relève de sa très bonne couverture comparativement au territoire rural français pour l'approvisionnement en énergie dite classique (électricité, gaz et fioul). 86 %

des communes du Parc sont ainsi desservies par le réseau GDF pour l'approvisionnement en gaz naturel (seules les communes de Choisel, La-Celles-Bordes et Clairefontaine-en-Yvelines ne sont pas raccordées au réseau), ce qui reste très performant pour un territoire à dominante rurale.

Par contre, seules 66 % des communes d'extension potentielle sont raccordées. Elles sont beaucoup plus tributaires, de fait, du fioul et de l'électricité (développement du chauffage électrique) voire même d'autres combustibles comme le gaz en citerne ou en bouteille et le bois bûche comme on peut le constater dans la sous-entité Ouest du Massif de Saint-Léger et ses lisières où aucune des communes n'est encore pour l'heure desservi par le réseau de gaz.

L'ensemble du territoire est traversé par de grandes infrastructures de transport en électricité (RTE), en gaz (GDF) et en pétrole (surtout TRAPIL, un peu Total France), concentrées en particulier aux franges extérieures est et ouest du Parc et dans sa moitié nord. On notera que douze communes, quasi la totalité du Massif de Saint-Léger et ses lisières – Nord, sont concernées en tout ou partie par le périmètre de protection de stockage souterrain de gaz de Beynes, plus au nord.

Ces réseaux soulignent ainsi tant la présence de l'agglomération dense de Paris qu'il convient d'alimenter que la dépendance énergétique quasi exclusive du périmètre élargi. La production d'énergie locale (tradition de chauffage individuel au bois, énergies renouvelables solaire et par pompe à chaleur...) n'est pas significative pour l'heure, tant pour le chauffage, l'électricité que pour les carburants. Il n'y a plus, du reste, de permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux comme il fut un temps dans le Parc actuel et à proximité du massif forestier de Rambouillet.

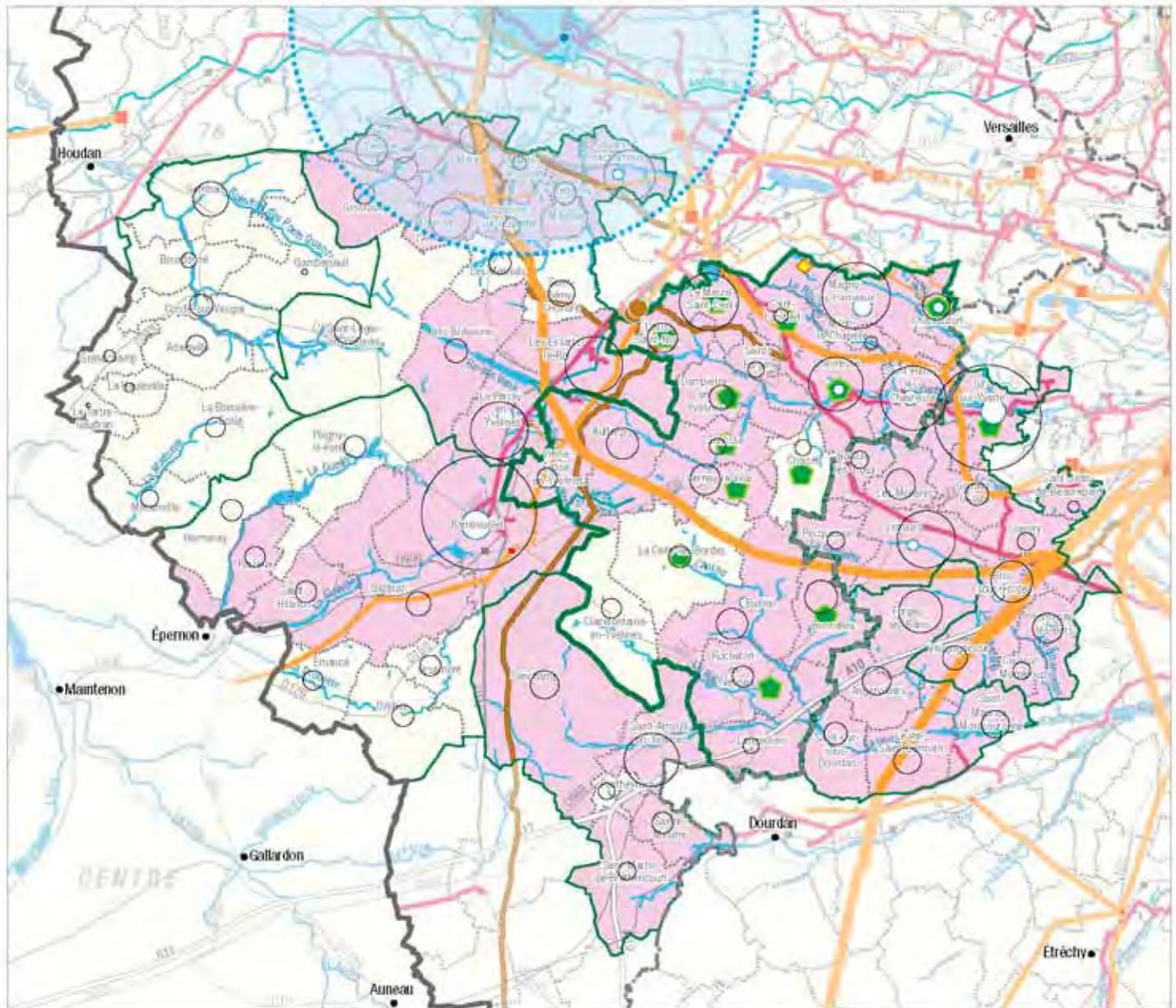
Une difficile maîtrise de la consommation d'énergie

Le bâti résidentiel et tertiaire : un habitat « assez énergivore » par le poids de l'ancienneté et du diffus

La structuration générale de l'habitat engendre des consommations énergétiques importantes avec un parc d'habitations marqué par le poids de l'habitat ancien et surtout de la maison individuelle.

Il faut avant tout réduire les consommations d'énergie d'un parc immobilier relativement ancien, privilégiant le fioul domestique comme combustible pour le chauffage et appelant ponctuellement des besoins de réhabilitations. Le secteur de Rambouillet s'avère le plus concerné par l'ancienneté du bâti. Si le parc de résidences principales construites avant 1974 - date de la première réglementation thermique - est majoritaire avec un peu plus de 51 % dans le Parc comme dans les communes d'extension potentielle (source : INSEE, RG1999, exploitation principale), il reste bien inférieur à la moyenne régionale de 72 %. De 1974 à 1981, le Parc a connu une période de construction de résidences principales proportionnellement plus importante que dans les communes d'extension potentielle ce qui peut

L'approvisionnement et la maîtrise de l'énergie



Approvisionnement en gaz

- commune raccordée au réseau de distribution de gaz (GDF)
- canalisation de transport de gaz

Gaz souterrain

- installation de surface pour le stockage
- emprise de stockage
- emprise de protection

Approvisionnement en électricité

Réseau aérien et souterrain de transport d'électricité

- 63 kV
- 90 kV
- 225 kV
- 400 kV

Poste de transformation

- 63 kV
- 90 kV
- 225 kV
- 400 kV

Approvisionnement en hydrocarbures

- canalisation de transport d'hydrocarbures
- dépôt pétrolier

Maîtrise de l'énergie

- Conseil d'orientation énergétique (COE) pour les bâtiments communaux
- Agence locale de maîtrise de l'énergie

Nombre d'établissements très consommateurs d'énergie



Nombre d'habitants en 2005



- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

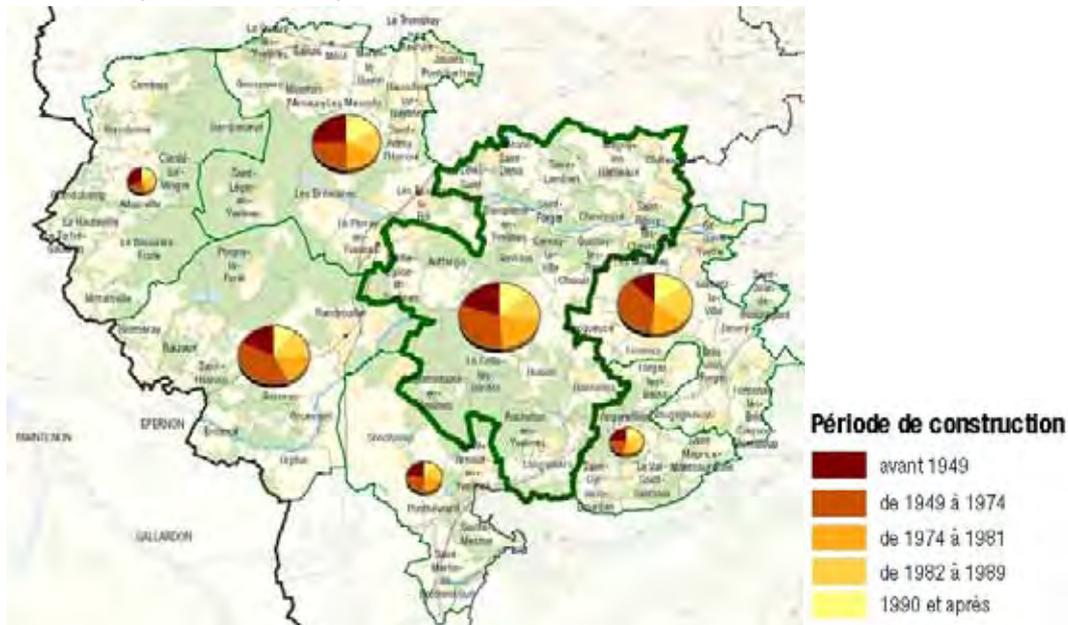
Source : DRIE - RTE - TRAFIL - GDF - INSEE - JAURIF 2007 - FEN, CLG2007 - IGN, Routes008.2005 © JAURIF 2008

expliquer, avec la performance de la desserte en gaz, le poids aujourd'hui du chauffage central individuel au gaz dans le Parc (59 % en 1999). En revanche, certaines entités de l'extension ont construit proportionnellement et comparativement au Parc davantage de logements à partir de 1982, avec une tendance marquée pour l'introduction du chauffage tout électrique à radiateurs muraux. C'est même le mode prépondérant pour le chauffage en particulier dans le Plateau de Limours devant tous les autres combustibles en 1999.

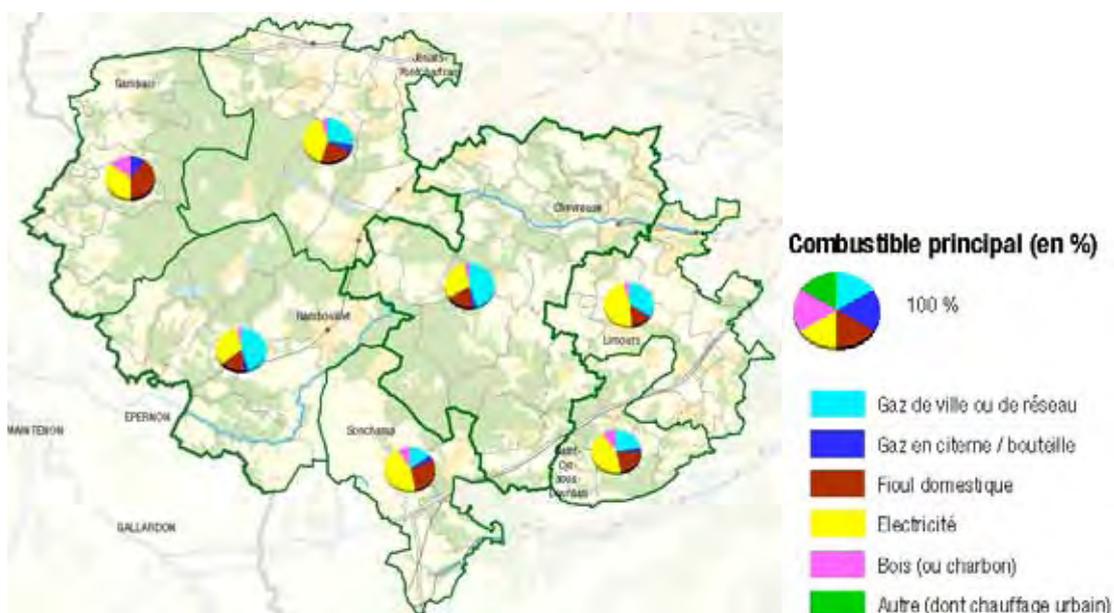
L'habitat individuel est par contre très majoritairement dominant par rapport à la moyenne régionale (26 % des logements) - 83 % dans le Parc et 70 % dans les communes d'extension potentielle -, occupé principalement par des propriétaires, avec une sur-représentation de grands logements. Seuls le Plateau de Limours et le Massif de Saint-Léger - sud présente une part notable,

respectivement 16 et 22 % en 1999, de chauffage central collectif.

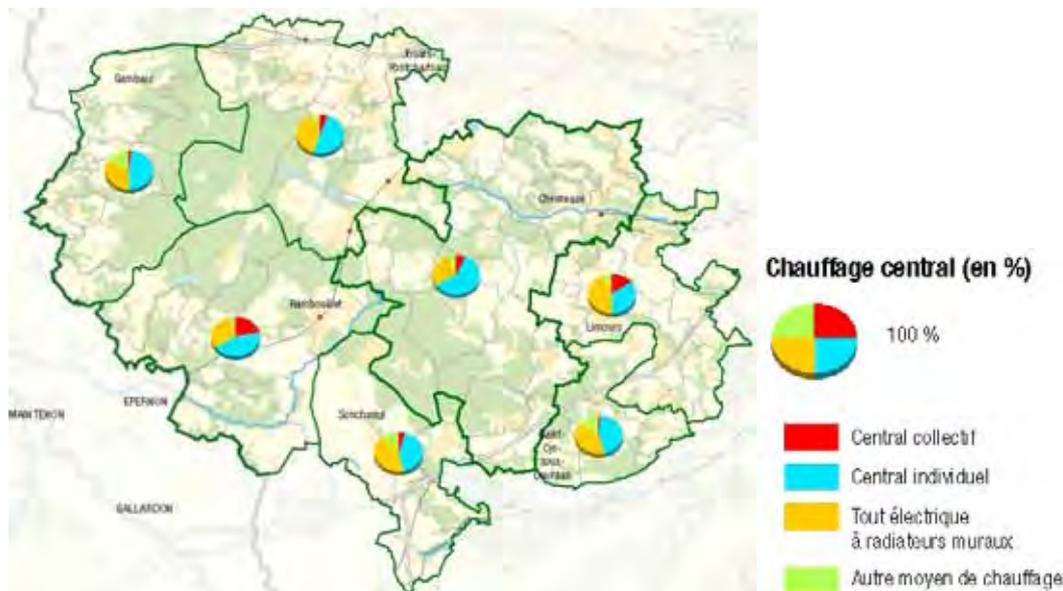
En outre, la faible part de bâtiments collectifs, surtout dans le Parc (17 % contre 30 % dans les communes d'extension potentielle) doublés d'une construction de logements collectifs minoritaire (30 % de la construction neuve) n'est pas non plus le meilleur gage pour trouver des débouchés suffisants pour le développement de certaines énergies locales renouvelables nécessitant des débouchés importants comme la géothermie profonde (alimentant un réseau de chaleur) ou les chaufferies à pailles. Il convient donc d'en encourager d'autres plus appropriées aux caractéristiques de l'habitat et des petits bâtiments tertiaires du périmètre élargi (installations solaires, PAC, chaudières à bois...) et pour se substituer à des énergies fossiles - en particulier le fioul - très émettrices de CO₂.



Source : INSEE, RG 1999, exploitation principale



Source : INSEE, RG 1999, exploitation principale



Source : INSEE, RG 1999, exploitation principale

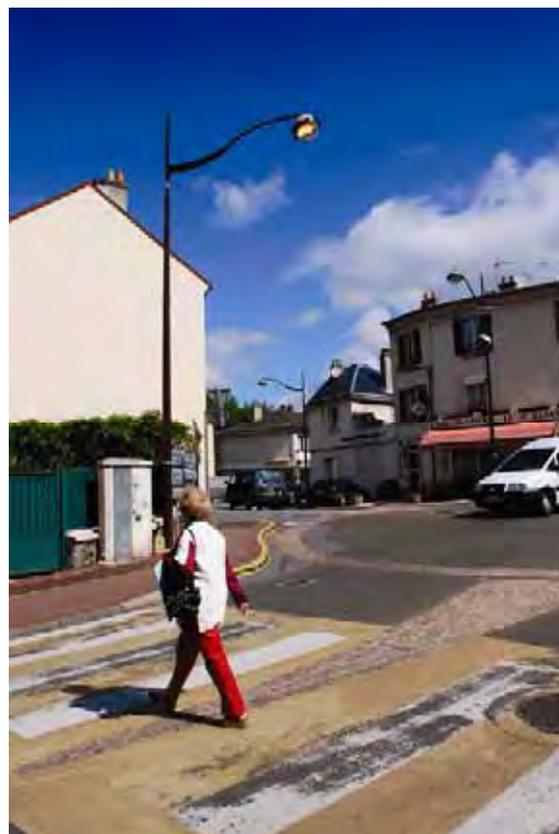
Les Conseils en Orientation Energétique (COE) individualisés réalisés pour 57 bâtiments communaux (écoles, bâtiments culturels et de loisirs, mairies, églises...) dans plus de la moitié des communes du Parc (11 communes du Parc) révèlent que si la situation énergétique n'est pas catastrophique (notamment le système de chauffage avec la prédominance du gaz naturel de réseau sur l'électricité et le fioul), la piètre qualité thermique de l'enveloppe des bâtiments est le premier souci.

L'enquête auprès des communes d'extension potentielle souligne, enfin, le peu de connaissance des consommations d'énergie territoriales, de manière globale ou sectorielle comme dans l'habitat, et que cette carence de l'observation constitue un obstacle.

Elle relève aussi l'intérêt des communes pour aller plus loin dans les économies d'énergie. Nous citerons, par exemple, les réflexions prospectives engagées par la CC Plaines et Forêts d'Yveline sur l'évolution des énergies pour les ZAC (développement d'un système de subvention pour la mise en place de panneaux solaires, conception du bâtiment communal et d'un hôtel d'entreprises avec 0 consommation d'énergie fossile et faible production de CO₂, géothermie à l'étude).

L'implantation dans une commune du Parc (Magny-les-Hameaux) de l'ALME de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'une des deux seules Agences locales de maîtrise de l'énergie présentes en Île-de-France est un atout indéniable pour ce territoire, de conseil et d'expertise, en matière de sobriété et d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables locales. En outre, l'ALME tient lieu d'Espace Info Énergie, renseigne les particuliers, et travaille étroitement avec les équipes du Parc (forum bisannuel éco-habitat, COE, étude du gisement et du potentiel de développement d'une filière...) elles-mêmes motivées par cette thématique nouvelle de la maîtrise de l'énergie. Le Parc avait consenti du reste à apporter des aides aux particuliers pour des opérations solaires (subventions pour les chauffe-eau solaires individuels, CESI, et les systèmes solaires

combinés, SSC) de fin 2005 à début 2007 avant que le Conseil régional d'Île-de-France ne prenne le relais suite à une délibération.



Un éclairage public en plein jour, à Saint-Rémy-les-Chevreuse - B. Raoux/IAURIF

Les transports : une extrême dépendance à la voiture individuelle

En 2002, les transports régionaux étaient dépendants à 94 % des produits pétroliers (pétrole + gaz). Les augmentations des kilométrages, du poids moyen des véhicules et des équipements de confort sont des facteurs de hausse pour la consommation de carburants. A contrario, les

moteurs plus performants et la forte pénétration des véhicules diesel sont des facteurs de baisse. S'il est difficile d'apprécier les distances totales parcourues actuellement par les résidents et visiteurs du Parc, faute d'enquête récente sur les déplacements, nous constatons que la variation moyenne entre 2000 et 2005 des trafics moyens journaliers annuels est faiblement positive (+ 0,6 %) sur la moyenne des 16 postes de comptages considérés, les augmentations de trafic les plus significatives ayant été enregistrées sur l'autoroute A11 et la RN12. Malgré une pénétration structurellement lente des véhicules neufs plus performants dans le parc automobile, l'absence constatée d'une explosion des déplacements dans le périmètre élargi laisse à penser que les consommations de carburants sont stables. En revanche, à comportements inchangés, la seule technologie automobile ne devrait pas permettre de répondre aux objectifs de diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre en 2050 de la Loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

Or il apparaît que la dépendance à la voiture est plus qu'évidente dans le périmètre élargi, avec une part modale en voiture particulière de 69 % pour ses résidents et un usage de la voiture particulière largement dominant dans les déplacements internes (84 %) comme dans les échanges extérieurs (plus de 71 %). Le taux de motorisation - 92 % de ménages motorisés ; 1,5 véhicules par ménage - est plus élevé que les moyennes départementales des Yvelines et de l'Essonne et qu'en Île-de-France (69 % des ménages motorisés et 0,92 véhicules par ménage). Le type d'habitat dominant (individuel, diffus), mais aussi, le profil des actifs du Parc marqué par une sur-représentation des cadres (32 % contre 23 % pour l'Île-de-France), à laquelle est fortement corrélée un revenu médian par UC en 2004 supérieur à la moyenne régionale sont des éléments d'explications. Cette dépendance est, bien sûr, liée aussi à la répartition des emplois et des services, le net déficit d'emplois « sur place » par rapport au nombre d'actifs résidents générant d'importants flux pendulaires (deux fois plus d'actifs résidents que d'emplois offerts au sein du Parc actuel).

La dépendance automobile est liée, enfin, à la faiblesse des infrastructures de transports en commun, équipements souvent lourds à supporter dans les entités les plus rurales du périmètre élargi. La voiture reste le mode principal utilisé pour le rabattement à la gare. En outre, si l'attractivité touristique du territoire n'est pas des moindres, l'accessibilité en transports en commun de la plupart des sites reste difficile, à l'exception des principaux pôles : Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Rambouillet, Montfort-l'Amaury...

Parmi les réalisations intéressantes en matière de limitation des déplacements motorisés (économie d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre) la gare autoroutière de Briis-sous-Forges est un bon exemple d'intermodalité voiture-bus puisque 8 000 km par jour seraient économisés. Notons aussi que de plus en plus de projets orientés vers les circulations douces sont à l'étude, comme celui, intercommunal, piloté par Bazoches-sur-Guyonne, les projets des communautés de communes Plaines et Forêts d'Yveline et Pays de Limours, ou le plan éco-mobilité de Gif-sur-Yvette.

Les activités économiques : peu de gros pôles consommateurs

Le périmètre élargi compte une trentaine d'établissements de plus de 200 salariés, relativement concentrés sur les secteurs les plus urbains : le nord du Parc actuel, les pôles de Rambouillet, de Gif-sur-Yvette et de Limours. Peu de gros établissements sont par ailleurs dispersés. L'ensemble de ces établissements représentent des pôles de consommation d'énergie importante, à suivre donc pour leurs performances énergétiques (éventuelles actions collectives de réduction des consommations d'énergie...) et ponctuellement intéressantes pour un développement des énergies renouvelables (débouchés suffisants pour certaines énergies renouvelables). C'est ce qu'a commencé à faire le Parc en partenariat avec les chambres consulaires des Yvelines (Chambre de commerce et Chambre des métiers et de l'artisanat) en lançant une cinquantaine de pré-diagnostics environnementaux auprès des entreprises – entreprises essentiellement artisanales et commerçantes, encore très peu industrielles. La Chambre de commerce et d'industrie des Yvelines a de plus pour projet de lancer des diagnostics énergétiques sur les grosses entreprises. Pour le Parc actuel, NORTEL à Châteaufort, SNECMA Groupe Safran (moteur d'avions) et HILTI à Magny-les-Hameaux seraient concernés en premier lieu.

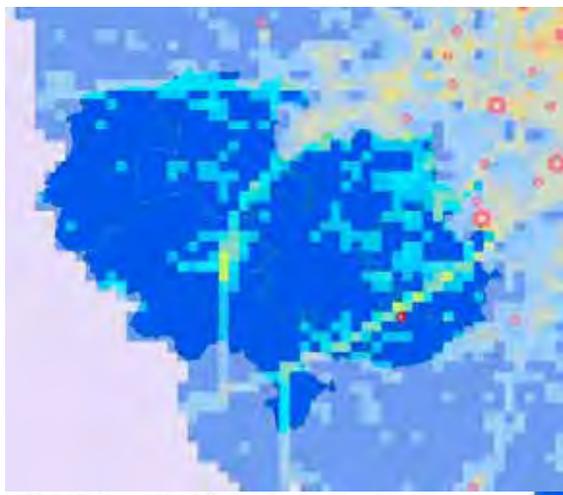
Les ZAE existantes ne se sont pas engagées encore dans des démarches volontaires de management environnemental. Les chartes de qualité environnementales (principe de Haute Qualité Environnementale, changement de processus de fabrication...) et/ou les Systèmes de Management Environnemental (SME, méthodes de gestion visant, par exemple, la gestion collective des déperditions énergétiques et des coûts énergétiques pour le traitement des rejets ou pour la métrologie...) leur permettraient d'aller plus efficacement dans la voie des économies d'énergie. Sachant que huit créations et trois extensions de ZAE sont prévues représentant un total de 207 ha supplémentaires – notamment les parcs d'activités du Bel Air-la Forêt à Gazeran (plus de 80 ha), des Essarts-le-Roi (30 ha), de Galluis (30 ha) et des Molières (22 ha) – l'occasion se présente de réfléchir dès l'amont des projets à la maîtrise de l'énergie (process, déplacements, bâti, récupération d'énergie...). Les réflexions à ce propos sont engagées pour ces différents projets (voir fiche « Activités économiques, construction et aménagement durables »).

L'agriculture en Île-de-France, dépendante à 93 % des produits pétroliers, principalement du gazole pour les engins agricoles, et du fioul ou du gaz pour le chauffage des serres, mérite une attention particulière dans le périmètre élargi. Si l'agriculture au niveau régional paraît faiblement consommatrice d'énergie (seulement 0,5 % du bilan de la région mais hors énergie consommée indirectement relevant de la fabrication amont des intrants), à l'échelle de ce territoire rural, c'est vraisemblablement un secteur de consommation assez significatif : surtout pour les engins agricoles, indirectement via l'utilisation d'engrais, et plus modestement pour le chauffage (séchage, serres...). Aucun exemple de réalisation pilote de diagnostics énergétiques dans des exploitations ou

d'action de réglage d'économie d'énergie des engins agricoles n'a par ailleurs été recensé.

Une maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) plus difficile selon les secteurs

Les émissions territoriales des principaux gaz à effet de serre - dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) - sont faibles dans le périmètre élargi relativement au reste de l'Île-de-France, en particulier de l'agglomération centrale dense (voir ci-après, Extrait cartographique de l'inventaire régional 2000, AIRPARIF) : la classe < 1 kt/km² est la plus représentée. On peut d'ailleurs noter la présence d'un seul établissement émetteur relevant par arrêté d'une attribution de quotas de CO₂, (établissement WIENERBERGER à Angervilliers, entité Rémarde aval). Parmi les secteurs les plus émetteurs, les franges nord-est du périmètre élargi, le pôle de Rambouillet, ainsi que deux grandes infrastructures routières – A10 et RN10 – sortent du lot, leurs émissions pouvant atteindre la classe 30 – 50 kt/km² en équivalent CO₂.



Répartition des émissions territoriales des trois principaux « gaz à effet de serre » (CO₂, CH₄, N₂O) exprimées en équivalent CO₂

Kt/km² par an



Quotats de CO₂ attribués aux établissements

Cumulés par commune en tonne CO₂/an



Source : AIRPARIF, 2000

Si relativement à la moyenne régionale, les caractéristiques territoriales – densité de population moindre, trafic modéré, peu de grands émetteurs industriels, absence de centre d'enfouissement des déchets et (moins de méthane, de fait) – font ressortir un niveau d'émissions de GES faible par kilomètre carré, les émissions rapportées à l'habitant sont supérieures. Elles sont le témoin cumulé des caractéristiques d'un habitat assez « énergivore » (relativement ancien et dispersé à dominante individuel, utilisation notable du combustible fioul), de la dépendance automobile (et son corollaire : peu de déplacements en transports en commun) et de certaines émissions spécifiques comme celles des activités agricoles (émissions de N₂O liées à l'épandage des engrais azotés). Si dans le secteur de l'habitat, la maîtrise de l'énergie est possible via la réhabilitation du tissu existant (isolation, ouvertures...) ou la construction neuve (meilleure performance énergétique, habitat bioclimatique), au chapitre transport, le changement de comportement s'avère plus difficile encore sans une alternative performante.

S'il n'y a pas encore d'utilisation significative dans le périmètre élargi d'énergies de substitution aux énergies fossiles, un potentiel existe pour le développement local des énergies renouvelables peu ou pas émettrices de GES. Le positionnement du Parc actuel au sein d'une filière bois-énergie en devenir s'avérerait en particulier pertinent.

Synthèse

Les conséquences de nos modes de vie et de consommation sur l'environnement ne sont, pour un territoire périurbain et rural comme celui de la Haute-Vallée de Chevreuse et des communes d'extension potentielle, pas moins prégnantes que pour un territoire urbain. Avec des spécificités liées à ce caractère périurbain, tous les acteurs sont amenés à agir pour relever les défis globaux qui se posent aujourd'hui.

Forces	Faiblesses
<p>Un pourcentage de constructions récentes (après les premières réglementations thermiques) plus élevé que la moyenne régionale.</p> <p>Peu de gros consommateurs industriels ou tertiaires d'énergie, ou fortement émetteurs de gaz à effet de serre ;</p> <p>Un potentiel pour le développement d'énergies locales renouvelables.</p> <p>La présence dans le Parc de l'une des 3 agences locales de l'énergie d'Île-de-France (l'ALME à Magny-les-Hameaux) qui assure une sensibilisation croissante vis-à-vis de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.</p>	<p>Une dépendance énergétique.</p> <p>Une consommation encore significative de fioul pour l'habitat dans les entités ouest et sud du périmètre, en particulier du fait de l'absence de desserte en gaz.</p> <p>Des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre importantes sur le plan individuel liées principalement à la dépendance automobile, au niveau de vie de la population, à l'usage du fioul et à un habitat assez énergivore...</p> <p>Pas de production significative d'énergies renouvelables locales.</p>

Axes déterminants pour le territoire	Déclinaisons
<p>Le changement climatique, à double titre : la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux conséquences du changement climatique</p> <p>L'enjeu énergétique, pour faire face au renchérissement des énergies fossiles : les déplacements, le bâti ancien « énergivore », le secteur agricole sont particulièrement concernés.</p>	<p>Aménager de manière durable le territoire en évitant les possibles phénomènes d'exclusion sociale, pour faire face collectivement et individuellement tant au renchérissement des énergies fossiles (carburants, fioul puis gaz) qu'au changement climatique et à ses conséquences, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la maîtrise de l'énergie dans l'habitat : sobriété et efficacité énergétique ; ▪ le changement des pratiques agricoles en vue d'une meilleure efficacité énergétique et de moindre impact (N2O) ; ▪ la maîtrise des déplacements motorisés ; ▪ la consolidation des filières de développement économique appuyées sur l'environnement dès lors qu'elles permettent des réductions de consommations énergétiques et d'émissions de GES ; ▪ la valorisation (récupération...) et l'utilisation de ressources et produits locaux (matériaux, énergies locales et renouvelables, produits agricoles et forestiers...) ; ▪ la diversification des sources d'énergies et le développement des énergies locales renouvelables ; ▪ la sécurité de l'approvisionnement en énergie ; ▪ l'atténuation de l'impact du réchauffement global sur le climat régional et local, en assurant la préservation et en permettant l'extension des massifs boisés et des réseaux de haies et de bosquets (afin d'atténuer les vents) et en limitant l'imperméabilisation et la minéralisation des espaces urbains ; ▪ l'adaptation aux conséquences du changement climatique par une prise en compte dans tous les secteurs d'activité économiques et pour toutes les catégories socio-démographiques d'une nécessaire anticipation (solidarité sociale, résistance des infrastructures, habitat bio-climatique, agronomie, sylviculture, maîtrise des risques naturels...). <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux conséquences du changement climatique. Les pistes d'actions envisageables sont en particulier d'élaborer un plan climat territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ donner à la nouvelle charte un premier objectif à l'horizon 2020 de réduction des émissions territoriales de GES, afin d'accompagner l'objectif national de réduction par 4 des émissions de GES en 2050 ; ▪ expérimenter des outils type Bilan Carbone® de l'ADEME pour

	<p>établir un état des lieux des émissions locales de GES et assurer le suivi des actions mises en œuvre et de leurs effets ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ lancer des plans locaux de réduction des gaz à effet de serre, en lien notamment avec l'organisation des déplacements (bilans carbone territoriaux et/ou patrimoniaux) ; ▪ encourager le recyclage biologique, avant tout, le stockage dans la construction (bois d'œuvre), mais aussi, la séquestration du carbone dans les formations boisées dites de production et le stockage accru par des itinéraires techniques culturaux adaptés ; ▪ créer un groupe de travail sur la vulnérabilité du Parc au changement climatique et à ses conséquences. <p>Faire face au renchérissement des énergies fossiles. Les pistes d'actions envisageables sont de maîtriser les consommations énergétiques par une planification énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en diversifiant l'approvisionnement en énergie notamment via la promotion de l'exploitation des énergies locales et renouvelables et le soutien au développement des filières locales EnR : solaire, géothermie (PAC), biomasse (bois énergie, agri-combustibles, biogaz...), éolien, voire pico-hydraulique (voir fiche sur ressources énergétiques) ; ▪ en renforçant au moins les principaux pôles en lien avec une offre de transports en commun ; ▪ en valorisant les produits locaux (circuits courts) : alimentaire, artisanat, ... ; ▪ en maîtrisant la demande en électricité, en chaleur et en carburant : diagnostics énergétiques des bâtiments et des exploitations agricoles, opérations programmées d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments, alternatives aux déplacements motorisés individuels...; ▪ en intégrant les dimensions énergétiques et plus largement environnementales dans l'urbanisme opérationnel (ZAE, renouvellement urbain) ou de planification (SCoT, PLU, PLH...) ; ▪ en incitant les actions incitatives intercommunales mettant en œuvre des outils opérationnels comme les Opérations programmées d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments (OPATB1) pour l'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires, publics et privés. ▪ en promouvant la qualité environnementale dans la construction neuve ou en réhabilitation. <p>Assurer la sensibilisation de tous les acteurs à la lutte contre le changement climatique et aux économies d'énergie. Les pistes d'actions envisageables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les changements de comportements possibles via l'Espace Info Énergie de l'ALME ; ▪ Encourager la formation des professionnels, aux économies d'énergie et aux risques climatiques ; ▪ Accomplir des actions à valeur d'exemple en matière de réduction des émissions de GES, maîtrise de l'énergie et adaptation aux changements climatiques ; et les mettre en valeur par des actions pédagogiques et/ou touristiques (exemples : « bilan carbone des mairies ou des écoles publiques », « parcours de l'énergie locale », « plan local canicule ou feux de forêts »...).
--	--

¹ l'objectif visé en tout premier lieu par les OPATB étant les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre par un programme important d'animation et de subventions visant à stimuler les travaux d'amélioration énergétique du bâti et de maîtrise de l'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la climatisation des bâtiments tertiaires, l'utilisation des énergies renouvelables (EnR) et la maîtrise de la demande d'électricité (MDE) de l'ensemble des usages des bâtiments.

13. Déchets ménagers et assimilés

Il existe de nombreux types de déchets qui sont définis en fonction de leurs caractéristiques et de leurs producteurs : les déchets industriels, d'activités économiques, dangereux, de soins, inertes...

Les déchets les mieux suivis sont les déchets ménagers et assimilés (DMA) qui sont principalement produits par les particuliers. Ceux-ci sont collectés dans le cadre du service public et comprennent :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les encombrants ménagers,
- les déchets verts,
- la collecte sèche comprenant : les emballages (carton, plastique), les journaux, magazines et le verre.

Le diagnostic portera principalement sur ce type de déchets.

Éléments de méthode

Les déchets sont collectés puis triés pour être ensuite éliminés ou enfouis avec valorisation la plupart du temps. Ce service public incombe au maire, responsable de la gestion des déchets ménagers. Celui-ci, bien souvent, regroupe sa commune avec d'autres communes via un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui, dans un tiers des cas en Île-de-France, délègue ce travail à un opérateur appelé communément syndicat.

Les groupements intercommunaux et les syndicats fournissent régulièrement leurs rapports d'activités à l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) qui centralise leurs données pour la publication d'un tableau de bord indicatif annuel sur l'Île-de-France.

Les éléments de comparaison sur les tonnages collectés et traités sont donc empruntés au tableau de bord 2005 des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France publié en avril 2007.

Les données récoltées auprès des gestionnaires des déchets datent pour la plupart des années 2005 et 2006.

Les objectifs départementaux

Dans l'attente de l'approbation (prévue au premier semestre 2009) du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) qui incombe à la Région Île-de-France, les plans départementaux restent la référence.

Les plans départementaux de l'Essonne et des Yvelines ont été adoptés respectivement fin 2002 et début 2001.

Le Conseil général des Yvelines a révisé son plan en 2005 et prévoit notamment :

- l'amélioration du service pour les déchets occasionnels par la réalisation de nouvelles déchèteries,
- de stabiliser les quantités produites par les habitants tous déchets confondus d'ici à 2010,
- le maintien des capacités d'enfouissement et d'incinération sans ajout,
- le développement des collectes sélectives, condition indispensable au recyclage

Le Conseil général de l'Essonne souhaite mobiliser davantage les communes autour des projets de réhabilitation des décharges communales ou de collectes sélectives innovantes.

Le thème prioritaire du département demeure la prévention avec des objectifs supérieurs au plan

national : réduction de 40 kg par an et par habitant des déchets ménagers enfouis ou incinérés d'ici 2010 et de 90 kg d'ici 2015.

Les autres objectifs prioritaires du Département sont :

- assurer une meilleure collecte en vue du recyclage et de la valorisation organique
- optimiser les moyens de traitement et le transport des déchets
- informer et communiquer (prévention)

Ces deux départements, sur lesquels le Parc élargi est présent ont au moins deux objectifs communs : le développement de la collecte sélective et donc de la valorisation tout en diminuant les quantités de déchets produits.

Les gestionnaires de la collecte des déchets

La collecte des DMA s'effectue de deux manières : par apport volontaire sur des lieux de collecte (bornes, conteneurs, déchèteries...) et par une collecte en porte à porte, c'est à dire directement chez le producteur de déchets, donc chez le particulier.

6 gestionnaires se partagent la collecte des déchets sur le territoire du Parc élargi :

1 communauté de commune :

- CC cœur d'Yvelines : 1 commune

1 commune :

- Le Mesnil-Saint-Denis

4 syndicats :

- SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères) de Rambouillet : 35 communes
- SIEED (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Déchets) : 21 communes)
- SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères) du Hurepoix : 16 communes
- SIOM (Syndicat des Ordures Ménagères) de la vallée de Chevreuse : 3 communes

Le SICTOM de Rambouillet occupe une place centrale et dominante.

Plus de 54 % de la population du Parc actuel dépend du SICTOM de Rambouillet pour la collecte de ses déchets ménagers. L'élargissement du parc diminuera légèrement cette part à 47 % et sera l'occasion d'intégrer deux nouvelles structures de collecte :

- le SICTOM du Hurepoix présent sur quasiment tout le territoire du Plateau de Limours
- la commune de Jouars-Ponchartrain qui appartient à la CC cœur d'Yvelines.

La présence d'un syndicat historique du Parc actuel, le SICTOM de Rambouillet sur une grande partie des extensions semble être un gage de cohérence dans la gestion des déchets sur le futur Parc élargi. La partie Essonne du Parc élargi, gérée quasi exclusivement par le SICTOM du Hurepoix est également rassurante car les futurs acteurs restent

peu nombreux. (En effet, les Yvelines et l'Essonne sont des départements qui comprennent de nombreuses structures intercommunales dédiées à la collecte des déchets par rapport aux autres départements de l'Île-de-France avec respectivement 14 et 16 structures différentes).

De plus, dans les Yvelines, 55 % de la population bénéficie d'une structure intercommunale pour la collecte des déchets contre 73 % pour l'Essonne, la moyenne régionale étant de 57 %.

Or, sur le territoire du Parc élargi, plus de 96 % de la population est couverte par une structure intercommunale, puisqu'une seule commune se charge seule de la collecte. Le regroupement s'opère donc davantage.

Le nombre relativement restreint d'acteurs sur le territoire du Parc élargi et la présence quasi exclusive de structures intercommunales représentent des éléments positifs pour une gestion des déchets concertée et plus efficace sur le territoire.

Enfin, notons que la plupart des structures en charge de la collecte des déchets exerce également son activité sur des zones extérieures au territoire du Parc élargi.

La collecte des déchets

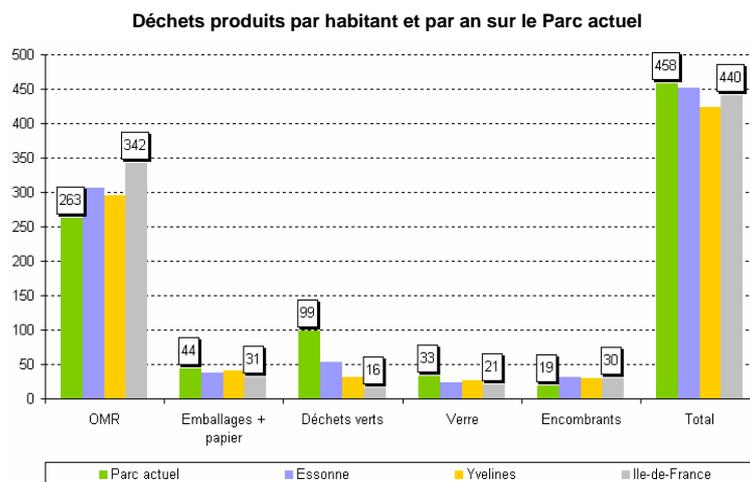
Les données suivantes couvrent 100 % de la population du Parc actuel et de ses extensions et correspondent à une estimation fiable (données

communales le plus souvent) des kilos de déchets produits par habitant et par an. Elles ont été recueillies auprès des organismes compétents pour la collecte des déchets et correspondent aux derniers rapports disponibles (2005 ou 2006).

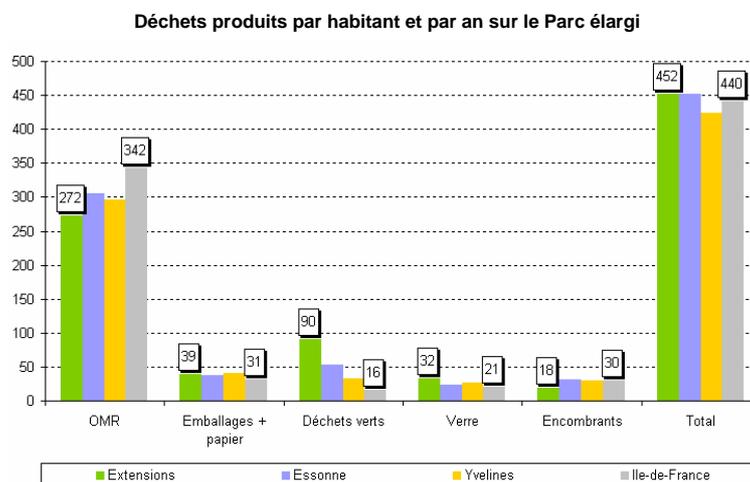
Le territoire du Parc actuel produit plus de déchets que les moyennes régionale et départementales, principalement à cause des déchets verts près de deux à trois fois plus importants que les moyennes départementales avec plus de 99 kg/hab/an. Pourtant, le Parc actuel est remarquable par son faible ratio d'ordures ménagères, preuve que le tri sélectif est sans doute bien accepté et suivi.

Ceci se confirme notamment, sur le territoire du Parc actuel, par le quasi respect des objectifs fixés pour 2005 par le Plan Départemental des Yvelines pour le verre (32,83 kg/hab/an – 33 kg/hab/an réalisé) et les emballages / journaux / magazines (46,89 kg/hab/an – 44 kg/hab/an réalisé).

Les extensions du Parc se rapprochent notablement du parc actuel en terme de tonnages de déchets produits par filière. Cependant, nous noterons moins de déchets verts, et plus d'ordures ménagères résiduelles ce qui peut traduire à la fois un tri moins rigoureux et/ou davantage de compostage pour des territoires où la proportion des zones rurales est comparable.



Source : IAURIF



Source : IAURIF

La gestion des déchets verts semble problématique sur un territoire (Parc élargi) constitué à 88 % de milieux agricoles, naturels et boisés.

L'apparition de poubelles dédiées à la collecte des déchets verts a également eu un effet pervers : celui de favoriser la production de ces mêmes déchets.

C'est pourquoi les syndicats de collecte qui interviennent sur le Parc et ses extensions mettent en œuvre diverses mesures de réduction :

- le SICTOM de Rambouillet a distribué gratuitement des éco-composteurs à destination de 43 000 foyers.
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse, qui distribue aux particuliers plus de 2 millions de sacs par an pour les déchets verts sur son territoire de compétence mesure la limite de cette filière. Par conséquent, des opérations de communication et de formation sont proposées en complément de la mise à disposition gratuite d'éco-composteurs.



Des sacs de déchets verts entreposés devant un portail (Les-Mesnuls) - B. Raoux / IAURIF

Enfin, la collecte n'est pas toujours évidente notamment dans des centres villes anciens où la chaussée n'est pas assez large pour les camions bennes. C'est pourquoi des mesures alternatives, mais coûteuses ou plus gênantes (camions spécifiques, collecte centralisée) sont mises en œuvre notamment par le SICTOM de Rambouillet.

Les gestionnaires du traitement des déchets

La collecte est ensuite confiée à des syndicats de traitement chargés du tri, de l'élimination et de l'enfouissement des déchets avec valorisation, dans la plupart des cas.

3 gestionnaires se partagent le territoire :

- SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets – ancien SYMIRIS) : 51 communes
- SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie) : 23 communes
- SIOM de la Vallée de Chevreuse : 3 communes

En Île-de-France, plus de 99 % des communes ont transféré la compétence « traitement » à un groupement intercommunal. Le territoire du Parc élargi n'échappe pas à cette règle puisque 100 % des communes se sont regroupées pour assurer le traitement de leurs déchets.

Nous noterons l'importance du SITREVA qui couvre près de 63 % de la population du périmètre élargi et 55 % de la population du Parc actuel. Le SIDOMPE bien que regroupant davantage de communes que le SIOM de la Vallée de Chevreuse, ne représente que 17 % de la population du Parc élargi contre 20 % pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Depuis 2003, le SICTOM du Hurepoix augmente chaque année ses tonnages de déchets à traiter par le SITREVA alors que la tendance est plutôt à la stabilisation pour les autres structures de collecte affiliées au SITREVA. À ce titre, les déchets verts représentent plus de 13 % des apports alors qu'ils sont inférieurs à 5 % pour les autres.

L'extension du Parc actuel devrait asseoir la prépondérance du SITREVA et ne pas bouleverser les acteurs du traitement puisque qu'aucun nouveau syndicat ne sera intégré. Cette configuration peut participer à une meilleure lisibilité et efficacité sur la destination et la valorisation des déchets du périmètre élargi.

L'ajout constant de déchets et notamment verts par le SICTOM du HUREPOIX traduit une nouvelle fois les difficultés rencontrées dans la gestion de ces déchets.

Notons que tout comme les syndicats de collecte, les syndicats de traitement exercent leur activité sur des zones extérieures au seul territoire du périmètre élargi. À ce titre, le SITREVA gère également des déchets de communes situées hors de la région Île-de-France.

Les unités de traitement sur le territoire

Les unités de traitement des déchets, comme d'autres installations industrielles, sont en général mal acceptées par les populations locales. Pourtant, leur implantation est dictée par la proximité du gisement (les lieux où sont produits les déchets), la présence d'infrastructures de transport et un foncier accessible.

La proximité entre le gisement et l'unité de traitement est un facteur important de réduction des émissions de polluants atmosphériques dus au transport.

Le territoire du périmètre élargi est dépourvu d'unités de traitement des ordures ménagères puisqu'il n'y a pas de centre de stockage des déchets ultimes, pas d'usine d'incinération ni centre de traitement des mâchefers et pas d'usine de méthanisation.

Toutefois, les déchets verts, abondants sur le territoire du Parc profitent de quatre installations dédiées :

- une plate-forme de compostage de Boues d'épuration des eaux usées collectives et déchets végétaux et bois à Gazeran, près de Rambouillet d'une capacité technique de 12 500 t/an dont 90 % proviennent des Yvelines, 5 % d'Essonne et 5 % d'Eure-et Loir ;
- une plate-forme de compostage à Vieille-Église-en-Yvelines d'une capacité autorisée de 10 t/j ;
- une plate-forme de compostage aux Essarts-le-Roi ;
- une plate-forme de compostage à l'air libre à Limours d'une capacité technique de 25 000 tonnes par an dont 65 % sont issus des ménages, 25 %

des collectivités et le reste des entreprises et artisans.

En ce qui concerne le transfert et le tri des déchets, il existe à Rambouillet :

- un centre de transfert qui a accueilli en 2006 plus de 54 000 tonnes de déchets dont près de 60 % d'ordures ménagères ;
- un centre de tri qui a traité plus de 15 000 tonnes de déchets en 2006, principalement issus des ménages et dont les provenances sont les suivantes : 28 % Eure-et-Loir, 41 % Yvelines et 31 % Essonne.

Le SITREVA, qui gère toutes ces installations, destine les déchets ultimes à l'usine d'incinération de Ouarville en Eure-et-Loir et au centre d'enfouissement technique de Breuil en Vexin pour les encombrants. Les déchets recyclables issus de la collecte sélective, bénéficient de différentes filières de traitement.

L'usine de Ouarville qui valorise la vapeur produite en électricité, a, pour la deuxième année consécutive, atteint et dépassé sa capacité nominale avec près de 124 000 tonnes de déchets brûlés.

Le SIOM de la Vallée de Chevreuse destine ses déchets au centre de tri de Villeneuve-le-Roi puis à l'usine d'incinération de Villejust (87 000 tonnes/an) qui valorise une partie de la chaleur produite pour le réseau de chaleur de la ZAC de Courtaboeuf et de Villejust. Une partie des déchets (encombrants notamment) est enfouie dans le plus important centre de stockage des déchets ultimes de la région Île-de-France. Il s'agit de Claye-Souilly en Seine-et-Marne qui est ici bien trop distant du gisement et génère donc du transport routier.

Les déchets verts sont traités sur la plate-forme de compostage de Limours.

Le SIDOMPE destine ses déchets ultimes à l'usine d'incinération de Thiverval-Grignon, située au nord du Parc élargi. Celle-ci est d'une capacité de 243 000 tonnes par an et pratique la cogénération.

Les usines d'incinération et les centres de stockage qui traitent les déchets produits sur le Parc et ses extensions ne sont pas forcément proches des lieux de production. Ainsi, une commune comme Magny-les-Hameaux voit ses déchets traités à l'UIOM de Ouarville à près de 50 km à vol d'oiseau, alors que l'UIOM de Thiverval-Grignon est bien plus proche. De plus, certains déchets sont enfouis à Claye-Souilly alors que des centres de stockage sont bien plus proches.

Les déchèteries

La région Île-de-France a longtemps souffert d'une carence en déchèteries. On en dénombre actuellement près de 160 qui couvrent 94 % de la population francilienne, ce qui correspond à une augmentation de près de 70 % depuis 1999. Cependant, par rapport à la moyenne nationale (1 déchèterie pour 14 000 habitants), l'Île-de-France reste encore nettement déficitaire (1 déchèterie pour 72 000 habitants). De surcroît, les objectifs franciliens affichés par l'ensemble des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés ne seront pas atteints, en grande partie à cause de la pression foncière et du rejet des populations. D'autant plus que

l'acceptation des déchets dangereux doit être systématique sur tous les sites.

Pourtant, les déchèteries, de par la diversité des déchets qu'elles acceptent, permettent de remédier en grande partie aux décharges brutes alimentées illégalement et aux dépôts sauvages.

Le périmètre élargi compte 8 déchèteries dont 4 dans le parc actuel. Bien que leur nombre semble suffisant (1 déchèterie pour 22 000 habitants), elles restent inégalement réparties puisque les extensions est et ouest du massif de Saint-Léger et ses lisières ne comptent aucune déchèterie. Il en est de même pour l'extension des sources de la Rémarde et de l'Orge.

7 déchèteries sur 8 présentes sur le Parc et ses extensions acceptent les déchets ménagers et les déchets d'activités professionnelles (artisans notamment), ce qui est un atout, même si leur nombre est insuffisant.

Il existe donc un déséquilibre est-ouest sur la répartition des déchèteries qui peut entraîner une mauvaise collecte de tous les déchets dans le cadre de leur valorisation ultérieure.

Les décharges brutes

Le Parc actuel ne comprend aucune décharge non autorisée, le périmètre élargi, seulement deux dans la partie Essonne.

Le Conseil Général de l'Essonne a réalisé, en 2001, dans le cadre de son plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, un inventaire jugé non exhaustif des sites du département.

Deux décharges sauvages ont été identifiées : une à Saint-Jean-de-Beauregard et une autre à Forges-les-Bains.

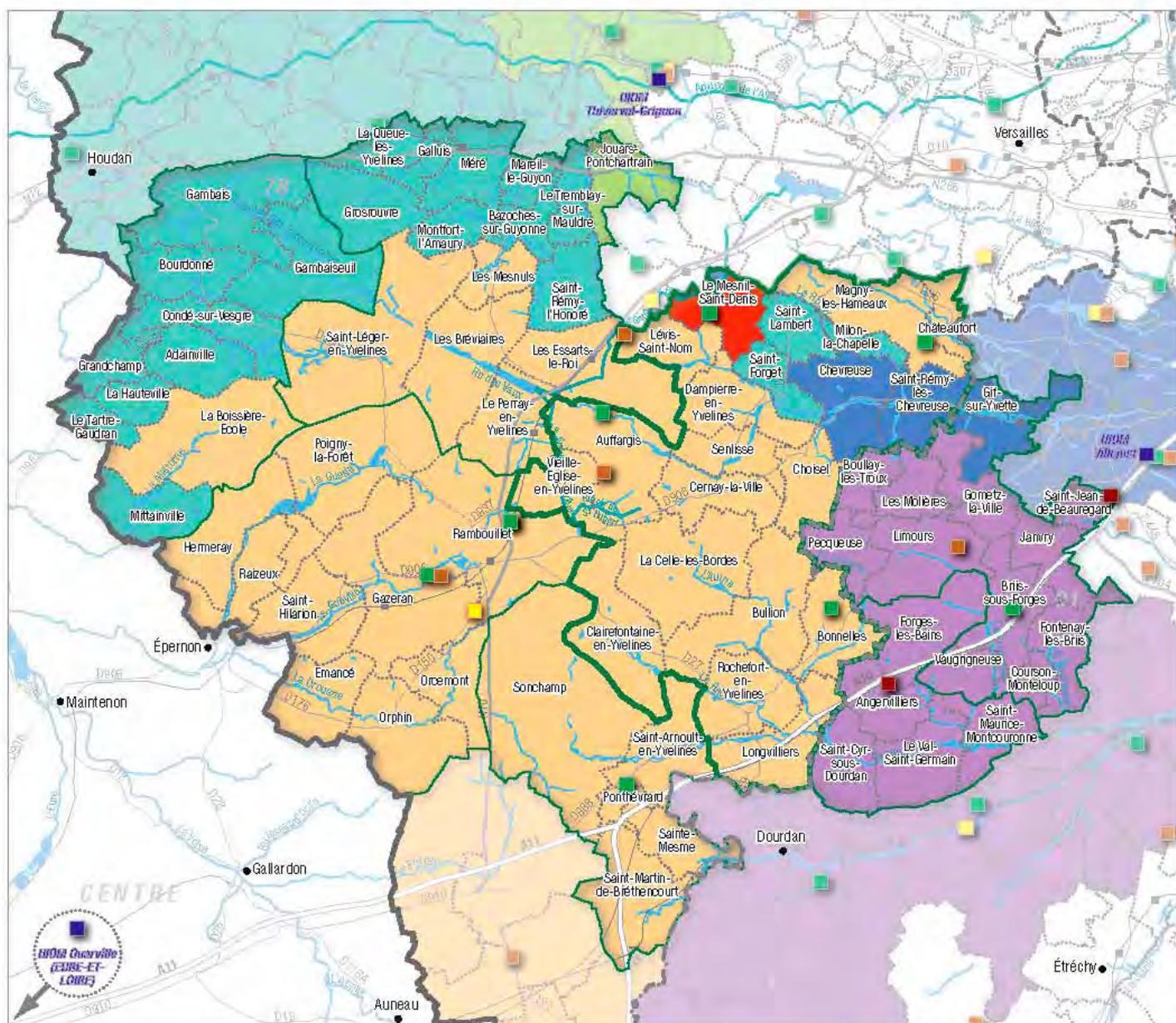
La décharge sauvage de Forges-Les-Bains est une ancienne carrière qui a été comblée par des gravats et divers déchets (encombrants notamment). Bien que le site ne semble plus utilisé, il n'est pas réhabilité et représente un volume d'environ 50 000 m³.

La décharge de Saint-Jean-de-Beauregard est à cheval sur la commune des Ulis, hors Parc naturel régional. Là aussi, les dépôts illégaux sont terminés mais la nature des déchets pressentis et constatés (pneus, déchets industriels spéciaux, encombrants, pièces de voiture...) est préoccupante pour un volume plus modeste estimé entre 3 500 et 4 200 m³.

La partie Yvelines du Parc actuel et de ses extensions ne dispose d'aucun inventaire récent, le dernier en date remontant à 1995. Toutefois, selon la Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Yvelines, il n'existe plus de décharge brute sur le territoire du département.

La faiblesse du nombre de décharges brutes sur le territoire du périmètre élargi et leur non exploitation illégale est remarquable. Toutefois, cela ne doit pas freiner des mesures de réhabilitation de manière à ce qu'elles ne soient plus visibles et considérées à tort comme des lieux d'apports faciles de déchets.

La collecte et les unités de traitement des déchets ménagers et assimilés



0 2 4 6 km

Unité de collecte et de traitement

- déchèterie
- décharge brute
- centre de tri / transfert
- plate-forme de compostage
- UIOM (usine d'incinération d'ordure ménagère)

Gestionnaire de collecte

- CC Cœur d'Yvelines
- SICTOM de Rambouillet
- SICTOM du Hurepoix
- SIOM de la Vallée de Chevreuse
- Le Mesnil-Saint-Denis
- SIEED

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : Conseil Général du 91 - ORDIF 2007 (données 2005) - IGN, Routes 5000, 2005 - IFEN, CLC 2000 - AURIF 2007 © AURIF 2008

Les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont des sites non exploités, mais faisant l'objet d'apports clandestins de la part de particuliers notamment. Leur résorption relève de la responsabilité du maire. Le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables a notamment rappelé par la circulaire du 23 février 2004, la « nécessité de supprimer les dépôts sauvages ».

Selon le recensement effectué par le Conseil Général de l'Essonne en 2001, les dépôts sauvages ont fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de sa politique de résorption des dépôts sauvages hors routes départementales. Pour autant, ces dépôts peuvent se reformer rapidement à des endroits divers, ce qui complique leur suivi. C'est pourquoi, le plan départemental de l'Essonne insiste sur « la nécessité de mettre en place des installations de substitution ».

La Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Yvelines note également la présence de dépôts sauvages sur le département des Yvelines. À ce titre, un rappel a été récemment adressé aux maires des communes.

Selon le travail d'observation et de police fourni par le Poste à cheval de Rambouillet de la Gendarmerie Nationale qui œuvre notamment dans le massif boisé de Rambouillet, de nombreux dépôts sauvages sont constatés. Principalement alimentés par des artisans et des petites entreprises en infraction à la législation du travail, ils contiennent des déchets issus du bâtiment, de l'automobile et des travaux paysagers. Leur nombre est en augmentation et facilité par la présence de voies de circulation au cœur de la forêt.

La Gendarmerie Nationale voit dans ces pratiques un manque d'éducation à l'environnement mais aussi les limites de la sensibilisation qui ne se traduit pas forcément dans les actes.

La priorité : la prévention

Si le tri semble être plutôt meilleur et les tonnages de déchets résiduels plus faibles que les moyennes départementales et régionales, les ratios finaux par habitant et par an demeurent plus élevés que ces mêmes moyennes.

C'est pourquoi, diverses opérations pourraient être menées ou confortées :

- pour les déchets verts, soutien au compostage individuel avec des solutions appropriées aux agriculteurs pour éviter des dégagements d'odeurs trop importants pour le voisinage. L'incitation au traitement des déchets verts directement à la source ne doit pas s'accompagner d'une augmentation des brûlages de ces mêmes déchets par leurs producteurs. La pollution particulaire atmosphérique induite, est la principale pollution de l'air observée en hiver par rapport aux autres sources ;
- gestion exemplaire des déchets au niveau des services municipaux et du Parc dans leur propre fonctionnement et dans leur communication aux administrés ;
- développement du dispositif STOP PUB sur les boîtes aux lettres ;
- suppression progressive des sacs de caisse en partenariat avec les distributeurs, conformément à l'échéance de 2010 ;
- récupération de certains flux problématiques comme les cartouches d'encre, les piles, en partenariat avec les distributeurs locaux ;
- partenariat avec des recycleries et ressourceries pour donner une seconde vie aux déchets...

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Le nombre relativement restreint d'acteurs sur le territoire du Parc élargi et la présence quasi exclusive de structures intercommunales, permettant une gestion des déchets concertée et plus efficace.</p> <p>Un faible ratio d'ordures ménagères sur le Parc actuel, preuve que le tri sélectif est sans doute bien accepté et suivi.</p> <p>Très peu de décharges brutes sur le territoire du Parc élargi. De plus, elles ne sont pas exploitées illégalement.</p>	<p>Une production de déchets plus forte sur le Parc actuel que les moyennes régionale et départementale, principalement à cause des déchets verts.</p> <p>Une configuration des bassins versants de collecte qui n'optimise pas forcément les transports de déchets entre les gisements et les unités de traitement.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Diminution de la production de déchets (réaffirmé au niveau européen comme départemental)</p> <p>Répartition des équipements équilibrée sur le territoire</p> <p>Organisation rationnelle de la collecte</p>	<p>Poursuivre l'incitation au compostage individuel et accompagner sa mise en application.</p> <p>Encourager le développement de nouvelles déchèteries sur le territoire, qui permette parallèlement de lutter contre les dépôts sauvages.</p> <p>Engager une réflexion sur des modes de transport alternatifs ou des partenariats entre syndicats de traitement sur le territoire du Parc élargi.</p>

14. Assainissement et pollutions ponctuelles

Les eaux usées domestiques et l'organisation de l'assainissement

L'assainissement collectif : des obligations réglementaires fortes

Les dispositions réglementaires (décret 93-469 du 3 juin 1994) apportées par la Directive Cadre Eaux résiduaires Urbaines ont fait évoluer l'assainissement domestique. Citons l'obligation de traitement approprié en cas de collecte pour les agglomérations¹ de moins de 2 000 équivalents-habitants (EH), l'obligation d'efficacité de la collecte et les exigences de résultat pour le traitement, la nécessité de surveillance des rejets et des eaux réceptrices, l'obligation de collecte et de traitement secondaire biologique pour les agglomérations de plus de 2 000 EH, le classement en zone sensible à l'eutrophisation (qui concerne tout le territoire) qui implique des traitements rigoureux de l'azote et du phosphore au delà de 10 000 EH, l'obligation pour les communes de :

- délimiter un zonage d'assainissement (zone collectée/zone en assainissement non-collectif) ;
- financer l'assainissement collectif et contrôler l'assainissement non collectif
- programmer l'assainissement, instruire les demandes d'autorisation de raccordement, auto-surveiller le système d'assainissement collectif.

Zone sensible

Une zone sensible est un territoire où la nécessité de préserver le milieu aquatique et les usages qui s'y attachent justifie la mise en oeuvre d'un traitement plus rigoureux des eaux résiduaires urbaines avant leur rejet.

Le principal critère d'appréciation est le risque d'eutrophisation du milieu mais d'autres critères nécessitant un traitement complémentaire peuvent être retenus comme par exemple la qualité bactériologique pour les zones conchylicoles ou les zones de baignades.

Les zones sensibles ne doivent pas être confondues avec les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole (Directive n°91-676 du 12 décembre 1991 du Conseil des Communautés européennes). Si l'origine des apports polluants est urbaine, la zone est déclarée sensible ; si l'origine des apports polluants est agricole, la zone est déclarée vulnérable. La même zone peut être à la fois sensible et vulnérable si les deux origines des apports polluants sont significatives.

La délimitation d'une zone sensible n'a de portée réglementaire que dans le domaine de l'assainissement urbain : obligation d'assurer un traitement renforcé des eaux usées urbaines avant le 31 décembre 1998 pour les agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants.

Cependant cette sensibilité, généralement à l'eutrophisation, doit être prise en compte dans tout projet qui peut avoir une influence sur la zone sensible : établissement industriel ou d'élevage entraînant des rejets riches en nutriments par exemple. Cette prise en compte doit conduire à implanter ces activités hors de la zone sensible ou à leur imposer un niveau de traitement comparable à celui qui est demandé aux agglomérations.

L'assainissement collectif : une organisation partielle autour de syndicats

Les stations communales sont les plus nombreuses : 14 dans le Parc actuel et 47 sur le Parc étendu. Mais les 6 stations intercommunales du Parc étendu (2 dans le Parc actuel) sont plus grosses et pèsent 81 500 EH contre 71 805 EH pour les communales.

Les groupements à fiscalité propre et la gestion intégrée de l'eau

Les groupements à fiscalité propre, soit les Communautés d'agglomération (CA) et Communautés de communes (CC) couvrent une grosse moitié du territoire du Parc étendu, notamment tout le Sud-Ouest (données Laurif 2005).

- Dans le domaine de « l'assainissement des eaux usées », la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines et la CC Contrée d'Ablis Porte des Yvelines ;
- dans le domaine de « l'assainissement des eaux pluviales », la CC des Étangs, la CC Plaines et Forêts d'Yveline, la CC Contrée d'Ablis Porte des Yvelines et la CA du Plateau de Saclay ;
- les deux seuls groupements à fiscalité propre franciliens ayant (en 2005) la compétence en « assainissement agricole et hydraulique » sont sur le territoire du Parc étendu : la CC des Étangs et la CA du Plateau de Saclay ;
- la CA du Plateau de Saclay, la CC des Étangs et celle de Plaines et Forêts d'Yveline ont pris la compétence « lutte contre la pollution » ;
- la CC Plaines et Forêts d'Yveline et la CC de Limours ont pris la compétence « aménagement rural », relativement rare en Île-de-France ;
- enfin la compétence « environnement - cadre de vie » a été prise par la CC Contrée d'Ablis Porte des Yvelines.

Globalement les CA se limitent à l'assainissement, parfois comprenant l'agricole mais les CC offrent des possibilités de gestion intégrée de l'eau (pluvial, pollutions, aménagement rural, environnement cadre de vie... sans pour autant lier ces actions à la gestion de la ressource eau potable ce qui montre que la gestion de l'eau potable est laissée à la gestion communale ou syndicale.

¹ L'approche par périmètres d'agglomération (et non par collectivités locales) implique l'assainissement des agglomérations à cheval sur des communes distinctes

L'état de l'équipement en stations d'épurations (STEP)

Capacité installée

	Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	total extensions	périmètre élargi
		Nord	Ouest	Sud					
Capacité installée 2003 (EH)	46 730	19 000	5 800	43 000	24 850	5 900	11 500	110 050	156 780
Capacité raccordée 2003 (EH)	23 635	12 609	2361	21 375	13 718	2 801	5 800	58 664	82 299
Nb de STEP < 2 000 (EH)	13	9	6	4	9	2	5	35	48
Somme des EH de STEP < 2 000 (EH)	6 330	7 800	3 800	3 000	4 850	900	4 500	24 850	31 180
% EH concerné	14 %	41 %	66 %	7 %	20 %	15 %	39 %	23 %	20 %
Nb de STEP 2 000<<10 000	4	2	1	0	1	2	1	7	11
Somme des EH de STEP 2 000 < < 10 000 (EH)	10 400	11 200	2 000	0	5 000	5 000	7 000	30 200	40 600
% EH concerné	22 %	59 %	34 %	0 %	20 %	85 %	61 %	27 %	26 %
Nb de STEP 10 000<<15 000	1	0	0	0	1	0	0	1	2
Somme des EH de STEP entre 10 000 et 15 000 (EH)	10 000	0	0	0	15 000	0	0	15 000	25 000
% EH concerné	21 %	0 %	0 %	0 %	60 %	0 %	0 %	14 %	16 %
Nb de STEP > 15 000	1	0	0	1	0	0	0	1	2
Somme des EH de STEP > 15 000 (EH)	20 000	0	0	40 000	0	0	0	40 000	60 000
% EH concerné	43 %	0 %	0 %	93 %	0 %	0 %	0 %	36 %	38 %
Nb total de STEP	19	11	7	5	11	4	6	44	63
Population en 2005	47 372	32 970	6 583	32 160	39 699	9 229	9 304	129 945	17 7316
Variation annuelle moyenne (hab) 1999-2005	251	317	94	84	115	150	40	800	1 050
Taux de croissance annuel moyen 1999-2005 (%)	0,54	0,99	1,5	0,26	0,29	1,72	0,43	0,63	0,6

Sources : Iaurif 2003 (données SATESE 78-91 2002), Insee, Etat-civil, Recensement de la population de 1999, EAR de 2004-2006, Estimations IAURIF



La station d'épuration de Rambouillet - H. Raguet/ IAURIF

Sur le territoire du Parc actuel, 19 stations d'épuration étaient répertoriées en 2004 et 44 sur celui des extensions (soit 63 sur le périmètre élargi). Dans le Parc actuel, 68 % ont une capacité de traitement inférieure à 2 000 EH et 79 % dans le Parc élargi. D'autre part, 54 % de la capacité d'épuration du Parc élargi est assurée par les 4 plus grosses stations (Rambouillet, Le Mesnil-Saint-Denis, Briis-sous-Forges, Lévis-Saint-Nom. 82 % des stations utilisent un traitement principal à boues activées.

Leur répartition sur le territoire est inégale. Un premier groupe des stations les plus importantes est situé au centre du territoire selon une diagonale sud-ouest nord-est, des sources de l'Eure à celles de l'Yvette. Un deuxième groupe est situé le long de l'axe des rus affluents nord de l'amont de l'Orge.

Au nord du territoire, un troisième groupe de stations plus modestes de l'amont de la Mauldre est localisé sur les rus de l'amont du Lieutel et de la Guyonne.

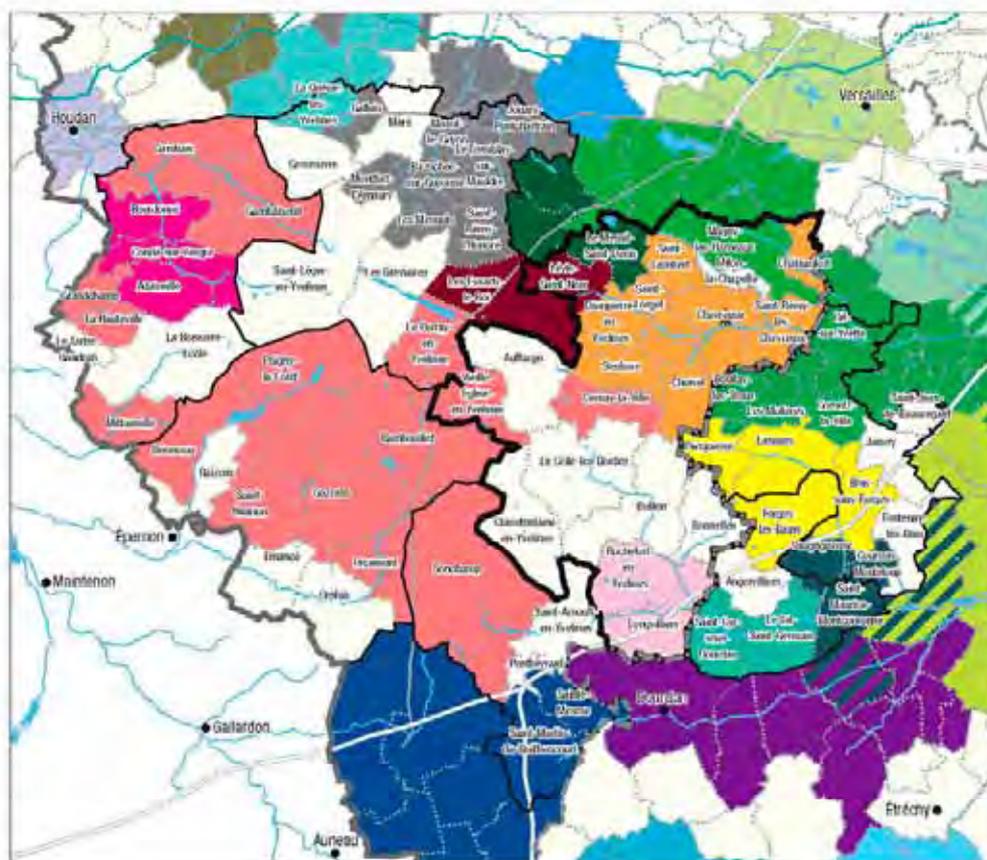
Les stations d'épuration couvrent de façon correcte les besoins en assainissement locaux en relation avec la densité de population. Cependant, les communes de l'extension Nord du Massif de Saint-Léger semblent être celles qui bénéficient de la marge la plus faible au vu des capacités installées et de l'évolution de la population, même si ce sont les secteurs de l'extension Ouest du Massif de Saint-Léger et de la Rémarde aval qui connaissent les plus fortes croissances démographiques. La plupart de ces ouvrages rejettent les eaux épurées dans des cours d'eau (84 % en nombre et 97,5 % en flux).

Caractérisation des réseaux et exutoires

		Parc actuel		Massif de Saint-Léger						Plateau de Limours		Rémarde aval		Source Rémarde et Orge		Total extensions		Périmètre élargi	
				Nord		Ouest		Sud											
		nb	EH max	nb	EH max	nb	EH max	nb	EH max	nb	EH max	nb	EH max	nb	EH max	nb	EH max	nb	EH max
Réseau	mixte	7		4		1				2				1		8		15	
	séparatif	8		2		2		3		1		3		2		13		21	
	unitaire			3				2		2				3		10		10	
Exutoire	fossé	3	545	2	1800	1	250			1	520					4		7	3115
	cours d'eau	14	46 110	9	17 200	6	5 550	5	43 000	9	23 730	4	5 900	6	11 500	39	106 880	53	152 990
	bassin absorbant	1	25							1	600					1	600	2	625
	réseau d'assainissement	1	50															1	50

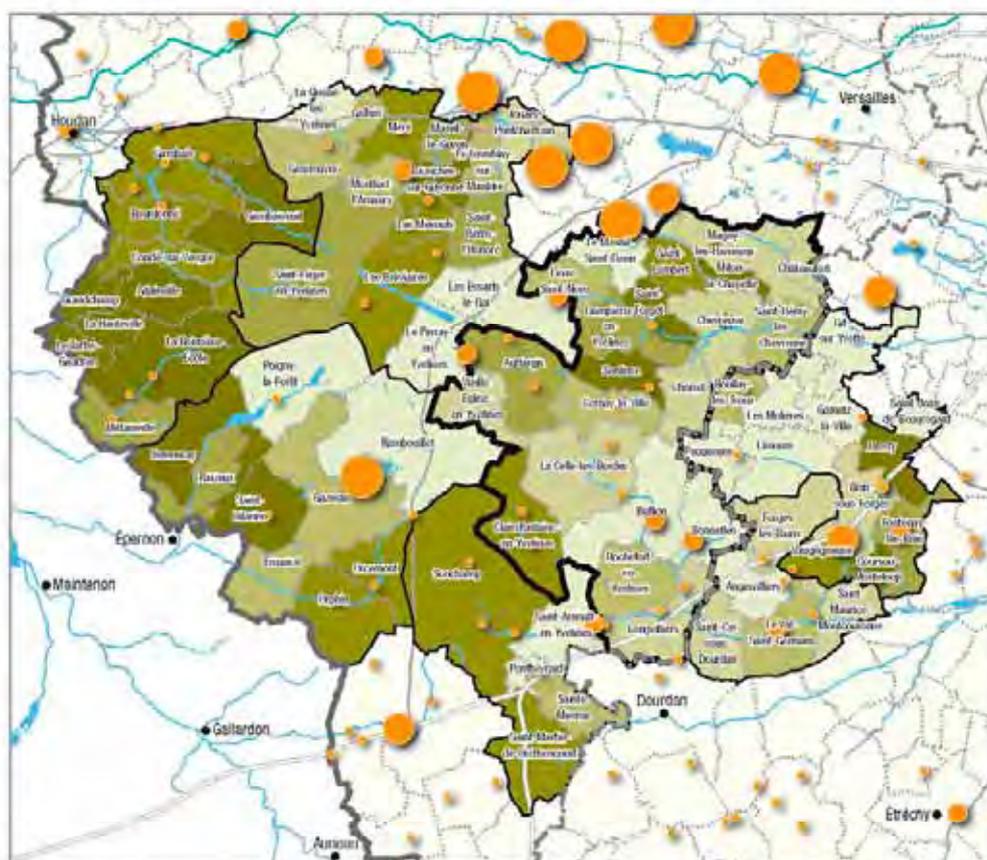
Sources : laurif 2003, données SATESE 78-91 2002

L'assainissement



Intercommunauté "assainissement"

- CA de St-germain-en-Yvelines
- CC CAPY
- SIA Vallée de la Mauldre
- Syndicat mixte intercommunal de la région de Rambouillet (SIRMI)
- SIA d'Autueil-le-Roi - Antouillet
- SIA de Houдан - Maullette
- SIA de la région Ouest de Versailles (SIAO)
- SIA de Rochefort-en-Yvelines / Longvilliers
- SIA des sources de l'Yvette (SISY)
- SIA Orgerus
- SIA de la région de Plaisir-Les Clayes (SIAO)
- SIVOM Adanville / Bourdonné / Conde-sur-Vesgre
- SIA et d'hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAO)
- SI pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre
- SI pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
- SI de la Rémarde Aval
- SI de la Vallée de l'Orge
- SIA des communes de Limours, Forges-les-Bains et Briis
- SI de la Vallée Supérieure de l'Orge
- SIA de Val-Saint-Cyr
- SIA de Marolles-en-Hurepoix et de Saint-Vrain
- SI des eaux de la région du Plessis-Saint-Benoit



Capacité des stations d'épuration (Equivalent habitant)

- 50 à 2 000
- 2 000,1 à 10 000
- 10 000,1 à 15 000
- 15 000,1 à 250 000

Assainissement non-collectif

- 2 à 6 %
- 6,1 à 11 %
- 11,1 à 18 %
- 18,1 à 25 %
- 25,1 à 50 %
- 90 à 100 %

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)



Source : GIRIF des Yvelines, 2006 - G2 Environnement, Service de l'Eau, 2006 - NAE, Basse-Normandie, 2006 - INURF 2002 - IFEN, GLC2000 © MARS 2009

Après la réorganisation de certaines petites stations et l'apparition de nombreuses petites stations sur les affluents de la Rémarde vers la fin des années 90, le nombre de stations d'épuration n'augmente que très faiblement. La capacité nominale de traitement des stations existantes – ou nombre d'équivalent habitants potentiellement raccordables – croît également de façon très modérée (augmentation sur la Drouette et l'Yvette, mais répartition et maîtrise globale des capacités depuis la fin des années 90). Ceci signifie que les équipements restent de taille modeste mais doivent tout de même effectuer des traitements poussés en fonction des objectifs de qualité (abattement du phosphore notamment).

Amélioration du traitement et du fonctionnement des réseaux

Les efforts portent en particulier sur l'amélioration des traitements par temps secs, avec la mise en place et la généralisation du traitement du phosphore et de l'azote, ce qui améliore sensiblement la qualité des rejets, avec une diminution de la concentration en ions NH₄⁺ et en phosphore. On peut citer plusieurs améliorations en cours : les reconstructions des STEP de Méré et Montfort-l'Amaury (bassin de la Mauldre), le remaniement dans les années 90, de la station du SIASY sur l'Yvette pour traiter le phosphore de façon poussée qui nécessite maintenant une amélioration du fonctionnement par temps de pluie ; ou bien la mise à niveau en capacité et en niveau de traitement, de la STEP de Saint-Arnoult-en-Yvelines sur la Rémarde en 2004.

Types de traitements

		Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde et Orge	Total extensions	Périmètre élargi
			Nord	Ouest	Sud					
Boues activées	nb	17	9	5	4	9	2	6	35	52
	EH max	46 445	17 850	4 700	3 000	23 730	3 600	11 500	64 380	110 825
Bio-filtration	nb				1					1
	EH max				40 000					40 000
Filtre à sable	nb	1								1
	EH max	260								260
Filtre sur sable	nb	1				1	1			3
	EH max	25				600	300			925
Lagunage naturel	nb		1							1
	EH max		150							150
Lagunage aéré	nb						1			1
	EH max						2 000			2 000
Lagunage avec filtration sur sable	nb			1						1
	EH max			700						700
Lits bactériens boues activées	nb		1							1
	he max		1 000							1 000
Lits bactériens en forte charge	nb			1						1
	EH max			400						400
inconnu	nb					1				1
	EH max					520				520

Sources : laurif 2003, données SATESE 78-91 2002

Cependant il subsiste plusieurs points noirs, comme à Mittainville, où le traitement du phosphore est encore insuffisant, ou bien à Rambouillet, où la dénitrification insuffisante se combine avec des problèmes de traitement par temps de pluie.

Les STEP d'agglomération sont primordiales. Ensuite, c'est la qualité de traitement des petites STEP et le bon fonctionnement des réseaux qui sera déterminant. Enfin, les rejets dès l'amont des cours d'eau doivent faire l'objet d'une exigence particulière en raison des faibles débits rendant les milieux récepteurs très vulnérables alors que leur potentiel biogène est très important.

Un problème général subsiste sur les STEP : des by-pass peuvent avoir un impact certain par temps de pluie et lors des opérations de maintenance des ouvrages.

Les dysfonctionnements de réseaux sont un facteur important de pollution. En effet, les branchements de nombreuses habitations ne sont pas conformes et conduisent à un mélange des eaux usées et des eaux de pluie. Cette mise en conformité relève de la responsabilité des propriétaires.

Des problèmes d'intrusions d'eaux claires peuvent également survenir et perturber le fonctionnement de certaines stations comme à Poigny sur la Guesle.

Capacité du milieu récepteur : la faiblesse des débits des rivières à leur source limite la capacité de réception d'une pollution

Les stations d'épuration les plus importantes se situent tout à fait en amont de cours d'eau à faibles

débits, comme à Rambouillet sur la Guéville, au Mesnil-Saint-Denis sur le Rhodon, à Briis-sous-Forges sur la Prédecelle, à Lévis-Saint-Nom sur l'amont de l'Yvette, au Perray-en-Yvelines sur le rû du Feu-de-la-Saint-Jean ou à Saint-Arnoult-en-Yvelines sur l'amont de la Rémarde. Leur impact sur le milieu naturel peut donc se révéler fort en cas de pollution accidentelle ou de dysfonctionnement chronique.

Des mesures de précaution sont nécessaires bien sûr là où il n'existe pas d'exutoire superficiel (deux cas rencontrés dans le Parc et sur le plateau de Limours) mais surtout aux sources des cours d'eau qui présentent des débits faibles et constituent un patrimoine aquatique de premier ordre (zones de frai des poissons) très fragile. Par conséquent, si le traitement des eaux usées n'est pas suffisamment poussé, le patrimoine aquatique est en danger.

Élimination des boues

La très grande majorité des boues des stations d'épuration sont épandues. En 2003, seules 4 STEP sur les 47 du territoire étendu étaient concernées par une mise en décharge contrôlée, 1 par un stockage sur site et 2 sont non-conformes. En qualité de « producteurs de boues » les communes pratiquant la valorisation agricole sont tenues d'établir un plan d'épandage. Quelques plans d'épandages restent à élaborer. Une part importante des communes ont un zonage d'assainissement achevé ou en cours d'élaboration.

Boues des stations d'épuration (en tonnes/an)

Type de boues	Traitement	Destination	Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde-Orge	Total
				Nord	Ouest	Sud				
Non stabilisée	Pas d'ouvrage spécifique	Inconnue (non conforme)	250							250
Stabilisée	Centrifugation	Autre station				40 000		7 000		47 000
	Épaississeur	Utilisation agricole	3 500			1 000				4 500
	Filtre à bande	Utilisation agricole	20 000				15 000			35 000
	Filtre presse	Utilisation agricole	10 000							10 000
	Lits de séchage	Autre station		3 200						3 200
		Décharge contrôlée							2 000	2 000
		Utilisation agricole	4 550	5 850		200	2 400	3 000	1 500	17 500
	Total Lits de séchage		4 550	9 050		200	2 400	3 000	3 500	22 700
	Sans d'ouvrage spécifique	Décharge contrôlée			1 800					1 800
		Stockée sur site						2 000		2 000
		Utilisation agricole	1 700		300	900			1 000	3 900
	Total sans ouvrage spécifique		1 700		2 100	900		2 000	1 000	7 700
	Stockeur	Inconnue (non conforme)	210							210
		Utilisation agricole	4 900	8 800	2 000	900	5 000	600		22 200
	Total Stockeur		5 110	8 800	2 000	900	5 000	600		22 410
Somme stabilisée			44 860	17 850	4 100	43 000	22 400	5 600	11 500	149 310
Autre			1 620	1 150	1 700		2 450	300		7 220
Total			46 730	19 000	5 800	43 000	24 850	5 900	11 500	156 780

Sources : Laurif 2003, données SATESE 78-91 2002

Etat de l'assainissement non collectif et de son organisation

	Parc actuel	Massif de Saint-Léger			Plateau de Limours	Rémarde aval	Sources Rémarde -Orge	Total Extensions
		Nord	Ouest	Sud				
Proportion d'assainissement non collectif (estimation 2006)	13 %	13 %	47 %	9 %	8 %	8 %	10 %	12 %
Nombre de fosses	2 298	1 658	1 089	1 242	1 174	260	374	5 797

Sources : Insee, Etat-civil, Recensement de la population de 1999, EAR de 2004-2006, Estimations IAURIF

L'assainissement non collectif

L'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées est une démarche obligatoire et parfois coûteuse, mais sans date butoir pour le réaliser. Ce zonage permet de délimiter différents secteurs :

- les zones réservées à l'assainissement non collectif,
- les zones raccordées au réseau collectif.

Elle doit être menée avant la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui devait être opérationnel au plus tard le 31 décembre 2005 (avec la LEMA, le délai pour faire les contrôles des ANC est prolongé jusqu'en 2012). En réalité de nombreuses communes ne l'ont pas achevé. Le zonage permet également de connaître l'aptitude du sol (pour le lieu étudié) vis-à-vis de l'assainissement non collectif et d'estimer le nombre d'installations que le SPANC devra contrôler.

Les communes réalisent le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Elles peuvent assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif (LEMA 30 décembre 2006).

Les propriétaires doivent justifier de l'existence d'un dispositif d'assainissement en bon état de fonctionnement et justifier du respect des règles de conception et d'implantation. Les locataires doivent assurer l'entretien des installations quand cela n'est pas réalisé par la commune. Les communes du Parc actuel sont (en proportion) concernées de façon modérée par l'assainissement non-collectif (13 % mais 2 298 installations), de même pour les secteurs de l'extension des sources de la Rémarde et de l'Orge (10 %), et de l'extension du massif de Saint-Léger et ses lisières Nord (13 %). En revanche le secteur de l'extension du massif de Saint-Léger et ses lisières Ouest est très concerné (47 % et 1 089 installations). Le contrôle et la mise en conformité des installations sera un chantier important sur tout le territoire.

Aptitude du milieu récepteur : certains sols limitent les possibilités en assainissement non-collectif

Dans certains secteurs l'assainissement des eaux usées peut poser des difficultés pour les communes. La présence d'argile rend le sol impropre à l'infiltration, en revanche le lagunage peut être envisagé sur ces sols imperméables. Localement, le manque de place pour l'assainissement non-collectif peut être limitant : par exemple dans des habitations sans jardin ou avec

cour pavée. Un enjeu est donc de recenser ces zones pour y développer des dispositifs de traitement semi-collectifs. Enfin, la sensibilité de la nappe peut localement compliquer la sécurité d'une solution par infiltration.

Les eaux pluviales et le ruissellement

Assainissement des eaux pluviales

L'assainissement des eaux pluviales est difficile à qualifier faute d'éléments disponibles. Les eaux pluviales de voiries sont polluées par divers éléments, comme les matières en suspension, les métaux, les huiles de moteurs et les hydrocarbures. Cette pollution est étroitement liée aux zones urbanisées : ainsi lors d'épisodes pluvieux, les eaux de pluie nettoient les rues, parkings, places, etc. puis se jettent directement ou par l'intermédiaire d'un réseau dans les cours d'eau ou la nappe.

La problématique actuelle consiste à éviter de créer de nouvelles conduites et autres gros bassins de stockage par la mise en œuvre de techniques alternatives et multifonctionnelles permettant de stocker et si possible d'infiltrer les eaux de pluie au plus près de l'endroit où elles tombent.

Enfin on a vu que les erreurs de branchements de réseaux perturbent l'efficacité des STEP.

La réglementation évolue en matière d'assainissement des eaux pluviales, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques publiée en décembre 2006 permettant sous certaines conditions de lever une taxe sur le pluvial. D'autre part un crédit d'impôt devrait encourager prochainement l'utilisation d'eau pluviale (uniquement les usages extérieures aux bâtiments). Enfin, des mesures compensatoires peuvent être demandées au-delà d'une certaine surface urbanisée en cas de rejet d'eaux de pluie par infiltration ou dans les cours d'eau ...

Ruissellement, inondation et pollution

Outre les problèmes d'inondation récurrents sur l'Yvette et certains secteurs de la Rémarde (inondation hivernales par débordement de rivière), il existe des problèmes d'inondation par ruissellement sur tous le secteur Est (plateau de Limours et bassin versant de la Rémarde), pouvant également survenir sur la frange Ouest du territoire (voir fiche P4F17 Risques naturels et technologiques)

En zone agricole, comme sur le plateau de Limours et la Rémarde, la proportion de limons et d'argiles est un facteur de battance et d'imperméabilité des sols. L'enjeu est alors de maîtriser le ruissellement qui provient des parcelles agricoles par des bonnes pratiques (assolement, couvert végétal en inter-

culture, moindre labour, conservation des prairies, bandes enherbées, conservation des haies, des chemins enherbés, fossés végétalisés et autres éléments fixes du paysage).

Le programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement (PRAIRIE) peut permettre aux agriculteurs de s'engager dans une contractualisation qui porte sur la gestion des assolements à une échelle permettant des rotations pluriannuelles mieux adaptées et sur le couvert hivernal. Ce dispositif permettant de lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement pourrait être étendu en priorité sur les secteurs sensibles à cette érosion.

Sur les sols urbanisés, comme le fond de vallée de l'Yvette ou localement les gros bourgs, l'imperméabilisation entraîne un ruissellement et la surcharge des réseaux d'assainissement d'eau pluviale, qui peuvent alors déborder.

Les autres pollutions

Pollutions ponctuelles et accidentelles

Concernant les pollutions chimiques, le passé industriel de quelques territoires pourrait laisser des risques de contamination (OHV, PCB...) de la ressource en eau (voir fiche « Sites et sols pollués »). La mise en place de bonnes pratiques sur les zones d'activités peut avoir un impact significatif sur les pollutions ponctuelles. Par exemple, la gestion des eaux pluviales peut améliorer la situation du rû du Pommeret à Coignières et de la Drouette sur la ZAC du Bel-Air.

Les périmètres de protection de captages ont pour objet de protéger la ressource au niveau d'un forage contre une pollution accidentelle localisée, en permettant à la collectivité de disposer du temps nécessaire entre l'accident et l'arrivée du polluant dans le forage pour prendre les dispositions qui s'imposent (interruption de distribution, ...). Un certain nombre de captages desservant les collectivités ne bénéficient pas de périmètres de protection bien que leur instauration soit obligatoire (voir carte de la fiche « Masses d'eau : eau souterraine, eau superficielle »)

Les pollutions diffuses

Les pollutions par phytosanitaires et nitrates posent problème (voir fiche « Masses d'eau : eau souterraine, eau superficielle »). Des captages d'eau potable peuvent être fermés.

L'alimentation de cours d'eau par la nappe occasionne également des apports de nitrates polluants. Il faut alors faucher les végétaux excédentaires dus à l'eutrophisation. Les niveaux de phytosanitaires demandent également une action auprès des collectivités et différents utilisateurs.

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un suivi satisfaisant des équipements d'assainissement au niveau des collectivités et maîtres d'œuvre, encouragé par le SATESE.</p> <p>L'obligation récente de suivi des assainissements non collectifs par les communes.</p> <p>Une gestion intégrée de l'eau au niveau des territoires couverts par un SAGE.</p> <p>Des risques limités de pollutions ponctuelles, dus au nombre peu important d'industriels.</p> <p>Une pluviométrie assez régulière permettant une gestion de l'eau pluviale comme une ressource locale régulière.</p>	<p>Des rejets de stations d'épuration encore polluants en phosphore et en azote.</p> <p>Un impact important des stations d'épuration sur l'amont des cours d'eau.</p> <p>Des difficultés à atteindre une épuration suffisante pour rejeter localement en respectant les objectifs de qualité en amont des rivières, alors que les pratiques d'extension de réseaux d'assainissement sur de longues distances sont dommageables pour l'environnement.</p> <p>Des problèmes de ruissellement agricole et de ruissellement urbain.</p> <p>Une pollution de fond en milieu agricole par les phytosanitaires et pesticides.</p> <p>Un manque d'identification et de protection de certains captages d'eau potable.</p> <p>Des difficultés sanitaires, réglementaires et économiques pour utiliser l'eau pluviale.</p> <p>Des difficultés à coordonner la gestion globalisée des différents acteurs (Groupements à fiscalité propre et syndicats) en fonction de leur cohérence avec les périmètres de bassins versants.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
Réduire l'impact des rejets d'eaux issues des équipements de collecte et de traitement des eaux usées	<p>Mettre en conformité les stations d'épuration urbaines afin de faire respecter les valeurs limites d'émission.</p> <p>Traiter en priorité les STEP dont l'impact sur le milieu naturel est le plus fort, en amont des rivières par exemple.</p> <p>Optimiser la répartition et l'efficacité de l'assainissement non-collectif et semi-collectif.</p> <p>Mettre en conformité en priorité les assainissements individuels des secteurs les plus sensibles.</p>
Limiter l'emploi des polluants diffus (phytosanitaires et pesticides)	<p>Sensibiliser et former les applicateurs de phytosanitaires professionnels et particuliers, afin de permettre de tendre vers le « zéro phyto » dès que possible.</p> <p>Encourager les études de bassin d'alimentation de captage.</p>
Lutter contre les pollutions ponctuelles (zones d'activités)	<p>Parvenir et/ou maintenir, pour toutes les installations classées pour la protection de l'environnement, des niveaux de pollution inférieurs aux valeurs limites d'émission indiquées réglementairement.</p> <p>Favoriser les bonnes pratiques industrielles et artisanales.</p> <p>Favoriser la mise en place des protections manquantes de captages d'eau potable.</p>
Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement rural et urbain	<p>Élaborer à l'instar du travail effectué par les SAGE Mauldre et Orge-Yvette, des plans de gestion des rivières et de leurs annexes à l'échelle des bassins versants.</p> <p>Réaliser des travaux d'aménagement de champs d'expansion des crues et de lutte contre le ruissellement (réhabilitation et implantation d'éléments fixes du paysages, de zones multifonctionnelles temporairement inondables, restauration de la perméabilité des sols...).</p>

<p>Optimiser le retour des eaux pluviales et épurées au milieu naturel et limiter l'extension de leurs réseaux de collecte</p>	<p>Mettre en œuvre des techniques alternatives et multifonctionnelles permettant de stocker et si possible d'infiltrer les eaux de pluie au plus près de l'endroit où elles tombent.</p> <p>Limiter l'extension des réseaux de collecte, particulièrement unitaires, et limiter les dégâts environnementaux occasionnés lors de l'installation d'un collecteur en fond de vallée.</p> <p>Favoriser le retour au milieu naturel local des eaux correctement épurées.</p>
<p>Favoriser la réutilisation d'eau et l'utilisation d'eau pluviale.</p>	<p>Étudier les opportunités d'usage de l'eau de pluie (arrosage, lavage extérieur aux habitations, WC à réseau séparé) et de réutilisation des eaux grises (lavage industriel) en fonction des gains économiques et environnementaux et des risques sanitaires, dans le respect de la réglementation et des autorisations DASS.</p>

15. Nuisances sonores et pollutions atmosphériques

Le bruit et la pollution atmosphérique générés majoritairement par les infrastructures de transport mais aussi parfois par des sources plus locales et ponctuelles liées à d'autres activités anthropiques (industries, loisirs...) sont devenus des problèmes de santé publique. Si la hauteur de cet enjeu semble moindre pour un territoire à dominante rurale relativement à l'agglomération centrale de l'Île-de-France, un Parc naturel régional se doit de maîtriser ces deux nuisances, pour la qualité de vie de ses habitants, pour le maintien de son attractivité et pour l'équilibre entre zones urbaines et zones de calme à l'échelle régionale. La valorisation des zones de calme et de respiration, des espaces naturels ouverts au public comme des bourgs anciens, est l'un des enjeux spécifiques du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse

Le bruit et la gêne : du point noir de bruit aux zones de calme

L'atout de ce territoire, essentiellement rural, a pour corollaire une émergence plus forte des émissions sonores lorsqu'elles se produisent à cause d'une ambiance sonore préexistante généralement calme ou modérée. Les coteaux – des vallées de l'Yvette et de la Rémarde, par exemple – sont, par ailleurs, naturellement plus sensibles au bruit.

Nous ne disposons d'aucune donnée précise permettant de retracer une tendance d'évolution des niveaux sonores sur le territoire étudié, l'observatoire régional du bruit en Île-de-France (BRUITPARIF) n'existant que depuis 2005. Si, aujourd'hui, nous disposons de quelques indicateurs quantitatifs (cartes du bruit des transports terrestres, classement sonores des voies, étude acoustique de l'A6, populations survolées...), les données qualitatives restent précieuses puisqu'elles participent majoritairement à l'explication de la gêne. Une enquête communale s'avèrerait encore pertinente pour juger du ressenti, tant pour la gêne sonore que pour les zones de calme.

La Directive européenne de 2002 sur le bruit dans l'environnement, transposée fin 2005, impose à 9 communes du périmètre élargi qui appartiennent à l'agglomération francilienne (au sens INSEE) de réaliser une carte stratégique du bruit (volets routier, ferré, aérien, industriel et volet multi-exposition) pour juillet 2007 suivi d'un plan d'action en 2008.

Pour huit des communes concernées, quatre dans le Parc actuel (Chevreuse, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis et Saint-Rémy-les-Chevreuse) et quatre dans le Massif de Saint-Léger - nord (Bazoches-sur-Guyonne, Jouars-Pontchartrain, Saint-Rémy-l'Honoré et le Tremblay-sur-Mauldre), le Conseil général des Yvelines vient de lancer un groupement de commandes pour aider les communes à la réalisation des cartes (objectif : juillet 2008). Pour la dernière commune, Gif-sur-Yvette – entité du Plateau de Limours –, la CA Plateau de Saclay ayant la compétence bruit devrait assurer ce travail.

Le second pan de la directive concerne la production par leur maître d'ouvrage, pour la même échéance, des cartes du bruit des grandes infrastructures d'Île-de-France dont, notamment, toutes les lignes SNCF et les routes de plus de 6

millions de véhicules annuels qui traversent le périmètre élargi : A10 et A11, RN 10 et RN12 et RD36 à Magny-les-Hameaux.

Des nuisances sonores, sérieuses dans certains secteurs, essentiellement dues à la route

Une moitié est, très concernée par le bruit des infrastructures de transports terrestres

L'impact sonore le plus significatif dans l'ensemble du territoire étudié provient des transports terrestres. Les données réglementaires du classement sonore de ces infrastructures, en déterminant le pouvoir émissif diurne et nocturne (à 10 mètres de la chaussée, au plus) des routes de plus de 5 000 véhicules jour et de l'ensemble des voies ferrées, classent les infrastructures en cinq catégories, de la plus bruyante (1) à la moins bruyante (5). Autours de ces voies classées, il y a donc lieu de prescrire une protection acoustique pour tout nouveau bâti dans un périmètre de 300, 250 et 100 mètres le long des infrastructures respectivement de catégorie 1, 2 et 3. Ces périmètres correspondant à des secteurs potentiellement affectés par le bruit des infrastructures terrestres représentent 8 % du périmètre élargi.

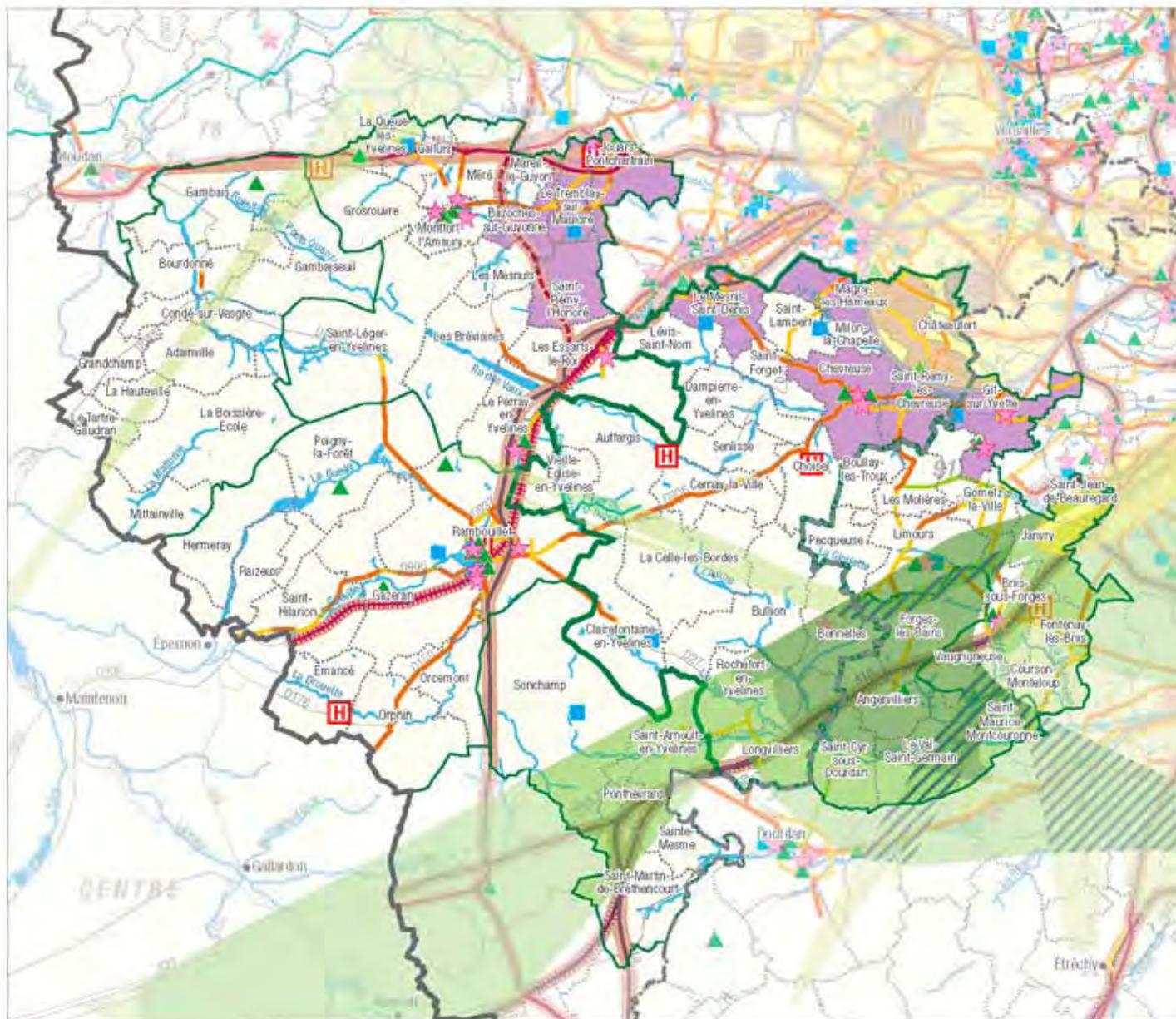
Il s'avère que les infrastructures routières les plus empruntées et bruyantes composent la frange sud-est du périmètre élargi avec l'autoroute A10/ A11 et l'axe central empruntée par la RN10, seules voies de catégorie 1. Au second rang, la frange nord des communes d'extension potentielle avec la RN12, en catégorie 2, est potentiellement bruyante. Les déplacements routiers au nord du Parc actuel, en particulier sur la liaison entre la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et Gif-sur-Yvette (D906), ainsi que la desserte de Rambouillet, pôle d'emplois important des communes d'extension potentielle, confèrent à ces secteurs la plus grosse concentration de routes départementales bruyantes (D191, D906...), de catégorie 3.

Ce classement sonore souligne que certaines parties du massif de Rambouillet sont traversées par des voies routières assez bruyantes, pouvant entacher sa fréquentation. Les rares données disponibles sur l'exposition des populations (carte du bruit routier diurne, situation 1994, IAURIF) indique plusieurs secteurs avec un dépassement du seuil 70 dB(A) en façade d'habitation (seuil « Point noir de bruit ») :

- pour le Parc actuel, les abords du tronçon de la RD906 de Saint-Rémy-les-Chevreuse à Chevreuse et la descente de Châteaufort sur la vallée ;
- dans le Massif de Saint-Léger - sud, la ville de Rambouillet et la traversée de Saint-Hilarion ;
- dans le Massif de Saint-Léger - nord, la traversée des Essarts-le-Roi par la RN10 et les traversées de Jouars-Pontchartrain, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Montfort-l'Amaury, et Le Tremblay-sur-Mauldre.

Une analyse fine des contournements de bourgs réalisés serait d'une aide précieuse pour actualiser ce diagnostic. Dans le Parc actuel, des points de congestion sont signalés à Chevreuse avec des flux

Les nuisances sonores



Voies routières et ferroviaires classées

- | route | voie ferrée | |
|-------|-------------|--|
| | | catégorie 1 (la plus bruyante) |
| | | catégorie 2 |
| | | catégorie 3 |
| | | catégorie 4 |
| | | catégorie 5 (la moins bruyante) |
| | | catégorie 2, élément routier en projet |
| | | zone affectée par le bruit des transports terrestres |

Carte stratégique du bruit

- commune concernée

Établissements sensibles

- collège
- lycée
- maison de retraite

Zone de survol par les avions en provenance ou à destination d'Orly (ou de CDG, secteur ouest)

- survols à une altitude inférieure à 1 000 m
- survols entre 1 000 et 2 000 m d'altitude
- survols entre 2 000 et 3 000 m d'altitude
- zone survolée quelle que soit la configuration de vent (Est ou Ouest)
- Plan de gêne sonore 2004 d'Orly (PGS)
- petit aérodrome
- hélistation ou hélisurface (atterrissage et décollage d'hélicoptères)

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : AURIF - DDE - DREIF - IFN - SNOF - IGN, Révisé(2008), 2008 - IFN, I.C.2007 - I.AURIF(2007) © I.AURIF 2008

routiers incessants jusqu'au Mesnil-Saint-Denis. Pour les communes d'extension potentielle, l'enquête auprès des communes révèle que 4 communes du Massif de Saint-Léger - Nord signalent subir des nuisances sonores à cause des PL en traversée de village ; la RN10 (Rambouillet, Orcemont et Sonchamp) est aussi pointée par la CC Plaines et Forêts d'Yveline comme source de nuisances ; enfin, la CC du Pays de Limours souligne quelques gênes légères dues à la fréquentation de la gare routière de Briis-sous-Forges.

Les infrastructures ferroviaires – la LGV à la frange sud du périmètre élargi, la ligne centrale Montparnasse – Gazeran – sont également classées, respectivement en catégorie 1 et 2. Si le pouvoir émissif de la LGV est supérieur à celui de la ligne Montparnasse, c'est pourtant cette dernière qui apporte le plus de gêne (fret nocturne). L'estimation des populations situées en « zone de point noir de bruit » ferroviaire (Iaurif, 2005) révèle ainsi des expositions significatives de personnes résidentes – en particulier la nuit – principalement dans les communes de Rambouillet et des Essarts-le-Roi avec respectivement 130 et 110 habitants exposés à des niveaux de bruit la nuit supérieurs à 68 dB(A), seuil acoustique définissant le Point noir de bruit réglementaire.

Le bruit aérien, des survols au sud et une présence marquée de Toussus-le-Noble

Aucun aéroport n'est implanté dans le périmètre élargi. Néanmoins, ce territoire est sous influence à plusieurs titres. Le premier, et le plus important, concerne la proximité à l'est du périmètre élargi de l'aéroport international de Paris – Orly. Le Plan de gêne sonore 2004 de cet aéroport concerne même 2 communes du Plateau de Limours (Saint-Jean-de-Beauregard et Janvry), soit 400 habitants en zone C du PGS sur 1 % du périmètre élargi. En outre, 20 % du territoire est survolé à moins de 3 000 mètres par les avions en provenance ou à destination des aéroports internationaux principalement de Paris - Orly, mais aussi de Paris - Charles-de-Gaulle (CDG) et du Bourget.

Ainsi, tout le territoire dans sa frange sud est survolé par les avions à destination ou en provenance d'Orly, principalement dans les configurations d'atterrissage face à l'est. Sur vingt-quatre communes concernées, dont 6 dans le Parc actuel, plus de 27 000 résidents étaient survolés en 2003 dont 13 000 habitants (13 communes) survolés à moins de 1 000 mètres d'altitude. Six communes des entités Plateau de Limours et Rémarde Aval sont survolées quelle que soit la configuration de vent à moins de 2 000 m, c'est-à-dire, toute l'année. Si l'exposition au bruit n'est pas comparable aux secteurs riverains de la plate-forme d'Orly, le motif de gêne lié au survol existe bel et bien du fait, notamment, de l'émergence du bruit dans un secteur périurbain et rural d'ambiance sonore calme ou modérée. Notons, enfin, que 2 700 personnes des communes du Massif de Saint-Léger - ouest sont survolées entre 2 000 et 3 000 mètres par des avions en provenance de CDG et que certaines communes s'en plaignent.

D'autres nuisances sonores plus localisées sont à signaler ; elles concernent l'activité hélicoptaire (atterrissage à l'abbaye des Vaux-de-Cernay,

station de révision d'hélicoptère près du Val-Saint-Germain) et surtout l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Ce dernier est situé en limite extérieure au nord-est du Parc actuel et n'est pas soumis à l'établissement d'une carte stratégique du bruit imposé par la Directive de 2002 puisque la commune n'est pas comprise dans l'agglomération au sens de l'INSEE. S'il dispose d'un plan d'exposition au bruit, les survols peuvent aussi occasionner localement des nuisances, la gêne ressentie étant accentuée par l'activité de la plate-forme pendant la période de fin de semaine.



Manifestation contre les nuisances aériennes par un ensemble d'associations de riverains autour de la piste de l'aérodrome de Toussus-le-Noble - B. Raoux / IAURIF

Le bruit des activités de loisirs motorisés persiste, notamment dans les zones de calme

Si une enquête communale aiderait à dresser un inventaire des nuisances sonores à caractère plus local et ponctuel produites par des activités industrielles, artisanales ou agricoles (et potentiellement les installations classées pour la protection de l'environnement, exploitation des matériaux du sous-sol, terrain de tir, scieries, élevage...), l'accent peut déjà être mis sur les activités de loisirs motorisés (4 x 4, « moto verte »...) portant atteinte au calme des espaces agricoles et surtout boisés. L'important développement des quads, moto-cross, et plus récemment de buggy tout-terrain et mini-motos (phénomène nouveau) semble poser problème dans certains secteurs du massif forestier de Rambouillet, apportant ainsi son lot de nuisances en particulier sonores. L'une des missions de la gendarmerie (1 poste FREE : Formation Relais Education à l'Environnement) est, entre autres, d'y remédier.



Signalisation « zone de silence en forêt domaniale de Rambouillet - S. Rossi / IAURIF

Un certain nombre de communes ont dû prendre un arrêté contre ce type de nuisances. Parmi les communes d'extension potentielle, quelques communes mentionnent déjà ces nuisances occasionnées par les loisirs motorisés (les communes du Plateau de Limours, Grosrouvre...).

La gêne est renforcée par le fait que ces émissions sonores émergent davantage dans des espaces qualifiées de ressourcement – forêts ou espaces agricoles où se pratiquent ces activités – et que ces débordements sont difficilement maîtrisés. Une société de kartings a, par exemple, récemment diversifié ses activités en proposant des buggys, immatriculés donc difficilement répréhensibles.

La pollution de l'air : peu d'émission de polluants mais une forte exposition à l'ozone

Le secteur des transports est le premier responsable des émissions de polluants en Île-de-France. Les principaux polluants issus de ce secteur sont les oxydes d'azote (NOx), les particules en suspension (les poussières les plus fines sont surtout émises par les moteurs diesel), le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV) et indirectement, l'ozone (polluant secondaire issu des hydrocarbures et du dioxyde d'azote). Le dioxyde d'azote, l'ozone et surtout les particules fines, posent un problème de santé publique de mieux en mieux quantifié. La liste n'est pour autant pas fermée et la surveillance devra se poursuivre notamment pour les produits organiques persistants comme les dioxines et furannes et surtout, pour ce territoire, les pesticides.

Le secteur du Parc relève de plusieurs spécificités souvent propres aux territoires ruraux. S'il y a peu de grands établissements industriels à rejets polluants identifiés dans le périmètre élargi, le secteur agricole est par contre assez bien représenté, et peut être à l'origine d'émissions spécifiques (pesticides, ammoniaque et gaz à effet de serre). Si le réseau d'infrastructures routières est peu dense relativement à l'agglomération centrale d'Île-de-France, le trafic routier est conséquent sur quelques grands axes (A10, N10 et N12...) et certaines traversées de bourgs et villages notamment par les poids lourds occasionnent des nuisances.

Teneurs élevées en ozone et probablement en pesticides

De la station rurale régionale « Forêt de Rambouillet » (installée au Château de Pinceloup à Sonchamp) d'AIRPARIF (réseau de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France) sont tirés les principaux niveaux de pollution de fond pour toute la zone rurale sud-ouest francilienne. C'est incontestablement l'ozone qui se démarque, impactant l'été l'ensemble du périmètre élargi, en 1999 comme en 2006. Concernant le nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité de l'air en ozone relatif à la protection de la santé humaine ($110 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures), on observe un léger différentiel nord-sud, avec respectivement l'été 1999 et l'été 2006, plus de 64 jours et plus de 46 jours dans l'entité sud du Massif de Saint-Léger et ses lisières contre 36 jours en moyenne estivale pour les deux années dans le nord du Massif de Saint-Léger et du Parc. Au cours de l'été caniculaire

de 2003, plus de 64 jours de dépassement ont été observés dans tout le périmètre élargi. L'ozone étant responsable aussi d'effets sur l'environnement – baisses de rendement pour les cultures de blé et altérations de la physiologie des arbres forestiers – l'ozone est un problème à plus d'un titre pour ce territoire rural.

En outre, le premier état des lieux sur les pesticides dans l'air francilien (campagne de mesures d'AIRPARIF au cours du printemps 2006) révèle qu'une station rurale aux caractéristiques similaires du sud de l'Île-de-France (celle de Bois-Herpin, début du plateau de Beauce dans le sud de l'Essonne) ont relevées un grand nombre de pesticides (majoritairement des herbicides et des fongicides) avec des concentrations maximales généralement les plus élevées par rapport aux autres stations étudiées. La responsabilité des activités agricoles du plateau de la Beauce étant pointée, une grande vigilance est recommandée.

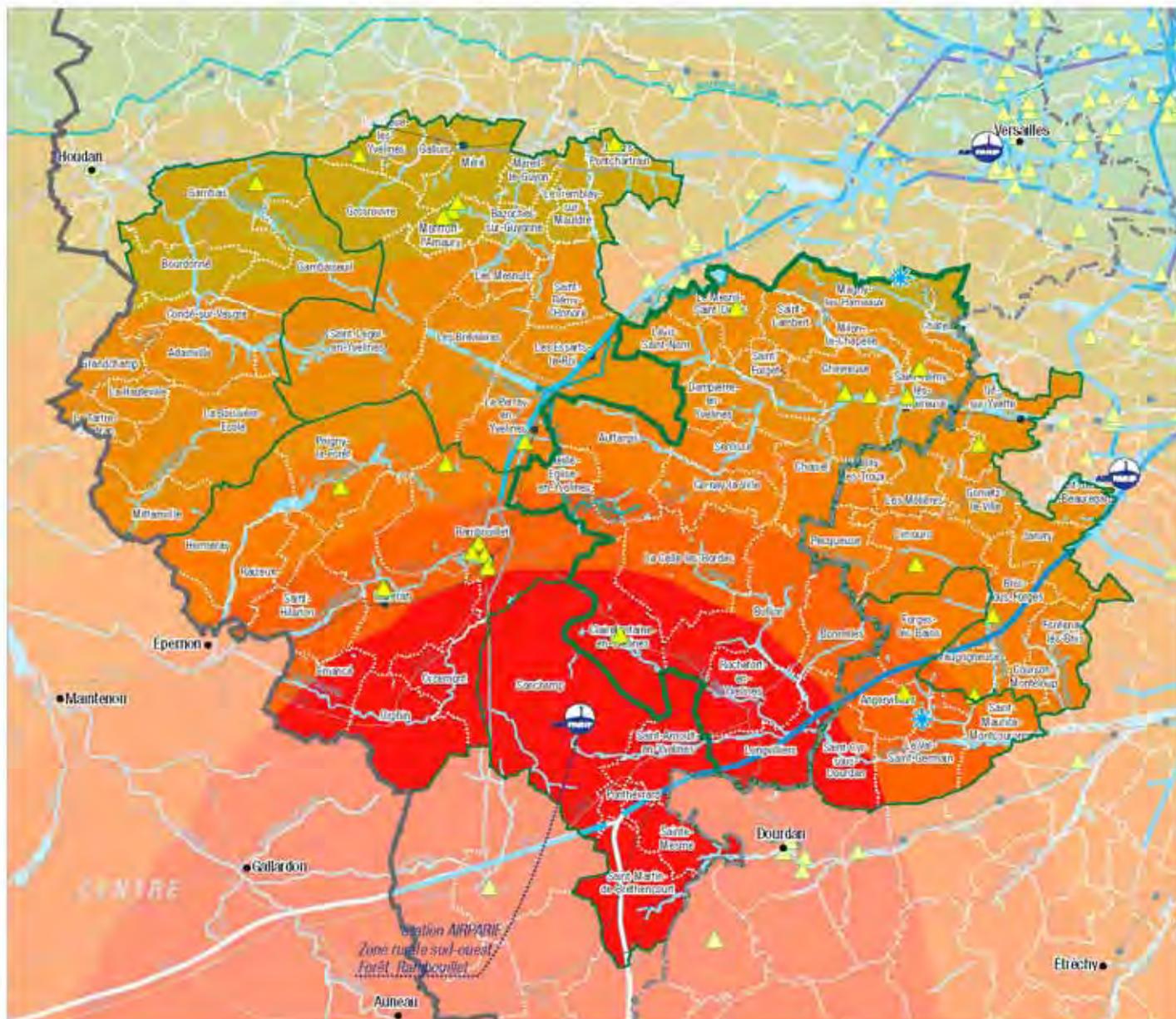
Pour la pollution de fond liée aux autres polluants indicateurs surveillés par le réseau de mesure en Île-de-France, les objectifs de qualité ne sont jamais dépassés dans l'ensemble du périmètre élargi depuis 1999. Si les moyennes annuelles sont basses et en baisse entre 1999 et 2006 pour le dioxyde de soufre et le benzène, elles sont stables pour le dioxyde d'azote voire en légère augmentation pour les poussières inférieures à 10 microns entre 2002 et 2006. Les prévisions pour 2010 (AIRPARIF, pour PPA 2005), montrent que l'objectif de qualité annuel en dioxyde d'azote sera sans doute respecté, même pour une année défavorable sur le plan météorologique.

En situation de proximité automobile, seule l'A10 qui traverse le sud-est du périmètre élargi (et dans le Parc, Longvilliers) dépasse l'objectif de qualité annuel pour le dioxyde d'azote ($> 40 \mu\text{g}/\text{m}^3$, AIRPARIF), et ce, sur toute sa longueur. Un autre axe routier se démarque, la RN10, jusqu'à l'entrée de la ville de Rambouillet (le Mesnil-Saint-Denis dans le Parc et les communes d'extension potentielle des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines et de Rambouillet) pour ses concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote situées entre 30 et $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Plus localement, certaines communes identifient des problèmes de congestion et de traversées de villages par des PL comme celle de Chevreuse et pour les communes d'extension potentielle, celle riveraines de la RN12 (Galluis, Grosrouvre, Mareil-le-Guyon, La-Queue-en-Yvelines...).

L'exposition des cultures maraîchères – cibles potentielles de la pollution par les métaux lourds le long des axes routiers, selon les travaux du plan régional de la qualité de l'air 2000 – ne mérite pas d'attention particulière en raison de la prépondérance des grandes cultures au voisinage de ces axes polluants.

Par ailleurs, quelques rares sources industrielles directes de pollution atmosphérique sont identifiées : au sein du Parc, les rejets de la SNECMA (NO_x) à Magny-les-Hameaux (ainsi que de façon indirecte, les flux de camions autour de l'usine Nestlé Waters à Saint-Lambert) et, dans les communes d'extension potentielle, les rejets (NO_x, SO₂ et CO₂) de l'usine WIENERGERGER France à Angervilliers.

La qualité de l'air



Exposition des populations au trafic routier

Concentration moyenne annuelle de NO_2 (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)

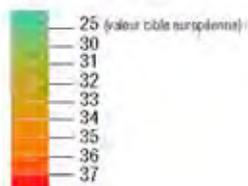
- de 30 à 40
- de 40 à 52 (niveau à l'objectif de qualité annuel)
- supérieure à 52 (valeur limite applicable en 2004)

Exposition à l'ozone entre 2003 et 2005

(seuil de la valeur cible européenne :

25 jours en moyenne sur 3 ans)

Nombre de jours de dépassement de la concentration de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8 heures



Établissement émettant des NO_x en 2005

station AIRPARIF

Populations fragiles

maison de retraite

limite actuelle du Parc

périmètre élargi

limite régionale

limite départementale

limite communale

réseau routier

voie ferrée, gare

hydrographie

canal (au sol, souterrain)

Sources : AIRPARIF (NO₂, Ozone) - DRIE (le-de-france 2005 - IGN, Evreux 2008, 2005 - IFEN, CLC 2003 - AURIF 2007 © AURIF 2008

Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un territoire riche en lieux de ressourcement, en particulier forestiers, lui conférant un atout - l'aménité calme - particulièrement recherché par les urbains.</p> <p>Une bonne qualité de l'air, les principaux indicateurs de pollution de fond (hormis l'ozone) sont à des niveaux répondant aux objectifs de qualité existants.</p>	<p>Un impact lié aux survols aériens au sud-est du périmètre élargi.</p> <p>Des loisirs motorisés bruyants en augmentation et difficilement maîtrisables.</p> <p>Des teneurs élevées en ozone, ainsi que des traces de pesticides.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Préservation des zones de calme et l'attractivité du territoire.</p> <p>Diminution de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores, enjeux de santé publique</p>	<p>En matière de nuisances sonores :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la maîtrise des loisirs motorisés ; ▪ la réduction de l'impact global du trafic routier et en particulier les nuisances liées au trafic poids lourds en traversée de bourgs ; ▪ la résorption des points noirs de bruit, en priorité dans les secteurs de multi-exposition. <p>Les pistes d'actions envisageables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer les protections phoniques des bâtiments sensibles les plus exposés au bruit (établissements scolaires, équipements de santé, maisons de retraites, habitat résidentiel) ; ▶ Mettre en place un engagement collectif pour la maîtrise des loisirs motorisés (sensibilisation, responsabilisation, charte, surveillance) ; ▶ Sensibiliser les habitants et les touristes à la valeur du calme et développer des circulations douces et des sentiers de découverte. <p>En matière de pollution atmosphérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le suivi de l'exposition de l'environnement à la pollution atmosphérique (baisse de rendement des cultures de blé, altération de la physiologie des arbres forestiers) ; ▪ la maîtrise des émissions de pesticides dans l'air par les activités agricoles <p>Les pistes d'actions envisageables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les modes de transport « doux » et améliorer l'offre « transports collectifs » pour la desserte des sites bien fréquentés ; ▶ Approfondir les connaissances sur l'exposition humaine aux pesticides dans l'air et sur l'impact de la pollution atmosphérique sur les cibles agricoles : l'ozone sur les cultures de blé ou l'altération de la physiologie des arbres forestiers dans le périmètre élargi ; les retombées de la pollution de proximité automobile des grandes infrastructures (A10, RN10...) sur les cultures de proximité ; ▶ Développer un partenariat avec les organismes de suivi de la pollution et de recherche sur les impacts de cette pollution (INRA, ONF, AIRPARIF ...).

16. Sites et sols pollués

Sites et sols pollués, des enjeux multiples

Les mutations industrielles laissent des friches, des pollutions dangereuses pour l'environnement et la santé. Les anciennes décharges, les dépôts de déchets ou de produits chimiques abandonnés, les infiltrations ou les déversements de substances polluantes, liés à l'exploitation passée ou présente d'une installation industrielle ou à un accident de transport sont les causes les plus fréquentes de la contamination des milieux. Pour la collectivité, la prise en compte de ces sites pollués recouvre de multiples enjeux dans le cadre de politiques d'aménagement ou d'investissement :

- enjeux de santé publique avec les risques de contamination des ressources en eau potable et des captages ;
- enjeux fonciers et juridiques avec la responsabilité liée à la possession, la cession ou l'acquisition de terrains contaminés ;
- enjeux urbanistiques d'aménagement local : mutations urbaines, gestion des friches industrielles...
- enjeux financiers liés aux coûts souvent très élevés de la dépollution.

Certains secteurs du périmètre d'étude ont été le terrain d'un développement industriel. Il y a de fortes probabilités pour que ces secteurs présentent aujourd'hui des sites où les sols ont fait l'objet de pollutions d'origine accidentelle ou chronique. En effet, par le passé, la méconnaissance des impacts des activités industrielles sur l'environnement, l'absence de filières de traitement des déchets industriels ou de traitement des eaux, mais aussi le défaut de réglementation ont pu conduire sur de nombreux sites à une pollution des sols et des eaux souterraines.

La connaissance des sites potentiellement pollués en Île-de-France s'appuie sur deux démarches :

- *L'inventaire national des sites pollués (BASOL – Base de données sur les sites et sols pollués)*

Cet inventaire porte sur les sites pollués ainsi que les sites non reconnus comme pollués, mais qui font l'objet d'une action des pouvoirs publics en raison des risques de pollution des sols et des eaux souterraines que leur exploitation fait ou a fait encourir. À ce titre, en plus des sites reconnus comme pollués ou dépollués, y sont inclus des sites en activité pour lesquels a été prescrite la réalisation d'études de sols et d'études de risques. Il ne constitue qu'une représentation très partielle de la réalité des sites pollués.

- *Les inventaires historiques des anciens sites industriels (BASIAS – Base de données des anciens sites industriels et activités de services.)*

Ces inventaires ont comme objectif le recensement des anciens sites industriels ayant porté des activités pouvant présenter un certain potentiel de pollution de par la nature des produits utilisés ou fabriqués ou qui pourraient devenir source de nuisances si des travaux ou des constructions y étaient réalisés sans précaution. Ces recherches sont basées sur l'exploitation des archives départementales et locales, de cartes anciennes... L'inscription dans BASIAS ne préjuge pas de la pollution réelle d'un site.

Un territoire relativement peu exposé

Sur les communes du territoire du Parc actuel et celles de son extension potentielle, la base de données Basol du Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable (MEDAD) recense, en septembre 2007, 11 sites faisant l'objet d'une action des pouvoirs publics, localisés en quasi totalité sur les secteurs d'extension ; pour mémoire, 398 sites sont inventoriés à cette date en Île-de-France (68 dans les Yvelines et 64 dans l'Essonne)

Insee	Commune	Secteur	Site	Adresse	Situation juin 2007
78160	Chevreuse	Parc actuel	Ancienne usine a gaz	3 Rue Charles Michel	Site traité et libre de toute restriction
78321	Jouars-Pontchartrain	Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières – Nord (78)	Carrière de la Butte a Madame	Butte a Madame	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
78420	Montfort-l'Amaury	Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières – Nord (78)	Ancienne usine a gaz	13 Avenue de la Reine Anne	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
78517	Rambouillet	Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières – sud (78)	Décharge	Chemin de la Gommerie	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
78517	Rambouillet	Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières – sud (78)	Faprog	Rue du Château d'eau	Site traité et libre de toute restriction
78517	Rambouillet	Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières – sud (78)	Siemens VDO Automative	1 rue de Clairefontaine	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
78517	Rambouillet	Ext-Massif de Saint-Léger et ses lisières – sud (78)	Ancienne usine a gaz	44 rue Patenôtre	Site en cours de travaux
78537	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Ext. Sources de la Rémarde et de l'Orge (78)	Ancienne usine a gaz	Avenue du Docteur Camescasse	Site traité et libre de toute restriction
78537	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Ext. Sources de la Rémarde et de l'Orge (78)	Ecole maternelle Guhermont	Avenue du Docteur Camescasse	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
78601	Sonchamp	Ext. Sources de la Rémarde et de l'Orge (78)	SNR	La Chaudière	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
91272	Gif-sur-Yvette	Ext. Plateau de Limours (91)	Abex Pagid Equipement	Rue Juliette Adam	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage

Source : MEDD/Basol

Ces sites font l'objet de nombreuses actions, parfois depuis plusieurs années : évaluation des risques, analyse et surveillance de la qualité des eaux souterraines et la plupart a été traité (élimination des déchets, travaux de dépollution...) en donnant lieu le plus souvent à des actions de surveillance ou à de simples restrictions d'usage.

L'inventaire Basol n'est pas totalement représentatif de l'ensemble de la problématique des sols pollués, au regard des activités industrielles et artisanales développées sur plusieurs communes du Parc. Les inventaires Basias, qui inventorient les sites potentiellement pollués, ont été rendus publics sur les départements des Yvelines en 2000 et de l'Essonne en 2001.

Au total, près de 5 800 sites ont été recensés sur ces deux départements (3 111 sur l'Essonne ; environ 2 650 dans les Yvelines). Les sites inventoriés se répartissent essentiellement sur les bassins industriels historiques et axes privilégiés du développement industriel : zones périurbaines de l'agglomération centrale, vallées de la Seine, de l'Essonne, pôles structurants, grands axes routiers...

Le territoire du Parc (emprise actuelle et extension potentielle), à caractère plus rural, apparaît beaucoup moins exposé. Au total, environ 340 sites ont été inventoriés ; les activités représentées sont très diverses : anciennes décharges, dépôts de liquides inflammables associés à des dépôts de carburant ou à d'autres activités, traitements de métaux.... Trois quarts des communes sont concernées par moins de 5 sites ; Rambouillet, principal pôle économique du Parc, est la commune la plus exposée avec une cinquantaine de sites inventoriés sur le territoire communal.

	<i>Sites Basias</i>
Inventaire Yvelines	253
Parc actuel	90
Ext. Sources de la Rémarde et de l'Orge	27
Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières - Nord	76
Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières - Ouest	4
Ext. Massif de Saint-Léger et ses lisières - Sud	56

Inventaire Essonne	85
Ext. Rémarde aval	19
Ext. Plateau de Limours (91)	66

Synthèse

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Peu de sites pollués ou à risque faisant l'objet d'une action des pouvoirs publics dans le périmètre élargi, (essentiellement sur les secteurs d'extension).</p> <p>Compte tenu du caractère rural du territoire, peu d'anciens sites industriels potentiellement pollués sur le périmètre élargi (Rambouillet est la commune la plus exposée).</p>	<p>Pas de caractérisation et hiérarchisation de l'éventuelle pollution des sites ayant accueilli une activité industrielle ou artisanale sur le territoire, dans les bases de données utilisées.</p>
<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>Prévention des risques d'exposition aux pollutions des sols</p>	<p>Disposer d'informations plus complètes sur les sites et sols pollués du territoire afin d'adapter les politiques d'aménagement et d'investissement (plutôt que d'engager une politique de traitement systématique des sites pollués ou potentiellement pollués).</p> <p>Sensibiliser et encourager les industriels et artisans à employer des techniques et procédés non polluants, au cas où des problèmes existeraient.</p>

17. Risques naturels et technologiques

Par son contexte géographique et physique, mais aussi par la présence de vastes massifs forestiers ou d'établissements industriels particuliers..., le territoire d'études se trouve exposé à différents titres aux risques naturels ou technologiques majeurs. Ces risques peuvent entraîner des accidents mettant en cause la sécurité collective et provoquer des dommages directs ou indirects sur les biens, les infrastructures, l'activité économique ou l'environnement....

Si certains de ces risques (cavités souterraines, risques industriels...) relèvent de problématiques essentiellement locales, d'autres comme les inondations requièrent en revanche une approche plus large, à l'échelle des différents bassins versants concernés, dépassant parfois le seul cadre du Parc naturel régional.

Les risques naturels

Les risques « inondations »

Compte tenu de sa situation géographique (paysage de plateau dominant, réseau hydrographique de tête de bassin...), le territoire du Parc et de ses extensions potentielles apparaît comme faiblement menacé par des risques d'inondations provoqués par le débordement hivernal de cours d'eau. L'Atlas des plus hautes eaux connues (PHEC) publié par la DIREN Île-de-France ne cartographie que quelques secteurs inondables sur les vallées de l'Yvette et de la Rémarde. Les rus les plus petits ne font pas l'objet aujourd'hui d'une cartographie des zones inondables.

Par ailleurs, des inondations par ruissellement peuvent être régulièrement observées sur le périmètre élargi. Ces inondations trouvent leur origine dans les orages violents (plusieurs centimètres de pluie par heure) sur des surfaces plus ou moins imperméabilisées. Le ruissellement des eaux, aggravé par l'imperméabilisation des sols, la saturation des réseaux d'assainissement pluviaux, provoque des inondations locales temporaires, aux points bas des bassins versants.



Une inondation survenue en juin 1982 dans le quartier de Groussay à Rambouillet – S. Rossi/IAURIF

Les modes d'occupation des sols, en particulier le degré d'imperméabilisation du bassin-versant, l'importance du relief, ... sont souvent déterminants dans la gravité du phénomène.

Un des derniers événements climatiques remonte au début de l'année 2007 : de fortes précipitations ont affecté les communes de Châteaufort, Milon-la-

Chapelle, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, qui ont été déclarées en état de catastrophe naturelle. Un affaissement de terrain est survenu à Châteaufort. Les axes de circulation ayant été déviés pour leur remise en état, cet épisode climatique a également eu des incidences non négligeables sur le commerce local.

Des événements similaires peuvent se produire en zone rurale, où les méthodes agricoles actuelles laissent périodiquement des parcelles à nu entre deux périodes culturales. Lorsque des orages intenses se déclenchent, un fort ruissellement se produit sur les sols agricoles non protégés avec comme conséquences une importante érosion des sols et des coulées de boues.



Barrage de régulation des crues de l'Yvette pour le bassin de retenue de Coupières. - B. Raoux/IAURIF

Ces phénomènes apparaissent de façon aléatoire : tous les bassins-versants, même de faibles superficies, sont potentiellement concernés. La partie est du territoire plus urbanisée (extension du plateau de Limours, vallées de la Rémarde...) apparaît cependant plus exposée.

Les Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), créé par la loi du 2 février 1995, constituent l'un des instruments essentiels en matière de prévention des risques naturels. Le PPR relève de la responsabilité de l'État. Son objet est de cartographier les zones soumises aux risques naturels et d'y définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Il permet également de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les particuliers et les collectivités territoriales. Les PPR constituent des servitudes d'utilités publiques annexées au PLU.

Le périmètre d'étude reste peu concerné par ces Plans de prévention. Le PPR de la vallée de l'Yvette, approuvé en septembre 2006, intègre la commune de Gif-sur-Yvette, en limite est. Par ailleurs, des PPR inondation ont été prescrits sur les bassins de la Rémarde et de la Prédécelle (extension plateau de Limours). Enfin, les zones inondables des petits cours d'eau sont souvent couvertes par des zonages R 111.3 du Code de l'urbanisme, valant PPR, dans le département des Yvelines.

D'autres risques naturels affectent particulièrement ce territoire boisé, il s'agit des risques d'incendies et ceux liés aux tempêtes. Le premier concerne plus particulièrement les boisements de conifères qui représentent entre 15 et 20 % de la totalité de la surface boisée. L'ONF dispose de plusieurs tours de guet sur le massif forestier de Rambouillet. La surveillance est organisée par le service DFCI (défense des forêts contre les incendies). Une coordination avec la forêt privée serait sans doute à développer. Quant aux risques de tempête, il semblerait que les fréquences tendent à s'accroître. Tout le monde autour du massif de Rambouillet garde la mémoire de la tempête du 26 décembre 1999 qui a détruit 350 000 m³ d'arbres (soit l'équivalent de 5 à 10 ans de récoltes) dans le massif domanial, dont une très forte proportion de conifères. De nombreuses routes sont restées coupées plusieurs jours et le réseau électrique est resté perturbé plus d'une semaine. Cet événement a remis en cause en partie le mode de gestion de la forêt en favorisant la diversification et la régénération naturelle.

Les risques « mouvements de terrains »

Le territoire du Parc reste peu exposé aux risques mouvements de terrains de grande ampleur, mais de nombreuses communes du département des Yvelines sont concernées par des zones de risques liées à la présence d'anciennes marnières. Ces marnières constituent des cavités de faibles superficies creusées essentiellement pour des besoins agricoles liés à l'amendement des sols. Ce sont les exploitations souterraines les plus anciennes et les plus mal connues. Les risques restent toutefois extrêmement localisés ; ils font l'objet de périmètres de risques délimités au titre de l'article R 113.3 du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, des phénomènes de retrait-gonflement de certains sols argileux en période de sécheresse affectent quelques secteurs du Parc naturel régional élargi, essentiellement dans la vallée de la Rémarde, sur les zones de raccordement au plateau (aléa fort). S'ils n'occasionnent pas de victimes, les conséquences sur le bâti, en particulier l'habitat individuel, peuvent se traduire par des coûts d'indemnisation élevés.

Les risques technologiques

Certains sites industriels mettent en œuvre des produits dangereux ou présentent par leur activité des risques notables d'explosion, d'incendie ou de dissémination de substances toxiques ; ils relèvent à ce titre de la directive européenne du 9 décembre 1996, dite Seveso II, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

En novembre 2007, un établissement industriel à risques technologiques majeurs est recensé sur

l'emprise du périmètre élargi : un dépôt d'engrais et de produits phytosanitaires (Dunois Agralys) sur la commune de Limours.

Par ailleurs, deux dépôts d'hydrocarbures (Raffinerie du Midi et Compagnie Industrielle Maritime) répondant au seuil haut de la directive sont localisés en limite nord du parc actuel, sur la commune de Coignères (78). Les zones d'effets (surpression) de ces deux établissements, déterminées par les études de dangers, impactent l'emprise du Parc sur quelques centaines de mètres.

Établissements Seveso
Situation novembre 2007

	Établissements Seveso		
	Seuil haut	Seuil bas	Total
Yvelines	6	10	16
Essonne	6	3	9
Île-de-France	37	53	90
Périmètre élargi	0	1	1

Source : DRIRE-STIIC

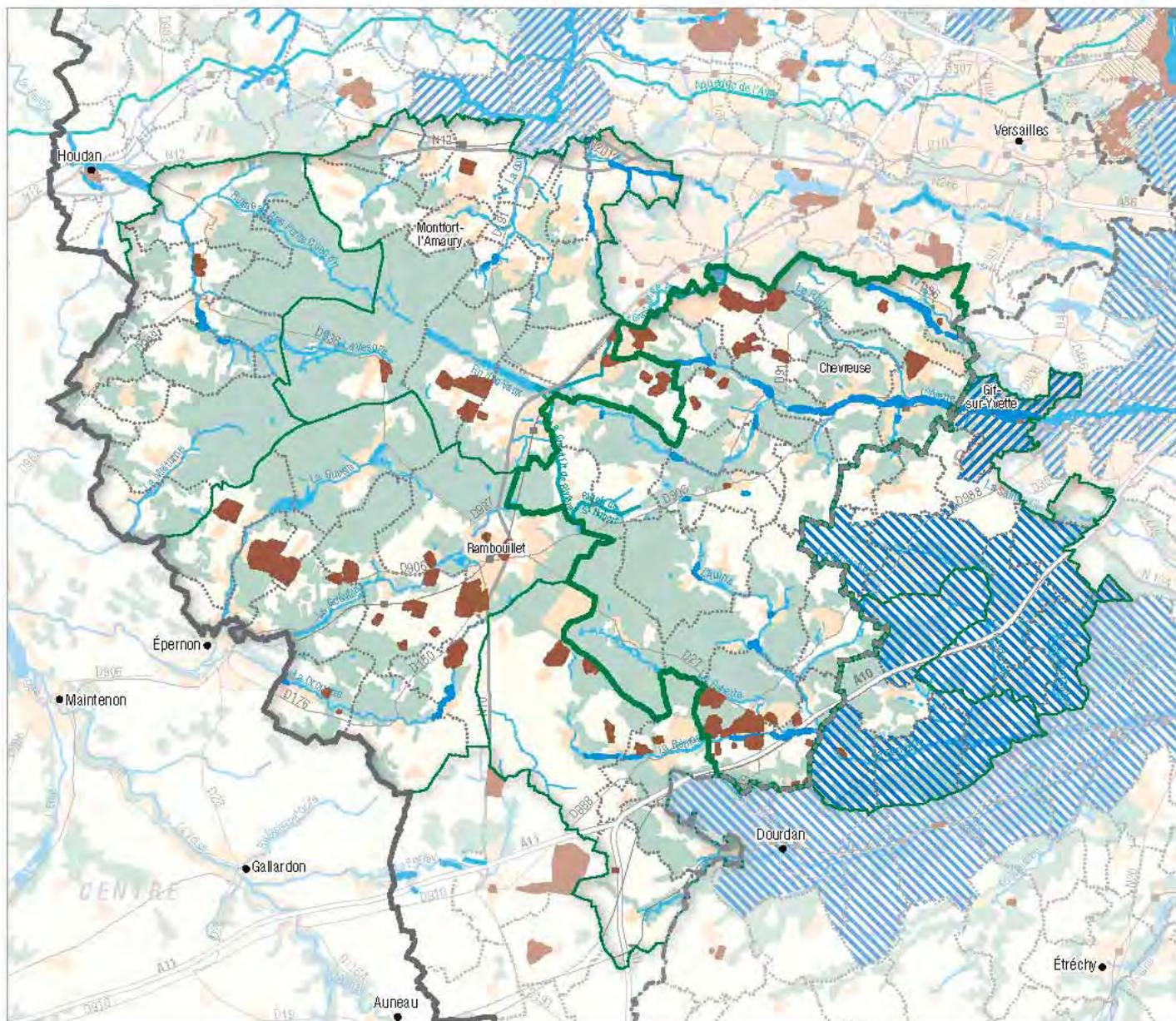
Établissements Seveso sur le territoire du Parc élargi -
situation décembre 2007.

Raison Sociale	Le Dunois Agralys
Secteur	Ext. Plateau de Limours
Classement Seveso	Seveso seuil bas
Commune	Limours (91)
Activité	Engrais / produits phytosanitaires
Risques	Explosion -Toxique

Source : DRIRE Ile-de-France

D'autres d'établissements industriels ou de stockage peuvent comporter des risques, même à des degrés moindres. Les activités industrielles contrôlées sont répertoriées dans la nomenclature des « Installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) ; elles sont soumises soit à un régime d'autorisation préfectorale pour les installations présentant des nuisances ou dangers importants, soit à un régime de déclaration pour les autres activités. Le périmètre d'étude, à vocation largement naturelle et rurale, accueille une quarantaine d'installations classées soumises à autorisation.

Les Plans de prévention des risques naturels (PPR) - situation au 1er janvier 2008



0 2 4 6 km

Inondation

- zonage réglementaire (PPRI et R.111.3 valant PPR)
- commune concernée par un PPRI approuvé
- commune concernée par un PPRI prescrit

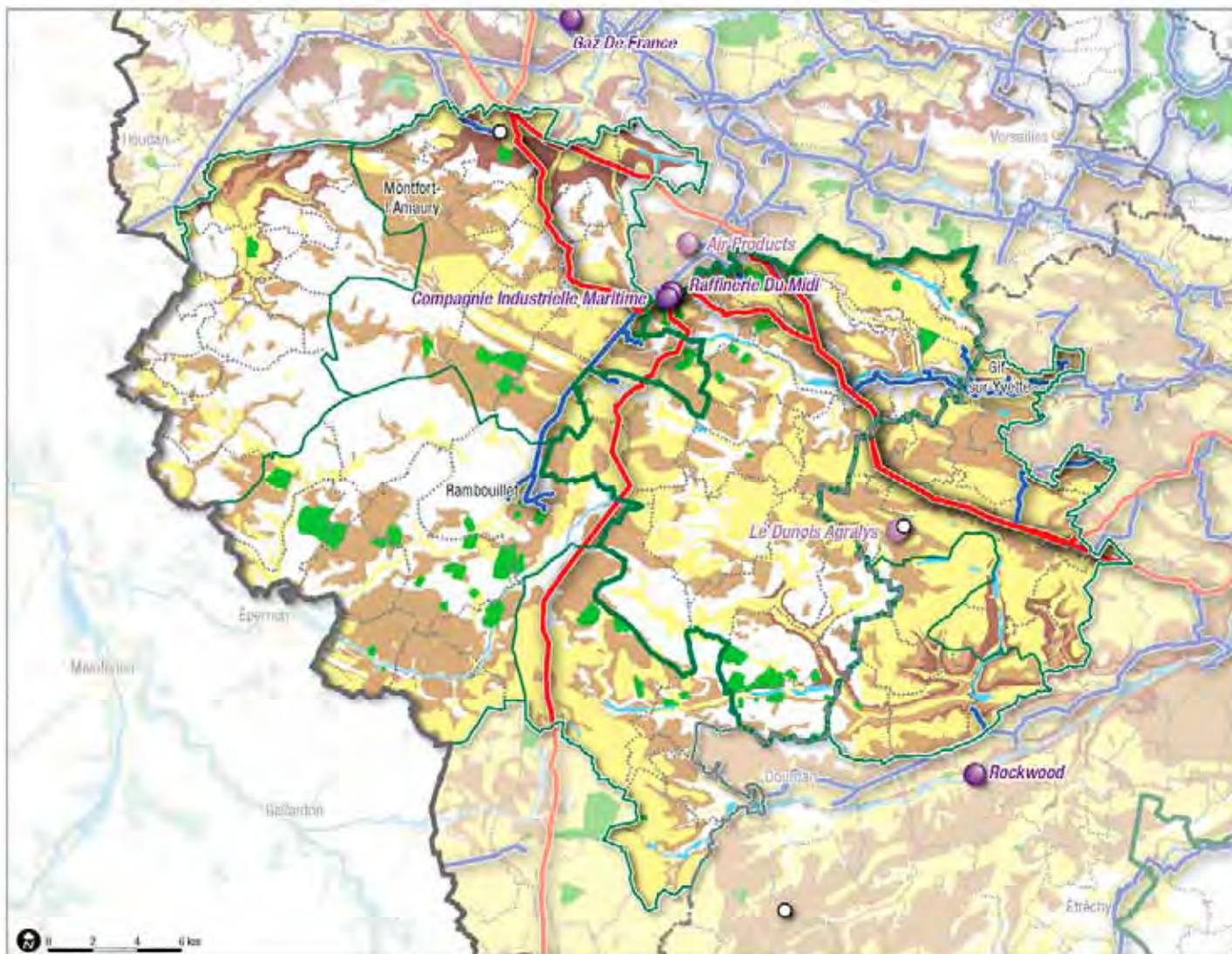
Mouvement de terrain

- zonage réglementaire (R.111.3 valant PPR)
- commune concernée par un PPRI approuvé
- commune concernée par un PPRI prescrit

- limite actuelle du Parc
- périmètre élargi
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- canal (au sol, souterrain)

Sources : DDE31 et DDE78 - MEDAD, base Gaspar - IGN, Routes000© 2005 - LAURIF 2007 - IFEN, CLC2000 © LAURIF 2008

Les risques naturels et technologiques



Risque naturel

- Plus hautes eaux connues (PHEC-situation janvier 2005)
- zone sous-minée, mouvement de terrain (zonage R.111.3)
- Aléa retrait gonflement des argiles**
- faible
- moyen
- fort

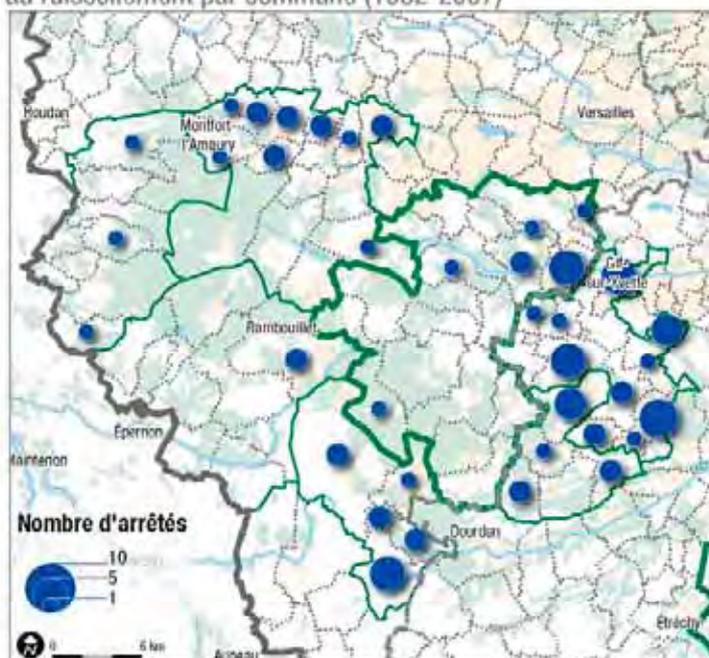
Risque technologique

- Établissement SEVESO (situation décembre 2006)**
- seuil haut
- seuil bas
- Autre établissement**
- silo agricole à risque
- Canalisation de transport de fluide sous pression**
- produits pétroliers
- gaz naturel

Occupation du sol

- espace boisé
- espace agricole
- eau
- espace urbanisé

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles relatifs au ruissellement par commune (1982-2007)



Sources : DIREC-EP, DRIAP, DRIAM-EP, ALSA, BRASS, DDE 78, DDE 91, DDM
 Inspection Générale des Carrières Versailles, MCDI-pm.net, Dnie Gaspard - GITHAZ - Trapp
 SFDM - AUL, Risques009, 5105 - JEN, CLC2000
 et SAUR 2010



Synthèse

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Globalement une faible exposition aux risques naturels et technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une faible exposition aux risques d'inondation par débordement hivernal des cours d'eau (les secteurs inondables sont les vallées de l'Yvette et de la Rémarde). - Une faible exposition aux risques de mouvements de terrain. - Une faible exposition aux risques technologiques (3 établissements sur le territoire, 2 dans le nord du parc actuel, 1 sur le plateau de Limours) 	<p>Présence de risques localisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une occurrence d'inondations par ruissellement, touchant en particulier la partie est du territoire (plateau de Limours, vallée de la Rémarde, vallée de l'Yvette) Pas de suivi des risques d'inondation des rus les plus petits. - Existence de zones diffuses de risques de glissement de terrains liée à la présence d'anciennes marnières. - Des phénomènes de retrait-gonflement des argiles qui affectent en particulier la vallée de la Rémarde, sur la zone de raccordement au plateau. <p>Des risques liés aux tempêtes importants sur forêts.</p> <p>Des risques d'incendies de forêts non négligeables et localisés surtout aux secteurs de conifères.</p>

<i>Axes déterminants pour le territoire</i>	<i>Déclinaisons</i>
<p>La prévention des risques naturels/ adaptation au changement climatique</p>	<p>Mettre en place un suivi des inondations par débordement hivernal et par ruissellement, notamment au niveau des petits rus, en partenariat avec les organismes compétents.</p> <p>Valoriser les zones inondables dans leur multifonctionnalité (loisir, milieu naturel...) et empêcher leur urbanisation.</p> <p>Encourager l'intégration d'études de sol dans les documents d'urbanisme, pour une meilleure prise en compte des risques de retrait-gonflement d'argiles dans les projets d'aménagement.</p> <p>Engager des actions permettant de limiter le ruissellement : gestion à la parcelle en zone urbaine, maintien des éléments fixes du paysage, maintien d'un couvert végétal en interculture...</p> <p>Diversifier et hétérogénéiser les peuplements forestiers face aux risques de dégâts des tempêtes.</p> <p>Développer une coopération entre forêt privée et publique sur la prévention des incendies.</p>

Diagnostic territorial du Parc naturel régional
de la Haute Vallée de Chevreuse - 2008

SYNTHESE

SYNTHESE

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a été créé en 1985 sur un territoire de 25 000 ha comprenant 19 communes. Le 19 janvier 1999, une nouvelle charte prend le relais pour une période de 10 ans sur un territoire proche du précédent, comprenant 21 communes sur 24 300 ha. À l'heure actuelle, le Parc rassemble 47 000 habitants et 10 400 emplois (chiffres 2005).

Le **renouvellement de la charte** est engagé et doit aboutir à une approbation d'ici janvier 2011 (sous réserve de prolongation du classement par l'État). Le territoire d'étude a été proposé en juin 2007 par le Conseil Régional d'Île-de-France sur un périmètre beaucoup plus large, d'une surface de 94 600 ha, comprenant 77 communes des Yvelines et de l'Essonne, 177 300 habitants et 33 200 emplois (chiffres 2005). Il est donc proposé un véritable changement d'échelle.

La présente étude de diagnostic territorial a pour but de donner **les éléments d'appréciation sur la pertinence du territoire** au regard de la notion de Parc naturel régional telle que définie ci-dessous et de fournir aux rédacteurs de la future charte, en complément avec le bilan effectué par la société EDATER, **les bases de connaissance de territoire**, afin d'ancrer les actions qu'ils pourraient s'engager à réaliser au cours des 12 prochaines années.

Peut-être classé en Parc naturel régional :

- un territoire à dominante rurale dont les paysages, le milieu naturel et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile,
- qui présente une identité forte,
- structuré autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Les notions fondatrices des Parcs constituent le fil conducteur de cette synthèse, qui aborde successivement :

- Des éléments de caractérisation du territoire : forces, faiblesses, caractéristiques venant renforcer ou au contraire limiter la cohérence, l'identité du territoire (cf. [Partie 1](#))
- Des éléments d'enjeux et les défis que le futur Parc pourrait être amené à relever dans le cadre de sa nouvelle Charte (cf. [Partie 2](#)).

Compte tenu de l'ampleur du territoire proposé au regard du périmètre actuel, il n'est guère possible d'analyser les extensions commune par commune. Aussi, pour cette analyse, **le territoire a été découpé en différents secteurs a priori** homogènes du point de vue de la morphologie, du paysage, de l'occupation du sol (voir carte de présentation de la zone d'étude). Chaque commune étant intégralement incluse dans un secteur, cela peut perturber à la marge la cohérence de ce découpage.

Outre le Parc actuel, quatre secteurs ont été distingués :

- **Les sources de la Rémarde et de l'Orge** (5 communes des Yvelines).

Ce secteur fait la transition avec la Beauce par la commune de Sonchamp, la troisième commune d'Île-de-France par sa surface.

- **La Rémarde aval** (5 communes de l'Essonne) correspond à la partie de la vallée de la Rémarde en aval du Parc actuel ainsi que les bordures du massif forestier.

- **Le plateau de Limours** (12 communes de l'Essonne).

Ce secteur de plateau se trouve dans le prolongement du plateau de Cernay, dans le nord du Parc actuel. Il fait partie du Hurepoix. La commune de Gif-sur-Yvette a été incluse dans ce secteur, bien que faisant partie principalement de la vallée de l'Yvette. Toutefois, elle se termine sur le plateau et se serait autrement retrouvée isolée.

- **Le massif de Saint-Léger** (34 communes des Yvelines) comprend toutes les communes situées à l'ouest de la RN 10 Il s'agit soit de communes forestières, soit de communes aux marges du massif et fortement liées à lui. Le cœur du massif comprend trois grandes communes forestières incluses dans la forêt domaniale, Saint-Léger-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt et Gambaiseuil, dont la majorité du territoire est gérée par l'ONF. Compte-tenu de l'importance relative de ce secteur, trois sous-secteurs ont été différenciés, afin de ne pas déséquilibrer les statistiques et l'analyse du territoire.

- Le **sous-secteur nord** est délimité à l'est par le Parc actuel et à l'ouest par la forêt des Quatre-Piliers. Il comprend quinze communes et fait la transition avec le Mantois.
- Le **sous-secteur ouest**, dont la frontière sud correspond à la limite entre les bassins-versants de la Maltorne - qui fait partie de ce secteur - et de la Guesle. Il comprend dix communes.
- Enfin le **sous-secteur sud** qui comprend neuf communes dont Rambouillet correspond à peu près aux têtes de bassins-versants des « Trois rivières », à savoir, la Guesle, la Guéville et la Drouette.

Partie 1- Entre eaux et forêts : un territoire privilégié

1- Paysage et milieu physique

Situé à l'extrémité de la plate-forme structurale de la Beauce découpée par les affluents de la Seine, le territoire offre une grande variété d'ambiances paysagères, entre plateaux et vallées, forêts et clairières, étangs, cultures et prairies. Cette variété provient en partie des différences pédologiques. Du point de vue géologique, le territoire correspond à l'aire d'affleurement des Argiles à meulière de Beauce, humides et acides. Les vallées font apparaître des niveaux gréseux et sableux plus secs, et les plateaux les plus étendus sont parfois recouverts de niveaux limoneux plus fertiles.

L'extension du parc envisagée renforce la cohérence sur le plan pédologique, en englobant trois grands ensembles que sont le plateau boisé des Yvelines (extensions du massif de Saint-Léger), les plateaux limoneux humides du Hurepoix (au nord du Parc et sur l'extension du plateau de Limours) et les collines du Hurepoix (au sud du Parc et sur les extensions sud et sud-est). Cette cohérence se retrouve également en terme de région forestière ou agricole : le territoire est formé de deux grands ensembles que sont le massif boisé des Yvelines et le Hurepoix, zone de transition vers les paysages beaucerons plus classiques. Par sa nature très imperméable, le plateau qui constitue l'armature centrale du territoire donne naissance à de nombreux petits cours d'eau qui rayonnent alentour et se renforcent en fond de vallée par les apports de la nappe des sables stampiens¹, aquifère omniprésent mais d'assez faible transmissivité². Même s'ils sont de faible débit, irréguliers, ces rus et rivières n'en procurent pas moins une image de château d'eau à ce territoire caractérisé par l'eau et la forêt.

Mais cette identité forte est menacée par différents facteurs et fragilités. Les unités paysagères sont loin d'être toujours bien reconnues et respectées. Les paysages de plateau ouvert sont très sensibles à tout « point noir » paysager et les urbanisations et infrastructures récentes tendent encore trop souvent à casser ou banaliser les caractéristiques des unités, tandis que les concentrations urbaines en tête de bassins-versants fragilisent la qualité des eaux et leurs caractéristiques oligotrophes³.

Les sites classés ou inscrits représentent une grande part du Parc actuel mais sont peu représentés dans les extensions, alors que la réalité des paysages le justifierait.

2- Les milieux naturels, la forêt et les terroirs

La maigre qualité agronomique des sols, l'acidité et l'humidité n'ont pas favorisé le développement de formes d'agriculture intensive sur ce territoire, voué pour moitié à la forêt et aux milieux naturels. Exception édaphique⁴ dans le territoire régional, il couvre un des deux principaux « hotspots »⁵ de la biodiversité régionale et constitue un nœud sur les réseaux de connexions écologiques, en particulier sur l'axe majeur régional. Il abrite de nombreuses espèces qui trouvent là leur unique représentation régionale, en particulier les espèces de milieu acide, humide et certaines espèces de répartition atlantique.

Les zones inventoriées comme Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) représentent plus du tiers du territoire, les zones naturelles protégées un sixième, concentrées sur le massif forestier. Un peu moins connu que son homologue de Fontainebleau, les reconnaissances et inventaires d'espèces sur ce périmètre se sont largement développés depuis quelques décennies. Quelques groupes sont encore très peu connus et étudiés mais le statut de réservoir majeur de la biodiversité régionale ne fait que s'affirmer au fur et à mesure du développement des connaissances.

Le massif forestier de Rambouillet est quasiment totalement intégré dans ce territoire dont la forêt occupe 44% de la surface. Cette forêt, ancienne et qui s'est développée et densifiée depuis près de deux siècles, a été relativement préservée grâce aux chasses royales et abrite aussi des milieux riches et non directement forestiers, tels que des étangs, mares et tourbières. Grand massif proche de l'agglomération il combine toutes les fonctions majeures attribuées à la forêt, production, écologie, accueil du public et aussi chasse. Un statut de classement en forêt de protection est en cours.

Toutefois la proximité de l'agglomération induit une fréquentation (le massif est le deuxième « monument » le plus visité de France) qui peut nuire à sa préservation et aux autres fonctions. Sa structure foncière très parcellisée (plus de 6.000 petits propriétaires côtoient une propriété publique qui représente 40% de la surface) ne favorise pas une gestion coordonnée.

¹ Stampien : période géologique se situant entre -35 et -30 millions d'années et localement caractérisée par les épais dépôts de sables de Fontainebleau (le « sable à lapins »).

² Transmissivité : débit de nappe transitant au travers d'une unité de largeur d'une section d'aquifère. Elle traduit la productivité potentielle locale de la nappe.

³ Oligotrophe : se dit d'une eau ou d'un matériau pauvre en nutriments (azote, phosphore, mais aussi calcium et différentes cations).

⁴ Edaphique : qui concerne la nature des sols

⁵ Hot spot : zone géographique représentative de la biodiversité mondiale représentant une grande richesse en espèces. On compte actuellement 35 hotspots dans le monde. Par extension ici zones les plus représentatives de la biodiversité régionale.

Le territoire intègre les deux régions agricoles de l'Yveline et du Hurepoix, aux terroirs diversifiés, supports d'une activité de polyculture-élevage encore bien présente. Toutefois hormis la création récente du « pain d'Yveline », aucun produit de terroir n'est encore né des savoir-faire locaux et les prairies d'élevage continuent à se convertir du bovin vers l'équin dont le mode de pâturage tend à banaliser la biodiversité floristique.

3- Le patrimoine bâti, protégé et vernaculaire, culturel

Le territoire a été occupé depuis l'antiquité et garde des vestiges des époques gauloise (forêt des Carnutes), gallo-romaine et médiévale. Mais c'est surtout à partir de la Renaissance et plus encore à l'époque classique, dans le sillage et la proximité de Versailles que se sont développés les grands domaines seigneuriaux remarquables (châteaux et grandes fermes) sur tout le territoire. Complémentairement s'est créé tout un bâti rural fait de petites maisons élémentaires souvent groupées autour de cours communes où logeait la main d'œuvre. Ces deux types de bâti traditionnels (grandes fermes et maisons élémentaires rurales) et la généralisation des matériaux locaux, meulière et grès, marquent ce patrimoine du sceau de l'unité.



Vue aérienne des étangs de Hollande
S. Rossi / IAURIF

Le bâti urbain n'est pas à négliger : les cœurs de bourgs et les petites villes (Saint-Arnoult-en-Yvelines, Montfort-l'Amaury...) dont les anciennes fonctions commerçantes ou politico-administrative (ville de bailliage) ont laissé des traces importantes, contribuent à l'identification du territoire.

Mais c'est aussi tout l'espace naturel qui a été retravaillé à cette époque avec le maillage de la forêt par un réseau de grandes allées de chasse et le développement du réseau des étangs et rigoles, prouesse hydraulique destinée à alimenter les jeux d'eau de Versailles et qui draine et irrigue l'ensemble du territoire. Avec le temps sur ce réseau s'est déployée une grande richesse faunistique et floristique.

Ainsi, le patrimoine naturel remarquable et sa mise en valeur sur un territoire à proximité de lieux influents (Versailles et Paris) ont contribué à faire émerger une culture et des savoir-faire forts :

- une culture autour de l'animal sauvage et domestique :

permanence d'une culture équestre sur l'ensemble du territoire soutenue par les haras royaux puis nationaux, une activité d'agromanie, liée à la présence depuis la fin du XVIII^e siècle de la Bergerie Nationale, l'ancrage historique de la chasse avec la présence des chasses royales, présidentielles et du domaine de Rothschild puis de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),

- une activité artistique, avec la résidence de nombreux artistes, et le mouvement des paysagistes dits de l'école de Cernay.

Si le grand patrimoine historique a été dans l'ensemble très bien protégé, il n'en a pas été de même du patrimoine bâti rural qui, par méconnaissance, a souvent fait l'objet de restaurations maladroites et s'est souvent retrouvé noyé dans un bâti récent peu harmonieux et qui en gomme la trame et l'organisation.

4- Les ressources en matériaux et énergie

Hormis les matériaux d'usage traditionnel aujourd'hui délaissés, le territoire dispose de ressources intéressantes et variées, en particulier en sablons et argiles de qualité industrielle.

Au delà de ces ressources minérales, le territoire n'est pas dépourvu de ressources énergétiques renouvelables. Le gisement solaire est suffisant et peut répondre aux besoins locaux d'un territoire surtout résidentiel et qui bénéficie de la présence de professionnels compétents. Toutefois peu d'installations existent à ce jour et les investissements nécessaires et les contraintes d'intégration architecturale restent encore un frein.

Il en va de même du gisement de biomasse (bois énergie en particulier, mais aussi résidus de céréales, colza) et des professionnels correspondants, mais pour lequel les filières sont encore quasiment absentes.

Le potentiel éolien est intéressant aux bordures du territoire mais n'a pas encore trouvé d'application. Les Yvelines ne disposent pas de charte de l'éolien et les contraintes de sites restent importantes.

L'énergie liée à l'eau existe mais reste limitée. La géothermie est exploitable en surface mais pas en profondeur alors que les eaux de surface qui ont donné naissance autrefois à certains moulins restent des ressources limitées (débits faibles et concurrence entre les usages de l'eau).

La présence d'une Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie offre une opportunité intéressante en matière de sensibilisation.

5- L'occupation du sol, le développement urbain, la maîtrise foncière, risques et pollutions

Sur ce territoire encore très rural (87,5% d'espaces naturels et ruraux en 2003), la consommation d'espace a ralenti depuis les années quatre-vingt-dix. Parallèlement la croissance démographique a aussi diminué mais la consommation moyenne par habitant a continué à croître. L'ensemble du territoire est couvert par des documents d'urbanisme locaux (POS et PLU) et les deux-tiers par des SCoT. Ces documents d'urbanisme sont en cours ou en projet. Une part importante des constructions a été réalisée ces dernières années au sein du tissu urbain. Dans l'ensemble, les prix de transactions sont très élevés et déplacent la pression vers les espaces agricoles.

Faute d'outils d'approche globale et systémique du paysage les extensions sont parfois mal intégrées et dévalorisent les abords de villes ou villages.

L'ensemble du territoire est globalement préservé des risques naturels majeurs, à l'exception de quelques sites inondables ou de retrait-gonflement des argiles. Les risques technologiques majeurs sont absents même s'il en existe à proximité.

L'organisation de l'assainissement et de son suivi sont globalement satisfaisants mais la situation du territoire en tête de l'ensemble des bassins-versants accentue l'impact des insuffisances des stations d'épuration, en particulier pour l'azote, le phosphore et les phytosanitaires.

L'ensemble du territoire subit des nuisances sonores dues aux engins motorisés (quads, motos tous terrains), le bruit aérien constitue localement une gêne importante.

6- Démographie, habitat, équipements

La population du territoire se caractérise par un ralentissement de sa croissance principalement dû à une baisse du solde migratoire. Le principal moteur de la croissance de la population est donc le solde naturel positif du fait de la forte proportion de foyers constitués de familles, et d'un indice de fécondité élevé en Île-de-France. Les habitants du parc font partie de catégories socioprofessionnelles en moyenne très favorisées (cadres), peu touchées par le chômage, vivant dans de grands logements de qualité. L'habitat ancien y présente un intérêt patrimonial et a rempli aussi, parfois, une mission de logement social de fait. En contrepartie, il y a sous-représentation des catégories sociales plus modestes, forte insuffisance de logements locatifs et de petite dimension, enfin les prix de logements et de loyer sont en hausse.

La forte prédominance de l'habitat individuel, dans lequel la mobilité est moins forte, n'est pas sans conséquence sur le vieillissement de la population.

Même si le parc de logements est relativement récent au regard de la moyenne régionale, il est assez fortement émetteur de GES. Il n'existe par contre que peu d'entreprises grosses consommatrices d'énergie.

La collecte et le traitement des déchets sont réalisés par un nombre restreint d'acteurs mais la répartition des bassins de traitement pourrait être largement optimisée.

Les deux tiers de la population sont regroupés dans des pôles relativement bien équipés, un pôle principal, Rambouillet et différents pôles de second ordre. Mais beaucoup de communes rurales n'ont plus de commerces. Si les services d'éducation sont bien représentés, l'ensemble du territoire manque de services à la personne, de soins, de commerces, d'équipements de loisirs et de sport.

Le réseau routier est bien développé et le réseau ferré attractif mais les fréquences restent insuffisantes, tandis que les rabattements sur les gares et les pôles de service par les transports en commun (ou par les transports doux) sont beaucoup trop faibles, contraignant à une utilisation trop systématique de la voiture particulière.

7- L'emploi et les activités économiques

Le taux d'emploi du territoire est faible (0,6) et les deux tiers des actifs travaillent à l'extérieur du territoire, principalement sur les pôles de Paris, Hauts-de-Seine et Saint-Quentin-en-Yvelines, avec environ 15% pour chacun, et une diffusion d'environ 45% vers le reste du département des Yvelines et celui de l'Essonne. Hormis en destination de Paris, la majorité de ces transports est effectuée avec la voiture particulière, ce qui explique un taux de motorisation record de plus de 1,5 par ménage. Seulement la moitié environ des emplois du territoire est occupée par des résidents.

Situé en bordure d'un pôle majeur de développement économique de l'agglomération parisienne (Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines) le territoire comporte également des secteurs très ruraux. Cette situation géographique confère au territoire des caractéristiques économiques « hybrides » : il présente des niveaux de qualification élevés, mais d'un autre côté une fragilité du tissu artisanal et du petit commerce, ainsi qu'une sous-représentation des services à la personne sur certains secteurs du territoire.

La localisation du territoire dans le quadrant sud-ouest de l'Île-de-France et la qualification de ses actifs devraient permettre une forte exigence vis à vis des activités à accueillir et de la qualité des Zones d'Activités Économiques (ZAE). Alors que l'offre de terrains aménagés est quasiment inexistante aujourd'hui, le renouvellement des ZAE (portées par les structures intercommunales) semble assuré et les surfaces projetées adaptées aux besoins du territoire. Mais les démarches de management environnemental sont pratiquement absentes.

Il manque par ailleurs des locaux susceptibles d'accueillir les petites entreprises, les artisans et commerçants dans l'ensemble du tissu urbain et rural.

Les terres labourables représentent un peu plus de 35% du territoire, la forêt un peu plus de 44% et les prairies environ 7%. Les activités agricoles et sylvicoles ont donc un impact majeur sur ce territoire même s'il n'est pas significatif en termes d'emplois.

Le périmètre élargi renforce le caractère agricole du territoire avec un confortement de l'élevage et de la polyculture, mais aussi des grandes cultures. Même si l'ensemble du territoire a subi le même type d'évolution que l'ensemble de la région, diminution du nombre d'exploitations, légère baisse des surfaces agricoles, érosion de l'élevage et des cultures intensives (maraîchage, arboriculture,...), il a relativement mieux résisté en atténuant ces effets. De tradition locale ancienne, l'activité avicole se maintient et l'activité équestre se développe. Le territoire garde une forte dynamique de diversification avec le développement de circuits courts, AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), démarches qualité, agriculture biologique, gîtes, fermes pédagogiques, développement d'une filière « pain d'Yveline ». De prestigieuses structures de recherche et de développement présentes sur le territoire (Bergerie Nationale, Institut National de la Recherche Agronomique, ONCFS, Haras nationaux des Bréviaires) lui confèrent un vrai potentiel d'innovation. Mais des difficultés existent avec des circulations agricoles parfois contrariées sur des infrastructures de plus en plus empruntées, des fermetures d'établissements d'approvisionnement et de services (laiteries, abattoirs) qui menacent la fonctionnalité de ces espaces agricoles. Par ailleurs, les contacts entre les différents acteurs restent encore trop peu développés (agriculteurs, sylviculteurs, acteurs équestres, Parc). Quant à la prise en compte de l'environnement dans l'activité agricole, plusieurs contrats ont été engagés sur le territoire (Mesures Agro-Environnementales prairies, Contrats Territoriaux d'Exploitation, Contrats d'Agriculture Durable, mesures rotationnelles, protection des races menacées, primes herbagères, etc.), mais les réformes successives de la Politique Agricole Commune menacent la pérennité de ces actions.

Le territoire comporte une multitude d'acteurs et d'activités culturelles, mais l'offre de lieux de diffusion et de création est relativement limitée. Certaines actions culturelles, si elles n'ont pas forcément un lien fort avec le territoire, connaissent néanmoins un grand succès et sont facteurs d'attractivité (exemple du festival « Jazz à toute heure »). En terme d'activités de sensibilisation à l'environnement et d'éducation au territoire, les associations sont nombreuses mais trop peu développent des actions d'animation, à vocation pédagogique affirmée. Toutefois, des structures importantes comme la Bergerie Nationale et la Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement Durable constituent des relais particulièrement intéressants dans ce domaine, et proposent de nombreuses activités pédagogiques.

D'un point de vue touristique, le territoire bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à proximité de Paris et Versailles et du pôle touristique régional prioritaire du Sud-Essonne. L'offre touristique du territoire est riche et variée, notamment grâce à la concentration importante de châteaux. Si les hébergements sont bien répartis, ils ne présentent pas une grande diversité quant au type d'établissements (en particulier, manque de gîtes ruraux, notamment pour l'accueil de cavaliers). La qualité générale de l'ensemble des établissements culturels, de loisirs, d'hébergement, de restauration reste moyenne. Les relais de l'information touristique, s'ils sont assez bien répartis, sont insuffisants et pour la plupart de qualité moyenne. Les sites ne sont en général accessibles que par véhicule individuel et très peu sont équipés pour l'accueil des handicapés.

8- Les particularités par secteur

8.1- Le massif de Saint-Léger et ses lisières

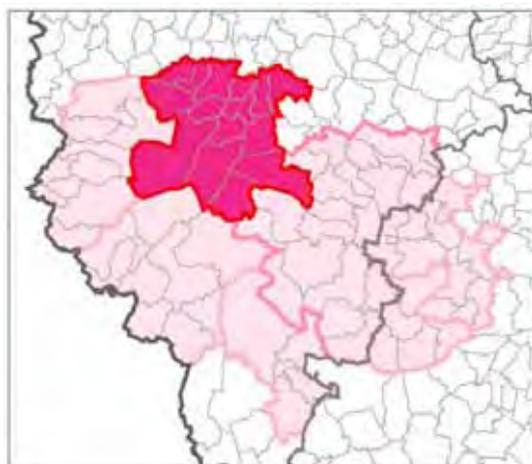
Il s'agit d'un territoire très cohérent, du fait du massif forestier et de sa couronne de communes rurales. Le cœur du massif s'ouvre sur des clairières, où se trouvent des bourgs, et sur la chaîne des étangs de Hollande et de Saint-Hubert. Le massif forestier se prolonge sur la partie sud du Parc actuel. Le paysage de ce secteur passe progressivement du cœur de la forêt aux plaines agricoles par une alternance de cultures, prairies et boisements. Ce secteur englobe une unité de pédo-paysage très homogène. Toutefois, la RN10 et la RN12 marquent particulièrement ce paysage. L'effet de coupure visuelle créée par ces routes est accentué par des extensions urbaines qui se sont développées de manière anarchique le long des axes. Ce développement urbain est particulièrement visible sur les communes du Perray-en-Yvelines ou des Essarts-le-Roi.

Le Parc actuel abrite le deuxième *hotspot* de la biodiversité francilienne, caractérisé par la composante biogéographique atlantique la plus marquée de la région et une forte présence d'espèces inféodées aux milieux aquatiques, humides et acides.

L'agriculture y est diversifiée et l'élevage est encore très actif, visible par une densité de prairies inégalée dans le reste de la région. La dynamique de diversification est élevée (élevage, circuits courts) et la ressource en bois importante. Plusieurs fermes pédagogiques sont présentes.

Le patrimoine, important et très diversifié, fonde l'attractivité du secteur, renforcée par la présence de nombreux centres équestres, d'un réseau de sentiers de randonnée dense et de centres d'éducation au territoire reconnus. Une grande partie de ce territoire est couverte par le projet de Scot du Sud-Yvelines. Les intercommunalités sont bien développées et participent à la structuration du développement économique.

Le sous-secteur nord



Secteur: Massif de Saint-Léger Nord	
Nombre de communes	15
Superficie totale ¹	16 950 ha
Part de l'urbain construit /non construit ¹	15 %
Part de forêt et peupleraies ¹	42 %
Part de l'espace agricole ¹	38 %
Population ²	33 000
Nombre d'emplois ³	5 730
Principales polarités ⁴	Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Jouars-Pontchartrain, Montfort-L'Amaury
Prix moyen d'une maison individuelle ⁵	368 000 €

Ce secteur fait la liaison physique entre le Parc actuel et le massif de Saint-Léger avec des communes situées à cheval sur la RN10. Situé à l'extrémité nord de la plate-forme de Beauce, il offre des belvédères sur les plaines de Jouars et de Houdan, ouvrant une porte vers la vallée de la Seine. Mais de nombreuses extensions urbaines mal insérées dans le paysage diminuent la qualité visuelle des espaces naturels environnants et les développements autour de la RN10 tendent à intensifier les effets de rupture de cette dernière.

L'agriculture est localement marquée par l'importance des cultures spécialisées, la présence d'une procédure de Zone Agricole Protégée en cours et un ancrage historique de l'activité équestre avec aujourd'hui les haras nationaux des Bréviaires, la présence de nombreux clubs équestres et d'un chemin de randonnée équestre.

C'est un secteur à croissance démographique relativement élevée, avec un solde migratoire positif mais connaissant un vieillissement marqué de sa population. Le coût du foncier est très élevé et le marché est actif, aussi les pressions sur le bâti rural sont fortes, d'autant plus que de nombreux bourgs ont gardé une identité et un caractère certain les rendant attractifs.

¹ MOS 2003

² estimation IAURIF à partir des EAR 2004-2006 (INSEE)

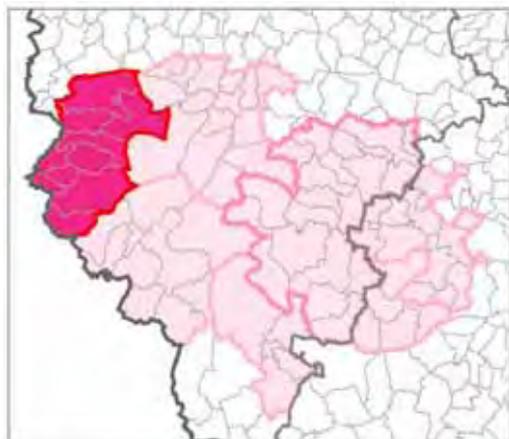
³ Emploi salarié privé GARP (Groupement des Assedics Parisiennes) 2005

⁴ Les principales polarités ont été déterminées en combinant les critères suivants : plus de 3000 habitants - estimation IAURIF à partir des EAR 2004-2006 (INSEE), un nombre d'emplois supérieur à 500 - GARP 2005 (emploi salarié privé), plus d'une vingtaine d'équipements - inventaire communal Insee 1998

⁵ Notaires IDF 2003-2005

Il est dynamique en terme de création d'emplois même si le taux d'emploi actuel est encore faible. Les pôles d'emploi se concentrent surtout autour du Perray-en-Yvelines et des Essarts-le-Roi, à proximité de la RN10, qui devrait se renforcer avec le projet de nouvelle ZAE aux Essarts-le-Roi, dont la vocation est mal définie. Montfort-l'Amaury au patrimoine bâti urbain de très haute qualité et diversité, est le pôle d'équipement principal et le siège d'un office du tourisme de bonne qualité.

Le sous-secteur ouest



Secteur: Massif de Saint-Léger Ouest	
Nombre de communes	10
Superficie totale	12 547 ha
Part de l'urbain construit /non construit	7 %
Part de forêt et peupleraies	56 %
Part de l'espace agricole	35 %
Population	6 600
Nombre d'emplois	458
Principale polarité	aucune
Prix moyen d'une maison individuelle	251 000 €

Sources : voir encadré Massif de Saint-Léger nord

C'est le secteur le plus rural car le plus éloigné des voies de circulation principales. Les paysages y sont parmi les plus emblématiques du territoire. C'est la partie du territoire où l'on trouve le plus de chaumières et de murs en pisé. De par la médiocrité agronomique des sols, la forêt représente plus de la moitié de la surface et les surfaces en herbe constituent sans doute la part la plus élevée de la région d'Île-de-France avec 8,4%. Les milieux naturels occupent encore une part importante du territoire. Les faibles rendements de l'agriculture du XVII^e au XIX^e siècle n'ont pas contribué au développement de villages importants.

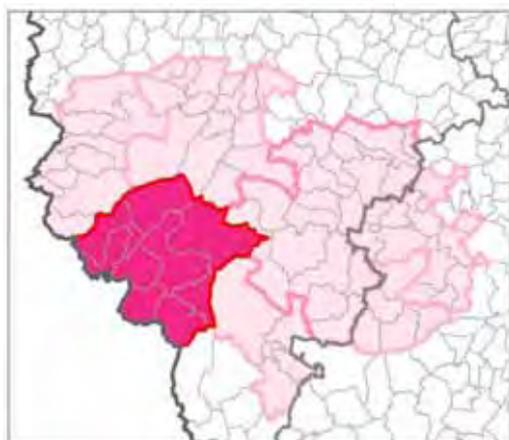
L'élevage y est bien implanté, avec localement une longue tradition avicole et on y trouve des démarches de diversification agricole avec de l'agriculture biologique.

L'activité équestre est très présente et un chemin de randonnée équestre traverse le secteur. Dans l'ensemble, l'offre touristique est peu développée, tout comme les structures d'accueil, d'hébergement et de restauration.

La population est relativement jeune, son taux de croissance est plus fort que dans les autres secteurs. Les familles avec enfants y sont plus nombreuses et la répartition des catégories socioprofessionnelles est plus proche de la moyenne régionale. Les équipements sont peu développés, la distance moyenne à ceux-ci est élevée et il y a carence en commerces alimentaires.

C'est un territoire avec une activité économique peu développée et le renouvellement des établissements n'est pas assuré.

Le sous-secteur sud



Secteur: Massif de Saint-Léger Sud	
Nombre de communes	9
Superficie totale	16 770 ha
Part de l'urbain construit /non construit	9 %
Part de forêt et peupleraies	50 %
Part de l'espace agricole	38 %
Population	32 200
Nombre d'emplois	8 257
Principale polarité	Rambouillet
Prix moyen d'une maison individuelle	299 000 €

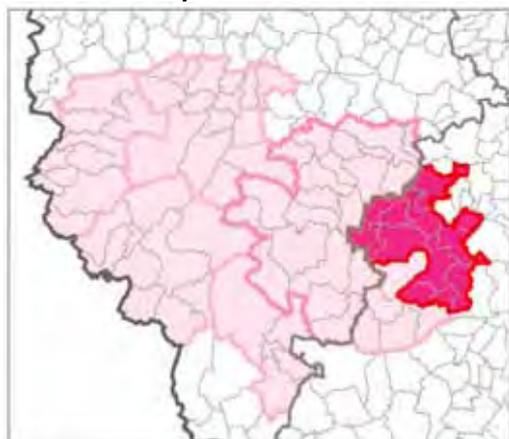
Sources : voir encadré Massif de Saint-Léger nord

Ce secteur fait la transition entre le secteur ouest et la plaine de Beauce vers laquelle le paysage s'ouvre progressivement. Les prairies se raréfient jusqu'à disparaître. Les bourgs ruraux conservent des cœurs relativement préservés mais dont les tailles sont très modestes.

L'agriculture bénéficie de la présence de la Bergerie Nationale, centre d'innovation et d'expérimentation agricole. Plusieurs démarches de diversification y sont présentes (« Pain d'Yveline »).

Le profil démographique est différent du reste du territoire, marqué par la présence de la ville de Rambouillet : le solde migratoire est négatif, l'indice de jeunesse faible avec une forte présence de ménages d'une seule personne. Le profil socioprofessionnel de la population est plus proche de la moyenne régionale. Rambouillet concentre l'essentiel des activités et du parc de logements, en particulier locatif, dont la moitié relève du parc social. Rambouillet, qui est le pôle principal de tout le territoire d'étude, accueille hôpital, professions de santé, commerces, équipements de formation, et polarise l'essentiel des déplacements domicile – travail. Le taux d'emploi du secteur est le plus élevé (0,8) mais, malgré un dynamisme notable en matière de créations d'activité, il existe des signes de fragilité notamment pour les établissements industriels. Des projets assez importants de ZAE sont portés par les intercommunalités. Certains présentent des prémisses de management environnemental. C'est enfin un pôle touristique et culturel majeur disposant d'un office du tourisme trois étoiles.

8.2- Le plateau de Limours



Secteur: Plateau de Limours	
Nombre de communes	12
Superficie totale	9 835 ha
Part de l'urbain construit /non construit	19 %
Part de forêt et peupleraies	20 %
Part de l'espace agricole	57 %
Population	39 700
Nombre d'emplois	6 397
Principales polarités	Gif-sur-Yvette, Limours, Briis-sous-Forges
Prix moyen d'une maison individuelle	300 000 €

Sources : voir encadré Massif de Saint-Léger nord

Sur le plan paysager, le plateau de Limours prolonge celui de Cernay présent sur le Parc actuel et vient compléter l'intégration du Hurepoix dans le Parc. C'est un paysage sensible, que les extensions urbaines du nord viennent dénaturer et où l'agriculture céréalière intensive a gommé une grande partie des éléments structurants (bosquets, végétation de berges, mares, etc.). Toutefois, les bâtiments de plusieurs grandes exploitations maintiennent le caractère de certaines communes (Janvry, Les Molières). Le patrimoine bâti présente comme sur les autres secteurs de grandes qualités notamment dans les cœurs de bourgs (Limours, par exemple) ; en revanche, les paysages ruraux sont plus ordinaires. D'anciennes carrières nécessitent une réhabilitation.

Sur le plan pédologique, ce plateau vient compléter les unités de grands plateaux limoneux humides du nord du Parc actuel.

Mais les milieux naturels sont beaucoup plus restreints en surface que sur les autres secteurs et on n'en retrouve pas les caractéristiques biogéographiques. La forêt ne représente que 20% du territoire contre près de 50% par ailleurs.

L'agriculture est à dominante de grandes cultures, les chefs d'exploitation sont âgés et plus de la moitié d'entre eux sont sans repreneurs. Il existe une structure d'expérimentation avec la ferme du Moulon et de nombreuses écoles d'équitation.

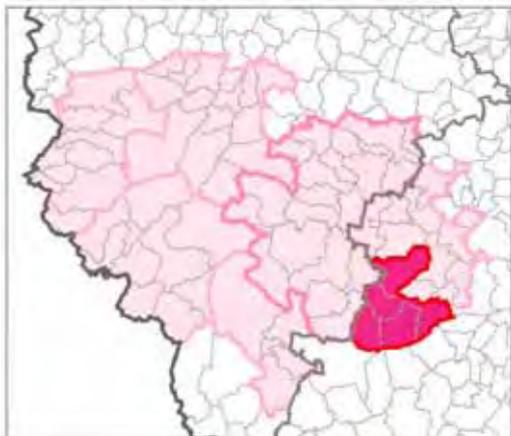
La démographie présente un solde migratoire négatif, mais la population reste relativement jeune. Les familles avec enfants sont nombreuses et les cadres sont fortement représentés chez les actifs. Gif-sur-Yvette et Limours sont des pôles de service secondaires. Le marché foncier est très actif avec de fortes pressions sur le rural.

Bien que le secteur soit dynamique sur le plan économique, le taux d'emploi reste faible. Le développement économique est porté par une intercommunalité forte qui profite de la proximité de pôles d'emploi importants (Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines), se prolongeant sur Gif-sur-Yvette (présence du CNRS). Le marché des ZAE est bien développé et certaines lancent les prémisses de management environnemental. Par contre le projet de ZAE des Molières manque de pertinence quant à sa localisation (au niveau de la desserte notamment) et certains projets semblent relever de l'émiettement.

Des risques d'inondation existent en particulier dans la vallée de l'Yvette et les communes du nord sont sujettes à des nuisances sonores dues à des activités aériennes mal encadrées. Ce secteur est traversé par la grande saignée du TGV et de l'autoroute A10 dont il a su profiter par la réalisation d'une gare autoroutière à Briis-sous-Forges, desservie par deux lignes de bus. Elle a connu immédiatement un grand succès. Le plateau est par ailleurs desservi par la ligne de RER dite « de Chevreuse » avec plusieurs gares dont Gif-sur-Yvette.

Le territoire est également desservi par un dense réseau de chemins de randonnée, qui sera enrichi par la future véloroute Paris – Mont-Saint-Michel et les associations locales développent une bonne activité d'éducation au territoire. De grandes manifestations liées aux plantes de Courson et Saint-Jean-de-Beauregard ont un retentissement national.

8.3- La Rémarde aval



Secteur: Rémarde aval	
Nombre de communes	5
Superficie totale	5 545 ha
Part de l'urbain construit /non construit	11 %
Part de forêt et peupleraies	44 %
Part de l'espace agricole	40 %
Population	9 200
Nombre d'emplois	610
Principale polarité	aucune
Prix moyen d'une maison individuelle	277 000 €

Sources : voir encadré Massif de Saint-Léger nord

En continuité pédologique avec le sud du Parc actuel, ce secteur permettrait d'englober l'ensemble des unités pédo-paysagères correspondantes, installées sur pentes sableuses. C'est un relief un peu original formé d'une succession de collines aux pentes assez douces et formant un paysage changeant, offrant successivement des vues intimes ou lointaines. Les bois sont abondants, représentant plus de 40% de la surface, et, disposés d'une façon qui paraît aléatoire, ils renforcent l'effet de cloisonnement du paysage. Les grandes infrastructures du TGV et de l'autoroute A10 traversent aussi ce secteur mais leur environnement boisé limite les effets de barrière paysagère.

Mais hormis le secteur forestier autour d'Angervilliers et Forges-les-Bains, la biodiversité ne semble pas aussi importante que sur les secteurs plus à l'ouest.

Ce secteur se particularise aussi par la présence de gisements d'argiles industrielles. Ce niveau argileux peut entraîner des effets de retrait-gonflement en fonction des variations d'humidité et des risques aux constructions. Une grande carrière aujourd'hui abandonnée à Forges-les-Bains mériterait une réhabilitation avec mise en valeur pédagogique et paysagère.

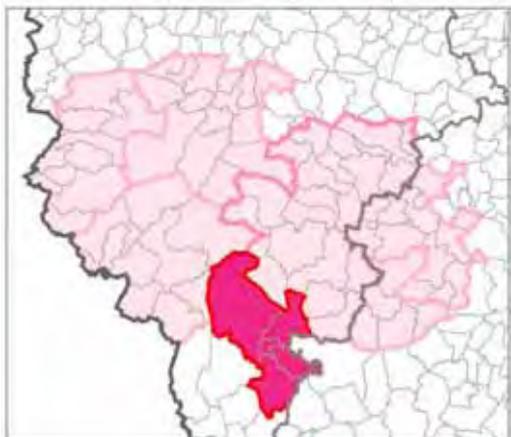
L'agriculture est dominée par les grandes cultures et présente aussi une tradition avicole. Il existe peu d'expériences de diversification.

Les caractéristiques démographiques du secteur sont assez proches de celles du massif de Saint-Léger ouest avec un taux de croissance élevé, soutenu aussi par un solde naturel positif et une répartition des catégories socioprofessionnelles proche de la moyenne régionale.

Le tissu économique reste peu développé mais l'emploi progresse.

Ce territoire au caractère rural bien marqué, avec encore de beaux éléments de patrimoine bâti traditionnel, est parcouru par des chemins de randonnée et bénéficie de la proximité de la ville de Dourdan au patrimoine historique important.

8.4- Les sources de la Rémarde et de l'Orge



Secteur: Sources de la Rémarde et de l'Orge	
Nombre de communes	5
Superficie totale	8 675 ha
Part de l'urbain construit /non construit	7 %
Part de forêt et peupleraies	30 %
Part de l'espace agricole	59 %
Population	9 300
Nombre d'emplois	1 352
Principale polarité	Saint-Arnoult-en-Yvelines
Prix moyen d'une maison individuelle	236 000 €

Sources : voir encadré Massif de Saint-Léger nord

Ce secteur présente la particularité d'être à la fois partie intégrante des entités pédologiques et paysagères de vallées et d'ouvrir largement sur le paysage beauceron aux caractéristiques si particulières de champs ouverts sur limons, plats aux vues lointaines. Les parties de vallées et de leurs flancs se rapportent incontestablement au paysage du sud du Parc et de la Rémarde aval. La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines y est totalement incluse.

L'autoroute A10 et le TGV traversent ce secteur. Masquées par l'environnement boisé de la forêt de Dourdan, sur la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, cette coupure apparaît plus clairement en bordure de la plaine de Beauce, bien que souvent en déblai.

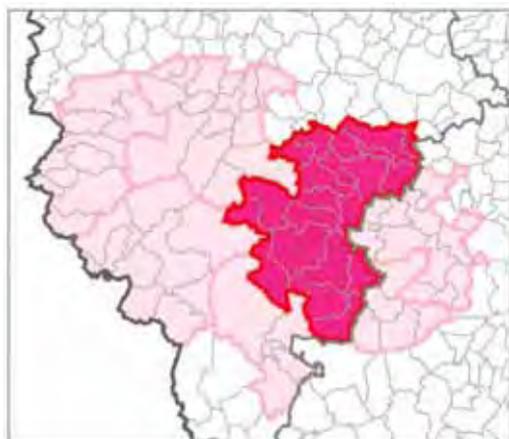
Les caractéristiques moyennes de ce secteur sont très influencées par la plaine de Beauce, ainsi la place tout à fait primordiale des grandes cultures qui occupent les deux tiers de la surface. Elles ont permis l'initiative de création d'une filière de qualité avec le « pain d'Yveline ». Un projet d'agro-carburants existe sur Sonchamp.

Les caractéristiques socio-démographiques moyennes des habitants sont proches de celles du parc actuel, mais la croissance démographique y est relativement plus faible.

Saint-Arnoult-en-Yvelines, ville au patrimoine vernaculaire et urbain remarquable, constitue un pôle d'emplois et de services de proximité actif. Le secteur est dynamique en matière de développement économique avec une croissance des emplois.

Le territoire est traversé par le projet de véloroute Paris – Mont-Saint-Michel et dispose d'une offre d'hébergement touristique diversifiée. L'accès par les transports en commun est par contre très réduit.

8.5- Le Parc actuel



Secteur: Parc actuel	
Nombre de communes	21
Superficie totale	24 300 ha
Part de l'urbain construit /non construit	12 %
Part de forêt et peupleraies	50 %
Part de l'espace agricole	35 %
Population	47 400
Nombre d'emplois	10 387
Principales polarités	Chevreuse, Saint-Rémy-les- Chevreuse, Magny- les-Hameaux, Le Mesnil-Saint- Denis
Prix moyen d'une maison individuelle	352 000 €

Sources : voir encadré Massif de Saint-Léger nord

Entre sa création en 1985 et aujourd'hui, le territoire du Parc a gagné quatre nouvelles communes mais en a perdu deux. Il s'agit donc d'un territoire assez proche de celui qui a participé à la création initiale. Aujourd'hui ce secteur est en partie marqué par l'aventure qu'a constitué le Parc naturel régional depuis 1985.

Le paysage du Parc participe de deux grands ensembles que sont :

- au nord le Hurepoix, pays caractérisé par des entités de plateau de type beauceron, compartimentées par des vallées profondes au paysage beaucoup plus intimiste,
- au sud le massif d'Yveline, dominé par la forêt, au relief plus doux, passant de vallées plus ouvertes, de restes de plateaux moins vastes, à des collines.

Si le Parc a travaillé à la connaissance de ses paysages, il n'existe pas encore d'outil d'accompagnement des communes et des résidents pour une bonne intégration de leurs aménagements dans des unités paysagères bien reconnues et définies.

Sous l'effet d'une pression foncière forte dans les décennies soixante et soixante-dix, le nord du Parc a vu se développer des extensions urbaines mal intégrées. Depuis sa création, le Parc a acquis une réelle expérience en matière de savoir-faire de réhabilitation et de densification urbaine.

Sur le plan agricole, le territoire offre de nombreuses expériences de diversification avec quelques exploitations en agriculture biologique, des fermes pédagogiques, une marque Parc bénéficiant à plusieurs types de production, des ventes directes. L'élevage y est bien présent (exploitations laitières et viande) et on assiste à un très fort développement des activités équestres. Les dispositifs MAE de maintien des prairies ont été utilisés. Le Parc dispose aussi d'une expérience intéressante en terme de pâturage mixte (bovins-équins). Toutefois les contacts entre le Parc et le milieu agricole mériteraient d'être renforcés et on assiste à des problèmes de cohabitation entre agriculture et activités équestres. L'ONCFS a son centre d'études techniques et d'expérimentation sur le Parc.

La croissance de la population a tendance à se ralentir dans le Parc actuel. Elle est dû principalement au solde naturel. La présence de familles est forte et la part des cadres surreprésentée.

Le Parc dispose de plusieurs pôles de proximité mais les pôles périphériques commerciaux extérieurs captent une forte part de marché. Les médecins-généralistes sont bien représentés.

Le Parc se caractérise par un fort pourcentage de communes non couvertes par des EPCI, et les 4 communes du Parc en intercommunalité le sont dans 3 EPCI différents.

Les pôles d'activités de Massy – Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines exercent une forte influence sur le Parc dont le nord constitue aussi un pôle d'emploi avec l'essentiel du parc de ZAE, équipées en haut-débit. Le Parc offre un tissu économique diversifié, des emplois en croissance mais un taux encore limité à 0,5. L'offre de ZAE nouvelles est très réduite et plusieurs grands établissements industriels présents sont susceptibles de connaître des risques de délocalisation. Il existe une forte dualité entre le pôle d'activités concentré en ZAE au nord et le reste du territoire, orienté sur les petites activités intégrées dans le tissu urbain. Les activités tournées vers la satisfaction des besoins locaux (y compris la construction) restent très insuffisantes et il existe un fort décalage entre les emplois proposés dans le Parc et les catégories sociales des résidents.

Si le parc mène une politique dynamique de soutien aux éco-activités, les partenariats entre le Parc et les acteurs économiques restent assez limités.

Le secteur dispose d'une bonne ressource en bois et le Parc a lancé des initiatives de sensibilisation et d'information aux énergies renouvelables (étude d'une filière bois-énergie, forum éco-habitat). Une agence locale de maîtrise des énergies est présente.

Le territoire du Parc produit plus de déchets que la moyenne régionale avec une forte proportion de déchets verts mais un faible ratio d'ordures ménagères qui montre une bonne pratique de tri sélectif.

La vallée de l'Yvette est sujette aux risques d'inondation et le sud du territoire souffre de nuisances liées aux survols d'aéronefs.

Partie 2- Mixité, vitalité, sobriété, biodiversité ; quatre défis pour le Parc à venir

Le projet de Charte doit s'inscrire dans une démarche de développement durable, garantissant **un équilibre entre le développement économique, le développement social, et la protection de l'environnement**.

Un des principes d'action du développement durable est la prise en compte des **territoires dans leur multifonctionnalité** : on considère que sur un même territoire coexistent des systèmes remplissant différentes fonctions et rendant divers services. Par exemple, le système agricole remplit des fonctions de production alimentaire et non alimentaire, mais fournit également des « aménités » (biens non marchands, telle que biodiversité, paysages, eau...). Les territoires sont considérés dans leur dynamique : ainsi la notion de résilience, qui se définit comme la « capacité d'un système à pouvoir intégrer dans son fonctionnement une perturbation, sans pour autant changer de structure », va de pair avec le concept de développement durable.

Enfin la définition des stratégies de développement durable requiert une méthode « durable » ne saurait être prise sans débats préalables entre tous les acteurs. Cela implique le développement d'une **culture de territoire**.

Une première partie de cette synthèse reprend la notion de multifonctionnalité et aborde les enjeux sous un angle essentiellement spatial. C'est ensuite un angle de vue thématique qui est adopté : une deuxième partie développe les enjeux concernant les activités s'exerçant sur ce territoire. Enfin la dernière partie aborde les enjeux en matière de culture et d'animation, qui s'ajoutent et croisent les enjeux précédents.

1- Un équilibre du territoire

1.1- Respect des systèmes fonctionnels liés aux différentes ressources

Un des défis majeurs concernant le territoire est de réussir à maintenir l'équilibre entre les zones urbaines, agricoles, forestières et naturelles. Grâce à l'outil Parc, les extensions urbaines du PNR de Haute-Vallée de Chevreuse ont été fortement contenues. Il sera nécessaire de poursuivre **la maîtrise de l'urbanisation** dans le cadre de l'extension du Parc, afin de maintenir les lisières naturelles entre bourgs, de contenir les fronts urbains. Mais il faudra concilier cette politique avec un rééquilibrage de l'effort de construction sur l'ensemble du territoire (cf. paragraphe 2.1, sur le renforcement de la mixité sociale et des activités économiques).

L'offre nouvelle de logements est à développer en priorité dans le tissu urbain existant, notamment au sein des « dents creuses ». Pour ce faire, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs autour du thème de la densification est à renforcer : incitation à adopter des formes architecturales et urbaines adaptées, telles que petits collectifs, maisons de ville, cours communes, petites extensions urbaines raccordées à l'existant, en respectant les trames parcellaires, les structures de bâtis, les espaces publics et le maillage de voies. Ceci permettra de garantir la préservation des zones naturelles et agricoles voisines.



*Une poissonnerie ambulante à Condé-sur-Vesgre
M. Bourgeois/ IAU RIF*

Le maintien d'un maillage structurant d'équipements et services participe au développement harmonieux du territoire : en effet, une répartition hiérarchisée des équipements et services permet d'éviter le développement inconsidéré de certaines zones au détriment des espaces ruraux. Il est important de renforcer le pôle majeur de Rambouillet, ainsi que les pôles secondaires (Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis, Montfort-l'Amaury, Le Perray-en-Yvelines, Limours, Les Essarts-le-Roi). Une réflexion prospective sur l'organisation commerciale et des services dans le parc élargi pourrait être entreprise (répartition des équipements commerciaux, desserte en commerces et services de proximité, accessibilité des différentes parties du territoire vers les bourgs principaux).

Si le développement d'une offre de locaux d'activités et de bureaux dans les bourgs est une piste à privilégier pour relancer le dynamisme économique du territoire (cf. paragraphe 2.1), il est également important de **renouveler l'offre de Zones d'Activités Économiques (ZAE)**, afin d'accueillir des activités qui ne peuvent pas s'installer dans le cœur des bourgs (risques, nuisances, besoin d'espaces importants, d'une facilité d'accès et de stationnement...). Dans ce cadre, on pourrait s'appuyer sur des projets structurants, en nombre limité, bien desservis, et exclusivement portés par des EPCI, afin de diminuer au maximum l'impact sur les zones rurales.

Un défi majeur est de **prendre en compte l'ensemble des fonctions assurées par les systèmes naturels et agricoles.**

Les espaces naturels sont porteurs de biodiversité, mais assurent également des fonctions d'auto-épuration des eaux, de tamponnage des épisodes pluvieux, de loisirs, de paysage... Pour garantir la pérennité du **patrimoine aquatique** de surface, il importe de lutter contre le drainage, le comblement de mares et fossés, la baisse du niveau de la nappe. L'amélioration de la connaissance des populations et habitats piscicoles, la renaturation des cours d'eau, la diversification des milieux peuvent contribuer à renforcer la biodiversité.

De plus, la maîtrise du ruissellement dans les zones agricoles et urbaines peut contribuer à renforcer la qualité des milieux naturels : dans l'espace urbain, elle passe par une maîtrise particulièrement forte de l'urbanisation dans les talwegs et sur les rebords de plateaux pentus ; dans l'espace agricole, elle se traduit par une gestion des assolements et des précautions en terme de pratiques culturales (type et sens de labours, couvert hivernal), et la mise en place d'éléments fixes du paysage.

La fonction d'approvisionnement en eau des espaces doit faire l'objet d'une attention particulière : il est important de contribuer à une gestion équilibrée et globale des prélèvements (notamment la répartition eau potable/ eau d'irrigation). Les prélèvements exercés sur les milieux doivent permettre le maintien des milieux humides de tête de bassin associés aux cours d'eau intermittents. La protection des ressources souterraines et superficielles vis à vis des pollutions diverses, liées aux pratiques urbaines, activités économiques, pratiques agricoles est essentielle.

Il est nécessaire d'optimiser le retour des eaux pluviales et épurées au milieu naturel et de limiter l'extension des réseaux de collecte : pour cela des techniques alternatives et multi-fonctionnelles peuvent être mises en œuvre pour stocker et si possible infiltrer les eaux de pluie au plus près de l'endroit où elles tombent.

Pour que les espaces naturels et agricoles conservent leur rôle de support de biodiversité, il est primordial de **maintenir des connexions entre ces espaces**, parfois séparés par des zones urbaines ou des infrastructures importantes : un des défis du territoire est donc de maintenir les divers réseaux de liaisons écologiques, de développer les réseaux de vieux bois. Des ruptures d'urbanisation sont à maintenir le long de la RN 10, et des rétablissements ad hoc sont à envisager au niveau des RN12, RN10, A10 et ligne TGV. La mise en place de réserves forestières intégrales et de réseaux d'îlots de vieux bois (y compris sénescents) permettrait de retrouver tout un compartiment sous-représenté de la biodiversité (insectes, fonge, myxomycètes).

Dans les **espaces boisés**, il faut concilier fonction de production et fonction environnementale. Ainsi, il est nécessaire d'évaluer l'état de la ressource forestière, en amont de l'activité d'exploitation : accroissement forestier, mais surtout la part prélevable, qui garantisse la régénération des sols forestiers et le maintien des compartiments écologiques liés au bois déperissant.

Enfin, la fonction de loisirs étant particulièrement développée en forêt de Rambouillet, la maîtrise de la fréquentation touristique et de loisirs est un défi important pour la préservation de la biodiversité.

Les espaces agricoles assurent des fonctions de production, mais sont également porteurs de biodiversité (y compris l'agro-biodiversité) et de paysage. Cette biodiversité et ces paysages découlent de **l'existence d'une mosaïque de milieux et de terroirs**, qu'il est important de préserver. Ainsi, il est nécessaire d'apporter un soutien particulier aux activités d'élevage bovin et ovin, particulièrement fragiles économiquement, mais qui valorisent des terres de mauvaise qualité vis à vis des grandes cultures. Un programme de réhabilitation d'éléments structurants tels que haies de berger, petits bosquets, participant à la biodiversité et à la qualité paysagère, pourrait également être initié auprès des agriculteurs.

Pour garantir pleinement la fonction de production, il est indispensable de préserver les surfaces agricoles, malgré la concurrence exercée par le marché résidentiel ; mais aussi de maintenir les équipements et services structurants de l'agriculture (coopérative, laiterie, abattoir...) et les circulations agricoles.

Le **maintien des espaces ouverts et des prairies** est un élément clé pour la biodiversité, et qui doit être encouragé dans les territoires d'extension ; mais la diversité qui se développera sur ces espaces variera beaucoup selon la qualité des sols, elle-même dépendante du mode d'entretien des espaces. Etant donné l'importance de l'activité équestre sur le territoire, un suivi du nombre de chevaux présents serait un premier élément pour évaluer l'impact de cette activité sur les milieux. Il pourrait être envisagé d'étendre le pâturage mixte bovins-équins à d'autres zones du périmètre d'extension, notamment en partenariat avec le département et l'ONF, afin de développer un pâturage plus équilibré. Il est nécessaire également de rester vigilant aux risques de mitage des espaces liés à l'installation de soi-disant éleveurs de chevaux, qui profitent du statut d'exploitants agricoles pour faire construire leurs habitations particulières.

Tous ces espaces peuvent être considérés de manière globale grâce à une approche paysagère. En effet, le paysage résulte de la combinaison de zones urbaine, agricole et naturelle, formant un ensemble cohérent. Des études d'insertion paysagère (alliant analyse paysagère, urbaine et environnementale) permettraient de mieux prendre en compte l'ensemble des paramètres de relief et de composition afin de **préserver des ensembles paysagers** lors des nouveaux aménagements.

1.2- Développement d'une gestion concertée et accompagnement des outils de planification

Pour mener à bien cet objectif d'équilibre du territoire, un certain nombre d'acteurs peuvent être sollicités et plusieurs outils mobilisés.

Le **développement de réseaux d'acteurs agissant sur les différents espaces** est primordial pour établir des interventions cohérentes et efficaces :

- au niveau des milieux naturels et agricoles, il peut s'agir de partenariats avec l'ONF, les partenaires privés, associations, scientifiques... Des échanges pourraient être à encourager entre forestiers afin de mieux coordonner la gestion forestière. Les échanges du parc avec les acteurs agricoles, sylvicoles et les gestionnaires de rivières sont à développer pour assurer des démarches transversales paysagères. Les intercommunalités peuvent également être des partenaires importants, notamment dans le cadre de la gestion des prélèvements d'eau, et d'une réflexion sur des interconnexions éventuelles avec les usines de traitement de l'eau de la Seine,
- d'un point de vue des problématiques foncières, des partenariats sont à développer avec les Etablissements Publics Fonciers (Yvelines, Île-de-France), la SAFER Île-de-France, les collectivités locales, les départements,
- en matière de développement local, les partenariats sont à renforcer et clarifier notamment avec les organismes consulaires, les intercommunalités, les départements.

Le Parc peut contribuer à l'équilibre du territoire en mobilisant les outils disponibles.

Les documents d'urbanisme locaux sont des outils de choix pour assurer un équilibre du territoire : ils fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol, planifient des espaces d'extension urbaine maîtrisée. Il est nécessaire d'assurer la compatibilité entre les divers documents de planification (SDRIF, SCoT), les documents d'urbanisme locaux et la Charte du Parc. Le Parc peut développer son aide à **l'élaboration de ces documents de planification**, en proposant un canevas d'orientations minimum. Au delà, le Parc peut également élargir l'accompagnement des élus dans l'appropriation de ces divers PLU et schémas directeurs (et éventuellement du SDRIF). Il peut enfin poursuivre son soutien technique voire financier lors de projets d'aménagement à l'échelle communale (place et espaces publics, extension urbaine, projet de densification, opérations de rénovations de façade...) ou intercommunale (valorisation d'infrastructure, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, aménagement de sentiers, aménagement d'une ZAE intercommunale...). Des actions telles que l'OPAH intercommunale menée auprès de 400 logements du Parc de 2002 à 2005 sont exemplaires et seraient intéressantes à renouveler.

Pour maintenir une cohérence des paysages du territoire, il gagnerait à **initier et soutenir la réalisation d'un atlas paysager** et accompagner systématiquement sa transcription dans les PLU.

Un défi majeur est de mobiliser de façon économe et durable l'offre foncière dont disposent les collectivités locales. Dans ce but, il est nécessaire de conduire une observation continue des marchés fonciers, de suivre les évolutions de prix par secteurs, et de mettre en place une politique foncière imposant un cadre strict à la construction et garantissant la préservation des milieux.

Le parc pourrait contribuer à mesurer et repérer à l'échelle de chaque commune les potentialités foncières dans les tissus urbains existants pour éclairer les choix lors de l'élaboration des PLU sur les conditions de mobilisation du foncier (évolutions réglementaires, secteurs de plan masse...).

Si les outils permettant de préserver les espaces fragilisés ont été bien utilisés sur le territoire, ceux permettant la maîtrise des prix du foncier seraient à développer. Ainsi une réflexion pourrait être engagée avec les différents partenaires, afin que **soient articulés judicieusement outils de préservation de l'agriculture** (en lien avec la SAFER), **outils de préservation des espaces naturels** (ENS, en lien avec les départements) **outils de prévention de comportements spéculatifs** (Zone d'Aménagement Différé, zone de préemption urbaine) et politique de réserve foncière au profit des communes pour leur permettre de mener ou d'organiser des opérations de restructuration / requalification / densification de tissus urbains.

Pour atteindre une répartition équilibrée des équipements et services, le Parc pourrait participer aux travaux d'élaboration des schémas de développement commercial (SDC). La réalisation d'un document stratégique de type charte ou schéma commercial permettrait d'éclairer les décisions prises en Commission Départementale d'Équipement Commercial. Ces éléments seraient en outre à intégrer dans les SCoT (les autorisations d'exploitation doivent être compatibles avec les SCoT et les PLU, d'après la loi SRU).

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux peut être envisagée au cas par cas, en fonction de situations locales.

1.3- La prise en compte des risques et l'anticipation du changement climatique

Le changement climatique, par ses manifestations (augmentation de la fréquence d'occurrence des événements extrêmes, tels qu'inondations, sécheresse) et ses conséquences (modification de la qualité des sols, entraînant des risques de retrait et gonflement d'argiles, de glissements de terrains, de modifications de terroirs agricoles et de milieux naturels) peut affecter des surfaces importantes du périmètre élargi et menacer directement l'équilibre du territoire.



Arbres abattus après la tempête du 26 décembre 1999 à l'est d'Adainville - J.M. Gobry, D. Guiho/ DREIF-IAURIF

Dans le cadre de groupes de travail multi-partenaires, le Parc pourrait mener ou participer à des études prospectives, pour **mieux anticiper les effets du changement climatique** sur le territoire : risques de déstabilisation des essences forestières (en particulier sur hêtre, chêne pédonculé,...), évolution des caractéristiques des sols et des terroirs, développement de nouvelles cultures à envisager.

Des expérimentations de diversification des peuplements forestiers pourraient être menées en partenariat avec les organismes de recherche et les gestionnaires. Le développement de réseaux de connexions écologiques participe à la limitation des impacts sur la biodiversité en favorisant l'adaptation des aires de répartition des espèces.

Pour contrer le risque d'inondation, concernant potentiellement des surfaces importantes, il est essentiel de parvenir à valoriser les zones inondables dans leur multifonctionnalité (loisir, milieux naturels) et d'empêcher leur urbanisation.

Un suivi des inondations- qu'elles se fassent par débordement hivernal ou par ruissellement - pourrait être à développer, pour compléter les données des organismes compétents au niveau des petits rus. A l'instar du travail effectué par les SAGE Mauldre et Orge-Yvette, pourraient être élaborés des plans de gestion des rivières à l'échelle des bassins versants. Des travaux d'aménagement de champs d'expansion des crues et de lutte contre le ruissellement pourraient être entrepris : gestion à la parcelle en zone urbaine, réhabilitation et implantation d'éléments fixes du paysage, maintien de couvert en interculture, de zones multifonctionnelles temporairement inondables, désimperméabilisation.... La sensibilisation des élus au changement climatique pourrait être renforcée, pour mieux intégrer les risques d'inondation dans les documents de planification.

Par ailleurs, une meilleure prise en compte des risques de retrait-gonflement d'argiles dans les projets d'aménagement pourrait passer par l'intégration d'études de sol pour les zones à risque dans les documents d'urbanisme.

Les énergies renouvelables permettront à terme de limiter les effets du changement climatique. Toutefois, leur développement implique également des modifications importantes des espaces et de leur équilibre.

Il faudra savoir gérer la destination des sols à proximité des secteurs pertinents pour l'implantation d'éoliennes. La réservation de zonages destinés à des équipements stratégiques pourra favoriser le développement des filières d'énergies renouvelables, ou permettre le fonctionnement des unités de production à ces mêmes filières. Pour favoriser le développement de l'énergie géothermique, il sera nécessaire d'approfondir la connaissance locale du potentiel des nappes aquifères peu profondes, et des contraintes potentielles dans le cadre d'une exploitation (zones d'alimentation de captage).

Une extension du massif boisé, une réhabilitation des réseaux de haies et de bosquets, pourrait également être envisagée pour « absorber » les effets du changement climatique.

2- Un équilibre du développement

2.1 – Le renforcement de la mixité sociale et le confortement des activités économiques

Pour garantir le dynamisme social du territoire et limiter le vieillissement de la population, une priorité du territoire doit être **d'accroître et de diversifier l'offre de logements** : il faudrait favoriser les parcours résidentiels, l'accès au logement des jeunes et des ménages à revenus modestes et intermédiaires. La diversification de l'offre de logements passe notamment par le développement de petits logements, de l'habitat collectif, de logements locatifs et d'une offre sociale et intermédiaire. Le Parc pourrait accompagner la réalisation des « contrats de développement de l'offre résidentielle » mis en place par le département des Yvelines

Le Parc doit encourager la construction de logements sociaux, dont le nombre est encore très insuffisant dans ce secteur de l'Île-de-France en regard des besoins exprimés

Si certaines grandes fermes du territoire, qui n'ont plus de vocation agricole et sont menacées de délabrement, offrent des potentialités de création de petits logements collectifs intéressantes, elles sont souvent isolées et mal desservies par les infrastructures de transports en commun. Des projets de réhabilitation de ces fermes doivent être considérés avec attention, en particulier s'ils sont destinés à des personnes à revenu modeste.

L'offre de logements doit être principalement développée dans les bourgs, dans le cadre d'opérations de réhabilitation ou de remplissage des dents creuses, ce qui permet également de répondre à l'objectif de limitation de la consommation d'espace (cf. paragraphe 1.1).

D'un point de vue touristique, l'**accessibilité aux personnes handicapées** des sites, monuments, structures d'accueil et d'hébergements est à renforcer, en incitant les professionnels à adopter le label « Tourisme et handicaps ».

Outre une mixité sociale, la **mixité entre logements et activités** est également à renforcer. Comme nous l'avons vu précédemment, un enjeu du territoire est de consolider les polarités existantes (cf. paragraphe 1-1). Elles peuvent être confortées en augmentant le niveau de commerces et de services, en privilégiant l'installation d'artisans, en aidant à la création et à l'accueil de nouvelles activités (éco-construction, ...), et en poursuivant les actions de soutien du tissu de petites entreprises existant (en développant par exemple l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce).

Le **développement de commerces et services** est à privilégier dans les centres-villes et à proximité des gares, mais il est également important de les maintenir et de les développer dans les petites communes (commerces de détail, commerces multi-services, services de proximité, d'aide à la personne). Les marchés pourraient être multipliés, car ils répondent bien aux attentes de la population du parc. Concernant les équipements de santé, il est important de veiller au maintien des densités de médecins généralistes et spécialistes, qui pourraient baisser dans les années à venir du fait des départs en retraite massifs qui vont toucher ces professions. Les offres de services liées au maintien à domicile des personnes âgées (besoins médicaux, portage de repas, transports adaptés, loisirs) sont à développer. Les projets intercommunaux doivent être encouragés, afin de permettre une meilleure gestion des équipements, de dynamiser l'action économique et d'éviter une concurrence qui est finalement préjudiciable à toutes les communes.

Pour assurer ce dynamisme économique, il est nécessaire de **renforcer l'offre de locaux d'activité et de bureaux de petite taille**, en généralisant la bourse de locaux mise en place dans le parc actuel, à l'ensemble du périmètre élargi. Les autres aides permettant le soutien du tissu de petites entreprises, des artisans et commerçants sont également à étendre : aide technique à la structuration de projets, aide financière aux entreprises, création d'hôtel intercommunal d'entreprises et communication sur les entreprises et savoir-faire du territoire du parc (participation à des salons, constitution d'annuaires...).

Le Parc pourrait également inciter à la création et participer au fonctionnement d'une structure partenariale aidant au financement des projets comme les Plats-Formes d'Initiative Locale.

Enfin, il est nécessaire sur ce territoire de **développer l'offre de Zones d'Activités en s'appuyant sur des projets structurants**, soutenus par les structures intercommunales, et en conditionnant les projets à la réalisation d'opérations de Haute Qualité Environnementale (cf. paragraphe 2.3).

Le dynamisme social et économique du territoire est dépendant de l'**accessibilité des pôles et de la qualité des dessertes**. A ce sujet, le Parc pourrait mener une réflexion sur l'amélioration des liaisons entre le Parc et les polarités externes (Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris), et encourager les projets qui peuvent améliorer le niveau de service des lignes ferrées existantes (création d'une voie supplémentaire au-delà de la gare de La Verrière).

Pour renforcer l'intermodalité des modes de transport, il serait nécessaire d'augmenter la fréquence des trains et des bus de rabattement, d'augmenter la capacité des parcs de stationnement aux gares, la sécurité et le confort dans les trains. L'extension de quelques lignes de bus de rabattement, afin d'augmenter les zones de chalandise des gares, ou la mise en œuvre d'autres gares autoroutières du type de celle de Briis-sous-Forges sont à envisager.

Afin de maintenir une capacité éducative du territoire, il faudra veiller à l'accessibilité pour tous, en modes doux et transports en commun, aux établissements éducatifs. Pour le développement de la pratique du vélo pour les transports quotidiens d'une manière générale, il est nécessaire de supprimer les discontinuités du réseau cyclable existant, d'augmenter la capacité et la sécurisation des parkings à vélo, et l'accessibilité des trains aux vélos.

Le Parc pourrait également promouvoir de nouveaux modes de transport, plus adaptés à l'environnement du parc, comme le transport à la demande, le covoiturage, le taxi collectif, les réseaux internes de voies vertes. Enfin, outre la desserte physique, la desserte en haut débit et très haut débit des bourgs et des zones d'activités constitue un défi pour le territoire.

2.2 – La relocalisation des activités liées aux ressources et la gestion rationnelle des flux

Un des défis majeurs pour le futur Parc peut être de valoriser davantage ses ressources locales, de tirer parti des spécificités du territoire pour créer un dynamisme économique – dans le respect des équilibres écologiques.

La ressource forestière est abondante et emblématique de ce territoire ; **une valorisation durable des produits forestiers** pourrait être encouragée, pour répondre à des besoins grandissants à l'heure actuelle (bois éco-matériau, bois énergie, à partir des bois d'élagage et des bois de rebut, puis éventuellement mise en place d'une filière dédiée).

Pour développer et renforcer les filières sylvicoles, plusieurs défis sont à relever. D'abord il est nécessaire d'établir, en relais avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), une bonne connaissance des propriétaires privés, et de les sensibiliser aux enjeux d'une gestion durable de leurs parcelles, pour mieux adapter la gestion aux stations et limiter les essences plantées.

Ensuite, une évaluation des différents modes de valorisation s'avère essentielle : part du bois bûche, du bois d'industrie, du bois plaquette, mais aussi évaluation de la part de rémanents à laisser sur place pour le maintien de la qualité des sols . Le parc pourrait, en lien avec les organismes forestiers et la filière (CRPF, FrancilBois,...) apporter son aide dans le diagnostic sylvicole des propriétés (définition des stations et peuplements), et élaborer un diagnostic forestier complet : Charte forestière territoriale, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le Parc peut également accompagner les acteurs dans l'organisation des coupes et traitements, regroupant différentes propriétés proches, l'organisation des lieux de stockage,...

Pour la filière bois-énergie, il peut aider à la réalisation d'équipements structurants (chaufferie bois, plate forme d'approvisionnement), la diversification des possibilités de débouchés : offrir aux propriétaires des possibilités de coupes de récolte adaptées, faciliter les échanges entre propriétaires, scieries mobiles, négociants). Il pourrait également engager la certification et la mise en place de circuits courts, voire la constitution de structures similaires aux AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) agricoles dans le domaine du bois. En aval, un appui à la formation des entreprises du BTP et la promotion de l'appellation Qualibois sont des pistes d'essor de la filière.

Concernant l'agriculture, si les filières axées sur les grandes cultures ne connaissent pas pour la plupart de difficultés économiques et ne nécessitent pas un appui particulier, il peut être nécessaire d'**encourager les productions traditionnelles (élevage bovin, aviculture), ou des productions ayant connu par le passé un essor important**, et offrant aujourd'hui un potentiel de débouchés (maraîchage). Il serait intéressant d'approfondir la connaissance des filières, et de poursuivre l'accompagnement de la profession agricole dans des démarches qualité, les initiatives de diversification, les circuits courts, pour répondre aux demandes d'un marché local développé.

Par exemple, on pourrait envisager un soutien à l'installation de productions maraîchères sur le territoire, permettant de développer des filières courtes de type AMAP, regroupant éleveurs et maraîchers et proposant une offre de produits équilibrée. Les initiatives de territorialisation de filières permettent à la fois une plus grande indépendance par rapport au contexte économique mondial, une économie d'énergie et davantage de relations avec la population locale. Le Parc pourrait mener une réflexion sur les possibilités de développement de telles filières sur son territoire, encourager les initiatives existantes telles que la filière « Pain d'Yveline », étendre la démarche à d'autres produits, afin de créer ou retrouver un panel de produits de terroirs.

Un Comité de Création et de Promotion de Produits Locaux pourrait être développé en Région Île de France, à l'instar de ceux existants dans les autres régions.

Si un appui au développement de filières agricoles dédiées aux cultures énergétiques paraît sortir des prérogatives du parc, car ne répondant pas au souci de préservation de terroirs particuliers, la valorisation des résidus agricoles et le développement de projets locaux est une opportunité pour relocaliser l'approvisionnement énergétique et optimiser le fonctionnement des exploitations agricoles. Aussi, le parc pourrait apporter son soutien aux projets d'équipements communs de production de bio-carburants (presse à huile de colza...), projets de chaudières à blé dans le cadre d'une auto-consommation...

Les **ressources en matériaux du sous-sol offrent un potentiel d'exploitation local** : il est important que le Parc n'interdise pas, dans le cadre de son plan de parc, l'accès à ces ressources (sablon, argiles à vocation industrielle) sur les secteurs les moins sensibles ne faisant pas l'objet d'une protection forte.

Le parc peut participer à la mise en place d'une activité extractive exemplaire, permettant de concilier enjeux économiques et environnementaux. On peut envisager la possibilité d'extraction limitée et maîtrisée de matériaux traditionnels locaux (meulière, grès) pour des réhabilitations de bâtis anciens.

Il peut s'appuyer pour cela sur la politique régionale de gestion économe et rationnelle des granulats, et accompagner les collectivités publiques dans l'utilisation de matériaux de substitution chaque fois que cela est possible au plan technique et économique.

Il peut s'associer à l'instruction des dossiers de demande d'autorisation afin d'encourager des pratiques exemplaires depuis l'avant-carrière (concertation, études d'impact, projet de remise en état...), en passant par la phase d'activité proprement dite (réduction des nuisances), jusqu'au réaménagement final du site d'extraction (qualité de la remise en état, pérennité des réaménagements...).

Concernant l'exploitation des ressources en eau, le développement des usages alternatifs (eau de pluie, réutilisation d'eaux grises) pourrait être à encourager. Sur ce territoire, des interconnexions avec les usines de traitement de l'eau de Seine pourraient être envisagées.

Les nombreux sites et monuments historiques présents constituent une grande richesse du territoire, qui peut être valorisée **par le développement d'un tourisme durable**, fondé sur des prestations de qualité et s'appuyant sur des bourgs dont plusieurs présentent une identité marquée et parfois même un réel caractère.

Le Parc pourrait encourager le développement de l'offre de loisirs culturels et d'hébergements (chez l'habitant notamment). Le dynamisme touristique passe également par une amélioration de la qualité globale des hébergements, restaurants et cafés et de leur niveau de service, en particulier à destination des différents types d'activité concernées : tourisme équestre, cyclotourisme, randonnée, tourisme d'affaires, tourisme vert... Des projets comparables à celui du camping Huttopia, visant à faire découvrir le territoire et ses richesses dans le respect de l'environnement sont également à soutenir. Pour répondre à la demande de gîtes, le parc pourrait mettre en relation établissements équestres et agriculteurs, pour développer des projets communs de création de gîtes ruraux, permettant d'accueillir les randonneurs équestres.

La mise en valeur du petit patrimoine bâti offre un potentiel économique non négligeable. Il peut être par exemple réutilisé pour la création de nouveaux logements. Dans ce cadre, le Parc pourrait accompagner le développement d'activités artisanales pour la restauration et l'entretien des bâtiments. De nombreux travaux pourraient également être encouragés pour améliorer le bilan énergétique du bâti ancien (isolation...), offrant des opportunités aux professionnels locaux.

Dans l'optique d'un développement durable, les **flux de matériaux et personnes générés par les différentes activités doivent être maîtrisés**.

Ainsi, le Parc pourrait, avec les différents partenaires concernés, accompagner la mise en place d'un plan local de desserte des forêts, du plan de déplacements agricoles, en assurant une cohérence entre les deux documents. Concernant l'activité touristique, il est primordial de maintenir une fréquentation raisonnable, compatible avec un dynamisme économique tout en limitant les nuisances sur l'environnement.

L'accessibilité des sites, monuments, équipements de tourisme vert et de loisirs, notamment en transports en commun serait à encourager. Le Parc peut accompagner la diffusion des flux touristiques sur le territoire à des fins d'éducation au territoire et de développement durable, par la création de circuits de découverte ou sentiers pédagogiques, le renforcement du réseau cyclable (avec accès aux gares), en incitant notamment à la réalisation du réseau cyclable régional. Le Parc peut initier, mettre en œuvre ou accompagner les collectivités dans des projets de voies vertes internes au territoire.

La maîtrise des flux de visiteurs en forêt est importante, non seulement pour la préservation des espaces naturels (Cf. paragraphe 1.1), mais aussi pour permettre le développement de l'activité sylvicole.

2.3 – La prise en compte systématique de l'enjeu environnemental

Les activités économiques doivent prendre en compte les impacts sur l'environnement et les limiter au maximum pour s'inscrire dans la durabilité. Le futur Parc peut accompagner les entreprises et les habitants dans la maîtrise des consommations, la limitation des pollutions.

Des **consommations raisonnables d'eau et d'énergie, la limitation de la production de déchets** sont des défis à relever avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Outre une sensibilisation aux économies d'eau, le Parc pourrait mener une réflexion sur les opportunités d'usage de l'eau de pluie (arrosage, lavage extérieur aux habitations, WC à réseau séparé), et de réutilisation d'eaux grises (lavage industriel) en fonction des gains économiques et environnementaux et des risques sanitaires, dans le respect de la réglementation et des autorisations DASS, qui évoluent actuellement.

Concernant l'énergie, le Parc pourrait élaborer un plan climat territorial, avec un objectif de réduction des émissions de GES, en utilisant des outils de type Bilan Carbone. Ce plan examinerait en particulier l'organisation des déplacements, les possibilités de stockage de carbone dans les constructions et les formations boisées.

Un premier pas pour la durabilité de l'habitat pourrait être de poursuivre l'incitation des particuliers à soigner la qualité environnementale des constructions, en délivrant cahiers de recommandations, conseils techniques, et en s'appuyant sur des aides ciblées, des réseaux d'acteurs, des formations et événements spécifiques. L'ensemble du territoire pourrait s'engager pour que les constructions neuves ou les réhabilitations de bâtiments collectifs (communaux ou autres) intègrent des démarches de construction durable type Haute Qualité Environnementale (HQE).



Un chantier comportant une installation géothermique - La Hauteville - M. Bourgeois/IAURIF

Une politique incitative ou plus contraignante pourrait être mise en place pour exiger des chartes de qualité environnementale conséquente (énergie, eau, déchets, traitements des sols) lors de la rénovation, du développement ou de la création de zones d'activité. Des opérations d'habitat bioclimatique pourraient être à soutenir, et l'accueil d'entreprises de nouvelles filières à envisager (matériaux écologiques).

Dans le cadre de groupes de travail alliant services de l'Etat, départements, Architectes des Bâtiments de France, Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie (ALME), le parc peut **inciter au développement des énergies renouvelables** : accompagnement du grand éolien dans les secteurs pertinents, suivi des projets d'implantation d'éoliennes, engagement pour le développement de l'énergie solaire, suivi des installations solaires mises en place chez les particuliers, promotion des chaudières à bois, à granulés bois, ou à résidus de céréales pour le remplacement des chaudières classiques.

En matière d'énergie éolienne, des études portant sur les contraintes environnementales peuvent être à approfondir (avifaune et chiroptères, impacts paysagers réels autour des sites et monuments classés/inscrits).

Par ailleurs, une modification de l'ensemble des POS ou PLU des communes signant la charte pourrait être proposée, afin d'intégrer des dispositions spécifiques sur les nouvelles constructions qui favorisent le recours aux énergies renouvelables (incitations à l'équipement des nouvelles habitations en solaire thermique et Pompes à chaleur géothermiques).

Il est nécessaire de renforcer l'information, la formation, et le soutien des professionnels du bâtiment et des travaux publics dans les démarches de qualification développement durable : promotion des appellations Qualisol, QualiPV, QualiPAC....

Le Parc pourrait appuyer les acteurs du bâtiment en sensibilisant les habitants à la construction durable, aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, et en relayant l'information sur les techniques, les aides, la formation émanant d'autres acteurs (Espace InfoEnergie de l'ALME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Agence régionale de l'énergie et de l'environnement, Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, Chambres consulaires...).

Concernant les déchets, le développement de nouvelles déchèteries pourrait être à envisager, afin de répondre aux besoins du territoire et de lutter contre les dépôts sauvages. La mise en place de transports alternatifs et des partenariats entre syndicats de traitement sont également des pistes de réflexion. Pour limiter la production de déchets verts, le parc pourrait poursuivre ou développer l'incitation au compostage individuel auprès des habitants, et accompagner sa mise en application.

Les ressources en eau superficielles et souterraines sont menacées par **des pollutions ponctuelles ou diffuses**. Un premier défi est de limiter l'accumulation des produits phytosanitaires, source d'une transformation des milieux aquatiques (perte de l'oligotrophie des milieux qui fait la caractéristique de ce territoire), ou l'utilisation de produits vermifuges pour le traitement des animaux domestiques (fortement nocifs pour de nombreuses espèces d'insectes et leurs prédateurs). La sensibilisation et la formation des utilisateurs de phytosanitaires professionnels et particuliers doit permettre de limiter l'emploi de ces produits. Le Parc peut accompagner les agriculteurs, en partenariat avec les organisations de la profession pour le développement d'actions environnementales telles que l'utilisation de fertilisants naturels, l'ouverture de fonds de vallée ; il peut également poursuivre ou mener des expérimentations agricoles sur le Parc (moindre utilisation de phytosanitaires notamment).

Un deuxième défi est de réduire l'impact des rejets d'eaux issues des équipements de collecte et de traitement des eaux usées : cela passe par la mise en conformité des stations d'épuration urbaine, afin de faire respecter les valeurs limites d'émission, en traitant en priorité les stations d'épuration dont l'impact sur le milieu naturel est le plus fort, notamment en amont des rivières. Il est nécessaire d'optimiser la répartition et l'efficacité de l'assainissement autonome et semi-collectif, et de mettre en conformité les assainissements individuels des secteurs les plus sensibles.

Concernant les pollutions ponctuelles, il est important de baisser et/ou de maintenir des niveaux de pollution à des valeurs inférieures aux limites réglementaires pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, mais aussi de favoriser les bonnes pratiques auprès des autres industriels et des artisans.

Des études de bassins d'alimentation de captage sont à encourager, pour la mise en œuvre éventuelle de protections de captage supplémentaires.



Un motocycliste, un piéton et un cavalier de chasse-à-courre en forêt de Rambouillet - S. Rossi/ IAURIF

Un élément clé pour **la lutte contre les nuisances sonores** est la réduction de l'impact global du trafic routier et en particulier le trafic de poids lourds en traversée de bourgs ; cette problématique est à considérer au niveau régional. Le Parc peut en revanche participer à la maîtrise des loisirs motorisés sur son territoire en mettant en place un engagement collectif (sensibilisation, responsabilisation, surveillance).

Il peut contribuer à la résorption des points noirs de bruit, en priorité dans les secteurs de multi-exposition, et à l'amélioration des protections phoniques des bâtiments les plus exposés aux bruits.

Le suivi de l'exposition de l'environnement à **la pollution atmosphérique** (baisse de rendement des cultures de blé, altération de la physiologie des arbres forestiers) est un défi global prenant de plus en plus d'importance. Le Parc pourrait, en partenariat avec les organismes de recherche et de suivi, approfondir les connaissances sur l'exposition humaine aux pesticides dans l'air et sur l'impact de la pollution atmosphérique sur les cibles agricoles. Le développement des modes de transports doux, l'amélioration de l'offre de transports collectifs sont bien sûr des solutions à encourager pour lutter contre ces pollutions.

En matière de pollution des sols, il faudrait pouvoir disposer d'informations plus complètes sur les sites et sols éventuellement pollués du territoire, afin d'adapter les politiques d'aménagement et d'investissement. Toutefois, le parc peut sensibiliser et encourager les industriels et artisans à employer des techniques et procédés non polluants.

3- Une culture de et pour le territoire

3.1- La valorisation des ressources et des patrimoines, des activités du territoire

L'amélioration de la connaissance du territoire et des activités qui s'y exercent est un préalable pour favoriser leur reconnaissance de la part des habitants, et forger une sorte de « culture de territoire ». La mise en valeur des différents éléments de patrimoine, des activités et savoir-faire vient ensuite renforcer cette culture commune.

Le Parc pourrait **poursuivre sa connaissance** en lien avec les autres acteurs des milieux naturels (groupes animaux et végétaux peu connus du territoire, des populations et habitats piscicoles, des peuplements forestiers), mener des inventaires du patrimoine bâti non protégé (typologie, nature, état, nécessité d'une protection au titre des sites et monuments historiques), recenser des sites particuliers comme les anciennes carrières. La connaissance des acteurs et des activités est également un élément important pour favoriser la culture du territoire : elle peut concerner les propriétaires forestiers privés, tout comme les structures d'hébergements et de restauration présents sur le Parc.

Sur les bases d'une bonne connaissance du territoire, la **mise en valeur des patrimoines** prend toute sa légitimité. A l'échelle de la commune, les éléments de bâti ancien à préserver identifiés lors des inventaires peuvent clairement être indiqués dans les PLU (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, règlement et carte) au titre de l'article L 123-1-7°.

La mise en valeur peut se faire à **l'échelle du paysage**, en poursuivant notamment les actions de réouverture de fonds de vallée (tout en développant une méthode plus transversale des problématiques paysagères), à l'échelle de réseaux, avec la préservation du patrimoine des étangs et rigoles, ou à l'échelle de sites, avec la mise en valeur des anciennes carrières de Forges-les-Bains, conciliant approche scientifique, pédagogique et paysagère. Il est important de sensibiliser les habitants à l'évolution de leurs paysages, par exemple par le biais d'expositions de photographies anciennes et contemporaines. Un outil indispensable pour la mise en valeur des paysages est la mise en place d'atlas paysagers sur l'ensemble des communes du territoire.

Les **terroirs agricoles peuvent également faire l'objet d'une valorisation**, via le développement de produits de terroirs. Dans ce sens, une réflexion sur la création de nouveaux produits de terroirs, ou la valorisation de productions traditionnelles paraît tout à fait intéressante.

La **réhabilitation du parc de logements anciens** participe également à la dynamique culturelle. La diffusion des guides techniques du Parc (Guide des couleurs et matériaux, Construire ou restaurer sa maison) est à poursuivre dans le cadre de l'extension du périmètre, afin de sensibiliser les habitants et permettre la préservation des formes du bâti ancien. Plutôt qu'une politique de conservation du patrimoine, la valorisation du patrimoine bâti pourrait passer par une véritable intégration des constructions modernes au sein des bâtiments anciens, et une réflexion pourrait être menée par le Parc dans ce sens.

Le Parc pourrait accompagner des actions de restauration des édifices protégés dégradés, et mettre en place un programme de valorisation des sites et des abords du patrimoine monumental (enfouissement des lignes électriques, suppression des panneaux publicitaires, meilleure intégration de l'urbanisation...). La réhabilitation du patrimoine vernaculaire participe à valoriser le patrimoine historique, en lui offrant un écrin de qualité, et rend les bourgs plus attractifs. Le Parc pourrait étendre son expérience d'OPAH intercommunale à l'ensemble du périmètre élargi.

Pour **favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'activité agricole**, le Parc pourrait encourager les diversifications à vocation d'accueil et de pédagogie (fermes pédagogiques...), mais aussi développer et multiplier les démarches pédagogiques (Journées portes-ouvertes...). D'autre part, le développement de réseaux est une voie intéressante pour inciter à la reconnaissance des activités et savoir-faire locaux : réseau des artisans d'art (à poursuivre et amplifier), réseau des fermes pédagogiques...

Les activités culturelles, le développement **d'un tourisme durable** permettent de valoriser le patrimoine et les activités qui s'exercent sur le territoire.

En matière de culture, l'enjeu est de transmettre et de faire vivre la culture du territoire, et également de développer une identité commune. Le Parc peut contribuer à cette dynamique, en poursuivant et renforçant la coordination des différents acteurs culturels, en favorisant un développement culturel au bénéfice de tous, en affirmant une action culturelle spécifique, innovante et expérimentale. À ce titre, il est intéressant de favoriser les actions culturelles ancrées au territoire, comme les actions sans lien direct avec le territoire, mais permettant de rassembler les habitants et d'assurer un rayonnement du Parc vis à vis de l'extérieur.

Dans une optique d'essor d'un tourisme durable, le Parc pourrait encourager le développement des circuits de randonnée pédestre (circuits découverte, sentiers pédagogiques), pistes cyclables, sentiers de randonnée équestre, voies vertes, qui permettent la découverte du territoire et renforcent son attractivité. On pourrait également envisager des « routes » des traditions populaires et des métiers d'art. L'intégration de produits locaux dans la carte des restaurateurs du territoire, déjà engagée dans le Parc, pourrait être poursuivie et développée ; en parallèle, l'annuaire des restaurants serait à étendre à l'ensemble du périmètre élargi, en mettant l'accent sur les établissements de qualité.

Un autre défi est d'accroître le nombre et d'améliorer les structures d'information à destination des visiteurs (excursionnistes et touristes) désireux de parcourir et découvrir le territoire du Parc naturel régional. Une réflexion est à mener pour constituer un réseau cohérent d'information touristique sur le territoire du Parc, mais également à l'extérieur du territoire, afin de valoriser son image de tourisme de qualité (villes-portes et communes associées notamment). Des relais d'information peuvent être mis en place par l'intermédiaire des média et des personnalités locales.

Par ailleurs, la valorisation culturelle et touristique peut être développée autour de points forts, d'éléments emblématiques ou fédérateurs du territoire : dans ce sens, des maisons thématiques autour des thèmes de l'eau, de la forêt, du rôle des animaux entre animaux sauvages et animaux domestiques... pourraient être des projets intéressants. Ces maisons permettraient de créer un lieu d'accueil, facilitant l'identification du territoire, mais aussi des lieux de découverte et de connaissance.

L'extension de certaines animations d'ampleur, telles que les manifestations organisées à Courson et Saint-Jean de Beauregard autour du thème des plantes pourrait être également une opportunité pour renforcer l'attractivité du territoire ; cela donnerait en outre un ancrage territorial plus fort à ces manifestations. Des actions temporaires pourraient être à multiplier : visites culturelles, animations scolaires, fêtes, festivals, marchés, journées, courses, rallyes culturels, formations, stages, salons, expositions, accueil d'artistes et d'artisans par exemple sous la forme de résidences, pépinières, projections ou installations dans des sites naturels ou des lieux culturels,...

Le Parc pourrait poursuivre **la promotion de lieux propices à la création artistique**, favoriser les expressions artistiques inspirées par la nature et adaptées au territoire, en faisant si possible participer la population (Land Art, théâtre de verdure, ...). Les actions culturelles initiées par le Parc sont à adapter à l'échelle du périmètre élargi : festival de cinéma en plein air, jardins portes-ouvertes, festival Jazz à toute heure..., Le Parc devrait également développer le recueil de témoignages oraux auprès des habitants du territoire, afin de constituer un fonds de mémoire du territoire.

Toutes ces actions contribueraient à une éducation au territoire qui conjugue les patrimoines naturels, culturels et savoir-faire, les approches scientifiques et les approches sensibles, et qui suscite la prise de conscience par chacun de ses actions sur le territoire.

3.2 – Une sensibilisation aux grands enjeux dépassant l'échelle du territoire

Outre l'appui au développement d'une « culture de territoire », le rôle du Parc est également de susciter une prise de conscience des grands enjeux environnementaux. Cette culture environnementale s'épanouira d'autant mieux qu'elle s'appuiera sur des éléments spécifiques à ce territoire.

Le Parc pourrait poursuivre et développer des actions de **sensibilisation aux grands enjeux environnementaux : préservation des milieux, maîtrise des pollutions et des consommations d'espaces, d'eau et d'énergie, à destination des professionnels et des particuliers.**

Sur l'aspect énergie, il pourrait proposer des démarches pédagogiques ou touristiques portant sur les énergies renouvelables, les économies d'énergie..., par exemple par le biais de sentiers pédagogiques ou d'interprétation, de maisons thématiques. La réhabilitation d'un ou de plusieurs moulins intéressants du point de vue hydraulique pourrait être entreprise, pour une utilisation démonstrative et pédagogique de l'énergie hydraulique (pico et micro-centrales), en partenariat avec les propriétaires. La sensibilisation devra également porter sur les risques éventuels liés aux technologies alternatives aux énergies fossiles (émission de polluants atmosphériques dans le cadre des chaudières à bois...) et préconiser le respect des normes d'émission.

Un parcours de l'énergie pourrait ainsi voir le jour autour des sites/installations les plus emblématiques : moulin réhabilité, installations solaires thermiques sur des équipements sportifs et photovoltaïques dans des exploitations agricoles, des équipements structurants de filières bois-énergie, d'autre biomasse ou d'éolien...

Le Parc renforcera ces actions d'information et d'échanges, en poursuivant et en développant notamment les opérations telles que les éco-trophées, le forum éco-habitat. Des actions pédagogiques mettant en jeu des bilans carbone seraient à encourager dans les écoles et mairies.

Un grand défi serait de devenir un véritable laboratoire des énergies renouvelables. Le Parc pourrait dans ce cadre élargir les expériences pilotes (économies d'énergies, énergies renouvelables...) sur des champs plus larges : équipements publics, mais aussi habitats, équipements commerciaux...

3.3 – Un positionnement clair du Parc parmi les acteurs du territoire

Le renforcement de la connaissance des acteurs du territoire, des échanges avec les gestionnaires ou les organismes de recherche est également un moyen de mieux faire connaître et reconnaître le Parc en tant que gestionnaire du territoire, ayant ses spécificités et ses missions propres (Cf paragraphe 1.2).

Le Parc a d'ores et déjà établi une légitimité forte, en particulier dans les domaines de l'aménagement urbain, de la gestion des milieux naturels. À l'échelle du périmètre élargi, il devra développer les partenariats avec les autres gestionnaires et les organismes intervenant dans l'éducation au territoire : la Bergerie Nationale, l'ONF, la DIREN, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conservatoire des ENS, le CORIF, la SNPN, les associations locales...

D'un point de vue économique, le Parc devra peut être s'interroger sur son positionnement : un défi sera de renforcer et clarifier les partenariats avec les organismes consulaires, les intercommunalités, les départements. Le Parc aura en effet à trouver sa place en complémentarité des actions et compétences de ces acteurs. Plus le périmètre sera étendu, plus le rôle d'intermédiaire du Parc dans le soutien des projets économiques sera déterminant, que ce soit avec les acteurs internes au territoire, ou au sein des polarités économiques extérieures.

Les relations avec les EPCI sont également à mieux définir et expliquer plus clairement. Pour donner plus de lisibilité à la population, le Parc pourrait développer un travail en partenariat avec ces structures. En travaillant sur le contenu de leurs projets respectifs, Par cet EPCI renforcerait leur complémentarité. Le débat sur la création d'une intercommunalité liant les communes du Parc actuel, qui avait été engagé mais sans succès par le Parc en 2002, pourrait alors être relancé sur de nouvelles bases.

Des solidarités avec les communes, intercommunalités et départements limitrophes au Parc, y compris hors Île-de-France, seraient à encourager, afin de renforcer l'insertion du Parc dans le Bassin Parisien.

Le Parc pourrait également renforcer les échanges d'expériences avec les autres Parcs franciliens.

Conclusion

L'action d'un Parc naturel régional, gestionnaire du territoire à part entière, ayant ses spécificités et ses missions propres, s'ajoute à un ensemble de politiques d'aménagement complexe.

La révision de la Charte du Parc naturel régional de Haute Vallée de Chevreuse survient à une période charnière pour la Région Île-de-France, qui élabore son nouveau Schéma Directeur. La nouvelle Charte aura à s'appuyer sur les préconisations affichées dans le Schéma : économie de l'espace, respect de niveaux d'équilibre suffisants en terme de mixité sociale, de taux d'emploi, et d'accessibilité / déplacement (notamment en transports en commun). Concernant la politique de relance de l'habitat visée par la Région, la Charte aura à déterminer un niveau de relance en accord avec une urbanisation de qualité, dans les tissus urbains existants, processus qui s'opère à un rythme nécessairement plus lent .

Une articulation sera également à établir avec les documents plus thématiques, tels que les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les Orientations Régionales Forestières (ORF), la Charte Régionale de la Biodiversité, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le Plan de Déplacements Urbains de la Région Île-de-France (PDUIF)... La Charte devra également prendre en considération les objectifs affichés dans les politiques nationales (issus des conclusions du Grenelle de l'Environnement,...) et communautaires.

Le Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse ne comporte pas de spécificités fortes en terme d'image par rapport aux autres Parcs Naturels Régionaux de la région Île-de-France. Néanmoins, des caractéristiques propres peuvent être soulignées : son positionnement aux portes de l'agglomération centrale, la situation physique de plateau, en position amont des cours d'eau, la présence marquée de la forêt et de l'eau, un patrimoine bâti riche. Mais il se distingue également par ces aspects socio-économiques : population aisée, composée de catégories socio-professionnelles supérieures et des prix du foncier particulièrement forts.

L'extension du périmètre d'étude sur les 56 nouvelles communes d'Yvelines et d'Essonne constitue une opportunité majeure pour renforcer la cohérence paysagère, des milieux naturels, du patrimoine bâti.

L'outil Parc apporte une garantie forte pour la préservation de la **biodiversité** et de la **richesse patrimoniale** de ce territoire. La poursuite d'expérimentations permettant le maintien de milieux ouverts, des actions nouvelles pour diversifier les peuplements forestiers, le développement d'un tourisme de qualité, la création de produits de terroir sont des pistes pour mettre en valeur ce patrimoine remarquable. Le Parc est également un atout pour la mise en œuvre d'une plus grande **sobriété** énergétique, et le développement des énergies renouvelables. À ce sujet, une filière bois-énergie pourrait être mise en place sur le territoire, dans le respect des équilibres écologiques, étant donné l'importance du massif forestier.

Toutefois, le périmètre d'extension envisagé présente une contrainte physique majeure : la RN 10, qui coupe littéralement le territoire en deux. Les connexions est – ouest sont très limitées, en particulier sur la partie nord du territoire et rendent les déplacements des animaux et des personnes particulièrement difficiles. L'intégration de l'extension du Massif de Saint-Léger Sud, qui comporte davantage de possibilités de passage d'une partie à l'autre (massif forestier plus étendu, RD 906) constitue un préalable pour envisager un rétablissement efficace d'une continuité entre l'est et l'ouest, indispensable pour garantir la biodiversité et l'accessibilité des équipements.

L'extension du Parc sur le seul Massif Saint-Léger nord, alternative la plus probable dans le contexte politique actuel, ne laisse pas présager une amélioration de la situation foncière du territoire, étant donné les niveaux de prix très élevés sur ce secteur. Si l'effet Parc est d'entraîner une augmentation des prix du foncier, comme cela a pu être observé sur d'autres Parcs Naturels Régionaux, comme celui du Gâtinais français, la tension foncière deviendra un problème important de ce territoire, pour lequel un des défis soulignés par le diagnostic est un retour à une plus grande **mixité** sociale. L'intégration de l'ensemble des secteurs d'extension dans le Parc permettrait donc d'avoir une situation foncière un peu plus équilibrée.

Dans le cadre de sa mission d'expérimentation, le Parc Naturel Régional de Haute-Vallée de Chevreuse pourrait aider au développement d'une politique foncière forte. Grâce aux compétences de l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture, il pourrait servir de relais entre communes, intercommunalités et les nouveaux Établissements Publics Fonciers (yvelinois et régional), en renforçant l'information et la sensibilisation des élus, en accompagnant la mise en place d'outils fonciers. Toutefois, cette démarche ne pourra trouver sa pleine dimension qu'à l'échelle intercommunale, seule échelle vraiment adaptée pour mettre en œuvre des outils pertinents pour limiter la consommation des espaces par l'urbanisation (tout en assurant un renouvellement social du Parc) et préserver les espaces naturels et agricoles.

Diagnostic territorial du Parc naturel régional
de la Haute Vallée de Chevreuse - 2008

BIBLIOGRAPHIE
ORGANISMES CONTACTES

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Bergerie Nationale. *Diagnostic de territoire du Sud-Yvelines Forestier, Plan de Développement Durable*, Bergerie Nationale, 1999, 171 p.

Dubois JL, L. Perrin. *Etude de faisabilité pour l'extension du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, IAURIF, étude réalisée pour le compte du Conseil régional Ile de France, 1995, 236 p.

EDATER. *Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, réalisation du Bilan Evaluatif de la mise en œuvre de la Charte de 1999*, rapport final, bureau d'études EDATER, 2007, 148 p.

Julien M-P. *Note sur l'extension du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse*, IAURIF, rapport de stage, 22 p.

IAURIF. *Vexin – Contribution au Diagnostic territorial. 2004*

IAURIF-DRIAF. *Atlas rural et agricole*, Paris, IAURIF- DRIAF, 2004, 180 p.

Parc naturel régional de Chartreuse – *Diagnostic territorial*, 2005

Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse. *Charte - Objectif 2009*, rapport, annexes, documents complémentaires et convention d'application avec l'état, Parc naturel régional de Haute Vallée de Chevreuse, 1999, 131 p.

Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse. *Diagnostic territorial du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse*, Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse, 1996, 55 p.

Parc naturel régional du Massif des Bauges – *Atlas diagnostic*, 2004

Syndicat Mixte d'Élaboration et de Suivi du Scot Sud-Yvelines. *Schéma de cohérence territoriale du Sud-Yvelines, Diagnostic territorial & état initial de l'environnement*, rapport provisoire, Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCoT Sud-Yvelines (3ème version), 2007, 243 p.

Syndicat Mixte de la Haute-Vallée de Chevreuse. *Schéma Directeur de la Haute Vallée de Chevreuse*, Syndicat Mixte de la Haute-Vallée de Chevreuse, 2001, 185 p.

IAURIF. *Diagnostic territorial du Parc Naturel Régional du Gâtinais français – 2007 – Révision de la charte du Parc, Région d'Île-de-France – PNR du Gâtinais Français - rapport en cours d'édition* 374 p.

.

Quelques sites internet de référence

www.parc-naturel-chevreuse.fr/

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/

www.bergerie-nationale.educagri.fr/

www.essonne.fr

www.yvelines.fr

Paysage

- Cassat F, Mayrand G., Aurières J-F., *Lecture et analyse des paysages dans le cadre de l'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse*, secteur Nord Ouest, étude paysagère, ENSP-Versailles, 2007, Cédérom.
- DIREN IdF - IAURIF-AEV. *Les Paysages protégés*, CD-ROM 2000
- Farelle C., *Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, Les chemins des monuments et paysages*, Bureau d'études Images en Herbe, 2000, 57 p.
- Laffond M., Luras C., Delarge A., *Inventaire des Patrimoines, Les paysages, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, 1995, 274 p
- Luras C., *Paysages en Haute-Vallée de Chevreuse, Images du Parc*, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2001, 23 p.
- Leroux M, Garret I., et al., *Inventaire des Patrimoines, Le patrimoine vernaculaire*, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 1995, 117 p.
- Mazas A., Freytet A., *Atlas des pays et des paysages des Yvelines*, CAUE des Yvelines, 1992.
- Rombauts B., *Guide des Couleurs et des Matériaux du bâti dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2005, 13 p.
- Rombauts B., Gaillard M-L., *Construire ou restaurer sa maison dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Recommandations architecturales*, Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse - CAUE 78, 2001, 67 p.
- Van Hauwe J.C., Poupart G., et al., *Publicité, Enseignes, Pré-Enseignes, Dispositifs signalétiques, Charte Signalétique - Guide à l'usage des élus des communes du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse*, Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, 2002, 31 p.

Milieus naturels et biodiversité

- Arnal G., Guittet J., *Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne*, collection Parthénope, Paris, 2004, 608p.
- Arnal G., les plantes protégées en Île-de-France, collection Parthénope, Paris 1996, 349p.
- Bounérias M., Arnal G., Bock C., *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*, Paris, Belin, 2001, 640p.
- C.E.R.F. *Quel avenir pour les étangs de Saint-Hubert ? Synthèse écologique et propositions de mesures de protection, Projet de réserve naturelle et de mesures de gestion*, étude du Centre d'Etudes de Rambouillet et de sa Forêt (CERF), 1995, 58 p.
- C.E.R.F.- *Synthèse écologique du massif de Rambouillet* – Bulletin du Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt, n°14-15 – juillet 2001
- Chevallier L., *Massif de Rambouillet et Sud-Yvelines, synthèse ornithologique* - Corif – avril 2007 – 105 p
- DIREN IdF, *Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Île-de-France*, Paris, 2002, 204p.
- DIREN IdF, *Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats d'Île-de-France*, Paris, 2002, 308p.
- DRAF Île-de-France - Orientations forestières régionales – 2000 – 180 p.
- Dubreuil P., Chapoulie E., Dehondt F., *Inventaire des Patrimoines, La faune, la flore et les milieux naturels*, Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 1995, 211 p
- ECOSPHERE, *les boisements calcaires de l'Essonne, analyse bibliographique, valeur, répartition*, 1993, Naturessonne, 92p.
- ECOSPHERE, *les boisements tourbeux de l'Essonne, valeur, répartition*, 1993, Naturessonne, 58p.
- ECOSPHERE, *les landes de l'Essonne, valeur, répartition*, 1993, Naturessonne, 81p.
- ECOSPHERE, *les pelouses calcaires de l'Essonne, hiérarchisation des priorités d'inventaires*, 1993, Naturessonne, 122p.
- ECOSPHERE, *les pelouses calcaires de l'Essonne, inventaire écologique, 1ère partie*, 1992, Naturessonne, 114p.
- ECOSPHERE, *les platières gréseuses de l'Essonne, inventaire écologique, 1ère partie*, 1992, Naturessonne, 101p.
- ECOSPHERE, *les platières gréseuses de l'Essonne, inventaire écologique, 2ème partie*, 1994, Naturessonne, 61p.
- ECOSPHERE, *les platières gréseuses de l'Essonne, inventaire écologique de six sites*, 1994, Naturessonne, 68p.

- ECOSPHERE, *les roselières de l'Essonne, valeur, répartition*, 1993, Naturessonne, 72p.
- ECOSPHERE, *les tourbières de l'Essonne, inventaire écologique, 1ère partie*, 1992, Naturessonne, 121p.
- ECOSPHERE, *les tourbières de l'Essonne, inventaire écologique, 2e partie*, 1994, Naturessonne, 56p.
- Ferrand Y., *L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) - Bulletin du Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt*, n°21 – janvier 2007
- Guittet J., De Groulard B., *Réserves biologiques domaniales: l'exemple de Rambouillet*, Office National des Forêts, Conservation de la Nature, 2000, 75 p.
- IAURIF. *Note rapide sur l'environnement « la grande faune sauvage en Île-de-France »*, N°280, mai 2001
- IAURIF. *Note rapide sur l'environnement « ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France »*, N°388, juin 2005
- IAURIF. *Note rapide sur l'environnement « Le vieux bois, élément essentiel de la biodiversité forestière »*, N°396, octobre 2005
- IAURIF. *Note rapide sur l'environnement « Les continuités écologiques »*, N°438, novembre 2007
- Inventaire Forestier départemental – Île-de-France ouest – *3e inventaire 2003*, IFN 2006, 120p.
- Le Maréchal P., Lesaffre G., *Les oiseaux d'Île-de-France*, Delachaux et Niestlé, Paris, 2000, 345p.
- O.N.F. *Comité scientifique des réserves biologiques domaniales de Rambouillet – Réserves biologiques domaniales, l'exemple de Rambouillet – 2000 – 76 p.*
- Rossi S. †, *Données pour l'atlas de répartition des amphibiens et reptiles d'Île-de-France*, non édité, 2000.
- Société Herpétologique de France, *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France*, Paris 1989, 191p.
- Tillon L., *Statut des chauves-souris peuplant le massif forestier de Rambouillet (78), état des lieux après 8 années de suivis et d'inventaire. In Symbioses*, 2007, nouvelle série, n°20 : pp 53-59
- Viette P., *In situ, Inventaire du patrimoine géologique des périmètres d'intervention foncière de la Région d'Île-de-France*, AEV, Paris, 2007, 201p.
- Viette P., *Le patrimoine géologique de l'Essonne, inventaire et évaluation des sites géologiques remarquables du département de l'Essonne, atlas*, Conseil Général de l'Essonne, Conservatoire des espaces naturels sensibles, 1998.
- Zagatti P., Horellou A., et al., *Atlas des Coléoptères du Massif de Rambouillet et du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse - Observatoire National des Invertébrés - Office Pour l'Information Eco-entomologique – 2001 – 165 p.*

Quelques sites internet de référence

www.corif.net

Eau et milieux aquatiques

- AESN, Conseil Régional Ile de France, *Contrat de Bassin Yvette amont 2003 - 2007*
- AESN, DIREN IdF, *Avant-Projet de Programmes de mesures en application des orientations de l'avant-projet du SDAGE Version 1. Commission Géographique Rivières d'Île-de-France. Janvier 2007.*
- BRGM éditions, *Aquifères et eaux souterraines en France – 2 tomes – 2006.*
- CATER Yvelines, *Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau des Yvelines – 2005-2006. 58 p.*
- CATER Yvelines *IBGN Vesgre 1999*
- CATER Yvelines, *Diagnostic de la Mérantaise. Avril 2004*
- CATER Yvelines, *Fiches stations IBGN Drouette. Novembre 2007*
- CATER Yvelines, *Fiches stations Guesle. Novembre 2007*
- CATER Yvelines, *Fiches stations Guéville. Décembre 2006.*
- CATER Yvelines, *Étude Qualité de la Maltorne. Novembre 2004.*
- CATER Yvelines, *Diagnostic du ru du Perray. Été 2007.*
- CATER Yvelines, *Houdan – Étude Diagnostic de la Vesgre. Décembre 2002.*
- CATER Yvelines, *Diagnostic hydrobiologique du bassin versant de la Rémarde. Juillet 2004.*
- CATER Yvelines, *Le Rhodon. Étude diagnostic et hydrobiologique. Septembre-Octobre 2003.*
- CATER Yvelines, *Diagnostic hydrobiologique du bassin versant des Trois-Rivières. Avril 2006.*
- CATER Yvelines, *Impact de la station d'épuration du SIASY sur l'Yvette. Période d'intervention du 14 Mai au 13 Juin 2002.*

COBAHMA, *SAGE Mauldre approuvé par arrêté préfectoral le 04 janvier : Le SAGE – Introduction - Chapitre 1 - La problématique – 1ère et 2ème partie - Chapitre 2 - Les enjeux, objectifs et actions - Chapitre 3 - Les moyens*

COBAHMA, *Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2000 – 8 mars 2001- 53 p.*

COBAHMA, *Analyse des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques (IBGN) réalisées en 2003 sur le bassin versant du Lieutel – Décembre 2004*

COBAHMA, *Présentation des résultats des mesures physico-chimiques, des IBGN et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2005 – rapport 2005 -223 p.*

SAFEGE, *Étude des ruissellements sur le territoire de la communauté de commune du Pays Houdanais – Rapport d'étude Phase 1. (limitrophe du secteur d'étude)*

SEPIA Conseils, ANTEA, *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés. Phase 1 - État des lieux. Rapport de synthèse et Rapport illustratif. Commission locale de l'eau. AESN – AELB - DIREN Centre, Bassin Loire Bretagne. Oct. 2002.*

SEPIA Conseils, ANTEA, *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés. Phase 2 - Diagnostic. Commission locale de l'eau. AESN – AELB - DIREN Centre, Bassin Loire Bretagne. Oct. 2002.*

SEPIA Conseils, SEGI, ANTEA, in numeri. *Élaboration et évaluation économique des scénarii, choix de la stratégie du SAGE de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés. Phase 1 – Bilan et Prospective – Zonage du territoire du SAGE – Évaluation des tendances et élaboration du scénario tendanciel. Document de travail provisoire. Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais. 17 Mars 2006.*

Quelques sites internet de référence

www.eau-seine-normandie.fr/

www.ile-de-france.sante.gouv.fr

www.onema.fr

www.gesteau.eaufrance.fr rubrique Les SAGE / Mauldre

www.gesteau.eaufrance.fr rubrique Les SAGE / Orge et Yvette

pagesperso-orange.fr/cle.orge-yvette/

www.siahvy.com/

peche91.com/

Matériaux

IAURIF, DRIRE, *Minéraux et matériaux industriels en Île-de-France panorama régional. Septembre 2007.*

Patrimoine historique, bâti, culturel

Billy-Christian F. de, Raulin H., *L'architecture rurale française, Île-de-France Orléanais*, Paris, Berger-Levrault, 1986

Communauté de communes du Pays de Limours, *Cheminez au cœur du Hurepoix*, Maison de la Communauté de Communes, 2002

Demangeon A., *Problèmes de géographie humaine, L'habitation rurale en France essai de classification des principaux types*, Ed. Armand Colin, Paris, 1942

Doyon G., Hubrecht R., *L'architecture rurale et bourgeoise en France*, Dominique Vincent éditeur, Paris, 1979

DRAC Île-de-France, Service de l'Inventaire général, collection « Images du patrimoine », les volumes :
Canton de Rambouillet, par C. Waltisperger ;
Les communes du Parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse, par D. Hervier ;
Le canton de Saint-Arnoult-en-yvelines, par J. Fritsch, M. Garapin-Boiret

Flohic J.-L., sous la dir. de, *Le Patrimoine des communes des Yvelines*, 2001, édition Flohic.

Flohic J.-L., sous la dir. de, *Le Patrimoine des communes de l'Essonne*, 2000édition Flohic.

IAURIF, Base de données de l'au : Sites et monuments historiques protégés

Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Guide d'observation du patrimoine rural*, Paris, 1999

Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Guide de valorisation du patrimoine rural*, Paris 2000.

Pérouse de Montclos J.-M., sous la dir. de, *Le Guide du patrimoine Ile-de-France*, Paris, Hachette, 1992

Sahcs K., Merlin P. (Dir.), *Zones rurales sub-urbaines, études de cas de six communes du département de l'Essonne*, Mémoire de maîtrise, Institut d'urbanisme, Université Paris VIII, mai 1977

Trochet, J.R., *Maisons paysannes en France*, Créaphis, Paris 2006

Les POS et PLU des communes de l'extension, notamment les rapports de présentation des POS et les PADD des PLU.

DIREN IdF-IAURIF-AEV, *Les Paysages protégés*, CD-ROM 2000

Lacroix de l'Isle R., *Un vieux village de l'Île-de-France, Galluis et ses environs*, éditions le Clos des Fées, 1957, 61 p.

Leroux M, I. Garret, et al., *Inventaire des Patrimoines, Le patrimoine vernaculaire, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, 1995, 117 p.

Rombauts B., *Guide des Couleurs et des Matériaux du bâti dans le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse*, Parc Naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, 2005, 13 p.

Rombauts B., Gaillard M.L., *Construire ou restaurer sa maison dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Recommandations architecturales*, Parc Naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse - CAUE 78, 2001, 67 p.

Verdelet S., Dubut G., et al., *Racontez moi Méré*, brochure de l'Association Les Amis de François Quesnay, municipalité de Méré, mai 2003, 68 p.

Quelques sites internet de référence

www.shockymap.com/partners/diren/ DIREN (Nature et Paysages protégés)

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/ DRAC (base Mérimée)

Les sites des communes qui possèdent le patrimoine bâti le plus important

Population, emploi, entreprises

Bergerie Nationale, *La valorisation économique des territoires interrégionaux au sein de la métropole francilienne*, documents de travail du Comité de réflexion, Bergerie Nationale 2007

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, *L'artisanat en Ile-de-France, chiffres clés*. Juillet 2006.

IAURIF, avec la collaboration de Laurent Davezies, *L'économie résidentielle en Ile-de-France, l'exemple du Parc naturel du Vexin français*. Mai 2005

IAURIF, ARHIF, CAF IdF, CRAMIF, INSEE, URCAMIF, *Atlas de la santé en Île-de-France*. Septembre 2005

INSEE Île-de-France, *La fonction publique plus présente en Île-de-France qu'en province*. Insee Île-de-France à la page n°261, décembre 2005

INSEE, IAURIF, *Atlas des franciliens Tome 2 – Logement*. 2001

INSEE, IAURIF, *Atlas des franciliens Tome 3 – Population et modes de vie*. 2002

Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines, *La dynamique de la création d'entreprises*, hors-Série Entreprises et Territoires, n°3, octobre 2003

Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines, *Les pépinières, hôtels d'entreprises, sociétés de domiciliation et centres d'affaires sur les Yvelines*, hors-Série Entreprises et Territoires 78, n°, novembre 2005

Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines, *Atlas socio-économique des Yvelines et du Val d'Oise*, (www.versailles-ecobiz.fr/cciv/atlas/plan.html)

ODEC de l'Essonne, *Schéma de développement commercial de l'Essonne*. 2004

ODEC des Yvelines, *Schéma de développement commercial des Yvelines*. Mai 2004

Chambre de commerce et d'Industrie de l'Essonne, INSEE Ile-de-France, *Atlas des communautés d'agglomération et de communes de l'Essonne*, juillet 2004,
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/zoom/epci/epci_essonne/epci91.htm

Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, ArcEssor, *Étude de faisabilité d'un centre d'activité*, février 2004

Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, LoopGrade, *Étude de déploiement du haut et très haut débit dans le PNR*, synthèse de l'étude, 2005

Quelques sites internet de référence

Cosmetic Valley, www.cosmetic-valley.com

Réseau Yvelines numériques, www.yvelines-competences.com/reseau_bis/yvelines/index.asp

Agriculture, sylviculture, activité équestre

Comité Régional d'Équitation d'Île-de-France, *Où pratiquer le cheval et le poney en Île-de-France*, Annuaire 2007 et 2008

Doumeizel J., *La poule de Houdan*, étude prévisionnelle réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France, bureau diversification et marketing, 40 p.

Fédération des Parcs naturels régionaux, *Quand les Parcs impriment leur marque sur les territoires*, n°57, mars 2007

Mesures agro-environnementales 2007/2013 : *Un nouveau dispositif*, In Chambres d'agriculture n°959, Janvier 2007

Nicolle C., *Projet de pain local pour un territoire durable, la territorialisation d'une filière dans le Sud-Yvelines*, mémoire de Maîtrise de Géographie Humaine, Université Paris X Nanterre, Bergerie Nationale de Rambouillet, 2001, 165 p.

Inventaire Forestier National, Inventaire forestier départemental - Île-de-France ouest - IIIe inventaire 2003 – 119 p.

DRAF Île-de-France, Orientations forestières régionales – 2000 – 180 p.

Quelques sites internet de référence

www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/

www.cnpmai.net/

www.laforetautrement.org/plus.htm

www.terroir-essonne.com/

Accueil du public, vie culturelle, loisirs et tourisme, éducation

Aguesse P., Binet D., et al, *Cheminez...au cœur du Hurepoix, Guide du tourisme 2002*, Communauté de Communes du Pays de Limours, 2002, 77 p.

ARENE, *Répertoire des Centres de Ressources - Sensibilisation & éducation à l'environnement en Île-de-France*, annuaire élaborée par l'ARENE, la DIREN, ADEME, DRDJS, Agence de l'Eau Seine-Normandie, 2003, 355 p

Communauté de Communes du Pays de Limours, *Annuaire de la Vie Associative de la Communauté de Communes du Pays de Limours*, Service Culturel de la Communauté de Communes du Pays de Limours, 2007, 71 p.

Comité départemental du tourisme de l'Essonne, *Guide des restaurants de l'Essonne*. 2007

Comité départemental du tourisme de l'Essonne, *Guide randonnées de l'Essonne*. 68 p- 2006

Comité départemental du tourisme de l'Essonne, *Les Chiffres du tourisme en Essonne*. 2000 à 2006

Comité départemental du tourisme de l'Essonne, *Programme d'actions 2007*

Comité départemental du tourisme des Yvelines, *Découvrir les Yvelines*, 2005

Comité départemental du tourisme des Yvelines, *Guide des Saveurs du Terroir en Yvelines*, 2005

Comité départemental du tourisme des Yvelines, *Séjourner en Yvelines*, 2005

Comité départemental du tourisme des Yvelines, *S'évader en Yvelines*, 2005

Comité régional du tourisme Paris-Île-de-France, *Mémento de l'activité touristique à Paris Île-de-France*. 2005

Commission Européenne, Groupe de durabilité touristique, *Agir pour un tourisme européen plus durable*. 2007

Conseil général des Yvelines, *Les enseignements artistiques en Yvelines dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique*, 2006

Dransart S., Bardet N., *Annuaire Culturel (et Supplément à l'Annuaire Culturel) - Acteurs, associations, lieux artistiques et culturels en Vallée de Chevreuse*, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2007, 121p.

Fédération française de Randonnée Pédestre, Topo-guide « *L'Essonne, les chemins de la découverte* », la Fédération française de randonnée pédestre, 1995, 192 p.

Fédération française de Randonnée Pédestre, Topo-guide « *les Yvelines ... à pied* » la Fédération française de randonnée pédestre, 2006, 160 p.

Holm O., « *Parcs naturels régionaux – Inventons le tourisme de demain !* ». *Espaces (France)* n°249, pp. 9-12

IAURIF, Base de données de l'Iau : Les itinéraires de randonnée pédestre en région Île-de-France

Ministère chargé du tourisme, *Règlement d'utilisation de la marque collective Qualité tourisme*. 2007

Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse, *Guide Tourisme et loisirs en Haute-Vallée de Chevreuse*

Romera A.M., Duguet A., et al, *Passage en taille douce...dans la ville*, Les cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, IAURIF, n°111, 1995, 147 p.

Quelques sites internet de référence

Les sites Internet de certaines communes, en particulier Montfort-l'Amaury.

Aménagement du territoire et planification

Communauté de Communes du Pays de Limours, *Notre territoire et son avenir à l'horizon 2015*, Rapport de Projet de territoire, 2007, 38 p.

Commune de Gif-sur-Yvette, *Les orientations d'aménagement*, Annexe 3 du PLU du 9 mai 2007, 2007, 28 p.

Conseil régional d'Île-de-France, *Le Schéma directeur de la région d'Île-de-France (SDRIF)*, projet arrêté par délibération du Conseil Régional le 15 février 2007, 234 p.

DGUHC, CERTU, CETE, *Les outils de l'action foncière au service des politiques publiques*, novembre 2006, 82 p.

Extra-Muros, *Analyse et évaluation des potentiels fonciers sur les 21 communes du Parc*, bureau d'études Extra-Muros, Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse, 2007

INSEE (avec la participation de l'IFEN, INRA, SCEES), pour la DATAR, *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie*, juillet 2003, 114 p.

IAURIF, *Note rapide sur le bilan du SDRIF "Point quantitatif SDRIF 1 - Population, emploi et urbanisation"*, N°332, mai 2003

IAURIF, *Note rapide sur le développement modéré des bourgs et villages d'Île-de-France, une double exigence*, N°379, mai 2005

IAURIF. *Note rapide sur le Mode d'Occupation du Sol*, N°387, juin 2005

IAURIF, SAFER, *Les pressions foncières dans les milieux agricoles et naturels : Analyse du marché foncier observé par la SAFER 1994-2004*, septembre 2006, 53 p.

IAURIF, SAFER, *Les pressions foncières dans les milieux naturels et agricoles de 1994 à 2006*, Note rapide n°433, juillet 2007, 6 p.

Préfecture de la Région d'Île-de-France – Direction Régionale de l'Équipement, *Le Schéma directeur d'Île-de-France*, avril 1994

Documents d'urbanisme locaux, consultation aux DDE 78 et 91 des POS et PLU approuvés

Déchets

ORDIF. *Atlas des installations de traitement ouvertes aux déchets non dangereux, non inertes* - ORDIF, mars 2007

ORDIF. La lettre de l'ORDIF Hors-série Tableau de Bord, été 2007

ORDIF. *Tableau de bord 2005 des déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France* - ORDIF, avril 2007

Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, département des Yvelines, mars 2001

Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Essonne, novembre 2002

Région Île-de-France, *Vers un Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés*, Enjeux et perspectives - Région Ile-de-France, juin 2007

SIDOMPE, Rapport d'Activité annuel 2006

SITREVA, Rapport annuel d'activité année 2006

SIOM de la Vallée de Chevreuse, Rapport annuel 2006

Bruit et Qualité de l'air

AIRPARIF, *Évaluation des concentrations en pesticides dans l'air francilien : campagne exploratoire*, Juin 2007.

IAURIF, *Cartographie du bruit routier diurne*, 1998.

IAURIF, *Cartographie du bruit des circulation ferroviaires, diurne (juin 2000) et nocturne (juillet 2003)*

IAURIF, *L'exposition au bruit des circulations ferroviaires des lignes exploitées par la SNCF en Île-de-France : caractérisation du mode d'occupation du sol et estimation de la population résidente en zone Point noir de bruit ferroviaire*, mai 2005.

IAURIF, pour l'ACNUSA, *Estimation des populations survolées en 2003 par les aéronefs à destination et en provenance de Paris - Orly et de Paris – Charles-De-Gaulle*, 2004

Énergie

ARVALIS, Institut du végétal, Rieu C., Le Bras A., *Céréales bio-combustibles*, présentation PowerPoint.

ARVALIS, Institut du végétal, *Production d'énergie thermique à partir de biomasse agricole – élimination des déchets des filières grains : bilan du comité de pilotage 03/12/04*, 2004.

Espace Éolien Développement, pour l'ADEME et l'ARENE, *Atlas éolien 60 m, 90 m (Planche SO et Planche SSE)*, 2001.

POUGET Consultants, *Conseil d'orientation énergétique dans les bâtiments du PNR – phase 2 : lot 7 et lot 8* », 2007.

Préfecture de l'Essonne, *L'énergie éolienne en Essonne – Charte départementale*, 22 novembre 2005.

Préfecture de l'Essonne, *Énergie éolienne – Outils et recommandations en Essonne*, 2006.

Ribaud Y., Plan Bois-Énergie, Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie – Saint-Quentin-en-Yvelines, 2007

Rombauts B., Moutardier C., Guide Éco-habitat, *Pour une maison économe, confortable et respectueuse de l'environnement*, 2ème édition, Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2006, Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie, 43 p.

SMAG, Comité syndical, *Délibération Énergie 2005 - 229 du 17/03/2005*.

SMAG, Comité syndical, *Délibération Énergie du 19/10/2006*.

SMAG, Comité syndical, *Cahier des charges pour l'Aide à l'isolation des logements existants*.

Risques

IAURIF, *Note rapide sur l'environnement « Cartographier la tempête 1 et 2 »*, N°24 mars 2000 et n°25, mai 2000

PRINCIPAUX ORGANISMES CONTACTES

Contactés généraux

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du 78

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du 91

Conseil général de l'Essonne

Conseil général des Yvelines

Conseil régional d'Île-de-France

EDATER

Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse

Paysages

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du 78

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du 91

Milieus naturels et biodiversité

Comité scientifique des Réserves biologiques domaniales de Rambouillet

Centre ornithologique d'Île-de-France (Corif)

DIREN Île-de-France

ONF – agence de Versailles

Parc naturel régional de Haute-Vallée de Chevreuse

Eaux et milieux aquatiques- Assainissement

Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) du 78

Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) du 91

Matériaux

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

Union nationale des industries de carrières de matériaux de construction - Île-de-France, (UNICEM)

Patrimoine historique, bâti, culturel

DRAC Île-de-France, Ministère de la culture, Mme Jevakhoff

DIREN Île-de-France : Mme Coralie Moulin ; Mme Montfort, M. Bellanger

Économie, entreprises

Agence pour l'Économie en Essonne

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne

Agriculture, sylviculture, activité équestre

Association Départementale pour l'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) 78 et 91

La Bergerie nationale - Rambouillet

Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Île-de-France

Chambre Interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France

Comité départemental d'Équitation de l'Essonne

Comité départemental d'Équitation des Yvelines

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDA) de l'Essonne

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDA) des Yvelines

Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (DRIAF)

Groupement Agriculture biologique Île-de-France (GABIF)

Les haras nationaux

Maison de l'élevage

Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (DRIAF) – Service régional de la forêt et du bois (SRFB)

Accueil du public, vie culturelle, loisirs et tourisme, éducation

Comité régional du Tourisme d'Île-de-France

Comité départemental du Tourisme de l'Essonne

Comité départemental du Tourisme des Yvelines

ONF Agence de Versailles : Mme Milène Gentils

Comité régional d'Île-de-France de la randonnée pédestre : M. Patrick Dauphin

Conseil général des Yvelines : Mme Trousseau

Maison du tourisme de Montfort : Mme Marina Papp

Déchets

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Communauté de Communes Cœur-d'Yvelines

Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Yvelines

Gendarmerie des Yvelines, Poste à cheval de Rambouillet

Municipalité Le Mesnil-Saint-Denis

Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF)

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Hurepoix

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Rambouillet

Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères et de Production d'Énergie (SIDOMPE)

Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED)

Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse

Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA)

Énergie

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE)

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du 78

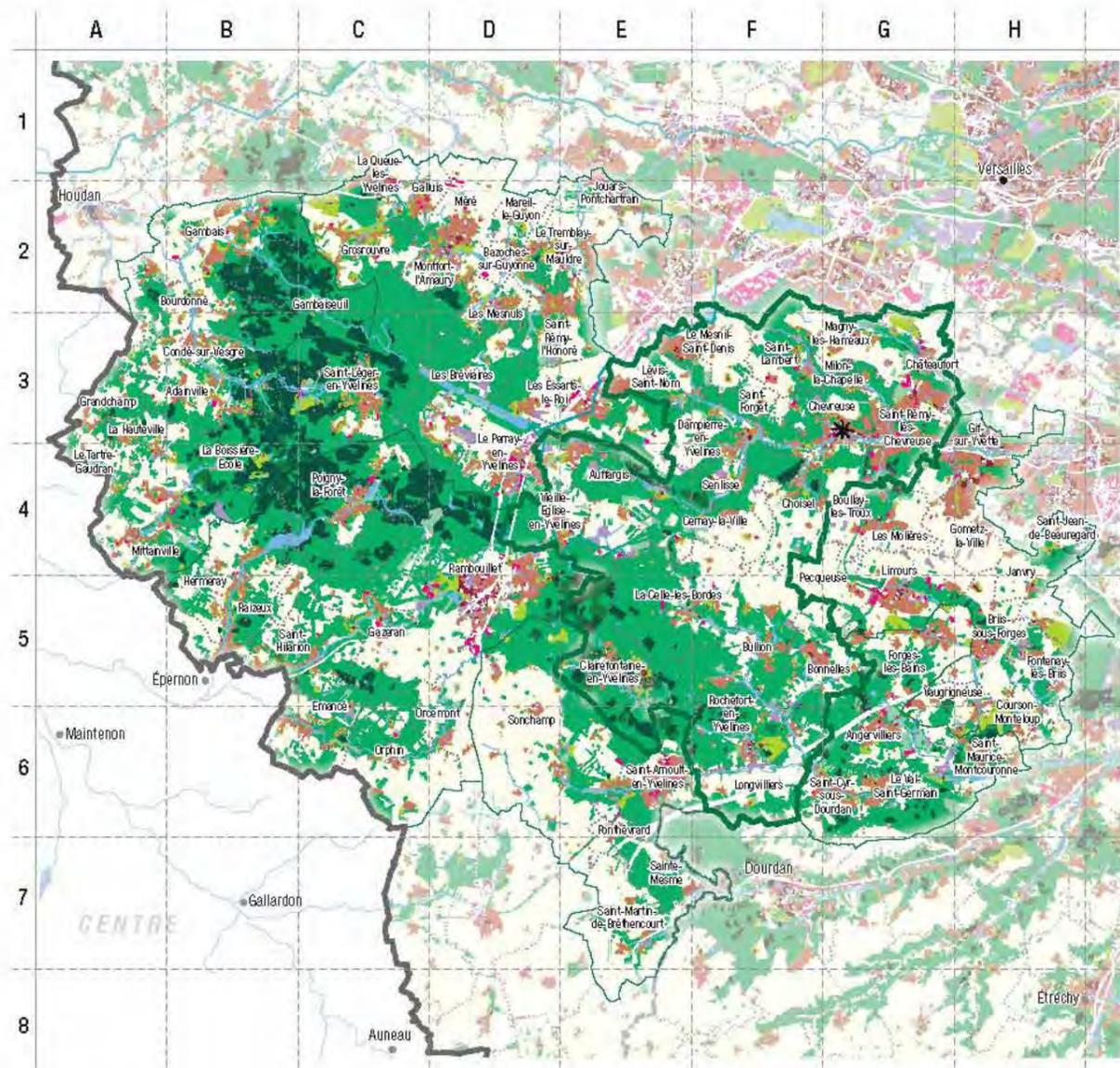
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du 91

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau (SIARCE)

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Loing (SIAGL)

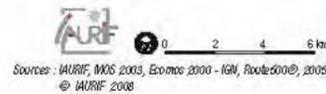
Cette liste reprend les principaux organismes contactés. Elle ne prend pas en compte tous les organismes partenaires de l'AURIF, dont des données ont été utilisées pour la réalisation de ce diagnostic.

La zone d'étude : occupation du sol

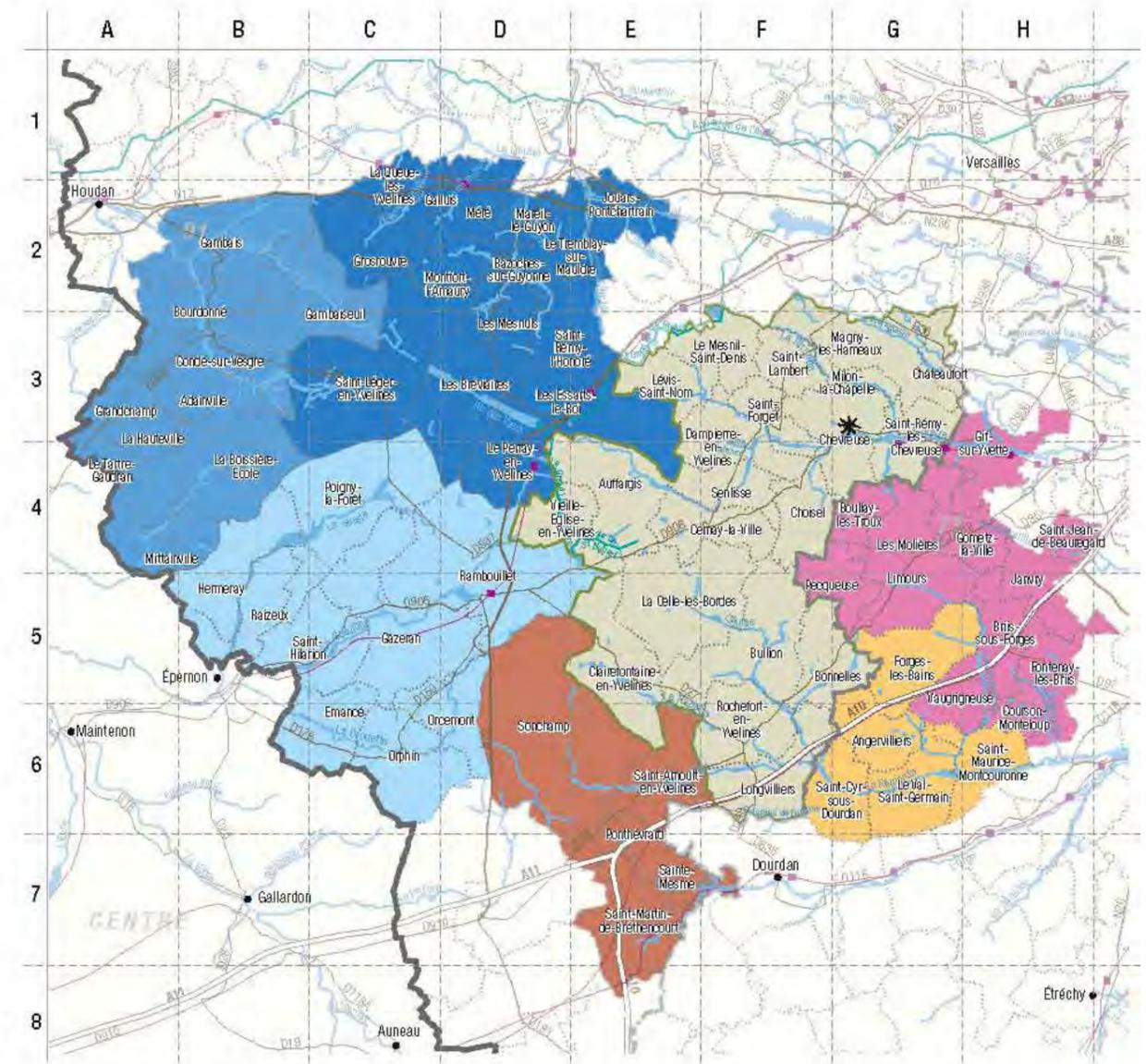


- Occupation du sol**
- forêt de feuillus
 - forêt de conifères
 - forêt mélangée
 - autre espace boisé
 - espace agricole
 - eau
 - autre rural
 - urbain ouvert
 - habitat individuel
 - habitat collectif
 - activité (secondaire, tertiaire)
 - équipement (cimetière, enseignement, administration, ...)
 - transport, chantier, ...

limite actuelle du Parc
périmètre élargi



La zone d'étude : Parc et extensions potentielles



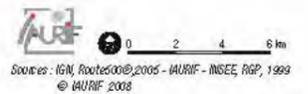
Le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse

- maison du Parc
- commune du Parc

Les extensions potentielles en sous entité

- Massif de St-Léger et ses lisières, côté nord
- Massif de St-Léger et ses lisières, côté ouest
- Massif de St-Léger et ses lisières, côté sud
- Sources de la Rémarde et de l'Orge
- Rémarde aval
- Plateau de Limours

- réseau routier
- voie ferrée, gare
- hydrographie
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale



Le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse dans le contexte francilien



LOCALISATION DES COMMUNES

- | | | |
|----------|-------------------------------|----------------------------------|
| ESSONNE | 00 Angerville | B3 Adainville |
| | G4 Bouilly-les-Tours | E4 Aurtangis |
| | H5 Bris-sous-Forges | D2 Bazoches-sur-Guyonne |
| | H6 Courson-Montebup | F5 Bonnelles |
| | H5 Fontenay-les-Bris | B4 La Bossière-Ecôle |
| | 05 Fontaines-Bains | B2-B3 Bourdonne |
| | H4 Gif-sur-Yvette | D3 Les Bréviaires |
| | G4-H4 Gometz-la-Ville | F5 Bullion |
| | H5 Janvry | E5 La Celle-les-Bordes |
| | G5 Limours | F4 Cernay-la-Ville |
| | G4 Les Molières | G3 Châteaufort |
| | F4-G5 Pequeuse | G3-G4 Chevreuse |
| | F5-H5 Saint-Léger-en-Yvelines | F4 Choiseul |
| | H4 Saint-Jean-de-Beauregard | E5 Clairefontaine-en-Yvelines |
| | H5 Saint-Maurice-Montcouronne | B3 Conde-sur-Vesgre |
| | H6 Le Val-Saint-Germain | F3-F4 Dampierre-en-Yvelines |
| | G5-H6 Vaugrigneuse | 00 Evreux |
| | | E3 Les Essarts-le-Roi |
| YVELINES | | C2 Galluis |
| | | B2 Gambais |
| | | C2-B3 Gambaiseuil |
| | | D2 Gazeran |
| | | A3 Grandchamp |
| | | C2 Grosrouvre |
| | | A3 La Hauteville |
| | | G4-H5 Herméville |
| | | E2 Jouars-Pontchartrain |
| | | E3 Lévis-Saint-Nom |
| | | F6 Longvilliers |
| | | G3 Magny-les-Hameaux |
| | | D2 Mareil-le-Guyon |
| | | D2 Méré |
| | | F3 Le Mesnil-Saint-Denis |
| | | D2-D3 Les Mesnuls |
| | | G3 Mion-la-Chapelle |
| | | A4 Mittainville |
| | | D2 Montfort-l'Amaury |
| | | H5-H6 Ormeaux |
| | | H6 Ormoy |
| | | D4 Le Perray-en-Yvelines |
| | | H4 Poigny-la-Forêt |
| | | EB-E7 Pontheviard |
| | | C1-C2 La Queue-en-Yvelines |
| | | B5 Raizeux |
| | | D4-H5 Rambouillet |
| | | F6 Rochefort-en-Yvelines |
| | | EB Saint-Amoult-en-Yvelines |
| | | F3 Saint-Forgat |
| | | BF-C5 Saint-Hilaire |
| | | F3 Saint-Lambert |
| | | C3 Saint-Léger-en-Yvelines |
| | | E7 Saint-Martin-de-Brethencourt |
| | | F4 Sainte-Mesme |
| | | D6 Senlisse |
| | | D6 Sonchamp |
| | | A4 Le Tairre-Gaudran |
| | | D2-E2 Le Tremblay-sur-Maudre |
| | | D4-F4 Vieille-Eglise-en-Yvelines |

